99

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

LABORE AUDENTEQUE PRUDENTIA
CONSENSU

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Quatrième Série

TOME CINQUIÈME

TOME XXXV DE LA COLLECTION

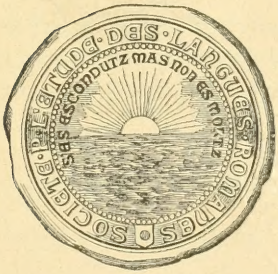

33443

MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES
Rue de l'Ancien-Courrier, n° 3

PARIS
JEAN MAISONNEUVE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
25, QUAI VOLTAIRE

M DCCC LXXXXI

PC
2
R4
t.35

20530
7/1/92

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

LOU RIOU POUÉTSICOU [1]

Fragman doù 7mou chant

SAINT-MERI

Descripcion dell'andruet: loù cabaruet, la vouoga, la conversacion delloù bevoù. — Piâre Remorca et Jan Oùbserva se fan raconto per in payisan ce qu'où pense all'égor doù fuelouxéra. — La cosa. — Loù ziziò, ce qu'i mijou. — Lou chanevou. — La fouoglie de mourié. — Loù magnou. — Le moucari que lou payisan reçâ de tout lou mondou.....

Guérou loin dsin grand flûvou, entremiâ de valon,
De vigne z'abrueté delloù z'oprou aquielon,
Nouenânte noù méson, fan in jogli vuellajou

LE RUISSEAU POÉTIQUE

Fragment du 7me chant

SAINT-MAURICE-DE-L'EXIL (ISÈRE)

Description de l'endroit : les cabarets, la vogue, la conversation des buveurs. — Pierre Remarque et Jean Observe, se font raconter par un paysan ce qu'il pense à l'égard du phylloxéra. — La cause — Les oiseaux, ce qu'ils mangent. — Le chanvre. — La feuille de mûrier. — Les vers-à-soie. — Les moqueries que le paysan reçoit de tout le monde .....

Guère loin d'un grand fleuve, au milieu de vallons, — de vignes abritées des âpres aquilons, — quatre-vingt-dix-neuf maisons font un

[1] Dialecte de Saint-Maurice-de-l'Exil (Isère).

Van in cliouché carré date doù mouyen ajou,
Botsi contra l'égliése où bor doù pro Vaglin,
Var touta la séson, cueme dson loù maglin.

In tsigliò per coùtò gli boglie in brison d'ombra.
Ina méson anciénna, en sa tourella sombra,
Jette in refluet buezorou où jardsin d'alentour
Et proujette pli loin soù kirïoú contour.

En allan vé la font, on suit lou cemàntare
Que montre tristaman se crui blànche z'et nâre.
A drâta, in poù pli yiot, é tsin jogli terò,
Van le vigne et loù boué sont toujour alterò.
Où dessi dell'hoteur, doù lo della Prouvànce,
On découvre pertout de point de vuye uemànse.
A goche, où proumâ plan, i lou chamin de far,
Dont loù trin ant adsuet ossuet vîtou quell'ar
La çuevuegliuesacion cosi la pli completta,
Suenon lou grand savé mai l'art della fourchetta ;
Et dsan lou mémou plan tout l'andruet s'aperçà
Avé quoque jardsin ombraja per de sâ.

Où segon plan se trove ina gànda cougliuena.

joli village, — où (se trouve) un cloché carré (qui) date du moyen-âge, — construit contre l'église au bord du pré Vallin, — (lequel est) vert toute la saison, ainsi qne les malins le disent.

Un tilleul par côté lui donne un peu d'ombre. — Une ancienne maison, en sa sombre tourelle, — jette au jardin d'alentour un reflet bizarre — et projette plus loin ses curieux contours.

En allant vers la fontaine, on suit le cimetière — qui montre tristement ses croix blanches et noires. — A droite, un peu plus loin, est un joli tural [1], — où les vignes et les bois sont toujours altérés. — Du côté de la Provence, au-dessus de la hauteur, — on découvre partout des points de vue immenses. — A gauche, au premier plan, c'est le chemin de fer — dont les trains ont amené à grande vitesse — la civilisation presque la plus complète, — sinon le grand savoir, mais l'art de la fourchette ! — et dans le même plan tout le village s'aperçoit — avec quelques jardins ombragés par des sureaux.

Une grande colline se trouve au second plan. — Un beau château

[1] Petite colline, éminence.

In bio chatsò tout blanc doumuene la coumuena ;
Lou chamin que s'en va jestaman de qué lo
Aligne tout lou long sa joglia puevoulò.
Doù chotsò lou grand pro que semble ina peloùsa.
La vuela de Paris n'en seruet bian jaloùsa.

Enfin derra très loin, vé lou trâsiémou plan,
On aperçâ de vâ la suema doù Mont-Blanc.

En face davan vous, en gnin stsuelou ostère,
Se dresse ina méson van abuete de frêre ;
Cent élève z'où moins sont dsan qué Pensioùnat
Que creyon abueto lou paluet doù Sénat :
Mai mié que soù jardsin, que sa longe avenuya,
De cinq départaman dsiquiet on a la vuya.

Où muetan doú vuellajou izia trâ cabaruet,
Trâ cofé, trâ z'otel, où trâ z'estamuenuet,
Van loù muela abuetan fan force pouglitsica
Dépâ qu'é proucliamo la gránda republica,
L'oùvrié, lou payisan ne pleyon po loù rein,
Tant qu'i glioù dson qu'i sont lou puplou souverin !

. . . . . .

tout blanc domine la commune : — le chemin qui s'en va justement de ce côté — aligne tout le long sa jolie rangée de peupliers — du château, dont le grand pré ressemble à une pelouse — qui rendrait jalouse la ville de Paris.

Enfin derrière, très loin, vers le troisième plan, — on aperçoit parfois la cime du Mont-Blanc.

En un style austère en face, devant vous, — s'élève une maison où demeurent des frères ; — il y a dans ce pensionnat au moins cent élèves — qui croient habiter le palais du Sénat : — mais mieux que ses jardins et sa longue avenue, — de là on a la vue de cinq départements.

Il y a trois cabarets au milieu du village : — trois cafés, trois hôtels, ou trois estaminets, — où les mille habitants font force politique ; — depuis que la grande République est proclamée, — l'ouvrier, le paysan se sentent très forts, — tant on leur rabâche qu'ils sont le peuple souverain ! . . . . . .

Per se refére in poù de glioù suet long vouyajou,
Piàre et Jan, très grepi, gognîran lou vuellajou.
I dejuénîran bian dsan lou proumâ otel.
I prîran glioù cofé. Loù doù z'éroù mourtel
Allîran sans façon se méclio dsan la foula,
Qu'uemuetove la mar per ina forta houla.

Monto si de chivò, loù z'in tsuerovan l'oi ;
Loù z'otrou dsan de sa, courian, soùtan de joi.
I gni ayié si de chor qu'atrapovan la seglie
Et toù loù gousié suet bevian alla bouteglie.

La vouoga dell'andruet ayié gliû queté jour :
Lou vioùlon, lou pueston, lou fifrou et lou tambour
Fésian à qui mié mié dansié garson et figlie,
Dsan de varse éfrené, de galò, de cadriglie.

Piâre et Jan où cofé venîran s'asseto
Toù souluet, dsan gnin coin, per tout pouére acouto.
La cansourla Joùset oùfrove ina figuetta
A Doùbor, qu'à son tour, payiove ina fouglietta.

Pour se remettre un peu de leur voyage si long, — Pierre et Jean, très fatigués, gagnèrent le village. — Dans le premier hôtel, ils déjeunèrent bien. — Ils prirent leur café. Les deux heureux mortels— allèrent sans façon se mêler à la foule — qui imitait la mer par une forte houle.

Montés sur des chevaux, les uns tiraient l'oie ; — les autres couraient, sautaient de joie dans des sacs. — Il y en avait sur des chars qui attrapaient la seille (pleine d'eau) — et tous les gosiers secs buvaient à la bouteille.

La vogue de l'endroit avait lieu ce jour : — le piston, le tambour, le violon et le fifre faisaient à qui mieux-mieux danser filles et garçons — dans des valses effrénées, des galops, des quadrilles.

Au café, Pierre et Jean vinrent s'asseoir — tous seuls, dans un coin, pour tout pouvoir écouter : — Joseph, homme de cabaret, offrait une figuette [1] — à Dubart qui, à son tour, payait une fouillette [2].

[1] Vase de terre cylindrique, à anse, contenant 0,60 cent. environ,— n'existe plus. — [2] Vase pareil de forme, contenant 0,80 cent. environ, se voit rarement.

Nusit à Lor dsuesié : — T'é que te paye pouot,
J'anvolarin lou vin, je creyou, à plan benot ? —
Mai Lor qu'étsé flouco tout cueme ina perruche,
Détestove lou vin, preferove ina cruche.
Renasse et Sueflagniò, chocun lou vérou en man,
Trinquîran sans ran bére où moins vint fâ ansam :
— A ta santò, mon vié, — que gli fésié Renasse,

Sueflagniò, po moins soù : — Tsan ! trinca donc, Cou-
Combien se montara la dota de Luison ? — [yiasse] !
Boglie gli muela franc, all' ara mon garson.
J'é vint cinq bicharé de pro, vint cinq de târra,
Que je bogliou à Fragnioù que revian della gàrra ;
Insuet t'ajoùtaré la târra doù Nésa
Avé loù muela franc, où ban gnia ran de fa. —

Eh ! dsi donc, Mijorin, paye-tse ina rouquetta
D'o-de-vi ? — J'omou mié de sueró na toupetta,
Répond Tuénou Mesi. — Monsié ome lou doù ! —
— Je preferou où Dragon gli fére loù zié doù.... —

Nusit disait à Laur : — Est-ce que tu paies pot ? [1] — J'avalerais, je crois, le vin à plein bennot ? [2] — mais Laur, le chapeau enrubanné, semblable à une perruche, — détestait le vin (et) préférait une cruche (de bière). — Renasse et Siflagnio, chacun le verre en main, — trinquèrent au moins vingt fois sans boire : — A ta santé, mon vieux ! que lui disait Renasse [3].

— Tiens, trinque donc, bêta ! (répondait) Siflagnio pas moins saoûl ! — A combien se montera la dot de Louison ? — donne lui mille francs, je lui ferai épouser mon fils. — J'ai vingt-cinq bicherées [4] de prés, autant de terres — que je donne à Fragnou qui revient de l'armée ; — ainsi tu ajouteras la terre du Nésat [5] — avec les mille francs, ou bien il n'y a rien de fait.

— Eh ! dis donc, Mangehareng, paie-tu une roquille — d'eau-de-vie ? — J'aime mieux une topette de sirop, — répond Antoine Moisi. — Monsieur aime la douceur ! — Je préfère, au Dragon, [6] lui faire les yeux doux ?

[1] Synonyme de bouteille. — [2] Petite benne d'une capacité de 40 litres environ. — [3] Les noms ci-dessus et les suivants sont des noms de fantaisie. — [4] La bicherée est égale à 12 ares 56 centiares. — [5] Mas très fertile à Saint-Maurice. — [6] Femme délurée de la localité.

De bevoù z'émecha, vé la trobla vésuena,
Bevian lou vin sicrò dsuena grànda terruena ;
I voucîran trinco avé loù doù Monsié,
Ajoùtan qui vaglié mié bére que dansié :
— Vous éde l'ar toù doù de z'omou bian ounétou ;
Serio-vous de savan, de lettrò, de pouétou, ?
Mai que t'é que ne dson ? vous ésso étrangé,
Iquian sufi per nous sans vous interrougé ? —

— Aban alla santò, si vous voulâ me crâre,
De vous, de voutre fenne & de nous, dsuessuet Piâre.
Voutron vin é bian bon, vous lou féde chez vous,
Ne lou trovon meglioú que qué que n'ont chez nous.

Yin delloù payisan dsi : — Ne n'ont pli de vigne,
N'achèton loin lou vin, i vrâman ina guigne ;
N'ont étoravaja per lou fuelouxera,
In insectou modsuet, in ofroù scelera....

Otrevâ ne z' ayion, de suparbou chanevou,
Qu'ére druet cueme in i, yiot cueme de grand revou ;
Mai la dagne où muetan ayié de veson var
Que l'étroussovan net.... Péssan otrou revar :

Vers la table voisine, des buveurs emêchés — buvaient le vin sucré d'une grande terrine ; — ils voulurent trinquer avec les deux Messieurs, — ajoutant qu'il valait mieux boire que danser : — Vous avez l'air tous les deux d'hommes bien honnêtes ; — seriez-vous des poètes, des lettrés, ou des savants ? — mais, que disons-nous ? vous êtes étrangers, — cela suffit pour nous sans vous interroger.

— Eh bien ! à la santé, si vous voulez me croire, — de vous, de vos femmes et de nous, répondit Pierre ! — Votre vin est bien bon, vous le faites dans votre pays, — nous le trouvons meilleur que celui que nous avons chez nous.

Un des paysans dit : — Nous n'avons plus de vignes. — Nous achetons le vin au loin, c'est vraiment un guignon ; — nous avons été ravagés par le phylloxéra, — un insecte maudit, un affreux scélérat...?

Autrefois nous avions du chanvre superbe — qui était droit comme un I et élevé comme de grands chênes ; — mais la tige, au milieu avait de petits vers verdâtres — qui la coupaient net... Puis autre

Toù loù z'an de coucon fésion granda recorta,
Ne n'ont pli de magnon, la plagne semble morta ! —
Jan prenuet la parola, afin de demando
A quelloù payisan à l'ar suet deçuedò
Si, de quelloù fléó z' i counéssian la cosa.
— Je n'osou po z'où dsuere ! — O dsi zoù, fa l'otrou, osa.
Metton-ne per ansam lïàn in poù pli loin ;
Allon ne z' atrablo toù quatrou dsan gnin coin,
Car je n'omarin po qu'on pouyiâse m'entendre ;
De foù me trétarian et d'otre choùse tendre :
. . . . . .
Vous séde que lou Ronou é t-à doù po dsueçuet ;
Mémou quand où déborde, où monte pueruеçuet.
Si loù bor, où muetan, i zia de belle z' ile,
De z'ovou bian fourgni de plànte z'aquatile.
Lou pûvou z'i vian bian et mémou de vernâ,
La framboise dessò s'i trove à plan panâ.
Toù loù trâ z'an où sozou on cope sa mayére,
Le z'anmereglie et glion toú loù z'an van se fére,
Delloù z'ovou chocun n'a son puetsuet mourciò,
Qu'alla vigne fourgniâ ce qu'i fo de péssiò.

revers : — tous les ans nous faisions une grande récolte de cocons, — nous n'avons plus de vers-à-soie, la plaine semble morte !

Jean prit la parole, afin de demander — à ce paysan, à l'air si déluré, — s'il connaissait la cause de ces fléaux.

Je n'ose pas le dire ! — Oh ! dis-le, répond l'autre, ose.

Mettons-nous ensemble un peu plus loin, là bas, — allons nous attabler tous les quatre dans un coin, — car je n'aimerais pas qu'on puisse nous entendre ; — on me traiterait de fou et d'autres choses (aussi) tendres : . . . . . .

Vous savez que le Rhône est à deux pas d'ici ; — même quand il déborde il vient près du village. — Sur les bords, au milieu, il y a de belles îles, — des saulaies bien fournies de plantes aquatiques. — Le peuplier y vient bien et même les aunaies. — La framboise, dessous, s'y trouve à pleins paniers. — Tous les trois ans on coupe les tiges des saules ; — les attaches de vignes et les liens se coupent tous les ans. — Chacun à sa petite quantité de saulaie, — qui fournit ce qu'il faut d'échalas à la vigne.

Ménò, le z'otrevà, vous pouyio pré dell' onda,
All' ombra delloù sozou, oùpré de voutra blonda,
Vous repouso plan-plan sans poù delloù tavin,
Dsan le ronze péssan cûgli de patavin :
Loù pli bio, loù pli mâ, éran où pli z'abuelou.
Le monche, loù monchon, vous léssovan tranquielou ;
En gnin mout, vous pouyio fére voutra choumò
So loù z'obrou tout plan de bouquet amboùmò :

Alor muela z'iziò vouletan dsan le brànche,
Si le verde vourzuene et dessi le pervànche,
Dsan glioù gazougliaman fésian tant de rafuet
Que, per vous endourmi, n'ayio po de souçuet.

Avé son jonou bèt lou marlou nar sueblove,
L'étourgniò babiglior si lou pûvou jouyiove ;
La lardenna, brandan sa longe et joglia quoua,
Et la boucharla avò ne restovan po coua ;
Et tant de jabriglion, soùtsigliàu dsan le fouglie,
Mélovan glioù chanson où coûa delle granoglie.

Cré muela nom dsin rat ! yiore, moù bon z'ami,

Camarades, autrefois, vous pouviez près de l'onde, — à l'ombre des saules, auprès de votre amie, — vous reposer tout doucement, sans avoir peur des taons ; — puis, cueillir des mûres sauvages dans les ronces : — les plus mûres, les plus belles, étaient au plus habile.— Les mouches, les cousins, vous laissaient tranquilles ; — en un mot, vous pouviez faire votre sieste — sous les arbres aux fleurs parfumées.

Alors mille oiseaux voletant dans les branches, — sur les pervenches et les pousses verdoyantes des saulaies, — faisaient un bruit si doux dans leur gazouillement — que, pour vous endormir, vous n'aviez aucun souci.

Avec son bec jaune le merle noir sifflait, — l'étourneau babillard jouait sur le peuplier, — la mésange, branlant sa longue et jolie queue, — et la fauvette aussi ne restaient pas tranquilles ; — et tant de petits oiseaux [1], sautillant dans les feuilles, — mêlaient leurs chansons au coassement des grenouilles.

Cré mille noms d'un rat ! mes bons amis, maintenant — je vous défie

[1] Jabrillons : rassemblement de petits oiseaux de toute sorte.

Je vous défiyou bian de z'i pouére dourmi ?...
I gnia pli de z'iziò qui chànton si loù sozou,
Pognié de jabriglion gazouglian dsan loù z'ovou,
Gniuemé de possera voulan dsan l'étroublou,
Cosi pli d'étourgniò delle Roche à Sablon ;
Et quand vous parcourio loù z'otin et le vigne
Vous entendso pertout si loù péssiô en ligne
La gliuenota repondre où gracïoù Vuestra :
« Tsuet te dor, tsuet te dor ! » et lui dsuere : « Vistra ! »

Si loù bouisson fleri, dedsan le chenavâre,
Lou chadri, l'anclianson, pertout se fésian vâre
Et, dessò l'apàntsuet de toù netroù couvar,
Arò delloù travon, cosi pendsi en l'ar,
Chocun vésié chez lui tànta gni d'irondelle
Dont, suivant lou dsueton, lou bouneur vian de z'elle !

Otrevâ dsan loù boué s'entendsé gàzouglié.
Le groglie, d'oùjourdâ, gni van pli vueroùglié.
Le fouré sont plonja dsan gnin proufond suelànce,
D'iziò mémou de no, se và po l'aparànce....

bien d'y pouvoir dormir !... — Il n'y a plus d'oiseaux qui chantent sur les saules, —pas même d'attroupement gazouillant dans les îles, — ni de moineaux volant dans les étaules, — presque plus d'étourneaux des Roches (de Condrieu) à Sablon ; — et, quand vous parcouriez les hautins et les vignes, — vous entendiez partout, sur des échalas en faisceaux, — le linot répondre à son mâle gracieux : — *Tsuet te dor, tsuet te dor!* et lui dire : *Vistra!* [1]

Sur les buissons fleuris, dans les chenevières, — le chardonneret, le pinson, se montraient — et, sous l'appentis de tous nos toits,—à côté des poutrelles, chacun voyait chez lui, — presque pendus en l'air, trente nids d'hirondelles, — desquelles vient le bonheur, suivant le dicton !

Autrefois dans les bois on entendait le gazouillement des oiseaux. — Les corneilles aujourd'hui n'y tournent plus giratoirement. — Les forêts sont plongées dans un profond silence, — on ne voit pas même la trace d'une chouette....

[1] Onomatopées des linots, mâle et femelle ; ils disent encore : *tsuera, tsuera gli!*

Que sont-é devegni quelloù charman z'iziò,
Qu'étsan doù payisan son pli richou jouyiò ?
Toù loù gni sont détruit et le more sont morte,
Loù pore sont partsi per nombroùse cohorte.
I gnia pli de briyan, i gnia pli de chadri,
L'aluéta dsan loù z'ar ne lànce pli son cri !
Loù possera surtout se comptan per cent muela,
Ne se retrovon pli qu'à Paris, la grand'vuela.....
Loù motri, glioù paran, avé de grand panâ,
N'en pregnian toù loù jour de vintene alla vâ ;
Loù chassoù z'imbueçuelou abatsan per centene
Loù pié nar, loù ki blanc et jesqu'à le lardenne ;
L'étourgniò, la bergére et la boucharla, et toù
Tombovan so lou plomb suet mertrié doù chassoù,
Van-t-é qu'alle t-allo netra poùra irondella ?
Bel ànge doù fouyié, ne t'ont perdsi, ma bella.....
Yiore, moù bon z'ami, que mijovan-t-é don,
Loù z'iziò doù bon Dsé?... Je demàndou perdon
D'abourdo qué soujuet dsan d'ossuet long détaglie ;
Ma çarvella, bettoù, vous semble que bataglie,
Mai je ne fo qu'emettre içuet ma convueccion,

Que sont devenus ces charmants oiseaux — qui étaient les plus riches joyaux du paysan ? — tous les nids sont détruits et les femelles sont mortes, — les mâles se sont enfuis par nombreuses cohortes. — Il n'y a plus de bruants, il n'y a plus de chardonnerets. — L'alouette, dans les airs, ne lance plus son cri. — Les moineaux surtout, se comptant par centaines de mille, — ne se retrouvent plus que dans la grande ville de Paris, — les enfants, leurs parents, avec de grands paniers [1], — en prenaient tous les jours des vingtaines à la fois : — les chasseurs imbéciles abattaient par centaines — les pieds noirs, les motteux et jusqu'aux mésanges ; — l'étourneau, le hochequeue et la fauvette, et tous — tombaient sous le plomb si meurtrier du chasseur. — Où est-elle allée, notre pauvre hirondelle ? — bel ange du foyer, ma belle, nous t'avons perdue !.....

Maintenant, mes bons amis, que mangeaient-ils donc — les oiseaux du Bon Dieu ?... Je (vous) demande pardon — d'aborder ce sujet

[2] Une fois entrés dans ces paniers par une ouverture disposée ad'hoc, les oiseaux ne pouvaient plus sortir.

Sans charché de me fére ina reputacion.
Féde bian atencion, oùvro voùtre z'oùreglie :
Vous entendri de choùse à po d'otre pareglie !
Si vous lou permetâ, revenon où soujuet
Que d'aglieur vé chez nous é loin d'étre in secruet :
En rasan perabò, l'irondella gentsiglie
Picoutove d'insecte ina vrâ pacoutsiglie,
Et chocuna anvalove où moins quatrou miglion.
Pâ si le labouré et dessi loù seglion,
Lou fringa possera, de mémou la bergére,
Insuet que l'étourgniò, n'atrapovan moins guére ;
Seye dsan loù chamin, seye dsan loù z'anchon,
Toù loù pitsi z'iziò mijovan loù monchon
Et, toù sans excepcion, si le cepe voulovan,
D'insecte per miglior toù loù jour anvalovan,
Si lou fuelouxerâ voulove per essin
Et vegnié se pouso si le vigne et hotin,
Muela puetsuet z'iziò n'en fésian glioù mijougne
Et pertout détruisian dsan glioù bounc besougne,
Chaniglie, insecte avó, fuelouxerâ, veson,
Et très façuelaman de z'ellou ayian réson...

dans d'aussi longs détails ; — il vous semble peut-être que ma cervelle est en délire — mais, ici, je ne fais qu'émettre ma conviction,— sans chercher à me faire une réputation : — ouvrez vos oreilles, écoutez attentivement, — vous entendrez des choses à nulle autres pareilles ! — Si vous le permettez, revenons au sujet — qui, d'ailleurs, chez nous est loin d'être un secret : — en rasant la terre, la gentille hirondelle — picorait une vraie pacotille d'insectes — et chacune (en) avalait au moins quatre millions. — Puis le fringant moineau, de même le motteux, — ainsi que l'étourneau, en attrapaient moins guère. — Soit dans les chemins, soit dans les pâtures, — tous les petits oiseaux mangeaient les moucherons — et, tous, sans exception, voletant sur les ceps, — chaque jour avalaient des insectes par milliards ; — si le phylloxéra volait par essaim — et venait se poser sur les hautins et les vignes, — mille petits oiseaux en faisaient leur nourriture — et partout détruisaient dans leur bonne besogne — chenilles, insectes également, phylloxéra, vers, — et très facilement d'eux avaient raison...

Or donc loù z'ennemi de touta la vermuena,
Hélò, n'existon pli ?.... Ne sont dsan la débuena !
J'é fa por à de gent de quella téouri,
Mai toù, sans excepcion, de muet i yiant bian ri,
Et toû me respondsan : — Vé, vé, poùra gavagnie !
Vé nésié ton chanevou et pâ blouyié te dagne...
Te n'en voù mé savé que le gent de l'omout,
Dsin glivrou te ne poù po mémou en glire in mout.

Loù savan, mié que tsuet, recounâsson la marna,
Afuermon que lou revou é pli deur que la varna ;
Quoque vâ cependan apercevan de blo
Lou prenon per de seglia et n'en sont po troublo.

I fan bian de z'écrit si l'orpie et la celuire,
Cueme i fo labouro, cueme i fo le conduire,
Et jestou lou mouman qu'on dâ fousso, seyié,
Pouot, apalo, bueno, semeno, arpeyié ;
Elevo loù chivò, fére essamo le tone,
S'écarto delloù z'obrou en été quand i tonne.
Sant tout en téouri, mai z'en pratsica ran,
Incliuena-te pomìn pisqu'i sont de savan....

Or donc, tous les ennemis de cette vermine—hélas ! n'existent plus... Nous sommes dans la débine. — J'ai fait part de cette théorie à (beaucoup) de gens, — mais tous, sans exception, ont bien ri de moi, — et tous me répondaient: — Va, va, pauvre nigaud! — va rouir ton chanvre, et puis tiller les tiges... — Tu en veux savoir davantage que les gens de là-haut, — tu ne pourrais pas même lire un mot dans un livre.

Les savants, mieux que toi, savent découvrir la marne, — affirment que le chêne est plus dur que l'aune ; — quelquefois cependant, apercevant du blé, — le prennent sérieusement pour du seigle.

Ils font beaucoup d'écrits sur la herse et la charrue, — comment on les conduit, comment il faut labourer,—et juste le moment qu'on doit fossoyer, faucher, — tailler (la vigne), attacher (les échalas en faisceaux), biner, semer, herser, — élever les chevaux, faire essaimer les abeilles, quitter le travail en été, quand il tonne ; — ils savent tout en théorie, mais rien en pratique, — incline-toi, néanmoins, puisque ce sont des savants...

Ils en remontreraient, tout cela sans vergogne, —à cultiver la vi-

I n'en remontrarian, toutsiquian sans vergougne,
A cultsuevo la vigne illò dsan la Bergougne,
Mémou dsan la Champagne et dsan lou Bourdelet,
A toù loù vigneron..... Et per caglié lou lait,
I n'en sant ban pli long que tsuet si la féssella,
La chasâre, la floù, lou bîrou..... Et la parcella
Qu' a de prouprieté que te ne counâ po,
Que n'en dsitse, gnigò? t'ésse bian atrapo!
I ne po tout, te vâ illò quella gliuesarna,
In savan dell' andruet la prendruet per d'avâna;
Dsueruet que lou chanevou é-t-arba de St-Jan
Et son dsuere fa foi cueme quelloù que sant.
Mai tsuet, trueplou agniuemar, te fario tout quand mémou,
T'ario bio travaglié, te n'aré jamé d'émou.

Insuet apelaran: cannabis sativa,
Lou chanevou en latsin, poùra bétse te vâ!
A z'ellou, *mon petit,* si jamé te te frotte,
Si lou ki te chéré dsan la bourba et le crotte [1] !

Où mourié i gli dson, acota: alba morus;
Te n'en trouvario po dsuemié douzena en Prusse;

gne, au loin dans la Bourgogne, — même dans la Champagne et dans le Bordelais, — à tous les vignerons.... Et pour cailler le lait, — ils en savent bien plus long que toi sur la fiscelle, — le panier (à faire sécher le fromage), la crême, le beurre... Et le sainfoin — qui a des propriétés que tu ne connais pas: — qu'en dis-tu, nigaud? tu es bien attrapé! — Ce n'est pas tout, tu vois là bas cette luzerne, — un savant de là-haut la prendrait pour de l'avoine, dirait que le chanvre est de l'armoise — et son dire fait foi comme le dire de ceux qui savent. — Mais toi, triple animal, tu ferais tout quand même, — tu aurais beau travailler, tu n'auras jamais de biais.

Ainsi, (ils) appelleront *cannabis sativa* — le chanvre en latin; tu vois, pauvre bête!..... — A eux, mon petit [2], si jamais tu te frottes — tu tomberas sur ton derrière dans la boue et les crottins...
Au mûrier on lui dit, écoute [3]: *alba morus,* — tu n'en trouverais pas

[1] Crotte: ce mot en patois comprend la bouse de vache, la crotte de chèvre et le crottin de cheval.

[2] Expression ironique mais pleine de force à St-Maurice.

[3] Ce mot placé ainsi dans notre patois a un charme qu'on ne peut rendre.

Lou frouman, Triticum, pâ Hordeum l'orge,
Et l'avâna, mon cher, i vous prend alla gorge :
Avena Sativa et, voùtse doù blo nar
Savé lou nom latsin ? Te vé soùto en l'ar !
I semble in champ de Mor : plitoù Polygonum
Et pâ in otrou nom que fa : Fagopyrum ;
Lou pâ, Phaseolus, mémou Pisum arvense
Insuet dont lou latsin ne sian po la prouvince.
Alla verda gliuesarna i dson : Medicago,
Et te poù n'en baglié à te mele à gogó ;
Creyou que la parcella a nom Hedisarum ;
La vache l'ome otan que ne z'omon lou rhum ! —

. . . . . .

— Or donc, boune gent, muet qu'à pena je sé,
Je m'ensovou bian loin en glioù dsuesan : assez !...

. . . . . .

Hin ! Piâre fuet à Jan, de toutsiquian que dsitse?
— Et tsuet de ton coùtò, mon cher ami, n'en ritse ?
— Je gli donnou réson cosi pertout, pomin
Perque donc s'arréto en ossuet bon chamin ? —

demi-douzaine en Prusse; le froment *triticum*, puis l'orge *hordeum*, — et l'avoine, mon cher, cela vous prend à la gorge : — *Avena sativa* et, veux-tu du sarrazin — savoir le nom latin ? Tu vas sauter en l'air, — cela semble un champ de Mars : plutôt *polygonum* — accolé à un autre mot qui fait : *fagopyrum ;* — le haricot *Phaseolus*, le pois *Pisum arvense*[1]. — Ainsi donc le latin ne sent pas la province. — A la verte luzerne on dit *medicago,* — et tu peux en donner à profusion à tes mules ; — je crois que le sainfoin a nom *hedisarum :* — la vache l'aime autant que nous aimons le rhum . . . . . .

Or donc, bonnes gens, moi qui à peine sais quelque chose, — je me sauve bien loin en lui disant : assez ! . . . . . .

— Hein ! Pierre fit à Jean, que dis-tu de tout cela ?

— Et toi, mon cher ami, en ris-tu ?

— Je lui donne raison presque partout, néanmoins pourquoi s'arrêter en aussi bon chemin ?

[1] On confond à St-Maurice le haricot avec le pois, quant à la dénomination. Ici pour le besoin de la rime, arvense, é fermé, rime avec province, dans le texte.

Mai l'otrou payisan gli fa quella reponsa :
— Iquiet de n'en tro dsuere, où crin ina semonsa,
Dont chichou ne sont po netroù bon vuellageois,
Surtout quand on s'adresse à vous otrou bourgeois.

— Persouna ne z'entan dsan qué coin della solla,
D'aglieur lou po de toù retentsi si la dolla,
Dsuessuet lou narrateur, je vo contsuenuyé,
Pisque vous voulâ bian ne po vous ennouyé :.....
.....
Per amasso la fouoglie içuet dsan l'ouruejuena,
On mettove longtems à fére sa farjuena ;
Loù mourié à grand vent éran suet bouissounoù,
Qu'i z'iayié de picon cueme alloù boué de hoù.
La fouoglie ére megnia, le branche étsan puetsuete :
Per coulo, impoussueblou i gniayié po de juete,
M'ai z'ossuetoù pousò dessi netroù magnon
Que touta ére mija jusqu'où derâ trougnon.

Loù magnon éran for, briglian, puetsuet, mai lisse,
Gniuet vache, gniuet drageye : i fésian loù délice
Delloù z'ancabanoù, alor qu'i éran mâ,

Mais l'autre paysan lui répondit ainsi : — Ici d'en trop dire, je crains une semonce — dont nos bons villageois ne sont pas chiches, — surtout quand on s'adresse à vous autres bourgeois.

— Personne ne nous entend dans ce coin de la salle, — d'ailleurs le pas de tous a retenti sur la dalle, — répondit le narrateur, je vais continuer, — puisque vous voulez bien ne pas vous ennuyer..... ..

Pour cueillir la feuille, ici, dans l'origine — on mettait longtemps à remplir son petit sac. — les mûriers à plein vent étaient si buissonneux, — qu'ils avaient des épines comme le bois de houx. — La feuille était menue, les branches étaient petites, — pour (la) couler, impossible, il n'y avait pas de rejet ; — mais aussitôt posée sur nos vers-à-soie — elle était mangée jusqu'au dernier trognon.

Les vers étaient vigoureux, brillants, petits, mais lisses, — (il n'y avait) ni muscardines, ni lèpre : ils faisaient les délices — des encabanneurs, alors qu'ils étaient mûrs. — Sur les trousses (c'était) à celui

Dessi le troùsse à qué que montaruet proumâ.
Loù coucon, en trâ jour, cachovan loù z'artiste
Et tout ére figni vé la Sint Jan Batiste.

Eran deur loù coucon, jonou, roù et jogli,
On pouyié loù touché sans jamé se sogli,
Per z'i trouvo de courte, aban voua, je t'en fiche !
A pena se vésié si le troùsse ina quiche....

En vueruetò, Monsié, je ne sé ran savan
Per n'en dsuere la cosa à vous l'ar bon vuevan.
Mogré tout cependan je creyou la counâtre :
Or viquia me réson suivâ le bian, moù mâtre :

. . . . . .

Je remorcou toujour que le riorte bian driuet
Se cosson net oùtour delle jarbe qu'on gliuet ;
Car la pegliotta n'ofre ocuena resuestànce,
Et lou boué qu'é dedsan n-a po de consuestànce,
Cueme i dson per lomout ; ne po fuelamantoù,
Insuet que qué qu'é mégrou et vous où séde toù :

qui monterait le premier. — Les cocons en trois jours cachaient les artistes — et vers la St-Jean tout était achevé.

Les cocons étaient durs, jaunes, roux et jolis, — on pouvait les toucher sans crainte de se salir. — Pour y trouver des courtes [1], ah ! bien oui, je t'en fiche ! à peine — voyait-on un cocon inachevé sur les trousses.

Messieurs, en vérité, je ne suis pas assez savant — pour en dire la cause à vous qui avez l'air si bien ; — malgré tout cependant, je crois la connaître, — or, voilà mes raisons, mes maitres, suivez-les bien : ... .

Je remarque toujours que les liens bien drus — se rompent net autour des gerbes qu'on lie, — car la pelure n'offre aucune résistance — et le ligneux qui est dedans n'a pas de consistance, — n'est pas filamenteux, comme on dit là haut, — ainsi que celui qui est maigre

[1] Le ver qui vagabonde, quand il est mûr, ne trouve aucune place de bonne dans les trousses pour faire son cocon. Il se raccourcit et devient immobile. On le met alors sous une coquille d'œuf et il fait un cocon assez dur, mais informe.

Donc dsan lou tems passo que la fouoglie ére mégra,
Etsé plena de fi, bettoù pli doùça qu'égra,
Et loù magnon alor proufuetovan doù fi,
Fésian glioù coucon deur et sans jamé peri ;
Mai yiore loù mourié ant de très groùssa fouoglie,
Sont hanto cosi toù, dsan ran on loù défouoglie.
On vâ de juet suet long qu'on glioù compte sié pié.
Le brànche z'élevée à pena sont apié ;
Or, la fouoglie é tro groùssa et tendra et tro cassànta,
Ne coutsan po de fi, mai très-apetsuessànta.
Loù magnon l'omon bian, la mijon de plési,
I devenon très-groù, pâ sont vîtou sési
De doùtrâ maladsi : d'abor glioù vian de tache,
On vâ glioù pio crevo, péssan tombo en vache ;
Si loù bor delle troble i venon s'alongé
Flapou, le chàmbe en l'ar et pa se dégourgé :
Alor doù cor puyan sor ina umeur vuescoùsa
Qu'ambouconne loù z'otrou et devian dangeroùsa.

E-je tor, où réson, dsan tout ce que j'é dsuet ?
Bettoù voua, bettoù non ! Si n'é po vrâ pardsuet !

et vous le savez tous ; — donc, dans le temps passé que la feuille était maigre, — textile, peut-être plus douce qu'acide et les vers-à-soie profitant des fibres — faisaient leurs cocons durs et sans jamais périr. — Mais maintenant les mûriers ont la feuille très grosse, — (ils) sont greffés presque tous, en rien de temps on les défeuille. — On voit des rejets si longs qu'ils mesurent deux mètres, — à peine on peut atteindre les branches élevées ; — or, la feuille est très grosse et tendre, et trop cassante, — ne contient pas de fil, mais elle est très appétissante. — Les vers l'aiment bien, la mangent avec plaisir. — Ils deviennent très gros ; puis sont vite atteints — de deux ou trois maladies : d'abord il leur survient des taches, — on voit leur peau gercer, ensuite tomber en lèpre ; ils viennent s'allonger sur les étagères ; — flétris, les pattes en l'air et après se dégorger. — Alors, du corps infect (il) sort une humeur visqueuse — qui devient dangereuse et empoisonne les autres.

Ai-je tort, ou raison, dans tout ce que j'ai dit ? — peut-être oui, peut-être non ! si ce n'est pas vrai, parbleu ! — je dirai pour finir ce

Je dsuerâ per figni ce qu'içuet i se posse,
Mai je cregnou, ménò, que mon babuet vous losse :
I zia dsan lou payi trâ persoune que fan
Ina once de magnon. I sont de vrâ z'efan :
I n'ant po per doù glior d'integliuegence et d'émou,
Aban, quelloù gniaret ant de coucon quand mémou ;
I n'ant po z'â lou bié de hànto glioù mourié....
Adsò !... Ne charché po delloù contrarié ! —
. . . . . .
Avueso-vàre in poù, dsuessuet Piâre Remorca
All'otrou payisan : quell'héró de Plutorca
E passoblaman for et, dsan queté payi,
Si gli ressemblon toù, ne n'en sont ébabi !
— Ah ! Ah ! vous vâde bian que gli repondsuet l'otre,
N'ont lou gout doù metsé, que ne sont ne z'en sotre ;
Je vous jurou pomin, que jamé della via
Le letre vé chez nous ne se sont fourveyia.
Yiore,. . . . . .
. . . . . .

Meri D'Exilac.

qui se passe ici, — mais je crains, camarades, que mon babil ne vous lasse :

Il y a dans le pays trois personnes qui font — (chacune) une once de vers-à-soie. Ce sont de vrais enfants. — Ils n'ont pas pour deux liards d'intelligence et d'esprit ; — eh bien ! ces ignares ont des cocons quand même ; — ils n'ont pas eu le biais de greffer leurs mûriers...

Ne cherchez pas à les contrarier... — Adieu !. . . . . .
. . . . . .

— Regardez un peu, dit Pierre Remarque — à l'autre paysan : ce héros de Plutarque — est passablement fort et, dans ce pays, — s'ils lui ressemblent tous, nous sommes dans l'ébahissement.

— Ah ! ah ! vous voyez bien, que lui répondit l'autre, — nous avons le goût du métier et nous savons nous en tirer ; — je vous jure néanmoins que jamais de la vie — les lettres ne se sont fourvoyées chez nous...

Maintenant . . . . . .
. . . . . .

Meri D'Exilac.

POÉSIES LAURAGAISES

AL CEL

Cel de safir raiant, nud coumo la divesso
De Pafos, vas bagnant mous uelhs de ta caresso
Luminouso e magico. Ai! lèu, quno doulou !
Parieu à 'n Marsias, joul'coutel d'Apoullou,
Tragic, t'ensannos ; puei, toun mantou blanquinejo ;
Cop sigur, on diriò qu'es estamat de nòu.
Quand le faucilh le fuch, sul'cop i voulastrejo
La rato-peno negro e coumoulo de pòu.

T'escurcisses, mais ja te semenos d'estelos,
Treluzentos autant que d'uelhs de jouvencelos.
Vès tu, la bouco en foc e le cor abrasat,
Soum depeds ; que vouldriò te prene à bel brassat
Coumo fasiò souvent d'uno belo mainado !
È set d'amour ; mous pots soun fretats de l'agras
Del desir. Somi dreit e moun amo emplenado
De vam, brasses duberts, baisi les tieus lugras.

Luchou, 12 d'agoust 1888.

AU CIEL

Ciel de saphir rayonnant, nu comme la déesse — de Paphos, tu vas baignant mes yeux de ta caresse — lumineuse et magique. Ah! bientôt, quelle douleur! Pareil à Marysas, sous le couteau d'Apollon, — tragique, tu t'ensanglantes; puis, ton manteau blanchoie ; — à coup sûr, on dirait qu'il est étamé de neuf. — Quand le martinet le fuit, sur-le-champ y volète — la chauve-souris noire et pleine de peur.

Tu t'obscurcis, mais certes tu te sèmes d'étoiles, — luisantes autant que des yeux de jouvencelles. — Vers toi, la bouche en feu et le cœur embrasé, — je suis levé; que je voudrais te saisir à pleins bras — comme je faisais souvent d'une belle enfant! — J'ai soif d'amour; mes lèvres sont frottées du verjus — du désir. Je rêve debout et, mon âme emplie — de courage, les bras ouverts, je baise tes astres.

Luchon, 12 août 1888.

SUS UN ANGLESO EN BLANC

Es touto en blanc ; semblo moullado
Dins la mai laugero niboul
E passo, la caro velado,
A chaval, dins un gai mourmoul.

Mais, adeja, s'es envoulado
Amount, joubs le darnièpiboul
De la Pico à l'aigo jalado
E que tindo coumo un cimboul.

Tourno al galaup, qu'es agradivo !
Es *willi*, fadeto ou be divo ?
— « Blanco e frejo coumo la nèu »,

Dits un passejaire. — « E coumo elo »,
Ajusto un autre, « la dounselo
Te rescalfurariò lèu-lèu. »

Luchon, setembre 1888.

SUR UNE ANGLAISE EN BLANC

Elle est toute en blanc ; on la dirait moulée — dans le plus léger nuage, — et elle passe, visage voilé, — à cheval, dans un gai murmure.

Mais, déjà, elle s'est envolée, — là-haut, sous le dernier peuplier — de la Pique à l'eau glacée — et qui tinte comme une sonnaille.

Elle revient au galop. Qu'elle est agréable ! — Est-elle willy, petite fée ou bien déesse ? — « Blanche et froide comme la neige »,

Dit un promeneur. — « Et comme elle », — ajoute un autre, « la demoiselle — vous réchaufferait bientôt. »

Luchon, septembre 1888.

A-N-UNO LUCHOUNESO

Sus le cel poulit de sati,
Al balcounet de toun grand bado-vrespe
Teulat d'ardesos, de maiti,
Venes laugero e negro coumo un crespe.

Portos le capulet de dolh.
Mais tout es gauch aro subre la terro.
Vivoment adreitos le colh
E les tieus uelhs cercoun naut per la serro.

Es qu'atendes qualcu pr'asart ?
Un brave amic qu'aro per tu s'acouito ?
Un valent que casso l'izart
Ou be'n pacient que sap pesca la trouito ?

Qui sap ? Sariò'n guide ardimand
Qu'escalabrat toco les neviès blouses
Coumo de claris diamants
E couneis pla les gourgs espetaclouses ?

A UNE LUCHONNAISE

Sur le joli ciel de satin,— au petit balcon de ta grande mansarde — tuilée d'ardoises, le matin,—tu viens légère et sombre comme un crêpe.

Tu portes le capulet de deuil. — Mais tout est joie à cette heure sur la terre. — Vivement tu dresses ton cou — et tes yeux cherchent haut à travers la sierra.

Attends-tu quelqu'un, par hasard? — Un bon ami qui pour toi maintenant se hâte? — Un vaillant qui chasse l'izard — ou bien un patient qui sait pêcher la truite ?

Qui sait ? Serait-ce un guide hardi — qui, dressé, prend pied sur les névés purs — comme de clairs diamants — et connaît bien les gouffres étonnants ?

Ai! s'es Ercule aquel garçou!...
(Dins le tieu cor le maissant amour reno.)
Filho raivouso d'Ilissou,
Aten-te dounc d'abe l'sort de Pireno!

Luchou, setembre 1888.

A-N-DE ROSOS

I

De l'ort miraclouso segnouro,
Le tieu rire mut mais audous,
Aco's toun esplandiment dous,
O belo roso de pourpouro!

Tintado de la sang d'Eros,
As flourit per la que sens geino
Te raubara, tant caro reino,
Touto emperlejado de ros!

Aïe! Si ce garçon est Hercule!..— (Dans ton cœur le mauvais amour gronde.) — Fille rêveuse d'*Ilixo*,— compte-bien sur le sort de Pyrène!

Luchon, septembre 1888.

A DES ROSES

I

Du jardin merveilleuse seigneuresse, — ton rire muet mais odorant, — c'est ton doux épanouissement, — ô belle rose de pourpre!

Teinte du sang d'Éros, — tu as fleuri pour celle qui sans gêne, — te prendra, si chère reine, — toute emperlée de rosée!

E sens se pugni, flou superbo,
A soun nazet te pourtara
E finoment te sentira
Per te rounça lèu-lèu dins l'erbo !

30 de mai 1890.

II

Sens taro de vielho ou de cuco,
Pleno de baume e de frescou,
Belo roso, dins ta blancou,
Uno clarou d'albo s'aluco.

E voli que de boun maitì,
Quand la som-som la ten encaro,
Fasques rampèu dambe sa caro
Que toutjoun me sap agatì.

2 de junh 1890.

Et sans se piquer, fleur superbe, — à son petit nez elle te portera et te sentira délicatement — pour te jeter bientôt dans l'herbe !

30 mai 1890.

II

Sans tare de hanneton ou de chenille, — pleine de parfum et de fraîcheur, — belle rose, dans ta blancheur, — une clarté d'aube s'allume.

Et je veux que, de grand matin, — quand le sommeil te tient encore, — tu rivalises avec son visage — qui toujours me sait allécher.

2 juin 1890.

LA PIRAMIDO

(d'après un pintre russe)

Joubs le soulelh rousent que fa blancs cel e terro,
Dins la plano ount se vei d'albrasses counturbats,
S'adreito un mount afrous de cluscos que la guerro
Empialet, aquital, après d'orres coumbats.

La piramido creis, lèu doumino la serro.
Tranco l'inmensitat. Quantis d'omes toumbats!
Les tirans fan pata, de dreito e mai d'esquerro,
Sens un boussi d'arrest, les poples acabats.

E la barbaritat, coumo le mesuraire
Davant les sieus pialots, nou se pauso pas gaire,
Amountairo toutjoun de caps cluscopelats.

Aco's l'auta levat al dieus de las batalhos
Per vous autris, martis nescis de las mitralhos,
Que servissets de proio as reises pla 'ntaulats.

Auguste Fourès.

10 de julhet 1890.

LA PYRAMIDE

(d'après un peintre russe)

Sous le soleil brûlant qui fait blancs ciel et terre, — dans la plaine où se voient des arbres tordus, — se dresse un affreux monceau de crânes que la guerre — amoncela, en cet endroit, après d'horribles combats.

La pyramide croît ; bientôt, elle domine la sierra. — Elle troue l'immensité. Combien d'hommes tombés! — Les tyrans font se battre, de droite et de gauche, — sans le moindre arrêt, les peuples épuisés.

Et la barbarie, comme le mesureur de blé — devant ses piles, ne se repose guère, — elle amoncelle toujours des têtes pelées.

C'est l'autel érigé au dieu des batailles — par vous autres, martyrs niais des mitrailles, — qui servez de proie aux rois bien attablés.

A. F.

10 juillet 1890.

VOCABULAIRE PROVENÇAL-LATIN

INTRODUCTION

I

Vocabulaire provençal-latin. — Travaux dont il a été l'objet

La Bibliothèque nationale possède deux manuscrits [1] d'un vocabulaire provençal-latin rédigé au Moyen-Age sous ce titre : « Floretus habundans in multis vocabulis et puleris. » Il nous a paru utile de publier, sinon le vocabulaire entier, du moins les mots ou les formes inconnus à Raynouard.

Les érudits se sont occupés à diverses reprises de ce vocabulaire. Dom Carpentier n'a connu que le ms. 7657 et l'a utilisé dans l'édition qu'il a donnée du dictionnaire de la basse latinité de Du Cange. Malheureusement ce ms. est le plus mauvais des deux ; et comme nous le verrons plus loin, il a souvent induit D. Carpentier en erreur.

Rochegude n'a connu que le ms. n° 7685, et il déclare l'avoir fondu dans son « Glossaire occitanien [2]. »

Littré a donné dans l'« Histoire littér. de la France [3] » une description de nos deux manuscrits ; Bartsch les mentionne aussi dans son « Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur [4] ». Mais ni Littré ni Bartsch ne se sont aperçus que ces deux manuscrits étaient des copies d'un seul ouvrage. Ils y ont vu deux ouvrages distincts.

M. Paul Meyer a remarqué le premier, dans son compte rendu du *Grundriss* [5], que les deux mss. contiennent le même Glossaire.

[1] Fonds lat. 7657 et 7685.

[2] *Essai d'un Glossaire occitanien* pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours (sans nom d'auteur). Toulouse, 1819.

[3] T. XXII, 27 et 28.

[4] P. 91.

[5] *Romania*, I. 385.

II

Description des manuscrits

1 Bibl. nat. Fonds lat., 7657. — In-f°, sur papier. Ce volume comprend deux parties: 1° Le Glossaire provençal-latin, comprenant 60 feuillets; les feuillets 47 et 48 manquent; 2° un formulaire judiciaire en usage à Marseille d'une écriture du XVe siècle.

Sur le feuillet préliminaire A, on lit d'une main récente : *Florilegium seu glossarium provinciale-latinum XIV sæculi.* Suivent deux feuillets blancs après lesquels vient le f° 1 qui commence ainsi: *Incipit Floretus habundans in multis vocabulis et pulcris.* Le Glossaire est écrit sur quatre colonnes; les 1e et 3e renferment les mots provençaux ; les 2e et 4e les mots latins qui les expliquent. Chaque groupe de mots ayant la même lettre initiale est considéré comme formant un chapitre qui commence par la rubrique : *Incipit capitulum litteræ* (suit la lettre initiale).

A la suite des mots commençant par C se trouve une liste de mots grecs commençant par K avec leur traduction latine.

Les mots sont rangés d'après l'ordre alphabétique, mais d'une manière qui n'est pas fort rigoureuse. Cet ordre a même subi une interversion considérable dans les listes de mots commençant par B, C, S. Ainsi, le chapitre de la lettre C débute par *Carreta*, que suit immédiatement le mot *Cofre.* Les autres mots en *Ca*, au nombre de quatre seulement [1] sont rejetés à la fin du chapitre après la liste des mots grecs. Notre ms. donne un nombre assez important de mots compris entre *Cengla* et *Cofin*, qui devraient précéder *Cofre* ; ils viennent après *Creysement.* Au chapitre de la lettre F, un court fragment se lit deux fois. Les deux rédactions présentent quelques différences.

On trouve des dessins représentant la chose ou l'action signifiée par les mots: *Bel, Cogul, Coutell, Cagar, Dat, Devo-*

[1] Le ms. 7685 donne un bien plus grand nombre de mots commencant par *Ca.*

rar, Enganador, Erguelh[1], *Fotre*[2], *Gola, Grapa, Grua, Lebre, Moloton, Nas, Noara, Ordi, Putan, Siblet, Viach.*

2. Bibl. nat., fonds latin, 7685. Petit in-8°, sur papier, de 133 feuillets, présentant de nombreuses lacunes.

On a récemment folioté ce msc. à l'angle supérieur droit du recto du f°, de 1 à 133. L'auteur avait folioté à l'angle inférieur gauche du verso, et en suivant sa foliotation, nous constatons la disparition des f^os^ I à XII, LXIX à LXXIX, LXXXXV et LXXXXVI, CXXV à CXXXIIII. La fin du ms. manque aussi. Dans l'état actuel, le manuscrit se termine au f° CLXVII avec le mot *scobar*; mais ce folio porte comme réclame le mot *scobs, is*, qui commençait le cahier suivant, et que nous trouvons dans le ms. 7657, immédiatement après *scobar* comme traduction de *scobilha*. En tenant compte de ce que nous a conservé le ms. 7657, il doit manquer au moins 40 f^os^. De plus, les f°s XIII à XXI et CLXIIII à CLXVII sont mutilés à l'angle droit supérieur, et le verso du f° LXXXXVIIII est blanc.

Ce ms. porte comme titre, d'une main récente: *Glossarii latini fragmenta,* indication évidemment erronée.

Les listes de mots commençant par A, B, C, sont respectivement suivies de listes de mots grecs en A, B, K, avec leur traduction latine.

L'ordre alphabétique est plus rigoureusement observé que dans le ms. précédent; les interversions que nous y avons signalées ne se rencontrent pas dans celui-ci. Il renferme aussi un plus grand nombre de mots.

Le fragment de la lettre F reproduit deux fois est plus étendu et les différences entre les deux rédactions sont moins grandes.

Ce manuscrit ne renferme aucun dessin.

Il lui arrive de temps à autre d'omettre en regard d'une série de mots latins le mot provençal qu'ils traduisent. Par exemple, au début de la lettre M nous lisons :

« Machaferre : Scoria, ae, purgamentum cujuslibet metalli; Noctua, quæ noctem amet, diem non ; Nocticorax, cis; nictichorax, cis; Lucifuga ; Cæcuma. »

[1] Un château-fort.

[2] Le même dessin que pour le mot « viach. »

A première vue, on pourrait croire que les divers mots latins que nous venons de transcrire sont des traductions du provençal : *Machaferre*. C'est ce qu'a pensé Littré qui dit à ce sujet : Ces glossaires « donnent des significations qu'on ne déterminerait autrement qu'avec beaucoup de peine, et que plus d'une fois on ne déterminerait pas du tout. Ainsi, dans notre dictionnaire, on lit : *macheferre*[1], *scoria;* ceci se devine facilement, c'est le mâchefer ou scorie. Mais il y ajoute que ce mot signifie encore *noctua, nicticorax*. Là toute analogie fait défaut ; et, seuls, un dictionnaire ou un scoliaste peuvent enseigner avec certitude ces acceptions détournées[2]. » Si Littré avait comparé les deux manuscrits, il aurait aisément reconnu qu'il avait affaire à deux copies d'un même ouvrage et il aurait vu qu'ici le ms. 7685 a omis devant *Noctua* le mot provençal *Machota* que donne le ms. 7657.

Dans ce manuscrit-ci la page ne renferme que deux colonnes : dans la première se trouve le mot provençal, dans la seconde les mots latins qui le traduisent. Signalons à ce sujet une inadvertance de Littré. « Le mot provençal, dit-il, est placé d'abord avec son genre[3]. » L'indication du genre est assez fréquente dans nos deux mss. ; elle a trait, non au mot provençal qui précède, mais au mot latin qui suit : Ex. : CENCHA : *m. Cinctus ; f. Zona* ; *n. Cingulum ;* etc.

On trouve des indications analogues devant les verbes et les adjectifs. Il nous a paru inutile de les reproduire.

III

Age des manuscrits. Leur Classement

Nos deux manuscrits sont très-probablement du xve siècle. Celui qui, par ses caractères paléographiques nous paraît le plus ancien remonte probablement au règne de Louis XI. Le copiste a représenté s. v. *Cagar* un roi assis sur son trône, le sceptre à la main. La physionomie de ce personnage, les

[1] Littré a lu à tort *macheferre;* le ms. a *machaferre*.
[2] Hist. litt , xxii, p. 28.
[3] *Loc. cit.*

détails de son costume nous rappellent les portraits les plus authentiques du roi rusé, cauteleux et à la mine chétive.

L'écriture du ms. 7685 est d'une date plus récente, mais nous ne pensons pas qu'on puisse le faire descendre plus bas que le commencement du XVIe siècle ; nous sommes plutôt porté à le croire de la fin du XVe [1].

Nos deux manuscrits ne sont que des copies. Si le plus ancien, que nous désignons par la lettre B, était l'original, il faudrait admettre que le plus récent (A) a fait au texte qu'il copiait de nombreuses additions et des corrections fort importantes, et cela en suivant de la manière la plus rigoureuse les procédés de rédaction adoptés par l'auteur du glossaire. Ainsi B ne nous donne aucun mot commençant par *Ar.*, *As.*, *At.* Il passe de *Aquistar* à *Aucire*. A, dont il nous manque les 12 premiers feuillets et qui débute par la fin d'un article dont le mot provençal était probablement *Archa*, nous donne, avant d'arriver à *Aucire*, 35 mots provençaux et quelques-uns formant des articles très développés. Les deux manuscrits redeviennent ensuite sensiblement identiques. Dans ces 35 articles nous trouvons des explications proprement dites du mot latin ; par ex. : ARPA : *Erpica. ae ; Instrumentum ad terendas glebas ; a bobus trahitur ;* plus fréquemment encore des explications étymologiques comme la suivante : ARNA : *Tinea, eæ ; quod teneat vestimentorum est*, [2] empruntées soit à Isidore de Séville, soit aux auteurs de glossaires du Moyen-Age. Les articles communs à nos deux manuscrits nous présentent aussi des explications de ces deux sortes et parfois même avec des fautes identiques. Ainsi s. v. CORDA on trouve : *Propes, etis, quo pes veli alligatur ; Tormentum, ti, quo prora ad pupim extenditur ; Safon, safonis, finis* (sic) *in prora* [3] *; Apiforum* [4], *ri, quo cornua antennæ tenduntur ante et retro* [5].

[1] Nous n'hésitons pas à nous ranger à l'avis de M. Meyer (*Romania*, I, 385) qui pense que les deux mss. « sont à peu près du même temps (XVe siècle). »

[2] Isid. de Sév. « Tinea, vestimentorum vermis, dicta, quod teneat, et eousque insideat, quoad erodat. »

[3] Isid. de Sév. Etymol. XIX, IV, 5 : « Saphon, funis in prora positus. »

[4] B. Apiferum. D. Carpentier a lu à tort : « Apiferion. »

[5] Isid. l. c. 6: « Opisphora, funes, qui cornibus antennae dextra sinistraque tenduntur et retroverso. »

Cette hypothèse d'un second rédacteur développant l'œuvre du premier paraît loin d'être inadmissible, lorsqu'on remarque dans B un assez grand nombre de mots latins qui ne sont accompagnés d'aucune explication, alors que ces mêmes mots se retrouvent plus ou moins abondamment expliqués dans A. Mais on ne tarde pas à remarquer que le contraire se rencontre aussi quelquefois, bien plus rarement, il est vrai. B nous donne de certains mots des explications que nous ne retrouvons pas dans A ; par ex. s. v. *Colpable* nous lisons dans les deux mss. *Reus, a, um,* mais B seul ajoute : *de re de qua obnoxius est.* Qu'on n'aille pas croire que A a dédaigné de nous donner cette explication étymologique ; il semble, au contraire, les rechercher. Deux lignes plus loin s. v. *Columb,* les deux mss. nous donnent le mot *Columbus* que A seul explique ainsi : *colens lumbos in domibus;* s. v. *Coma* il est seul encore à expliquer *juba* par *jubeo.*

Comment admettre dans notre hypothèse que A n'ait pas utilisé tout ce que B lui offrait? Ce qui est encore plus difficile à comprendre, c'est qu'il ait fait des omissions dans ses listes de mots latins [1], et surtout qu'il ait omis des articles entiers. Nous pouvons donc conclure que A n'a pas copié B en le développant. Nous ajoutons que B, loin d'être le msc. original, est une copie plus mauvaise que A.

Nous avons signalé les interversions importantes qu'ont subies dans B les listes de mots commençant par B, C, S. Dans B, les mots de *Baptisme* à *Bellesa* sont placés après *Boc ;* nous avons vu comment l'ordre des mots a été interverti dans la lettre C; L'ordre alphabétique est encore plus troublé à la lettre S. Le ms. A ne présente rien de semblable.

Les lacunes de B comparé à A sont considérables. Ainsi à la lettre A pour laquelle le ms. B nous est parvenu intact, tandis que le ms. A a perdu 12 f^os^, nous avons noté une lacune de 35 mots dans le ms. B. A la lettre C il présente une lacune totale de 162 mots [2] ; à la lettre F, les 23 derniers mots ; à la lettre G, les 22 premiers que le copiste se réservait

[1] Cf. s. v. *Cloquier,* A et B lisent *campanile,* B seul ajoute *pugnaculum.*

[2] Au début de la lettre C, lacune de 122 mots et vers la fin, lacune de 35 mots.

sans doute d'intercaler plus tard ; en effet, après les mots : *Incipit capitulum litterae G* il avait laissé en blanc la fin de la colonne et toute la colonne suivante. A la lettre P, lacune de 40 mots consécutifs.

Dans le manuscrit A manquent seulement çà et là quelques mots isolés donnés par B ; la même observation serait, du reste, applicable à B; mais nous ne trouvons nulle part dans B de longues séries de mots faisant défaut à A [1].

Si nous comparons les lectures de nos deux manuscrits dans les articles qui leur sont communs, la supériorité de A ressort d'une manière encore plus frappante. Ainsi s. v. *Aucire* là où A lit : *Deleo, es, evi, etum ;* B nous donne : *Delxo, es, evi, etum ;* A : *Macto*, B : *Mato ;* A : *Perimo, mis, emi,* B : *Perenno, nis, perenni, emptum.* A : *spiculor,* B : *spiculoror ;* A : *prefaco,* B : *preforo* (pour praefoco) ; A : *suffoco,* B : *subforo ;* B seul donne *Intermio, as, idem, unde interemptus, ta, tum et marturiatus, ta, tum* où *intermio* est pour *interimo* . — s. v. *Baston* l'adj. *recurvus* employé comme tel dans A et qui dans l'original qualifiait le substantif *Agolus* est devenu dans B le subst. masc. *Returnus.* — s. v. *Badalh* A lit : *f. Oscitatio ;* B : *f. foccitatio.* — s. v. *Fren* nous trouvons une faute de même nature ; A lit : *f. Oria* et B : *Foria* [2] . — s. v. *Fel*, A : *fel, fellis quod sit folliculus gestens humorem ; Bilis, is, ipse humor qui fel etiam dicitur ; m. Colus, li a colon grece qui fel dicitur. B : Fel, fellis quod sit felliculus gestabilis, is ipse humor qui fel dicitur ; Colus, li a colon grece qui color dicitur latine.* — s. v. *Dessennat* A : *diminutionem mentis,* B : *divinationem mentis.* — Il nous serait facile de multiplier les comparaisons de ce genre, mais ce qui précède nous paraît suffire pour démontrer que de nos deux manuscrits le plus récent est celui qui nous a le mieux conservé l'original.

Il n'est pas probable que nos deux copistes aient eu le même manuscrit sous les yeux. On ne peut s'expliquer autrement les

[1] Il est bien clair que nous ne parlons pas ici des lacunes malheureusement nombreuses dans A provenant de la mutilation du manuscrit. Il est très probable que, si A était intact, les lacunes de B paraîtraient plus nombreuses. Cf. *Clavel, agut.*

[2] A défaut d'autres arguments, ces deux leçons de B suffiraient à démontrer qu'il n'est qu'une copie.

lacunes et les intervensions de B. Il est à présumer que le manuscrit d'après lequel B a été copié était en désordre et qu'il lui manquait, sinon des cahiers entiers, au moins un certain nombre de feuillets. De plus le scribe à qui nous devons cette copie est fort ignorant, de là les erreurs grossières qu'il laisse fréquemment échapper. Le scribe à qui nous devons A est plus instruit ; toutefois son manuscrit n'est pas exempt de fautes. Il omet assez souvent, nous l'avons déjà vu, le mot provençal, ses lectures ne sont pas toujours correctes [1]. Cependant si l'on dressait une liste complète de ses fautes on reconnaîtrait que la plupart sont de simples lapsus, comme dans les mots provençaux *calamar* qu'il écrit *clamar, celestial* qu'il écrit *cestial* [2].

Les copies qui avaient été faites de l'original n'étaient sans doute pas toutes identiques, et quelques unes avaient pu recevoir quelques additions. De là vient que B renferme quelques mots qui ne se trouvent pas dans A, malgré le désir que paraît avoir eu le scribe de A de reproduire intégralement le texte qu'il avait sous les yeux.

IV

Établissement du texte. — Erreurs de D. Carpentier

Il est bien évident que dans l'établissement du texte nous devrons préférer les leçons de A et, lorsque A fera défaut, nous ne devrons pas hésiter, le cas échéant, à corriger B, si la leçon qu'il donne n'est confirmée par aucun des lexicographes auxquels l'auteur de notre glossaire a fait de fréquents emprunts. Nous courrions le risque sans cela de donner comme latins des mots qui n'ont jamais existé. Les oublis de mots provençaux dans A seront aisément réparés au moyen de B.

Nous avons vu à quelle erreur s'était laissé entraîner Littré pour n'avoir pas reconnu que nos deux manuscrits étaient la

[1] *Disceperatio* pour *discrepatio ; fratules* pour *fratueles ; obis* pour *obolus* etc., etc.

[2] La place de ces mots dans l'ordre alphabétique suffit seule pour nous autoriser à restituer leur véritable forme ; ils manquent dans B.

copie d'un seul ouvrage [1]. D. Carpentier, dans ses additions au « Glossaire de la basse latinité » de Du Cange, a utilisé l'un de nos manuscrits, le seul qu'il ait connu, et malheureusement ce manuscrit n'est autre que B. Il n'a certainement pas accepté sans examen tous les mots que lui fournissait B. Nombre de fautes de notre manuscrit ne sont pas même mentionnées par lui. Dans les listes que nous donnons plus loin, on trouvera quelques exemples de ce genre (cf. v. *Aceramen, protacitus*). Dans d'autres cas, il prévient que le mot qu'il cite n'est pas une forme correcte, par exemple quand il dit : « Exocereare pro exocreare ; Festigiare pro fastigiare Foccitatio pro oscitatio, etc, etc. » Il n'en semble pas moins admettre que, exocereare, festigiare, foccitatio, ont été usités au M. A. alors que ce sont de simples fautes de copiste. — Il lui arrive aussi par inadvertance, de ne pas tenir compte de corrections qu'il a faites lui-même [2]. Trop souvent enfin il a donné les lectures erronées de B comme des mots latins sans indiquer quelle était la forme correcte.

Il s'abstient ordinairement d'expliquer les mots qu'il a ainsi empruntés à notre manuscrit et qui sont d'ailleurs inconnus. Nous n'avons rencontré que deux essais d'explication et ils sont on ne peut plus malheureux. Ils attestent que D. Carpentier ne connaissait pas le provençal et se laissait aller parfois à de singulières inadvertances. A traduit le prov. « raca » par « acinarium » ce qui est exact ; B a lu « ranarium » D. Carpentier ne s'est pas borné à le suivre, il a voulu expliquer « ranarium » et le prov. « raca », marc de raisin, est devenu sous sa plume un endroit où abondent les grenouilles « locus ubi ranae abundant. » On verra un peu plus loin qu'il a fait d'« Atacus » l'un des noms latins de la sauterelle, un synonyme de « major ».

Nous n'avons pas entrepris de revoir tous les mots qui ont été empruntés à B par D. Carpentier. On trouvera ci-dessous ceux dont nos lectures nous ont amené à proposer la suppression ou la correction ; pour le plus grand nombre A nous fournit la forme correcte. Nous avons distribué cet erratum

[1] Voir page 32.

[2] V. plus loin *Protacitus* et Du Cange s. v. *Protacitus* et *Procare*.

en trois listes distinctes : 1° Les mots à supprimer ; 2° Les mots ou les articles à corriger ; 3° Des mots à ajouter au glossaire de Du Cange. De ces derniers, les uns ne font que corriger les formes incorrectes qu'il y a lieu de supprimer, les autres nous sont fournis par A ou même par B. D. Carpentier n'avait pas tiré de ce manuscrit tout le parti possible. Les nouveaux éditeurs de Du Cange pourront trouver encore beaucoup à prendre dans nos deux manuscrits. Ce n'est qu'accidentellement que nous avons été amenés à constater des incorrections, à proposer des additions ; nous n'avons nullement la prétention d'être complet [1].

A. — *Mots à supprimer dans le glossaire de Du Cange*

Acatus s. v. Lingosta A traduit le mot « lingosta » par « Atacus » et ajoute « major est bruco. » B, au lieu d'« Atacus » lit « Acatus » et ajoute seulement « major est. » D. Carpentier, sans prendre garde que le mot latin est la traduction d'un mot provençal, fait de « acatus » un synonyme de « major » et ajoute « idem quod Aagiatus » !

Aceramen s. v. Negressa. Les art. « Negre, negressa » se trouvent seulement dans B qui a écrit « acer, subacer, aceramen » pour « ater, subater, ateramen. » D. Carpentier, qui se garde bien de nous donner comme des mots latins « acer » et « subacer », considère comme tel « aceramen. »

Agnominia ne se trouve que dans B s. v. « Enfamia » pour « ignominia. »

Agulus s. v. Baston. Cette forme donnée par D. C. comme équivalente de « agolus », est une erreur de B. On lit dans A la forme correcte « agolus. »

Angeriari s. v. Devinar est certainement une erreur de B pour « auguriari. »

Apiferion s. v. Corda. A : apiforum, B : apiferum ; ce terme est emprunté à Isid. *Etym.*, XIX, IV, 5 : opisphora.

Aquina s. v. Corda. Erreur de B. La forme correcte « anquina » se trouve dans A.

Attella s. v. Ciutadan. A : Accola.

[1] Nous n'avons eu à notre disposition que le Du Cange de Henschel.

Ballum s. v. Paleissat. A a la forme classique « vallum. »

Bancalum s. v. Liach. A : Bacaulum.

Banniola s. v. Liach. A : Bajunola.

Bibliota s. v. Libradoyra. A : Bibliotheca.

Bidendare s. v. Foyre. A: Bidentare, secundum Papiam. Du C. cite, en effet, « Papias » au mot « Bidentare. »

Butare s. v. Botar. A : Buccare, buccam inflare.

Cinistus s. v. Enap. A semble avoir lu « Emistus, » qu'il fait suivre de la glose : « Quod pro uno spiritu labitur», dans laquelle « quod » a été ajouté dans l'interligne. L'original avait sans doute « quod » au lieu de « pro » ; notre copiste, après avoir écrit «pro » l'aura corrigé et aura oublié de l'effacer. B ici plus exact lit, en effet, « quod uno spiritu bibitur.» A la place de « cinistus » ou de « emistus», il faut lire «Amystis. » Le mot et la glose qui l'accompagne ont été empruntés à Isidore, *Etymol.*, XX, v, 716 : « Amystis, species poculi, qua ductim, id est, uno spiritu, bibitur. »

Claudare s. v. Ranquejar. A: Claudeo, es.

Cluinabulum s. v. Coutell. A : Clunabulum.

Confodustus s. v. Companhon. A : Confedustus.

Didascolare s. v. Ensenhar. A : Didascalare qui se retrouve dans « Ugutio ». « Ugutio » est avec « Papias » la source à laquelle a le plus abondamment puisé l'auteur de notre glossaire.

Discalcire s. v. Descaussar. A: Discalcio, as.

Exocereare s. v. Descaussar. A : Exaccreo, as. L'original avait sans nul doute « Exoccreare. »

Fartilles s. v. Forca. A : Furcilles.

Fascella s. v. Cengla. A : Fasciola.

Festigiare s. v. Eysaussar. A : Fastigiare.

Filatarium s. v. Feusiera. A : Filicarium.

Flactor s. v. Poyridura, se trouve dans A et B ; s. v. Poyrir A lit « flactere », B «flectere.»« Flactere » est évidemment la bonne leçon et est mis pour « flaccere » ; de même « flactor » est pour « flaccor. »

Foccitatio s. v. Badalh. A: Oscitatio. Dans nos deux mss. les substantifs sont souvent précédés de l'indication du genre auquel ils appartiennent, ex.: f. oscitatio. Le copiste de B, qui écrit « occitamen » pour « oscitamen », « occitatus » pour

« oscitatus », a recopié en tête du mot « occitatio » l'*f* qu'il avait déjà notée comme signe du féminin et a écrit « f. foccitatio. » Le même fait s'est produit pour le mot « oria » qu'il écrit « foria. »

Foditare s. v. Foyre. A : Fodicare.

Foria s. v. Fren. A : Oria, cf. Foccitatio.

Forunculus s. v. Floyrone. A : Furunculus.

Fratissa s. v. Conhada. A : Fatrissa. Forme correcte « fratrissa. »

Gignacium s. v. Cort. A : Gimnasium. D. C. rapporte cependant un exemple de « gignasium » pris dans « Ugutio. »

Gutrema s. v. Squilancier. B seul a cet art. Je lis « Squilancier : Guturnia. » D. C. lit « Squilantier; Gutrema. »

Junecula s. v. Junega. A : Junencula. L'original avait probablement ici « juvencula », dimin. de « juvenca. » D. C. ignore la forme « junencula » et ne connaît pas d'autre exemple de « junecula. » L'*n* au lieu du *v* qui se trouve dans les deux mss. aura été amenée par le voisinage de « junega, junix. » Si l'original avait eu « junicula », on s'expliquerait moins aisément l'*e* des deux mss. et le second *n* de A.

Langurire s. v. Empassar. A : Ligurio, is.

Liagula s. v. Liacamba. A : Ligula.

Locrectare s. v. Layrar. A : Lorectare.

Mainsatorium s. v. Orinalh. B seul a cet art. Mais s. v. Libel. A et B lisent « minsatorium. »

Mecellus s. v. Meyssonier. A : Metellus.

Mitabundus s. v. Duptos. A : Nutabundus.

Mitare s. v. Duptar. A : Nuto, as.

Nausare s. v. Gitar. A : Nauseare.

Nuclire s. v. Layrar, se trouve dans nos deux mss., mais D. C. n'en connaît pas d'autre exemple. Papias et Ugutio ont dressé une liste de cris d'animaux à laquelle a été empruntée celle que donne notre glossaire au mot « layrar. » Or Papias et Ugutio s'accordent à dire « Miccire » et non « Nuclire » pour désigner le cri du bouc.

Nugidus s. v. Messoneguier. A : Nugidicus.

Occitamen s. v. Badalh. A : Oscitamen.

Odonum s. v. Codon. A : Cidonium.

Otragulum s. v. Desguiat. A : Stragulum.

Pagorizare s. v. Mitigar. A : Peragorizare.

Pallicula s. v. Paret. A : Pellicula.

Pellubrium s. v. Bassin. A : Polubrum.

Postra s. v. Cort. A : Prostra. Ne faudrait-il pas lire « Rostra » ?

Præmurate s. v. Davantbarri. A : Promurale.

Prema s. v. Autesa. A : Pinna.

Protacitus s. v. Demandador. Dans le corps du glossaire nous avons corrigé le texte donné par B ; le voici sans modifications : « *Demandador* : m. Petitor, oris ; m. questor, ris ; m. postulator, ris ; o. procax, cis ; m. importuitus ; o. protaculus, a, um, dim. ; m. protacitus. » D. C. ne cite pas « importuitus, » ce qu'il aurait fait, s'il n'avait pensé que ce mot dût être corrigé· Il conserve « protaculus » et « protacitus. » Mais « protaculus » est bien certainement une erreur pour « procaculus. » Deux mots seulement dans cette liste sont précédés du signe *o* qui sert à marquer les adjectifs : « procax » et « protaculus ; » on signale le second de ces mots comme étant un diminutif. Peut-il être un diminutif d'un mot autre que « procax » ? Et d'ailleurs quel serait ce mot ? Si l'on peut conclure que « protaculus » est une erreur pour « procaculus », ne peut-on pas affirmer aussi que « protacitus » est mis pour « procacitus ? » L'erreur du copiste est analogue dans les deux cas. Il n'existe pas d'autre exemple de « protacitus » et si l'on comprend pour traduire « demandador » l'emploi d'un mot dérivé de « procax », on ne comprend guère l'emploi d'un mot comme « protacitus. » Quelle explication tant soit peu plausible pourrait-on en donner? Notre correction nous paraît justifiée. L'art. « protacitus » doit disparaître du glossaire de D. C. et être remplacé par « procaculus. » Du reste D. C. admet cette correction s. v. « Procare. »

Ranarium s. v. Raca. A : Acinarium.

Returnus s. v. Baston. A. Recurvus. Tandis que B donne « returnus » comme un nom signifiant « baston, » A fait de « recurvus » un adjectif servant à qualifier l'un des mots latins qui traduisent « baston. »

Scomarceo s. v. Poyrir. Les deux mss. lisent scomarceo. L'art. est ainsi disposé. POYRIR : Putreo, es ; marceo, es ; scomarceo, es ; putresco, cis ; etc. Nous proposons de lire submarceo. »

Scondire D'après D. C. ce mot se trouve dans B à l'art. *scondre*. Nous y trouvons « abscondo, is ; condo, is, » mais non « scondire. »

Simianus s. v. Demoni. A : Sumanus.

Storio s. v. Fol. A : Scorio.

Sutatorium s. v. Brayas. A : Succintorium.

Terculum s. v. Dors. A : Tergulum.

Tomelicus s. v. Iuglar. A : Themelicus (La forme classique est Thymelicus).

B. — *Mots à corriger dans le glossaire de Du Cange*

Agraculus Lire « oricus » au lieu de « oritus. » Cf. Du C. s. v. Oricus.

Arnaglossa Lire « plantayre » au lieu de « plantayse. »

Canapeum D. C. cite ce mot d'après B auquel il emprunte la glose fautive : « pro cultibus et mistis. » A donne la vraie leçon : « pro culicibus et muscis. »

Calvere D. C. cite d'après B. le prov. « decebre. » A lit « deycebre » et la place de ce mot dans l'ordre alphabétique entre « degotar » et « deycendre » confirme la lecture de A.

Coctanatum Lire « Cidonium » au lieu de « Odonum. »

Coquinella Lire « Pruniera » au lieu de « Pruniens. »

Farmaca D. C. lit « farmacier » au lieu de « farmacies » que donne le ms.

Fasciola D. C. lit « faysser » le ms. a « fayssar. »

4. *Gleba* D. C. cite « gloriola » et « gleba » comme traduisant tous les deux le prov. « gleusa. » L'art. « gleusa » ne se trouve que dans B ; nous le reproduisons textuellement. Gleusa : Gleba, ble *(sic)* quasi globa pulveris, terra liguata est ; Gloriola, le, dim, ; Doxa, e ; Doxula, le, dim.; Ponpa, e. N'est-il pas évident que le copiste a omis daus la colonne des mots provençaux le mot qu'il traduit par « gloriola, doxa, » etc ? Remarquons que le mot provençal qui suit est « glosa. » Il est même probable que dans la liste des mots latins le mot « gloriola, *dim.;* » était précédé du mot « gloria. »

Gutrema (v. dans la liste des mots à supprimer).

Langürire D. C. a lu « glutire ». Les mss. ont « glucire. »

Madula Lire « minsatorium » au lieu de « mainsatorium ».

Mandatela D. C. écrit le mot prov. « commadament. » La leçon des mss. est « comandament. »

Messonare A la fin de l'art. lire « metellus » au lieu de « mecellus. »

Ogara Lire « oguar » au lieu de « oguor », et « oguiar » au lieu de « ogurar ».

Olrera Lire « oliera, emicadium » au lieu de « olrera, emicaduira. »

Otragulum Lire « desguiat » au lieu de « desgurat. »

Pagorizare Lire « mitiguar » au lieu de « mitiguer. »

Præmurale D. C., d'après B. lit : « davatbarri ». A. donne la forme correcte : « davantbarri. »

Pransorium. D. C. s'appuie à tort sur B pour faire de « pransorium » un synonyme de « prandium ». Dans A et B « pransorium » seul traduit « dinnador ». Le mot « prandium » se trouve à l'art. suivant « dinnar » comme un dérivé de « prandeo, es ». L'auteur de notre glossaire donne fréquemment après le verbe le substantif qui en dérive.

Protaculus (v. la liste des mots à supprimer.]

Recutitus. Lire « jusieu » au lieu de « jusieri. »

Serabola s. v. Brayas A lit « saraballa, orum, » B « serabulla, e. » Du C. a des exemples des deux formes « saraballa » et « serabula ». Un exemple emprunté à Ugutio donne « saraballa » qui est du reste la forme la mieux documentée ; nulle part ailleurs que pour l'exemple emprunté à B il ne donne la forme « serabulla. » Il est donc probable que le msc. original avait « saraballa. »

Tezyora. Mot prov. mal lu, le msc. a « Tesoyra. »

C. — *Mots à ajouter au glossaire de Du Cange*

Nous mentionnons l'ex. fourni par notre glossaire.

B. *Acephalus.* prov. mal adj.

Agina à l'ex. emprunté à B, on peut ajouter l'ex. que fournit A : Cocha : Agina, festinantia. Item agina est foramen in quo trutina se vertit.

Amendare. Prov. mandar : Mittere ; emittere ; amandare ; amendare, id. id est longe ; legare.

Artotira Prov. Flaon.

Ateramen. Supprimer l'art. : « aceramen » et le remplacer par « ateramen. »

Bacaulum. Supprimer l'art. « Baucalum » et le remplacer par « Bacaulum. »

Buccare s. v. « Butare » supprimer le n° 3 et le remplacer par l'art. suivant : Buccare, *buccam inflare Prov. botar.* Glossar. Provinc. Lat.

Celsum D. C. n'a que Celsus signifiant « mûrier. » Notre glossaire a aussi « celsum » dans le sens de « mûre. » Mora : Morum ; morulum, dim ; celsum.

Ciniflo. Cité dans Du C. seulement d'après un Glossaire Latin-Franc. se trouve aussi dans A et B. avec la glose : « qui folliculo flammam excitat. »

Cordacista. Cordex. Cordacista, qui vel quæ canit cum corda, inde Cordex, qui facit cordas. D. C. cite « Cordex, Cordachista, Cordicista. »

Crocea. Au n° 4 de Du C. on peut ajouter l'art. de notre Glossaire : « Bres : Cuna, cunabulum, incunabulum, crocea, crepundium, rudimentum. »

Discalciare. Dans l'art. « Discalcire » remplacer ce mot par « Discalciare », et « Exocereare » par « Exoccreare. »

Fabulaber. Prov. Parlier : Loquax, dicax, fabulosus, garrulus.

Flaccor. Remplacer « Flactor » par « Flaccor ».

Fronteria. Ajouter l'art. de notre Glossaire conservé seulement par A : Prov. Frontiera : Frontispicium, cii, anterior pars templi ; fronteria.

Gripus se trouve dans notre Glossaire non seulement s. v. « Grep » mais encore s. v. « Ergulhos. » A noter que tous les mots qui traduisent « ergulhos » sont des adjectifs sauf « gripus » qui est un substantif masculin.

Locium se trouve dans Du C. seulement, au sens de « lessive. » Dans B il traduit « Orina. »

Mastigia Prov. Serventa.

Materna subst. fém. Prov. Mayrastra.

Merotheca Prov. Celliar : Merotheca [1], vinaria, penus.

[1] A seul a cet article ; il lit « morotheca. »

Morata Prov. Costuma: Mos; morata in sermone proprie; consuetudo, jus moribus institutum ; ritus.

Pecudarius Prov. Pastor.

Pennum Prov. Poncha : Pennum ; Acies, ferri summitas.

Personista[1] Prov. Chantor.

Pus Prov. Garda : Custodia, pus. A ajouter au n° 3 de l'art. Pus de Du C.

Romnus Prov. Romesa : Romnus ; frutex, quia fronde terram tegat et est generale ad omnes plantas spinosas quae terram fronde tegunt.

Submarcere Substituer ce mot à « Scomarceo. »

Tora Prov. Toara : Eruca ; tora.

Trica Prov. Putan.

Viaticum Au n° 4 de Du C. ajouter : Prov. Despensa.

D. — *Mots provençaux*

Une dernière observation à propos du Glossaire de Du Cange : Il renferme un assez grand nombre de mots appartenant aux langues romanes, mais qui n'ont pas été retrouvés dans un texte latin. Notre msc. B. en a fourni à D. C. un certain nombre. Nous donnons ci-dessous ceux que nous avons rencontrés au cours de nos recherches sur d'autres sujets. Il nous a paru peu utile d'en faire un relevé complet. Barbuda. — Cossoyra. — Cunca. — Encausar. — Faula. — Feniera. — Gleya. — Grupia. — Olrera[2]. — Plegadura. — Pregonesa. — Scanha. — Serena. — Tezyora[2]. — Tordera. — Torracha. — Vessa.

V

Date de la rédaction, langue du vocabulaire

Nous n'avons aucun renseignement sur l'auteur de notre vocabulaire. Quant à la date de sa composition, si les rensei-

[1] A seul donne ce mot ; il lit « perasonista. »

[2] V. nos corrections à D. C. p. 43.

gnements directs nous font défaut, nous pouvons cependant déterminer approximativement les dates extrêmes dans l'intervalle desquelles cette composition a eu lieu. Cet ouvrage est certainement antérieur aux 25 dernières années du XVe siècle, puisque la copie la plus ancienne que nous en ayons remonte à cette époque. Il n'est certainement pas antérieur au XIIIe siècle. En effet, il arrive de temps à autre à notre auteur de citer ses autorités pour justifier l'emploi qu'il fait d'un mot latin ou la glose qu'il a empruntée aux lexicographes antérieurs. Comme on pouvait s'y attendre, le nom qui revient le plus fréquemment est celui de Papias ; on trouve en outre deux fois le nom d'Isidore, deux fois celui d'Ugutio, une fois celui d'Alexandre. Le plus récent de ces lexicographes est Ugutio de Pise, mort en 1212. Notre vocabulaire lui est certainement postérieur. Il est fort possible mais non certain que notre auteur ait connu l'ouvrage de Jean de Gênes terminé en 1286. Mais, on le voit, même en admettant cette dernière date, l'intervalle entre ces deux points extrêmes est de près de deux siècles.

L'étude de la langue de notre auteur nous permettra peut-être de donner une solution un peu plus précise du problème.

Bartsch estime que la langue de A, bien que déjà considérablement déformée, est celle du XVe siècle [1]. Il ne dit rien de B à ce point de vue. Il y a bien entre les deux manuscrits des différences dialectales assez importantes, mais on peut, dans la plupart des cas, déterminer quelle a été la forme originale et on se convainc aisément que ce vocabulaire a été écrit dans la période de décadence de la littérature provençale ; l'influence même du dialecte particulier à l'auteur se fait fortement sentir. Cet ouvrage a donc été vraisemblablement écrit dans le courant du XVe siècle et au plus tôt à la fin du XIVe.

Quelques détails pour justifier les assertions qui précèdent :

[1] *Bartsch, Grundriss p.* 91 : « Provenzalische Wörterbucher besitzen wir in mehreren Handschriften : in der Pariser lat. 7657, steht ein lateinisch — provenzalisches Glossar des 14|15 Iahrunderts ; ein zweites in einer Handschrift des 16 Iahrunderts, lat. 7685, ebenfalls lateinisch-provenzalisch, zeigt die Sprache schon stark entstellt, gleichwohl reicht es seiner Grundlage nach wohl noch in das 15 Iahrundert zurück. »

Les formes où *l* s'est conservé alternent avec celles où il s'est vocalisé en *u* : *Aut, autar, autesa, autre, caus* (calx), *caussar, caut, coutel, faus* (falx), *fouser, pouse* (pollex), *saut, sautar, sauser ; balma, fals* (falsus), *falsetat, ostal, palma, palpar, polmon, polpa, pols* (pulsus), *pols* (pulver), *sal, salsissa, salv, salvar, salvia* [1].

La graphie *ou* dans les mots suivants nous paraît aussi devoir être signalée : *Mouton, poudragua, poudraguos, soboutura* (sepultura) ; la place de ce mot exigerait *seboutura*. D'autres formes comme *gouvernayre, poupular, pous* (puteus) sont dues aux copistes ; l'original portait *governayre, popular, pos*. Un son *a* s'est développé après *o* devant *r* et *s* dans les mots suivants : *Boasc* (bois), *Coar* (cœur), *Coar* (chœur), A *Coas*, B *Coars* (corps), *Coasta* (côte), *Foassa* (fossé), *Noara* (bru), *Oas* (os), *Toara* (Eruca), *Toart* (camus), *Troas* (tronçon). A rapprocher de ces formes : *Buau* (bœuf). Ce fait n'est cependant pas sans exception et nos manuscrits donnent : *Cros, corp* (corvus), *tost*.

Une autre particularité phonétique c'est que *e* s'est souvent élargi en *a* : *Capafuac* [2], *Cuac, Cuaga, Cuar, Cuarnia, Cuayssa, Deliach*, A *Demyay*, B *Demiach, Entayrar, Fuac, Fualh, Fualha, Guach, Juac, Liach, Luac, Nuach, Profiach, Suagra, Suagre, Truaih, Viach* [3]. — La finale — *iar* pour *ier* a dû appartenir aussi à l'original. Les mots : *Barbiar, Columbiar, Cordiar, Deniar, Desiriar, Despensiar, Lenhiar, Papiar* [4],

[1] Ces mots nous sont conservés tantôt par nos deux mss., tantôt par A seul, tantôt par B seul ; mais leur place dans l'ordre alphabétique nous est un sûr garant que la forme que nous donnons ici est celle de l'original.

[2] B a ailleurs *guachafec*.

[3] Plusieurs de ces mots proviennent de mots latins en — *ŏcu* qui devient régulièrement en provençal — *uoc*. Dès le XIVe siècle on trouve la forme — *ue* qui subsiste encore aujourd'hui à Marseille, Briançon. (Cf. Meyer, *Gramm. des lang. rom.* § 197.)

[4] B a noté ce mot deux fois ; au début de la lettre *P* il écrit *papier ;* il donne ensuite ce mot à sa place alphabétique et il l'écrit *papiar*.

Suagre a été traité comme les mots en — *ocum*.

On sait que *bovem* a été aussi traité comme les mots en — *ocum*, — *ovum*, la forme *buau* de notre vocabulaire supposerait : *buou*,* *bueu, buau*. Cependant cette forme est isolée et notre auteur a écrit : *nou* (*novus*), *ou* (*ovum*). On sait que les autres mots cités avaient régulièrement un *e* là où notre vocabulaire a un *a*.

Pasquiar, Periar, Pesilhiar, Pomiar, Portiar, Premiar, Premiaramens, Putaniar, Rigotiar, Saumadiar, Scaliar se trouvent dans les deux manuscrits. Parmi les mots qui ne nous ont été conservés que par un manuscrit A et B en présentent également en — *iar*. A : *Celliar, Culliar, Fustiar, Gayniar, Peyriar, Pellissiar, Penniar*. B : *Apiar, Banhiar, Encensiar, Familiar, Oguiar, Oliar, Oliviar, Porquiar, Senequiar, Sestiar, Teliar, Trotiar, Vaquiar, Vespiar*. Il est vrai que l'accord n'est pas parfait entre les deux manuscrits. A renferme un certain nombre de mots en—*iar*. : *Aurelhiar, Bloquiar, Botelhiar, Curatiar, Curniar, Feniar, Laugiar, Lauriar, Letriar, Maselliar, Meyssoniar, Mensonegiar, Monestiar, Mortiar, Mulatiar, Murtriar, Parliar, Rediar, Rendiar*. B a les mêmes mots terminés en— *ier*. Nous savons que B n'est pas une copie très fidèle de l'original et l'on n'hésiterait pas à admettre que pour ces mots A seul a le texte authentique ; mais ce qui peut faire hésiter c'est que des mots en — *ier* se trouvent dans les deux manuscrits les uns à la fois dans A et dans B, les autres dans A seul, les autres enfin dans B seul. En voici la liste : A seul : *Cambrier, Cannier, Carnassier, Carratier, Castanhier, Cavallier, Peyssonier, Rosier, Sabatier ;* B seul : *Agulencier, Aurevellier, Campanier, Codonier, Entier, Esleneguier, Nauchier, Papier, Panatier, Panier, Scaquier, Scassier, Scudellier, Scudier, Sellier, Senhalier, Squilancier, Strangier, Tavernier, Teulier, Vergier, Vertadier ;* Communs à A et à B : *Cloquier, Corratier, Fornier, Marinier, Mejansier, Mercadier, Morier, Pargaminier, Petier, Pichier, Preonier*.

Comment expliquer ce mélange de formes? L'original avait-il-*ier?* Mais alors pourquoi les deux copistes auraient-ils un si grand nombre de mots en-*iar?* Est-ce parce que le dialecte qui leur était propre avait cette forme-*iar*? Mais les mots en -*ier* sont plus fréquents dans B que dans A ; il faudrait en conclure que, sur ce point seul, B aurait eu un texte plus fidèle que A, ce qui paraît bien invraisemblable.

Le domaine de-*iar* a été moins étendu que celui de-*ier ;* il faudrait admettre que par un accident, non pas impossible mais peu probable, les deux copistes ont parlé le même dialecte, et que ce dialecte affectait les formes en *a*.

Nous avons vu que B a écrit deux fois le mot *papier :* 1°

hors de sa place alphabétique *papier;* 2° à sa place alphabétique et ici d'accord avec A *papiar*. Ne serait-il pas fort difficile d'expliquer cette double graphie, et surtout l'accord des deux manuscrits dans le second cas, si l'on suppose que l'original avait-*ier?*

Comment expliquer encore, dans cette hypothèse, les formes comme *coar, oas,* etc., qui ont bien appartenu à l'original, puisque sur ce point l'accord est parfait entre nos deux manuscrits?

Ces difficultés disparaissent, si l'on admet que l'original avait-*iar,* que le dialecte que parlaient nos deux scribes ne connaissait que les formes en-*ier*. B, qui est peu fidèle, reproduit quelquefois les formes en-*iar*, mais a plus fréquemment -*ier*, qui lui est habituel; A copie plus exactement, mais se laisse aller aussi quelquefois à remplacer-*iar* par-*ier*.

Dans le corps des mots on trouve aussi assez souvent, tantôt dans A, tantôt dans B, un *a*, là où la langue a ordinairement un *e*, et quelquefois un *e* là où la langue a régulièrement un *a* :

A. Dassamblent	B. Dessemblant
Empaschar	Empechar [1]
Ferleda	Ferlada
Fiensa	Fianssa
Forniara	Forniera
Gasenhar	Guasanhar
Lavement	Lavament [1]
Melenconia	Malenconia
Melenconios	Malenconios [1]
Marcadier	Mercadier [1]
Maldisant	Maldisent
Mansonega	Mensonegua
Miau	Mieu
Mials	Miels
Palefren	Palafren
Parantat	Parentat
Perseverent	Perseverant
Perseverensa	Perseveranssa

[1] La place du mot dans l'ordre alphabétique prouve que l'original avait *lavament, empaschar, malenconia*, etc., *mercadier*.

Podaros	Poderos
Ratiera	Ratiara
Resplendent	Resplandent
Resplendor	Resplandor

Il n'est pas jusqu'à la transcription du latin où l'on ne trouve des différences de ce genre. Ainsi A écrit *mercor* pour *marcor, merciditas* pour *marciditas, flecteo* pour *flacteo*, après avoir écrit *flactor*.

Nos manuscrits présentent encore quelques variantes intéressantes au point de vue dialectal, mais malheureusement en nombre insuffisant pour que nous puissions en tirer une conclusion. Tantôt A, tantôt B remplacent un *e* par un *i*, et réciproquement un *i* par un *e* :

A.	B.	Orig.
Diffamacion	Deffamacion	Deffamacion
Distribuir	Destribuir	Destribuir
Eysselhar	Eyssilhar	Eysselhar
Eysselhat	Eyssilhat	Eysselhat
Ginesta	Genesta	Ginesta
Ymagenar	Ymaginar	?
Peselliar[1]	Pesilhiar	?
Poyredesa	Poyridura	?
Preyonier	Preonier	?
Regotiar	Rigotiar	Rigotiar
Reloge	Relogi	?
Savisa	Saviesa	?

On peut rapprocher de *saviesa* le mot *scupienha* donné par B seulement.

Notons enfin que notre vocabulaire termine assez souvent les adverbes en *s* ; il élide ordinairement *e* devant *s* entravée : il ajoute volontiers *e* aux mots se terminant ordinairement par *m* ou par *es* : *levame, liame, cobese*. Il ne supprime pas l'*n* étymologique dans les mots comme *payrin, palafren,* et la longue liste des mots en-*on* : *brandon, carbon, falcon, garson, delectacion, illusion,* etc., etc.

On le voit, la langue de notre auteur est loin d'être celle de l'époque littéraire.

[1] Le ms. a *peselliariar*.

Nous avons peu à ajouter aux observations que nous avons déjà faites sur le dialecte particulier à chacun de nos copistes. A redouble les consonnes finales *l, n: cavall, coll, cunn, dann,* et tous les mots en-*ell*. Il redouble aussi volontiers les consonnes à l'intérieur des mots: *codenna, dinnar, graffi,* etc., mais d'une manière moins régulière ; ce dernier redoublement n'est du reste pas étranger à B et est peut-être le fait de l'original.

B écrit volontiers *gu* devant *a*, tandis que A préfère *g* : A *gastador*, B *guastador*. Il ne fait pas l'assimilation de *rs* en *ss* qu'a faite l'original: B. *Forssar, porsil,* ORIG. *Fossar, possil.* — Le scribe de B a probablement appartenu au domaine où *ct* devient *it*. Il écrit *playt* au lieu de *plach* qu'avait l'original. Pour les autres mots analogues il a conservé *ch*: *liach, deliach, delichar, viach, dich.* Il écrit même *demiach,* tandis que A écrit *demyay*.

VI

Procédé de rédaction

Il ne serait pas sans intérêt de savoir comment notre glossaire a été rédigé. On pourrait ainsi bien mieux se rendre compte de sa valeur, du crédit qu'on peut lui accorder. Mais, pour traiter complétement cette question, il faudrait étudier tous les glossaires qui ont été écrits du XIIe au XVe siècle, et l'on sait qu'ils sont fort nombreux et à peu près tous inédits. A défaut de ce travail d'ensemble, nous nous bornerons à signaler les quelques faits que nous a révélés l'examen de notre vocabulaire.

Notre auteur a utilisé les ouvrages des lexicographes latins antérieurs. Il les mentionne quelquefois en bloc[1], mais ordinairement il les cite nominativement. C'est ainsi que nous savons qu'il a eu entre les mains, outre Isidore, Papias, Ugutio de Pise et Alexandre. Il ne cite nulle part Jean de Gênes, mais il y a un tel accord entre ses gloses et celles de

[1] « Secundum aliquot, secundum quosdam. »

Jean de Gênes qu'on est très porté à croire qu'il a utilisé le travail de ce dernier. On ne pourait cependant l'affirmer, car on sait que les lexicographes du moyen-âge se copient les uns les autres[1]. L'auteur de notre vocabulaire à son tour copie ses devanciers et souvent d'une manière peu intelligente. Il transcrit les gloses telles qu'il les trouve et nous avons ainsi des étymologies on ne peut plus fantaisistes des mots latins, mais non des mots provençaux, ou des explications s'appliquant non pas au mot provençal, mais au mot latin, et par suite ordinairement inutiles. Ainsi des articles comme le suivant sont rares : AURELHETAS, *Laganum, cibus ex pasta quae in oleo frigitur.* En revanche, on trouve quantité d'articles de ce genre: AUREVELLIER *Aurifaber quia operatur in auro; Anularius qui anulos tantum facit.*

Il lui arrive aussi fréquemment de donner non pas seulement les mots latins qui traduisent exactement un mot provençal, mais encore nombre d'autres dont le mot provençal n'est plus l'équivalent exact, et cet équivalent fait souvent défaut. Ainsi aux mots *anar, aucire,* il ne se borne pas à nous donner les mots latins qui ont le sens général d'*aller, tuer;* mais il nous donne une longue liste de mots indiquant les différentes manières d'aller, de tuer. Voici, par exemple, l'article *Temer,* qui est relativement court. TEMER, *Formido, timeo, pertimeo, trepido, metuo, palleo, paveo, expaveo, pavito, stupeo, vereor.*

Notre auteur n'a pas eu la prétention d'écrire un dictionnaire complet de la langue provençale. Il y a lieu dès lors de se demander ce qui a déterminé le choix des mots. Il nous a été impossible de nous en rendre compte. Peut-être l'étude des nombreux glossaires analogues au nôtre et composés aussi à la fin du M. A. permettrait-elle de résoudre cette question en nous apprenant quel but se proposaient leurs auteurs. Un semblable travail présente en ce moment trop de difficultés pour que nous songions à l'entreprendre.

[1] Voir à ce sujet et pour ce qui concerne les ouvrages de Papias, Ugutio de Pise, Jean de Gênes, l'*Hist. litt. de France*, t. XXII, p. 7 et ss.

Mots, formes et sens donnés par les mss. 7657 et 7685 qui ne se trouvent pas dans Raynouard.

B. **AGULENCIER** Arbutus, arbutum.

AGUT v. clavell.

A. **AMOLONAR** v. molonar.

B. **AMPOLLA** R. ampola.

B. **AMOLLEGUAR** R. amolegar.

B. **ANAR** Eo, adeo, abeo, coeo[1], transeo, vio, cedo, accedo, accesso, recedo, facesso, præcedo, ingredior, incedo, bito, proficiscor, meo, anteeo, circumeo, prætereo, subeo, ineo, pereo, peragro, demeo, ambulo, gradior, grassor, perago, migro, vado, transvado, prodeo, tendo pedibus, repo, serpo, subeo, nitor, pedito.

B. **ANGLE** Angulus ; hircus, oculorum tantum ubi pus colligitur.

B **ANNAN** Solarium[2], quod soli et auris pateat.

B. **ANNONA** Ador, far, triticum, granum per excellentiam, frumentum.

B. **ANTRACMAS** Ulcus.

B. **ANUNCIAR** Annuncio, profano, induco.

B. **APARELHAR** Paro, apparo, attingo.

B. **APARELHAT**[3] Promptus, perpromptus, promptulus, paratus, expeditus, pronus.

B. **APELLAR** Objicio, oppono.

B. **APENDRE** R. aprendre, apenre, aprener.

B. **APERT** Citus.

B. **APERTENIR** Attineo, pertineo.

B. **APIAR** R. apier.

B. **APLICAR** Appello, applico.

B. **APTE** Aptus, eruditus.

B. **AQUISTAR** Acquiro, pario.

A. **ARCHIV** Arcivum, librarium.

A. **ARENDOLA** Chelido, hirundo; hirundinus, parvus filius hirundinis.

A. **ARET** Aries, arietulus, vervex, berbex, berbicus castratus tantum.

A. **ARGILA** Argilla, gluten, creta, glarea; glis, itis; prasis.

A. **ARPA** Erpica, instrumen-

[1] Ms. *ceo.*

[2] Ms. *solorium.* La forme *solarium* est celle d'Isidore de Séville, Etym. XV, III, 12 à qui notre auteur a emprunté ce mot et la glose qui l'accompagne. Cf, Du Cange s. v. solarium.

[3] Ms. *aperelhat.* Le sens de ce mot et la place qu'il occupe dans le ms. entre les mots « apareycer » et « aparelhar » nous le font considérer comme un participe passé de ce dernier.

tum ad terendas glebas a bobus trahitur.

A **ARRA**. R. arras.

A. **ARRECHAMT** (?) Priapismus, tendigo.

A. **ARRIBAR** vide in applicar.

A. **ARTELH** Articulus, artus.

A. **ARTISTA** Artista, artifex.

A. **ASE** Asinus, asina, asellus, asella, onager.

A. **ASPRE** Asper, scaber, scarosus, sentus, senticosus, sentarius, sentosus, scalidus, scalor, asperitas, scaleo, austerus, cauticus, saber, insuavis, hirsutus, hirtus, hispidus.

A. **ASSEGE** Obsidio, municium.

A. **ASSIGNAR** Assigno.

A. **ASTA**[1] Hasta, hastile, contus; trudes, fustes ferrati quibus naves tunduntur et impelluntur.

A. **AUCELL** Avis, ales, volucris, prepes.

AUCIRE Deleo, excerebro, gladio, jugulo, interficio, interneco, perneco, interimo, macto, occido, obruo, neco, perimo, spiculor, sterno, strangulo, lapido, præfoco, suffoco, trucido.

AUR Aurum, obrisum, thesaurus.

A. **AURELHA**, B. **AURELLA** R. Aurelha.

AURELHETAS Laganum.

B. **AUREVELLIER** Aurifaber; anularius qui anulos tantum facit.

A. **AURURA** Aurata, quod in capite colorem habeat auri.

A. **AUS** Nunc, modo.

AUSIR R. auzir.

AUTESA Arduitas, cacumen, culmen, domicilium, jugum, fastigium, summitas, altitudo, pinna[2], pinnaculum.

AUTRE Alter, de duobus tantum dicitur; alius, de multis [A. et alio numero]; [B. universus, de uno]; ceterus, [A. de alio numero], [B. generale est.]

AVENAT Lactatum, quod ex lacte fiat amigdalarum et omnis cibus sic factus potest sic dici.

AVENTURA Fortuna, fors, forte, forsan, fortassis, fortasse, [A. forsitan, fortuinum].

BAY R. bais.

BAYAR R. baisar.

BAYLLA Nutrix, nutricula, nutricia, nutricius, nutritorius obstetrix.

BAYSAR Scindo.

B. **BALMA** Caverna, cuniculi; antra, sanctorum; fovea, hominis mortui est; spelunca, leonis; scrobs, serpentis.

BANASTON Corbis, coffinus.

B. **BANDAYRIER** Ferentarius, vel antesignarius.

[1] Après ce mot le manuscrit A. donne les mots *aste, astella,* qui sont dans Raynouard, et ensuite les mots latins : Ostracus, ci; Testaceum, cei; Pavimentum, ti; mais il omet de donner le mot provençal qu'il traduit ainsi; R. l'ignore aussi.

[2] B. prema. Mot emprunté par D. C. à ce msc.; A donne le terme exact : pinna.

B. **BANHIAR** Lucarius, hoc lucar quod fac videlicet pretium [1].

BANNA R. bana.

B. **BANS** A. et B. : Balnee, balneatorium, thermæ, apoleterium, propina.

BARBAJOHA Bubo, avis onusta plumis [2]; barbiger, idem.

BARBIAR R. barbier.

BARBUDA Larva, cassis, galea.

BARRAL Cadus, cadulus, cadiolus, situla.

BASSIN R. bacin.

BASTART R. bastard.

BASTON Agolus [3], pedum, baculus, calopodium, podium, fustis, hamis, insubulus.

A. **BATARELL**, B. **BATAREL** Taratantara.

B. **BEASSAS** Bisaccia.

A. **BELL**, B. **BEL** R. bel.

BELLESA R. belleza.

BELLUGA R. beluga,

A. **BIDOASSA**, B. **BIDOASSAS** Ostillun.

BLESE Funale, licinus, licinium, [B. lichinus, lignus].

B. **BLET** Blocium, saporis evanidi quasi vilis beta [4].

BLONT Flavus.

A. **BLOQUIAR**, B. **BLOQUIER** R. bloquier.

BOASC Nemus, lucus, luculus, silva, silvula.

BOYER Bossequus, bubulcus, glebo, B. ocinarius, mandra.

A. **BOISSESA**, B. **BOYCESA** [A. Bixis], [B. bixidis], alabastrum.

BOLFIGUA Vesica; vesicula [A ubi aves grana colligunt], [B ubi avis colligit comestionem, v. gauaych].

BOLHIR Ferveo, ferbeo, fervo, elixo, scateo, scatesco, scaturigo, scatebra, scaturio, scaturizo, [B. lixor].

BON Bonus, bellus, bellulus, frugi, legitimus, prosper, secundus, benignus, beneficus, benivolus.

A. **BORDELL**, B. **BORDEL** R. bordel.

A. **BORSA**, B. **BOSSA** R. borsa.

BOTAR Bucco, as; buccam inflare.

A. **BOTELHIAR**, B. **BOTELHIER** [A. Acaliculis], [B. acalicul, acaliculus], A. B. pincerna.

A. **BOUGET**, B. **BOU** Folliculus, [A. follis].

[1] Probablement erreur du copiste, pour *bandiar*. Cf. R. s. v. *bandier* dans le sens de : garde champêtre.

[2] A : pluviis.

[3] B. Agulus que donne D. C. en s'appuyant seulement sur notre ms. Agolus est la leçon de A. — B. donne avant « pedum » Returnus, ni, qui a été aussi accueilli dans D. C. d'après notre ms. seul. Or, nous lisons dans A : « Pedum, di recurvus ». C'est évidemment cet adjectif que B a lu re'urnus et dont il a fait un substantif.

[4] « Blocium » pour « blitum ». Cf. Isid. Etym. XVII, x, 15 : Blitum, genus oleris, saporis evanidi quasi vilis beta.

BOUSAS Follis, folliculus.

BRAYAS R. braia.

A. **BRANCA**, B. **BRANQUA** R. branca.

BRANDEJAR Vibro.

A. **BRANCUT**, B. **BRANQUT** R. brancut.

BRANDON R. brando.

B. **BRASSADA** Metreta.

B. **BRASSADEL** Colobia.

BREDOLA Scamnum quod altioribus lectis apponitur; scamnellum, scabellum, scabellulum.

BREGAS Faux, mandibula, inferior; [B. rumen, id]; maxilla, superior; [B. firmen, id.].

A. **BRIGUIN**, B. **BREGUIOL** Rixosus, litigiosus.

BRES Cuna, cunabulum, incunabulum, crocea, crepundium, [B. rudimentum].

B. **BRESAR** Aucupar.

A. **BRIGA**, B. **BAGA** [1] R. briga.

A. **BRIOCOLA**, B. **BRICOLA** Librilla.

BROET R. bro.

BRONDIS Limbus, limbulus, limbellus, orarium [2].

BRUC Scopa, stipa, stipula.

BRUCAR R. burcar.

B. **BRUGUIERA** Scopetum.

BUAU Bos, taurus, cornupeta, trio, jujux, sejux, subjux, urus, bubalus, phocas.

A. **BUDELL** R. budel.

B. **BUFFET** Sinciput.

A. **CABADURA** Frago.

A. **CABANNA** R. cabana.

A. **CABEDELL** Glomus, i; glomicellus; glomus, eris, globus.

A. **CABOLFIGA** Grossus, i.

A. **CABRA** Capra, domestica; caprella; caprea, silvestris; pecus, generalis ad capras et oves.

A. **CABRARIA** Grex, multitudo caprarum.

A. **CADELL** R. cadel.

A. **CADIERA** Thronus; solium regum; cathedra doctorum; tribunal judicum; sedes prætoris; hemicyclus barbitonsoris; scriptorium, forulus [3].

A. **CAYS** Faux.

A. **CALAMAR** Scriptorium, forulus, pugillar, pugillare.

A. **CALAMELL** Tibia ossis, calamus arboris, pandorius habens duos calamos dispares, fistula.

A. **CALAR** Colo, depono.

A. **CALCADOYRA** Calcatorium, bachinal, torcular, forus.

A. **CALCATREPA** Saliunca.

A. **CALCON** Clepsedra.

A. **CALFADOR** Cucuma, caldarium, fervorium.

A. **CALH** Balducta; junctata, lac concretum et in juncis involutum [4].

[1] Lecture erronée de B. — [2] B. oracrium.

[3] Ces deux derniers mots ne sont évidemment pas à leur place. Le copiste de A a ici interverti l'ordre des mots; il écrit : « cadena, cadiera, capafuac, cagar, cays, cays, cayssa, clamar, calamell, etc. ». Il a encore écrit « clamar » pour « calamar », ainsi que le prouve la place du mot dans l'ordre alphabétique et le sens. C'est à ce mot « calamar » que doivent être reportés nos deux mots « scriptorium » et « forulus ». — [4] Cf. Du Cange, s. v. luncata.

A. **CALONH** Crucibolus, lucerna, lucernula.

A. **CALOMNIA** R. calompnia.

A. **CALOTA** [1] Infula.

A. **CAMBRA** Camera, camerula, cella, cellula sacrorum, thalamus nubentis, penetral, penetrale, simma.

A. **CANESTEL** Calathus, canistrum, cistella.

A. **CANNA** R. cana.

A. **CANNEBE** R. canebe.

A. **CANNIER** Cannetum, arundinetum.

A. **CANNON** Clepsedra [2].

A. **CAPAFUAC** Ypopirgium, quod sub ignem gerens; repofocilium.

A. **CAPELL** R. capel.

A. **CAPELLAN** Capellanus, flamen gentilium, sacerdos, sacerdotulus, fanaticus, antistes, geron, geronta, presbiter, presbiterculus, presbitellus, vates.

A. **CAPITELL** R. capitel.

A. **CAPRICORN** Capricornus, rinoceros, egoceros.

A. **CARBON** Carbo, pruna extincta carbunculus, pruna; dum ardet.

A. **CARBONADA** Frixa, pars carnis quæ super carbones coquitur; carbonella.

A. **CARDON** R. cardo.

A. **CARRUBIA** Siliqua, cf. R. carobla.

A. **CASCALHON** Ricinus, quod hæreat auribus canum.

A. **CASER** R cazer.

A. **CASSA** Capis.

A. **CASSADURA** Litura.

A **CASSIDA** Lippitudo.

A. **CASTANHIER** Castanea.

A. **CASTELL** Castrum, casa alta in alto situm (*sic*); castellum, colonia, oppidum, oppidulum.

A. **CASTRAT** s. et adj. Semimas, semivir, spado, eunuchus, castratus, tescuatus.

A. **CAUPOL** vide in Nau.

A. **CAUSSANA** Capicium.

A. **CAVALL** R. caval.

A. **CAVAT** Cavus, natura; cavatus, manu.

A. **CEYRA** R. cera.

A. **CELHA** Supercilium.

A. **CELLIAR** Merotheca, vinaria, penus. Cf. R. celier.

A. **CEMBAS** Cimbalum.

A. **CENGLA** Cingula animalium, fascia, fasciola [3]; fasciale, qua puer involvitur.

CENGLAR vide in A. poarc, B. pear [4].

A. **CENHA** Cimiterium, cimiteriolum, polyandrum, polinctorium.

B. **CERCLAR** Sario.

CERS R. cerv.

CERTAMENS R. certamen.

A. **CERTIFIAR**, B. **CERTIFICAR** R. certificar.

[1] Le ms a: « colota »; la place du mot dans l'ordre alphabétique indique qu'il faut lire: « calota ».

[2] Cf. calcon.

[3] B: « fascella » mot dont il n'existe pas d'autre exemple; à la place de ce mot A lit: « fasciola » qui est évidemment la leçon de l'original.

[4] On ne trouve aucune de ces formes dans nos mss.

A. **CERVELL**, B. **CERVEL** R. cervel.

CERVELLERIA [1] Cassis, ferri et militum ; galea, corii et peditum.

A. **CHANTOR** [2] Cordacista, personista. (R. cantor, chantressa).

A. **CHAVA** Cornix, graculus.

CHIPRE Paphus, A. chiprus, B. ciprus.

A. **CINGNE**, B. **CIGNE** R. cigne.

CIMIA Cimex.

B. **CIMIA** R. simia.

CIRCUIR Circumeo, lustro.

A. **CIRURGIA** R. cyrurgia, sirurgia.

CISTRIA Cista, cistella.

CITERNA R. cisterna, biterna.

A. **CLARDA**, B. **CLARDAT** R. clardat.

A. **CLAVELL**, B. **CLAVEL** vide in agut [3].

A. **CLAUSURA**, B. **CLAUSTRA** [4] Antes, lapides qui vineas claudunt; sepes, vel sepis ; sepecula, sepicula [5], septum.

CLERGADA R. clerguada.

CLOQUIER Campanile, B. pugnaculum.

CLUGAR Conhibeo.

COAR R. cor [6].

A. **COAS**, B. **COARS** R. cors.

COASTA R. costa.

COBESA R. cobeitat, cobezeza.

COBESE R. cobes.

A. **COBESEIAR** R. cobezeiar.

A. **COCHA** Agina, festinancia. Item agina est foramen in quo trutina se vertit [7].

CODENNA R. codena.

A. **CODONN**, B. **CODON** R. codoing.

B. **CODONIER** R. codonhic.

A. **CODONNAT**, B. **CODO-**

[1] B. Cervelleira, mais le mot a été corrigé par surcharge ; nous nous en tenons à la leçon de A.

[2] L'original avait probablement: « cantor ». Dans le ms. l'une des expressions latines qui le traduisent, se trouve à la fin de l'art. « cantor » viennent ensuite les mots « cap, capa, capell » et c'est dans l'art. « capell » qu'est inséré le mot « chantor » avec la seconde de ses traductions latines. Dans l'original « cordacista » et « personista » devaient se suivre et « cantor » comme l'exige la suite alphabétique des mots et non « chantor », se lisait devant « cordacista ». — Notre ms. lit « perasonista ».

[3] Le mot « agut » ne se trouve pas dans nos mss. Il avait évidemment la même sens que « clavell ».

[4] « Claustra » est probablement une mauvaise lecture de B pour « clausura. » Les mots latins traduisent plutôt « clausura » que « claustra ».

[5] Les 2 mss. lisent: specula, spicula.

[6] Aussi bien dans le sens de « cœur » que dans celui de « chœur ».

[7] L'auteur de ce vocabulaire explique ordinairement les mots latins en vue des mots latins eux-mêmes et non en vue du mot provençal qui les traduit. Aussi est-il possible que le sens donné en dernier lieu au mot « agina » ne convienne pas au mot « cocha ».

NAT A. Cidonicum, B. cindonicum, coctanatum.

A. **CODONNELL**, B. **CODENEL** Cremium, quod aridum remanet in patella.

A. **COFFIN**, B. **COFIN** R. cofin.

A. **COGOMBRE**, B. **COCOMBRE** R. cogombre.

COGORDA Cucurbita. (R. coia).

A. **CORGOMAS**, B. **COCORNA** Coloquintida.

COGOS R. cogotz, coguos.

COYNA R. cozina.

COYNAR R. cosinar.

A. **COYRE** R. coire.

COYSSIN R. coissi, coysin.

A. **COLHONS**, B. **COLHON** R. colho.

A. **COLL**, B. **COL** R. col.

COLLA R. coll.

A. **COLLAR**, B. **COLART**, **COLARES** R. colar (au sens de « collier »).

A. **COLOTA** Infula [1].

A. **COLUNB**, B. **COLUMP** R. colomb.

COLUMBA R. colomba.

COLUMBIAR R. colombier.

COLUMBON Pipio.

COMANDAMENT R. comandamen.

B. **COMENSAMENT** R. comensamen.

A. **COMMENSAR**, B. **COMENSAR** R. comensar.

A. **COMERE** vide in nauchier.

A. **COMMETRE**, B. **COMETRE** R. cometre.

COMOLAR R. cumular.

B. **COMPANAGE** R. companagge.

B. **COMPANEJAR** Coedulo, pulmento.

COMPANHA Legio, phalanx, phalanga, caterva, centuria, manipulus, cohors, ala, alaris, turma, turmula, turmella, acies, exercitus, agmen, cuneus, nodus, cornua, cœtus ; chorus, multitudo in sacris; synodus, contubernium [2] ut in « companhia », [A. unde tabernaculum quod modo huc modo illuc præfingitur; decania], [B. conventus], funus.

COMPANHIA [3] Consortium, sodalitas, sodalicium, [B. secta, conventiculum, concubinium ad tempus comessendi conventorum, tabernaculum quod modo huc modo illuc præfingitur].

COMPANHON R. companho.

A. **COMPENRE** [4], B. **COMPENDRE** R. comprendre, compenre, comprener.

[1] V. « Calota ».

[2] A. lit: concubinum et B concuburum ; B à l'art. suivant lit: concubinium. L'original, probablement altéré ici, avait contubernium. Ce passage est emprunté à Isidore de Séville, Etym. IX, VII, 23 : Contubernium est ad tempus coeundi conventio ; unde et tabernaculum, quod modo huc, modo illuc præfigitur.

[3] R. ne fait qu'un art. des deux formes « companha » et « companhia » l'auteur de notre vocabulaire marque entre les deux une différence de sens.

Msc. « componre ».

COMPYSSAR R. compissar.

A. **COMPLANHA**, B. **COMPLANCHA** R. complancha.

A. **COMPLANHAR**, B. **COMPLANHER** R. complanher.

CONDUCH Meatus, subterraneus, conductus, tracon.

A. **CONFIAR**, B. **CONFIDAR** R. confidar [1].

A. **CONNHADA**, B. **CONHADA** R. conhada.

A. **CONNHET**, B. **CONHET** R. conhet.

CONILH R. conil.

CONJURACION R. conjuration.

CONOYSSER R. conoisser

B. **CONRRAYRE** Allutarius (cf. R. coirratier).

A. **CONSELH**, B. **CONCELH** R. conselh, cosselh.

A. **CONSELHAR**, B. **CONCELHAR** R. cosselhar, cosseillar.

A. **CONSENTIMENT**, B. **CONCENTIMENT** R. cossentimen, cocentiment.

A. **CONSENTIR**, B. **CONCENTIR** R. consentir, cossentir.

CONSOLAR Solor, consolor.

CONSTAR R. costar.

B. **CONTUNIAR** Continuo [2], assiduo, jungo [2].

CONVOCACION R. convocatio.

CORBA Corbis, corbiculus.

CORDIAR R. cordier.

B. **CORDON** R. cordo.

CORGOSSON Curculio, B. curculiunculus [3].

CORP Curvus ; simus, qui nasum habet curvum. (R. corb).

B. **CORPORALS** R. corporal s. m.

A. **CORATIER**, B. **CORRATIER** R. corratier.

CORRE R. correr.

B. **CORREDOR** Lacimar, ris ubi fit cursus vel gorga.

CORSIA Agea, [A. via in navi per quam citator accedit ad remiges].

CORTESIA R. cortezia.

CORTINA Anabatrum, quod sursum graditur, (cf. R. cortina).

COSA R. coza.

COSSOYRA Calculus.

A. **COSTRENHER**, B. **COSTRENHE** R. costreigner.

COSTRUYRE R. costruire.

COTADA Cernica [4].

A. **COUCER**, B. **COUSSER** R. couser, cosser.

A. **CONVEDE**, B. **COUEDE** R. code, coide.

A. **COUTEL**, B. **COUTELL** R. coutel.

[1] La forme « confiar » est donnée par A et B s. v. « fiar ».

[2] B. contunio ; jugo.

[3] B. circuliunculus.

[4] « Cotada » est un dérivé de « cota » et selon Du Cange désigne un vêtement. Le texte de nos mss. est ici fort corrompu. Le voici : **Cotada** Cernica, B. Salganium, nii a gamor et salvo. A. Colafus.

A. **Coucer**, B. **Cousser** A et B Culcitra, quod calcetur pluma ; A. Salgamum, mi, B. Salganium, nii A. et B. a gamo et salvo A. in gamo. Du Cange ne connait les mots « Cernica » et « Salganium » que par B.

COVEN Oportet.

CREBADURA Hernia, defluxio intestinorum [A. in mentulam].

CREBAT Hernitus, qui lapidem habet in mentulam.

CREYRE R. creire.

CREYSEMENT R creissement, creisshement, creycement, creysshement.

A. **CREYSSER** R. creisser.

A. **CRESTALH** R. cristal.

A. **CRESTAT** m. semimaris, vide in castrat.

A. **CROYLLA** Lacus, lacunar, lacunarium, laquear, laquearium.

A. **CRUALESA** R. cruzeltat, crueltat, cruzeleza, cruzeza.

A. **CRUELL** R. cruel.

A. **CRUYSSENTELLA** Cartilago.

A. **CRUS** R. cru.

A. **CRUVELL** Capisterium, cribrum, vanus.

A. **CUAC** R. coc, cuec, cut.

A. **CUAGA** Focaria, coquestria.

A. **CUAR** R. cuer, cur.

A. **CUARVIA** Corium.

A. **CUAYSSA** R. cueissa, coissa, cuyssa.

A. **CUBERCELL** R. cubresel.

A. **CUBERTA** Sandalium, lii.

A. **CULLIAR** R. culhier, cuiller, cuillier.

A. **CULLIR** R. coillir, cueilhir, culhir.

A. **CUMASCLE** Ignipendium, perpendiculum.

B. **CUMIADAR** R. comjiar.

CUMIAT R. comjat, conjat.

CUNCA Amitta, matertera, matruellis.

A. **CUNN**, B **CUN** R. con.

A. **CURATIAR**, B. **CURATIER** R. coiratier.

B. **CURIALMENT** Curialiter.

A. **CURNIAR**, B. **CURNIER** A. B. Cornus, ni, B. cornum pro fructu.

DAMNAR R. dampnar.

DAMNEJAR [1] Præjudico, A. damnifico, B. dapnifico,

A. **DANN**, B. **DAN** R. dan, dam.

DAUTRAMENS (R. autrament).

DAVANTBARRI [2] Promurale

A. **DEACORDAR** [3], B. **DESCORDAR** R. descordar, desacordar.

A. **DEAPAUSAR** [3], B. **DEPAUSAR** R. depausar, dezapauzar.

A. **DEBADAS**, B. **DEBADA** frustra, sine causa, sine effectu, invanum, incassum.

DECHAR Dicto, dictito.

A. **DECIPEL**, B. **DECIPOL** Discipulus.

DEDAL Digitale, digitabulum.

A. **DEFFALLIMENT**, B. **DEFFALHIMENT** Deffectus; eclipsis solis vel lunæ vel alterius rei.

[1] R. ne considère damnejar que comme catalan.

[2] A : Davantbrarri, B. Davatbarri.

[3] N'est-ce pas pour « desacordar, desapausar » ?

A. **DEFALLIR**, B. **DEFFALHIR** Excliptico, cf. R. defalhir, defaylhir.

DEFFAMACION[1] R. Difamacio.

DEFAMAR R. diffamar.

A. **DEFENDRE**, B. **DEFFENDRE**. R. defendre.

A. **DEFENSION**, B. **DEFFENCION** R. defension, defencion.

A. **DEFORA**, B. **DEFFORA** R. deforas.

A. **DEYCEBRE**, B. **DECEBRE** R. decebre.

A. **DEYCENDRE**, B. **DEYSSENDRE** R. deissendre, dissendre.

DEYTAT R. deitat.

DEJOSTA Juxta, R. III p. 592, 1.

A. **DEJUNNAR**, B. **DEJUNAR** R. dejunar.

DEJUM R. dejun, dejuni, s.

DELECTACION R. delectatio.

B. **DELIACH** R. deliech.

B. **DELICAT** Delicatus, deliciis pastus, vivens in epulis [A. et nitore corporis; illecebrus].

DELICHABLE R. delechable.

DELICHAR R. delechar.

DEMANDADOR Petitor, questor, postulator, [B. procax, importunus, procaculus, procacitus].

DEMANDAR Peto, exigo, flagito, quæro, quæso, imploro, posco, deposco, exposco, postulo, expostulo, proco, procio, [A. procor], procito.

A. **DEMYAY**, B. **DEMIACH** R. demiey.

DEMONI Demon, cacodemon, demonium ; dìs, ditis ; dusius, februus, manes, pluto ; infernas, infernum colens et pro anima [A. perdita potest dici]; aquilini, sumanus, mamona, [A. larva].

DEMOSTRACION Demonstratio, ostentamen, ostentaculum.

A. **DENFRA** Intra, significat localem inclusionem; infra, localem suppositionem; intro, ad locum; intus, in loco.

DENIAR R. dener, denier, dinier.

DEPORTAR Spatior, deambulo, obambulo.

A. **DESCAUSSAR**, B. **DESCAUSAR** R. descaussar.

B. **DESCOLART** Decolor.

B. **DESCLOBADA**[2] Dislumba.

A. **DESERITAR**, B. **DESERETAR** R. Desheretar, deseretar, dezeretar.

B. **DESFECI** Veternum.

DESGAYNAR Evagino, B. disvagino.

B. **DESGUIAT** Strangulatus[3].

[1] A. Diffamacion.

[2] Le rang qu'occupe ce mot dans l'ordre alphabétique porte à croire qu'il faut lire « descoblada. »

[3] A. Designar: Otragulum, li, hinc stragulatus, a, um; designo, is; specifico, as, aui. — B. Desguiat: n. stragulum, li, hinc strangulatus, a, um. Designar: Designo, as, aui; specifico, as, aui.

DESIRIAR Optatio, ambitiositas, optio, adoptio, cupiditas, aviditas, desiderium, affectus, affectio, [A. cupidia edendi et bibendi, abitua], [B. cupedia, abiona].

A. **DESMAMAR** Ablacto.

B. **DESNEMBRANSSA** Admesta, oblivio.

A. **DESNAMBRAR**, B. **DESNEMBRAR** R. desmembrar (oublier).

B. **DESNIAR** R. desneyar.

DESNOAR Enodo.

A. **DESPAREYSSER**, B. **DESPAREYCER** Evigilo, expergiscor.

A. **DESPENSA**, B. **DESPENSSA** Penus. ni; penus, nus; penus, oris; penum, [A. penu], cellarium, promptuarium.

A. **DESPENSIAR**, B. **DESPENCIAR** R. despessaire.

DESPERAR R. desesperar.

A. **DESPIUCELLAR**, B. **DESPIUZELAR**, R. despiucelar, despiuzelar.

A. **DESPLASER**, B. **DESPLAZER**, R. desplazer.

DESPULHAR Exuo, nudo, [A. denudo], enudo, spolio, expolio, vacuo; inanio, quod intus erat auferre.

DESSELLAR Dissello.

A. **DASSAMBLENT**[1], B. **DESSEMBLANT** Dispar, separ, [B. dissimilis].

DESSENNAR R. dessenar.

DESSENNAT Menceps, caducus, lunaticus, vecors, demens, vehemens, furiosus, amens, delirus.

DESSOBRE Super, desuper, supra.

DESSOTA Subter, subtus, subterior.

DESTRAL Pronuba, paranympha.

DESTRAL Consiliatrix, lena, leno, agagula, lenunculus.

DESTRALAGE Lenocinium[2]

A. **DISTRIBUIR**, B. **DESTRIBUIR** R. distribuir.

A. **DESTRUCCION**, B. **DESTRUCION** Eluvium, eluvies, eluvio, destructio, excidium, abolitio, [B. interitus].

DESTRUYRE R. destruir.

DETOTENTOT Omnino, extoto, penitus, prorsus, examussim.

DETRAYRE Detraho, derogo.

DEVENDALH Flabellum, muscarium, muscularium.

DEVIAR R. desviar[3].

DEVINACION R. divinacio.

DIAMANT R. diaman

DIAQUE R. diacre, diague

DICH R. dig, dit.

A. **DINADOR**, B. **DINNADOR** Pransorium.

DOLADOYRA Dolabra, dolabella, dolabrum, dolabellum, bipennis.

DONNA R. dona.

[1] Le copiste de A a omis le *d* initial ; le rang qu'occupe le mot dans l'ordre alphabétique nous fait préférer la lecture de B.

[2] A : lenoticinium.

[3] A : Demar : ademo, as, vi.

DOS[1] Duo, ambo.

DOSILH R. dozil.

DRESTA A. Chorea, B. correa.

A. **DUPTOS**, B. **DOPTOS**, R. doptos.

DURAR Duro, [A. perseverare et] durum facere.

DURESA R. duressa, dureza.

EDIFICACION R. edificatio.

A. **EGAL**, B. **EGUAL**, R. egual.

A. **EGALEJAR**, B. **EGUALEJAR** Æquo, hostio, æquipero.

A. **EGALEZA**, B. **EGALESA**, R. Egaleza.

A. **EGARIA**, B. **EGUARIA** Armentum, equorum et aliorum jumentorum, polia.

EYSSAM R. eissam.

A. **EYSSAUSSAR**, B. **EYSAUSSAR** R. eyssaussar, esalsar.

EYSSELH Exilium; liminium, [A inde] postliminium, inde reversio. Cf. eyssilh.

A. **EYSSELHAR**, B. **EYSSILHAR** R. eysillar.

A. **EYSSELHAT**, B. **EYSSILHAT** Exsul, relegatus, extorris, deportatus, exterminatus.

EYSSEMPLAR R. exemplar s. m.

EYSSEMPLE R. exemple, eixample, eyssample, essemple.

EYSSENDOL Scindula

A. **EYSSOPINAR**. B. **EYSOPINAR** Supino.

ELEGIR Eligo, seligo, opto, adopto [B in filium recipere], exopto [B in filium recipere], peropto.

ELHAUS R. eylhaus.

A. **ELHAUSSESAR**, B. **ELHAUCEJAR** Corusco; B. fulguro.

ELRE Edera.

ENBLANQUIR R. emblanquezir.

B. **EMBRAYAR** Braco.

A. **EMENDAR**, B. **EMEDAR**, R. emendar.

A. **EMMAYGRESIR**, B. **EMAYGRESIR** R. emagrezir.

A. **EMMALENTIR**, B. **EMALAUTIR** Infirmor, ægroto, langueo; recidivo, iterum infirmari.

EMPACH Trica, impedimentum, præjudicium.

A. **EMPASCHAR**, B. **EMPECHAR**[2], R. empachar.

EMPALLESIR Palleo.

EMPASSAR Ligurio, deligurio, glutio, deglutio.

EMPAURESIR Paupero, depaupero, aporio.

EMPERO Perinde, igitur, idcirco, propterea, [A. ideo].

EMPORTUN Gurdus [A. proprie in commessationibus recipiendis]; importunus, inquietus.

[1] R. ne considère « dos » que comme régime; notre vocabulaire ne fait plus cette distinction.

[2] L'original devait avoir « empachar. » « Empaschar, empaschat », qui suit sont entre « empach » et « empallesir » et par suite hors de leur place alphabétique. Ce même ordre alphabétique montre que « empechar » de B est une erreur.

EMPRUNTAR Mutuor, B. manulevo.

ENAYGRIR Aceo, acesco, exacesco.

ENAPROP Post, postea, postmodum, denuo, demum, denique, iterum, postremo.

ENCAUSAR Fugo. Cf. R. encaussar.

B. **ENCEGRE** Exsequor, ad effectum aliquid deducere.

ENCEYRAT Ceratus, a, um, cereus ; cf. R. encerar.

B. **ENCANTAR** R. enquantar.

B. **ENCANTAYRE** Subhastator.

B. **ENCELLAR** R. encelar, V, 187.

B. **ENCENCIAR** R. encensier.

B. **ENCERCAMET** Rimor, scrutinium, investigatio.

B. **ENCERCAR** R. ensercar.

B. **ENCERT** Incissium.

B. **ENCERTAR** Insero, is, insero, as.

B. **ENCLAURE** Includo, trudo, pertrudo, obtrudo, abstrudo, detrudo, intrudo.

B. **ENCLAUS** Intrusus, inclusus, obtrusus, trusus, pertrusus, abtrusus.

B. **ENCLINAT** Inclinatus, obstipus.

B. **ENCLUGE** R. enclutge.

B. **ENCONTENENT** R. encontenen.

B. **ENDES** Tripes.

B. **ENDIGNE** Absurdum, i ; indignus, i.

B. **ENDILHAR** R. endillar, inhilar, enilhar.

B. **ENDREYSSAR** R. endressar, endreizar.

B. **ENDURSIR** R. endurzir.

B. **ENFAMIA** R. infamia.

B. **ENFANGAR** Luto, alluto, colluto.

B. **ENFANT** R. enfan, effan, efan.

B. **ENFANTA** Puera, puerula, puercula, puella, puellula ; orbus, a, um, sine parentibus ; orphanus, a, um, idem, qui vel quæ post mortem patris nascitur ; patermes, is, superstes defuncto patre.

B. **ENFANTAR** Abortio, nitor, enitor ; fero, as ; pario, filio, parturio

B. **ENFER** Acheron, infernus, inferus, avernus, orcus, styx, baratrum, erebum, tartarus ; limbus, pars inferni, una puerorum, altera patrum ; purgatorium, alia salvandorum (cf. R. enfern).

B. **ENFERRIAT** Peditatus, compeditus, compeditatus (R. enferriar).

B. **ENFLACIO** Angina faucium vel gutturis, inflatio.

B. **ENFRAGILIR** vide in debilitar (cf. R.).

B. **ENGANNAR** R. enganar.

B. **ENGAUNHAR** Samno, subsamno.

B. **ENGRAYSSAR** R. engraissar.

B. **ENGUE** Inguen, ilium.

ENGUIAR (v. condurre).

B. **ENNEGRESIR** Nigro, denigro, unde nigrosco, denigrosco ; fusco, obscuro.

B. **ENNOBLESIR** R. enoblesir.

B. **ENJUCAR** Sirpo, blibo.

B. **ENREDONIR** Rotundo.

B. **ENRIGOTAR** Calamistro.

B. **ENRIGOTAT** Calamistratus.

B. **ENSANGENAR** Rubino, rubico, sanguino, cruentor.

B. **ENSAQUAR** R. esacar.

A. **ENSANHAMENT**, B. **ENSENHA** R. ensenhamen.

B. **ENCENHAS** R. ensenha.

B. **ENTAYRAR** Integro, integresco, retegresco, solido, consolido (cf. R. enteirar).

B. **ENTEUNESIR** Tenuo, attenuo, extenuo.

B. **ENTUYSEGAR** Toxico, veneno, afflo (cf. R. entuysegar).

B. **ENUECH** Tædium, tædiolum.

B. **ENVAN** Frustra, invanum, incasum, sine causa, sine effectu.

B. **ENVASIR** R. envazir.

B. **ENVEIA** Zelus, invidia-odium, livor (cf. R. enveia).

B. **ENVELHESIR** R. envelhezir.

B. **ENVERGONHOSIR** R. envergonhezir.

B. **ENVERMELHIR** Rubeo, rubesco.

B **ENVIAR** Tædeo. tædet, fastidio; tædior, aris.

B. **EREGE** R. eretge, heretge, heretje.

B. **ERES** R. heres.

B. **ERGUELH** Superbia, ampullitas, insolencia, elatio, cervices, fastus, fastuositas, arrogancia, falera, hyperfania.

B. **ERGULHOSIR** R. ergolhozir.

B. **ERM** Heremus, mi; desertum, ti. [R. ne le cite que comme adj.

B. **ERMITAM** (sic) R. ermita, hermitan.

B. **ERUGE** Ærugo, sanguisuca, hirudo.

B. **ESCAS** Parcus, quandoque avarum, quandoque inter avarum et prodigum significat. (cf. R. escas).

B. **ESCASSETAT** Parcitas et ponuntur pro vitio et virtute.

B. **ESLENEGAR** Labor, delabor, dilabor, elabor, lubrico, labo, as; labasco.

B. **ESLENEGUIER** Labilis, qui labitur; lubricus, in quo labuntur.

ESLENGAR Elingo.

B. **ESPAUSAR** Expono, dissero, edissero.

B. **EUSE** Ilex.

B. **EXEQUIA** R. exequias.

B. **FABREGA** Fabrica, ubi faber operatur [cf. R. fabriga].

B. **FACH** R. fag, faig, fait.

B. **FACHURAS** Fascinus.

B. **FACHURIERA** Farmaca, farmacies.

B. **FAYCELL** Fasellus; faseolus; fasolarium, herba vel locus ubi abundat. R. faisol.

B. **FAYS** R. fais.

B. **FAYSAN** R. faisan.

B. **FAYSSA** Fassias, æ; fasciale, qua puer involvitur; cingula equorum.

B. **FAYSSAR** R. faissar.

B. **FALCON** R. falco.

B. **FAMEGAR** Fameo, esurio.

B. **FAMILHA** R. familla.

FAROS, [A. Faros, indecl., turris vel aliud ad praelucendum factum pro portus introitu demonstrando], [B. fax, quod fit in sacrificiis vel in nuptiis] cf. R. far.

A. **FARRIR**, B. **FASSIR** R. farsir.

FARSUM Farsimen, farcimentum, fartum.

FAULÈJAR Fabulor, mitolor.

FAVAFRACH Fabafresa, [B fabafracta].

FAVOREJAR Faveo.

B. **FEBREJAR** [A. Febricito], febricitor, febrio, febrisco.

FEDAS Grex [A et aliorum minutorum animalium] [B generale est].

FEJE R. fetge.

FELENA Neptis, nepticula.

A. **FELENE** Nepos, nepotulus.

FEMS R. fem.

A. **FENIER**, B. **FENIAR** R. fenier.

B. **FENIERA** Vexillum.

FERLA R. ferula

A. **FERLEDA**, B. **FERLADA** Feruletum, ferularium.

FERMADA Sponsa; nympha, sponsa in nuptiis. cf. R. fermar.

A. **FERMANSA**[1] B. **FERMANSSA** Fidejussor, præs, sponsor, [A vas,] et pro obside dicitur.

FERMAR Fidejubeo, vador.

FERMAT Sponsus. Cf. R. fermar.

FERRES Vinculum, pedica, compes, pedana, manica.

FESTOLA R. fistola

FEUSE Filix.

FEUSIERA Filicetum, filicarium.

A. **FIENSA** B. **FIANSSA** R. fiansa.

FIC R. fica.

B. **FYEL** R. fiel, fizel.

FIGUIERA R. figuieyra.

FILAYRIS Filatisca, qui vel quae pro mercede filat.

FILH R. fils.

FILHASTRA Filiastra, privigna.

B. **FYLHASTRE** R. filhastre.

A. **FILHAL**, B. **FYLHOLA** Filiola.

FISAR R. fizar.

FISEL R. fizel.

FLAYRAR R. flairar

FLAON Artotira.

FLASSADA R. flessada.

FLEUMA R. flegma.

FLOREDURA Floritura, pollicitura. Cf. R. floridura.

FOARIA Fornax, caminus

A. **FOASSA**, B. **FOSSA** R. fossa.

FOILH Fugillus·

B. **FOYRA** Lienteria.

FOYRE R. Foire.

FOLLAMENS R. follamen.

A. **FOLQUERA**, B. **FOLQUER** Fulica, fulex. Cf. R. folca.

FOMERAS R. femoras.

FORCAT Furco, major furca; palmula.

[1] A. lit: «femansa.» Le rang seul du mot dans l'ordre alphabétique montre que l'original avait bien «fermansa.»

FORMA Calopedia, calus [A. quod sumitur et calciantur].

FORMENS R. fortment.

A. **FORNIARA**, B. **FORNIERA** R. fornieira.

A. **FORNELL**, B. **FORNEL** R. fornelh, fornel.

A. **FOSSAR**, B. **FORSSAR** R. forsar.

A. **FOUSE**, B **FOUSER** R. folzer, fouzer.

FRAYRE R. fraire.

FRECH R. freg.

FRAYS [1],

FARFRECH Frigeo, frigesco, algeo, algesco, exalgeo, exalgesco.

A. **FRECHILLA**, B. **FRECHILHA** Frixatura, (A. frixura].

A. **FREMIR**, B. **FRENIR** Frendeo, dentes comprimere.

FRES Limbus, limbulus, limbellus, orarium.

B. **FRESAR** [2] R. frezar.

FRESSOS Jugis, assiduus, continuus, perseverans, curiosus, sollicitus.

A. **FRONTIERA** Frontispicium, anterior pars templi; fronteria.

A. **FRUC** R. frug.

A. **FRUCTIFICANT** Fertilis, fructificans.

A. **FRUMENT** R. froment.

A. **FUAC** R. fuec, fuoc, foc.

A. **FUALH** R. fuelh, fueilh, fuoill, folh.

A. **FUALHA** R. fuelha, fuoilla, foilla, folha.

A. **FUGAYRON** R. foguairo.

A. **FUGANHA** Atrium, vide in coyna (cf. R. fogaynha).

A. **FUGITIEN** R. fugitiu.

A. **FUNDAMENT** R. fundamen, fondament.

A. **FUNT** R. fons.

A. **FURON** Furo, onis.

A. **FUSTIAR** Carpentarius, lignarius, navicularius, tignarius, sarcitector, sarcitectus.

A. **FUVELLA** Fibula.

A. **GABAR** Minor.

A. **GABARIA** Minæ.

A. **GAGE** R. gatge, gatghe, gaje.

A. **GAGES** Stipendium

A. **GAYNIAR** Vaginarius.

A. **GALEYA** R. galea, galeia.

A. **GALIOT** Remex.

A. **GALL** R. gal.

A. **GALLINA** R. gafina.

A. **GANN** R. gan

A. **GARDIA** Excubiae.

A. **GARANCIA** Testis, eo quod testimonia adhiberi solet; testiculus, dim.

A. **GARGASSON** Jugulus, guttur, gurgulio.

A. **GARRI** Mus, musculus, sorex, soriculus, soricellus.

A. **GARSON** R. garso.

A. **GAS** R. ga.

A. **GASANH** R. gazanh.

A. **GASENHAR**, B. **GUASANHAR** R. gazanhar.

[1] S. v. « carc » nos mss. donnent « onus, onusculum » et ajoutent « vide in frays. » On ne trouve ensuite que « fays » et non « frays », qui est probablement une erreur du copiste.

[2] [B. Fresar: paragaude]; [A. et B. ornamentum pallii vel vestis] [B. exterius].

A. **GASAR**, B. **GUASAR** Vado, as, ire, ducere per vadum.

GASCUENHA Vasconia.

A. **GASTADOR**, B. **GUASTADOR** R. gastador

A. **GAUCH**, B. **GUAUCH** R. gauch, guaug.

A. **GAUNHA**, B. **GUAUNHA** R. gaunha.

B. **GAUTA** Mala; faus, cis.

B **GAVAYCHV** Bolfigua.

GAVEDA Cavata.

B. **GUAVELLA** Merges, etis.

GEL Gelu; [A. terra lignata].

A. **GENERACION**, B. **GENERACIO** R. generacio.

A. **GINESTA**, B. **GENESTA** Genesta, mirica.

GINGIVA R. gengiva.

GIP Gipsum.

A. **GIPA**, B. **GIPON** R. jupa, jupon.

GIRADA Placenta, liba, focacia.

GITADURA[1] Nausea; nauseola; vomitus; orexis, vomitus qui ab ore exit; vomica.

A. **GLANN**, B. **GLAN** R. glan.

B. **GLAVIEL** R. glaviol.

B. **GLEYA** R. gleiza, glieyza, glieia.

B. **GLENAR** Aristo, conspicor.

B. **GLEUSA** R. gleva.

B. **GLOSAR** R. glozar.

B. **GLOTONEJAR** R. glotoneyar.

B. **GORGA** Fistula[2], canalis unde fluunt stillicindia; fluarium; imbricium.

GOSTAR Merendo; [B. merendino].

B. **GOSTADA** A. B. Merenda [A. cibus qui in nona sumitur]; merendula; antecenia.

GOTA Gutta, guttula, stiria, stilla, stillula, stiricidium, stillicidium, cadula, [A. concinum].

A. **GOUVERNAYRE** B. **GOVERNAYRE** R. governaire.

A. **GRACIOSAMENS**, B. **GRACIOSAMENT** R. graciosamen.

A. **GRAFFI**, B. **GRAFI** R. grafi.

GRAILHA Crates, craticula, [B. strigilis].

B. **GRAYSSANT** R. graissan, graixant.

A. **GRALHA**, B. **GUAIET** Graculus.

GRANDOLA Grandula.

GRANHON Acinus [A. uvarum est]; [B. botrus].

A. **GRANHONS**, B. **GRANHOS** [A. Nepta], [B. napta] olearum est.

A. **GRANN**, B. **GRAN** R. gran.

GRANNESA R. grannessa.

GRAPA Creaga, fuscina, fuscinula, tridens.

B. **GRATUAR**[3] Strideo, frico.

[1] Avant « gitadura » A et B donnent « gitar » avec le sens de « jeter. » B. seul en passant au sens de « vomir » note de nouveau le mot provençal, mais sous la forme « gigar », qui est évidemment erronée.

[2] Le ms. a « fustula. »

[3] Gratusar (?), grausar (?).

GRAULADOR [A. Runncina]; [B. rincina] [1].

B. **GRAVENA** A et B. Glarea.

GREP Gripus.

B. **GRESA** Raxina.

GRILHET R. grilh.

GROPIERA Postella.

B. **GRUMEYCEL** Glomus, glomeratio.

GRUPIA Præsepe, præsepium (R. grepia).

B. **GUAJAR** R. gatjar, gatgar.

B. **GUACHAFUEC** Hypopirgium.

GUES R. guer.

GUIARDON R. guierdon, guazardon.

GUMMA R. goma.

GUST R. gost.

IDRIA Amphora; diota, duas habens ansas vel vas vinaticum. Cf. R. ydria.

IDROPIC R. hydropic, ydropic.

IGNORANT Ignorans, ignarus, inscius, idiota, imperitus.

ILI Lilium. Cf. R. lili.

ILLUSION R. illusio.

A. **YMAGENAR** B. **IMAGINAR** Imaginor, [B. cogito, puto].

IMNE R. ymne, hymne.

A. **INNOCENT**, B. **INOCENT** R. innocent.

IRAYSSER R. iraisser.

A. **ISOP**, B. **IOSEP** R. isop.

JASSER R. jazer, jacer.

JASSINA Decubiæ.

JERUSALEM Salem, Hiebus, Hierusalem, Hierosolima, Helia.

JYSSIR R. issir, yssir.

JOI R. jo.

JORN Dies, diecula, hodie, meridies, pridie, perendie.

JORNADA Juger, [A. jugerum, dieta].

B. **JOSEP** v. Isop.

JOVENT juventa, ætas unius juvenis ; juventus, collectio et ætas juvenum.

JUAC R. juec, joc.

A. **JUELH**, B. **JUEL** R juelh.

A. **JUGADOR**, B. **JUGUADOR** R. joguador.

A. **JUGUAR**, B. **JUGAR** Jocor, lancino [A. cum lanceis], ludo, luso, lusito.

JUGLAR Thymelicus, histrio, mimus, joculator, joculatrix, ludius, ludia.

JUGE Judex; censor, de moribus proprie ; censorius ; censorinus.

JUJAR R. jutjar, jutgar.

A. **JUNEGA**, B. **JUNEGUA** Bucula, junix, junencula.

JUNQUIERA Juncetum, [B. bibletum].

JUSTAS R. justa.

LAC Lacus, piscina, stagnum.

LACH Lac; [B. lactis, piscium tautum].

LAYMBERT Lacertus, lacerta, ofices, is; lacertulus, lacertula, lacertellus, lacertella, stellio. R. lazert.

LAYRAR Latro, canum est; allatro; rugio, leonum: mugio,

[1] Du Cange ne cite pas d'autre exemple de ce mot.

bovum ; rudio, asinorum ; uncare, ursorum ; frendere, aprorum ; lincare, lincum ; ululare, luporum ; mugillare, onagrorum ; grunnire, porcorum ; quiritare, verrium ; lorectare, arietum ; balare, ovium ; nuclire, hircorum ; vebare, hedorum ; gannire, vulpium ; glatire, catulorum ; coaxare, ranarum ; vagire, leporum et puerorum ; drivolare, mustelarum ; pipitare, murium ; [A. desticare, soricum ; hinnire, equorum].

A. **LAYSSA**, B. **LAYSSAS** R. laissa.

LAYSSAR R. laissar.

LAMBRUSCA R. labrusca.

LAMPESA R. lampeza.

A. **LANSA**, B. **LANSSA** R. lansa.

A. **LANSETA**, B. **LANSSETA** R. lanseta.

A. **LANSOL**, B. **LANSSOL** Linteum, linteolum, linteamen. R. lanssol.

LAPORDA Lapa ; glis, [B. itis], [A. sis], habet enim ingentem caulem per terram dispositum ; philanthropos.

A. **LARGAMENT** R. largamen.

LARGUESA Largitas, [A. dapsilitas], liberalitas, [A. affluentia], dispendium, dispensa [A. nimia est], [B. nimis largua].

LAS Laqueus, laqueolus. R lac.

A. **LAUGIAR**, B. **LAUGIER** Pernix, admissus, alipes, celer, celerius, a, um ; celeriusculus, acupedius, rapidus, velox, curax, curraculus, aeripes, alacer.

LAUJARIA Velocitas, [A. proprie velorum] ; pernicitas [A. pedum proprie] ; celeritas [pennarum].

A. **LAURIAR**, B. **LAURIER** R. laurier.

LAUSAR R. lauzar.

LAUSOR R. lauzor.

A. **LAVEMENT**, B. **LAVAMENT** R. lavament.

LAVIA R. lavias.

LECA [B. Mucipula, ubi aves vel mures decipiuntur] ; decipula [B. ubi lupi capiuntur].

A. **LEGAR**, B. **LEGUAR** Liqueo, liquo, liquor, eris.

A. **LENGAGE**, B. **LENGUAJE** R. lenguatge.

LENHIAR Lignarium, strues.

LENTISCLE R. lentisc.

LEON R. leo.

LESDA [1] Telonarium, de marinis mercibus ; telonarium, locus ubi recipitur ; telonarius, exactor.

A. **LETREIAR**, B. **LETRIER** R. letrier.

A. **LEULA** Uva, uvula.

LEVAME R. levam.

LIA R. lhia.

LIACAMBA Ligula.

LIACH R. liech, leit.

LIAME R. liam.

A. **LIBELL**, B. **LIBEL** Madula, madellum, minsatorium ; [A. scaphium, vas ad mingendum vel cacandum] [2].

[1] A. Losda Le rang qu'occupe ce mot dans le ms. ne permet pas de lire autrement que « Lesda. »

[2] Cf. s. v. « orinalh. »

B. **LIBERAL** vide in larc.

LIBRADOYRA Bibliotheca.

LICAR R. lecar.

LICENCIA Licencia, venia, indulgentia.

LICHIERA Basterna.

LICITE Licitum, i; fas; licitus, a, um; fastus, a, um, (R. legut).

A. **LINHAGE**, B. **LINHAJE** R. linhatge.

B. **LINHOR** Interlinum.

LIOME R. liume, legum.

LIS Licium.

A. **LIYSSIU**, B. **LYSSIU** R. lissiu.

LISSON R. leisson.

A. **LOBATERNIERA** Linx, linca.

LOCHADOR R. luchador.

LONGIERA Gausape, mantile, manupiarium.

LOTON Electrum.

LUAC R. luec, loc.

LUME R. lum.

LUNATEGUE R. lunatic.

LUS R. lutz.

LUSERNA R. lucerna, lu-
LUSIR R. luzir [zerna.

MACHAFERRE Scoria, purgamentum cujuslibet metalli.

B. **MACHOTA** A. et B. Noctua, nocticorax, nicticorax, lucifuga, cecuma.

MAIGRE R. magre.

MAYGRESA R. maigreza.

A. **MAYON**, B. **MAYSON** Domus, domicula, domuncula, habitatio, ædes, [A. ædecula], ædificium, doma, domicilium, aula, regia, palatium, hospitium, tabulatum, [A. laniena], apogeum, hypogeum, geneteum, pistrinum, [A. ergasterium], ergastulum, officina, fundus, [A. et pro agro ponitur et pro infima parte cujuslibet rei; appendix].

MAYONAR[1] Ædifico, domifico.

MALAUTEJAR Ægreo, ægresco, ægroto, infirmor.

A. **MALDISANT**, B. **MALDISENT** R. maldizen.

A. **MELENCONIA**, B. **MALENCONIA** R. malenconia, melancolia.

A. **MELENCONIOS**, B. **MALENCONIOS** R. malencolios, melanconios.

MALH [A. Marcus], marculus, malleus, malleolus, tudes.

A. **MALLOL**, B. **MALHOL** R. malhol, maillol.

MALLON [A. Later, laterculus], [B. latus, laterulus].

A. **MALVAIS**, B. **MALVAI** R. malvais.

A. **MALVAYAMENS**, B. **MALVAYAMENT** R. malvaisamen.

A. **MALVAYSTAT**, B. **MALVESTAT** R. malvestat

MANDAR Mando, mitto, misso, missito, emitto, transmitto, amando, amendo [A. id est longe], lego.

MANEGUE Manubrium.

MANELHA Ansa, ansula.

MANIPOL Maniplus, ornamentum sinistre sacerdotis.

B. **MANIPOLI** [A. Monopolium, congregatio illicita]; [B. manupolium].

[1] B. maynor.

MANJAR Edo, [B. epulor], comedo, comeso, crapulo, crapulor, jauco, [A. jaucor], vescor, convescor, evescor, mando, manduco, papo, obsono.

MANJASON Pruritus.

MANOLH Manipulus, [A. merges].

A. **MANTEALL, MANTOL**, B. **MANTEL** R. mantel.

MANTENIR R. mantener.

MARIDADA vide in molher.

A. **MARTELL**, B. **MARTELH** R. martel.

A. **MASELL**, B. **MAZEL** R. mazell.

A. **MASELLAR**, B. **MAZELLAR** R. mazellar

A. **MASELLIAR**, B. **MAZELLIER** R. mazelier.

A. **MASTEGAR**, B. **MASTEGUAR** R. mastegar.

MASTEGUE R. mastec.

MASTRA Pinsa, pinsula, pistrinum, pistrilla.

MATIN R. mati.

MATINAS Matutinum [A. pro officio et hora].

MEALHA Obolus, as, stips, mina.

MEYRE R. meire.

MEYSSON R. meysso.

A. **MEYSSONIAR**, B. **MEYSSONIER** R. meissonier.

MEJANSIER R. mejancier.

MEJAR R. metgar.

MELON R. melo.

MELUS R. miula.

A. **MANSSONEGA** [1], B. **MENSONEGUA** R. mensonga.

A. **MENSONEGIAR**, B. **MESSONEGUIER** R. mensongier.

MEOLHON R. mezol.

A. **MEOLLA** R. meola.

MERAVILHAR R. meravelhar, meravillar.

A. **MERCADARIA**, B. **MERCADIERA** R. mercadaria.

A. MARCADIER, B. **MERCADIER** [1] R. mercadier.

A. **MERCENNARI**, B. **MERCENARI** R. mercenari.

MERDA R. merga.

MERLET Propugnaculum (cf. R. merlar).

A. **MESPRESADOR**, B. **MENSPRESADOR** R. mesprezaire.

A. **MESPRESAR**, B. **MENSPRESAR** R. mesprezar.

MESSAGE Missus, i; missa, missaticus, missatica, apparitor, nuntius, nuntiolus, nuntia, nuntiola, annuntius, annuntia, [A. missus, a, um; miser, minimus serviens etiam mortuus.

A. **METTRE**, B. **METRE** Mitto, inmitto, intromitto, infero.

A. **MIAU**, B. **MIEU** R. mieus.

A. **MIALS**, B. **MIELS** R. miels.

MILH R. mil, meilh.

A. **MISERICORDIA** Sica, telum in baculo absconditum.

MOCAR Mungo, [A. mucum

[1] A. « Manssonega, Marcadier. » Le rang qu'occupent ces mots dans l'ordre alphabétique prouve que l'original lisait « Menssonega, mercadier. »

de naso, vel quod remaneat de candela], emungo.

MOYDURA Mucus, panis ; mucor, vini

A. **MOYSSALA**, B. **MOYSS** Culex, zinzala ; [A. zinzalareum canopeum].

MOYSSON Bibio, muscio.

MOYT Mucidus.

A. **MOILLER**, B. **MOLHER**[1] R. molher.

MOLONAR [B. Acervo, acervulo, cumulo]; [A. vide in amolonar].

B. **MOLOTON** Globus, cujusque rei.

MOLSOYRA Mulctrum, mulctrale, mulcrum, mulgarium, sinum.

A. **MOLZER**, B. **MOLSER** Mulgeo.

A. **MONDILHA**, B. **MONDILH** Acus, eris.

MONEGA Assistria.

A. **MONESTIAR**, B. **MONESTIER** R. monestier.

MONIMENT R. monimen.

MONTANHA Mons, monticulus, montana, ascensus, promuntorium ; [A. collis, summitas], [B. alpis, carmelus]; R. montanha.

MORGON R. morgoil.

A. **MORSELL**, B. **MORSEL** Bolus, offa, morsus, us ; morsellus, frustrum, frustulum. R. morsel.

MORTAYROL R. mortairol.

A. **MORTIAR**, B. **MORTIER** R. mortier.

A. **MORVELL**, B. **MORVEL** Mucus, [B. polypus].

MOSCA Musca, muscula, lucipeta, cynomyia, caninaest; cinifes [A. minutissima quasi zinzala], oestrum, tabanus, azilus.

MOSCLALH Hamus. Cf. R. mosclar.

B. **MOSSENNA** Solia.

A. **MOSTARIA**, B. **MOSTARDA** R. mostarda.

B. **MOTASVES** Multociens, nonnunquam.

MOUT Pinsus, tumsus.

MOUTON R. mouto.

MOVEMENT R. movemen.

A. **MULATIAR**, R. **MULATIER** Mulio, mulius.

MURADOR Architectus, lathomus, cementarius, lapidicidius, lapidicida, lapicida, murator.

MURET Glis, ris.

MURMURAR Murmuro, sussuro [A. in aure alicujus ad latenter dicendum].

A. **MURTRIAR**, B. **MURTRIER**. R. murtrier.

B. **MUSAR** Vagor, unde vagus, gi.

B. **NAYCENSSA** Origo, propago, tradux.

B. **NAYSSER**, R. naisser.

B. **NARRA** Narris, foramen nasi; interfinium, medium inter ea ; pirula, est extremitas narris.

B. **NATIVITAT** Natale, sanctorum obitus ; nativitas, natalicium, natura, natus, us ; ortus, us.

[1] S. v. « femena », on trouve les deux formes B « molher, A mollier. » R. n'a pas la forme « mollier. »

B. **NAUSA** Nassa.

B. **NAVEGAR** Lego, navigo.

B. **NAVETA** Pavula, radius textoris.

B. **NEGACION** Negatio, infitiatio, abjuratio, abnegatio.

B. **NEGAR** Nego, abnego, denego, abjuro, perjuro, infitior, inficeor, deficeor.

B. **NEGREGAR** R. negrejar.

B. **NEGRESSA** Nigredo, taetritudo, ateramen, limitas, livor.

B. **NEGUN LUECH** Nusquam, nuspiam.

B. **NEGUN TEMPS** Nusquam.

B. **NEP** Nepos, fratruus, fratrualis, sobrinus, sororius,

B. **NERTA** Nerta, murtum.

B. **NERTAS** Murtorium.

B. **NESSA** Fratrua, fratrualis, sobrina, sororia.

B. **NEULA** Nebula, ex flore farinae et aqua ; colerida.

B. **NIERA** hic pulex.

B. **NOARA** R. nora.

B. **NOBLESA** R. noblessa.

B. **NOYRIMENT** R. Noyrimen.

B. **NOYRIR** Nutrio, nutrito, duco, educo, alo.

B. **NOLI** R. naulage.

B. **NOMAR** R. nomnar.

B. **NOMBRAR** Numero, connumero, taxo, contaxo, praetaxo, computo.

B. **NONSABENT** Inscius, ignarus, insciens, nonsciens.

B. **NOS** Nodus, nodulus, condylus. R. not.

B. **NOSCLA** Spinther, spintherculum, monile, fibula, stucula.

B. **NOSE** Nux, nucula, nucicula.

B. **NOSENT** Nocens[1], nocuus.

B. **NOSER** R. nozer.

B. **NOTA** Sceda, cedula, nota, notula, notella ; protocollum, liber in quo sunt notae.

B. **NUACH** R. nuech.

B. **OAS** Os, ossis ; ossulum, ossiculum, cartilago, legia. R. os.

B. **OBEDIENT** Obediens, obsequens, pronus.

B. **OBESIR** R. obezir.

B. **OCCISION** Clades, cladecula.

B. **OGUAR** Remigo.

B. **OGUIAR** Remex.

B. **OLIAR** R. olier.

B. **OLIVA** Oliva, olearium.

B. **OLIVIAR** Oliva, oleaster. R olivier.

B. **OME** Homo, homuncio, homunculus, homullulus, vir, agamus, anthropos, encaris, lepidus, demo, terrigena, microcosmus, acramus, abbatus, mulierarius. R. om.

B. **OMICIDA** Homicida, parida, patricida.

B. **OMICIDI** Homicidium, patricidium.

B. **ONGUENT** R. onguen.

B. **ONZ** Endecas, undecim.

B. **ORACION** R. oration.

B. **ORB** R. orbs.

B. **ORBESA** Caecitas, orbitas.

B. **ORDI** Hordeum, hordiolum, migma.

[1] Ms. « Noscut, Noscens ».

B. **ORFANELH** R. orfe.

B. **ORGUENAS** Organum, alium.

B. **ORINALH** Madula, madellum, minsatorium, urinale, urinalis, urinarium[1].

B. **ORLE** Limbum.

B. **ORNAMENT** Epiphia, scema, ornamentum.

B. **ORNAR** Orno, paro, apparo ; colo, is ; redimo.

B. **ORRE** R. orres.

B. **ORRESAR** R. orrezar.

B. **ORRI** Horreum, granarium.

B. **OSSIN** Thinus, i.

B. **OSTE** Hospes, hospita.

B. **PAGEMA** R. pagina.

B. **PAYRASTRE** R. pairastre.

B. **PAYRIN** R. payri.

B. **PAYROL** R. pairol.

B. **PAYSSER** R. paiscer.

PAYSSON R. paichio.

A. **PALEFREN**, B. **PALAFREN** R. palafre.

A. **PALEISSAT**, B. **PALISSAT** Vallum.

PALET Discus, [B. paletus].

PALLESE R. palles.

PALMA Palma, [A. manus extensa]; palmula, [A. dimin ; palmula, etiam dicitur extrema latitudo et ima pars gubernaculi ; sola, hir, vola, [B. manus].

PALMADOYRA Palmatorium, anguilla, scutica.

A. **PALUM**, B. **PALUN** R. **PAMPA** R. pampol. [palus.

A. **PANATIERA**, B. **PANATIER** Paneta, panicea, panifex, panifica.

A. **PANSIERA**, B. **PANCIERA** Lorica, squama.

PANTAYS[2] Somnium.

PAON R. pao.

B. **PAONA** A. et B. Pava, [B. pavona].

PAORAVER Paveo, formido, metuo, timeo, trepido.

PAORFAR Terreo, [B. absterreo].

PAPIAR[3] R. papier.

PARAMENT Stramentum, [A. quo lectus praeparatur]; paramentum.

A. **PARANTAT**, B. **PARENTAT** R. parentat.

PARET Paries, parietulus formatum, [A. formatium], parietina sine tecto [A. et habitatoribus ; maceria qua vinea clauditur]; pellicula qua puer involvitur in utero matris.

PARGAMIN R. pargami.

A. **PALLAR**[4], B. **PARLAR** Loquor, alloquor, eloquor, for, fabello, affor, effor praefor, famino, [A. effamino]; cornicor, [A. inutiliter loqui; corniculor, [A. id.]; garrio [A qui multum turpiter]; dissero [A. sapienter]; blatero [A. stulte, secundum Papiam]; ordior, [B. exordior].

[1] Cf. s. v. Libell.

[2] A: Pontays, pontaysar.

[3] Les deux mss. ont ici « papiar ». Mais. B a « papier », au début de la lettre P. Il est seul à donner les premiers mots de cette lettre.

[4] Mauvaise leçon de A.

PARLIAR, B. **PARLIER** R. parlier.

PARPALHON R. parpaillo.

PARPELLA Palpebra, sinus, cilium. R. palpela.

A. **PARAFFI**, B. **PARAFI** R. paragraifo.

PAS R. patz.

PASQUIAR Farrago, [B. pascium].

PASSION R. passio.

PASTIS Pastillus, [A. parvus cibus ex pasta ubi piscis vel caro includitur]; [B. pasta].

PATEJAR Paciscor, pango.

PAUC Paucus, perpaucus, quampaucus, [B. modicus].

A. **PAUQUESSA**, B. **PAUQUESA** R. pauqueza.

PAUSAR Pono, appono, prostituo [A. pro pretio, meretricum est].

PAVALHON Papilio, cadurcum, tensorium, tentorium, tenda, tabernaculum, [A. castra]. R. pavalho.

PEADA Peda, vestigium, talassus [A. in luto].

A. **PECOLH**, B. **PEOLH** Pediculus [A. qui sustinet fructum ad ramum].

B. **PEDAS** Subucula.

A. **PEGAR**, B. **PEGUAR** R. pegar.

A. **PEYRIAR** vide in murador.

A. **PEYRIERA** R. peiriera.

A. **PELL** Scortes, arietis tantum, aluta cordoam ; pellis, pellicula, vellus ; stera qua puer in utero involvitur; secunda, quia sequitur puerum ; maceria, nebris.

A. **PELLISSIAR** R. pellicier.

A. **PELVENHA** Cortex, liber, corticulus, corticellus, perissima.

A. **PENCHENIL** R. penchenilh.

A. **PENCHINAR** R. penchenar.

A. **PENDRE** Pendeo, supplicium patiens ; pendo, supplicium dans ; penso.

A. **PENHEYRE** R. penheire.

A. **PENNA** R. pena.

A. **PENNECAR** Dormito, somnio, somnito.

A. **PENNIAR** Atramentum, atramentariolum.

A. **PEOLH** R. peoill.

A. **PERAVENTURA** Fors, forsan, forte, fortassis, fortasse.

A. **PERDIS** R. perditz.

A. **PEREOS** R. perezos.

A. **PERESA** R. pereza.

A. **PERESAR** Pigreo, pigritor.

A. **PERFOSSAR**. B. **PERFORSAR** R. perforsar.

PERIAR R. perier.

PERILHAR Naufragor, periclitor.

A. **PERJURAR**[1], B. **PERJUR** R. perjur.

A. **PERLONGAR**. B. **PERLONGUAR** R. perlongar.

PERMUDAR R. permutar.

[1] Mauvaise leçon amenée probablement par le mot qui suit « perjurar » verbe.

PERQUE Cur, quare, quamobrem, ob quod, propter quod. R. s. v. per.

A. **PERSEVERENSA**, B. **PERSEVERANSSA** R. perseveransa.

A. **PERSEVERENT**, B. **PERSEVERANT** Pertinax, perseverans, induratus, obstinatus.

A. **PERTEGA**, B. **PERTEGUA** Trudes, contus, [B. pertica].

PERTOT Ubique, passim.

PES Vide in fays. Moles, pondo, massa. R. pes.

B. **PESA** Lamina plumbi, lama ferri.

PESAR Piget, [B. gravo]. R. pezar.

A. **PESELLIAR**[1], B. **PESILHIAR** Cardo. R. pezilhar.

PESOL Pisa.

PETEJAR Pedo, is; bombizo.

PETIER Pedo, nis.

PETICION R. peticio, petition.

B. **PETIT** A. et B. Parvus, parvulus, pusillus, paulus, paululus, pauxillus, exiguus, sesillus, pullus, pupus, tancillus, [B. pauciens, paucus, pauculus, modicus].

PIENCHE R. penche.

PIETAT Pietas, eusebia, theosebia.

A. **PIESZ**, B. **PIETZ** R. piech, peit.

PIYSSAR R. pissar.

B. **PINHOL** R. pinhos.

PISON Pilus, pistellus, [B. tribulum], pistellum, pistillus, pistillum

PIETAR Pindo, pinso. R. pizar.

A **PLACH**, B. **PLAYT** R. plach, plait.

PLAYDEJAR R. plaidejar.

PLANON Leviga, scobs.

PLANTA Planta, plantula, plantarium, virgultum, ramus, [A. virga].

B. **PLANTAYRE** Plantago, arnaglossa. R. plantage.

PLASENT Placens, [B. placidus].

PLASER R. plazer.

PLEGADURA Flexura, flexuositas, curvitas, flexibilitas.

A. **PLEGAR**, B. **PLEGUAR** R. plegar.

PLOROS Funereus, funestus, funebris, luctuosus, flebilis, plorosus. R. ploros.

PLUEYA R. plueia.

PLUMB R. plomb.

POAYRE Antlia, situla, rota, austrum, mergus, hauritorium, hausorium.

POAR R. pozar.

PODADOYRA R. podadoira.

A. **PODAROS**, B. **PODEROS**[2] R. poderos.

[1] A. Peselliariar. Le copiste a répété par inadvertance les trois dernières lettres du mot.

[2] A et B ont le subst. « poder ». Dans l'original, le verbe devait être aussi « poder », mais probablement d'une lecture difficile, car A lit « podir » et B « podi ».

A. **POYREDESA**, B. **POYRIDURA** Labes, labecula, putredo, sordes, [A. scoria metallorum et aliarum rerum], livio, pus, tabes, tabecula, sanies, caria, caries [A. lignorum]; marcor, marciditas [A. florum], flaccor[1].

POLYEYA Carchesia [A. in summitate mali], trochea [A. quod rotas habeat], girgillus [A. in puteis], haustra, haustrum.

POLPA Pulpa, pulpula.

POLS Tempus. cf. R. pols.

A. **POMESA**, B. **POMSER** Pumex, pumicellus, pumiculus.

POMIAR R. pomier.

PONCH Punctus, punctum, centrum, centro in medio circuli vel alterius rei.

A. **PONCHAR**, B. **PUNCHAR** Pungo, puncto.

A. **PONCHER**, B. **PONHER** Pungo, pungito. R. ponher.

A. **PONCHOR** Punctorium. R. ponchor.

PONH vide in man ; pugnus, pugillus.

A. **POPELL**, B. **POPEL** Papila, quod eam infans quasi papet lac suggendo.

A. **POUPULAR**. B. **POPULAR** Popularis, laycus, extraneus, infans.

PORC Porcus, porcinus, a, um ; porculus, porcellus, porca, porcula, porcella, succulus, succula, [A. depubis], cicurus, aper, verres, nefrendus, apercuculus majalis, nefrendis, sus, suculus, sucula.

A. **PORCARIA**, B. **PORQUARIA** Suarium [A. ubi sues stant]; grex [A. multitudo suum et aliorum minutorum], [B. generale est].

B. **PORQUIAR**[2] Porcarius, i; subulcus, i; porcinus, a, um ; suinus, a, um ; suillus. a, um.

A. **PORGE**, B. **PORSER** Porrigo, is [A. procul extendere].

PORRE R. porr, poyre.

PORTEGUE Porticus, vestibulum ubi sedes sunt.

PORTIAR R. portier.

A. **POS**, B. **POUS** R. potz, poutz.

B. **POSDEMAN** Perendie[3], posteras.

POSSA Mamma, mala, mamilla, uber. [B. papilla[4]].

A. **POSSESSIR**, B. **POCESIR** R. possezir.

A. **POSSIL**, B. **PORSIL** Hara, suarium.

POUDRAGUA Podagra [A. pedum]; chiragra [A. manuum].

A. **POUDRAGOS**, B. **POUDRAGUOS** Podagricus.

POUSE Pollex, allux.

PREDICATORI Analogium, pulpitum.

A. **PREGONN**, B. **PREGON** Profundus, imus (R. preon).

PREGONNESSA Profunditas, abyssus.

, **PREYCAR** R. predicar, [prezicar.

[1] Mss. flactor : à l'art. suivant « POYRIR » « flactere » pour « flaccere ».

[2] A Porcaria.

[3] B. Peremdine.

[4] B. Papina.

PREMIAR R. premier.

A. **PREMIARAMENS** [1] R. premieramen.

PRENS R. prenh, pren.

A. **PREYONIER**, B. **PREONIER** R. preyo, preisonier, prezonier.

PREOR Coagulum lactis [A. illa pellicula quo lac coagulatur].

PRES R. pretz.

PRESAR [2] prezar.

A. **PRESUMPCIOS**, B. **PRESUMPTUOS** Temerarius, audax non timet; B. Presumptuosus. R. presomptuos.

PRIVADA Latrina, forica, cloaca, privata, spidromum, hypodromus [A locus post domum secretus ad requisita naturae.

PROBAYA R. probage.

PROBAYNAR, R. Probaionar.

PROBENC Propinquus, proximus, proprius, propinquitas, propinquaneus.

A. **PROBENCAR**, B. **PROBENQUAR** Propinquo, appropinquo, proximo, approximo, propio, [A appropio].

PROCESIR R. procezir.

PROFETA Propheta, vates, sybilla, prophetissa.

A. **PROPHETIZAR**, B. **PROFETISAR** R. prophetizar.

PROFIACH R. profieg.

PROFICHAR Prosum, proficio, secundo, prosperor.

PROYAR Proreta,

PROLEGUE R. prolec, prologue.

PROSPERAR Prosperor, secundo.

A. **PROTHOCOLL**, B. **PROTOCOLL** R. prothcolle.

PROVENT Proventus, abundancia.

PRUNIERA R. prunier.

PUDENT Putidus, fetidus, fetulentus, olidus, putulentus, spurcus.

PUMENT Nectar, [B. nectare].

PUNIR Punio, multo, plecto, ulciscor.

PUPADA Pupa, pupula, [B. popina, oscillum etiam ludus quem faciunt puellae cum popina].

A. **PURGAR**, B. **PURGUAR** R. purgar.

PUTAN R. putana.

PUTANIAR R. putanier.

QUASERN R. cazern, qadern.

A. **QUATORZE**, B. **QUATORSE** R. quatorze.

QUESTION Questio, questiuncula, lis, controversia.

QUITARRA Cithara, [B. lyra]. R. guitara.

RACA Acinarium.

A. **RAYIM**, B. **RAYM** R. rasim.

RAYS R. raitz.

RAMPEGOLH Arpax, lupus, canicula, uncus, uncinus.

RANCE R. ranc [3].

[1] B. Permiaramens.

[2] B. Presa.

[3] Notre vocabulaire distingue entre « ranc » qui signifie seulement « boiteux » et « rance », qui n'a que le sens du français « rance ».

RANCETAT Rancor [A. putredo ex vetustate carnis].

RANCOR Rancor.

A. **RASYM** R. rasim[1].

RASOYRA Hostorium, lignum quod super mensuram ducitur ut snperfluum moveatur.

RASON R. raso.

RASOR Novacula [quod innovet faciem, et instrumentum quo pergamena raduntur]; pilum, rasorium, rasoriolum.

A. **RASTELL**, B. **RASTEL** Rastrum.

RATA Mus, musculus, sorex, soriculus.

RATELLA R. ratela.

A. **RATIERA**, B. **RATIARA** R. rateira.

RAUMAS Reuma, [A. et maris tempestuosa inundatio].

A. **RAUSTIR**, B. **RASTIR** R. raustir.

B. **RAUSTIDA** Turrestina, turunda.

B. **REBUSAR** Hebeto, deterioror. Cf. R. rebuzar.

B. **RECASTENAR** Exprobro, objecto, sanno, subsanno. R. recastinar.

RECORDANT Memor.

RECREAR Recreo, reficio, frigero, refrigero.

A. **RECUBRIR**, B. **RECUBIR** Occo.

REDABLE Rotabulum.

A. **REDIAR**, B. **REDIER** R. redier.

A. **REDONN**, B. **REDON** R. redon.

REDONNESA R. redoneza.

REFEMER Redimo.

A. **REGA**, B. **REGUA** R. rega.

A. **REGNAS**, B. **REGNA** R. regna.

A. **RELOGE**, B. **RELOGI** R. reloge.

REMIACONILH Asperagus, [B. spargium].

REMOCAR Remulco, as.

A. **RENDIAR**, B. **RENDIER** Publicanus, [A. conductor rerum publicarum vel vectigalium exactores], firmarius R. rendier.

A. **REPENRE**, B. **REPENDRE** R. repenre, reprendre.

A. **RESPLENDENT**, B. **RESPLANDENT** Fulgidus, praefulgidus, [A. quamfulgidus], splendidus, rutilus, perspicax, fulgorus.

A. **RESSIGUIR**, B. **RESIGUIR** Occo, semina terræ operire.

A. **RESSUSCITAR**, B. **RESSUCITAR** Resurgo, resuscito.

RESTOBLE R. restolh.

B. **REVELADOR** Delator.

A. **RESVELHAR**, B. **REVELHAR** R. revelhar.

B. **RIALME** R. realme.

RIBAGE Ripatum tributum.

RIGOR R. rigor.

A. **REGOTIAR**, B. **RIGOTIER** Calamistrum, reticulum.

RIS Risus, rictus [A. in bestiis]. R. ris.

A. **ROYLH** R. roill.

A. **ROMESA** Romnus, frutex

[1] Cf. «rayim».

A. **RONCAR** Sterto, resono.

A. **RONHONS** R. ronho.

A. **ROSA**[1] R. ros, rosal, rosada.

A. **ROSSIN** R. rossi, roncin.

A. **ROT** Fractus, fressus.

A. **ROTAR**[2] Ructo, eructo, eructuo.

A. **ROVER** Fagus, quercus. Cf. R. roire, roure,

A. **ROVIERA** Quercetum.

A. **RUDI** Rudis, indoctus et novus. Cf. R. rude.

A. **RUGIR** Rugio, leonum est; gluvio, porcorum.

A. **RUISSA** Milvus.

A. **SABENT** R. saben.

A. **SABON** R. sabo.

A. **SADOLL** R. sadol.

A. **SADOLLESA** R. sadoleza.

A. **SAGRAMENT** R. sacrament, sagramen.

A. **SAGREFIAR** R. sacriflar.

A. **SAGREFISI** R. sagrifizi, sacrifici.

A. **SAYN** R. sain.

A. **SALSISSA** Salsicia, hirna, hirnula, lucanica, tucetum.

A. **SANC** Sanguis, cruor; menstruum, superfluus mulieris. R. sanc.

A. **SAPTA** R. sapte.

A. [**SARCIDURA** Sarcimen, sarcimentum, sarcitura.

A. **SARDINA** R. sarda.

A. **SARTAYA** R. sarta.

A. **SARTORESSA** Sartrix.

A. **SATISFACION** R. satisfactio.

SAUMADIAR [A. sagmarius], [B. saginarius].

B. **SAURENGUA** Sepullatum, ti.

B. **SAURENGUAR** Sepullo, as.

SAUSER R. sauze.

A. **SAUSERODA**, B. **SAUSEDA** R. sauzeda.

SAUTAR Salio [A. coire brutorum]; salto, mico.

A. **SAVISA**, B. **SAVIESA** R. saviza, savieza.

SBAIT R. esbait.

SCALA Pons [A. galeræ est]; scala.

SCALFAR R. escalfar.

SCALIAR R. escalier.

SCALME [A. Scalmus], [B. scalinus].

SCALON R. scalo.

SCALPRE R. scapel.

SCAMPAR Dilapido, sipo [A. proprie escam gallinis]; dissipo, spargo, fundo, aspergo, dispergo.

A. **SCANDAL**, B. **SCANDOL** R. escandol.

A. **SCANDALIZAR**, B. **SCANDALISAR** R. escandalizar.

SCANHA Alabrum, alibrum, mataxa.

SCAPAR R. escapar.

B. **SCAQUIER** R. escaquier.

[1] Le msc. a «rasa»; l'ordre alphabétique exige «rosa»; ce mot est entre «rosier» et «rossin».

[2] Le ms. a: «ratar» pour «rotar», qu'exige l'ordre alphabétique, cf. Raynouard, s. v. «rot».

SCARPIR Carmino. R. escarpir.

B. **SCASSA** Loripeda.

B. **SCASSIER** R. escassier.

SCAUMA Squama [A. piscium, serpentum et loricæ]; squamula

SCLAU R. esclau.

SCOBA R. escoba.

SCOBAR R, escobar.

SCOBILHA[1] R. escobilha.

SCOLA R. escola

SCOLORIT R. escolorit.

SCONDRE R. escondre.

SCONDUDAMENS R. escondudamen.

SCORCHAR Contrahere, decurtare.

SCRIMA R. escrima

SCRIMAYR Gladio, palaestrino.

SCRIMAR Gladiator, palaestrinator.

SCRIVAN R. escrivan.

SCROULA Scrofula.

SCUDELLA R. escudella.

SCUDELLIER Scutellarium.

SCULPIR R. esculpir.

SCUMA R. escuma.

SCUMAR R. escumar.

SCUMENEGUAR R. escumenegar.

SCUPIENHA Screa, sputum, pituita.

SCUPIR R. escupir.

SCUR R. escur.

SCURSETAT R. escursetat.

SCURSIR R. escurzir.

SCUSAR R. escusar.

SCUT R. escut.

SEBELIDOR Sepultor, humator, polictor, polinctor, bustarius.

SEBOUTURA[2] R. sebultura.

SECCAR R. secar.

SEGUELH R. seguel.

SEYTRE Falcarius, faeniseca.

SELLIER R. selers.

SEMBLANT Similis.

SEMENSSA R. semensa.

SEMOLA Similago.

SENDAT Bombicinum, sindo, olosericum.

SENEQUIAR Senisterus, mantinus.

SENHAL Signum, nota, stigma, monstrum, portentum, prodigium, ostentum.

SENHALIER Registrum.

SENS Sensus, us.

SENSAL Proseneta.

SENTENA R. sentina.

SERCAR R. cercar.

SERENA Apistra, avis viridis coloris apesedens; merops, idem.

SERRA Serra, serrula, falx, falcicula.

SERRAR Serro, serra secare.

SESELHA R. cezelha.

SESER R. sezer.

SESTIAR R. sestier.

SFASSAR R. esfassar.

SGOTAR R. esgotar.

SIBLET Sibulus.

[1] Le ms. A finit au mot « scobar ». Les mots qui suivent ne se trouvent donc que dans B.

[2] Ms. Soboutura.

SICILIA Sicilia, Trinacria, Triquetra.

SIENCIA R. sciensa.

SILVESTRE Silvestris, silvester.

SIME Suberies.

SIMPHONIA Sambuca. R. sinphonia.

SIPIA R. sepia.

SPAUSAR R. expauzar.

SPECESIR Denso, denseo, spisso.

SPELLUNCA R. spelunca.

SPERANSA R. esperansa.

SPERAR R. esperar.

SPERDUT R. esperdut.

SPERIT Spiritus, angelus, flatus, anima.

SPERON R. espero.

SPES R. espes.

SPIGUA R. espiga.

SPINA R. espina.

SPINOS R. espinos.

SPIRAR R. espirar.

SPITAL R. espital.

SPIUT R. espieut.

SPLICAR Vide in spausar. R. explicar.

SPOAL Panus, panulus, cannellus.

SPONDA R. esponda.

SPONGUA R. sponzia.

SPONHAT Mancus, pugnocaptus.

SPOSADA Nympha, sponsa, nuba.

SQUERN R. esquern.

SQUILANCIER Guturnia.

SQUISSAR Premo, apprìmo, comprimo, deprimo, opprimo, supprimo, presso, pressito.

SQUIVAR R. esquivar.

STABLE R. estable.

STANH R. estanh.

STARENPANSA Vide in callar.

STENDRE R. estendre.

STENHER R. estenher.

STEVA Stiva.

STIMAR Vide in estimar.

STIU R. estiu.

STIVAL Ocrea, osa, osula.

STOL R. estol.

STOLA R. estola.

STOMAC R. estomac.

STORDIT Attonitus.

STORNUT R. estornut.

STRAM Stramen.

STRANGIER R. estrangier.

STRANGOLAR R. stranglar, estrangolar.

STRARIA Storia, storiola.

STRASSAR R. estrassar.

STRECH R. estrech.

STRELHA Strigilis, strilha.

STRELHAR R. estrilhar.

STRENA Strena, strenula, felicitatio.

STRENAR Felicito, fellito, streno.

STRENHER R. estrenher.

STRIU R. estrieu.

STROP Strupus.

STRUCH Structus, provectus.

STUDI R. estudi.

STUDIAR R. estudiar.

SUAGRA R. suegra.

SUAGRE R. suegre.

SUAVIAR R. suauzar.

SUME Simus.

SUPLICAR R. supplicar.

SURROGAR Vide in sostenir[1].

[1] Ce mot ne se trouve pas dans notre ms. Cf. R. sostener.

SUSAR R. suzar.

SUSSAR R. succar.

TACON Suplantarium, sartacopum, suplantarius, sartacopus.

TAYSSON Taxus, melota, melo.

TALENT R. talen.

TALON R. talo.

TAMARIS R. tamarisc.

TAMBOR R. tanbor.

TAMISAR Cetacio, actamino, tarantatariso.

TAULAS Alea, ludus est; aleola, alearium, aleatorium.

TAULAT Tabulatum, quod ex tabulis constat.

TAULONS Tripos, quod tabulam subtus regnat.

TAVERNIERA Tabernaria, meritoria, ganearia, caupona.

TEBESE R. tebeza, tebezeza, tebe.

TEYSSEYR R. teisseire.

TEYSSEYRIS Textrix.

TELAYRON Collion, li; insubulus.

TELIAR R. telier.

TEMPE Tympanum.

TEMPLA Timpus.

TEMPLADA Tympana.

TEMPRA Villum, vina, vapa.

TEMPRAR Limphor, limpho, modero.

TEMPRAT Limphatus, moderatus, temperatus, modestus.

TENDILHA Tendicula, tenticula, laquetismus.

TENENT R. tenen, s. v. te-
TESIN Tisis. [ner.

TESOYRA R. tosoyra.

TESSOR R. tersor.

TEST Textus, liber sine aliquali expositione.

TESTARDARIA Assefallia.

TIBLA Trulla, tibla.

TYEYSSER R. teysser.

TIRANN R. tiran.

TOALHOLA Tagilla, facitergium.

TOARA Eruca, tora.

TOART Simus, proprie qui nasum habet recurvum.

TORCACUL Anutergium.

TORDERA Turtur.

TORN Girgillus, devolutorium.

TORN Tornus, girrus, girrum.

TORNET Trochus, torperillus, turbus.

TORRACHA Specula.

TORTA Torta, tortula.

TRABUC Fundibolus, librilla, tormentum.

TRAYRE R. traire.

TRAYVEL Forcipolex.

TRASCRIURE R. transcriure.

TRAVELLA R. travel.

TRAVELLAR R. travelhar.

TRAVERS Transversus, praeposterus.

TREMOLAR[1] Horreo, todere, tremeo, tremesco, contremesco, labo, titubo, titillo, tremulo, vacillo, trepido.

TRENNA Trica.

TRENON Trophium.

TRIPA Omasus, venticulus, ozimum, tripa, melpha.

TRISSAT Trictus, detrictus, contrictus, fessus.

[1] Ms. : Tremelor.

TRISSON Vide in pison.

TRIST Aeger, aegrotus, tristis, subtristis, maestus. maereus, merens, tetricus, biliosus, atitus, atidiosus (*sic*).

TROAS Trossus, caulis. R. tros.

TROMBADOR R. trompador.

TROMBAR R. trompar.

TRONC[1] Ticio; torris, lignum extinctum vel dum ardet. R. tizo.

TROSSEL Involicium[2].

TROSSELLAR Involutuo.

TROTIAR R. trotier.

TRUALH R. trueill.

TRUIA R. trueia.

TRUFFA R. trufa.

TUA R. tutela.

TUEYS Taxus, arbor est et animal.

TUEYSSEGUE R. tueissec.

TURMENT R. torment, turmen.

UBAC Brumaligium.

UBRI R. ibre, ybri

UBRIETAT Ebrietas, ebriositas, temulentia, vinolentia.

UFICI R. offici.

UYSIARA Janua, aditus.

VACCABONT R. vagabon.

VACCAR Vacco, insisto, cesso.

VACCARIA Polia, armentum.

VAQUEJAR Vagor, pervagor, girovagor, palo.

VAYLH Ovile, caula.

VAYROLA Lentigo, lenticula, cesia.

VAYROLOS Lentiginosus, cesius.

VAYSSEL R. vaissel.

VAYSSELLA R. vaysela.

VALOR Valor, potentia, vigor, sanitas.

VANAYRE Curifrugiator.

VANN Vannus, curifrugium.

VAQUARIA Vaquaria. R. vaqueira.

VAQUIAR R. vaquier.

VARAR Titubo[3], labo, vaxillo.

VARI R. vair.

VARRI Promptuarium.

VEDEL Vitulus, vitula.

VEYR R. veyre.

VELEJAR Velificor.

VELH Velum, monialium est; linteum, redimiculum, peplum.

VELHANT Pernox, vigilis, vigilans, vigil. pervigil.

VELHAS Decubiae, excubiae, vigiliae.

VENDEYRIS Venditrix, distractrix, alienatrix, permutatrix.

VENDICION R. vendition.

VERAMENS R. veramen.

VERCAYRAR Doto.

VERCANT Vimen, virga.

VERDEJAR Vireo, viresco, floreo.

VERDESCA Specula.

VERGENITAT R. verge-

[1] Ce mot est placé dans le ms. entre « timon » et « tirann ». Peut-être faut-il lire « tisonc ».

[2] Le mot « trossel » vient après « trotiar », et la disposition des lignes est telle qu'il paraît traduit par « succussatura. »

[3] Ms. Tutubo.

netat, verginitat.

VERGIER Viridarium, viretum, virgultum.

VERGONHOS Pudens, pudorosus, verecundus, pudibundus, frontosus, impudicus, effrons.

VERGUA Virga, virgula, virguncula, scorpio, flagrum, flagellum, frutex.

VERIN R. veri.

VERME R. verm.

VERMELHESA R. vermelheza.

VERMELHON R. vermelho, vermeillon.

VERQUIARA R. verquiera.

VERRE R. ver, verrat.

VERRUGA Verruca, porrum. Cf. R. verruga.

VERSIFICAR R. versifiar.

VESER R. vezer.

VESIBOL Runco, falcastrum.

VESIN, R vezin.

VESINANSA R. vezinat, vesiage.

VESPIAR Vesparium.

VESSA Vicia.

VESSAR Redundo, as.

VEUSA R. veuva, vezoa.

VIACH R. vieg.

VILHESA R. velheza.

VILMES[1] R. vilmen.

VINAYGRE R. vinagre.

VINAYGRIARA Acetabulum, acetarium.

VINASSA Vinacium, vinacia.

VINHA Vinea, machina, vineola, vinetum.

VIROLET Gyraculum.

VISC Visus, us ; viscum, gluten. R. vesc.

ABRÉVIATIONS

adj. adjectif.
cf. comparez.
m. substantif masculin.
msc. mss. leçon du ou des manuscrits.
R. Raynouard : *Lexique roman*[2].
s. substantif.
s. v. sub verbo.
v. voir.
? lecture douteuse.

On a mis entre [ ] ce qui est donné par un seul msc. ; ainsi [A....] signifie que les mots placés entre crochets ne se trouvent que dans le msc. A. Ce qui n'est pas entre crochets est commun à A et à B. Dans la liste des mots provençaux nous n'avons pas fait usage des [ ].

Nota. — Nous avons conservé l'orthographe de nos mss. pour les mots provençaux. Dans l'ordre alphabétique nous n'avons pas distingué *y* et *i*.

Les mots latins sont ramenés à l'orthographe la plus usuelle, à moins que l'orthographe du mss. ne présente quelque intérêt.

Nous ne nous sommes pas astreint à mentionner dans les notes, des formes aussi incorrectes que *maco* pour *macto* (s. v. *aucire*.)

[1] Probablement erreur du copiste, pour *vilmens*.

[2] Par exemple : Apiar R. *Apier* signifie que nos mss. donnent la forme *Apiar* et Raynouard *Apier*.

Lorsqu'un mot se trouve dans R. et dans nos mss., mais qu'il a dans les mss. des sens inconnus à R, nous donnons toutes les acceptions des mss.

FRAGMENT

D'UN CHANSONNIER PROVENÇAL

Le fragment qui fait l'objet de la présente publication est un feuillet double de parchemin, qui servait de couverture à un registre du XVIIe siècle, et que notre confrère, M. Pierre Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan, a découvert en faisant l'inventaire des papiers de M. Chauvet Devy, notaire à Saint-Paul de Fenouillet (Pyrénées-Orientales).

Ce feuillet n'occupait pas le milieu d'un cahier, aussi y a-t-il une lacune, de deux folios au moins, entre les deux parties qui le constituent.

Le ms. d'où il provient était un chansonnier provençal, dont la perte est d'autant plus regrettable qu'il devait être assez volumineux et qu'il présentait une disposition qui ne se remarque dans aucun de ceux qui nous restent.

Le feuillet subsistant appartient tout entier à la section du ms. qui concernait Gaucelm Faidit. Il renferme :

Dans sa première moitié :

1° La fin de la *razo* de *Tant ai sufert lonjamen greu afan;*

2° La *razo* entière de *No m'alegra chans ni critz ;*

3° Le commencement (un tiers environ) de la *razo* de *Si anc nuls hom per aver fin coratge.*

Dans sa deuxième moitié :

1° La chanson *Mout a poignat amors en mi delir,* sauf le premier couplet en entier et les sept premiers vers du second [1] ;

2° La chanson *Chant e deport, joi, domnei e solatz* [2] ;

3° Le premier couplet, moins le dernier vers et la seconde moitié du précédent, de la chanson *Si anc nuls hom per aver fin coratge.*

En tête de ces deux dernières chansons sont inscrits les n°s d'ordre 247 et 248. De ces chiffres, si l'on considère en même temps le rang assigné aux chansons de Gaucelm Faidit dans les chansonniers que nous possédons, on peut légitimement induire que le ms. dont notre fragment a fait partie ne devait pas contenir moins de sept à

[1] La tornade manque.

[2] Manque la tornade et les deux derniers vers du dernier couplet.

huit cents pièces [1], sans compter les biographies. Il eût ainsi dépassé en importance le ms. A du Vatican et égalé peut-être les mss. I et K de Paris.

Ce ms. présentait, ai-je dit, une disposition qui ne se retrouve dans aucun de ceux qui nous restent. Cette disposition, que la place des trois *razos*, partiellement conservées, permet de reconnaître, consistait en ceci : que la biographie de chaque troubadour, placée au devant de ses poésies, comme dans les mss. A, B, I, K, y était suivie immédiatement des *razos* afférentes à telle ou telle pièce. Or, dans les mss. qui nous restent, ou bien les *razos* sont séparées des biographies proprement dites, et chacune est placée en tête de la pièce qu'elle concerne (c'est le cas de I, K, N²); ou bien elles suivent immédiatement les biographies, mais alors elles occupent avec celles-ci une section spéciale dans les mss. C'est le cas de E, P, R. Je renvoie, pour plus de détails, à mon édition des *Biographies des Troubadours*, p. 5.

Chaque page de notre fragment mesure en hauteur 0,27 cent., en largeur 0,20 cent. ; mais les marges en ont été visiblement rognées. Aussi n'y a-t-il plus aucune trace de foliotation.

Les pages sont à deux colonnes, de 34 lignes chacune, ayant en hauteur 176 millimètres et 60 à 65 en largeur.

Les vers sont écrits à longues lignes, comme de la prose, et séparés seulement par un point. Les blancs qu'on a ménagés entre eux, dans la présente impression, pour permettre au lecteur de les distinguer plus facilement, n'existent pas dans le ms.

Chaque pièce et chaque *razo* commencent par une majuscule, de la hauteur de deux lignes, tour à tour rouge et bleue, ornée d'arabesques alternativement bleues et rouges.

La lettre initiale du deuxième couplet de chaque chanson et des suivants est aussi une majuscule alternativement rouge et bleue,

[1] Cf. par exemple le tableau suivant, où le premier nombre est celui des pièces contenues dans chacun des mss. désignés (sigles de Bartsch), le second et le troisième indiquant les nos d'ordre de la première et de la dernière des chansons de Gaucelm Faidit qui y figurent :

Ms. A :	625 ———	195—233
B :	226	81— 89
C :	1197	171—212
D :	779	94—121
E :	415	16— 37
G :	241	41— 54
I :	860	95—118
N :	465	152—177

mais plus petite et sans ornements. L'ordre de succession des petites majuscules est indépendant de celui des grandes. Ainsi dans la pièce *Chant e deport*, l'initiale du deuxième couplet est rouge, aussi bien que celle du premier.

Le ms. n'était point des meilleurs ; il a été exécuté au XIVe siècle, et très probablement dans la région orientale de la langue d'oc. C'est ce que semblent indiquer la forme *siatz*, pour *eratz* des autres mss., que l'on remarquera dans la seconde des trois *razos*[1], et la forme *le* de l'article masculin sujet, qui se rencontre trois fois dans les chansons, où *lo*, dans la même fonction, n'apparaît pas[2]. La leçon des *razos* est d'ailleurs la même que celle du ms. E, laquelle diffère assez notablement, mais pour la forme seulement, de celle de R, que Raynouard a suivie et que j'ai reproduite après lui.

Les trois chansons qui suivent ont été publiées déjà plusieurs fois, et elles se trouvent dans de nombreux mss. Je n'ai pas les moyens, et cela, du reste, serait ici sans utilité, de rechercher auquel de ces mss. le nôtre, pour ces pièces là du moins, était le plus étroitement apparenté. C'est au futur éditeur de Gaucelm Faidit qu'il appartiendra de prendre ce soin et de voir si notre fragment peut être pour la critique de quelque secours. Notre rôle doit se borner à le reproduire, et c'est ce que nous faisons ici avec la plus rigoureuse fidélité.

Folio 1.

[*a*] precx quella li fazia eill dizia els grans bes quella li prometia e uit las grans beutatz e las frescas colors. si fo si sobrepretz damor quel perdet lo uezer e lauzir. el comensa a regrassiar madomna naudiartz aitan cant saup ni poc de far e de dir tot cant el la comandaria e de partir de madomna maria son cor e samor e sos precx & sos chans & de metre se en lamor de madōna naudiartz. com aquesta promession que lun fes alautre gauselms sen anet plen de ioi & de gran alegresza pensan com pogues far tal chanso que madomna maria saubes quel era partitz della & que nauia trobada autra que lauia retengut ab se prometen de far granz plazer & grans honors a lui e fes per aquesta razo aquesta chanso que ditz. ¶ Tant ai sufert loniamen greu afan. laqal uos auziretz.

[1] Ci-après, p. 91, l. 21

[2] Pas d'exemple de l'article féminin correspondant *li*, non plus d'ailleurs que de *la* sujet.

aquesta chanso fo chantada tro que madomna maria ho saup. molt sen alegret madomna maria e madomna naudiartz atressi sen allegret molt daquesta chanso qar ella conoc be quel auia partit son cor e son chan de madōna maria & quel auia crezudas las falsas promesios de lieis per aquesta [*b*] chanso :

A cap duna sazo que aquesta chanso fo chantada e facha. Gauselms faiditz uenc uezers madomna naudiartz ab gran alegresza. com sel que crezia ades intrar en chanbra eszella lo receup molt fort. Engauselms si fo als pes della. e si diz com el auia fach son comandamen. e com sera partitz de madomna maria per ella. e com el auia aportat lo cor el sen el saber el chan azella e quella degues far e dir dels plazers que lauia promes tant don el fos meritatz daisso qel auia fach per ella. E madōna naudiartz silh diz Gauselms uers es que uos es trop ualens e trop prezatz e non a domna el mon que amar uolgues que non se degues tener per pagada de uos per amador e per servidor e nos degues alegrar si uos auias alegresza. e nos degues marrir si uos auias marrimen. car uos es paire & maistre de ualor e de cortezia. e so quieu uos diz ni uos promiszi non feszi per uolontat que agues de uos amar per amor mas per uos traire daquella preiszon on uos siatz e daquella [*c*] esperansa que uos auias aguda ben set ans son passat e quen sabia la uolontat de madōna maria quella uos menet per paraulas e per promessas ses uolontatz datendre. en totz autres fachz hieu uos serai amigua & ben uolens. en tan can uos comandaretz ni uos plassa. Can gauselms auzit aquellas paraulas fo tritz e marritz e dolens e comensa a clamar merce a la domna quella nol uolgues aussire ni trahir ni enguanhar. eszellal dis quella non lausaria ni lenganaria can lauia trach dengan e de mort. Gauselms qant el uit que noilh ualia clamar merce ni piatat si se leuet & sen anet com hom dezesperatz per so quel uit qel era en aissi trahitz esenguanatz. quella lauia fach partir de madomna maria e quilh auia dich per enguan quela lo uolia amar. ensi penset quel anes encara clamar merce a madōna mari. e fes per aisso aquesta chanso que ditz ☙ Non alegra chans ni cris dauzels mon fel cor engres. Mas anc per precx ni per chansos ni per ren quel saupes far ni dir non poc far que madomna maria li perdones nilh uolgues es[*d*]coutar sos precx e per aquestas razos fes aquestas chanso :

Qant gauselms faiditz fo partitz de lentendemen de madomna maria de uentadorn per lo sen de madomna naudiartz de malamort si com uos aues entendut el estet longamen marriz e dolenz per lo gran engan quel auia pres & receuput. Mas madomna marguarita dalbusso moilher den rainaut del uescomte dalbusso si lo fes alegrar en chantan. quela li diz tant de plazers eilh mostret tant damoros semblans per quel senamoret della e la preguet damor. eszellas per quel la mezes en prez e chantes della si receup sos precx els entendet eilh promes de far plazers en drech damor. longamen duret lo precx den gauselm faidit e lamor quel auia a madomna marguarita dalbusso molt la lauzet & la prezet en dichz eszen fachz. mas ella cõ so fos cauza quella non sallegres de las lauzors quel fazia della non lauia nuilh amor. ni mais noilh fes plazers en drech damor. mas una ues can prendia comiat della el li baizet lo col eszella loi sofrit amorozamen. don el uisquet longamen cõ gran allegressa per aquel plazer

Folio 2.

[*a*] qen autre afar semblera forfachura. qe cela qam pogues en me delir. & qieu am cela qi me fai murir:

Damor fora mezura ses faillir. qe noi reignes malanansa ni enianz. anz conuengra pois le noms es tant granz. qamors ha nom qamors fos ses fausura. mas endrech me es tan saluatge dura. qar li sui fis humils & merceianz. qel nom damor ha perdut al meinz tanz. hai cõ mestauc qen re no me millura. cõ cel qis ue en mei del mar perir. & no pot ni ios ni sus remanir:

Doncs perqho fauc qal razon hi sai dir. pois retener no uol me ni mos chanz. uas me ades sui trahireniananz. gardas si sui be de fola natura. qa escien ses nulla cobertura. me fauc trop piech qela no fai cen tanz. qar sel sieus cors be fatz & benestanz. nom uol amar ies tan gran forfachura. ni tan gran tort no mha qan mo consir. cõ ieu mezeis qi pugn en me aucir:

No ai poder puesca mon fugir. qar trop estauc en saluatge balanz. & madomna qar es bele prezanz. es ses merce nol pren de mamor cura. anz qan la prec [*b*] me sermonem con-

iura. qem lais de lei & mais re nom nenanz. bem fora mielz qieu crezes sos comanz. mas no puesc ies qel uolers qi satura. en mon ferm cor & lamors ab dezir. on piech me fai & plus lam fai encobir:

Pero pecat fai gran senes mentir. pois ue qieu lam qe nom fai belz semblanz. qus plazers de lei qe fos ienz parlanz. mi pogra far daitan sia segura. ric & manen de tot qant ha fachura. & pois daiqo mes escarse tiranz. grieu me uolgra cōplir maiors demanz. don mos trazaurs seigner del port detura. qi fai sos pretz per tot lo mon grazir. no taign qen uis tan mala conuertir:

GAUSELMS FAIDITZ. IIe. XLVII.

Chant & deport ioi donnei & solatz. enseignamen largueze cortezia. honor & pretz & leial drudaria. han si baisat enianz & maluestatz. qa pauc dira nom sui dezesperatz. qar entre cen domnas ni pregadors. non uei una ni un qi bes capteigna. en amar be ni qi ia tant senfeigna. iam sapcha dir qes deuengu damors. gardatz con es abaisada ualors:

[c] Qar drutz hi ha & domnas sin parlatz. qis feigneran & diran tota uia. qill son leial & amon ses bauzia. & chascus es totz cubertz & celatz. & tricharan sai & lai uas totz latz. & la domnas on plus an amadors. & plus cuion qhom an pres lor o teigna. mas aitals bes con se taign lur enueigna. chascuna es anta & dezhonors. pois sufron drut qe pois desrei aillors:

Qaissi con es mielz en domna beutatz. ienz acuillirs & auinenz coindia. & belz parlars pretz & dosa paria. mielz se deu gardar ies de maluatz fatz. qe re no ual cors de doas meitatz. ni no es fis pois hi uaira colors. quna solamors taign que dos destreigna. no dic ieu ies qa domna descoueigna. shom la prega ni ha entendedors. mas ies no deu en dos luocs far secors:

E sil plagues qel belz plazers honratz. ab qem retenc en leial seignoria. safranques tant pois en al sumilia. qem perdones aissi forafinatz. uas leis cō laurs safinen la fornatz.

& nòm nozes paratges ni ricors. qe saram tol del mal ni far ho deigna. aissil serai fis ses fau[d]sentrenseigna. con le leos a golfier de lastors. qant lac estort de sos guerriers peiors:

E saqest torz domnam fos perdonatz. pasat agra la mar part lombardia. mas non cuch far leialmen romaria. si no era uas uos adrechuratz. sol per aiqo deuetz uoler la patz.

& qar fis pretz es en uos & honors. an ma chansos qe res no la reteigna. pregar uos lai francamen qeus soueigna.

qa ientil cor taign franqese dosors. qar dieus perdonals bos perdonadors:

Tant qant reignet leialment amistatz. fo le segles bos & ses uilania. mas pois amors tornet en leugeria. es dechazutz & iouenz abaisatz. si qieu mezeis en uuoill dir la uertatz. hai tan apres dels fals drutz trichadors. qa pena crei qieu iamais en reueigna. qar lai on iois & pretz & beutatz reigna :

GAUSELMS FAIDITZ. II^c. XLVIII.

Si anc nuls homs per auer fi coratge. ni per amar leialmen ses fausura. ni per sufrir francamen son damnatge. ac de sidò nullonranda uentura. ben degrieu auer. alcun couinen plazer. quel be el mal qal qieu naia. sai sufrir & ai saber. de far so qami

C. C.

LA DAMA SANZA MERCEDE

VERSION ITALIENNE DU POÈME D'ALAIN CHARTIER

LA BELLE DAME SANS MERCY

La bibliothèque Riccardiana à Florence renferme sous le numéro 2919 un manuscrit en papier, petit in-4°, qui contient trois pièces traduites du français, à savoir : le roman en prose de *Paris et Vienne*, f° 1-70 v°; un poème intitulé *La Dama sanza mercede*, f° 71 r° à 88 r° ; et un autre *Una quistione di dua che parlavano d'amore*, f° 88-95.

A la fin, on remarque, de la main de Salvini, la note suivante : « *Romanzo di Parigi e Vienna*, breve, pulito e onesto, tradotto dal Franzese in Toscano da Carlo di Piero dal Nero l'anno 1476 in Firenze, al quale vi sono aggiunti due Poemetti in terza rima, tradotti dal medesimo a Monpolieri l'anno 1471, l'uno intitolato *la Dama sanza mercede*, l'altro *Una Quistione di dua, che parlavano d'amore*. Vi sono seminate alcune maniere e parole franzesi, e vi è da imparare nel fatto della lingua. E i sentimenti sono bizarri.

Différents auteurs ont fait mention de ce manuscrit. Déjà Crescimbeni en parle : « Carlo di Piero dal Nero, Fiorentino, traslatò in terza rima l'anno 1471 in Monpolieri un Romanzo Franzese intitolato *La Dama senza mercede ;* e nel 1476 in Firenza un' altro intitolato *Parigi et Vienna*, le quali Opere si truovano manoscritte in Firenze appresso gli eredi di Andrea Cavalcanti ; e la prima ancho appresso il dottissimo Anton Maria Salvini [1]. »

Cet auteur ne paraît pas connaître le contenu complet du manuscrit ; il sait pas non plus que Salvini possédait une copie non-seulement de *La Dama sanza mercede*, mais encore du manuscrit tout entier (cf. ci-dessous).

Quadrio fait également mention de Carlo dal Nero ; il suppose que *La Dama* est une traduction d'un épisode, « La plaisante et amoureuse histoire du Chevalier doré et de la Pucelle surnommée Cœur d'acier, » tiré du vieux roman français de *Perceforest* [2].

[1] Crescimbeni, *Comentarii*, IV, 1 (vol. V, p. 41 de l'édition vénitienne de 1730). Cf. Melzi, p. 209.

[2] Quadrio, *Della storia e della ragione d'ogni poesia*, IV, 88.

Palermo, en parlant de la copie de Salvini, laquelle se trouve parmi les manuscrits palatins à Florence (codex palat. 365) met en doute cette supposition. Cependant en faveur de son opinion il n'avance que cette faible preuve à savoir que la *La Dama* n'est point une plaisante histoire[1].

Enfin, dans une note de la *Revue des langues romanes*[2], Chabaneau, faisant mention de cet ouvrage, dit que c'est une version italienne du poème si connu d'Alain Chartier : *La belle Dame sans mercy*, un fait que tous ceux qui sont un peu au courant de la vieille littérature française, seraient en effet enclins à supposer même sans avoir vu le manuscrit.

Le petit poème qui dans le manuscrit suit *La Dama* a été l'objet d'une publication « per nozze » faite par Brusci[3]. Selon toute apparence, cet éditeur a dû se servir de la copie de Salvini, sans avoir eu la moindre connaissance de l'existence du manuscrit original de la Riccardiana.

Quant à l'auteur lui-même de ces trois traductions italiennes, nous nous ne savons autre chose de lui que ce que nous indique l'explicit du manuscrit. Naturellement on est tenté de supposer qu'il a été un de ces nombreux Italiens qui venaient profiter de l'enseignement de la célèbre Faculté de médecine de Montpellier, et qu'après s'être pénétré de la littérature de ce pays où il résidait temporairement, il a commencé ses essais et ses travaux littéraires déjà à Montpellier même. Puis, une fois retourné dans sa patrie, il les aura continués. Malheureusement on ne trouve pas son nom dans les registres de ladite Faculté[4], et cette supposition restera donc toujours une supposition.

On a regardé comme incontestablement autographe le manuscrit de la Riccardiana. Néanmoins certaines circonstances nous paraissent permettre d'hésiter à nous prononcer d'une manière absolue à ce sujet.

En effet, si l'auteur lui-même avait écrit le manuscrit, il y aurait évidemment mis plus de soin ; il n'aurait pas entre autres sauté toute une strophe (la st. 92 de l'original manque au vers 814). Par cette négligence, l'auteur fait parler *l'Amant* trois fois de suite et tout le sens devient embrouillé.

Or si l'on ne veut pas supposer que l'auteur ait fait sa traduction aveuglément, sans s'inquiéter de la suite et du sens de l'ensemble,

[1] Palermo, *I mss. palatini di Firenze*, I, 654.
[2] *Revue des l. r.*, XXVI. (1884) p. 211, note.
[3] *Nozze Pietro Gori e Pia Moro*, 1890.
[4] Communication que je dois à l'amabilité de M. Chabaneau.

il faut croire que tout au commencement cette strophe a été traduite elle aussi. Puis on y rencontre certaines fautes et inconséquences orthographiques (voir les notes) qu'on ne peut guère attribuer à un auteur possédant une instruction et des connaissances littéraires telles que nous les supposons chez Carlo dal Nero. Quant à l'écriture même du manuscrit, celle-ci aussi nous paraît indiquer que le manuscrit a été écrit d'un seul trait et non pas avec l'intervalle de cinq ans, comme le prétend l'*explicit*. Cependant il va sans dire que l'auteur a bien pu plus tard réunir dans un seul manuscrit toutes ses productions. En somme, ce caractère d'autographe du manuscrit ne nous semble pas être tout à fait indiscutable.

On sait combien a été répandu le poème d'Alain Chartier pendant le xve siècle[1], et le fait qu'il a été traduit en italien (ou plutôt remanié, car, comme nous le ferons ressortir dans les notes, cette version, qui contient 100 vers de plus que l'original, peut être appelé à bien des égards plutôt un remaniement qu'une traduction fidèle) le prouve encore une fois de plus. Voilà déjà une raison suffisante, à ce qu'il nous paraît, pour mettre en lumière cette version du poème italien.

Dans les notes, nous relèverons les écarts que l'auteur s'est permis de faire de l'original, ainsi que certains autres détails. Suivra ici un aperçu succinct des observations grammaticales auxquelles donne lieu le texte. Cet aperçu grammatical confirme, on le constatera bien vite, l'expression de Salvini, à savoir que le texte a été écrit « in Toscano ». Cependant on n'y rencontre guère de traits qui tiendraient spécialement du caractère florentin.

Voyelles toniques. — *a* dans le suffixe *arium* s'est développé d'une manière populaire dans *parlier* 307 ; il faut bien croire que la voyelle finale élidée a été *e*, comme d'ordinaire.

Le changement de — *arium* en — *ario* ou en — *ajo* ne se présente en aucun endroit de notre texte,

Au lieu de *senza* nous rencontrons *sanza*, 188, 190, 195, 275, etc., forme populaire et commune à tous les dialectes toscans. Dans le titre seul on voit *senza*, mais peut-être celui-ci a-t-il été écrit par une autre main : voilà pourquoi nous y avons également maintenu la forme de *sanza*,

è donne alternativement *e* et *ie* : *assede* 134 ; *tene* 140 ; *tienti* 198, etc. ; *greva* 178 ; *vene* 834 ; *tienne* 181, 832 : *viene* 183 ; *priegho* 391, 458 ; *grieva* 777 ; *diréclum* donne *dirieto* 680.

ó donne alternativement *o* et *uo* : *fora* 20, *chore* 603, *choro* 746, 799, (choro) *rispose* 281, *risposo* 465, — *chuor(e)* 71, 342, 415, 794, 818, etc ; *rispose* 315, 534, etc. ; *pruova* 313, 622, *truova* 314, 366, *vuogli* 553, *puossi* 724.

[1] Cf. *Romania*, 1887, p. 412, n. 3.

Pour le participe de *dire* il y a *itto* 630, *maladita* 691. Selon M. Hirsch il faut chercher dans ces formes une influence analogique du parfait[1].

Voyelles atones. — *e* pour *a* se trouve dans *piata*, 649, 735, 751, *piatate* 570, 739, *dispiatata* 641, *maladizione* 360 ; *i* pour *e* dans *disidero* 78, *disirando* 646 ; *i* est remplacé par *a* dans *angiuria* 225, par *e* dans *enteso* 296, *enterdetto* 375, *openione* 413, *trestizia* 132 ; (sur *el* pour *il* voy. ci-dessous) ; la labialisation de l'*e* atone se rencontre dans *rubelte* 878 ; un *i* protonique est ajouté dans *isperanza* 286, *istinate* 287, *ispergiurando* 370.

L'élision d'une voyelle atone se rencontre dans *merta* 384, *spirto* 498, *poché* pour *poiché* 503, *miserichorda* 570 ; pour le passé défini, voy. ci-dessous.

Consonnes. — Le son *k* est presque toujours marqué par *ch* : *racholti* 1, *chopioso* 4, *chui* 6, *chuor*. 7 (et sic semper) ; *cho* (cum) 101 ; *chontradio* 645, *choclusione* 648, etc. ; la même graphie s'emploie pour *qu* dans *chando* 263 et pour *c* dans *chascuna* 69, *chascheduno* 71 (ici c'est probablement à une inadvertance qu'il faut attribuer l'absence de l'*h*) et *chiascuno* 88 (par contre on voit *ciascun* (*a*) 116, 117, 144, 147, 387 ; *mercedem* donne habituellement *merzede* 351, etc., (seulement au titre *mercede* et au v. 249 *mercè*) ; la gutturale atone alterne avec la sonore dans *sagramento* 361, *sacramenti* 364. — *Locum* donne *locho* 117 ; — pour la gutturale sonore il y a l'écriture *gh* dans *anghoscia* 11, *righuardare* 98, mais le son *g* est toujours transcrit par *gi* comme à l'ordinaire : *doagio* 48, *gioiosi* 269, etc. Il va sans dire que nous considérons *gardino* 62, *govanezza* 232 comme des fautes d'orthographe.

Une *h* devant la voyelle initiale se présente très souvent : *huno* 3, *hun* 665, *ho* 15, *huscir* 20, *hora* 24, *hor* 29, *ha* 155, *huserei* 446, *huguale* 693, *hunguancho* 833, *homai* 849, etc. En revanche on voit : passim *usci* 24, *udir* 36, *onor* 352.

l mouillée, fréquente en toscan se rencontre dans *begli* 420, *ribegli* 422, *n* mouillée dans *segnio* 238, *ingegnio* 237. (contre *senno* 481) ; *l* est gardée dans *senblava* 89, *complita* 528, mais elle s'est changée en *i* selon la règle dans *senbianza* 120. Peut-être faut-il regarder ces deux formes auec *l* comme influencées du français.

n est élidée dans *cho* (cum) 101, *choclusione* 658, et remplace *m* dans *spene* 174, *senblava* 89, *senbianza* 120.

r est remplacé par *d* dans *chontradio* 645.

[1] *Zeitschrift für rom. Phil.* X, 436.

v est intercalée dans *chontinovando* 642, *chontinova* 800, *savio* 540, 573, *s* trouve à côté de *saggio* 234 [1].

Le son *ts* devant *i* est rendu par *t* dans *fintione* 82, *gratia* 458, mais en dehors de ces deux cas toujours par *z* (*fiuzion* 311, 314, *punizione* 428, etc.)

On voit alternativement la consonne simple et la consonne double : *dolceza* 83, *dimesticheza* 240, *alteza* 326, contre *franchezza* 94, *durezza* 230, *fierezza* 322, *prestezza* 324, *coragio* 294 contre *omaggio* 292, *aggio* 296 : *tuti* 304, *tut'uno* 335, *tuto* 608 contre *tutta* 197, *tutti* 766, 768, *giovaneto* 385, 863.

Article. Les formes *il* et *el* alternent, celle-ci étant pourtant plus fréquente que celle-là : *el* 66, 239, 247, 253, 272, 374, etc. ; *il* 261, 291 ; pour le masculin pluriel on voit deux fois la forme d'*e'* 271, 822 ; à la place de *l* redoublée dans l'article, qui, réunie à une préposition, se met devant la voyelle initiale, il y a deux fois dans notre texte une consonne simple (forme caractéristique des dialectes toscans [2] :) *al'altra* 9, *al'alma* 41 : *chol'altra* 121, par contre *nell'aurora* 21, *all'orecchio* 35, *choll'una* 121 etc.

Pour le substantif il n'y a rien à remarquer ; quand à l'adjectif il faut relever que la terminaison du féminin singulier est *e* dans *queste* 882, *normate* 883 (de même dans *alcune* 501), et que *tutti* représente le féminin pluriel au v. 118, et *sapiente* la même forme au v. 295 ; *l* est élidée dans *tai* 364 ; *be.* Le comparatif de *bene-me* 25, 27, etc., altera mente donne *altrimenti* 220, *ancho* pour *anche* se rencontre trois fois, à savoir aux v. 135, 540, 405; dans aucun de ces cas on n'a affaire à la signification de *anzi* qu'a ce mot dans le dialecte de Siena ; — *pria* (prima) 13.

Noms de nombre. — La forme *dua* représente le masculin 145, 264, 277, 304 ; le fém. 708 (le dua parti.)

Pronoms. — *ego* à la forme de *io*, *i' jo* ; *e'* représente le pronom de la 3e pers. 93, 122, 151, 261, etc. ; le régime au masc. plur. du même pronom est *gli* deux fois 421 ; *ve* au lieu de *vi* 221, 775. *mie* au fém. sing. 629, 651, 654 ; *mi'* 499, 625, 654; *tua* pour *tue* 243 ; *suo* pour *sua* 91, 165, 216, 240, 311, 453, 528, 543, 607, 668.

altri masc. sing. au lieu de *altro* 497 : la forme singulière *medemo* avec amuïssement de l'*s* : *medesimo*, rimant : *estremo*, *mttemo*, se rencontre v. 844.

Verbe. — Le changement, caractéristique au vieux toscan, de *m*

[1] Cf. *Meyer-Lübke*, Italienische Grammatik, p. 143.

[2] Cf. *Hirsch*, Laut Formenlehre des Dialekts von Siena. Zeitsch. für Rom. Phil X, 57. — J'ai conservé l'ortographe du manuscrit.

en *n* à la prem. pers. plur. prés. se trouve encore quatre fois dans notre texte: *voglian* 298, *abbiano* 380, *abbian* 850, (*sappiamo* [1]) *sappian* 825.

a et *e* alternent dans la terminaison du prés. du subj. du verbe *essere* : *sieno* 446, 820, *sian* 482, 822, *siate* 641 ; le participe présent de ce verbe auxiliaire est *sendo* 232, 591.

v est élidé à l'imparfait de l'indicatif dans : *avea* 1 (mais *aveva* 139), *volia* 39, *avia* 72, 117, 334, *potia* 85, 151, 255, *rivenia* 110, *servia* 112, *moria* 345, *sentia* 346, au conditionnel dans *arebbe* 138, et au participe passé dans *auto* 506.

La prem. pers. du prés. de l'ind. de *volere* est *vogli* 244 (en outre *vo'*), de *fare fo* 443, de *vedere veggio* 524, 833, *vegho* 647, de *venire vegnio* 670.

Le passé déf. présente à la prem. pers. du sing. *rende* 154, de *rendere* ; à la trois. pers. *fussi* au lieu de *fusse* 24, *tene* 140 de *tenere* et *tacette* 193, *taque* 254 de *tacere* ; à la trois. pers. du plur. *missono* 143 de *mettere*.

La voyelle post-tonique s'est élidée à la trois. pers. du plur. dans *furno* 69, *tacerno* 304.

Le part. passé de *mettere* est *misso* 707, etc. ; une fois *messo* 844 ; de *vivere*, *visso* 6, où il est employé comme adjectif.

chonforte 259 est la trois. pers. du prés. du subj.

Prépositions. — *ver* 234 pour *verso*, *par* 227 pour *per*.

Quant à la versification, l'auteur s'y est permis beaucoup de libertés : par exemple en admettant des hiatus dans des cas où ils ne sont pas permis en général, en sautant des voyelles intermédiaires ou finales, en comptant deux voyelles quelquefois pour deux, quelquefois pour une, etc. Pour plusieurs vers, il est impossible d'obtenir la mesure exacte, même si l'on compte avec toutes les libertés possibles. Nous n'avons pas, bien entendu, tâché de restituer une bonne mesure qui probablement n'a jamais existé, et nous nous dispenserons même d'énumérer les défectuosités de la versification, supposant que le lecteur y trouverait peu d'intérêt.

Quant au lexique, la langue du poëme contient un certain nombre de mots français italianisés. Ils seront relevés dans les notes qui suivent le texte [2].

Helsingfors, mars 1891.

Werner Söderhjelm.

[1] Cf. *Hirsch*, Ibid. X, 411 sg.

[2] Il en est de même dans les autres traductions que contient le ms. florentin. Ainsi, dans le petit poëme publié par Brusi, on trouve les expressions suivantes: *colenti*, *maestrigia*, *dangiero*, a suo *guigia*, *ingaggio* (engage), *gran giorno*.

QUI COMINCIA LA DAMA SANZA MERCEDE

Già Febo avea i suoi razzi racholti,
Ch'ogni animale si riduce a riposo,
E jo fui huno in fra questi molti.
Chè di pene e fatiche sono chopioso,
5 Merzè di quella che m'è tanto fiera,
Per chui son visso e vivo doloroso,
In tanta doglia el misero chuor era.
Chostretto da sospiri e lasso e vinto
Cerchai riposo fino al' altra spera,
10 E dal dolore il riposo sospinto,
Dal sonno perso per la troppa anghoscia,
Di varie visioni involto e cinto,
Piacenti pria e dispiacenti poscia,
Si chè si frale e stancho mi trovai,
15 Su ghambe ho piedi sostenermi ho choscia
Potria quasi; si ch' io mi ritornai,
Di me e da Morfeo disciolto e schosso,
Nell' usato pensiero mi rischaldai,
E dove prima ero star non posso:
20 Chostretto fui levare e huscir fora,
Nell' aurora viddi uno Chaosso.
Choll' usato volere ch' anchor m' acchora,
E per avere più agio a lagrimare,
Uscì a champi, benchè non fussi hora,
25 E verso un prato andai per me' pensare,
Ch' è choperto di fiori e violette
Ch' aspetton Febo per me' s' ampliare.
Chosì alquanto stetti in sull' erbette,
Hor questa hor quella choglieva e lasciava,
30 Mazzi facendo d' esse e ghirlandette,
Che pure alquanto il dolor mitichava.
E chosì stando Apollo era montato

Alla terz' ora e già la rischaldava,
Infastidito già m' ero levato,
35 Quando all' orecchio mi perchosse un tuono,
Che a udirlo il voler s'è dirizzato.
Chonobbi che di trombe egli era suono;
Esaminando mecho ciò che fare
Volia, chonchiusi, l'andarvi era buono
40 Per veder se potessi mitichare
Un pocho el mal che al'alma tanto afflitta,
E chosì mi girai verso il sonare.
Non molto lungi tenni in sulla dritta,
In un boscheto viddi un bel palagio
45 Dov' era gente nobile e elitta.
Verso quel gì e pur chon passo adagio,
Drento mi missi e vidil' bene hornato
Di ricchi drappi e di nobil doagio.
I' mi ritrassi tosto da uno lato
50 A parte per ghuardarmi di non dare
Impaccio a nullo da nessun chostato.
Ma non mi seppi ne potè celare
Che d' amici non fussi chonosciuto,
E fui chostretto nella festa entrare.
55 Dalle donne fui lieto ricevuto,
Da tutte fattom' onesta achoglienza
I' rende' grazie chom' era dovuto.
Per chortesia et per benivoglienza
D' esse fu là tenuto tutto il giorno,
60 Non ripentito di mia inavvertenza.
Le tavole eran messe in luogho adorno,
In un giardino sotto una fresch' ombra
Che gelsomini avia tutto a lo' ntorno,
Spessa sichè 'l sol nulla v' inghombra,
65 E al più presso surge una fontana
D' aqua chopiosa, el quanto non si nombra.
Di desinar l'ora era prossimana:
Le donne tutte attavola a sedere
Furno e chiaschuna si mostrava humana,
70 E giovanetti gratiosi vedere
Servir chostor potevi e chiascheduno

Presto a servir dov' avia più piacere,
E fra chostoro i' ne chompresi d'uno
Ch' andava spesso e sovente tornava
75 Che pare ben d'ogni gioia digiuno.
Nè allegrezza nè dolor mostrava,
Ghuardasi quanto può di far senbiante,
Ma 'l disiderio la ragion passava,
E spesso gli occhi suoi eron ghuardati
80 Ched en non era tempo ne stagione,
Pur ben si conteneva fra gl' amanti,
Fa di mostrarsi lieto fintione,
E chon dolceza si sforza chantare,
Paura o non piacer gl' en dan chagione,
85 Nè si potia ghuardar di dimostrare
D' esser dolente nel suon del suo canto,
Pur ben finisce quel chomincia a fare.
Gl' altri chiaschuno allegro tanto ho quanto,
Ma sol chostui fra tutti mi senblava
90 Palido e magro e per dolor affranto,
E la parola suo spesso tremava.
Di ner vestito e null' altra divisa
Si chonoscia ni ciò ched e' portava,
Ben par chel pover chuor non è in franchezza.
95 Pur si forzava tutte festeggiare
E bello saper fare a ogni ghuisa.
La faccia alchuna volta distornare
Vidi per righuardare in altra parte,
E per traverso gli occhi ritornare.
100 Dove più al chuor piace gli comparte.
Pensando a questo dissi allor cho mecho:
False qual sono e pocho ci vale arte,
Miglior chagion d'amar ti dia,' I precho !
Dissi ben basso : Amor, che a me n' ha dato
105 Perchè lacrime spesso agli occhi recho ?
Alchuna volta i'l' vidi ritirato
A parte per choprir sua chontenenza,
Cho 'l viso basso e cho'l ciglio turbato,
Pien di sospiri per trista sovvenenza :
110 Poi ripigliava chuore e rivenia

Qual prima per servir chon diligenza,
E tutte serve e più quella servia
Che del servigio suo par churi pocho.
E le tavole furon tolte via
115 E apprestare j' vidi nuovo giuocho:
Che per danzar ciaschun di lor s'avanza
E ciaschun e ciaschuna v' avia locho,
E il meschin quasi chon tutti danza
E a tutte face festa chomuna,
120 Forzandosi non fare altra senbianza,
Ballando hor chol'altra e hor choll' una,
Tutte nel segio loro e' le posava
E alla fine sempre tornava a una.
Stima tu quella è che più amava?
125 Che per beltà non gli mancha niente,
E ciaschun la preghava e honorava:
Giovane frescha, gentile e piacente,
Bella maniera chon dolce parole,
Chostumi ch' oggi assai pregia ogni gente.
130 Poi ch' ebbi visto quanto il disio vuole
Che di ciò fui jo presto lasso e stancho,
Perchè gioia a trestizia assai più duole.
Della chalcha m'uscì dal lato mancho
E m'assede sotto una pergholetta,
135 Di foglie folta, si non ne viddi ancho
Apollo razo alcuno in essa getta,
Nè da nessun potevo esser veduto,
Ho troppo arebbe la vista perfetta.
L'amante aveva un ballo chonpiuto
140 Cholla sua donna e la tene per mano,
Venne là presso hov' io m'ero aschonduto.
In hun pratello chon atto humile e piano
Si missono a sedere e più nessuno
Loro era presso ma ciaschun lontano.
145 La pergholetta fra lor dua e jo uno
Era, si chè potevo bene hudire
Che detto e che risposto è da ciaschuno.
Tesi l'orechio per ciò me' sentire:
Vidi e hudì l'amante sospirare

150 Perchè chi è più presso a più disire.
Per gran dolore e' non potea parlare,
Dir non husava nè tacer potia;
A se medesmo non può sadisfare,
E a ghuarire a se stesso nocia,
155 Chè chi arde non ha miglior chagione
D'arder, che l'escha metter dove sia
El fuocho acceso, ho vuo dire il tizzone,
El povero suo chuore è si dolente
Che a perduto e ardore e ragione,
160 Di parlar s'afforzava alcunemente,
Ma temenza sifforte lo distorna
Che al poter voler gli val niente,
E poi che alquanto chon seco soggiorna,
Prese vighore e richovera ardore,
165 En verso la suo donna el fronte torna.

Piangendo in basso le chomincio a dire :

Mal fu il giorno per me agiornato
Madonna! ch' io vi vidi giammai
E ch' io mirai el bel viso rosato.
Jo soffro male ardente e tanti ghuai
170 Si ch' io mero per volervi bene,
Non v'en curasti mai pocho ho assai,
Nè voler di pensare altro che pene
Darmi e troppo men che non churare,
Ma sempre avuto dolorosa spene.
175 Peggio valerne per ciò non mi pare
Nè che possiate averne meno honore
Nè pur verghogna en dobbiate aspettare.
Che vi greva egli se un francho chuore
D'un huomo innamorato vi vuol bene
180 E di suo grado a voi è servidore,
Vostro si fa e per vostro si tiene?
Perchè la volontà vi s'è sommisa
Al piacer vostro e non più al suo viene.
E ben ch' io abbia fatto altra intraprisa
185 E che alla vostra gratia non diserva
Pel mio servire ne possa in hulla ghuisa,

Soffrite donna almen che io vi serva
Sanza vostro mal grado a voi servire
In lealtà che francho chuore hosserva!
190 E servirròvi sanza diservire
Che perch'i fussi solo a voi servente
Amor così m'a sommiso a servire.
Poi si tacette e più disse niente.
La dama inteso il suo dolce linghuaggio,
195 Sanza mutarsi disse bassamente,
Nè già chambiò ne cholor ne choraggio,
Ma tutta fredda e chon parlare intero:
Or tienti anchora questo volere in saggio?
Non lascerai questo folle pensiero?
200 Non ti torrai di questa chontumace
Dove credi aquistare, e torni ariero?
Non cercherai tu dare al tuo chuor pace?
Lui gli rispuose: nullo nol' puol' fare
Che chi gli dà la ghuerra no' gli piace;
205 Dagli ochi vostri mi vidi infiamare
E in chotal disio sì m' acendesti
Che anchor mi dura nè mi può lasciare,
Quando per messagiere gli rimetesti
Che fur chagion di quella diffidanza,
210 Sol per la quale voi mi prometesti
In diffidando me buona fidanza.
Ella rispuose e disse: ben gran voglia
A di dolore avere e se n'avanza
E pocho ama el suo chuore che gli dà doglia,
215 Che per uno solo righuardo ho cenno d'ochio
D'ogni suo pace e suo piacer si spoglia,
Puossi dir che pascuto di finochio
Che se io ho un' altra vi righuarda:
Sapian per righuardare è fatto l'ochio!
220 Jo non vi prendo altrimenti ghuardia
Nè mal vi penso e quel che ve lo pensa ·
Ben se ne ghuardi se si vi righuarda.
E lui: Madonna, spesso aviene hoffensa
Ch'uno fedirà l'altro d'aventura,
225 Che l'offensato non farà difensa

Chontra al voler di quel che fa l'angiura,
Sempre si vede, e così par ragione
D'averlo hoffeso pena e doglia dura.
E io non so qual si sia la chagione
230 Per mia fortuna ho per vostra durezza,
Nè che avermi in hodio vi dispone !
Sendo nel fior di vostra giovanezza,
Che chosì forte m'abbiate a disdegno,
Questo m' uccide e'l chuor mi stracca e spe-
235 E ella allui : Dov 'è 'l fior del tuo ingegnio? [za !
Verso di te non n' o disdegno ho ira
Nè voglio aver nè partirmi dal segnio,
Nè troppo grande amore avere desira
Ver te el mio chuor, nè troppa malvoglenza.
240 Nè suo dimesticheza voler tira.
Se'l creder tuo ti mostra sperienza
Che pocha chosa possa piacer troppo,
E se trovo inghannar per tuo scienza
Questo, non vogli fare i' tel disgroppo.
245 Ed egli a lei : Da chi m' a prochacciato
El mal, non o medicina ho sciloppo.
El creder mio non m' a inghannato
Ma io ne' vostri lacci son chaduto
Mercè d' amor che m' a si ben chacciato,
250 Da poi che egli a chosi voluto
Che io sia a merzè in vostra mano,
Per mia disgrazia, sanza avere aiuto,
El morir tosto mi sarà più sano.
Taquesi qui nè più parlar potia,
255 Lagrime fiochan giù da ogni mano.
Ella : Si gratiosa malattia
Disse, non mena ghuari gente a morte
Ma che 'l dician par lecito sia,
Affin che Amor più tosto vi chonforte.
260 Ma tal si piagne e mostra gran dolore,
Ched' e' non sente il mal si aspro e forte,
E pur se tanta doglia porgie amore,
Chando riguardo pure, el me' mi pare,
Che hun, che dua ghusti suo sapore.

265 Madonna, disse lui, chonsiderare
Potete che sarebbe assai migliore,
Per chortesia e vostra bontà fare,
D'uno misero che è 'n tanto dolore,
Fare voi ne potete duo gioiosi,
270 Che'l dolente diffare non n' è honore.
Non sono e' suoi desiri che sol bramosi :
Ched e' vi piaccia el suo humil servire,
Questi son soli suo desiri amorosi.
Sol cercha d'onorarvi e hubidire
275 Sanza niente voler chontraffare :
Quest' è 'l dolor che mi tira al morire.
Di questa doglia dua piacer ne fare,
Ma che vostro volere acciò s'acchosti,
Potete, e a voi n' è il diliberare.
280 E verbi d' ella furon pronti e tosti,
Rispuose : Lasso, quanto s' è di lungi,
Quanto dalla ragion tu ti dischosti,
Che di contrario unghuento la piagha ungi,
Perchè danno mai ebbe ne ho chura,
285 Di piombo è il quadrel di che mi pungi.
Disir ne isperanza non mi hoschura
L' ochio mental, niente piglio piacere
Nè al piacer di te piacer mi dura.
Seghua chi vuol amor di suo volere,
290 Che io son francha e francha esser intendo
Nè del mio chuor mi vuo' dispossedere.
Chi altrimenti fa, nolla chomendo,
E io sempre sarò di voler tale :
Credo che 'l meglio e non el peggio prendo !
295 Lui : Crudeltà più in voi che'n altra sale !
Amor che gioia e dolor dipartisce,
Non istimate ho sapete che vale,
Perchè gli amanti tutti stabilisce
In maestrigia e francha signoria,
290 Pocho vantaggio e serventi nodrisce,
Che il prochaccio loro chome si sia,
E chi li fa una volta l'omaggio
Charo chosta a francharsi in ogni via.

Dame non son di si fiebol choragio,
295 Pocho sapiente, nè non son si folle,
Rispose ella, sechondo ch' enteso aggio,
Perchè 'n tra voi voi tenete schuole
Di menzognette ho voglian dir bugie,
Chonfettate chon dolce parole,
300 Per farci creder più e più follie,
Ma fa bisogno che ragion ci specchi
In un proverbio che più fa sentire,
Che dice : A bel parlar chiudi gli orecchi.
Poi si tacerno tuti e dua alquanto,
305 Ma 'l doloroso non chon gli occhi secchi.
Poi che taciuto el pover ebbe un tanto,
Disse madonna : A parlier nè bugiardo
Possibile sare fare si duro pianto
Quant' io chol mal si ch' io n'aghiaccio e ardo,
310 Che chi si piagne della testà sana
Suo finzion non chuopre ho bene a tardo,
Ma chi dice e dal ver non si lontana,
Choll' opera le sua parole pruova,
Sichè ogni finzion si truova vana !
315 Ella rispuose : El disputar non giova,
Amore è crudele a lusinghare,
Dolce in maniere e ne' fatti aspro chova,
E sì si sa ben da que' vendichare,
Che'l suo segreto si credon sentire :
320 Per un' entrata di charità pare
Ch' al suo voler gli faccia consentire,
Ma distorna poi la sua fierezza
Quando'l tempo vien poi a repentire.
Rispuose el servidore e chon prestezza :
325 Cotanto quanto Iddio e natura
Fatt' an piacere d'amor di più alteza,
Tanto più forte e aspro è la puntura
E più il dispiacer di chi fallisce.
Chi non a freddo non a di chaldo chura,
330 Per l'un contrario l'altro si chiarisce.
E nessun può saper che val piacere
Se chon dolore nollo choncherisce.

Ma ella che perduto il suo sapere
Non avia anchora, gli rispuose presto :
335 « Amor non è tut' uno al mio parere,
Chosa v'è dolce channoi è molesto,
E non potete voi nè altri fare
Amare a forza, e nota questo testo :
Nessun si puo in amor nominare
340 Amicho, se la parte non cede ancho,
Nè forza alchuna può chontaminare
La volontà del chuor libero e francho.
Però disposta sono in questa voglia
Ne 'n più folle volere jo non mi abrancho.
345 El poveretto che moria di doglia
Quando sentia parlar si fiero e duro,
Quasi d'ogni speranza si dispoglia.
Non piaccia a Dio, rispuose, per sichuro
Ch' altra ragione i' voglia prochacciare
350 Sol che 'l presente mio male e il futuro
Mostrarvi, e sol merzede dimandare,
Nè chosa che a onor non chorrisponda,
S' io parlo fitto, già Dio perdonare
Non me'l voglia e fortuna mi chonfonda,
355 Nè mi conceda mai il mio disio
E faccia voi di ben volermi monda.
Ella rispuose tosto e dissegli : Jo
Non vo' chonoscer hor la condizione
Di te e d'altri che giurano Dio,
360 Chondannosi e si dan maladizione,
Non penson che più duri el sagramento
Che quanto le parole a spedizione,
E che Dio se ne rida, e sien chontento
E che'n tai sacramenti nulla è vero,
365 Meschine a quelle vi fan fondamento,
Che si truova verghogna e vitupero,
Lagrime molte, neghatovi appresso.
Ghuardimi Iddio di chotal disidero ! »
Disse l'amante : Chuor d'huomo non è esso
370 Che domanda piacere ispergiurando,
Nè degn'è che fra gli huomini sia messo.

Un chuor leale e 'l vero ben parlando
E la chorona d'un uomo perfetto,
Ma chi va di legier la fè falsando
375 El suo honor per l'averso è' nterdetto.
Ella rispuose e disse : Chuor villano
E si boccha chortese, nota il detto,
Non s'asortischon bene, questo sappiamo,
Ma finzione tutte le ricuopre
380 Cholla malizia che in noi abiano.
Falso sembiante husano in loro hopere.
E 'l suo honor cholla lingua choperta
Morto é nel chuor e quivi ben si chuopre
Sanz' esser pianto, perchè nollo merta.
385 El giovaneto disse : Mal li vengha,
A chi 'l mal pensa el mal si gli converta,
Dio a ciaschuno la sua ragion mantengha
E sol sechondo che gl' a meritato
Pagato sia nè più di ben gl' atengha.
390 Del gran martir ch' io porto e ho portato
Per voi, madonna, vi priegho merzede,
Ho morto son si non sono aiutato !
Abbiate un po' righuardo alla mia fede !
Che se la vostra grazia m'è aperta,
395 Da morte a vita la povra alma riede.»
La dònna non gli fu più dolce hoferta :
Chuor legier, disse, chon follia piacente,
Ti fan parer questa tua voglia cierta
Che quanto è brieve più più spediente,
400 Questo vi porgie tal maninchonia :
Di questo mal ghuarisce huom prestamente.
Più hutil ti sarebbe d'altra via
Cerchare e donar pace al petto stancho,
Che quanto a me di ciò altro non sia.
405 Che più bel gioucho, sentito dire ancho,
Venghon a noia, che non mi par questo
Che tanto dura nè anchor vien mancho,
Io non ti aiuto nè non ti molesto,
Da te procede tutta la chagione
410 E io nel mio voler sempre mi resto.

Se non lo credi, per chonclusione,
Non me ne curo a te mene rapporto
Che sarò sempre in questa hopenione.
El miser, pien di doglia e di schonforto,
415 Un gran sospiro gli surse dal chuore,
Po' si volse com' uom che non a torto
Disse : Crudele, piena di righore.
Molti son ch' anno e chani e hucelli
Che amano il signor di grande amore,
420 Son char tenuti, diliziosi e begli,
El signor non gli scharta nè gli sgetta,
Tenuti amici e non fatti ribegli,
E jo ch' o misso mia voglia perfetta
In voi, sanza alchun chambio ho fiinzione,
425 Son ributato chome chosa infetta,
In pocho pregio e men reputazione
Credo sia mia fortuna e mio destino,
Sanza pechato abbia tal punizione.
Ed ella a lui: Di te piagni meschino!
430 Se per honore e di francho choragio
Affare a tutti buona cera inclino,
A te non lo vo fare, non per holtraggio,
Ma sol per ischifare il tuo gran danno,
Perchè amore è tanto pocho saggio
435 E crede di legieri, tutti lo sanno,
E al suo avantagio tutto prende,
Chosa che poco vale ho fagli danno.
El giovaneto che suo dire intende,
Disse : Se per amore e fedeltate
440 Io perdo dunque quel che a me pretende,
Or che mi vale la mia lealtate?
Men ch' ella di cholor che v' aman nulla,
Nè pregion, qual fo jo, vostra beltate.
De' amortate il fuocho che mi brulla,
445 Che non è ben ch' amore e chortesia
Periti sieno in giovane ho fanciulla.
Ella ch' entese ben ciò che dicia,
Rispuose : Chortesia è chollegata
Insieme chon honor per hogni via,

450 E la tien chara e da lui è amata,
Nè giova per amor ho per preghiera
Che da lui ma' non sarà separata:
Ma è diparte la suo bona cera
Dove gli piace e dove me' gli pare.
455 Lui le rispuose: Hudite mia preghiera!
Non huserei ghuidardon dimandare
Che meritato troppo alto sarebbe,
Gratia sol priegho potere impetrare
Chi per amor merzè darmi potrebbe.
460 Che a fare il ben dove fa mestiero
Nessun di questo vi biasimarebbe.
E anchora val più, e questo è vero,
Essere a suoi dolce e amistoso
Quel medesimo ho più ch' allo straniero.
465 La dama a questo tosto ebbe risposo.
Disse: Non so ciò che tu chiami bene
Ne' ntorno a ciù non so ch' è l' tuo proposo
Bisogna intender questo di che tiene:
Troppo largho del suo si può chiamare
470 Chi 'n disonor per troppo donar viene,
Nessun non dè per nessuno altro fare
Se la richiesta non è avenente
Chè se l' onor no' non sapiam ghuardare,
Troppo pocho e di poi el rimanente.
475 Ed e' rispuose e disse: J' lo chonsento,
Ma mai ne fu al mondo un più fervente,
Nè nascer puote sotto il firmamento,
A chi 'l vostro honor tocchi appresso voi,
Più che a me fa e fussin' mille ho cento.
480 Giovan son vostro e sarò vechio poi,
Nè non ho hochi, chuor, senno ne bocha
Che non sian vostri e mai saran d'altrui.
E chon ogni parola in basso fiocha
Lagrime achompagniate da sospiri,
485 E spesse si che l'una l'altra toccha.
Ella rispuose: Se tu ben rimiri,
Di gran charicho quello è achonpiato
Che ben ghuarda il suo honor dove si giri,

E cholui è in pericol chaduto
490 Che nelle man d'altrui lo posa e tiene,
Ma a chi egli appartien per dovuto,
A altri nollo fidi e l' ghuardi bene:
Che chi vuol troppo al altrui atendere
Troppo del suo pocho e' ne ritiene.
495 Da què begli occhi non mi so difendere,
Disse'l meschin, che m'han chosì ferito
Ch'altri che Jo non lo può chomprendere,
E quasi sento lo spirto fuggito.
Pur seghuirò mi 'enpresa, quel n'avvengha,
500 Benchè vostra fierezza m'a invilito.
S'i o alcune. con honor convien ch' il tenga
Da loro, e chosì é e si riputo,
Pochè fortuna vuol che jo mantengha
In vostre man mia vita, e j' o voluto,
505 Adunque è ben ragion che jo m'achordi
A quel che o sempre in riverenza auto,
Nè choscienza n'o che men rimordi
Che l'onor vostro sopra tutte chose
Ho sempre amato, nè ciò vo' mi schordi.
510 Le tue parol assai son graziose,
Disse la dama, ma miglior sarebbe
Hopere più seghuissi virtuose
Pel tuo honor, e più hutil sarebbe
Empiegheresti el tempo meglio assai
515 E ciaschedun più tene loderebbe.
Jo ghuarderò 'l mio honore più che giammai,
Sanza pigli faticha a pazeggiare,
Savi è chi bello ghuarda, e tu lo sai,
E un chuore inghannato ravviare,
520 E' l romper che' l pieghar assai val peggio
E mè ch' esser chaduto val tremare.
Dipoi ch' amor venisse all' alto seggio
E feci del mio chuor vero signore,
Disse l'amante, forza non mi veggio,
525 E' non potrebbe, nè io n'o valore,
Esser mai d'altri quanto sarà 'n vita,
Jo gliel consento e gliene fo honore,

E vo' che la suo voglia sia complita.
Attendo quello che ne dè seguire,
530 Da poi che mia ragion non n è hudita,
Metter non posso nè aminuire
A quel che di me è predestinato,
Forz'è si veggha. E più non potè dire.
Rispuose ella: Jo non metto per donato
535 Ciò ch'è hoferto quand' uom non lo prende:
Che' l don vien a esser rifiutato
Perchè el donatore se lo riprende.
E di donare a chi il ver rifiuta,
A troppo chuore chi questo intraprende!
540 Savio è cholui di tal voler si muta
E si ritrae nè in ciò s'ammusa,
Avendo la sua falla chonosciuta!
Rispuose lui, facendo la suo schusa:
Colui già non si pensa di mutare
545 Che serve donna tanto virtuosa.
E se io debbo in ció mio tempo husare
Parmi nessun me ne possa riprendere,
Nè per vil mi posson riputare,
Alla richiesta non voler attendere,
550 Perchè amore già a intrapreso
Ch' aspetti la chonquesta al mio chompren-
La dama con parole di gran peso [dere.
Disse: Se' l mio chonsiglio vuogli hudire
Diròti quel ch' anchor non ai inteso:
555 Jo ti chonsiglio che debba servire
Cercando altrove più bella e gentile,
Che più d'amor si voglia riogire,
Più s'assortischa e più piaccia il suo stile;
Spesso si perde il giuocho d'aspettare,
560 — Intendi el ver se ai ingegnio sottile —
A què non sanno el punto raddoppiare.
E' rispuose: El chonsiglio che mi date
Assai miglior si puote dir che fare,
E io nollo piglio, si mel' perdonate,
565 Che io ho'l chuore si francho entero
Chol falso succedrebbe immediate,

E hove lealtà non n'è per vero,
Per nulla chontra a essa non si achorda,
Nè chonsiglio altro non mi fa mestiero,
570 Se non piatate e miserichorda.
E ella allor rispuose ; Basso intendi
Quello che or per me ti s'arichorda:
Savio è quello, se il ver chomprendi,
Che chomincia pazzia e sa partirsi
575 E vu ole chos ì fuggir dagl' incendi,
Con sapie nza fa mestier hunirsi
A chi lo vuole e che non ha potere
Nè per chonsiglio può da ciò fuggirsi.
E nota il ben ched e' ne puote avere,
580 Cioè la morte, questo perseghuendo ;
Quest 'è la gioia tutta e il piacere !
Lui le rispuose ; Di seghuire intendo
Quanto potró ho che in vita stia,
Morir per lealtà me ne commendo,
585 Ne già mi graverà quando ció sia
Se per rudezza m'è forza finire
Doloroso e leale ed e' si sia
Dorrammi meno e sia meno il martire,
Che stare in vita tristo e doloroso,
590 Assai più dolce mi farà' l morire
Che' n vita star sendo falso amoroso.
Lei gli rispuose : A me non ti pigliare,
Di nulla ho cholpa se non se' gioioso,
Aspra non sonti nè dura, mi pare,
595 Nè è ragion che per ciò tu mi tengha.
Chi si prochaccia ' l mal s'el de' plorare,
Nè per altro chonforto a me non vengha,
— Nè d'impararlo i' non ho già cura, —
E chi ne vuol l'assaggi e se' l' ritengha.
600 Assaggiar lo bisognia alla ventura,
Lui disse, a l'uom sechondo il chaso loro,
E sodisfare amor per dirittura,
Perchè a ragion e presa sul lor choro.
El voler francho si cresce e mantiene.
605 Vostra durezza e' l mi mispregio ploro,

Ch' un chuor si alto si istretto tiene
Che solo un chorpo a per suo prigione,
E da voi tuto el mal che gli a gli viene.
E ella a lui: Tu te ne se' cagione:
610 Tanti chasi ne so maravigliosi
Che mene de' richordar per ragione,
Perchè all' entrata e' son deliziosi
E aspri e forti sono a rivenire.
Voglia non o di far passi dubbiosi
615 Perchè tardi ne puote bene huscire
Da questo mal piacente, e questo è chiaro:
Questa isventura si debbe fuggire
Dachè l'assagio può chostar si charo.
Non havete chagion di dubitare,
620 Rispuose il tristo, e pur chon pianto amaro
Nè nulla sospezion vi de' tirare,
Che vostra volontà pruova ne vede,
Di ma' lunghar da voi e rebutare,
Che chi n'a fatto el saggio l'opra cede
625 Perchè mie lealtà si mostra chiara.
Dur è lungho aspetar quando non riede,
Nè ben si può celar la fede rara.
E ella hudito soprastette alquanto
Pensosa, e la risposta gli prepara,
630 Poi disse: Anchor dirotti, e ditto ho tanto,
Che quel si pote leale apellare,
Che in se si riserra dal suo chanto,
Sa ben servire e perfetto celare,
E ben ghuardare el ben che egli aquista,
635 E chi perseghue intorno con preghare
Non a la lealtà provata e mista,
Tal chiede grazia e l'a ben prochacciata
Che gran faticha e gran pena l'aquista,
Ched e' la perde poi che l' a trovata.
640 El povero rispuose lagrimando:
Troppo crudele siate e dispiatata,
E io morrò in ciò chontinovando.
Sella mia lealtà mostra vertute
D' amar la dove d' amar io domando,

645 Di che 'l chontradio i n' o per mia salute,
E questo disirando si m' uccide
Nè più rimedio vegho a mie ferute,
Mortal nimicha è, del mio mal si ride,
E in ella piatà pare indormita,
650 Se termin mette a me' dolori e stride
Ristorata sarà tosto mie vita,
S' un grazioso conforto d' amore
Che da voi parta, madonna, m' aita,
Mie lealtà sia più ferma e migliore.
655 E ella : Hun doloroso sempre pensa
El drito per rovescio in folle amore,
Che'l pensier del malato si dispensa
Sempre tra lor choclusione aversa
Aver ben fatto e mala ricompensa,
660 E chome spesso avien qualche riversa
Quando peggiora tosto e si può dire
Che chuore e volontà abia traversa,
E lealtate a rovescio gire.
El povero rispuose: Digittato
665 Del tutto sia d'amore il suo servire
Chi schonosciente sia hovero ingrato
Del don di grazia e d'ogn' altro ben fatto
Che da suo dolce dama è premiato,
Da morte a vita restituito fatto,
670 E quando ben pensando a questo vegnio,
Chi disidera fare chosì brutto atto
Di mille morte e più chonfesso è degnio.
Ghuardimi Dio di ciò voler pensare,
Nè che di lealtà non falsi il segnio!
675 La Donna presto riprese il parlare:
Chorte non c'è dove si possa dire
Nè giudice che l'abbia à giudichare,
Ma non ne vidi per questo un morire.
E noi vi lasciam far pur vostro chorso,
680 Peggio al dirieto che 'n prima seghuire.
Le sciaghurate escorron sanza morso
In gran disaventura cholpa altrui,
E nota ben ciò ch 'ora i' ti disborso.

685 Parlato ch' ebbe lei rispuose lui : [apenda
Chon tutto chuor non gl' arda e non gli
Che 'n tal crimine vien, non sono nè fui
Di tali, e cierto son, quel che gl' atenda,
Che alla fin glene piglierà male,
690 Nè non arà ragion che nel' difenda.
Che falsità è maladita e tale
Che è alto honor dove non istà mai,
Chellor chompression non sono huguale.
Ella rispuose allui : Credo che sai
695 Che di quello non a nulla paura
Que' che 'l mantenghon chome credo fai,
Che 'n lealtà non è nulla ventura
Ne 'n cholor che la tenghon lunghamente,
Meno stimai valere in chi più dura,
700 E il lor chuore mutan ben sovente,
Rompendo fede, e sonne achostumati,
E l'arte sanno per lo senno a mente,
Chambiano spesso chome son ghuatati,
Nè ci possiam ghuardare dal vostro inghan-
705 Di vostre insidie, di vostri aghuati. [no,
Rispuose allora, e non chon pocho affanno,
El misero : Quand' uno a misso el chuore
Dove chonchorde le dua parti stanno,
Lealtà si chongiugnie chon amore
710 In sempiterno, sanza mai partire,
Del lor poter si mostra il lor valore,
E jo in ciò dispongho di seghuire
Tanto che l'alma dentro dal corpo batta
Chon questa lealtà I' vo' morire.
715 Ella rispuose alla proposta ratta :
I' stimo bene che tu debbia amare,
Lodar si debbe ogni chosa ben fatta,
Ma tu medesmo tu vogli inghannare
Che dal dover ti parti se vuo' intendere
720 E solo tu tene può ghastigare
E questo per legier mente intraprendere,
Meglio è aver alla ragion ricorso
Che 'n isperanza vana sempre atendere,

Puossi chiamare disperato socchorso.
725 Ellui inteso del dire il timore,
Vedendo già là dove era traschorso,
Umilmente chol laghrime e dolore,
Ragion, disse, pensier, senno e chonsiglio
Son suggellati all' arresto d'amore,
730 A tal sentenzia I' non chonsento ho piglio,
Perchè nessun di lor non si ribella.
Ensieme chon disir sono in bisbiglio,
E spesso ne dicho, lasso in mia favella,
Nè giammai ne sarò diseparato
735 Finchè piatà da suos lacci mi 'vella.
E ella allui: Ciò ha troppo durato,
Che chi non à a se stesso amistanza
Da ogni amore è abandonato.
E si di te piatate non ti avanza
740 N'abbia, da altri non n' è da fidare.
E di questo ti dò certifichanza
Che io sono tale e non mi vo' mutare,
E sarò sempre qual son, sempre suta,
E d'aver me' da me non aspettare,
745 Piglia a grado se dama ti rifiuta.
Questo parlar sì gli perchosse il chore
Che a pocho che la vita n'a perduta.
Disse: Non disperarmi anchor d'amore
Vo', che chonfido e ho speranza ferma
750 Ched e' non falli mai 'n donna d'onore
Piatà, ma credo ben ch' un pocho sia inferma.
Quando vedrà manchar la mia virtute
Donarà amor in terra arida e erma
E il tanto aspetar mi fia salute,
755 El mio ben sofferir mi varrà assai:
Chosì non sien mie fatiche perdute.
Di tal proposto è tempo huscire homai,
Disse la donna, quanto più c' entriamo
Tanto men gioia e riposo ti dai,
760 Che mai la fine di questo veggiamo.
Sichuro ti rendi e per bestia tenuto
Sempre sarà ne e alla fine più gramo,

Allor chonoscera 'l tempo perduto
Che d'aver pace a miseri chattivi
765 Che fidon da speranza aver aiuto.
Son io il più tristo di tutti altri vivi,
Disse, e potete dir ciò che volete
Che non son tutti di speranza privi,
Jo so ch' assai poter, madonna, avete,
770 Ma poichè i ho chotanti mal' passati,
Questa speranza tormi non potete!
Natura in voi tanti beni a creati,
En abondanza tanti e tanti anchora
Che stimar puossi non ve gl' abbia dati
775 Per averne piatà gittato fora.
Ella rispuose e disse: È forza ch' io
Pur ti risponda che mi grieva l'ora
Esser debbe piatà, al parer mio,
A ciascheduno sempre ragionevole,
780 Nè vantaggiosa troppa perchè rio,
Al bisognioso esser profittevole
E ch' a pietosi non sia damnagiosa.
Donna che è pietosa è amistevole,
Ghuardi che non la pigli alla ritrosa,
785 Chi esser puote a sè stessa micidiale,
E se piatate le divien dispetosa
El suo amor n' arà ghuerra mortale.
El misero dolente secho pensa
Che per trovar merzè preghar non vale,
790 Pur vi ritorna e si il parlar dispensa,
Disse e': Dischonfortati chonfortare
Crudeltà non può dirsi e si difensa.
Ma loda meglio assai si può chiamare.
Ma voi che chosì duro chuor portate
795 In si bel chorpo, s' io n' uso parlare,
El biasimo e la loda guadagniate
Per crudeltà che tanto mal vi siede,
Se piatà che voi tanto disdegniate,
Nel vostro chor si alto non si vede,
800 E visto lui chontinova 'l proposito
A rispondere anchora hordine diede

Disse: Di ciò che di' pruovo l'opposito,
Ed uno ed altro c' è sempre e sarà,
E di questo la fè detti in deposito.
805 De' buoni el bene si dimosterrà
E de malvagi la lor villania,
Egli el ben di ciaschun si vedrà
E lor ragioni ho lor torto ho che sia,
E le lor linghue e mal detti e verghognie
810 Schuminichan rifiuto e mandon via,
E si chonosceranno lor menzognie
E buon saranno cholla lor bontate.
Non so se più parlarne anchora aghognie.
E lui rispuose con umilitate:
815 Or di chonoscer ben mi da' chagione
Ch è mal servire alle persone ingrate,
Perchè piatate, giustizia e ragione
Sono del chuor delle done isbanditi.
Ai! quanto è mala lor complessione,
820 Non n'è ragione che sieno tuti huniti
Insieme, e buoni e falsi servidori,
Perchè e' buon' pe' tristi sian puniti
Pel pecchato de' falsi e traditori.
Ella rispuose: J'non posso altro fare,
825 Nè'l segreto sappian de' vostri chuori.
Da tutti è buono sapersi ghuardare,
Per fugire e chativi d' ogni lato:
L'umile e'l dolce sa falsità fare,
E per pigliarci stan sempre all' aghuato.
830 Savia è colei che si sa ghuardar bene
E schuopre el passo avanti abia passato.
El misero dolente anchor si tiene,
Po' le disse: Di grazia veggio hunquancho
Dal vostro duro chuor non esce ho vene,
835 Miser a me la vita mi vien mancho,
I' me n' appello avanti al sommo sole,
D'anghoscia vinto e del pianger stancho,
Della durezza che 'l chuor aver vuole
Che mettervi piatate non si achorse
840 Sì chome in molte d'altre fare e' suole.

Non ti piagner di me nè stare in forse
Che nel mio chuore e io non ti mettemo
In ciò, nè nulla amaro li si porse.
Nessun messo ve l'ha che tu medemo,
845 Disse, e di te tu giudice sarai.
Prima ch'l chaso sia più all' estremo
Una volta per tutte crederrai
Che tu sarai da me rifiutato.
Di più parlarne resteremo homai :
850 Che assai mi par che a noi n'abbian parlato.
Poi che fu stato alquanto il tristo amante
Si levò da seder piangendo forte
E della festa huscì tristo e tremante.
Chome colui che disira la morte,
855 E pocho men che non gli crepò il chuore
E par la cerchi e per le vie piu chorte.
Se mai vidi huomo vinto da dolore
Questo fu quel e tal piatà mi venne
Che tutto impallidì pensando Amore.
860 Quando della mia amata mi sovvenne
Dalla cui assai men di grazia aspetto,
A pena il chorpo rito si sostenne,
Non so quel che si fu del giovanetto
Nè in che luogho si fu trasportato
865 Privo di gioia e piacere e diletto.
Alla suo donna pocho n'è churato,
Torna a danzare e prender suo disporto
E, sechondo mi fu rapportato.
El giovane pigliò tanto il chonforto
870 Per questa donna disperato e tristo
Di cruccio e d'ira fu trovato morto.
Richordisi ciaschun che d' onor misto,
Fugire e' vantatori e mal dicenti
Perchè chollor non si fa nullo aquisto
875 Che a amor son troppo violenti.
E voi anchora, e donne e donzelle,
Ove appartiene honore fra tutte genti,
Per nulla esser vogliate si rubelle
Ne ciaschuna per se ne 'nsieme tutte,

880 Ma dolce e amistose e non si felle,
Che sempre siate chiare e non mai brutte
E che si mostri vertù e valore
Nè chome queste siate parte ho tutte,
Nomate qui la crudele in amore.

Finisce la dama sanza mercede traslatata per Charlo Del Nero a Monpelieri l'anno 1471 *di franzese in toschano.*

NOTES

Au commencement, le traducteur s'est complètement écarté de son original : dans celui-ci « l'acteur » s'abandonne exclusivement aux réflexions mélancoliques qu'ont provoquées la mort de sa bien-aimée; notre poème, au contraire, ne parle même pas de cette mort; il est dit seulement que la dame du poète a été très sévère pour lui, et qu'à cause de cela, il s'est abandonné à la douleur. Notre poète raconte encore qu'il ne peut plus dormir, et que, dès le matin, il se rend dans les champs; ici il fait des bouquets et des couronnes afin que l'aspect de ces belles fleurs puisse soulager ses maux. Enfin, la musique vient frapper son oreille. C'est à cet endroit que le poème italien s'accorde pour la première fois avec son original; à la fin de la septième strophe de celui-ci, on lit : « J'ouy par droicte destinée Menestriez dedans un vergier[1] »

Immédiatement après cet endroit, les deux poèmes s'écartent de nouveau l'un de l'autre. Le poète italien nous raconte qu'il s'est rendu lui-même dans la direction de la musique, afin d'y trouver une consolation encore plus grande, qu'il est arrivé à un palais habité par des personnes nobles et distinguées; ici il est entré pour entendre et pour voir, mais il a été découvert et reconnu par deux de ses amis, qui l'ont introduit dans la société. Alaiu Chartier, au contraire, ne parle pas du tout d'un palais, mais bien d'un jardin, à côté duquel il se serait caché; puis les deux amis l'y auraient trouvé, et l'auraient forcé à prendre part à la fête.

C'est avec le 55e vers (strophe 9 dans l'original) que commence la traduction fidèle. Cependant ici encore l'auteur italien intercale cinq

[1] Nous suivons ici l'édition in-4°, Paris, 1617, des œuvres d'Alain Chartier, où « La belle dans sans mercy » occupe les pages 502-523.

vers, 62-66 (renfermant la description du jardin) qui ne se trouvent pas dans l'original.

En général, toute l'introduction est bien plus vivante et plus pittoresque dans le poème italien que dans l'original français Il y a pourtant dans la suite une quantité d'erreurs et d'obscurités qui ne correspondent en rien à l'original, et qui en maints endroits, rendent la traduction difficile à comprendre.

14 *frale* «voce proprio toscana», selon Manuzzi.

21 ms. *ma chaosso.*

44 ms. *palagio.*

45 *elitta* pour *eletta.* Faut-il voir ici de l'influence française ou bien a-t-on affaire au changement d'*e* en *i* qui n'est pas rare en florentin ? — *eslite* ne se trouvant pas dans l'original et ne s'employant guère de cette manière-ci dans le français du XV. s., il sera permis de considérer cette forme comme un florentisme ou tout simplement comme une forme analogique calquée sur *ditta*, etc. (v. vers 630) et employée ici à cause de la rime.

62. ms. *gardino.*

66. *nombra* pour *numera*, influence française évidente.

71. ms. *chascheduno.*

96. Ici l'auteur a sauté dix vers de l'original (strophe 14) où l'auteur raconte avec quelle ardeur l'amant regarde sa dame.

102-105. Ces exclamations manquent dans l'original.

122. ms. *uno.*

124-126. Ces vers rendent par trop brièvement la description de la dame (str. 18 et la moitié de la str. 19).

Bien a mon gré fut advisé
Entre celles que ie vy lors,
S'il eust au droit de cueur visé
Autant que à la beauté du corps.

Qui croit de leger les rapportz
De ses yeulx sans autre esperance,
Pourroit mourir de mille mors
Ainçois qu'ataindre à sa plaisance)

En la dance ne failloit riens
Ne plus auant ne plus arrière
C'estoit garnison de tous biens
Pour faire au cueur d'amant frontiere

129, 138, etc. — Vers qui ne se retrouvent pas dans l'original; l'auteur en intercale de temps en temps à cause de la rime.

152. — *husava* du français *oser;* comp. *huserei* 456, *uso:* 795.

160. — *Alcunemente*, mot qu'on ne trouvera guère dans d'autres textes italiens, et qui, malgré la différence dans l'emploi, doit être formé par analogie avec le français.

166. — Traduction littérale du français : « mal iour fut pour moy adiourné »; *agiornato* n'existe pas en italien.

178. — *Greva*, formé du français (l'original a ici *grief*); comp. *grieva* 777.

184. — *intraprisa* pour *intrapresa*, concession à la rime et peut être influence de *entreprise*.

185-193. — Ici le traducteur a essayé de faire avec le verbe *servir* et ses composés le même jeu de mots que dans l'original (str. 27) et n'y a pas réussi. Ainsi, par exemple, il a transporté dans l'italien le verbe français *desservir*, tel quel, bien que dans l'italien ce mot ait une toute autre signification que dans le vieux français; aussi le sens du vers 185 est-il tout autre que celui du vers correspondant dans l'original : ici on dit : « ia soit que ne desserve vostre grace par mon servir ». V. 188, *desservir* est traduit par *servire*, et le sens en est de nouveau corrompu. Enfin, dans le v. 190, ce mot est pour la deuxième fois rendu par *diservire* littéralement transporté de l'original. Les vers 191-192 rendent assez fidèlement la fin de cette strophe.

197. — *Tutta freda* n'est pas précisément la traduction juste de « tout amoureusement »

211. — *In diffidando*, construction d'après l'original *en deffiant*.

234-235. — Ici le traducteur fait de vives additions telles qu'on en trouve par-ci, par-là, et qui parfois donnent à la traduction plus d'expression et plus de mouvement.

252. — Ms. *avuto*.

254-55. — Addition faite par l'auteur ainsi que tout ce qui sort du dialogue. Dans le poème français, le dialogue est plus nettement marqué, puisque en tête de chaque strophe il y a écrit : *L'Amant* ou bien *La Dame*.

271. — *Diffare*, du français *défaire*.

282-294. — Traduction tout à fait libre de la strophe 36 de l'original.

298. — *Menzognette* : ce diminutif ne se trouve pas dans les dictionnaires; ce qu'il y a de peu ordinaire dans l'emploi de ce mot devient encore plus évident, par ce fait que l'auteur se croit obligé d'en donner l'explication en y ajoutant « ho voglian dir bugie ».

307. — Ici l'auteur s'est trompé, quant au tour de parler des personnages; ce n'est pas la *madonna* qui doit parler ici, mais bien l'Amant qui doit répondre.

332. — Ms. *dolore e nollo*.

333-34.—Au commencement d'une réplique, le traducteur intercale ordinairement à cause de la rime, un vers quelconque qui n'a pas de correspondant dans l'original. De même 414-6, 447, 640, 746-8, 788, 800, etc.

335. — Pour *Amor* il y a «Plaisir» dans l'original.

341. — *Chontaminare*, traduction de «entamer», ce qui ne veut pas dire tout à fait la même chose.

426-29. — Addition de l'auteur.

444. — *Brulla*, du français brûler.

456. — *Guidardon*, provenant du français *guerredon*, qui est dans l'original.

501. — Ce vers provient évidemment d'un malentendu de la part du contradicteur.

510-512. — Ce bon conseil de la dame ne se retrouve pas dans l'original.

541. — *Nè in cio s'ammusa*, traduction de *qui n'y muse*.— Erreur euphonique comme il y en a tant.

557. — *riogire*, transmutation libre et étrange de *réjouir*;—l'original porte *esioir*.

623.—*Rebutare*, du français *rebouter* qui se trouve dans l'original.

641-54. — Traduction très libre de la strophe 71.

799. — Ici finit la 85e strophe de l'original, et le traducteur passe tout de suite à la strophe 91 en sautant les strophes 86-90, cette abréviation a bien été faite avec intention, les vers 800-1 en sont la preuve. En tout cas, la traduction littérale de la strophe 91, dont le contenu résulte de la strophe 90 omise, ne s'accorde pas du tout avec la suite de l'ensemble.

814.—Ici l'auteur a probablement par mégarde sauté la 92e strophe, il passe directement à la strophe 93; il en résulte que l'amant parle trois fois de suite, et que, de cette manière, il répond à ce qu'il vient de dire lui-même.

841. — C'est ici que la dame commence à parler de nouveau.

865 *sqq*. — La traduction semble assez embrouillée. Par sa trop grande exactitude, l'auteur en traduisant le vers «mais à sa Dame n'en souvint» construit *curare* avec *a* (v. 865). = Au v. 866 il y a *prender suo disposto*, expression qu'on ne rencontrera guère ailleurs, et qui doit rendre « se deporta »; au v. 869, l'auteur dit: *il giovane pigliò tanto il chonforto*, tandis que l'original a « se desconforta », ce qui est bien naturel, puisqu'il en est mort.

872. — *Che d'onor misto* doit être la traduction de *amoureux* (!)

LETTRES DE MÉNAGE

A

MAGLIABECCHI ET A CARLO DATI

Les lettres connues et imprimées de Ménage sont en si petit nombre qu'il ne paraîtra sans doute pas inutile de publier celles qu'il a adressées à Magliabecchi et à Carlo Dati. Elles sont conservées aujourd'hui dans les *Carte Magliabecchiane* à la bibliothèque Nationale Centrale de Florence : j'en ai donné ailleurs les cotes[1]. La première lettre est du 15 mars 1654, la trente-et-unième et dernière du 17 mars 1691[2]. La correspondance commencée en italien et en latin, s'est continuée en français à partir du 15 avril 1671. Ces trente-et une lettres n'en représentent certainement qu'une petite partie : il y a entre les années 1654-1660, 1661-1666, 1667-1671, 1673-1678, 1683-1689, des lacunes dont la négligence épistolaire de Ménage ne suffirait pas à rendre compte. Il faut plutôt croire à la disparition des lettres écrites par cet érudit pendant ces années-là. Toute fragmentaire qu'elle soit, cette correspondance de Ménage avec Magliabecchi et Carlo Dati n'en est pas moins fort intéressante. On sait en effet quelle place les lettres italiennes ont tenue dans la vie du célèbre grammairien-poète. L'éditeur des œuvres de Della Casa, l'auteur des *Origini della Lingua Italiana*, le *Cruscante* zélé ne serait pas moins intéressant à étudier de près que l'auteur de l'*Histoire de Sablé*, que l'étymologiste intrépide, que le grand homme du *Menagiana*. On trouvera pour cette analyse d'utiles indications dans les présentes lettres. Elles attestent la cordialité de ses rapports avec les philologues toscans. Non seulement des humanistes restés célèbres, comme Magliabecchi et Dati, mais des *cruscanti* plus oubliés, des amateurs de second plan, étaient mis par lui à contribution : tels Ottavio Falconieri, le comte Del Maestro, Francesco Redi, Panciatichi. Pour ses étymologies italiennes, il se procure par eux, non

[1] Voir Documents Annotés, X, les papiers de Magliabecchi. Ces lettres remplissent le volume VIII ; 362. Je donne pour chacune l'indication du feuillet.

[2] Je crois inutile de publier ici le texte de deux billets du 15 avril 1661, et et du 17 mars 1691, analysés dans mes Documents Annotés, X, p. 12.

seulement les ouvrages imprimés de Manbelli, de Ridolfi, mais encore des notes manuscrites de Chimontelli et de la Crusca. Pour son édition des œuvres italiennes de Della Casa, c'est Magliabecchi et C. Dati qui lui fournissent les documents les plus curieux, et les meilleurs éléments de son commentaire sur l'auteur du *Capitolo del Forno.*

On trouvera dans ces mêmes lettres un témoignage de la prodigieuse activité de Ménage, de la fécondité avec laquelle il multipliait les rééditions et les réimpressions de ses œuvres. On y trouvera des dates utiles pour l'histoire de ses travaux les plus importants, les Poésies, les Observations sur l'Aminta, les Amœnitates Juris, les Modi di dire italiani, et surtout l'édition de Della Casa et l'Anti-Baillet. De plus, et comme dans presque toutes les correspondances d'érudits antérieures à la vulgarisation des journaux scientifiques, ces lettres contiennent de nombreux renseignements bibliographiques, autant sur la littérature italienne que sur la littérature française. Il y est fait mention de quelques faits touchant de près ou de loin à la biographie de certains érudits de cette époque: la mort du frère de Ménage, un procès de Bigot à propos d'affaires de famille, le voyage de Huyghens en Angleterre, etc. Enfin, on remarquera que Ménage a parfois esquissé dans ses lettres des chapitres d'histoire littéraire, qu'il a ensuite repris ailleurs et développés : la lettre 26 contient sur Della Casa, son *Capitolo del Forno* et le prétendu ouvrage que lui attribuait Baillet, presque tout ce que Ménage a dit dans la Défense de Della Casa imprimée à la fin de l'*Anti-Baillet*.

A ces divers titres, ces lettres italiennes et françaises de Ménage, contribueront à éclaircir la physionomie, si burlesque à certains égards et par endroits si grave, curieuse et intéressante en somme, de celui qui a pu être à la fois le prototype de Vadius et l'ami de Mme de Lafayette.

I

A MAGLIABECCHI [1].

(Paris, 15 mars 1654.)

Ben può credere Vostra Signoria Illustrissima che ne le sue lettere ne quelle dell' Accademia della Crusca[2] non mi pervennero mai nelle mani, non avendo io ne a lei ne all'Accademia rescritto per ringraziamento d'un tal favore. La supplico dunque, quanto più posso umilmente, a mandarmene le co-

pie, ch'io sarei mortificato assai, sendo privo d'un si ricco tesoro. Ma per respondere alla sua degli (*sic*) 22 di novembre, la quale per l'assenzia (*sic*) del signor abbate Bonsi[3], mi fu data alcuni giorni sono, le dirò che fra poco l'Opere italiane del Casa[4] con le mie annotazioni sono per uscire alla luce. Già sono fornite le prose et (*sic*) ora si stampano le rime. Mandero l'une e l'altre à Lei e all' Accademia, quando tornerà à Firenze il Sr Ottavio Falconieri[5], vostro accademico, il che sarà fra poche settimane; e però mi farà V. S. Ill.ma un favor singolare d'inviarmi quanto prima i trattati del Casa non più stampati, che con tanta cortesia degnò Ella offrirmi. Io hò avuto l'*Orazione contra Carlo V*[6], ma scorrettissima. Quanto alle lettere, ne hò solamente una à Francesco I, Re di Francia, che in nome d'un cardinale si trova stampata nella prima parte dell' *Idea del segretario,* di Bartolomeo Zucchi. Non hò mai veduto le *Osservazioni della lingua italiana* del P. Antonio Manbelli[7] che vanno sotto il nome del Cinonio, e un pezzo fà che desidero di vederle, sapendo ciò che ne scrisse il P. Daniele Bartoli nelle sue *Regole della lingua italiana* che vanno sotto il nome di Ferrante Longobardi. Avrei caro anche di vedere il suo *Trattato de' verbi*, del quale mi scrive V. S. Ill.ma, e dell' uno e dell' altro libro le sarò infinitamente obbligato. Sarò altresi aspettando con ogni maggior desiderio gli *Ammaestramenti degli antichi* corretti dal Sr Francesco Ridolfi e le *Rime fiorentine,* alla pubblicazione delle quali io aveva già inteso dal Sr Falconieri che s'applicava V. S. Ill.ma. Fra tanto le mando alcuni esemplari della nova edizione delle mie *Poesie*[8], supplicandola di dispensarli secundo la lista qui inchiusa a que' vostri accademici dall' amicizia dei quali sono io favorito, e con questo, per fine, me le offero con tutto'l core, e la prego che mi comandi. Al signor conte di Maestro scrivo sotto questa.

Parigi, li marzo 1654.

Di Vostra Signoria Illustrissima,

Umilissimo e devotissimo servitore,

Egidio Menagio.

[1] Florence, *loc. cit.* VIII, 362, fol. 1. — Dans cette série de lettres nous écrivons toujours en abrégé V. S. Ill ma au lieu de la formule *Vostra Signoria Illustrissima.*

[2] Sur l'Académie della Crusca, cf. Tiraboschi, Storia della Letteratura Italiana, VII, 157 et VIII, 65 et 523 et sqq.

[3] L'abbé Bonsi, sur lequel je n'ai pas de renseignements, était probablement attaché à l'ambassadeur du grand-duc de Toscane en France. Magliabecchi, étant dès cette époque en faveur à Florence, devait envoyer ses lettres à Paris par les courriers du grand-duc.

[4] Ménage ne devait jamais publier l'édition des œuvres italiennes de Della Casa, annoncée ici comme prochaine. Après avoir, pendant plus de trente-cinq ans, demandé à ses amis de Florence les copies des œuvres inédites de Della Casa, il finit, en novembre 1691, par les donner toutes, avec les lettres annotées de Magliabecchi et de Dati à l'abbé florentin Gio.-B. Casotti, qui publia à Florence, imp. Manno (1707), en trois volumes in-8o, les « Opere di Mons. Giovanni della Casa con una copiosa giunta di scritture non più stampate. » La dédicace et l'avis au public sont signés de l'éditeur Carlieri.

[5] Le *cruscante* Ottavio Falconieri semble avoir été un ami familier de Ménage qui l'appelle il signor Ottavio. Le comte Ferdinando del Maestro fut aussi de l'académie della Crusca (sous le nom de accademico Asciutto).

[6] Le discours de Della Casa contre Charles-Quint est imprimé dans ses œuvres complètes.

[7] Antonio Manbelli (sous le pseudonyme de Cinonio) : Delle osservazioni della lingua Italiana. La 1re partie avait paru en 1644, à Ferrare (Gironi) ; la 2e partie ne devait paraître qu'en 1685 à Forli (Selva). Le titre exact de l'ouvrage de Bartoli est : *Il torto ed il diritto del non si puo dato in giudicio sopra molte regole della lingua daliana, esaminato da Ferrante Langobardi.* (Roma, de Lazzeri, 1655).

[8] Les poésies de Ménage parurent d'abord dans le volume de Miscellanea, qu'il publia in-4o, à Paris, en 1652, et qui contient de plus ses poésies grecques, la vie satirique de Montmor (vita Gargilii Mamurrae), l'épitre latine à Christine, celle à Annibal Fabrot, la réponse au discours sur l'Heautontimorumenos et la lettre à M. Conrart. La seconde édition (première des poésies seules) est de 1656.

II

AU MÊME [1].

(Paris le 16 juin 1654.)

Starò dunque atttendendo con ogni maggior desiderio e la sua cortesissima lettera e quella dell' Accademia della Crus-

ca, scrittemi più fà ed a me non pervenute. Fra tanto, supplico V. S. Ill.ma ad inviarmi al suo bellagio la sua raccolta delle opere del Casa non più stampate, della quale ella s'è compiaciuta di farmi offerta così amorevolmente. Ne le resterò obbligato per sempre, e quanto posso esser più, e ne rendero al pubblico quella testimonianza conviene a si segnalato favore. Ne dee temer V. S. Ill.ma non arrivi a tempo la detta sua raccolta, ch'io in somma son risoluto di non pubblicare senza quel notabile augumento l'edizione mia di quel vostro famosissimo scrittore. Io, già due mesi sono, e per lei e per il Sr Conte del Maestro diedi al Sr Ottavio Falconieri, vostro accademico, quanti foglî n'erano stampati, i quali credo che a quest' ora e a V. S. Ill.ma ed al signor conte siano pervenuti. Mi sarebbe, lo confesso, di grande utilità e vantaggio, averne il parere dell' Accademia, mà sarebbe altresì grande fatica ai signori Accademici leggerli tutti in piena Accademia, nissuna lettura non vi puotendo farsi se non ne' giorni delle tornate, quali intendo esser pochissimi in tutto l'anno. Bastera dunque communicarli in privato a i più valorosi. Di che richieggo con ogni maggiore affetto e V. S. Ill.ma ed il signor conte, ma sopra tutto di significarmi liberamente i mei mancamenti, così nelle cose come nella lingua, avendo io in animo di fare ristampare i detti foglî conforme all' emendazione loro. Al Sr Ottavio diedi anche un piogo d'otto essemplari delle mie *Poesie* indirizzato a Lei. Per la prima comodità le mandero quanto si troverà stampato dell' *Osservazioni* ch'io scrissi più tempo fà *sopra Diogene Laerzio* [2] e che ora si stampano quì. Cinque anni sono ch'el P. Jacob [3] non fa più l'indice dei libri: le dirò dunque, già ch'ella saperlo desidera, i più principali che dalla stampa di Parigi sono usciti alla luce nell' anno presente. Sono questi: *Le opere di Jacopo Cugiaccio, riscontrate con li originali da Carlo-Ann. Fabroto,* legista famoso. *L'Istoria Ecclesiastica d'Eusebio* con l'interpretazione e con le note d'Enrico Valesio, scrittor de più stimati fra noi; la seconda parte dell' *Istoria Franzese* d'Adriano Valesio, fratello d'Enrico, scrittore anch'egli stimatissimo; la seconda parte delle *Lettere Francese* del Sr Costardo, vago e pulito dicitore; una *Raccolta di lettere scritte dal Sr Balzacio al Sr Conrarto* (*sic*); una altra raccolta di *Lettere critiche scritte* in la-

tino da Tanaquillo Fabro, critico famoso ; un *Discorso* scritto elegantemente in latino da Francesco Vavassore, giesuita, intorno allo stilo burlesco ; l'*Edipo Tiranno*, tragedia di Pier Cornelio, principe de' nostri drammatici ; *Le Danaïde,* tragedia del Gombaldo, celeberrimo poeta franzese anch' egli. Se desidera V. S. Ill.ma questi libri o altri quì stampati, significandomi la strada, saranno da me spediti a Lei con ogni maggior diligenza e con questo, per fine, e a V. S. Ill.ma e al signor conte del Maestro umilmente ed affettuosamente mi raccomando, supplicando l'uno e l'altro a conservarmi sempre nella memoria e nella grazia della Serenissima Altezza del principe Leopoldo. Parigi, li 16 Giunio 1654.

Io ho avuto l'*Istruttione al cardinale Caraffa sopra il negozio della pace col Re cattolico* [4], ma scorrettissima, si come l'*Orazione contro a Carlo Quinto*.

[1] *Ibid.*, fol. 3. Réponse à une lettre de Magliabecchi, dans laquelle celui-ci constatait la perte d'une lettre précédente et de la lettre de l'Académie della Crusca.

[2] Les observations de Ménage sur Diogène Laerce n'étaient pas encore finies d'imprimer en avril 1660; il s'agit probablement ici de l'impression faite à Paris par Ménage pour avoir une copie au net de son travail. Les observations ne furent imprimées qu'en 1663, à Londres.

[3] Le bibliographe P. Louis Jacob, qui a fourni son pseudonyme à Paul Lacroix, et qui ne pouvait souffrir le mépris fait des anciens livres « dont on fait, disait-il, des fusées, et dont les charcutiers parent leurs boutiques, au lieu qu'on devrait les considérer comme des originaux », habitait chez le président Harlay.

[4] L'instruction de Paul IV au cardinal Caraffa, attribuée à Della Casa par Carlo Dati, n'a été insérée qu'avec réserve per Casotti dans son édition des œuvres du prélat (mort un an avant la nomination de Caraffa comme légat). Casotti l'attribue à Andrea Sacchetti, secrétaire de Caraffa.

III

AU MÊME [1]

(Paris, 24 octobre 1654.)

Illustrissimo signor mio, signore colendissimo,

Tardi rispondo alla cortesissima e benignissima lettera di

V. S. Ill.ma si per l'assenzia (*sic*) del signor abbate Bonsi, a cui fù ella indirizzata come per la mia, ch'io nell' istesso punto che la ricevetti entrava in carozza per un viaggio alquanto lunghetto, e le rispondo in fretta, essendo occupatissimo adesso. Le mandai tutti i libri notati nella sua, parte per le via de'tre mercanti di Lione, e parte per un gentilhuomo franzese chiamato il signor Bigozio [2]. La supplico a riceverli da me in dono. Questo signore Bigozio è mio grandissimo amico, alloggia meco nella mia casa, e posso dire che sia una stessa cosa con me. Ma oltre accio è gran letterato, è uomo da bene, amorevole, cortese, anzi la cortesia e la bontà stessa. Sicche, e per suo merito singolare e per la mia considerazione, non dubito punto che V. S. Ill.ma non lo favorisca volontieri. Di che la prego quanto posso più umilmente e ardentemente. Darà egli a V. S. da mia parte i due ultimi foglî delle mie *Osservazioni sopra il Casa* [3], i quali non erano ancora stampati, quando diedi gli altri al signor Ottavio Falconieri. Starò dunque attendendo, ma con ogni maggior desiderio, l'accrescimento delle cose del detto Casa, e sopra tutto le sue emendazioni con la sua censura e quella del Sr Ferdinando, conte del Maestro, intorno alle mie *Osservazioni*; sendo risolutissimo de far ristampare di nuovo quanti foglî [*ne'quali*] si troveranno anche degli errori notabili. Potrà ella inviarmi le *Orazioni fiorentine* [4] con le *Osservazioni* del Cinonio per la strada de sopradetti mercanti, i quali anche da me anno havuto l'ordine per la spedizione. S'è dimenticata V. S. Ill.ma di mandarmi la lettera dell' Accademia della Crusca e la sua, scrittemi più tempo fà ed a me non pervenute. La supplico a mandarmele. Il Glossario del signor Labbeo [5] non e ancora stampato. Fù a me lasciato per testamento del detto signore, si che posso assicurare V. S. Ill.ma chella sarà dei primi a goderlo in Italia. Frà tanto, le mando un epigramma in latino intorno alle nozze del Re Christianissimo, e con questo le bacio umilmente le mani, supplicandola a continuare ad amarmi, che dell' amorevolezza sua verso di me ho veduto homai tanti segni ch'io ne sono più che sicuro. Di Parigi, 24 ottobre 1654 [6].

[1] *Ibid.*, fol. 56. Bien que cette lettre s'adresse évidemment à Ma-

gliabecchi, la suscription porte le nom de Carlo Dati, que Ménage ne connaissait pas encore. Le fait provient sans doute d'une erreur dans la disposition des feuillets du recueil VIII, 362.

[2] Emeric Bigot (1626-1689), de Rouen, helléniste et bibliophile. De même que Peiresc appartient à M. Tamisey de Larroque, Bigot appartient à M. du Boys. Il faut souhaiter au savant éditeur une prompte prise de possession, qu'il rendra effective en publiant un premier volume de cette correspondance, annoncée dès 1887.

[3] Les Observations de Ménage sur Della Casa furent donc finies d'imprimer avant le 24 octobre 1654. Il ne s'agit ici que de ses observations sur les *Rime :* ses *annotazioni* sur les *Prose* restèrent inédites. Les unes et les autres ont été utilisées dans le travail de Casotti. « e per l'erudizione di cui sono ripiene e per la memoria d'un uomo tanto benemerito delle Muse Toscane (Op. della Casa, I, 10).

[4] *Les Orazioni fiorentine* de Carlo Dati ne sont autre chose que son recueil des *Prose fiorentine*. Le premier volume n'en parut qu'en 1661, et fut le seul procuré par lui. Les quatre suivants parurent en 1716, 1719, 1720 et 1722.

[5] Le Glossaire de Labbe, légué par testament à Ménage, ne semble pas avoir été utilisé par celui-ci, ni édité. — Ph. Labbe, jésuite, (1607-1667) est l'auteur toujours utile de la Nova Bibliotheca Mss. Librorum et fut un des principaux collaborateurs de la *Byzantine*.

[6] Même signature qu'à la lettre précédente.

IV

A CARLO DATI[1]

Paris, 25 avril 1657.

Ho grande obbligo al signor Niccolo Einsio[2], il qual è stato causa che 'l mio poco celebre nome ha pervenuto à cosi gentile e virtuosa persona come è V. S. Ill.ma. E un pezzo ch' io dalle *Poesie latine* a lei dal detto signore dedicate aveva col suo celeberrimo nome inteso anche il suo merito singolare : mi venne poi confermato questo suo merito dalle lettere che congiuntamente al signor Capellano è a me scrisse due anni sono in nome della nobilissima Accademia della Crusca, ed ecco di nuovo mi da particolar ragguaglio delle di lei virtù il signor abbate di San Lorenzo, si che essendo io già di V. S. Ill.ma ammiratore devotissimo, era disposto affatto ad esserle umilis-

simo servitore quando è sopragiunta la sua lettera che mi obbliga ad essere tale, tanta è l'amorevolezza e la benignità con cui senz' alcun mio merito in essa mi si offerisce e m'invita a valermi di Lei. Io della mia parte qui parimente e di tutto' l core e con tutto quello chi io vaglio e ch' io posso me le offerisco:

Son pronto, imponì pure, ad ogni impresa:
L' alte non temo e l'umili non sdegno.

Senza più di ceremonie dalle quali veggo V. S. Ill.ma altrettanto aliena, quanto io ne sono lontanissimo, passero a gli altri articoli della sua gratissima lettera Mi piace di saper da lei ch' el Rota sia stato il primo qu'abbia fatte egloghe pescatorie in lingua italiana[3]. Si gloriava il cav. Marini, come l'hò osservato, d 'essere el primo ritrovatore d'idillii nell' istessa lingua. Nientedimeno parecchi anni avanti a lui n'aveva pubblicato uno il Preti[4], cioe quello della *Salmace*. Ma sopra di ciò, trattenendosi il detto cavaliere col signor Capellano, gli disse che' l Preti l'aveva composto ad imitatione de' suoi, li quali, buon tratto di tempo innanzi che fossero dati alle stampe, gli aveva communicati, come suo parzialissimo amico. Se forse in legendo le mie *Osservazioni sopra l'Aminta*[5], le son nati simili altri pensieri intorno alla dottrina che gli avvertimenti inviatimi dalla celeberrima Accademia della Crusca (sono quasi tutti sopra la lingua), la' supplico a scrivermegli. Doppo aver accennato in queste mie *Osservazioni* ch' in molte edizioni dell' *Aminta* non si trovava ne il coro dell' atto terzo ne anche il seguente, e che ambedue a me parevano poco degni d'un tal poeta, vidi una canzone all' illustrissima Donna Virginia de' Medici che va stampata sotto il nome del detto Tasso. della quale questo coro dell' atto terzo è la prima stanza, senza mutamento nessuno. M' avvertisca, la prego, se questo poemetto sia veramente di Torquato Tasso; che ne sono moltissimi altri, stampati sotte il suo nome, li quali non sono suoi : Si trova questa canzone a c. 105 fra le *Rime piacevoli di Cesare Caporali accresciute di molte altre rime, parte gravi e parte burlesche, di diversi autori,* stampate in Piacenza, da Giovanni Bazachi, l'anno 1602. Le porgo anche umili preghi che voglia male spendere una mezz' ora in legger, con occhio di severo censore, le rime italiane che le mando e che le piaccia pale-

sarne gli errori al sr abbate di S. Lorenzo, acciochè io possa, ammonito da lui, emendarle nell' edizione seguente. Non ho fatto mai professione particolare di poesia, ancora ch 'abbia scritto non pochi versi in diverse lingue, avendoli scritti, non per riportarne lode, ma per ricreazione d'altri studî più gravi[6]. Mi peserebbe nondimeno assai di riportarne biasimo, sicche le sarò obbligatissimo se col mezzo del detto signore m' avertira minutamente non pur degli errori di lingua e di tessitura, ma di quei versi eziandio che le pareranno pigri, umili, duri non chiari, non vaghi, non ornati. Ho inteso anch 'io con gusto particolare che fra i vestri Accademici (non ardisco di dire i nostri) ne sia uno da più anni in qua applicato alle Origini della lingua italiana, ed intenderei molto volontieri il nome di quel valentuomo. Quant 'a me, è vero che ricercando più anni sono le origini della nostra lingua francese, investigai parimente quelle dell' italiana e della spagnuola, sorelle della francese, e fò disegno di pubblicare fra poco le italiane, se la famosissima Accademia della Crusca, a cui saranno dedicate, non indegne le giudichi d' essere poste alla luce. E con questo per non defraudare davantaggio alle virtuose occupazioni di V. S. Ill.ma, le baccio umilmente le mani.

[1] *Ibid., fol.* 54. — [2] Nicolas Heinsius, fils de Daniel, homme d'État et érudit, poète latiniste et philologue, connu surtout par son commentaire d'Ovide, mort en 1681.

[3] Sur la discussion au sujet du premier auteur d'*egloghe pescatorie* en Italie, voir Ménage, Anti-Baillet (édit. 1730) l'article sur les Églogues pastorales (p. 108) et ce qu'il dit p. 113 et suiv., où il revendique la priorité pour Antonio Ongaro.

[4] Sur Jerôme Preti, bolonais, élevé à la cour de Ferrare, secrétaire de François Barberini dans la légation d'Espagne, mort en 1626 (6 août) à Barcelone, poète et auteur de divers morceaux d'éloquence, c.f. J. Nicius Erithræus (Vittorio Rossi, Pinacotheca imaginum illustrium, virorum c. 24.)

[5] Les Observations de Ménage sur l'Aminta furent composées avant les observations et corrections sur Diogène Laerce. C'était déjà un ouvrage ancien quand Ménage l'envoyait ainsi à ses amis d'Italie. Il avait paru à Paris, in-4°, en 1655. Ménage laissa manuscrites ses Nuove osservazioni sopra l'Aminta del Tasso.

[6] L'aveu de Ménage sur le caractère de *distractions* qu'avaient pour lui ses compositions poétiques est bon à recueillir.

V

A MAGLIABECCHI [1]

Paris, 4 avril 1660.

Ho ricevuto con la cortesissima lettera di V.S. Ill.ma ed i suoi tre sonetti e l 'osservazione intorno all' etimologia della voce *zani,* delle quali cose le resto obbligatissimo e le rendo infinite grazie. I sonetti sono compitamente belli. Furono mille volte da me letti e riletti, e sempre con molto mio gusto. Se le sue Muse le hanno dettato ò le detteranno alcun altra cosa, la supplico a farmene parte. L'etimologia mi pare adesso molto verosimile, anzi vera affatto : *facere Joannem* essendo stato detto per dire *fare il zani* nella commedia. Di questa sua curiosa origine non mancarò punto di far menzione con molta sua lode, nelle mie *Origini della lingua italiana* [2], le quali intendo di publicare, finita che sarà l 'editione de miei *Commentarî sopra Diogene Laerzio,* che perciò la supplico altresi, ma con ogni maggior humiltà, a darmi parte delle sue cose intorno a quella materia, assicurandola che ne le harò obligo infinito. Fra tanto, sarò aspettando l' opere del Casa non più stampate, con la di lei censura e quella del conte Ferdinando del Maestro sopra le mie cose, sollecitandomi continuamente il mio libraro di por fine all' edizione del detto Casa cominciato da lei più tempo fà. Se dimenticata V. S. Ill.ma di mandarmi le lettere dell' Accademia a me scritte ed a me non pervenute. La prego a mandarmele. Intendo dal sig. Emerico Bigozio ch' ella non ha ricevuto i libri a lei da me inviati ; di che mi meraviglio. Vedrò sopra di ciò il merchadante a cui fù da me dato ordine d' inviarli a Lione. E qui per fine a lei e al sr conte Ferdinando, con tutto core mi offero. Parigi li 4 aprile 1660.

[1] *Ibid.*, fol. 5,

[2] Ce passage précise l'époque où Ménage commença à songer à la publication de ses Origines Italiennes. Elle n'était pas commencée le 14 avril 1660. La première édition parut seulement à Paris, in-4°, 1669.

VI

AU MÊME [1]

Ibid., 23 juin 1660.

Aegidius Menagius Antonio Magliabecco S. D.

Accepi, vir clarissime, cum literis tuis et oden tuam et censuram. In literis amorem agnosco; in ode, ingenium; in censura, eruditionem; immo ubique amorem, ingenium, eruditionem. Ingenio et eruditione, quamquam rarus sit qui his rebus cedere velit, tibi lubens cedo, homini et doctissimo et acutissimo. Amicitia ita contendo ut superior evadam; qua tamen, te nimium longe superare nolim, sed neque profecto sic supero, si modo vera sunt quæ de tua erga me amicitia non semel ad me scripsit Bigotius noster, homo omnium in me tuorum studiorum et officiorum maxime conscius. Is quoque quanti te faciam, certe scio, ad te scripserit. Quare ne repetitis laudibus tibi sim molestus, pergo ad reliqua. Ardebam cupiditate incredibili videndi fabulam illam pastoralem [2], ceterarum πρότυπον eamque frustra per omnes bibliothecas diù conquisiveram: ex eo intelligere potes quam me jucundo munere beaveris. Dabo operam ut quam simillimo te remunerem: hoc est iis libris quos et tibi in votis esse cognovero, ne ingratum hominem tibi obligasse putes. Quod scribis me ab Andrea Cavalcantio [3] non amari solum, sed et probari, dici non potest quam id mihi quoque jocundum fuerit. Et certe quis non lætetur se magnopere et amari et probari a viro qui, ut familiæ dignitatem omittam, propter summum ejus ingenium, doctrinam singularem, suavissimos mores, ab omnibus magnopere et probatur et amatur. Tanti viri tantam erga me benevolentiam atque existimationem tibi, amicissime Antoni acceptam equidem fero. Erit igitur tuæ humanitatis quod per te consecutus sum mihi conservare; quod ut facias te vehementer etiam atque etiam rogo. Carolum Datium, virum summe doctum summeque in amicos officiosum, meo nomine ut salutes rogo, ipsique dicas velim me suî amantiorem habere nemimem. Ejus in Casam animadversiones diù est quod avide exspecto, sed in his tarditatem diligentia ut spero compensa-

bit. Vale, vir clarissime, et me amare meque in tuorum numero habere perge. Luteciæ Parisiorum, IX Kal. Junii, anno 1660.

[1] *Ibid.*, fol. 7.

[2] Cette *fabula pastoralis,* vainement cherchée par Ménage dans les bibliothèques françaises et qu'il reçoit de Magliabecchi, est-elle la *Salmace* de Preti dont il est question plus haut?

[3] Sur Andrea Cavalcanti, cf. une notice de Targioni Tossetti dans Clarorum Belgarum ad Ant Magliabechium epistolæ, T. I, p. 286.

VII

A CARLO DATI[1]

(18 juillet 1660)

Io ricevei l'altra settimana con la cortesissima lettra di V. S. Ill.ma de'18 del passato l'Instruzione del Casa al cardinale Caraffa in persona di Papa Paolo IV, della quale le resto obbligatissimo e le rendo come io debbo infinite grazie. Ma non ho ricevuto l'altre sue lettere delle quale ella mi fa menzione in questa sua ultima. Ne quelle altresi del signor Francesco Redi[2] sono comparse. Mi duole assai aver perdute e l'une e l'altre et tanto più ch'entrovi erano de versi di V. S. Ill.ma e del signor Francesco. Però supplico e l'uno et l'altro a replicare le copie. Quando V. S. Ill.ma si dignera di scrivermi direttamente, l'avviso di mettere il soprascritto in Franzese, con la strada dove abito, e di far l'indirizzo del piego al mio corrispondente di Lione. Le dirà il signor Bigod e le parole franzesi e la strada el nome dil corrispondente. Avra ella adesso ricevuto i libri da me a lei inviati. Fra pocho ne le manderò anche altri per un libraio Romano chiamato Biaggi che, nel fine del mese prossimo o circa, tornando a Roma passera per Firenze. Più settimane sono, le mandai una mia elegia latina a Lei dedicata. Sarò aspettando con grandissimo desiderio l'altre cose del Casa. E qui per fine a V. S. Ill.ma al s^r conte Del Maestro e al signor Redi mi offerisco per sempre e mi recommando senza fine. De Parigi a li 18 di giulio MDCLX.

[1] *Ibid.*, fol. 58.

[2] Sur Francesco Redi, d'Arezzo, *cruscante*, poète et grammairien, cf. Tiraboschi, VIII, 299 et 458. Ses œuvres complètes forment 7 vol in-8° (Naples, Stasi, 1778).

VIII

A MAGLIABECCHI [1].

Ibid, 6 août 1660

Sono pur capitate nelle mie mani le Rime di V. S. Ill.ma inviatemi da lei più tempo fa, ed a me per difetto della soprascrizzione al tempo loro non pervenute. Le quale tutte quante mi sono state di grandissimo gusto, ma particolarmente le stanze e la canzonina che voi Fiorentini chiamate *Arietta*[2]. Ma donde deriva questa voce? La prego ad insegnarmelo. Ed a questo proposito, le replico che mi fara un segnalatissimo favore inviandomi le sue Etimologie Italiane, delle quali non mancherò punto di far quelle pubblica ed honorata menzione che si suole e deesi fare in tali occorenze. E se V. S. Ill.ma mi significhi che il sig. Valerio Chimontelli [3] sia in qualche modo disposto a communicar cosi meco le sue, scriverogli subito per supplicarnelo : ch'io non lo vorrei in ogni modo richiedere di cosa ch' egli non sia per fare volontieri, essendo io in tali cose rispettosissimo. Ma cheche ne faccia il ditto signor, la prego a darmegli per amico e servitore. Quanto al signor Francesco Redi, essendogli ben noto ed alquanto familiare, e sapendo benissimo che non fa disegno di publicar per via della stampa le sue origini, scrivogli direttamente per demandargliele. I due sonetti del Casa inviatimi da lei come non più stampati sono stampatissimi. Saro dunque aspettando la raccolta de lettere quando sara in ordine. Intanto mi mandi di grazia per via delle poste le mie *Rime* del Casa con le di lei e del Sr Ferdinando emendazioni, ch'io ne me vò ripigliando l'edizione già tanto tempo sospesa. Le dira il Sr Bigot l'iscrizione che ha da si porre sopra il piego. La mia elegia latina a lei dedicata non meritava cosi grande ringraziamento quale è quello che s'è compiaciuta di farmi. Ne vorrei già che per que' mici versi giudicasse V. S. Ill.ma dalla mia stima verso di lei, stimandola viepiù che non la celebrai in

essi. Le mando una altra mia elegia sopra il ritorno del cardinal Mazzarini [4], per sollicitarla della la sua *Selva* intorno alle Nozze Reali [5]. Abbiamo quì un'esemplare dell'opera *De Maximis et de Minimis*, del S. Vincenzio Viviani [6], laquale da tutti i nostri matematici che hanno gustato della sua lezione, viene sommamente pregiata. Il Bullialdo, specialmente, intendentissimo di tali materie [7], che l'ha goduta intiera, ne fà grande stima e la celebra al cielo. Ma quando avremo le di lei *Orazione Fiorentini* e gli *Avvertimenti de gli Antichi* del signor Ridolfi ? V. S. Ill.ma non me ne parla più, di che resto stupito, avendomi ella scritto più mesi sono ch' erano frà poco per uscire alla luce. Al signor conte Ferdinando mille saluti affettuosissimi insieme e rispettosissimi. E con questo supplicandola a mantenere mi sempre in grazia del ser. mo principe Leopoldo, le baciò umilmente le mani, et le son servitore, come io debbo, devotissimo incatenatissimo.

De Parigi, le 6 d'Agosto 1660.

[1] *Ibid.*, fol. 8.

[2] La question de Magliabecchi au sujet de l'étymologie du mot Arietta (diminutif usité à Florence pour canzoncina) me paraît particulièrement naïve.

[3] Valerio Chimontelli succéda à G.-B. Doni, à Florence, en 1646, comme professeur de grec ; cf. Tiraboschi, op. cit. VIII, 446.

[4] L'élégie de Ménage pour le retour du cardinal Mazarin, qui commence par les mots *Rerum certa salus*, souleva la colère du Parlement de Paris, qui s'y crut insulté à propos de la députation qu'il avait envoyée à Mazarin pour son retour.

[5] La Pace, *Selva epitalamica* de Carlo Dati, est une pièce sur le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse. La même année, 1664, Carlo Dati publia aussi un éloge de Cass. del Pozzo : Delle lodi del commendatore Cassiano del Pozzo.

[6] Le traité *de Maximis et de Minimis* de Vincenzo Viviani, valut à son auteur le titre d'Archimède de son siècle. Cf. Tiraboschi, op. cit. VIII, 264.

[7] Sur Boulliau (Ismaël) 1605-1694, astronome et érudit, collaborateur de la Byzantine, voir une note des Amis d'Holstenius, II, p. 81.

IX

A CARLO DATI[1]

Paris, 20 janvier 1661

Ricevei l'altra settimana due lettere de V. S.; per esse vedo ch'ella ha pur ricevuto i libri da me a lei inviati l'anno passato per gli mercadanti di Lione, di che ho gran piacere; ma mi duole assai che quelli che le portava da mia parte quel librario romano chiamato Biaggio non le siano anche dati; che fra essi vera il *Concilio fiorentino,* libro curioso assai[2]. La supplico che si degni di scriverne un motto a quel librario, il quale intendo essere di fresco arrivato a Roma. Aspettero dunque per la prima occasione le cose del Casa e per lo primo corriere la *Selva epitalamica*[3] di V.S. Ill.ma, la quale non e da dubbitare non sia per farle, si come al cardinal Mazzarini al quale è dedicata, grandissimo onore. La nostra raccolta cammina sempre, ma a passi lenti. Sapra per me il sig. Valesio la stima ch' ella fa e di lui e delle sue cose. Il sig. Hugghens qui presente m' impone di salutarla da sua parte, e significarle che le scrisse più mesi sono e che desiderebbe sapere se la lettera è capitata. E con questo senza più fastidirla, le bacio amorevolmente le mani, pregandola a mantenermi sempre nelle buone grazie di tutti quanti amici miei da costà; ma particolarmente del signor conte Ferdinando al quale umilissimamente fo riverenza. Parisi, 20 janv. 1661.

[1] *Ibid.*, fol. 62.

[2] Je ne sais pas quel est ce traité du *Concilio Fiorentino* (pour la réunion des églises grecque et romaine), que Ménage appelle un livre très curieux (*curioso assai*).

[3] Ce qui est dit de la Selva Epitalamica dans cette lettre, dans la précédente et dans la suivante, adressés, les unes à Magliabecchi et celle-ci à Dati, semble indiquer que les lettres de Ménage devaient être lues indifféremment par les deux correspondants.

X

A MAGLIABECCHI[1]

Paris, 8 avril 1661

Ho ricevuto alla fine e quasi nell' istesso tempo la *Selva epitalamica* di V. S. Ill.ma e le lettere del Casa in nome del Cardinale Carraffa[2] circa il negoziato di Paolo IV con Arrigo II. Le sono obbligatissimo di tanti favori e ne le rendo quelle maggiori grazie ch'io posso. La *Selva* e compitamente bella in ogni parte-cosi nella lingua come nella poesia, ed è per dare molto splendore alla nostra raccolta de poemi fatti in lode dell' em^mo^ Card. Mazzarini, laquale, bench'egli sia morto, intendiamo di far istampare con ogni maggior cura. Quanto alle lettere del Casa, non ho potuto ancora attendere a leggerle per alcune faccende che mi sono sopragiunte, ma il grido dell' autore non permette di porre in dubbio il valor loro.

Subito avrò ricevute le altre cose del detto Casa, lequal aspetto di giorno in giorno coll' arrivo del sig. abbate Marucelli, ripiglierò l'edizione delle sue opere già tanto tempo sospesa.

Duolmi che V. S. Ill.ma non abbia ricevuta l'*Istoria del Concilio Fiorentino*, sendo, come lo scrissi, libro molto curioso. Oltre a quella istoria e a gli altri libri accennati nella sua lettera, le mandai anche il Bellarmin *De Scriptoribus ecclesiasticis*[3], con le sopra di esso osservazioni del P. Labbeo, e mi maraviglio che quel librario di Roma al quale lo consegnai non ne abbia fatto parola. Le manderò per la prima occasione una bellissima raccolta de tutti i *Canoni antichi* fatti più anni sono dal s^r^. Giustollo[4], famoso canonista, mà nuovamente quì dal suo figliuolo pubblicata. Si la seconda parte della *Difesa di Dante* del Mazzoni[5] non e punto inferiore alla prima, sara curiosa assai e la vedrò volontieri, che la prima è piena di molta e recondita erudizione e lho letta con gran piacere. Ho mostrato al s. Enrico Valesio[6] gli articoli delle di lei lettere che a lui toccavano, il che gli fù molto caro, e di quella infinita stima di V. S. Ill.ma verso di se a lei ne rende infinite grazie. Non sapendo dovè ora si trovi il nostro umanissimo

Bigozio, ardisco d'inviarle quella gli scrivo, e la supplico a darle pronto recapito. Il S. Hugghens è in Inghilterra. Quando gli scriverò, il che sara posdomane, non mancherò a significarli che V. S. Ill.ma non ha ricevute le sue, e con questo, non occorrendo altro a dirle, le bacio umilmente le mani. Parigi, 8 aprile 1661 [7].

[1] *Ibid.*, fol. 11.

[2] Les lettres politiques de Della Casa, lettres de créance et d'affaires, écrites soit en son propre nom, soit au nom du cardinal Caraffa, sont imprimées dans le recueil de Casotto, t. II, p. 83 fi. (Après l'instruction au card. Caraffa et avant le Galateo ; la pagination recommence pour chaque ouvrage.)

[3] Le Liber de Scriptoribus Ecclesiasticis de Bellarmin (Rome, 1613, in-4°) est un catalogue sans critique des écrivains ecclésiastiques, jusqu'en 1500.

[4] Il serait impossible de retrouver sous le nom de Giustollo et sous le titre de Canones antiqui l'ecclésiographe Christophe Iustel, et son recueil de décrets canoniques, publié par son fils Henri et Guill. Voel, en 2 vol. in-fol., Paris, 1661, sous le titre de *Bibliotheca Iuris Canonici veteris*.

[5] Giacomo Mazzoni, philosophe et philologue, professeur à l'Université de Pise, mort à Rome en 1603, (cf. Nicius Erythrœus, Pinacotheca, c. 38.)

[6] Henri de Valois (1603-1676), né et mort à Paris, historien et philologue, nommé historiographe de France en 1660, se maria en 1661, et devint père de sept enfants.

[7] Le 15 avril 1661, Ménage adresse à Carlo Dati un billet d'envoi d'une lettre d'Emeric Bigot.

XI

AU MÊME [1]

Paris, 2 juillet 1666

Ægidius Menagius Antonio Maleabecchio S. D. Et magnas tibi gratias habeo, mi jucundissime Magliabecchi, et quam possum ago maximas. Perge obsecro, auxisti animos :

« Namque, fatebor enim, quæ maxima deterrendi
Debuit, hortandi maxima causa fuit.»

Censuram tuam avide exspectabam. Mitte igitur ad me quam cito si id commodo tuo fieri potest. Rescribo ad Redium. Habes hic epistolam. Origines aliquot de suis ad me eum misisse scire te arbitror. Priorem ἀυτολεξεὶ meis inserui et editam reperies in foliis quæ hoc fasciculo inclusa ad te mitto. Ea folia cum Redio, nisi grave est, communicabis, cui etiam epistolam meam tradas velim. Tuas mihi Rothomagum misi ad Bigotium. Vale, mi Magliabecchi, et me tui studiosum amare perge amore illo tuo singulari. Luteciæ Parisiorum, die 2 mensis Julii, anno 1666.

[1] *Ibid.*, fol. 13.

XII

AU MÊME[1]

Paris, 10 septembre 1666

La settimana passata inviai a V. S. Ill.ma quattro foglî delle mie Origini Italiane[2]. Oggi ne le invio due, supplicandola a communicargli tutti sei col sig. Francesco Redi, dal quale per questo ordinario, hò anche ricevute alcune etimologie. *Sane aut me amat aut perbelle simulat.* Sono sempre aspettando con ogni maggior desiderio gli avvertimenti di V. S. Ill.ma intorno ai primi foglî. Io pur ascolto e non odo novella. De grazia mi mandi sinceramente si io debbo continuare. Altro non mi occorendo, a lei m' offero per sempre cordialissimo vero et obbligatissimo servitore.

[1] *Ibid.*, fol. 14.

[2] Ce texte précise la date de l'impression des *Origines italiennes:* il y en avait six feuilles imprimées au 10 septembre 1666, les feuilles 7 et 8 le furent entre le 10 septembre et le 19 novembre. Les dernières feuilles ne furent tirées qu'un an après, vers le milieu d'octobre 1668. Il est dit dans le Menagiana (II, p. 314) qu'« elles restèrent longtemps enclouées. Je les avais abandonnées pour travailler aux vies de Jurisconsultes, mais enfin je suis revenu aux Origines et j'ai laissé là les Jurisconsultes. »

XIII

AU MÊME [1]

Paris, 19 novembre 1666.

Menagius Magliabecco suo s.

Ecce tibi iterum duo foglia. Quæ in superioribus de voce *Coproggia* [2] annotavi, deleri velim et deleas precor. In his enim falsus sum. Hujus vocis ἔτυμον hodie aliud agens reperi. Sed de his alias. Audio Ferrarium, professorem Patavinum, *Origines Italicas* etiam scripsisse [3]. Scire cupio an brevi prodituræ sint; si nostî, fac ut sciam. Diù est quod a te litteras non accepi, cumque has tibi exararem, de tua valetudine (ita me Deus amet) sollicitus eram mirum in modum; vive et vale, mi dulcissime Magliabece, si vis me vivere et valere. Luteciæ Parisiorum, die 19 mensis novembris anno 1666.

[1] *Ibid.*, fol. 15.

[2] Il est intéressant de noter cette correction faite sur épreuves, comme marque du soin que Ménage mettait dans son travail.

[3] Ottavio Ferrari, professeur à Padoue, y publia, en 1676 (Frambotti, in-fol.), les *Origines linguæ italicæ* (cf. Baillet, T. II, p.674).

XIV

AU MÊME [1]

Paris, 10 décembre 1666.

Menagius Maliabeco suo s.

Quid credas aut cui credas? Sed de his apertius, cum nactus fuero occasionem tutò ad te scribendi quæ sentio. Hic tibi habe quæ palam fieri non solum non vereor, verum etiam exopto, me scilicet innumera tibi debere beneficia. Me quoque plurimum debere Cavalcantio et Panciatico[2], viris clarissimis, palam profiteor. Tua causa hos mihi favere non dubito. Quare tuum erit his meo nomine gratias agere; quod ni faciam te etiam atque etiam rogo. Quod scribis Academicos vestros de edendis linguæ vestræ originibus cogitationem omnem abje-

cisse[3], id mihi, ne quid dissimulem, valde gratum est. Si earum mihi copiam facere velint, eas ipse lubens cum honorifica auctorum mentione meis inseram, quae scilicet mihi probabuntur. Nam ut mel apes in omnibus floribus quærunt, non ex omnibus carpunt, sic ego Originationes Italicas ubivis quæro, non ubivis capio. Ced cum ego ea de re cum illis agere non debeam, plurimae sunt causae quas jam ipse suspicari potes. Tu, nisi molestum est, age, et si potes, confice. Credo autem te posse, nam et suas olim Chimontellus ultro mihi obtulerat. Fere litteris omnibus tibi scripsi de censura quam mihi pollicitus est: de ea, hic iterum te admoneo facile ut intelligas hoc ad me valde pertinere. De Jacopone et Crescentio amo te, mi Maliabece, sed te his ego libris privare nolim, neque aequum arbitror. Mitto ad te, quod nuper scripsi, carmen *De Multiplici Britannorum infortunio*. Epistolam meam quæ *Elogiis Julii Mazarini cardinalis*[4] præfixa est tibi non displicuisse (ita me Dii ament) vehementer gaudeo. Vale et me, quod facis, ama. Luteciæ Parisiorum, die 10 mensis decembris 1666.

[1] *Ibid.*, fol. 17.

[2] Lorenzo Panciatichi, un des membres de ce groupe d'humanistes dont Magliabecchi était le centre, était en relations épistolaires avec d'autres savants français, notamment Berruyer.

[3] Le projet de l'Accademia della Crusca de publier un traité sur les Origines de la langue italienne, ne paraît pas avoir été réalisé, au moins sous ce titre.

[4] Le recueil des Eloges de Mazarin, fut commandé à Ménage par les héritiers du cardinal, et contient un choix de poésies composées et publiées en son honneur.

XV

AU MÊME[1]

Paris, 14 janvier 1667

Non poteva V. S. Ill.ma scrivermi di costa nuova più grata di quella che mi scrive, che il s^r Dati mi mandera in breve parecchie delle sue etimologie. Le aspetterò con ogni maggiore desiderio, e ricevute che le avrò, ne rendero al detto signore le

dovute grazie. Circa al Ferrari, non hò veduto delle sue opere, se non il libro *De Re vestiaria*[2] che mi pare ragionevolmente scritto. Qua non abbiamo le sue *Lettere*, che perciò la supplico a farmi copiare al suo agio le tre origini, a me da lei accennate. Le manda con un foglio delle mie cose, una lettera del s^r. Bigot, e con questo ed a lei caramente ed al sig. Cavalcanti ed al sig. Panciatichi umilmente mi raccommando.

[1] *Ibid.*, fol. 19.

[2] Sur l'ouvrage d'Ottavio Ferrari, de Re Vestiaria, cf. une lettre de N. Heinsius, dans le recueil de Targioni Tossetti, I, p. 277.

XVI

AU MÊME[1]

Paris, 21 octobre 1667

Menagius Magliabeco s. Mitto ad te Originum mearum folia ultima. Eas in vulgus inemendatas prodire sinere me non debere tute satis intelligis. Quare, quando eas emendare per occupationes tuas non potes, (nondum adduci possum ut credam te nolle), quod habes earum exemplar, id velim tradas Francisco Redio, qui illud Augiæ stabulum purgandum in se suscepit. Prodiit hic nuper nova editio *Poematum* meorum[2]; eorum exemplar ad te mittam, cum invenero cui recte tradam. Vale. Lutetiæ Parisiorum, die 21 mensis octobris anno 1667.

[1] *Ibid.*, fol. 20.

[2] Cette nouvelle édition des Poemata de Ménage était la cinquième (elle parut à Paris en 1668, et fut suivie de deux autres à Paris, 1673 et 1680, et en Hollande, Westenius, 1687. Ce soin dément quelque peu le dédain que Ménage affiche dans ses lettres pour ses poésies.

XVII

AU MÊME[1]

Paris, 23 décembre 1667

Accepi annotata tua in meas Origines Italicas, quorum nomine et habeo tibi gratias immortales, et quam possum

refero maximas. Perge, obsecro, similibus monitis me beare. Hoc mihi certe gratius facere nihil potes. Miraris Acarisium, Ruscellium, Porsium in testimonium a me nusquam adduci. Mirari desines cum scieris me eorum opera nunquam vidisse. Diù est quod apud te de penuria librorum Italicorum conquestus sum. In plerisque eorum (fatendum est enim) pleræque origines tenues sunt, et qui vocum origines solas quaerat, his libris lubens carere possit; sed sunt in illis plurima alia reconditæ eruditionis, propter quae illos habere maxime expetam. Habet enim in se etymologia plurimam eruditionem, atque etymologi, etiam cum errant, docent[2]; mitto hodie ad Rhodium per cursorem publicum priorem partem operis mei a me reconditam. Integrum opus per tabellarium propediem ad te mittam; quod simul acceperis cum Cavalcantio et Panciatico, amicis nostris, nisi grave est, communicabis. Postremis suis jubet me Redius aliquot observatiunculas a Datio exspectare, quas sane vehementer exspecto. Vale et me ama. Lutetiæ Parisiorum, die 23 mensis Decembris 1667.

[1] *Ibid.*, fol. 21.

[2] L'aveu de Ménage au sujet des sources non consultées, est à retenir, et son jugement sur les *origines tenues* proposées par les grammairiens italiens est assez piquant, venant du légendaire étymologiste d'*Alfana*. Mais est-il vrai, comme il le dit, que même une erreur d'un étymologiste est instructive (etymologi, etiam cum errant, docent) ? Voilà qui ferait plaisir à quelques auteurs de notre temps, celui de l'*Onomastique de la Gaule Sceltane* (sic) par exemple, ou celui plus suggestif encore, de l'*Eclosion de mille et une choses*.

[3] C'est en 1667 que parurent les Annotazioni sopra le rime de Mgr de la Casa (Paris, in-8°). Ménage laissa en mourant des Osservazioni (manuscrites) sopra le Prose et le Rime di Monsignor del la Casa.

XVIII

A CARLO DATI [1]

Paris, ce 15 avril 1671.

J'ay receu la lettre de M. le Cardinal de Médicis [2], mais je n'ay point receu celle de Messieurs de Votre Académie. Je ne laisserai pas de faire response à ces messieurs sur la copie de

leur lettre qu'il vous a pleu m'envoier. Pour M. le Cardinal de Médicis, sa lettre estant une response, je n'ay pas creu qu'il fust à propos de faire response à une response. Vous ne m'avez point mandé si M. Magliabecchi vous avoit donné l'exemplaire de mes Origines Italiennes qu'il avoit pour vous. Je serais bien aise de le savoir et je vous prie, Monsieur, de me le mander. Je m'estonne que M. Redi n'aye point receu les deux que je lui ai envoiés il y a si longtemps pour M. Cavalcanti et pour M. Sogni ; ç'a esté par le médecin de M. le marquis Mattei que je les lui ai envoiés. J'attens vos *Nuits florentines* avecque grande impatience, estant bien persuadé que je les liray avec grand plaisir. Je fais présentement imprimer un livre d'*Observations sur la langue françoise* [3] dont je vous ferai part, aussitôt qu'il sera achevé d'imprimer. Mille baisemains à M. Redi. Je suis de tout mon cœur, et avec toute l'estime possible, Monsieur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

[1] *Ibid.*, fol. 22. Cette lettre se trouve au milieu de celles adressées à Magliabecchi, mais elle ne s'adresse évidemment pas à lui. Son destinataire est très probablement C. Dati.

[2] Le cardinal Léopold de Médicis, frère du grand duc Ferdinand, grand amateur de manuscrits, de livres et d'objets d'art, protecteur de Magliabecchi et des autres savants contemporains.

[3] Les *Observations* de Ménage *sur la Langue françoise* furent imprimées d'abord à Vitré, et le volume fut considéré comme un chef d'œuvre de typographie. Cet ouvrage étonna les contemporains qui croyaient « qu'il n'y avait plus de remarques à faire sur la langue française après les remarques de M. de Vaugelas. »

XIX

A MAGLIABECCHI [1]

A Paris, ce 28 avril 1673.

Monsieur, je pensois avoir perdu vostre amitié. Je ne puis vous dire la joye que j'ay eue d'apprendre par vostre lettre, que vous me faisiez toujours l'honneur de m'aimer. Je vous supplie de croire, Monsieur, que de mon costé, j'ay aussi toujours pour vous toute sorte d'estime et de considération, et

que je suis à l'ordinaire, avecque toute la passion imaginable, Monsieur, *etc.*

Je vous demande la permission d'assurer icy M. Panciatichi et M. Dell'Ara[2], de mon très humble service.

[1] *Ibid.*, fol. 25 et 31.

[2] Je ne retrouve pas le nom de M. Dell' Ara dans les lettres des autres correspondants de Magliabecchi. Ménage n'aurait-il pas dénaturé ici le nom de M. Cosimo dell' Arena, ami des savants florentins et qui communiqua à Carlo Dati les fragments du Capitulaire de Lothaire qu'il imprima en 1675.

XX

AU MÊME[1]

20 mai 1678.

Monsieur, je vous envoie un exemplaire de la nouvelle édition de mes *Aménités du droit*[2] avecque deux exemplaires d'un petit livre italien que j'ay fait ici imprimer depuis peu[3]. Je vous supplie, Monsieur, d'avoir ces trois livres agréables, et de les recevoir comme un témoignage de l'estime que j'ai pour vous. Je vous demande la continuation de votre amitié, en vous protestant que je suis toujours de toute ma passion, Monsieur, etc.

[1] *Ibid.*, fol. 27.

[2] Les *Amœnitates Juris Civilis* de Ménage, remarques « sur les plus beaux endroits du corps du droit civil », furent publiées en 1664 et dédiées à Nublé; elles furent réimprimées en 1677.

[3] Le petit livre italien « fait ici imprimer depuis peu » est nommé dans la lette suivante: c'est le recueil des *Mescolanze Italiane*, publié à Paris en 1672 et réimprimé, avec des additions, en Hollande en 1692.

XXI

AU MÊME[1]

Paris, 3 février 1679

J'ay receu toutes les lettres qu'il vous a pleu m'écrire, mais à cause d'un voiage de huit mois que j'ay fait en Anjou,

qui est le lieu de ma naissance, je n'ay pu vous y faire response dans le tems qu'elles m'ont esté rendues. Je vous suis, Monsieur, infiniment obligé de ces nouvelles marques de vostre amitié et de vostre souvenir, et je vous en fais ici un million de très humbles remerciements. Je suis tout à fait estonné que vous n'ayez point receu le paquet de livres que je vous ai envoyé, l'ayant donné moi-même à M. l'abbé Gondi pour vous le faire tenir, avec un semblable pour M. Redi, qui a esté rendu à M. Redi. Il y avait dans ce paquet un exemplaire de la nouvelle édition de mes *Aménités de Droit* et de deux de mes *Mescolanze Italiane,* qui est un petit volume qui contient le commerce que j'ai eu en Italie avecque les gens de lettres. M. le Grand Duc doit avoir reçu ce paquet, car il a receu celui qui était adressé à M. Redi. Je serois au désespoir qu'il fût perdu, et je vous conjure de le faire chercher soigneusement. Je n'ay point receu celui qu'il vous a pleu m'envoier, et je cours fortune de ne le point recevoir, si vous n'écrivez à votre correspondant de Lyon de me l'envoier. Il me sera rendu sûrement si on met dessus: *à M. l'abbé Ménage, au cloistre Nostre-Dame, à Paris.* M. Bigot est toujours à Rouen; mais je l'attends ici bientôt, où il vient pour achever enfin de faire imprimer la *Vie de St-Jean Chrysostome*, de Palladius [2]. On a publié ici depuis peu un livre de M. Huet, intitulé: *Demonstratio evangelica* [3], qui est un ouvrage rempli d'une érudition exquise, et écrit avec une élégance incomparable. Le volume est in-folio. Je vous l'envoierois si j'avais occasion de vous l'envoier; M. de Court[4], qui est un gentilhomme françois, petit-neveu de M. de Saumaise, et qui est présentement à Rome, fait estat de vous aller bientost voir à Florence. Il m'a prié de vous le recommander, et je vous le recommande de toute ma passion, comme une des personnes du monde à qui j'ay le plus d'obligation, et pour qui j'ay toute l'estime et toute la tendresse possible. C'est l'homme de l'Europe le plus savant pour son âge. Il sait toutes les sciences et toutes les langues, mais il est encore plus considérable par sa vertu que par son savoir. Je vous rends mille grâces de votre médaille. Elle est très curieuse. Aimez-moi toujours, et soyez bien persuadé que je suis toujours de toute mon âme et avec toute l'estime et la considération que vous méritez, etc.

[1] *Ibid.*, fol. 28. Malgré l'écart des dates, il n'y a pas eu de lettre entre le n° 20 et celle-ci.

[2] L'édition de Palladius, *Vie de S. Chrysostome*, est le seul livre qu'ait publié Emeric Bigot, à qui cette œuvre unique n'a pas donné la réputation qu'a valu à Hamilton-single-*speech* son unique discours.

[3] Sur Huet et sa *Demonstratio evangelica*, cf. Nisard, *Mémoires de Huet* et mes *Documents annotés*, V, *passim*.

[4] Caton de Court, petit-neveu de Saumaise, né à Pont-de-Vaux (Ain) en 1654, mort le 6 août 1694, correspondant de Nicaise, Spanheim et autres érudits. Voir sur lui Du Boys, *Correspondants de l'abbé Nicaise*, I, 13, note 1, et surtout le fascicule de cette série qui lui sera consacré.

XXII

AU MÊME [1]

Ibid., 23 aoust 1679.

Monsieur, j'apprends par vostre lettre du 29 du mois passé que l'exemplaire de mes *Aménités de Droit* et celui de mes *Mélanges italiens*, que je vous avois envoyés sont perdus sans ressources. La perte n'est pas grande. Je vous en envoie d'autres que M. Bigod (*sic*) s'est chargé de vous faire tenir par la voye de M. Anisson, auquel il s'est aussi chargé d'écrire au sujet du paquet de livres que vous lui avez adressé pour me faire tenir. De mon costé, j'écrirai à M. de Court, pour savoir de lui qu'est devenue la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire sous son envelope. M. Redi n'a point, au reste, de part en la perte du paquet où estoient les livres que je vous envoyois, car je ne lui ai pas adressé ce pacquet. Je vous l'ay adressé directement et je le donnay moi-mesme à M. le Résident de Florence pour vous le faire tenir. Pour ce qui est de nos *Origines de la Langue Italienne*, si vous en désirez quelques exemplaires, en me faisant savoir une voie sûre pour vous les faire tenir, je vous les envoierai. Et si quelque libraire de Florence les voulait imprimer, avecque mes corrections et mes augmentations et avecque mes *Modi di dire italiani*[2], je les lui donnerois volontiers. Il me reste à vous remercier de l'*Anatomie artificielle de l'œil*[3], dont il vous a pleu me faire

part. C'est un ouvrage véritablement artificiel, et comme je ne puis assez dignement vous le louer, je ne puis assez dignement vous en remercier. Je vous demande toujours quelque part en vostre amitié, en vous protestant que je suis toujours de toute ma passion, etc.

[1] *Ibid.*, fol. 32.

[2] Les *Modi di dire Italiani* de Ménage ne furent imprimés qu'en 1685, à la suite de la seconde édition des *Origini della Lingua Italiana* (Genève, in-fol.).

[3] L'ouvrage dont Ménage parle sous ce titre est l'*Anatomia artificiale dell' Occhio umano descritta dal P. N. B. (Niccolo Bartolini) inventata e fabbricata nuovamente da Gio. Batista Verle, veneziano, e dedicata al ser. Ferdinando, principe di Toscana,* Florence et Venise 1679. Ce livre a été traduit en latin et réimprimé à Amsterdam, 1680.

XXIII

AU MÊME [1]

Ibid. 24 déc. 1681.

Monsieur, je reçus avant-hier le livre du P. Noris [2] qu'il vous a pleu m'envoyer, et comme dans le mesme moment qu'il me fut rendu, je l'envoyai à mon relieur, je n'en ay encore lu que le titre. Mais la réputation de l'auteur ne me permet pas de douter du mérite de l'ouvrage. Je vous suis bien obligé, Monsieur, de la grâce que vous m'avez faite de me faire un si beau présent et je vous en fais un million de très-humbles remerciements. Il y a déjà plusieurs mois que je mis entre les mains de M. Bigot deux exemplaires de la nouvelle édition de mes poésies pour vous les faire tenir, mais n'aiant point trouvé d'occasion pour vous les envoyer, après les avoir gardés très long tans (*sic*), il me les a rendus. Je vous les envoierai par la voie de M. Anisson, qui s'est chargé de vous les faire tenir. Je vous supplie, Monsieur, de les avoir agréables et de les recevoir comme un hommage que je rans (*sic*) à votre mérite et comme un témoignage de l'estime et de la vénération que j'ay pour vous. On est sur le point d'imprimer à Genève mes *Origines de la Langue Italienne* auxquelles j'ajoute une interpréta

tion de quelques façons de parler italiennes. Si vous avez quelque chose sur ces matières, vous m'obligerez très sensiblement de m'en faire part. Je savais la mort d'une partie de ces gens de lettres dont vous me parlez. *Moritur doctus, similiter ut indoctus.* Nous avons perdu aussi depuis peu en cette ville le P. Vavasseur[3], jésuite, et en mon particulier je viens de perdre un frère que j'avais, qui estoit un très honneste homme et un très grand personnage, que j'aimois uniquement et qui m'aimoit de mesme. M. Bigot est en Normandie, où je lui envoierai par la première occasion l'exemplaire du livre du P. Noris qu'on m'a donné pour lui donner. Je vous demande toujours la continuation de votre amitié, et suis toujours, de toute ma passion, etc.

[1] *Ibid.*, fol. 34.

[2] Le P. Noris, plus tard cardinal et bibliothécaire de la Sainte-Église, est bien connu de nos lecteurs. Cf. mon étude sur *Le Cardinal de Noris et sa correspondance*, 1 vol. in-4°. Picard, Paris, 1890.

[3] Le P. Vavasseur était cher à Ménage comme grammairien, à cause de son traité *De vi et usu quorumdam verborum.* Ses œuvres complètes ont été éditées à Amsterdam, in-folio, en 1709. C'est lui qui disait à l'apparition du glossaire de Du Cange: « Voilà soixante ans que je travaille à éviter tous les mots qu'il a recherchés ».

XXIV

AU MÊME [1]

Ibid., 7 août 1682.

J'ay receu par M. Gronovius le jeune[2] vos deux livres qu'il vous a pleu m'envoyer, pour lesquels je vous fais ici mille très humbles remerciemens. Le *Malmantile*[3] de Lippi est un poème curieux, mais, comme il est rempli de façons de parler qui sont peu connues, il mériteroit bien un commentaire. Quand j'aurai reçu les livres que vous avez donnés au gentilhomme allemand dont vous me parlez, je ne manquerai pas de les distribuer selon vos ordres. On imprime à Genève in-folio mes *Origines de la Langue Italienne.* J'ay donné ordre à l'imprimeur, qui est un nommé M. Chouet, de vous en envoyer les feuilles à me-

sure qu'il les imprimera. Je vous supplie, Monsieur, de les vouloir lire à votre tour et de me faire part ensuite des choses que vous y aurez trouvé à dire. Hoc mihi gratius facere nihil potes. J'ay appris de M. Bigot que, dans la bibliothèque des Cordeliers de Sainte-Croix de Florence [4], il y avait un manuscrit des œuvres de Geoffroy abbé de Vendosme. Je serais bien aise de savoir si la lettre de cet abbé de Vendosme à Robert d'Arbrissel, instituteur de l'ordre de Frontevaux[1], qui est la 47e du livre IV de l'édition du P. Sirmond[5], se trouve dans ce manuscrit, et vous m'obligerez très sensiblement de me le faire savoir le plus tôt que vous pourrez. En adressant votre lettre à M. Anisson, elle me sera rendue sûrement. J'ay fait voir au P. Mabillon l'endroit de votre lettre qui le regarde. Il vous est bien obligé de ces nouveaux témoignages que vous lui donnez de votre amitié. Il m'a prié de vous en bien témoigner sa reconnaissance. M. Bigot est toujours à Rouen. Je pense que vous savez qu'il a perdu son frère, et qu'il est tuteur des enfants de son frère. Cette tutelle l'oblige à plaider contre sa belle-sœur, ce qui le détourne tout-à-fait de ses études. Le P. Hardouin[6], bibliothécaire des jésuites de cette ville, fait imprimer son Pline en 4 volumes in-quarto ; le P. Mabillon [7] fait aussi imprimer le troisième volume de ses *Analectes*.

Je vous demande toujours, Monsieur, la continuation de votre bienveillance.

[1] *Ibid.*, fol. 36.

[2] Gronovius le jeune est Jacques Gronovius (1645-1716), professeur de belles-lettres (1679) et géographe (1702) de l'Académie de Leyde.

[3] Le *Malmantile Racquistato* de Lippi fut édité pour la première fois par Cinelli Calvolli (Finaro, 1676). Cf. A. Neri, *La prima edizione del Malmantile*, dans *Passatempi letterarî* (Gènes, 1888.)

[4] Magliabecchi a fait à propos de ce manuscrit de Geoffroy de Vendôme, dans la bibliothèque de Sainte-Croix de Florence, les recherches que lui demandait Ménage. On trouve au dos de cette lettre la mention suivante de sa main : « *Num.* XLII, epistolæ duæ ad Archenboldum abbatem, prima incipit : Ex testimonio divinæ auctoritatis ; secunda : De vostro Toscelino. *Num* XLIII, epistola una ad Robertum de Arbrissello. » Les manuscrits de la bibl. Sainte-Croix ont été réunis à la Laurentienne.

[5] Le P. Jacques Sirmond, jésuite auvergnat, né à Riom en 1557, mort de la jaunisse en 1651, éditeur de textes ecclésiastiques et historiques, des Conciles et des Capitulaires,. Ses œuvres complètes ont été réunies en quatre volumes in-folio, en 1696. Paris.

[6] Le P. Hardouin (1646-1725), jésuite, « toujours fort singulier dans ses systèmes et dans ses ouvrages », comme a dit Dom de Vic, et qu'un professeur, parisien et bien connu, de littérature française, appellerait uue des mouches les plus bruyantes du coche de l'érudition à la fin du XVIIe siècle,

[7] L'impression des Analecta de Mabillon avait été commencée à Paris, chez Billaine, dans le format in-8°, en 1675. Les tomes II, III et IV parurent en 1676, 1682 et 1685. En 1723, M. de la Barre a réédité ces quatre volumes en un seul chez Montalant, à Paris. Le tome III contient les actes des évêques du Mans, le calendrier d'Afrique, des remarques sur Dagobert I et Clovis II.

XXV

AU MÊME [1]

Ibid, 23 janvier 1683.

Il y a quatre ou cinq mois que je me donnay l'honneur de vous escrire pour vous supplier de me faire savoir si la lettre de Geoffroy, abbé de Vendosme, à Robert d'Arbrisselle, qui est dans l'édition du P. Sirmond, estoit dans le manuscrit des Cordeliers de Florence. Vous me fistes l'honneur, Monsieur, de m'escrire quelques mois après que vous m'informeriez au plus tôt de cette particularité. Depuis ce tans-là, je n'ay point receu de vos lettres. Je ne doute point que vous ne m'ayiez écrit, estant très persuadé par mille expériences de vostre amitié et de vostre honnêteté, mais enfin je n'ay point receu votre lettre. Et cependant je suis pressé de savoir si cette lettre de Geoffroy de Vendosme est dans ce manuscrit. Ce qui fait que je prans (*sic*, la liberté de vous supplier encore une fois de m'en informer au plus tôt, ou par la voie de M. Baluze[2], ou par celle de M. Anisson[3]. Je vous supplie aussi, Monsieur, de me faire response, à votre loisir, au mémoire que vous trouverez à la fin de cette lettre. C'est de la part de M. le Marquis de Refuge, qui est un homme d'un mérite extraordinaire, et de mes intimes amis, que je vous fais cette supplication. M. Bigot est

toujours à Rouan, mais je l'attans icy au commencement du caresme. Mes *Origines de la Langue Italienne* qu'on imprime à Genève sont sur le point d'être publiées. La plupart des livres que vous m'avez envoyés pour distribuer estoient imparfaits. Je vous prie de faire tenir à M. Cinelli[4] la lettre que vous trouverez pour lui dans ce paquet. Je vous demande toujours, etc.

On voudroit savoir les noms des familles qui furent exclu-ses (*sic*) du gouvernement de Florence en 1294. Si dice che che i nomi di queste famiglie sono nei sommarî di Stefano d'Antonio Bonzi, congiunti al libro del Priorista ed in altri diurnali manuscritti, non essendo nei libri stampati.

[1] *Ibid.*, fol. 38.

[2] Sur Baluze, cf. Grande Encyclopédie, V, p. 183, et la bibliographie qui y est jointe.

[3] Anisson, le directeur de l'Imprimerie Royale, un des ennemis intimes du bibliophile Nicaise (cf mes *Documents annotés*, VII, page 24).

[4] Giovanni Cinelli Calvolli (1625-1709), médecin et érudit fiorentin (cf mes *Documents annotés*, XI, p. 38, note 5.)

XXVI

AU MÊME[1]

Ibid 15 août 1687.

J'ay receu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, dont je vous suis très sensiblement obligé et pour lesquelles je vous fais icy un million de très humbles remerciements. Non seulement je n'ai pas dessein de défendre le *Capitolo del forno*[2], mais je le blâme très fort. Mais *on* dit que Mgr de la Case, étant doyen des camériers d'honneur du Pape, segretaire (*sic*) des Brefs, archevesque de Bénevent et légat *a latere* à Venise, fit imprimer à Venise en 1548 et 1550 sur la fin de ses jours, (car on le fait mourir en 1556,) un livre intitulé *De Laudibus Sodomiæ seu Pederastiæ*, dans lequel il prit toutes ces qualités. *On* ajoute que Mgr de la Case soutenoit dans ce livre que la pédérastie (c'est le mot dont on se sert) étoit une œuvre non seulement bonne, mais divine, qu'il le savait par expériance et qu'il s'y vantoit d'avoir mis en pra

tique toutes les théories des postures de l'Arétin, et qu'il y disoit que de tous les plaisirs de la chair, c'étoit celui qui lui plaisoit davantage. Et moi je dis que tout cela est faux, et que M Baillet qui est un prestre et qui est celui qui a dit toutes ces choses de Mgr de la Case doit estre bien honteux et bien déplaisant d'avoir aidé aux protestants à diffamer ainsi un archevesque et un légat. Je soutiens de plus que ce livre de Mgr de la Case n'a jamais existé et qu'on l'a confondu avec le *Capitolo del Forno,* qui existe et dont il y a plusieurs éditions, mais qui est fait sur l'amour des hommes pour les femmes, et que l'auteur fit dans son extresme jeunesse et estant laïque, et qui ne contient que 166 vers. On a commencé à imprimer en Hollande le livre où j'ai fait ces remarques. C'est pourquoi je vous supplie très humblement et très instamment de m'envoyer par la poste le plus tôt que vous pourrez l'*Apologie latine* de Mgr de la Case et de l'adresser à Lyon à M. Anisson. Je la feray imprimer à la fin de mon livre et je vous la dédieray. Et si dans cette apologie il y avoit quelque chose touchant le *Capitolo del Forno*, je vous prie de me l'extraire et de m'en envoyer l'extrait, aussitost que vous aurez reçu cette lettre. Je vous prie aussi de me dire si ce vers :

Benche chi fà questo mestier divino

ne doit pas s'entendre de l'amour des femmes. L'auteur avoit dit de mesme auparavant en parlant de l'action de l'homme avec la femme :

Soleva esser già 'l forno un' arte santa.

et il dit ensuite en parlant de la mesme action:

Dire qual cosa de quel mestiere santo.

Voyez le poème. Et ainsi il semble que c'est avec vérité que Mgr de la Case a dit dans ses *Iambes ad Germanos* : «

Cumque versibus
Laudavimus fornum, haud mares laudavimus. »

Si vous pouvez avoir les livres de Vergerio contre Mgr de la Case, vous me direz aussitôt, s'il vous plaît, ce que vous y aurez

remarqué de particulier. M. Bigot vous fait mille baise-mains. Faites-moi réponse sous l'enveloppe de D. Mabillon.

Je suis toujours à l'ordinaire, etc.

[1] *Ibid.*, fol 10.

[2] Le *Capitolo del Forno* n'a pas été inséré par Casotti dans son édition, où il n'a admis qu'à titre de spécimen (*saggio*) le *Capitolo, del Martello* et le *Capitolo della stizza* (1, p. 211 sqq) avec des coupures. Le Capitolo del Forno, qui a été publié dans les recueils de Rime Piacevoli de Berni, de Mauro, de M. Bino, a été réimprimé et traduit en français dans *La Curiosité littéraire et bibliographique*, I, p. 52. Paris, Liseux, 1880.

XXVII

AU MÊME[1]

Ibid, 13 octobre 1687.

J'ay reçu le discours latin du Casa qu'il vous a pleu m'adresser, et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire. Je vous suis bien obligé de toutes ces marques de votre amitié et je vous prie de croire, Monsieur, que j'en ai toute la reconnaissance que je dois. Je feray imprimer ce discours à la fin de mes remarques sur le livre de M. Baillet, et l'on imprime présentement ces remarques en Hollande. Cela n'empeschera pas que je ne mette ce discours dans le recueil des œuvres du Casa. J'ai la négotiation du traité de Paul IV avec Henri II, roi de France[2], et un grand nombre de ses lettres particulières. Vous m'obligerez de me faire part de ses autres écrits non imprimés. Il fait mention dans son poème *ad Germanos* d'une Ode que lui a adressée Flaminius. Je ne trouve trouve point cette Ode parmi les vers de Flaminius[3] qui sont dans les *Deliciæ poetarum Italorum*[4]. Apprenez-moi où elle se trouve, et envoyez-moi, je vous prie, l'endroit où il est parlé de la vertu et de l'honnêteté du Casa. Je suis de votre avis touchant cet endroit du *Capitolo del Forno*. M. Bigot est en Normandie où il a reçu toutes vos lettres, dont il m'a fait part. Je suis toujours à l'ordinaire, *etc.*

[1] *Ibid.*, fol. 42.

[2] Sur la négociation du traité de Paul IV avec Henri II, cf. la thèse de Georges Duruy. Le cardinal Carlo Caraffa.

[3] Le recueil des *Deliciæ clarissimorum Italorum poetarum hujus superiorisque ævi illustrium, collectore Ranutio Ghero* parut en deux parties à Francfort en 1608. Il y a du même éditeur les *Delitiæ poetarum Gallorum, Germanorum,* etc. Les poèmes de Della Casa sont dans la première partie, p. 682.

[4] Il y a eu au XVIe siècle deux poètes italiens du nom de Flaminio, le père, Giovanni-Antonio, auteur de *Silve* et d'Épigrammes et aussi historien; le fils, Marco-Antonio, philosophe et poète dont de Thou a parlé assez longuement dans son Histoire, liv. VIII.

XXVIII

AU MÊME[1]

Paris, 21 novembre 1687.

J'ay reçu toutes les lettres qu'il vous a pleu m'escrire, mais je vois dans votre dernière que vous n'avez pas reçu toutes celles que je me suis donné la peine de vous escrire, car vous me dites par votre lettre que vous êtes en peine de savoir si j'ai reçu le discours latin du Casa, que vous m'avez envoyé sous l'enveloppe du P. Mabillon, et je vous ay escrit il y a longtemps pour vous en remercier. Je vous escrivois en mesme temps que je vous priois de m'envoyer l'endroit des poésies de Flaminius où il est parlé avec estime du Casa, ne l'aiant point trouvé dans mon exemplaire des poésies de Flaminius, et je vous prie encore de me l'envoyer. Quand j'aurai cet endroit, il ne manquera plus que le passage dont il est fait mention dans M. Colommiés[2]. Je vous ay escrit que je mettrois le discours latin de Casa à la fin de mes *Remarques sur le livre de M. Baillet*[3] qu'on imprime en Hollande. Je suis bien obligé à votre ami de son beau présent, et je vous conjure de l'en bien remercier de ma part. J'ay trouvé son traité très élégamment escrit. Je l'ai porté à M. Bouilliau qui est un bon juge de ces sortes de livres. M. Bigot est à Rouen. Je l'attens ici dans un mois. J'ay fait vos complimens à M. Petit[4]. Il doit vous escrire. On a icy recommencé le *Journal des Savans*[5]. Si M. Tollius[6] étoit encore à Florence quand

vous recevrez cette lettre, je vous prie de le bien assurer de l'estime et de l'admiration que j'ai pour lui. Je vous envoierai par la première occasion la dernière édition de mes poésies dont il vous a parlé.

[1] *Ibid.*, fol. 44.

[2] Paul Colomiez, protestant réfugié en Angleterre et mort à Londres en 1692, auteur du *Theologorum Presbyterianorum Icon* et de la *Gallia Orientalis*. Les points remplacent dans cette phrase des indications bibliographiques données par Ménage d'une façon indéchiffrable.

[3] Les remarques sur le livre de M. Baillet sont l'*Anti-Baillet*, que Ménage n'obtint pas l'autorisation de faire imprimer à Paris et qui parut en 2 vol. in 12, à la Haye en 1690. — La dispute de Ménage svec Baillet fut la plus sérieuse de toutes celles qu'il eut et elle ne se termina pas par une réconciliation.

[4] Il s'agit probablement ici du poète latiniste Pierre Petit, docteur de Montpellier, et académicien de Padoue, auteur de divers recueils de poésie et de critique philologique, mort en 1687 (12 décembre).

[5] Le premier Journal des Savants de M. de Salo avait eu une querelle avec Ménage en 1665, et Ménage avait riposté en le traitant de billevesée hebdomadaire.

[6] Sur Jacques Tollius et son frère Cornelius, cf. Moreri, supplément de 1749, t. II, page 568.

XXIX

AU MÊME[1]

Ibid, 13 juillet 1689.

Il y a plus de six mois que mon Anti-Baillet, qui est le livre à la fin duquel j'ay mis la lettre latine de Jean de la Case que je vous ai dédiée, est imprimé en Hollande en 2 vol. in-12, mais depuis ce tan-là *sic* je n'ay pu en avoir aucun exemplaire à cause du commerce interdit entre la France et la Hollande sous peine de la vie. Aussitost que j'en auray, je ne manquerai pas de vous en faire part. Cependant, Monsieur, je vous ferai ici une très humble supplication : M. Leers[2], libraire de Rotterdam, désirerait fort d'avoir commerce de livres avec quelque libraire d'Italie, c'est-à-dire avec quelque libraire de Venise, auquel il envoierait les livres qu'on imprimeroit en Hollande, et qui lui envoierait ceux qu'on imprimeroit en

Italie. Et il m'a fort prié de vous prier d'établir ce commerce entre lui et quelque libraire de Venise de votre connaissance. Ce que je fais avec toute l'ardeur dont je suis capable, M. Leers, étant un homme que je considère extrêmement, et à qui j'ai un nombre infini d'obligations. J'ai vu dans quelqu'une de vos lettres à Dom Michel[3] qu'on imprimoit en Italie un commentaire sur les œuvres italiennes du Casa. Si ce livre est imprimé, vous m'obligerez fort de me le faire avoir. J'ay occasion de parler de cette fille de Sienne[4] qui fait de si beaux vers, mais j'ai oublié son nom. Je vous supplie, monsieur, de me le faire savoir, avec quelques particularités de sa personne, de sa naissance et de son mérite. M. Bigot vous fait mille compliments. Je suis toujours à l'ordinaire de toute ma passion, *etc*[5].

[1] *Ibid.*, fol. 46.

[2] Reinier Leers, de Rotterdam, éditeur ordinaire des protestants réfugiés.

[3] Dom Michel Germain, né à Péronne (1645), compagnon et collaborateur de Mabillon dans ses voyages d'Allemagne et d'Italie, « gai conteur, franc picard, plein de verve et d'entrain », dit M. Jadart, et d'une extraordinaire puissance de travail, mourut prématurément en 1694.

[4] La « *fille de Sienne qui fait de si beaux vers* » n'est pas mentionnée par Tiraboschi dans son énumération des poètesses italiennes du XVIIe siècle.

[5] Cette lettre n'est pas la dernière qu'ont échangée Ménage et Maggliabecchi. Il y en a encore une du 17 mars 1691, dans laquelle Ménage dit avoir *été mort de froid tout cet hiver*.

NOTES POUR LES LETTRES DE DOM CLAUDE DE VIC

Un des savants contemporains qui connaît le plus intimement l'histoire des érudits Bénédictins et les travaux de la Congrégation de Saint-Maur, M. Willelm, juge de paix à Pantin, m'a adressé le 23 janvier 1891, une lettre trop aimable dont j'extrais pour la *Revue des Langues Romanes* le passage suivant. Il complète et rectifie très heureusement quelques-unes de mes notes:

Pantin, 23 janvier 1891.

Monsieur.....

Je vous ferai une ou deux remarques sur l'annotation dont vous avez enrichi les lettres du Bénédictin.

Page 17, note 1. — Les travaux préparatoires de Dom Gelée pour son édition d'Yves de Chartres sont conservés dans le fonds des manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale sous les numéros 12317-12318.

Page 21, note 1. — Vous avez remarqué quelquefois que Dom Devic défigure le nom de ses confrères. Il en est ainsi de celui qu'il appelle Dom François Tissier, et qui n'est autre que Dom François Le Texier, qui a une longue notice dans Dom Tassin, page 735. On y voit, en effet, que c'est Dom Fr. le Texier qui a publié la troisième édition du *Saint Bernard* de Mabillon, et qui a travaillé à la continuation des Annales de l'ordre de S. Benoit, ainsi qu'à celle des « Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti». Quant au recueil des préfaces des Acta sanctorum qu'il paraît avoir eu l'intention de réunir en un volume, ce dessein a été exécuté en 1732 par Dom Hideux et Dom Dubos. Voy. Dom Tassin, page 630.

Page 34. — L'un des deux religieux chargés de travailler à une édition de l'Ytalica est certainement Dom Pierre Sabbathier qui, dès 1724, annonça au public cette édition qui ne parut qu'après sa mort, en 1743, par les soins de Dom Ballard d'Yerville et de Dom Vincent Delarue en trois volumes in-folio.

Page 39. — L'*Oriens Christianus* de Lequien a paru en 1740, 3 vol. in-folio. Imprimerie Royale.

Page 49. — Le religieux qui travaillait à une édition de Rufin, est Dom Joseph Doussot, dont les travaux préparatoires forment les numéros 9522-9524 du fonds des manuscrits latins.

Page 61. — Le confrère de Dom Devic qui préparait une édition d'Usuard avec la critique de celle publiée par le Bollandiste Dussolier, est Dom Jacques Bouillart, qui publia en effet son travail en 1718, ce qui met la date de la lettre XXV à 1717 ou au commencement de 1718.

Page 64. — Les deux religieux qui sont venus à Paris pour travailler à la généalogie de la maison de Rohan, sont Dom Jacques-Étienne Duval et Dom Hyacinthe Morice de Beaubois. Dom Tassin, page 679, constate en effet qu'ils sont venus à Paris pour y travailler sur cette généalogie en 1730. Vous remarquerez que la date certaine de l'arrivée à Paris de ces deux religieux, confirme celle que vous avez assignée à la lettre XXVI. »

M. Willelm termine sa lettre en s'excusant presque de m'avoir adressé ces remarques. C'est trop de modestie et trop d'indulgence. Ses observations sont infiniment précieuses, et je suis sûr que nos lecteurs n'en remercieront pas moins que moi-même l'érudit et aimable magistrat.

LÉON-G. PÉLISSIER.

BIBLIOGRAPHIE

Les grands historiens du moyen âge. *notices et extraits d'après les meilleurs textes.....* par L. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, lauréat de l'Académie française. Paris, Delagrave, 1891. in-12, cartonné.

Il y a quelques années seulement que l'étude de l'ancien français a été introduite dans les programmes de l'enseignement secondaire ; aussi faut-il se féliciter sincèrement de l'extension, insuffisante encore, mais de bon augure, que cette étude a prise en si peu de temps. Après la *Chanson de Roland* et la *Vie de Saint-Louis,* voici que des extraits étendus des grands historiens du moyen âge viennent d'être proposés par le Conseil supérieur de l'instruction publique à l'attention des élèves et des maîtres. « Une branche importante de nos richesses littéraires, l'histoire, sera désormais étudiée d'une façon convenable. D'ailleurs, par une heureuse fortune, il se trouve que nos quatre grands chroniqueurs s'échelonnent du commencement du XIIIe siècle au commencement du XVIe, de sorte qu'il suffit de les lire dans l'ordre chronologique pour suivre la marche de la prose française depuis son origine jusqu'à la Renaissance. »

M. Constans, à qui nous empruntons ces lignes, était tout désigné, après sa *Chrestomathie*, pour publier la chrestomathie historique recommandée par le Conseil supérieur. Son livre est fait avec soin, et permettra à la petite réforme que nous signalons de produire tous ses fruits. Il se compose de notices, de textes bien choisis et accompagnés de nombreuses notes historiques, grammaticales et explicatives, enfin d'un glossaire où l'étymologie des mots difficiles est indiquée avec précision. Entre les pages de Villehardouin et celles de Joinville, M. Constans en a donné une vingtaine, tirées des *Récits d'un Ménestrel de Reims,* en ayant d'ailleurs bien soin de nous avertir que *le Ménestrel* mérite plus d'estime comme écrivain que de confiance comme chroniqueur. L'addition est heureuse et contribuera à faire nettement comprendre le développement de notre langue, puisque la date des *Récits* les place à égale distance de la *Conquête de Constantinople* par Villehardouin et de la *Vie de Saint-Louis* par Joinville.

E. Rigal.

NÉCROLOGIE

Martin (de Nimes)

Martin (de Nimes), l'inimitable diseur, le populaire *jouglar* de toutes les fêtes provençales et languedociennes, est mort à l'âge de soixante-

dix ans, dans sa ville natale, quelques jours après la fin des solennités de notre sixième centenaire universitaire où il avait fait entendre son chant du cygne. C'est, en effet, chez nous qu'il a recueilli ses derniers applaudissements. Depuis longtemps miné par la maladie qui devait l'emporter et domptant les cruelles souffrances qui avaient creusé leur empreinte sur son visage amaigri, il a voulu jusqu'à la fin lutter et amuser encore quand déjà la mort le travaillait.

La renommée de Martin était due surtout à l'originalité, au cachet personnel vraiment remarquable qu'il apportait dans la récitation des fables de Lafontaine, si plaisamment transférées en provençal par son compatriote, M. Bigot. Nous disons transférées et non travesties, ce dernier mot s'appliquant d'habitude à un badinage plus ou moins grotesque qui rabaisse et caricaturise l'œuvre maîtresse sans autre but que de rire pour faire rire, sans un objectif raisonnable quelconque caché sous la plaisanterie. Il faut se garder d'assimiler l'œuvre du fabuliste nimois à une parodie vulgaire. C'est plutôt une amplification philosophique qui grossit le modèle sans le ridiculiser ni l'affaiblir, une vivante imitation dramatisée où le bouffon côtoie le grave, où la farce est accompagnée de préceptes moraux très sérieux qui passent à la faveur de l'apologue.

On a rapproché M. Bigot de Grandville dont l'humouristique crayon a étendu les fables de Lafontaine à tant de situations de la vie humaine. C'est bien cela, et c'est mieux encore avec plus de portée pratique, avec cette conclusion désolante et non acceptée sans révolte, que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais que néanmoins et quel que soit le cours des choses, il faut malgré tout tenir au témoignage de sa conscience, faire le bien pour le bien et préférer le malheur immérité aux réussites trop heureuses.

A qui sera confiée maintenant la mission de propager ces fables, dans la récitation desquelles Martin s'était littéralement incarné? Sans lui, assurément, elles auraient pris un rang honorable sur les rayons des bibliothèques provençales. Elles n'auraient jamais acquis cette popularité si grande due aux accès de fou rire que provoquait leur rapsode dans ces séances toujours tenues au milieu du double empressement des délicats et de la foule où il les interprétait, disons mieux, où il les *jouait;* c'est le véritable mot. Qui ne l'a pas vu et entendu dans *les Grenouilles qui demandent un roi, le Loup et la Cigogne, les Femmes et le Secret, la Tortue et les deux Canards, la Grenouille et le Rat* et tant d'autres, n'a rien vu ni rien entendu. Le bras gauche plié à angle droit et la main du même côté supportant le coude de l'autre bras, le menton reçu dans la paume de la main droite, la bouche à peine entr'ouverte, les yeux à demi levés en l'air, les plans musculaires du visage, encore aplatis en apparence, agités, pour qui

voyait de près, de contractions vermiculaires, significatives de leur impatience d'agir, tel était Martin pendant quelques secondes, ne cherchant pas l'inspiration qu'il possédait déjà, mais réglant en lui-même l'ordre et les détails de l'exécution de son morceau. Bientôt l'action commençait et ce masque impassible s'animait, réflétant peu à peu, en s'aidant des gestes les mieux trouvés, les sentiments les plus divers : bonhomie, raillerie, dédain, ironie, indignation, colère. Martin reproduisait par la voix le caractère propre aux personnages et aux situations représentés, prenant toutes les intonations depuis le fausset aigu jusqu'à la basse profonde : mais rien n'était plus beau que son médium austère lorsque, à la fin d'une pièce bouffonne, il prononçait une de ces affabulations sévères et peu flatteuses pour le genre humain dans lesquelles M. Bigot condense la morale de ses récits. Martin n'était donc pas un simple comique (au sens restreint du mot.) Son jeu s'élevait quelquefois, non seulement dans ces fables et dans d'autres pièces burlesques, parmi lesquelles nous rappelons *lous Destorbis del mariage de Bibal* de G. Azaïs, *lou Chibal de Batistou* de M. Chastanet (de Mussidan) ; mais dans des œuvres d'un caractère bien différent, telles que *lou Siaume de ma pauro Grand* du même Bigot, *Meste Mathieu* de Jean Reboul, et aussi *la Grève des Forgerons*, de Coppée, qu'un soir, en petit comité, il déclama devant nous en français avec les accents les plus émouvants.

Et tout cela en habit noir ou mieux en simple redingote, sans se transfigurer dans un costume d'emprunt comme, dit-on, les jongleurs de l'ancienne Grèce qui s'habillaient de rouge pour chanter des laisses de l'*Iliade* et de bleu pour celles de l'*Odyssée*. Quoi qu'il en soit, Martin, par l'originalité et la vigueur de son jeu, mérite d'être mis au nombre des grands artistes dramatiques de la deuxième moitié de ce siècle. Lors des fêtes du Centenaire, il produisit une impression saisissante sur les étrangers qui eurent occasion de l'entendre et dont certains l'avaient déjà apprécié à Paris. On le compara devant nous à Got, de la Comédie française. Sans aller aussi loin, on ne peut nier que, s'il fallait classer quelque part ses moyens scéniques, ce serait, dans le genre de ceux du célèbre acteur de la rue Richelieu qu'on devrait les ranger. S'il était monté sur la scène, nous pensons qu'il n'aurait pas été mauvais dans ces rôles tragi-comiques de Sganarelle, d'Arnolphe, de Georges Dandin, où Got est sans rival, peut-être aussi dans celui de Claudio des *Caprices de Marianne*.

A la fin de sa carrière, il avait voulu s'essayer dans le monologue français si en vogue aujourd'hui. Ce genre n'était pas le sien. Il sut pourtant s'y faire applaudir.

Adelphe Espagne.

Le Gérant responsable : E. Hamelin.

NOTICES ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS FRANÇAIS DE MODÈNE

ANTÉRIEURS AU XVIe SIÈCLE

Les manuscrits que je me propose de décrire ici appartiennent tous aujourd'hui à la bibliothèque d'Este (*Regia Biblioteca Estense*) de Modène, dont le noyau a été formé à Ferrare, vers la fin du moyen âge.

Le plus ancien document où il soit fait mention de cette bibliothèque remonte au XIVe siècle : c'est un passage, cité par Muratori [1], de la *Chronica nova* de J. Delaito commencée en 1393. Quelques-uns [2], comme le comte Galvani, ont avancé, il est vrai, que les marquis d'Este avaient commencé à recueillir des livres dès le XIIe siècle, mais cette opinion a toujours été émise sans aucune preuve à l'appui. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que dans la première moitié du XVe siècle, le marquis Nicolas III d'Este possédait, à Ferrare, environ 280 volumes, dont les titres se trouvent indiqués dans un inventaire de l'année 1436, actuellement conservé aux Archives de l'État à Modène, et qui a été signalé pour la première fois par M. Lodi [3], en 1867. La liste générale de ces livres a été publiée tout récemment, par M. A. Capelli [4]. Elle

[1] Muratori, *Rerum italicarum scriptores, XVIII*, 906. — Cf. Tiraboschi, *Storia d lett. ital.* p. 112 (Modena, 1789).

[2] A. Lombardi, *Storia della Biblioteca Estense*, p. 1. — G. Galvani, *La R. D. Biblioteca Estense sotto il regno di Francesco IV*, p. 3 (Modena, 1846). — L. Carbonieri, *Cenni storici della R. Biblioteca Estense in Modena* (1873), p. IV.

[3] Voy *Atti e Memorie delle R. R. deput. di storia patria per le prov. Modenesi e Parmensi, vol. IV, tornata XI.*

[4] A. Cappelli, *La Biblioteca Estense nella prima metà del secolo XV.* (Giornale storico della letteratura italiana, XIV, 1-30, Torino, 1889). — Voir aussi *Romania*, XVIII, 296 et XIX, 361.

comprend 58 manuscrits français, dont M. Pio Rajna [1] avait déjà fait, il y a une vingtaine d'années, l'objet d'un article intéressant, dans lequel le savant professeur faisait judicieusement remarquer, entre autres choses, que l'inventaire en question ne mentionnait peut-être qu'une partie de la bibliothèque de Ferrare, puisque l'on ne voit figurer dans ce document, ni le fameux chansonnier provençal d'Albéric, commencé en 1254, ni le poème *Attila* que Nicolas de Casola écrivit en 1358, pour Boniface d'Este.

Durant la seconde moitié du XVe siècle, sous les ducs Borso et Hercule I, le nombre des manuscrits français s'accrût encore, comme on le voit par d'autres inventaires rédigés en 1467, 1480 et 1488. Mais il ne semble pas qu'il en ait été de même au siècle suivant ; et, si les ducs Hercule II et Alphonse II, dont on a vanté le goût pour les livres [2], ont augmenté le fonds français de leur collection, ce fut plutôt, probablement, par l'acquisition des anciennes et précieuses éditions françaises qui comptent aujourd'hui parmi les joyaux de la bibliothèque royale de Modène. A cette époque, en effet, notre vieille littérature, après avoir fait pendant longtemps les délices des cours princières du nord de l'Italie, était rapidement tombée en oubli, et nos poèmes, nos chroniques, nos romans de chevalerie, délaissés, méprisés, furent souvent abandonnés aux relieurs qui s'en servirent pour couvrir d'autres livres. C'est ainsi que j'ai rencontré aux Archives de Modène des fragments de *Bovon de Hanstone*, de *Palamède*, de *Merlin*, des *Faits des Romains*, des *Chroniques de Saint-Denis*, etc., sur des feuillets de parchemin provenant de la reliure de registres rédigés à Ferrare, au XVIe siècle.

Si l'on ajoute à cette cause de destruction les incendies qui se déclarèrent à plusieurs reprises dans le château de Ferrare, les déprédations commises lors du démembrement des États d'Este, et enfin les dispersions qui durent inévitablement avoir lieu dans le transport de la bibliothèque, de Fer-

[1] Pio Rajna, *Ricordi di codici francesi posseduti dagli Estensi nel secolo XV* (*Romania*, II, 49-58).

[2] Fr. Zaccaria, *Orazione nel solenne aprimento della publica ducal Libreria di Modena* (1764), p. XIII.

rare à Modène, effectué en toute hâte par le duc César d'Este, au commencement de l'année 1598, on comprendra aisément pourquoi il ne nous est pour ainsi dire presque rien resté de la collection des manuscrits français mentionnés dans les inventaires du XVe siècle, dont il a été parlé ci-dessus.

Le court historique de Lombardi ne nous apprend absolument rien touchant les livres français que possédait la bibliothèque d'Este pendant le XVIIe siècle; et Montfaucon, dans sa note intitulée *Bibliotheca Ducis Mutinensis*[1], n'en cite qu'un seul, en ces termes: *Livre de tournois envoyé par un duc de Brunsvic*, xv *sæculo*, volume (selon toute apparence un manuscrit) qui dut disparaître bientôt après, car on ne le retrouve pas dans le grand inventaire en trois volumes, que rédigèrent N. Loschi et G. Panelli, durant les années 1754-1757, lorsqu'ils furent contraints de remettre la Bibliothèque d'Este aux mains des Jésuites [2].

L'inventaire en question, que j'aurai l'occasion de citer souvent, se conserve aux Archives de l'État de Modène, et comprend environ 3,000 manuscrits parmi lesquels se trouvent beaucoup de ceux que je décris plus loin. Il a servi de base aux catalogues des manuscrits que possède actuellement la Bibliothèque de Modène. La plupart des mutilations que nous avons constatées dans les manuscrits français s'y trouvent déjà indiquées [3].

Lombardi [4] nous fait savoir qu'en 1773, il fut alloué 70 sequins à un certain Moïse Benjamin Foà pour l'achat de plusieurs livres rares et particulièrement de quelques précieux manuscrits français. Mais il ne nous dit pas quels sont ces manuscrits, et il est aujourd'hui aussi difficile de les indiquer

[1] De Montfaucon, *Diarium italicum*, p. 33 (Paris, 1702); *Bibl. bibliothecarum mss. I*, 531 (Paris, 1739).

[2] Les Archives de l'Etat de Modène conservent, relativement à cette cession, une liasse de documents fort intéressants.

[3] Le Dr P.-N. Loschi, dans sa lettre au duc d'Este, en date du 23 décembre 1754 (Archives de Modène), disait déjà, «... *da me sonosi ritrovati alquanti codici, e non tanto pochi, particolarmente delli membranacei o pergamenei, ai quali sono state lacerate delle carte miniate ed arabeschate ai principi de' libri o de' capi* ...»; et il ajoutait plus loin : « *si è da noi giudicato che il male sia vecchio.* »

[4] N. Lombardi, *Storia della Biblioteca Estense*, p. 19.

que de déterminer ceux dont la Bibliothèque d'Este s'enrichit, durant la même année, par suite de la suppression de l'ordre des Jésuites. En somme, les notices sur la provenance des manuscrits français possédés jusqu'à ces dernières années par cette bibliothèque, font généralement défaut ; et il en est de même pour ceux qui lui ont été récemment légués par le marquis Joseph Campori.

Le premier érudit français qui ait mis à profit la collection de Modène est La Curne de Sainte-Palaye. Pendant ses deux voyages en Italie, en 1739 et en 1749, il avait recueilli les copies de diverses pièces contenues dans le chansonnier provençal d'Este, entre autres les chansons françaises, et la biographie du troubadour Ferrari de Ferrare, citée par Millot [1]. Cependant un siècle tout entier s'est écoulé ensuite avant qu'un autre savant, M. Paul Lacroix [2], vînt à Modène s'enquérir de nouveau de ce que pouvait renfermer la bibliothèque ducale de cette ville ; et encore celui-ci ne fit-il que reproduire quelques notes tout à fait insuffisantes qu'il avait empruntées au *Conspectus codicum linguarum exterarum* du cabinet des mss. Un peu plus tard, M. P. Heyse [3], qui s'était arrêté deux ou trois jours à Modène, fit une œuvre plus utile en mettant au jour plusieurs pièces inédites des mss. qui nous occupent.

Depuis il n'a rien été écrit de particulier, que je sache, sur le fonds français de la Bibliothèque d'Este, à part les articles que j'ai publiés dernièrement dans une revue italienne encore peu répandue [4]. Or l'accueil bienveillant qui a été fait à ces mêmes articles de la part des principaux romanistes, et les exhortations que m'ont adressées quelques amis pour que je rendisse ces études plus accessibles aux lecteurs français, m'ont engagé à les reprendre maintenant sur une base plus

[1] Millot, *Histoire des troubadours*, t. I, p. 411. Paris, 1774. Pour les notices sur les mss. d'Italie par La Curne de Sainte-Palaye, voy. Bibl. Nat. de Paris, mss. *Collection Moreau, nos* 1658-1661 *et* 1670-1676.

[2] *Documents historiques....* par Champollion-Figeac, III, 306-7. Paris, 1847.

[3] *Romanische Inedita auf italiænischen Bibliotheken*, pp. 161-174. Berlin. 1856.

[4] *Rivista Emiliana*, I, fasc. 10, 12 ; — II, fasc. 2, 3, 5-7. Modena, 1889-90.

large et plus méthodique. Si ce modeste travail était destiné à avoir quelque valeur aux yeux de ceux qui s'intéressent au langage et à la littérature de nos ancêtres, il le devrait surtout aux divers savants qui ont bien voulu m'honorer de leurs conseils et de leurs observations critiques, en me fournissant souvent de précieuses informations pour mes recherches. Qu'il me soit permis de leur en exprimer ici ma plus profonde gratitude.

Jules CAMUS.

Modène, mars 1891.

FONDS ÉTRANGER, N° 1 — (XII, I, 29)[1]

Parchemin, 0m,245 sur 0m,180, XVe siècle, 108 feuillets; la prose et les vers sur deux colonnes, 23 lignes à la colonne; lettrines enluminées au commencement de chacun des livres; reliure[2] en peau rouge; impressions en or sur le dos: « *Seuerinus Boetius* » et les armes de la maison d'Este.

LA CONSOLATION DE BOÈCE, TRADUITE PAR JEAN DE MEUN

Ci commence le prologue du livre de Boece, de Consolacion, le quel mestre Jehans de Meum translata de latin en fransois, si comme il se contient ci aprez ensivant[3].

A la royal majesté trés noble prince par la grace de Dieu, Roy de France, Phelippe quart, je, Jehans de Meum, qui jadis ou roumans de la Rose, puis que Jalosie ot mis en prinson Bel Acueil, enseigna[y] la manière de chastel prendre et de la rose queillir, et translatay du latin en francois le livre de Vegece, de Chevalerie, et le

[1] Les manuscrits ci-après décrits portent les numéros d'ordre des catalogues suivants:

1° Pour le fonds étranger: *Manuscriptorum codicum Bibliothecæ Atestiæ pars V. Codices mss. linguarum exterarum*

2° Fonds latin: *id pars III, Codices mss. latini.*

3° Fonds Campori: *Catalogo dei codici e degli autografi posseduti dal marchese Giuseppe Campori, compilato da Luigi Lodi.*

— *id. Appendice prima, compilata da Raimondo Vandini.*

[2] Dans l'inventaire de 1757, rédigé par Loschi et Panelli, tome II (III, E 38), la description de la reliure de ce manuscrit porte: *integumine ligneo sub rubro anagliptice sculpto, olimque fibulis instructo.*

[3] Les passages des extraits imprimés en italiques sont écrits à l'encre rouge dans les manuscrits.

livre des merveilles d'Yrlande, et la vie et les épistres maistre Pierre Abaalart et Heloys, sa feme, et le livre a Elaret, de Esperituel amistié, envoye ores Boece, de Consolacion, que je t'ay translaté de latin en françois, ja soit ce que tu entendes bien latin, mais toutes foys est moult plus legier a entendre le francois que le latin.....
....(*fol.* 5c). mais soy contrester et conforter a tiex dolors si appartient de noble et de parfait entendement. Et commence Boece son livre douloureusement, si comme il affiert a home qui represente ses douleurs, et si comme il appert aus liseurs.

(*fol.* 6a) Je qui suel diter et escrire
Les livres de haute matiere,
Et d'estude avoye la flour,
Fais or dis de deuil et de plour,

....

....(*fol.* 108d). Soiez donques ennemi aus vices et frequentés les vertus, et levez vos cuers as droites esperances, et envoiés prieres humbles vers le ciel, car grand grant necessité est de bien faire se ne volez dissimuler ce qui vous est enjointe, o mortel, quant vous ovrez devant les yex a celuy qui tout voit.

Si finist le vc livre de Boece et de Philosophie [1]

Les traductions françaises de la *Consolation de Boèce* sont nombreuses ; on n'en compte pas moins de sept différentes[2]. Deux d'entre elles, l'une en prose, l'autre en prose et en vers (celle de notre manuscrit), sont précédées de la même dédicace à Philippe le Bel. Or la question serait de savoir laquelle des deux appartient véritablement à Jean de Meun. M. L. Delisle [3] s'est prononcé en faveur de la première, mais M. P. Meyer [4] a émis l'opinion contraire, à laquelle

[1] Par suite d'une erreur du copiste, la rubrique du livre Ve se trouve placée (*fol.* 93c) devant les mots : *Lors, dis je, or sui je en plus grant confus on de dout nce....* tandis que le commencement de ce même livre est *fol.* 90bc) *Quant elle ot ce dit et s'apareilloit de poursuivre sa parole a autre chose, je li dis....*

[2] Cf. E. Langlois, *Notices des manuscrits français et provençaux de Rome* (Notices et Extraits des Mss..., tome XXXIII, 2e partie, p. 262).

[3] L. Delisle, *Anciennes traductions françaises de la Consolation de Boèce* (Inventaire général et méthodique des Mss. de la Bibl. Nat., vol. II, p. 318 — Paris, 1878).

[4] *Romania, II,* 271.

s'est rangé M. P. Paris [1] dans son intéressant mémoire sur la vie et les œuvres de Jean de Meun. Quoiqu'il en soit, il est à noter que cette seconde version, comme l'original, en prose entremelée de vers, est attribuée au continuateur du *Roman de la Rose* dans un grand nombre de manuscrits, et dans plusieurs incunables signalés par Brunet (*Manuel du Libraire*, sous *Boetius*.)

FONDS ÉTRANGER, N° 5. — (XII, F. 29)

Parchemin, 0m,213 sur 0m,142, fin du XIIIe siècle, autrefois de 221 feuillets numérotés (les 8 premiers ont disparu), 23-25 lignes longues à la page ; reliure [2] en peau rouge, impressions en or sur le dos : « *De virtutibus et vitiis tractatus* » et les armes d'Este ; petites miniatures aux feuillets 119, 130 et 164.

I. — LE LIVRE DES VICES ET VERTUS
(fol. 9 r° 119 r°)

..... vaut rien nule des trois choses, car, si con dist li livres de la laide chevalerie, en autres qu'en eles on mesprent, coument ke soit creue u amendée ; mais erreurs en batailles ne puet iestre amendée, car elle est tantost comparée. Fole emprise est u il gist petit de preu et mout de coust, et de peril, et de painne.....
.....
.... De la pais dou pis est engenrée pais dou cuer. Ki est de boine pensée de cuer, dont il n'apiertient a parler a mauvais. De ce siervent li religieus ki ont l'amour dou monde adossée, et se gardent derrière ces pilers pour ovrer et pour la kaitivité de cest siecle eskiver. Laissce le mal, fai le bien, enquier le pais et si le fai. Chou ke tu siols blasmer ne faire, car laide chose est de contraire quant li maistres meismes fait la chose qu'il tient a meffait. Trois choses font pais entre Dieu et home : geune, aumosne, orison.

Cette première partie du manuscrit offre une étroite parenté d'origine avec les deux livres de la *Somme le Roi*, intitulés l'un, *Le Traité du jardin des vertuz*, l'autre, *Les .vij.*

[1] Histoire littéraire de la France, XXVIII p. 412.

[2] Dans l'inventaire de 1757, tome I (II, B 59) : « *in tegmine chartaceo rustico.* »

pechiez mortiex. Beaucoup de passages sont identiques dans les deux écrits, particulièrement dans les chapitres *De vraie proesce*,[1] *De vraie nobleche, Coument viertus est li biens pourfitables, Ke viertus est trop délitaules*. Mais notre texte est généralement plus développé que celui de la Somme ; au point que l'on pourrait supposer, avec assez de vraisemblance, que le frère Laurent n'en a donné qu'une compilation plus ou moins abrégée. Les deux livres mentionnés plus haut, indépendants l'un de l'autre, chez ce dernier auteur, forment au contraire dans notre manuscrit un seul traité, où les péchés capitaux et les vices qui s'y rapportent, sont assimilés aux ramifications de l'arbre, au lieu d'être répartis, comme dans la *Somme*, d'après les sept têtes cornues de la bête de l'Apocalypse.

La langue duscribe appartient au nord-est de la France ; on y rencontre ça et là, au milieu de formes picardes, diverses particularités du dialecte wallon. Quant au style, il annonce bien l'œuvre de quelque frère prêcheur. A titre d'exemple, je reproduirai le morceau suivant :

(*fol* 31 v°) ..... Il n'est si grans ingratitude, ne si grans vilounie come de pechier, et tous pechiés coumenche par vilounie. Or entent un exemple :

Il fu uns grans rois poissans, sages, larges et courtois, et boins justichieres. Un garchon avoit en son hostel, povre et sierf. Avint ke chius garchons fu pris as Turs et dampnés à mort. Li rois l'oï ; pitiet en ot. Grant avoir en douna pour son rachat, et le ramena, et viesti, et franki, et fist chevalier, et de sa taule, et le fait bailliv d'une grant tiere. Chius (*fol* 32 r°) li jura foi et loiauté, et li creanta sour la tieste a p(r)ierdre. Or s'en va en sa baillie, et voit sa grant signourie, et monte en orguel grant. Il se joint a lui un grans bareteres, et est anemis son signour, et avoec lui un grans fous de fourbeteurs. ki veoient cel bailliv riche et niche ; si le commencent a lober et lui atraire a leur cordiele. Chius les croit et si s'acouple a ials, et oublie quanke ses sire a fait pour lui, et dou tout li tourne le dos. — Or, me di, en ne fait-il grant vilounie ? Ciertes, oïl, et orguel, et desloiauté et folie, car a tous les jours dou siecle, il le devist amer de tout sen cuer pour sa grant franchise, et hounourer pour sa signourie de tout

[1] Les premiers mots du manuscrit acéphale décrit ici appartiennent à ce chapitre.

son pooir, et redouter de tout son sens pour sa grant justice, loiauté garder et mierchiier de tantes courtoisies. — Plus fist encore chius musars, ke de chou ke bailliet li avoit, dont il li couvenoit rendre conte, onkes riens n'en fist ; ne d'enquerre l'estat ne les values (*fol* 32 v°) des tieres, ne des rentes, ne des esplois, ne des issues. Ains tremela et gasta tous les biens son signour avoec les autres bareteurs. — En ne fu chou grans folie ? Oïl, et foursenerie. — Plus(t) fist encore, car la tiere son signor lige il avoa a tenir d'autrui signeur, et gerroia son signeur. — En ne fu chou grans renoierie ? Que devroit on faire d'un tel menestrel ?

Cil ribaudiaus est chascuns de nous ; chius grans rois est Dieus li tous poissans ki nos fourma le cors de boe, et crea l'ame de nient ; pour coi chescuns dev[r]oit iestre tous siens.....

II. — LA CONFESSION DES SEPT PÉCHÉS MORTELS
(fol. 119 r° — 129 v°)

C'est la confiession des .vij. pechiés mortels. Ki viout faire confiession au salu de s'ame, il doit iestre dolans et repentans de tous les pechiés ke il onkes fist, et avoir ferme creanche et volenté ke il, a tousjours mais, s'en gardera a son pooir, et en fera la penanche ke priestres discrés l'en conseillera a faire.....
.....
. .Ceste confiession doinst Dex bien faire a tous chiaus et a toutes celes ki painne i vorront maitre, et a toute boine gent crestiiene. Amen.

Chi faut li confiessions des .vij. pechiés mortels,

Nous nous proposons, M. Wilmotte et moi, de donner bientôt une édition de cet écrit, dont il existe quelques autres manuscrits en différents dialectes.

III. — NAISSANCE ET ÉDUCATION D'ALEXANDRE — ABRÉGÉ DE L'ETHIQUE D'ARISTOTE (fol. 130 r° — 164 r°)

Li rois Phelippes ot un fil de la roine Olimpias, sa feme. Aucune ystoire raconte ke il [fu] fius Neptanabus, le roi de Egypte, ke li rois Archaxerses de Pierse, ki fu sornoumés Ochus, cacha en exil, quant il ot conquis Egypte, si com vous avés oït desus. Quant il fu boutés hors de Egypte, il ala en Thiope.....
.....
.... Tulles dist ke on fait cruauté par .iij. causes : l'une par paour, l'autre par avarisse, la tierche par couvoitisse. Cele ki est par paour est quant on crient se on ne fait mal a aucun on i aura damage.

Et Salustes dist que quant on fait tort a un home pour avoir chou ke on a couvoité, ke c'est droite couvoitise de dignités a pluisieurs homes constrains a devenir faus. Senekes dist ke il sunt plus de choses ki nos espoentent ke de celes ki nos grievent, et nous sommes plus sovent en doutanche par pensee ke par œuvre; et pour chou ne doit nus iestre kaitis devant l'eure, car chou ke il crient n'avenra ja par aventure.

Ayant déjà publié en entier le texte de cette compilation[1], je me borne ici à en exposer succinctement le contenu.

D'abord nous avons la légende du Pseudo-Callisthène, reproduite dans l'*Epitome* de J. Valerius et dans l'*Historia de proeliis* de l'archiprêtre Léon, selon laquelle Alexandre serait né des œuvres de Nectanebus (Nakhtenephen), dernier souverain des Égyptiens. Ensuite, après quelques mots sur les prodiges qui accompagnèrent la naissance d'Alexandre et sur les précepteurs donnés à ce prince[2], nous trouvons le fameux discours d'Aristote à Alexandre, traduit du premier livre de l'*Alexandreis*, poème de Gautier de Chatillon. Ce discours nous a été conservé dans plusieurs manuscrits[3]. En voici le commencement et la fin (fol. 131 r°—132 v°) :

« Biaus fius, laisce l'enfance et pren cuer d'oume. Tu as matere de viertu, or le met a oevre; et coument ke tu le penses faire, aprent coument tu dois ouvrer.....
..... Apriés doit iestre deboinaires, honteus de mal faire, hounerables d'ensivir les milleurs, et amer les lois, reprendre les gens courtoisement, delaissier la venjanche tant ke li ire soit passee. Ne li doit pas ramenbrer la haine apriés le pais.»

A la suite de ce morceau viennent les lignes suivantes :

Teus paroles et mout d'autres li dist Aristotles pour lui ensegnier, et encore fist il un livre ke il nome Etike, qui coumenche ensi :

[1] *Alcuni frammenti in antico dialetto piccardo dell'Etica di Aristotele, compendiata da Brunetto Latini*, Mem. della R. Accademia di Modena, vol. VII, ser. II, pp. 3-47 — Modène, 1889.

[2] Relativement aux divers écrits sur la naissance fabuleuse et sur l'éducation d'Alexandre, voy. P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen-âge*, I. 26, 199; II, 97 et suiv. — Paris, 1886.

[3] Cf. *Bull. de la Société des anciens textes français* (1875), p. 69. — *Romania*, XV, 170 et 191.

Tous ars et toutes doctrines, et toute oevre, et tous triemens sont pour querre aucun bien; dont disent bien li philosophe ki disent ke toute chose ke on desire est pour bien.....

Puis le compilateur continue en donnant un court abrégé de l'*Éthique d'Aristote* et des *Enseignements de moralité*, c'est-à-dire des deux ouvrages dont Brunetto a formé le second livre de son *Trésor*[1].

Malgré sa brièveté, cet abrégé de l'*Éthique* peut avoir une certaine importance pour l'histoire littéraire, car l'on y rencontre nombre de passages où le texte s'écarte de celui de l'édition critique du *Trésor*, tandis qu'il s'accorde généralement avec la traduction italienne[2] que l'on suppose avoir été exécutée vers l'année 1267, par le florentin Bono Giamboni[3].

IV. — LE ROMAN DE CHARITÉ DU RENCLUS DE MOLIENS
(fol. 163 v° — 222 v°)

Dire me plaist et bien doit plaire
Chou dont on prent boin exemplaire.
Bien sai boins dis est bien plaisans
.....
Aucuns lira u ora lire
Ces vers ne les volra relire,
Et li envious les lira
Por cou k'il en volra eslire
Aucun mot dont il pust mesdire.
Li envious en mesdira,
Mais ja prudom n'en mesdira,
Ne ja rien n'i contredira,
Car il n'i a ke contredire.
Aler a Deu vous conduira,
Et sages hom s'en deduira
Qui des bons dis soit set deduire.
Explicit.

[1] P. Chabaille, *Li livres dou tresor, par Brunetto Latini*, pp. 256-166. — Paris, 1863. — Voy. *Introd.*, p. XV-XVII, l'opinion émise par l'éditeur touchant la composition du second livre du *Trésor*.

[2] Surtout si l'on fait la comparaison avec le texte imprimé à Lyon en 1568, par Jean de Tournes, sous le titre: « *L'Etica d'Aristotele ridotta in compendio da Ser Brunetto Latini...* »

[3] Cf. Th. Sundby, *Della vita e delle opere di Brunetto Latini* (trad. di R. Renier), p. 76. — Florence, 1884,

Ce poème, écrit en strophes de douze vers[1] octosyllabiques, et dont la plus grande partie est une satire contre le clergé, a été composé en Picardie, vers la fin du XIIe siècle par un moine reclus du nom de Barthélemy[2]. Il nous est parvenu dans un assez grand nombre de copies manuscrites, et M. Van Hamel en a donné une édition critique, il y a quelques années. Toutefois il est à regretter que le savant éditeur n'ait pas connu notre texte, dont la rédaction est fort ancienne, car il renferme maintes variantes qui eussent pu être utilisées avec profit. On y rencontre deux strophes (*Se priestres por presbiterie*, fol. 178 v°, et *Del pain dont tu sers ton cors frains*, fol. 209 v°) que M. Van Hamel a reléguées dans les notes, en les considérant, peut-être à tort, comme des interpolations.

Les douze strophes 20, 60, 62, 63, 66, 71, 72, 83, 89, 90, 91, 242, de l'édition, manquent dans le manuscrit de la bibliothèque d'Este.

FONDS ÉTRANGER, N° 12 — (XII, G, 2)

Papier, 0m,190 sur 0m,128, XVe siècle, 133 feuillets, 23-24 lignes longues à la page ; reliure[3] en peau rouge, doré sur tranches, sur le dos, en or « *Jo. Gerson Passio. D.N.J.* » et l'aigle couronnée d'Este au-dessous.

LA PASSION, TRADUITE PAR JEAN GERSON

Cy commence la passion de nostre sauveur Jhesus, jadis faicte et ordonnée par maistre Jehan Jarson.

A la loenge de Dieu, de la vierge souveraine et de tous les sains et saintes de paradis, a esté ceste histoire escripte de la passion de Jhesus nostre sauveur. Et pour avoir l'entendement du temps d'icelle fait a scavoir que aprés la creation du monde, que Adam et Eve eurent

[1] Dans le ms. de Modène, le 7e vers de la 1re strophe a été omis par le copiste.

[2] A la fin du ms. LV. 54, de la Bibliothèque nationale de Turin, on lit : *Cy fenist li romans de caritè lequel fist dans Bertremiels li renclus de Morliens, qui jadis fu moines de Saint Fusciien el bos....*

[3] Dans l'inventaire de 1757, t. I (II, A, 45) : *in tegmine chartaceo pelle nigra obvoluto, cælaturis deauratis ornato, cum aquila argentea in primo ejusdem prospectu, et in altero cum sequenti titulo litteris auratis « Vie de Jesu Christ de M. Jehan Jarson. »*

pechié, en l'an .vj^m cent. iiij^xx xix, et aprés construction de la cité de Romme, l'an .vij^c lxij., regnant Octavien a Romme, empereur et monarche general du monde, l'an .xlij. de son empire, le monde estant generalement en paix, regnant en Judee Herode de Ascalomte, qui les innocens fist occire, ou .xxxe. an de son regne, fut nez de la vierge Marie nostre doulx sauveur Jhesu Crist en la cité de Bethleem, a minuyt, le .xxve. jour de decembre, entre le samedy et le dimenche.....

.....Qui, plus avant veult scavoir de l'estat des disciples, et comment ilz exaulcerent la foi chrestienne, lise les fais des apostres, desquelz saint Luc fut acteur, et voye leur legende et il trouvera la maniere comment la foy fut multipliee.

Cy fine la passion de nostre seigneur Jhesu Crist, faite par maistre Jehan Jarson, jadis chancelier de Paris.

L'ouvrage est divisé en 28 chapitres, dont le premier a pour rubrique (fol. 2 r°):

De la suscitation du ladre et de l'envie que les Pharisiens et maistres de la loy concheurent a l'encontre de nostre seigneur Jhesu Crist a cause d'icelle.

et le dernier (fol. 129 r°):

Comment le saint esperit enlumina les apostres le jour de la Pentheconste et les conferma en grace, et leur donna l'entendement de toutes escriptures et congnoissance des choses passees, presentes et advenir, et l'usaige de tous langaiges.

Le début de cette *Passion*, dans beaucoup de manuscrits, contient la mention expresse que la traduction a été faite en 1398, par Jean Gerson, à la demande de la reine Isabeau de Bavière[1].

FONDS ÉTRANGER, N° 22 — (XII, K, 18)

Parchemin, 0^m,295 sur 0^m215, XVe siècle, 106 feuillets, 2 colonnes de 32-33 lignes à la colonne; reliure[2] en peau rouge, sur le dos, en or « *De Pisana afist du roy Charces* » (sic)

[1] Voir P. Meyer, *Docum. mss. de l'anc. litt. de la France dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne*, 1re partie, p. 31. Paris 1871.

[2] Dans l'inventaire de 1757, t. I (I, A. 7): *In tegmine ligneo clavis aereis capitatis armato.*

et les armes d'Este ; lettrines enluminées, arabesques encadrant la première page du texte.

LE LIVRE DES FAITS ET BONNES MŒURS DU ROY CHARLES V, PAR CHRISTINE DE PISAN

Cy commence la table des rubriches de ce present volume appelé le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles, v^e. d'ycellui nom, fait et compilé par Christine de Pizan, damoiselle, accompli le desrenier jour de novembre, l'an de grace mille .iiij^c. et .iiij. Et est parti le dit livre en .iij. parties.

La première partie parle de noble, de courage, en la personne du dit roy Charles, et quel chose est tel noblece.

Item la seconde partie parle de chevalerie et dont vint le nom, en appliquant a propos de la personne du roy Charles.

Item la tierce partie parle de sagece, quel chose ce est, et de quoy elle est née [1]....

Cy commence la premiere partie du livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles. Et premierement prologue .I.

Sire Dieux ! euvre mes levres, enlumines ma pensee et mon entendement eclaires, a celle fin que m'ignorance n'encombre mes sens a expliquer les choses conceues en ma memoire.....
.....Si prie enfin la benoite trinité, pere et filz et saint esperit, un seul Dieu, que l'ame d'ycellui son sergent devot et trés crestien, le sage roy Charles, quint d'ycellui nom, vueille avoir en la compaignie de ses benois esleus en paradis ; et aussi celle de son bon frere, mons. de Bourgougne, et de tous leurs predecesseurs. Amen.

Explicit le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles.

Tiraboschi [2], parlant de la vie et des œuvres de Christine de Pisan, a fait mention de ce manuscrit de la bibliothèque d'Este.

Le *Livre des fais et bonnes mœurs du roy Charles* V, dont les mss. sont nombreux, a été plusieurs fois imprimé avec des notices biographiques sur son auteur [3].

[1] Dans la 3e partie de notre ms., la plupart des rubriques rouges sont répétées en marge, à l'encre noire, d'une autre main du xve siècle.

[2] G. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. V, p. 460. Modène, 1789.

[3] Voyez l'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. III. Paris, 1743, et M. Petitot, *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. V, p. 200-428 et t. VI, p. 1-146. Paris, 1819.

FONDS ÉTRANGER, N° 24 — (XI, B, 15)

Papier, 0m285 sur 0m205, fin du XVe siècle; 163 feuillets, dont 5 en blanc à la fin, 25 à 28 lignes longues à la page; reliure en peau rouge; sur le dos, en or: « *Tractatus de virtutibus* » et au-dessous les armes du duché d'Este; lettrines bleu et or[1];

I. — LES DITS DES SAGES (fol. 1 r° — 45 r°)

Comme par la souveraine sapience et haulte puissance de Dieu toutes choses sont creees raisonnablement, et toutes doyvent tendre a la sienne beneuree fin. Et pour ce que les esperiz des creatures raisonnablement sont creez par luy a sa semblance, est chose necessaire qu'ilz soient adornez de vertuz par les lesquelles puissent parvenir a la fin pour la quelle sont faiz. Et car prudence est mere et conduceresse de toutes autres vertuz sans la quelle nulle des autres n'y pourroit estre bien gouverné, et est moult chose convenable et neccessaire aux esperiz des creatures estre adornez de prudence..... ..... Et luy fut demandé quant est parfait le sens de l'omme; il respondit: « Quant il ne parle que a point ». Et dit que beau parler vault mieux que taire, et dit: « Refrain ta langue et ta mauvaise voulonté, et ce sera la plus bele robe de quoy tu puisses estre vestu » Explicit.

Cette compilation se présente dans le manuscrit fr. 572 de la Bibliothèque Nationale, sous ce titre significatif « *Aucuns diz des sages, extraiz du livre des vices et des vertus, nommé la Somme le Roy, et de plusieurs philosophes* », et, de même que dans le volume que nous décrivons, elle y est unie à la traduction des « *Dicta philosophorum.* »

II. — LES DITS MORAUX DES PHILOSOPHES, TRADUITS PAR GUILLAUME DE TIGNONVILLE (fol. 45 v° — 154 v°)

Cy commencent les diz des philosophes, et premierement le diz de Sedechias.

[1] L'encre ayant rongé le papier en maint endroit, la lecture du ms. est quelquefois fort malaisée.

Au bas de la première page, il a été collé un bout de papier sur lequel on lit: « *Detti d'huomini filosofi e d'altre persone savie,* » titre écrit par une main du XVIIe siècle. Il est probable que c'est le fragment d'un feuillet disparu, où devait se trouver un prologue en vers que l'on rencontre dans d'autres copies de ce texte.

Sedechias fut le premier philosophe par qui la voulenté de Dieu fut receue et sapience. entendue. Et dit yceluy Sedechias que chascune bonne creature doyt avoir en soy seze vertus. La premiere est congnoistre Dieu et ses anges..... ....
....
. .... Et demanderent a ung saige que ce soit faire folye. Il respondit : « Cuidier venir a bon estat par mauvaises œuvres : amer faulseté et hayr verité. » Et luy demanderent qui estoit signe de folye. Il respondit : « Amer richesses. avoir trop grant fiance en chascun et convoitise vehemente. » Et luy demanderent qui estoit signe de poy veoir et de soy peu congnoistre. Il respondit : « Soy [fier] en celuy dont autresfoiz on a esté deceu. »

Le *Livre des dits moraux*, d'origine arabe, était connu au moyen-âge, en sa forme latine, sous le titre « *Libellus de vita et moribus philosophorum* » ou bien « *Dicta philosophorum* ». Traduit en français à la fin du XIVe siècle, pour le roi Charles VI, par le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville [1], il devint l'un des ouvrages les plus recherchés des lecteurs du XVe siècle, et même du siècle suivant, comme l'attestent les diverses éditions qui parurent jusqu'à l'année 1532, date de la dernière réimpression. Les copies manuscrites n'en sont pas rares.

III. — ACTIONS DE GRACES (fol. 155 r° — 156 r°)

Cy finissent les ditz moraulx des philosophes, et s'enssuit comme nous devons rendre graces a Dieu pour les benefices qu'il nous donne.

Sire ! je, qui suis ton filz et filz de ta chamberiere, laquelle par ses devotes prieres me recommande en tes mains, je confesseray ja en mes confessions presentes. Tu, qui es mon delivreur, je confesseray de tout mon cueur, et remenbreray en ma pençee les biens que tu m'az faiz des ma jeunesse et en toute ma vie.. .....
.....
.... Car tu m'as delivré tout, pour ce que tu eusses la possession de moy toute. Tu m'as tout refait, pour ce que tu m'as donné congnoissance par quoy je suis a salvacion.

Cet écrit religieux de valeur médiocre est suivi cet autre du même genre :

[1] Cf. P. Paris, *Les mss. franç.* V, 1-8, — P. Meyer, *Alexandre le Grand*, II, 350.

IV. — EXTRAITS DES MÉDITATIONS DE S. AUGUSTIN
(fol. 156 r° — 158 r°)

Cy commencent les meditacions Saint Augustin.

Sire ! j'ay a dire une secrete parolle a toy qui es, roy des siècles, ma misericorde, mon refuge et mon Dieu. Sire ! ouvre tes yeulx, qui sont plains de misericorde, et regarde le mire de tes mains, et recoy debonairement les parolles de mes pleurs et de mes gemissemens...

....

.... Noble filz de Dieu, le vif filz de la vierge royal et fruit benoist du ventre de la vierge, soyés debonnaire a moy qui me repens, qui tant longuement m'as epargné.

Expliciunt dicta philosophorum.

FONDS ETRANGER, N°s 26 et 27 — (XI, B, 18 et 19)

Papier, 0^m280 sur 0^m215, XIVe siècle, premier vol. 376 feuillets, second vol. 334; 24 à 30 vers à la page ; reliure [1] en peau rouge ; sur le dos, en or, *De Casola, liber Atilae;* dessins à la plume, quelques-uns grossièrement coloriés ; lettrines rouges exécutées seulement dans les premiers feuillets de chacun des deux volumes [2].

ATTILA, POÈME DE NICOLAS DE CASOLA

Liber primus Atile fragelum Dei, translatat(r)us de cronica in lingua Francie, in M[CCC]LVIII [3], per Nicolaum olim d. Johannis de Casola de Bononia.

[1] Dans l'inventaire de 1757, t. I (I, A, 40)et t. III (IV, E, 27) : *in tegmine ligneo corio cordubensi rubro cœlato, aerisque fibulis instructo.*

[2] Les marges contiennent ça et là des manchettes de diverses mains du XVIe siècle.

[3] On lit dans le catalogue de Lombardi : « *In iscriptione superius relata deest annus post mille : suspicantur quidam notam hanc a Barbiero abrasam fuisse ut origo poeseos rithmicæ suis ideis conformaretur.* »

Jean Marie Barbieri. de Modène, dont il est ici question, l'un des érudits du XVIe siècle les plus versés dans l'ancienne littérature de la France, a publié à Ferrare, en 1568, sous le titre « *La guerra d'Atila* » une compilation en prose italienne de la première partie du poème de Nicolas de Casola. (Voir à ce sujet un article intéressant de M. G. Vandelli, paru dans la *Rivista Emiliana, II,* 485-490. Modène, 1890.)

Deu filz la vergen, li soverain criator,
Jhesu Crist verais, il nostre redemptor
Que vint dou cel in terre por li primer folor,
Et fist Adam, nos pere, ond fumes in eror,
Car por çil peçhie, et filz et uxor,
Grant et petit, just et peçheor
Convint cescum aler dens li grant tenebror,
Par çel peçhié de gule; quant vint li derain jor
Et per la garisons, li soverain pastor,
Prist çarn humaine in Marie con douçor,
Tant nos amoie, et tint nous amor
Que il ce recomparoit a li sanc de suen cor,
Et recuit passions su la crois, il vener jor,
Dont se reçatoit, con distrent li prehichaor
Et la sante scripture ou n'est fables mes vor,
Et celui Yhesu Crist voil prier et ador
Que il me doign tant memoire et sens et savor,
Che je puisse comancer et acomplir l'instor
De Atille fraiellum Dei, li faus aumansor
Que fus rois d'Ongrie et de çent paghanor; [1]
Comment vint en Itaire et fist bataille et stor,
Et destruit Aquillee, et tout la marçhe ancor,
Et touz la Lomgbardie, et cités, et grand bor;
Pue in remist mort, con nous conte li autor,
Dau rois Gilius de Pahue, in Rimains près la tor;
Et touz sa grant host fu misses a dolor,
Chon moy porés oïr, se un poy fetes sejor.
Or intendés im pais, seignur, c'est çhançon,
Et tout ceus que delite a oïr nove tençon,
Estormes et batailles et grant campleson·
Nen croy vous çhanter des fables de Berton,
De Ysaut ne de Tristan, ne de Breuz li felon,
Ne de la royne Zanevre que amor mist au baron,
Quella dame dou lac nori jusque infançon;
Ne delle rois Artu, ne de Hector li bron,
Mes d'une ystoire verables que n'est se voire non,
Si cum je ai atrué in croniche por raison,
Et sor li bon autor, que fist mant saç hon.
D'Aquilee et de Concorde in traïst mant licion
Aprié d'un mon amis, li vertueux Symon,

[1] Ce vers a été omis par P. Heyse (*Rom. Inedita*, *p.* 164) dans l'extrait qu'il a donné de ce poème.

L'ombre et li cortois filz que fu Paul Bison,
Celui de Feraire, ou nait teçhe fuer bon,
Por fer a le marchis da Est un riche don,
O voiremant a suen oncles dan Boniface, il baron.
Per ce me pria et dist por buene intencion
Que je feisses il libre ou touz la division
In risme traslaté de France a pont a pon.
Et je, por lui servir, m'oit paine mant saison
De fere cis romains. Dont Nicolais ais non
Da Chasoil il lomgbars, et ais ma maison
En Boloigne deserté, ou fu ma nasion,
Per la grant guerre que avoit temps da lon,
Et per la malevoilançe que dens la cité son,
Est la buene cité destruite et au parfon,
Que ja soloie etre meutre cités dou mon,
Et la plus redotee et poplee sens tençon;
Boloigne la grasse fu apelez et regnon
Ou l'estues fu concehues a grandisme fason,
L'impereor Teodors le fist ja dis li don
. . . . . .
. . . . . .
De ci in avant l'ystoire vous ert resforee,
Mais le prime libre inci arai finee,
Les Aquilienois que inçi ai anomee,
Et li Cordoans cum li Antonoridee
Jusque au Pataffiens n'arai mot sonee,
Con Atille le conquis por forçe de ses armee,
Abatti les terres, castreus et fermitee.
Et Deus vous benehie, que in crois fu penee.
Explicit liber primus Atttile fraiellum Dei. Amen.

Voici maintenant les premiers et les derniers vers du second tome;

Nel temps de l'auton, ch'est mout gaie et sonois,
Quant le frondes perdent li aubres per lor pois
Dou vent che sospire, che li eve raçois,
Che l'aut solel pert li rubor che l'avois,
Ond che la lune lieve che suen raçe fermois;
Droitement çil temps que li vileins avois
Recoilliz peins et vins et lor frut gloriois
. . . . . .
. . . . . .

Enci n'en dirai plus dou libre enoravant
Ne de l'Altiliens que inçi voi finant;
Belle jostres et batailles vous arai tesmoignant
In le Pataffiens tot au comencement.
Droitement l'a finee, si l'est que moy intant;
Or insforçe chancon et grant chaplemant.
Ençi fenist ces libres ond m'en vai taisant,
Et Deus vos benehit, li pere onipotant,
Finito libro Atille. Deo gratias. Amen.

Cette fastidieuse composition d'environ quarante mille vers, écrite en longues tirades monorimes, dans un jargon propre à l'auteur, semble avoir rebuté M. T. Cassini qui en avait annoncé la publication, il y a une douzaine d'années [1].

Divers érudits l'ont mentionnée [2], plusieurs extraits en ont été publiés [3], mais il faut bien reconnaître néanmoins, avec M. Carducci [4], que l'*Attila* de Casola est encore à peu près inconnu. Il mériterait cependant d'être sérieusement étudié, car il s'y présente maintes questions d'histoire et de littérature qu'il serait intéressant de chercher à résoudre. Ainsi, l'auteur répète en différents endroits qu'il a tiré la matière de son poème d'une chronique trouvée dans le Frioul; et il donne même à entendre qu'il a connu quelque composition sur Attila écrite en français et en bourguignon (*t I, fol* 120-121):

Villes e bors bruloit, si con Nicolais tesmoigne,
Que fist cist romains ausenter de Boloigne,

[1] *Rivista di filologia romanza, I,* 254. (Roma, 1880).

[2] Sardi (*Discorsi del S, Aless. Sardo, p.* 83. — *Venezia* 1586). la désigne sous le nom de « *Foresto* ». Voy aussi Muratori, *Antichità Estensi, I, pref. XIX*; G. Fantuzzi, *Notizie degli scrittori bolognesi, p.* 141; Tiraboschi, *Biblioteca modenese, I,* 158, *VI,* 24, et *Storia della lett. ital. III, I.* F. S. Quadrio, *Della storia e della ragione d'ogni poesia, IV,* 589; P. Lacroix, *Documents inédits, Mélanges hist. III,* 260; A. Bartoli, *Marco Polo, pref. LXIX* et suiv.; A. D'Ancona, *Leggenda d'Attila in Italia, p. LXX.* (Pisa, 1864), etc.

[3] Paul Heyse, *Romanische inedita, p.* 163-4; A. Bartoli, *I primi due secoli della letteratura italiana, p.* 110; A. d'Ovidio, *Il padiglione di Foresto d'Attila* (Imola 1871); E. Sola, *Opuscoli religiosi, t. XVI, fasc.* 47 (Modena, 1884) *Atti dell' Accad. eccles. modenese, t.* I. *pp.* 71-84; *Rivista Emiliana,* II, 385-397, etc.

[4] G. Carducci, *Confessioni et Battaglie,* III *serie, p.* 38.

Quant il fu exilee por invie macogne
Par force dou Bison que la cité despoigne ;
In Friul atrovoit tout l'instoire a loigne,
Dont da li plusor ne fu taisant et moigne ;
Cil l'ont in françois resmé et in borgogne.

La copie conservée à la bibliothèque d'Este est la seule que l'on connaisse aujourd'hui, mais il pourrait en avoir existé une autre jadis, puisqu'il est dit dans le texte, que Casola, avait écrit son poème sur parchemin (*t. I, fol.* 196):

En XX jors fu gariz, selonc que latine
Nicolais in ses romains, que de soir et matine
L'avoit desponue in çarte bergamine, [3]
Si con l'oit atrué in la croniche fine.

A moins qu'on ne veuille considérer la présente copie comme une sorte de brouillon sur papier, que l'auteur se proposait de remettre plus tard au net sur parchemin ; hypothèse qui d'ailleurs serait rendue assez vraisemblable par les additions et les corrections de même main que l'on rencontre ça et là dans le manuscrit.

FONDS ÉTRANGER, N° 28 — (XII, K, 16)

Parchemin, 0m 278 sur 0m 197, XVe siècle, 170 feuillets à deux colonnes, 43 lignes à la colonne ; doré sur tranche ; reliure [2] en peau rouge, impressions en or sur le dos, « *Dic-*

[3] On pourrait être tenté de voir dans cette expression l'équivalent de *papier de Bergame,* mais l'histoire des premières papeteries dans le nord de l'Italie rend cette interprétation inadmissible, car nous n'avons aucun document qui prouve que l'on ait déjà fabriqué du papier à Bergame, au milieu du XIVe siècle.

[2] Dans l'inventaire de 1757, tome II (III, F, 27) : « *cum superficie chartarum deaurata, in tegmine chartaceo, corio cordubensi rubro ducto, optimisque cœlaturis impresso* — Cette ancienne reliure et la note « *Liure a mons Durfe* » écrite au XVIe siècle sur la première garde, nous indiquent que le manuscrit appartenait jadis à la bibliothèque de la famille d'Urfé, « dont beaucoup de livres, dit M. L. Delisle (*Invent. des mss.*, p. CLVII), reconnaissables aux ornements de cuivre qui en garnissent les couvertures, passèrent au XVIIIe siècle dans la bibliothèque du duc de la Vallière ».

tionar, *gallicum herbarum* » et les armes de la maison d'Este. Nombreuses miniatures [1].

LES SECRETS DE SALERNE

En ceste presente besoingne, c'est nostre propos et entencion de traitier des simples medicines; et est assavoir que la medicine est dicte simple, pour ce qu'elle est telle comme nature l'a produite et formee, comme girofle et noix muguette.....

.....

[sucre] Il est bon a ceulx qui sont sechez et amaigriés par maladies ; a ceulx qui ont courte alaine par secheté de poitrine ; et le doit on mesler avec leurs bevraiges et viandes, car il les fera entrer en char et les amoistira.

Et pour eviter prolixité, cy est la fin de ce livre ou quel sont contenus les secrés de Salerne. Explicit.

Ce texte, dont il existe encore de nombreuses copies manuscrites [2], a été imprim é plusieurs fois aux XVe et XVIe siècles, d'abord sous le nom d'*Arbolayre*, puis de *Grant Herbier*. [3] C'est la traduction d'un livre de medecine très répan-

[1] Les plats intérieurs et les gardes renferment diverses recettes en écriture cursive du XVe siècle. En outre une main du XVIe siècle a écrit *Jehan Duboys*, sur le verso du dernier feuillet.

[2] La Bibliothèque Nationale de Paris en possède à elle seule onze copies du XVe siècle (N°s 623—1307—1309—9136—9137—12317—12319—12320—12321—12322—19081).

[3] Le *Manuel du Libraire* de Brunet en cite dix éditions. Il faut y en ajouter deux autres que j'ai rencontrées à la bibliothèque *Brera* de Milan; l'une, très incorrecte, publiée par Jaques Nyverd (Paris, s. d.); l'autre, imprimée avec beaucoup de soin, par Pierre le Caron, dont voici le titre :

Le *grant herbier en francois contenant les qualitez, vertuz et proprietez des herbes: arbres, gomes et semences et pierres precieuses. Extrait de plusieurs traictiez de medecine: come de Auicenne, de Rasis, de Constantin, de Ysaac: et de Plateaire, selon le comun usage: bien correct. Imprime a Paris par Pierre le Caron.*

Et à la fin du volume : *Imprime a paris par Pierre le Caron, Imprimeur libraire demourant en la rue de la iuyfrie: a l'enseigne de la rose: ou a la premiere porte du palais.*

D'après une note de A. Haller (*Bibl. bot.* I, 242) cette édition serait antérieure au XVIe siècle. Autant que j'ai pu m'en assurer par un examen attentif, elle est à peu près identique à celle de l'*Arbolayre* conservé à la Bibl. Nat., sauf l'indication de l'imprimeur et le changement du premier feuillet

du au moyen-âge, connu sous le nom de *Circa instans* [1] et attribué à un médecin de l'École de Salerne du nom de Platearius ; traduction anonyme qui, selon l'opinion de Paulin Paris [2], aurait été exécutée vers la fin du XIVe siècle.

Les diverses matières traitées dans notre manuscrit sont réparties de la même manière que dans les éditions, c'est-à-dire d'après un ordre alphabétique observé quant aux lettres initiales de séries, mais non quant aux mots d'une même série. Au lieu d'une table générale, à la fin ou au commencement du volume, le manuscrit a un index particulier en tête de chaque série. Chacun des articles est précédé d'une miniature souvent très finement exécutée. Ces articles, dont la longueur varie beaucoup, s'élèveraient au nombre d'environ cinq cents, si quelque collectionneur de miniatures n'avait mutilé le livre en plusieurs endroits, faisant ainsi disparaître totalement ou en partie: *De espurge ou cathapuce — De crete marine — De cost — De bren de froment — De colofoine — De courge— De yebles — De exifion— De eliontropion que l'on appelle cicoree— De eufrase— De esdre noir— De epatique — De ferrugine — De grace Dieu — De golgemma — De gelesie — De mastic — De marguerites — De mente — De mentastre — De spodium — De strucium — De stince — De scordeon — De savon — De sperage — De savinier — De saxifrage — De viticelle — De viperine — De ortie — De vermiculaire — De volubilis — De vincetoxicon — De uva grape,* et probablement aussi trois ou quatre autres chapitres appartenant aux séries F, H, dont les index ont été enlevés avec les feuillets sur lesquels ils se trouvaient.

En comparant le texte de l'édition avec celui du manuscrit de

portant le titre. Les planches des gravures ont servi plus tard pour la réimpression de cet ouvrage, faite par Guillaume Nyverd (probablement le successeur de Caron), mais elles étaient alors déjà bien écrasées, comme on le voit par les traits épais des figures qui illustrent cette dernière édition.

[1] Vers le milieu du XIIIe siècle, Richard de Fournival, dans sa curieuse *Biblionomie*, mentionnait le livre de Plateaire en ces termes: « *Platearius liber de simplicibus medicinis qui a suo initio dicitur circa instans* » La bibliothèque de Breslau possède un exemplaire du XIIe siècle de ce texte latin, dont il n'a été publié jusqu'ici qu'un court abrégé, imprimé pour la première fois à Ferrare, en 1488, à la suite de la « *Practica* » de Serapion.

[2] Paris, *Les Mss, franç. de la Bibl. du Roi*, v. p. 230. — Paris, 1840.

Modène, nous voyons que ce dernier manque des chapitres: *De aqua—De lingua anseris* (*Bec d'oye*) — *De behin* — *De limacis rubeis—De nistre—De spongia marina,* mais qu'il a en plus les suivants: *Crocus ortensis — Cameleonta alba — Fusago sive fusina — Faciens vidua — De feve enverse — Herbe sainte Marie — De pommes de coing — De paritaire — De poulieul — De pooires — De passules — De pommes citrines — De trinité ou unité.*

Voici trois de ces articles inédits que je choisis parmi les moins longs :

(*fol.* 76bc) Faba inversa, feve enverse. C'est une herbe qui a les feulles semblables a espece de morelle que l'on appelle solatrum rusticum, c'est alkacange; et sa semence est semblable a baies de laurier, et sa racine est petite comme celle de morelle. Contre ydropisie, au commancement, pren la racine de rafane, que l'en mangeue en aucuns lieux après ses viandes, et en fay des rouelles, et les met tremper en miel cler; et puis pren une des rouelles de celle racine et la mangeue avec des feulles de ceste herbe. Et preigne le patient des baies, selon que sa vertu pourra pourter et souffrir, car elles sont moult fortes. Et de ce mangeusse le paciens tous les jours a jeun jusqu'a .viij jours, et tu verras bon effect.

(fol. 87a—88d) Herbe sainte Marie qui est autrement appellee cost ou coq[1]. Elle croist en jardins. Elle est mise en l'oignement que l'on appelle marciaton, lequel oignement vault a moult de diverses maladies, si comme il est dit ou livre appelé Antidotaire, ou quel la recepte de l'oignement est mise, et aussi ses vertus et louanges Elle vault aussi contre la douleur de la marris et de l'estomac. Contre les vers du ventre, l'erbe sainte Marie cueillie verte et meslee avec farine de fourment, et puis que de elle avec la farine l'on fasse crespes ou tourtiaux, que l'on mangeue souvent; et y proffite moult contre ces vers.

(fol. 134bd) Poulieul est chault et sec ou tiers degré. Les Grecs l'apelent gliconium. L'en le doit cueillir ou temps qu'il a ses fleurs et le doit on secher en l'ombre ; l'on le peut garder par ung an. L'en met en medicines les feules et les fleurs, et jette l'en les estocs. Il

[1] Le *Tanacetum Balsamita* L., dont il est ici question, appelé *costus dulcis* dans le « Circa instans », et *costus hortensis* dans nos anciennes pharmacopées, porte encore aujourd'hui les noms vulgaires de *Herbe au coq* et *Menthe coq,* dénominations que les dictionnaires enregistrent sans les expliquer. Or, il est clair que *cost* est devenu *coq* sous la plume des scribes, par suite de la prononciation *co,* identique pour les deux mots dans l'ancien français.

en est .ij. especes de poulieul, c'est assavoir le masle et la femelle. Le masle a fleur blanche ; et la femelle, rouge ; et est le meilleur et qui a greigneur vertu ; et l'appelle l'en poulieul cervin. Il a vertu de disseparer, espartir et degaster humeurs. Contre froit rieume vault mettre sus la teste un sachet plain de poulieul, chauffé sus une tieule chaude sans autre liqueur. Gargarisme fait de vin aigre, ou l'en ait mis cuire poulieul avec figues de karesme, seche la moiteur et humidité qui descend a la uvete et aux gencives. Le vin aussi vault contre toux, causee de froide humeur et gliueuse, se il y a cuit poulieul, et si vault contre la douleur de l'estomac et des boyaux causee de ventosité ou de froidure. Tourteaux ou crespes faites de farine et de la poudre deliee de ceste herbe vailent a ce mesmes. Emplastre fait de poulieul cuit en vin vault a ce mesmes. Petit baing ou chaudiement fait es parties naturelles de l'eaue ou du vin ou elle ara cuit, seche la marris et escorche l'entree. Les femmes de Salerne usent moult de ceste maniere de faire.

Notons, en terminant, que la bibliothèque de Modène (fonds latin, no 993) possède, en entier, le texte latin du « Circa instans » ; c'est un manuscrit copié en France, au XVe siècle, dont voici l'explicit :

Explicit cest herbollaire
Auquel a heu assés affaire.
A Bourg il a esté escript
Mil cccc cinquante et huit;
Et l'a escript, c'est tout certain,
Le patron de sa propre main.
Priés pour luy, je vous en prye,
Pour amour de la compaignye.

Le petit pelous, 1458.

Pour toute information ultérieure sur ce texte latin et sur sa traduction française, je renvoie le lecteur à mon mémoire « *L'opera salernitana « Circa instans » ed il testo primitivo del « Grant herbier en français »* [1].

[1] *Memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arti, vol. IV, serie II, p.* 49 *et suiv.* — *Modena* 1886.

FONDS ÉTRANGER, N° 29. — XI, B, 21.

Papier, 0m,286 sur 0m,212, XVe siècle, 131 feuillets, 30 à 32 lignes longues à la page. Reliure [1] en peau rouge; sur le dos, en or, « *Historia itineris Caroli M. etc.* » et les armes des ducs d'Este.

I. — VOYAGE DE CHARLEMAGNE EN TERRE SAINTE

Cy commence et s'ensieut l'istoire du voiage que Charlemainne fist oultre mer, et dont vint et comment fu establi le lendit.

[A'u temps que Karlemainne gouvernoit le roiaume de France, souffroit saincte église moult de diversités contraires, mais Charlemainne, qui de tout son povoir s'estoit donné a faire eglise tant comme povoit, faisoit soustenir et garder pais a sainte eglise....'.

.....

(*fol* 5 *r*°) .... Le roy et les prelas porterent devotement les sainctes reliques en un mont qui est de costé la ville, et la furent monstrees a tout le peuple devotement. Après establi le clergié, par le confermement et auctorité du roy, que, a tourjous mais, serait monstré le sainctuaire ou mois de juing. Ceste feste appelerent lendit, et ordrenerent et establirent par le confermement du roy a tenir a tourjous, et les prelas s'y accorderent: premierement Leon, pape de Romme; le ijme Turpin, archevesques de Rains; le iije Jehan, archevesque de Lion sur le Rosne; le iiije Ernoul, archevesques de Tours; le ve Pierres, archevesques de Nulley; le vie Ours, archevesques de Ravenne: le viie Justins, archevesques de Laon, et pluseurs autres dont les nons ne sont mie cy.

En grant residence demoura ce sanctuaire a Ais, de ce temps jusques au temps de Charles le Chauf, qui fu le tiers apres Karlemainne, lequel, en son temps quant il regnoit, apporta de Ais la Chapelle les sainctuaires et dignes reliques en France, avec les establissemens du lendit et l'escript; et fu establis a S. Denis, aussi comme il estoit a Ais. Et mist le sainct clou a S. Denis, et les sainctes espines et la

[1] Dans l'inventaire de 1757, t. I (I A, 48) : « *in tegmine cartaceo* ». — Selon toute apparence, ce manuscrit faisait déjà partie de la bibliothèque que le marquis Niccolo III d'Este possédait à Ferrare, au commencement du XVe siècle, car parmi les livres mentionnés dans l'inventaire de 1436, dont M. Rajna d'une part et M. Cappelli de l'autre, ont publié des extraits, nous voyons figurer « *Libro uno chiamado Gutifre de Buione, del viazo de Charlo, cum una coverta de carta de piegora, in francexe* »

saincte et digne quemise de nostre Dame a Chartres ; et en plusieurs autres lieux departi les sainctes reliques.

Cy fine l'istoire du voiag[e] d'oultremer fait par le grant Carlemainne, et comme le lendit vint a Paris.

Cette légende religieuse d'un prétendu voyage de Charlemagne en Terre Sainte aurait été, selon l'abbé Lebeuf, [1] inventée par un moine du XIe siècle, à l'effet d'accréditer certaines reliques apportées par Charles le Chauve d'Aix-la-Chapelle à l'Abbaye de St-Denis. Elle est intitulée dans le ms. lat. 12710 de la Bibliothèque Nationale :

Descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam domini a Constantinopoli Aquis grani attullerit, qualiterque Karolus Calvus hæc ad sanctum Dionysium retulerit.

L'on connait de cet écrit latin deux versions françaises différentes. L'une abrégée et fort ancienne, conservée dans le manuscrit unique de la Bibl. de l'Arsenal, a été publiée par M. Moland [2]; l'autre, plus étendue, a été rapportée dans les *Grandes Chroniques de St-Denis*. [3] Le texte de cette dernière est, à quelques variantes près, le même que celui de notre manuscrit.

Dernièrement j'ai découvert, aux Archives de Modène, un fragment de cette même version française, écrit en caractères gothiques du XIVe siècle, sur deux feuillets de parchemin provenant d'une copie des *Chroniques de St-Denis*, qui avait servi de couverture à un ancien livre de comptes.

II. — DIVISION DES AGES (*fol* 5 *v*° — 7 *r*°)

Division des aages et declaration.

Adam avait CXXX. ans quant il engendra Seth; Seth en avoit nonante IX, quant il engendra Cainian.....

.....

[1] *Histoire de l'Académie Royale des inscriptions et belles-lettres*, t. XXI, 133 et suiv. — voyez aussi Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, pp. 57 et 339.

[2] L. Moland, *Origines littéraires de la France*, pp. 386-393. — Paris, 1862.

[3] voy. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. V. pp. 269-281. — Paris, 1744.

..... de Jule Cesar jusques a Octavien Auguste V., de Octavien Auguste jusques a Crist. xlij.

Cy finist le quint aage qui fait. c. et iiij xx ans et v. Les chinqe aages font ensemble, iiij. m. et. dccc lviij. ans. Au xlije an de Octavien Auguste, que tout le monde fu en pais, messire Jhesu Crist consecra et commencha le sixte aage du monde, quant il nasqui de la vierge Marie en l'avesprement du monde.

Je ne connais aucune autre copie de cette petite composition, d'ailleurs peu importante.

III.— LES PRISES ET CONQUÊTES DE JÉRUSALEM (*fol.* 7 *r*°)

Longe temps devant l'incarnation Messire Jhesu Christ, out une cité en Grece, qui avoit nom Elide, et les gens d'icelle Elidiens, pour le nom de la cité, si comme de Romme Rommains. Ces gens se combattoient par nombre de v. et ilz establirent entr'eulx une institucion qu'il appelèrent Olimpiade. Olimpias, c'est mot tout droit de .iiij. ans pour ce que une olimpiade fait quatre, et ces quatre ans estoient en pais et au Ve se combatoient.

A. xlij. ans de celle olimpiade prist Nabugodonosor Jherusalem, et dura celle prise par luy faicte soixante et dix ans.....

.....

.....A mille ans cent iiijxx. et vij. de l'incarnacion, la reprist Salhadin, le plus preu qui onc cauchast esperon; et puis, toudis l'ont tenue Sarrazins, et sont encore, et seront tant comme Dieu plaira.

Cy finent les prises et conquestes de Jherusalem de depuis le commancement de l'olimpiade.

Divers manuscrits nous ont conservé ce texte, appelé aussi *Olympiade*. Dans l'un d'eux, le n° 5201 de la Bibliothèque de l'Arsenal, il porte le titre « *Descriptio quotiens Jerusalem capta fuit.* » Le même sujet est traité en latin dans le ms. lat. 14292 de la Bibliothèque Nationale.

Selon M. P. Meyer [1], l'*Olympiade* serait due à un certain *Pierre de Paris* (XIIIe siècle), auteur de plusieurs autres ouvrages, entre autres d'une version française de la *Consolation de Boece*, découverte récemment par M. E. Langlois à la Bibliothèque du Vatican.

[1] *Romania*, XVI,63, et *Notices et Ext. des mss. de la B. N.* XXXIII,10,47.

IV. — L'HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE JERUSALEM ET DE LA TERRE SAINTE (*fol.* 9 *r*° — 131 *r*°)

[1] Les anciennes histoires dient que Heracles le empiere fu moult bon crestien, et moult bien gouverna l'empire ; et fu apres Mahomet. Cestuy Heracles occist Cosdroe et conquist Perse. Cosdroe, le quel il prist, avoit conquis Jerusalem et tout le païs essilié, et si avoit emporté la vraie croix, et sy entraina le patriarche Zacharie et moult d'aultres, Et par le commandement Mahon, qui la loys luy avoit donnée, Heracles fist un patriarche qui ot nom Modestes, et refist les églises. Dont puis vint Hamars, le filx Carep, qui fu le tiers après Mahon, et entra en Palestine a tout grant gent [2].....

....

(*fol.* 130 v°)....ainssy, du temps du roy Phelippe le beaux, furent les Templiers destruis, et en failli l'ordre. Et fist escorchier les .IJ. freres, filx du sire d'Aussnoy lez Poissy, pour ce qu'il avoient esté bien de la femme au roy de Navarre et la femme Charles, son frere. Escorchiés furent tous vis et puis pendus ; et fu l'an XIIIJ. Et en cel an fist on mourir la roine de Navarre. La femme Charle fu mise en prison ; et la femme Phelippe en fu aussi souspechonnée, maiz elle en fu purgié[e], car elle estoit contesse de Bourgoigne, atten(d)ant d'Artois ; et la reprist Phelippe plus legierement, comme on dist. En cel an mouru le roy Phelippe par cheoir de son cheval, car au cheoir fu tel attourné que on l'enfouy du jour a l'endemain. Et bien devoit mourir honteusement, comme on disoit, car par luy mouru et Phelippe, son pere, charnelx, et le pape, son pere en Dieu.

Cy fault et fine l'istoire vraie de la conqueste de Jherusalem et de la Terre Sainte d'oultremer par le noble duc Godefroy de Bullon, et quant rois latins y regnerent, et comme, par Salhadin et autres paiens, pour les pechés et iniquités des crestiens, Dieu souffri la dessus donc (*l. dite*) saincte chité de Jherusalem et toute la terre rester conquestée. Et ceste conqueste ou geste fu coppiée d'un livre si très menu escript que a peine le povoit on lire, et tant estoit d'ancienne escripture.

Deo gratias.

On n'a signalé aucune autre copie de ce manuscrit dont le texte est encore peu connu. Cependant les Bénédictins (apparemment d'après les *Notices sur les mss. d'Italie* de Lacurne de Sainte-Palaye) l'ont mentionné à deux reprises différentes

[1] *Not. et Extr. des mss.* XXXIII, IIe partie, p. 262.

[2] Le huitième feuillet est resté en blanc.

dans leur *Histoire littéraire des Croisades* [1], et, plus récemment, M. Riant, sur les indications que lui a fournies M. P. Meyer, l'a cité brièvement dans son *Inventaire sommaire des mss. de l'Eracle* [2].

Après avoir lu ce texte avec la plus grande attention, en le comparant avec l'édition de l'*Estoire de Eracle empereur* [3], je suis arrivé aux conclusions suivantes : Du feuillet 9 au feuillet 79, le manuscrit de Modène nous offre simplement une compilation très abrégée du grand ouvrage de Guillaume de Tyr, faite d'après une traduction française, quelquefois un peu différente de celle qui a été imprimée, mais généralement conforme à l'original latin. Puis, du feuillet 79 au feuillet 116, le compilateur poursuit en abrégeant les continuateurs de Guillaume de Tyr [4], mais non d'une manière aussi régulière que dans la première partie de son livre. Certains passages montrent même qu'il a dû puiser à d'autres sources qui seraient à rechercher. Enfin, sur les six derniers feuillets, nous n'avons plus qu'une sèche chronique de divers faits survenus en Orient et en Occident, de 1277 à 1314.

Afin de donner une idée plus exacte de cette chroniqne, je reproduirai le morceau suivant :

(*fol.* 126 *r*°)... L'an .M. CC. LXXVe, le xxvj^e jour de mars, couru le soldan toute la terre d'Armenie, et ochist tous ceulx qu'il prist. En cel an, a l'issue d'aout, vint a Achre Guillaume de Roussillon, capitainne sur les gens d'armes du roy de France. Et l'an mil .cc. lxxvj. le xe jour de janvier, mouru le pape Gregoire, et fu Clement [3] pape, qui ne vesqu que .iij. jours ; si fu Adrien pape. Et Henry, pere au roy Huon, fu noié devant Sur. En cel an, le xviij^e jour de juing, mourut Jacques d'Ibelin [4], en Chipre, qui estoit sire de Japhe, de Ra-

[1] Manuscrit de la Bibl. Nat. de Paris, fr. 9070 (anc. suppl. fr. 2503 [15]), pp. 353 et 361.

[2] *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 254. — Paris, 1881.

[3] Le texte de la continuation de l'*Estoire de Eracle*. (p. 477), porte seulement «. . *Et vaca le sieges .xi. jors après lui* (Grégoire X); *si fu faiz pape Innocens le quins, et fu esleluz le jor de sainte Agnes* » ; mais on lit, au contraire, dans le « Sommaire » : « *Puis fu fait pape Climens le quint, et il morut le tiers jor après Arles* ». — Ni Giaconi, ni Oldoino, ni aucun autre historien des Papes ne fait mention de ce Clément V.

[4] Il doit y avoir là une erreur de copiste ; c'est sans doute *Jean d'Ibelin* qu'il faut lire.

mes et d'Escalonne. L'an mil .cc. lxxvij., le vi^e jour de juing, arriva a Acre le queins Rogier de S. Servin et queins de Martiq. a tout .vj. galées et .j. pamphile, de par le roy Charlon. En cel an mouru Guillaume de Roussillon, et lessa en son lieu messire Guillaume de Piquegny[1]. L'an mille .cc. lxxix. vint le roi Hues a Sur a .ccc. et .l. chevaliers, et cuida ravoir la seignourie d'Acre, maiz il ne pout pour ce que frere Guillaume de Beaugieu, maistre du temple, luy estoit contraire. Dont s'en retourna en Chipre et fist abatre la maison du temple qui estoit a Limechon. L'an M .cc. iiij^xx ij, les Tartres coururent jusques a lés Camel[2] et a Halappe, et tuèrent quan qu'ilz trouverent de Sarasins. Le soldan ala contre eulx a .c. mille a cheval et .ccc^m. a pié; et se combatirent es parties de lés Camele; et trop y ot de mors d'une partie et d'aultre, mais les Tartarins en orent le melleur (*fol.* 126 *v*°). L'an mille .cc. iiij^xx vj.; ie xxve jour de juing vint le roy Henry a Achre et vi(s)t que Heude Pelichion tenoit la seignourie de par les hoirs le roy Charles, et avoit bien garni le castel d'engins et d'autres garnisons. Il mist dedens les gens au roy de France qui le deffendirent .ij. jours, et le .iij^e. jour le rendirent au roy de Chipre. Et fu couronné, puis ala a Sur et la fu couronné et fait roy du roialme de Jherusalem, le jour Nostre-Dame, mi aoust. Mille .cc. iiij^xx vj, le xxixe jour de juing, vint a Acre Aalis, contesse de Blois, a grant compagnie de chevaliers et de gens d'armes, et fist moult de grans aumosnes a toutes manieres de gens, et fist faire une grosse tour en la ville et une chappelle de saincte Agnès, et y mist et fonda prestres pour chanter; et fist faire les garites entour la porte de Moupas. En cel an vint le soldan Melec Mensor devant la chité de Triple et y demoura .j. jour, puis s'en parti. En cel an vint a Acre, Jehan de Greilly, chevetainne sur les gens d'armes du roy de France. L'an iiij^xx viij, la contesse de Blois mouru a Acre.....

Pour ce qui vient après, je me limite à indiquer les rubriques qui se trouvent dans les marges du manuscrit :

(*f.* 126 *v*°) Du soldan Melec Mensor qui prist Triple.
(*f.* 127 *r*°) De la croisie qui fu faicte sur le roy d'Arragon.
(*id.*) De l'ost qui fu devant Acre et comme elle fu assise.
(*f.* 127 *v*°) Comment Acre fu prise.

[1] Il est dit dans la continuation de l'*Estoire d'Eracle* (p. 478) : « *Et morut sire Guillaume de Rousillion, qui estoit chevetaine en Acre sur la gent du roi de France, et sire* Mile de Cayphas *demora en son leu.*»

[2] Au moyen âge, la ville d'Emèse s'appelait *La Chamele* ou *La Camele*, en latin *Jamella* ou *Gemella*. (Voy. *Estoire d'Eracle*, p. 521, note B).

(*id.*) Comme Flandres fu rendue au roy.
(*f.* 129 *r*°) Du pape Boniface et de ceulx qui le prindrent.
(*f.* 129 *v*°) De la bataille de Courtray et de la desconfiture.
(*f.* 130 *r*°) Comme les Flamens furent desconfis.

FONDS ÉTRANGER, N° 31 — (XI, B, 17)

Papier, 0m280 sur 0m195 ; 199 feuillets, dont 56 (écrits en 1380) sur deux colonnes, 38 lignes à la colonne, et les 43 derniers (fin du XVe siècle) lignes longues. Reliure[1] en peau rouge, sur le dos, en or : « *Le livre du roi Modus, etc* » et les armes d'Este.

I. — LE LIVRE DU ROI MODUS (f. 1*a*-89*a*)

Cy commenche le livre du roy Modus et de la royne Ratio qui parle des deduis et de pestilence[2].

. . . . . .
Il fault proceder sus le livre
Que Modus avoit ordené
Contre l'estat d'oysiveté,
Qui dez deduis tenoit escole
. . . . . .

. . . . Et se tu veulz bien deffendre de ces .iij. anemis, c'est a scavoir : du monde, du dyable, de la char, soies garni de .iij. choses, c'est de foy, d'esperance, d'amour, et soies armés de ces .iij. armeures de confession, de repentance, de certification ; ainssi tes anemis ne te pourront nuire ne grever.

Explicit le livre des deduys que le roi Modus ordena.

L'ouvrage renferme aux feuillets 69*b*-76*b*, le curieux poème sur les chiens et les oiseaux dont voici le commencement et la fin :

Ci devise le jugement des chiens et des oysiaus, lequel est plus biau deduit.

Oès, je vous diray comment
Il fist ung argument

[1] Dans l'inventaire de 1757, t. II (III, F, 26) : *in tegmine membranaceo*.

[2] Ce titre est écrit en cinabre sur un morceau de parchemin collé au bas de la page. Il provient sans doute d'un feuillet sur lequel devaient se trouver les 149 premiers vers de l'ouvrage, qui manquent à notre manuscrit.

De deulx dames joennes et biaulx.
L'une avoyt chiens et l'autre oysiaux
....
Pour luy donne mon jugement
Et par arest ly ai rendu,
Si prie a tous qu'il soit tenu.

Explicit le jugement au conte de Tanquarville.

Le grand nombre de copies manuscrites que nous possédons encore de ce livre prouve qu'il était fort goûté des amateurs de la chasse à la fin du moyen âge. Anthoine Neyret l'imprima à Chambéry, dès l'année 1486, et cette première édition fut bientôt suivie de plusieurs autres. Cependant l'édition critique du *Livre du roi Modus* est encore à désirer, car l'on ne peut regarder comme telle la publication de ce livre faite par Elzéar Blaze, en 1839, puisqu'elle n'est basée que sur quelques manuscrits conservés à Paris.

II. — LE SONGE DE PESTILENCE (f. 89*b*-156*d*)

Ci devise le songe de l'acteur de pestillence, et comment lez vertus en furent chassiées.

L'an de grace mil.ccc xxxviii, après ce que je ay eu copié du livre dez duis, si comme il sont escris en cest livre, et comment je l'avoie veu et trouvé en j. livre bien ancien, si comme le roy Modus les avoit ordenés; en celuy an, le quart jour d'avril, avint que je estoye en grant pensée de trouver matiere plesant, de la quelle je pensoie a emplir mon livre, et aloie tout seul parmi une forest, une heure avant et l'autre arriere, triste et dolant que je ne povoie avenir a la matiere que je desiroie. Si m'assis au pié d'un arbre et m'endormi en celle pensee, et en songant m'estoit avis que je veoie le roy et la royne Ratio, sa femme, lesquelz parlent a grant foyson de gens de divers estas, car les uns estoient clers, les autres nobles et les autres estoient gens de labour.....
.....
.... (*fol.* 155*b*) mes tant me dist le clerc, qui la prophecie m'escript, que l'arbre en toutes ses parties, c'est a entendre le roy plaié en corps et es membres, que se il voloyt bien nettement garder son corps et ses membres, de tous vices et estre vray catholique, car celuy arbre porteroyt feullez et flours et fruit; c'est a entendre que il viveroyt en joye et en pays et aroyt hers succedans le royaume.

Pour la quelle chose je fay conclusion de mon livre en vers rimés,

ou je fays une petite introduction et priere pour le noble roy de France, que se commenche ainsi :

Che sont les vers rimés
Je prie a Dieu omnipotent
Qui gard de mal et de torment,
De meschief et de villenie.....
.....
(*fol.* 156*d*) En cest lyvre au definement,
En chantant de la souveraine,
Veul metre en son gouvernement
Mon cuer, mon corps, m'ame humaine,
Qui ont mon ame mis en paine;
Pour quoy je depri humblement
Elle, qui est de grace plaine,
Que celle de pechié ramaine
A la voye de sauvement[1]
Amen.

Explicit le livre du roy Modus et de la royne Ratio, qui parle dez deduis et de pestillence. L'an de grace mil.ccc.lxxx, et cetera.

Cette fastidieuse composition en prose, mélangée de vers, se trouve ordinairement à la suite du *Livre du roi Modus* dans les manuscrits, mais elle se rencontre quelquefois aussi isolément, comme par exemple dans le ms. 1302 de la Bibl. nationale. Elle a été publiée à part, en 1505, sous le titre *Modus et Ratio, De divine contemplation.*

II. — LE LIVRE DE FAUCONNERIE DE JEAN DE FRANCIÈRES (FOL. 157-199)

Cy commence ung livre de faulconnerie lequel frere Jehan de Franssieres, chevalier de l'ordre de Saint Jehan de Jherusalem, commandeur de Cherisc[2] en France, a detraict et assemblé des livres des trois maistres faulconniers cy aprés nommez, en leurs temps moult expers et tres savans en l'art et science de faulconnerie; et les quelz livres des dicts maistres le dict commandeur a trouvé par pieces divisées en pluseurs lieux, et les a rasemblees et mis en ordre au mieulx qu'il a p(l)eu, selong l'art de faulconnerie, et selon la nature

[1] Les 57 vers de cette poésie ont été publiés par P. Heyse (*Rom. inedita*, p. 166-8), d'après notre manuscrit.

[2] On lit *Choisy* dans la plupart des autres copies.

des fauleons, comme cy aprés se monstrera et sera traictié ou premier livre, lequel livre a esté extraict et coppié par noble et puissant seigneur, mons. frere Pierre de Boisredont, chevalier de l'ordre de Saint Jehan de Jherusalem, conseiller et chambellan du roy, nostre sieur, commandeur des commanderies de la Romaigne, Pontaubert, Robecourt et Visatre lés Nansy.....

.....

.....encore celuy vault moult a descharger rume de la teste et contre toutes manieres d'aguilles et fillandres que oyseaulx porroient avoir dedens le corps ; et font bonne alaine, comme dessus est dit, cincq ou six cloux de giroffle envelopez en un petit de coeton, ainsi que devisé est ja pieça devant, en aucunes receptes escriptes en ce present livre ; et sur toutes choses jamais ne donnez char froide a vostre oiseau sans tremper et bien laver [1].

Explicit *Jhesus Maria*.

La *Fauconnerie* de J. de Francières, contemporain de Louis XI, a été imprimée plusieurs fois aux XVIe et XVIIe siècles [2], et les manuscrits qui nous en restent sont encore assez nombreux.

FONDS ÉTRANGER, N° 32 — (XII, C, 7).

Parchemin, 0^m^278 sur 0^m^195, XIVe siècle, 52 feuillets, sur deux colonnes, 36 vers à la colonne ; reliure [3] en peau rouge ; sur le dos, en or : « *Osmundus, Imago mundi* » et au-dessous l'aigle couronnée d'Este. Lettrines enluminées [4].

[1] Le verso du dernier feuillet et les deux pages de la dernière garde contiennent quelques recettes écrites par trois mains différentes de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. En tête de l'une d'elles, on lit : *Pouldre pour le chancre, baillé par recepte de frere Phelipe de Nevers.*

[2] Voy. Brunet sous *Franchières*.

[3] Dans l'Inventaire de 1757, t. I (II, D, 22) : « *in tegmina ligneo fasciola rubra coriacea ad tergum inducto.* »

[4] On s'était proposé d'orner ce manuscrit de nombreuses miniatures, mais elles n'ont pas été exécutées ; leur place est restée partout en blanc.— Au bas de quelques feuillets l'on rencontre les traces d'une notation numérique assez bizarre dont voici quelques exemples : $\overline{\text{iij}}$ (13), $\overline{\text{iiij}}$ (14)...—V (25),—Vj (26)..., oV (35), oVj (36)... — Sur la dernière garde, je lis les noms suivants, écrits apparemment par des écoliers du XVe siècle : *Jacobus de Furno, Ego Gaspar, Ego Zaffus Antonius, Jacobus Pellegrinus.*

L'IMAGE DU MONDE

Ici commence ci livres qui est appelés Ymage dou monde

Cis livres de clergie en romant, ki est apellés Ymage du monde, et tient par tout .lv. capitres et .(x)xxviij. figures, sans lesquels livres ne porroit pas estre entendus legierement ; ki est devisés par .iij. parties : La premiere partie contient .xiiij. capitres et .viij. figures sans le prologue.....

(*fol.* 1 d) *Ci commence le prologue*
Qui veut bien entendre cest livre[1]
Et aprendre tele clergie,
Dont miex lisoit tote sa vie,
Si lise tout premierement
.....
En son paradis ou il maint,
Et nos doint sa grace, et s'amor,
Que conquerre puissons honor.
Si dirons ki dist premerains
Du glorious Dieu soverain.
De la puissance de Dieu.
Quand Diex fist[2] le monde pre-
Il ne li estoit pas mestiers, [miers,
Autant et devant, comme aprés,
Diex fu et est, et iert adés.
Il ne s'en amenda de riens,
C'onques ne li falli nus biens
.....
.....
Et la joie de paradis,
Que Diex nos otroit a touz dis,
En qui tote pitié abonde.
Chi fenist l'image del monde
A Dieu comenche, a Dieu prent fin,
Qui les biens nos done a la fin.
En l'an de l'incarnation,
As rois a l'aparition,
Mcc. et .xlv. anz,
Fu premiers parfais cis romans.
Vos que avez oï l'escrit
Del fil Damedieu Jhesu Christ
Et del monde que Dieu forma,
Le siecle une autre forme a
Que vos devés aprés entendre,
Qui del siecle volés entendre,
Quel chose est et comment va.

L' « *Image du monde*[3] », le premier poème encyclopédique écrit en français, fut composé en 1245, par Gautier de Metz.

[1] Notre copiste a oublié le second vers :

E savoir comment il doit vivre.

[2] Le mot *fist* a été ajouté au-dessus par une autre main.

[3] Voy. *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 287-335 ; *Notices et Extraits des mss. de la Bibl. Nat.*, V, 243-266 ; *Romania*, XV, 314 et 643 ; G. Haase, *Untersuchung über die Reime in der « Image du monde » des Walther von Metz* (Halle, 1879) ; Fr. Fritsche, *Untersuchung über die Quellen der « Image du monde »* (Halle, 1880) ; C. Faut, *L'Image du monde, poème inédit du milieu du XIIIe siècle, étudié dans ses diverses rédactions franç. d'après les mss. des bibl. de Paris et de Stockholm* (Upsala, 1886), etc.

On en connaît trois rédactions différentes en vers. L'une, conservée dans 52 manuscrits, renferme environ 6,500 vers octosyllabiques, et est divisée en trois parties. La seconde (18 mss.) ne comprend que deux parties, mais elle présente un assez grand nombre d'additions, dont la plus considérable est constituée par une vie de S. Brandan. Enfin, la troisième, connue seulement par deux mss., est une version intermédiaire, probablement le brouillon de l'auteur remaniant la première rédaction. En outre, cinq mss. nous offrent une version en prose, imprimée au commencement du XVIe siècle avec le titre de *Livre de Clergye* [1].

M. Daniel Grand, qui a énuméré tous les mss. de l'«*Image du Monde* » en les soumettant à un classement provisoire [2], a rangé la copie de Modène dans la catégorie des manuscrits non interpolés.

Le manuscrit d'Este offre une particularité qui n'a pas été signalée jusqu'ici, celle de l'intercalation de plusieurs petites compositions sur les pronostics, entièrement étrangères à notre poème. Elles se trouvent placées toutes à la suite, sans aucun titre, sur les feuillets 24^b — 27^c, entre ces deux vers du 7e chap. de la IIe partie :

Et si ne vous mervilliés mie
S'aucune chose avés oïe

Voici le texte de la première, que l'on pourrait appeler la *Signifiance de l'A, B, C*, bien qu'elle diffère tout à fait du petit poème de Huon le Roi, publié sous ce titre dans les *Contes, dits et fabliaux* de Jubinal.

(*fol.* 24 *b*) Se tu veus ton songe esprover, pren un livre et diras : « In nomine Patris et Filii et Spiritu sancti. Amen. » Par la première letre que tu troveras au commencement de la premiere page si troveras signifiance de ton songe.

[1] Brunet en indique plusieurs réimpressions, et signale en outre une édition du poème imprimée en 1517, à Genève, avec le titre « *Le Mirouer du monde* ».

[2] École Nationale des Chartes. *Positions des thèses*... (1885), *pp.* 81-84 *et* (1886) *pp.* 83-87.

A Senefie bon eur et bone joie
B Grant seignourie
C Avillement de cors
D Discorde et mort de princhc
E Delivrance d'ome
F Effusion de sanc
G Occision d'ome
H Mort de feme
J K Bataille, bataille senefient
L Richese et segnorie
M Dolor et enfermeté
N Mauvaise pensée
O Joie et aprendre de chanter
P Grant pais
Q Longe vie et a samblance d'home et de feme
R Home navré
S Santé et bien
V L'enviouse vie
X Pais et prosperité
Y Lessement de bien
Z Adés pecher criminaument.

Immédiatement après nous trouvons une version très développée des *Pronostics fondés sur la coïncidence de Noël avec les divers jours de la semaine*, dont M. P. Meyer[1] a publié le texte latin, et signalé quelques autres traductions françaises et anglo-normandes.

Voici ce petit écrit dont il n'a encore été publié aucune copie :

(*fol* 24 *c*) Se li jors de Nouel avient a diemenche, iver sera bons, mes il sera ventos, et ver sera [.....] ;[2] estés sera bons et sains, et vendenges seront bonnes ; oailles et buez moltiplieront, miel habondera, blés seront plentieuourous, habonde porceus sera, plenté de lin sera, fruit des cortiex aparestra ; les vielles gens morront ; pais et concorde sera.

Se le jour de Noel avient en lundi, iver sera communs, (ivers) [ver] sera ventous, estés sera soef, mais il sera ventous. Corrous de chrestiens et tençons sera, et maintes bones dames ploureront, glaces seront et grans fluves istront hors, rois morront par fers, vendaiges seront malvaises ; effans morront ; bes trabaicheront.

Se li jors de Noel avient au mardi, ivers sera grans et tempesteus, et vendront nois et deluges ; ver sera moistes et estés aussi, autonnez sera sans fruit, et sera petite occision de bestes et perilz de notonniers, et es morront ; chartés de busche sera, grans embrazemens seront et pestilences, et enemiable ; fruit de cortilz germara ; roi et prince periront, vendenges trevalera.

[1] *Bulletin de la Soc. des anc. textes fr.* VIII, p. 88.

[2] Le ms. fr. 12786 (fol. 82) de la Bibl. Nat., débute ainsi : « *se li jorz de Noel afiert au diemenche, yvers est bons, mes il est ventex ; printens ventex, estez bons et ses.....* ». Ce texte est aussi développé que le nôtre, mais il présente de notables différences quant à la langue.

Se li jors de Noel avient au merkedi, ivers sera durs et aspres, ver sera mauvais et ventos et moistes, estés sera bons (*fol* 24 *d*) et sains, autonnes sera atemprés, froumens habonderont,, inverneurés morront, travail de notonniers seront, vanités de pomes ; donques sera bons a pluisors. Bones mesines habonderont, la lune traveillera enmi l'an, male pais sera ou peuple et habundance d'oile sera, fains seré en divers lieus ; aucunes novelles seront oïes, et sera grant plenté de miel, oailles et bestes decroistront. En celui jour ne doit on riens commenchier ; herbe habundera.

Se li jours de Noel avient au jeusdi, ivers sera bons, vendenges seront bonnes, ver sera ventoz, estés sera bons. Princes periront, pais sera, habondanche de tous biens sera, chartés de busche, pluies seront grans, fluves istront hors, huile habondera. En celui an et en celui jour toutes choses seront bones a tous.

Se li jors de Noel avient au vendredi, ivers sera tempestous, autonnes sera sains, esté sera bons et sains vendenges seront bones, habondance de blé et de vin sera et d'oile ; effans morront, bataille de chrestiens sera, toz peregrinages periront, grans paours seront envers princes ; le movemens de la terre sera veus.

(*fol* 25) Se li jors de Noel avient au disade, ivers sera lais, ver sera ventos, estés divers et maint seront travaillié pour la tempeste d'esté, autonnez sera moistes, petit de fruit et escarseté de vin sera et de froument, vendenges seront malvaises, par mains lues seront embrasement, habondance de fain sera ; dominations sera veue, geunes morront, mains seront trevaillié par diverses maladies, pluies seront petites, noiz seront bones. Celui jour, ne cele nuit, n'est profitable a riens.

S'il avient ausi que li jors de Noel trespasse del samedi jusqu'au lundi, cueliès toz grains l'an qu'il sera au disade, car il seront moult chier en l'an qu'il sera au lundi.

L'on a ensuite des *Pronostics pour chacun des jours du mois lunaire*. Cet écrit, bien différent du *Lunaire de Salomon* publié par Méon,[1] est assez intéressant au point de vue du vocabulaire. J'en reproduis le texte en entier :

(*fol.* 25 a) I lune est profitable a toz fors qui chiet en langor ; il

[1] *Nouveau Recueil de fabliaux et contes*, I, 364-393. Quelques manuscrits renferment une autre petite composition en prose sur l'*Influence de la lune*, commençant ainsi dans le ms. du Vatican, *Reg.*, 1334 (*fol* 82) :

Dicunt sapientes : Se la lune est en signe muable, quant maladie prent premierement segnefie hastiveté de maladie au malade.....

languist longement. Li enfes qui est nés est viables et n'est pas riches; il sera de bone renommee et saige, et bien letrés, et aura son sang en la bouche ou en sorcil. El schara en l'iaue, et se il en escape, il en sera meillour en son aaige. La pucelle qui naistra aura aussi comme le filz, et sera caste et esbanoians, saige et plaisans (*fol.* 25[b]). et molt amiables. Li songes tous fais aucune fois perte, aucune fois damaiges, aucune fois joie. L'en se doit faire sainnier avant tierce.

2 lune : profitable a totes choses faire. Li enfes qui naistra croistera tost ; il morra govenes et sera l'en aventurous et saiges et seurs, debonaire ; et se il est sers, il mora deliuvrés. La pucelle qui naistra sera saige et debonaire et letrée ; ele refusera dons, ele se tendra a un home. Li malade guarra. On se doit faire sainnier avant miedi. Ses songes est nus.

3 lune. Hom se doit tenir de totes choses faire. Garde que tu ne pregnes ne ne dones. Li enfes qui naistra sera nains, ne ne sera pas muables, mais sera hardis et convoiteus en autres choses. Il morra de bonne mort. Nus ne se doit faire sainnier, ne de nuit ne de jour. Li songe n'ont point de fermeté.

4 lune est profitable. Li malade morront tost, ou il gariront tost. Li enfes qui naistra sera crestienes de reigne ; la pucelle sera travailleresse. Il se fait bon faire saignier jusque a eure de tierce.

5 lune. Il est petit doné medecinement. Li malade (*fol.* 25[c]) morront tost. Nus ne se doit faire saignier. Li songes sunt suspitions et doutous.

6 lune est profitable a toutes choses. Li enfes qui naistra sera vivables. La pucele sera travaileresse. Li malade languiront longement Et si fait bon faire sainnier. L'on ne doit pas dire son songe a autre.

7 lune est profitable jusque au soir a totes choses. Li enfes qui naistra sera bons et vivables. Li pucele sera parlereuse. Li malade garront s'il sunt mediciné. Il se fait bon faire saignier. Les songes seront certainz et prezeuz.

8 lune est bone a totes choses semer. Li enfes qui naistra aquerra molt de choses. La pucele sera travillerouse. Li malade garront. L'on se doit faire saignier a miedi. Li songes avendra tost.

9 lune est bone a totes choses faire et commenchier. Li enfes qui naistra sera blans et amiables. La pucele sera estudiouse. Li malade garront tost. Nuls ne se doit faire sainguier. Li songes aparestra tot.

10 lune est profitable a toutes choses fair[e] et vendre, et achater serjans, (*fol.* 25[d]) et avironner la terre. Li enfens qui naistra aviron-

nera molt de terres. La pucele sera debonaire. Li malade languiront longement. Il se fait bon saignier.

11 lune est bone a totes choses faire. Li enfes qui naistra sera avers a totes choses. La pucele sera saige. Li malade soffriront grant peril, mais il garront. S'il se fait bon saignier. Li songes avient tout.

12 lune est profitable a totes choses faire. Li enfes qui naistra sera religious. La pucele qui naistra sera bele et vivra longement. Li malade, si languissent longement, il levera tost ou il morra. L'on se doit faire saignier au soir. Li songes avendra dedens .ix. jours ou grant joie.

13 lune. Nule chose n'est bone a faire. Li enfes qui naistra sera atestieres.[1] La pucele sera orgilouse en amors. Li malade languiront longement et guarront. L'on se doit faire saignier de la .vij. hore jusqu'au soir. Li songes avendra dedens. ix. jors ou dedens .xiij.

14 lune est bone a totes ovres commenchier. Li enfes qui naistra sera perdurables, atristé(e) et mercheanz. La pucele sera orgilose et tendre. Li malades garra dedens. iiij. jours ou il morra tost (*fol.* 26a) apr s grant maladie. Il se fait bon saignier.

15 lune: L'on ne doit faire rien ne commencier. Li enfes qui naistra morra govenes. La pucele sera travailleresse. Li malade garront dedens .iij. jors ou il morront[2] tost. Il ne se fait pas bon saingnier. Si songes a brief est fais, mais il ne muit noiant.

16 lune n'est profitable a riens. Li enfes qui naistra sera pauourous et vivables. Le pucele sera seure. L'on se doit faire saignier au matin. Li malades languira et travailera. Li songes est bons et avendra aprés mout de temps.

17 lune est bone a totes choses faire. Li enfes qui naistra sera bons et aventurous. Li pucele sera jangleresse. Li malades languira longement et garra. Nus hons ne se doit faire saignier avant tierce. Li songes avendra avant .x. jors ou devant .xxx. ou bien.

18 lune est bone a totes choses faire. Fai ce que tu voudras (*ms. vaudras*) et ce sera a ton profit. Li enfes qui naistra sera batailerous et enfes debonaire. La pucele sera convinable al premiers. Medecinement soient pris en maladie. Li songes avendra dedens .ix. jors ou dedens .x.

(*fol.* 26b) 19 lune est bone a totes choses faire. Li enfes qui naistra sera letrés et engigneux. La pucele sera debonaire. Li malade

[1] Cfr. ap. Du Cange, « Atestar » *vox populi : sine testiculis.* »
[2] Ms. *morra.*

languiront. L'on se doit faire saignier au soir. Li songes avendra tost en bien.

20 lune. L'on se doit tenir de totes choses faire. Li enfez qui naistra sera travailleros et orgilos. La pucele sera traveilleresse et caste. Li malades eschapera de legier ; et se fait bon faire saignier. Li songes est vrais.

21 lune. Se tu veus marchander, tu gaaigneras de legier. Li enfes qui naistra sera pupiables et la pucele aussi. Li malades ne languira pas longement. Il se fait bon saingnier.

22 lune est bone a totes choses faire. Li enfes qui naistra sera pupiables et pecerres. La pucele sera hardie. Li malades garra ou il morra tost. Bon est faire saignier des moignables [1] sans nule detraction.

23 lune. L'on se doit tenir de totes choses faire. Li enfes qui naistra sera batailerous. La pucele sera fors et hardie. Li malades morra tost. Nus ne se doit faire saignier. Songes promet bons sachés et bones choses.

(*fol.* 26c) 24 lune n'est pas profitable. Li enfes qui naistra sera co[n]voitos et sofrira maint perilz et ne sera pas vivables. La pucelle sera convoitouse et luxuriouse. Li malades languira longement ou il garra dedenz .iiij. jors. Nus ne se doit faire saignier. Li songes signifie paour.

25 lune n'est bone a riens faire. Li enfes qui naistra ne sera ne povres ne riches ; ne la pucele aussi. Li malades morra tost. L'on ne se doit faire sainnier vers vespres. Li songes est vains

26 lune. De totes choses faire, la plus legiere chose medecines ouvrir vainne. Li enfes qui naistra sera amiables et saiges. La pucele sera honeste. Li malades travillera et garra. Il se fait bon saignier. Li songes senefie joie.

27 lune est profitable a totes choses faire. Li enfes qui naistra negligens sera. La pucele qui naistra sera obeissans et loiaus. Li malades garra tost. L'on se doit saigner au matin. Li songes est bons.

28 lune est profitable a totes choses. Li enfes qui naistra sera amés de tous. La pucele sera saige. (*fol* 26d) Li malades ne sera pas grief. L'on se doit saignier au matin. Li songes signifie joie.

29 lune est profitable a totes choses faire. Li enfes qui naistra sera marchans. La pucele sera bone et aventurouse. Li malades devendra

[1] Cfr. *Saignier de la vaine mienque,* dans les « Préceptes hygiéniques » publiés par M. P. Meyer (*Bull. de la Soc. des anc. textes fr.* IX,92).

[2] Voy. *Bull. de la Soc. des anc. textes fr* II, 74 ; IX, 93-94.

ausi come mors et retornera a vie. Nus ne se doit faire saignier. Li songes sera veus dedens .ij. jors.

Notre scribe ajoute ensuite quelques recommandations pour certains jours périlleux[1] :

Garde de .iij. jors mortex, c'est a savoir : le premier lundi d'aoust, le derrer lundi de septembre, le lundi de l'uitisme kalende d'avril. Se aucuns se fait saignier ou prent menuison, il morra tost ; ou se aucuns fiert autre jusqu'au sane, car totes les paines sont. Et se aucuns enfes naist, il morra de male mort ou de travail.

Enfin nous avons, comme dernier morceau intercalé, le petit poème connu sous le titre de *Prophéties d'Ézéchiel* ou *Li saut d'Ezéchiel*, publié d'abord par Jubinal[1] puis par M. Paul. Meyer[2]. Dans notre manuscrit, les vers sont écrits à la suite les uns des autres, comme de la prose ; d'ailleurs les derniers sont en partie *dérimés*.

(fol. 26d) En terre de labor et de promission
Ot jadis un prodon, Zezechiel ot non
....

Quant li mois de jenvier enterra par samedi, ne dois pas ton froment agaignier ne vendre, de fain et de l'avainne sera pour voir plenté, mes ains que viegne l'autre en sera grans chartés ; de vin sera petit ; li viel home morront ; li prince morront en guerre et se travileront ; frois et infermetés et les fevres terriences greve[ront] maintes gens et metront en grans painnes ; les bestes morront forment, et de cuillir cevanche[3].

Aussitôt après, le copiste reprend la continuation de l'*Image du monde*

[1] *Jongleurs et trouvères*, p. 124 et suiv. Paris, 1835.

[2] *Bull. de la Soc. des anc. textes fr.*

[3] On peut rapprocher de ce texte une rédaction en prose moins étendue, commençant par ces mots, dans le ms., déjà cité ci-dessus, de la bibliothèque du Vatican, Reg. 1334 (fol. 83) : « *Se la kalende de jenvier eschiet en dimenche, hyver sera bon, l'esté sera venteux et sera plenté de brebis et de miel...* » (Le ms. porte bien *jenvier*, et non *fevrier*, comme l'indique M. E. Langlois). M. A. Boucherie a publié l'original latin (*Revue des langues romanes*, III, 133-5) d'après un ms. du Xe siècle : « *Si die dominico fuerint kal. jan. hiems calidus, vernum humidum.* etc. »

FONDS ÉTRANGER, N° 33— (XI. F. 17)

Papier[1], 0m,275 sur 0m,210, XIVe siècle, 92 feuillets[2], 27-36 lignes longues à la page; reliure[3] en peau rouge; sur le dos, en or: « *Mandeville. De terra sancta* » et les armes de la maison d'Este[4].

I. — LES VOYAGES DE JEAN DE MANDEVILLE — (fol. 1-82)

Cy comence le livre Jehan de Mandeville, chevalier, lequel parle de l'estat de la terre sainte et des merveilles qu'il y a veues.

C'est le prologue.

Comme il soit ainssy que la terre d'oultre mer, c'est a savoir la terre sainte, que l'en dit la terre de promission, entre toutes autres terres soit la plus excellente et la plus digne dame et souveraine de toutez autres terres.... ... .

....

(*fol.* 2 *r*°)... J'ay maintes fois passé et chevauchié avec bone compaignie. Diex en soit graciés ! Et saichiez que je eusse ce livre ycy mis en latin pour plus briefment deviser, mais pour ce que plusieurs entendent miex roumant que latin, je l'ay mis en roumant, pour ce que chascun l'entende et que les seigneurs, les chevaliers et les autres

[1] On y remarque comme filigranes, tantôt une rose à six feuilles, tantôt deux seaux attachés à un tison, emblème que Galéas II Visconti (1319-1378). avait adopté dans ses armes et aussi pour quelques-unes de ses monnaies. — Ce manuscrit est le troisième sur papier, daté du XIVe siècle, que je rencontre à la bibliothèque de Modène (voir nos 26 et 31). M. Maurice Prou (*Manuel de paléographie*, p 174) fait donc erreur en pensant que « *les livres proprement dits n'ont pas été écrits sur papier avant le XVe siècle.* »

[2] Les trois premiers feuillets non numérotés ont été ajoutés plus tard au ms. Ils contiennent la table des matières écrite, ainsi que le titre de l'ouvrage, par une main du XVe siècle. A ce même siècle appartiennent également les cinq derniers feuillets. Les feuillets 83 et 87 sont restés en blanc.

[3] Dans l'inventaire de 1757, t. II (III, F. 47): « *in tegmine ligneo pelle alba ducto æreaque fibula instructo.* » Cette couverture ne pouvait être la première de notre manuscrit, car l'inventaire nous fait savoir que le « *Mandeville* » était déjà alors, comme aujourd'hui, relié avec un fragment de *l'Évangile de l'Enfance*, écrit au XVe siècle.

[4] Le scribe avait laissé en blanc la place des lettrines. Ces vides ont été remplis plus tard avec des capitales à l'encre rouge, simples ou bien accompagnées de dessins grotesques, mais toujours exécutées sans aucun goût artistique.

nobles hommes, qui ne scevent point de latin ou pou, et qui ont esté oubtre mer, saichent et entendent se je dy vroy ou non, et se je erre en disant, pour non soubvenant ou autrement, qu'ilz puissent adrecer ou amander, car chose de lonc temps passee par la veue tourne en en obly, et memoire d'omme ne peut mie tout retenir et comprandre.

Cy commence a deviser partie des regions de la terre sainte et de la facon de la vraye crois nostre Seigneur.

Ores, ou nom de Dieu glorieux, qui veult aler oultre mer, il peut aler par pluseurs chemins, et par mer et par terre, selonc les partiez dont il movra..... .... (*fol.* 82 *r°*)... et pour ce que je vous ay dit et fait mencion des diverssetés d'aucuns païs, vous doit souffire atant a present. Et je, Jehan de Mandeville dessus dit, qui me parti de nostre païs et passay la mer l'an de grace .mil. ccc. xxij.[1], qui mainte terre et maint païs ay depuis sarché, et qui ay esté en maint bonne compaignie et veu maint beau fait, combien que je ne feisse oncques nul beau fait ne nulle belle emprise, ne autres biens dont on doie compte faire ne riens tenir, qui maintenant suis venus a repos malgré moy pour goutes artetiques qui me destraingnent, en pregnent soulaz en mon chetif repos, et en recordent le temps passé, j'ay ces choses compillées et mises en escript, tout ainssy qui m'en puet soubvenir, l'an de grace. mil .ccc. lvij[2], le xxxve an que je me parti de nostre païs. Si prie a tous les lisans et liseurs, s'il leur plaist qu'il veullent a Dieu prier pour moy, et je prieray pour eulx aussy, et pour tous ceulz qui diront pour moy une pater nostre, que Dieu me face remission de mes pechiez. Je les fais personiers et leur ottroye part de tous les bons pelerinaiges et de tous les bien fais que oncques fiz et que je feray encore jusques en la fin. Et si prie a Dieu de qui tous biens et toute grace vient et descent, que tous les lisans et oyans crestiens vuellent de sa grace remplir leurs corps et leurs ames sauver, et a la gloire et louenge de lui qui est *trinus et unus*, sans commancement et sans fin, sans qualité bons, sans quantité grans, en tous lieux presens et en toutes choses compaignans, et en qui tous biens ne puet amender ne nulz maulz empetrer, qui en trinité parfaite vit et regne par tous siecles et par tous temps. Amen.

Explicit le romant messire Jehan de Mandeville, chevalier de la

[1] L'auteur est plus explicite dans ce passage du prologue: « *Je Jehan de Mandeville, chevalier, jassoit ce que je ne suis digne, nés et nourriz d'Aingleterre, de la ville de Saint Alan, qui passay la mer l'an mil .ccc. xxij, le jour de saint Michel...* »

[2] L'un des plus anciens mss. de ce texte, et, selon M. E. Langlois, l'un des plus corrects, celui du Vatican, Reg. 750, donne *M .ccc. l viij*.

nacion d'Angleterre, escript et acomply l'an de grace nostre seigneur. mil. ccc. lxxxviij, le xe jour de decembre. par la main maistre Perre le Sauvaige de Chaalons en Champaigne, maistre en ars. Demoure adonc a excellent et puissant princesse, la duchesse de Tourainne, contesse de Valoiz et de Beaumont,

La duchesse de Touraine dont il est ici question n'est autre que Valentine de Milan, fille de Jean Galéas Visconti et d'Isabelle de France. Elle avait épousé, en 1389, [1] Louis, comte de Valois et duc de Touraine, devenu duc d'Orléans en 1391: L'inventaire des objets que cette princesse possédait au moment de son mariage, mentionne plusieurs livres, entre autres « *Liber unus domini Johannis de Mandevilla coopertus de velluto granæ*»[2]. Or, j'ai tout lieu de croire que le *Mandeville* de Valentine Visconti est précisément celui qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque d'Este. Comment y est-il parvenu? c'est ce que je n'ai pu découvrir.

Quant au scribe *Perre le Sauvaige* de Châlons en Champagne, je n'ai rencontré ailleurs aucun copiste de ce nom. Mais je crois qu'il doit être identifié avec le *Pierre Sauvage* qui était trésorier du duc d'Orléans en 1414, et avec le personnage de même nom, cité parmi les personnes dont Charles d'Orléans avait reçu quelques manuscrits [3] Il se pourrait que notre « maistre en ars » ait été quelque temps attaché à la maison des Visconti, comme précepteur de Valentine, et qu'il se soit

[1] La date 1388, que porte notre manuscrit, s'explique par le fait d'un premier mariage conclu par procureurs en 1387. Dès cette époque, dans tous les actes de cession, de procuration, etc., on parle du mariage comme d'un fait accompli, et les ayants cause sont appelés « *dux Turonie, et Valentina ducissa ejus uxor* » dit M. Faucon (*Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti*, pp. 7-8. Extrait des Arch. des missions sc. et litt., série III, t, 8 — Paris 1882).

[2] Voy. Muratori, *Rerum italicarum scriptores, XVI, col.* 809; De Laborde, *Renaissance des Arts à la cour de France,* III, 44. L'original de cet inventaire est coté G 1777, aux Archives Nationales de Paris.

J'ignore si ce manuscrit est jamais entré à la librairie du château de Blois: mais en tout cas il ne devait plus en faire partie en 1411, puisqu'un document de cette époque nous apprend que Charles d'Orléans fit alors l'acquisition d'un « *Mandeville* » au prix de quarante écus. (Voyez L. Delisle, *Cabinet des Mss.* I, 105).

[3] Voy. L. Delisle, *Cabinet des mss.* I, 104 et 112.

mis alors à copier pour sa pupille le « *Mandeville* » que possédait la bibliothèque de château de Pavie [1].

Les *Voyages de Mandeville* ont été pendant longtemps la lecture favorite de nos aïeux. Les manuscrits en sont fort nombreux. Ce livre a été souvent imprimé en diverses langues et l'on n'en compte pas moins de 27 éditions incunables, dont huit en français. La première qui ait été publiée en France porte la date de Lyon, 1480.

M. J. Vogels, qui s'est fait déjà connaître par divers travaux sur les *Voyages de Mandeville* [2], doit bientôt donner une édition critique de cet ouvrage, avec de nouveaux aperçus sur les rédactions française, latine et anglaise, qui nous sont parvenues.

II. — L'ÉVANGILE DE L'ENFANCE (*fol* 85 *r*° — 89 *v*°)

Il avint un jour, que Herodes le roy feist decoler les anfans qui estoyent de l'ahaige Jhesu, que li anges nostre Seigneur s'aparut a Joseph et li dist : « Va et prent Marie et l'enfant, et maine en Egipte pour la voye des dessers ». Quant Joseph oy ce, si fist le commendement de l'angle et s'en ala. Et quant ilz vindrent a une grant fosse, seinte Marie chevauchoit une mule et tenoit Jesus en son giron, et dist a Joseph qu'elle se vouloit un peu reposser. Il avoit avec Marie et Joseph trois enfans et une pucelle. Et en tant ilz virent yssir d'une grante fosse maint de dragons, dont lez anfans orent grant peur, et coumencierent a crier. Quant Jesus antendy ce, si desendy du giron sa mere ou il estoit, et s'en alla droit la ou li dragons estoyent. Quant lez dragons virent l'enfant Jesus, si l'orerent et li firent grant reverence, puis se partirent d'yllec.....
.....
..... Apres ces chosses se partirent la vierge Marie et Joseph en

[1] Ce manuscrit est ainsi décrit dans l'inventaire de 1426, publié par M. le marquis d'Adda (*Indagini .. sulla libreria Visconteo-Sforzesca, Invent.* n° 915) :

« Liber unus in galico et in littera notarina, copertus corio albo veteri hirsuto mediocris voluminis. Incipit *comme il soit ainsi que la terre d'oultremer* et finitur *par tous tens. Amen.* »

[2] Voy. J. Vogels, *Das Verhæltniss der italienischen Version der Reisebeschreibung Mandeville's zur franzœsichen* (Bonn, 1882). — *Die ungedruckten lateinischen Versionen Mandeville's* (Crefeld, 1886). — *Handschriftliche Untersuchungen ueber die englische Version Mandeville's* (Crefeld, 1891).

Capharnaum Marithymam. pour la malice des hommes qui leur vouloyent mal, et abiterent yleuc. Il avint qu'un riches hom qui avoit non Joseph morut, qui jesoit en son lit (trespassé). Et quant il oy ceux de (de) la cité que se pleingnoyent et plouroyent de celuy qui estoit mort, si dist a Joseph: « Pour coy n'as tu donné a cestuy qui est appelé par ton nom le benefice de ta grace ? ». Josep respondy.....

L'*Évangile de l'enfance de Jésus*, formée de diverses légendes contenues dans les Évangiles apocryphes (*Tractatus de pueritia Jesu secundum Thomam, Evangelium infantium Salvatoris arabicum*, etc [1]), nous a été conservée dans plusieurs manuscrits. Le fragment qu'en possède la bibliothèque de Modène semble avoir été copié vers le milieu du XVe siècle.

FONDS ÉTRANGER, N° 34 — (XII, I, 30)

Parchemin, 0^m252 sur 0^m,170, commencement du XIVe siècle, 116 feuillets non numérotés, sur deux colonnes, 34 lignes à la colonne ; reliure [2] en peau rouge, sur le dos, en or « *Catechismus gallicus* » et les armes de la maison d'Este. Lettrines et miniatures [3].

I.— LA SOMME LE ROI DE FRÈRE LAURENT (*fol.* 1 *a.* — 104 *d*)

[4] ..... de celui (de celui) qui elle est. En cest commandement nous es devée rapine et usure, et bareter autrui pour le sien

[1] Voy. C. Tischendorf, *Evangelia apocrypha*. — Lipsia, 1853.

[2] Dans l'inventaire de 1757, t. I (II, D, 1): *in tegmine ligneo corio rubro ducto, cœlato, œrisque fibulis instructo* ».

[3] Ces miniatures, la plupart très curieuses, se trouvent aux feuillets 2, 37, 46, 49, 56, 59, 97 Le ms. en contenait d'autres qui ont é é enlevées probablement par quelque collectionneur. Cependant, pour plusieurs, nous avons encore la description, écrite en caractères rouges, qui devait servir de guide à l'enlumineur; voici par exemple celle de la miniature qui était placée en tête du livre intitulé « *Des articles de la foy crestienne* »:

Cy après doivent estre point les XII apostres en seant: et el mileu des apostres doit avoir un livre ouvert seur un letrin, et chascun des apostres i doit mostrer au doit, en semblance de deviser la Credo. Et dessus le letrin, doit avoir un colon descendant du ciel qui par le bec giete semblance de feu, lequel feu doit descendre en semblance de rais de soleil sus chascuns des apostres.

[4] Les premiers feuillets ont disparu, et par suite le commencement du livre

avoir, et celui qui fet contre cest commandement est tenu a rendre ce qu'il a de l'autrui malvesement se il le set, et si il ne le seit, il est tenu a donne le pour Dieu, ou a fere en au conseil de sainte eglise; car qui retient l'autrui a tort, il peche mortelment se il ne le rent et il le puise faire, ou s'il n'en fet au conseil de sainte eglise.

Le oictiesme commandement. viij.

Li oictiesmes si est tiex : « Tu ne diras mie faux tesmoing encontre tom proisme..... .... cuer ne pourroit penser, ne langue deviser quel chose est cele pés que Diex estuie a ses amis ; et por ce que je n'en sauroie fors bauboier ne dire chose souffissant, dont je n'en vueil ore plus dire, mes ci finerai ma matiere a la gloire nostre Seigneur, a qui en soit toute l'onneur, qui nous maint en sa compagnie la ou est perdurable vie. Amen.

Ce livre compila et fist un frere de l'ordre des precheeurs a al requeste du roi Phelippe de France, en l'an de l'incarnation Jhesu Crist .mil. cc. lxxix. Deo gracias.

Ce sont les livres qui sont contenuz en cest livre, premierement: Les .x. comandamenz. Des articles de la foi cristienne. L'Apoca-

« *Les x. commandemenz* » manquent à notre manuscrit.— Dans les marges inférieures du feuillet, qui est devenu aujourd'hui le premier, une main peu exercée du XIVe siècle a tracé quelques lignes, où il est question d'abord d'un miracle de S. André commençant par ces mots:

Un eveke fu, qui honora saint Andrieus tant, que li diable avoit si grânt despiit qu'il se fiit en forme de .I. damezele..... puis, sur le verso, d'un miracle bien connu de S. Nicolas, que je rapporte en entier :

Sanctus Nicholaus ; il lessa a teteer les mameles de sa mere, venders et mercers. Un mirakle de lui : Il avoit presté .j. juf au .I. kristien .I. numbre d'argent, et dernier li cristin nia. En le juf n'avoit nul tesmoin qi devant le chiere li si fiit jureer. Et li vient au jurement. Et il avoit fet tant d'argent comme il devoit le juf, fet en .I. baston vude; et venist si comme cloctant, et dist au juf devant le judge « Tenees mon baston autant comme je jure », et il fiit. Lors il jura que il li avoit tout su redoné qu'il onques avoit du sien. Dunt il priist son baston e[n] arrière, et li juf li dona. Lors il quida bien avoir. Et li juf pria saint Nicholaus que il froit aucune miracle, il devendroit Karstin. Et li Krestin sus le chemin devient dormir; et la vint .j. carriot que decourt, si qu'il tuerent le Kistin et brisierent le baston, et l'argent issoit .Et quant chiere les savoit, il commanda au juf prendre son argent ; et le juf, qu'il n'en pre[n]-deroit ja mes cilli Kristin ne vient en vie. Et dunt il devient renvie, et li juf li fiit baptiser.

lypse S. Jean. Vices et vertuz. Comment on entent la pater nostre. Les .vij. dons du Saint Esprit. Les vertus cardynaus : De prudence, d'atemprance, de force, de justice. Des biens que les vertuz nous font. Comment sainte paour nest du cuer. Des degrez et des branches d'umilité. De cuer humble. Du don de science. De la vertu d'equité. De paresce et de ses branches. Des .vij. branches de misericorde. D'aumosne. De l'entendement et de la vertu de chastee. Des degrez de chastee. De la vertu de sobrieté.

Explicit.

Comme le répète l'auteur en plusieurs endroits, *ce livre est plus fet pour les laïs, que pour les clers qui entendent les escriptures,* mais il n'en est que plus intéressant de nos jours pour l'étude du vieux langage. Les mss. de la *Somme le Roi* ou *Philippine*[1] se rencontrent dans les principales bibliothèques d'Europe, et ce traité a été imprimé de bonne heure sous divers titres[2], tels que la *Somme des vices et des vertus,* le *Livre de saigesse,* le *Mireour du monde,* etc. Comme l'a dit avec raison M. P. Meyer, « il serait bien à désirer qu'un homme laborieux et versé dans la littérature théologique du moyen-âge, fît un travail bibliographique sur cet ouvrage qui a été si répandu au moyen-âge, et qui justifie son succès par un réel mérite littéraire »[3]. Relativement à l'auteur de la « Somme », le frère *Laurent* ou *Lorens* (Laurentius Gallus), nous ne savons que fort peu de chose, si ce n'est qu'il était dominicain prêcheur, confesseur du roi de France Philippe III, et qu'il vivait encore en l'année 1282[4].

II. — REMEDES CONTRE LES VICES (*fol.* 105 *a* — 115 *c.*)

Ci commencent les remedes contre les vices et les vertuz.

Nous avons parlé longuement du vice d'orgueil et des branches qui en issent, et des raincelez qui issent des branches ; or dirons et metrons aucune raison pour quoi le vice d'orgueil fet a fuir, et pour

[1] Tel est le titre donné, dans le ms. fr. 17098 de la Bibl. Nationale, à une copie de la « *Somme* », exécutée au XVe siècle.

[2] Voy. Brunet, Manuel du libraire, sous « *Somme* » ; *Romania, XIX,* 314.

[3] *Bull. de la Soc. anc. textes. fr. VII, p.* 48. — Paris, 1882.

[4] *Hist. litt. de la France, XIX, p.* 398.

quoi on le doit haïr, et pourquoi il fet souverainement a blasmer....

.....

..... la prescience de ce fruit apert en ce que l'en treuve petit de ceuls qui aient ce fruit en leurs [.....] ne en leurs langues. Or se gart chacuns qu'il ait cel fruit et les autres, si fera que sages. Explicit.

Ce petit traité de morale, qui se rencontre aussi ailleurs (p. ex: Bibl. Nat. fr. 1895) à la suite de la *Somme le roi,* ne me paraît pas être l'œuvre de frère Laurent, mais plutôt celle de l'un de ses imitateurs. Afin de faire juger du style de l'auteur, je reproduirai le passage suivant:

(*fol* 112 *a*). Certainement ce n'est mie amour aus enfanz d'amaser ne d'aquerre mauvaisement richeces; ainz est ançois haine, car il mainnent et euls et leurs enfanz en enfer, si comme nous vous en dirons. j. essample:

Il avint .j. temps, qui fu jadis, d'un (. f. 112 b) usurier qui avoit .ij. enfanz. Li uns ne voult riens avoir du som pere pour ce qu'il savoit bien qu'il l'avait mauvaisement aquis, et ala estre hermite. Li autre demora avec som pere ; et, son pere mort, il ot son remenant. Pou de temps aprés, ce filz remorut. Quant li hermites sot que son pere et son frere furent touz. ij. mors, si en fu moult corrouciez, car il cremoit certainement qu'il fussent dampnez, et fist priere a nostre Sire qu'il li revelast l'estat ou il estoient. Il fu raviz et menez en enfer, et les vit issir du puis touz embrassez, mordant li un l'autre, tout ausi comme font .ij. chiens qui s'entrebatent pour une lise avoir, ou pour .j. hos, qu'on leur a ru, ou il a .j. pou de char entour. Li peres disoit a son filz: « Tu, soies maldit, car pour toi fui ge usurier, et sui dampnez »; et li filz redisoit a som pere: « Mes tu, soies maudit, car se tu ne l'eusses mauvessement acquis, je ne l'eusse mie malvaisement (*fol.* 112c) retenuz et ne fuse mie dampnez. »

FONDS ÉTRANGER N° 39 — (XI, B. 9)

Parchemin, 0 m, 313 sur 0 m, 220, fin du XIVe siècle ou commencement du XIVe, 80 feuillets à deux colonnes, 38 lignes (et 38 vers) à la colonne; reliure [1] en peau rouge, sur le dos

[1] Dans l'Inventaire de 1757, t. III (IV, E. 26): « *in tegmine ligneo fibulis æreis instructo, et coriacea fasciola sculpta ad tergum armato* »

en or « *De Gail Historia Joseph ab Arimath.* » et les armes de la maison d'Este. Lettrines, petites miniatures [1].

I.— JOSEPH D'ARIMATHIE *(fol.* 1ᵃ-13ᵈ*)*.

Ce doivent savoir tout pecheor que devant cou que notre Sire venist en terre, qu'il faisoit parler les prophetes en son nom et anoncier sa venue en terre. En icel tans dont je vous paroil, aloient tout en infer; neis les prophetes i aloient. Et quant diable les avoient menés si cuidaient avoir bien esploitié.....
.....
.....ensi s'en alla li rices rois peschiere dont mainte parole fu puis retraite; et ensi remest Joseph et fina en le terre et el païs u il fu nés. Et or dist après li contes que qui bien volra savoir cest conte, il convenra savoir que Alains, le fils Bron, devint, et u il est alés, et u il sera trovés, et convenra qu'il sace que Moys est devenus, et qu'il le puisse par raison de parole prover, et qu'il sace u li rice peschiere s'en va, et qu'il puisse celui par raison mener a lui qui aler i doit. Toutes ces .iiij. parties covient asambler. Jou rasemblerai toutes ces .iiij. parties en une seule, ensi par raison com je les ai traites d'une seule partie, et aprés ce, en Dex li tous poissans de toutes choses, si convenra conter de la cainne meisme, et de ces .iiij. laissier tant que je reviegne a ces paroles et a ceste œuvre, cascun par soi. Et se je le laissoie atant, vos ne sariés que toutes ces coses sont devenues, ne por quele senefiance je les avoie departies.

Le roman de *Joseph d'Arimathie,* appelé aussi le *Petit Saint-Graal,* est le remaniement en prose de la première partie du *Saint-Graal*, poème composé au XIIIᵉ siècle par Robert de Boron. [2] Les manuscrits en sont peu nombreux ; l'édition critique qu'en a donné M. G. Weidner n'est basée que sur une dizaine de copies. Mais ni M. Weidner, [3] ni M. Hucher, [4] ni

[1] Quelques-unes des miniatures ont été enlevées. Le volume a pour gardes deux feuillets en parchemin provenant d'un livre de droit ecclésiastique du XVᵉ siècle, et contenant le fragment d'un chapitre intitulé « *De privilegiis dotis h'rticis mulieribus non pstandis, cap. lxxxj.* »

[2] Voy. Francisque Michel, *Roman du Saint-Graal* (Bordeaux, 1841), et Gaston Paris *La littérature française au moyen-âge, p.* 99. (Paris, 1888).

[3] G. Weidner, *Der Prosaroman von Joseph von Arimathia, pp. I-IV.* Oppeln, 1881.

[4] E. Hucher, *Le Saint-Graal*, I, 25-27 — Le Mans, 1874.

M. Birch-Hirschfeld, [1] dans leurs énumérations des mss. du *Joseph d'Arimathie*, n'ont mentionné le texte de Modène, qui cependant est l'un des plus anciens et des plus corrects. Ce fait seul suffirait pour montrer combien le fonds français de la Bibliothèque d'Este est peu connu.

II. — MERLIN (*fol.* 13d-44d)

Molt fu iriés anemis quant nostre Sire ot esté en infer, et il en ot jeté Adan et Eve et des autres tant que lui plot. Et quant li anemi sorent ce, si en orent molt grant mervelle, et s'asamblerent et disent « Qui est cil hom qui si nous a enforciés et nos fermetés brisiés, et que riens que nous eussiemes repuse ne pot estre gardée contre lui, et qu'il n'en ait fait ce qu'il lui plaist ? Nous ne cuidiemes mie que nus hom peust naistre de feme qui ne fust nostre.....

.....

.....quant Artus fu sacrés et le messe fu cantée, si issirent tot li baron del mostier, si esgarderent, et ne virent pas le perron, si ne sorent que il fu devenus. Ensi fu Artus esleus a roi, et tint le terre et le regne de Logres lonc tans en pais.

Nous n'avons aucune édition critique du *Merlin* en prose, mais un bon texte en a été publié, avec une savante introduction, par MM. G. Paris et J. Ulrich, [2] d'après un manuscrit, écrit environ à la même époque que le nôtre, et appartenant aujourd'hui à M. Alfred Huth, de Londres.

III. — PERCEVAL LE GALLOIS (*fol.* 44d-74c).

[3] Quant Artus fu fais rois et le messe fu cantée, si s'en revint arriere a son palais, et tot si baron qui l'espée li avoient veue esrachier dou perron. Dont vint Merlins aprés ceste election a la cort, et quant li baron le virent qui le connisssoient, si en firent molt grant joie ; et Merlins parla a aus et lor dist : Or entendés a cou que je vos dirai :

Je vuel bien que vos saciés que Artus, que vous avés receu a roi, fu fius a Uter Pandragon, vostre segnor lige, et la roine Ygerne....

.....

[1] Birch-Hirschfeld, *Die Sage vom Gral*, *p.* 145 — Leipzig, 1877.

[2] G. Paris et J. Ulrich, *Merlin, roman en prose du XIIIe siècle, tome I, pp.* 1-146 — Paris, 1886.

[3] Notre manuscrit ne présente ici aucune division, pas même celle d'un paragraphe.

.....Atant s'en torna Merlins et fist son esplumoir, et entra dedens, ne onques puis au siecle ne fu veus.

Ne de Merlin, ne del Graal ne parole plus li contes, fors tant seulement que Merlins pria nostre Segnor qu'il fesist a tos caus merci qui volentiers oroient son livre, et qui le feroient escrire por ramembrer ses œuvres. Et vous en dites tout. Amen.

Ci fine li romans de Merlin et del Graal.

Le *Perceval* en prose n'était connu, en France, jusqu'à ces derniers temps, que par le manuscrit de la collection Firmin Didot (aujourd'hui à la Bibl. Nat., n^elles^ acq., 4166) qu'a publié M. Hucher [1]. Cependant l'existence de la copie de Modène avait été révélée depuis longtemps par quelques citations qu'en avait faites M. P. Rajna [2].

M. Gaston Paris [3] a déjà annoncé la publication que nous devons faire prochainement de ce second texte, différent sous bien des rapports de celui qui a été édité par M. Hucher.

IV. — LE LAPIDAIRE DE MARBODE (*fol. 75^a^-80^d^*)

.....
Et miels plaisir a Diu le fait,
Eneas qui tant perilla,
Que li feus de Troie escilla,
Par l'achate qu'il ot et tint
El deseure tos tans revint.

.....
Buene est a porter el croissant,
Et el decors nient mains n'aïue,
Encore soit ele plus menue.
Quanque ce soit molt par est bone,
Grans porfis fait et grans biens done.

M. L. Pannier, en publiant ce ms. dans ses *Lapidaires*

[1] E. Hucher, *Le Saint-Graal*, I, 415-505. — M. P. Meyer disait encore en 1884 (*Soc. des anc. textes*, X, 54) : « Le *Perceval* est perdu dans sa forme première et nous n'en avons en prose qu'une rédaction fort altérée conservée dans un manuscrit *unique*, et imprimée par M. Hucher ».

[2] Pio Rajna, *I cantari di Carduino*, préf. XV, XX, XXIII (Bologne, 1873) ; *Le fonti dell'Orlando furioso*, p. 279 (Florence, 1876).

[3] *Romania*, XIX, 498.

français des XIIIe et XIVe siècles[1], a fait la communication suivante (p. 71-72) : « Celui des trois lapidaires en vers qui peut, par l'inspiration et par le style, passer pour avoir été composé le premier, ne nous a été conservé que dans un seul manuscrit. Ce manuscrit est conservé à la bibliothèque de Modène.....La première personne qui l'ait signalé aux romanistes est M. Paul Heyse[2], mais il n'en a fait connaître que le titre. Je n'en saurais pas davantage, si M. G. Paris, qui m'en a le premier donné connaissance, n'avait prié M. Pio Rajna de vouloir bien m'en procurer une copie. Justement ce dernier savant en avait déjà fait prendre une copie pour son usage personnel, et il a eu l'extrême obligeance de me la communiquer. Le manuscrit de Modène semble avoir beaucoup souffert. Outre qu'il est incomplet du début et de la fin, certains vers, surtout dans les derniers, semblent effacés ou difficiles à lire. Si l'on joint à cela que le copiste de M. Rajna n'était que peu familier avec l'ancien français, on comprendra comment les 900 vers environ qui restent et que je publie sont loin d'être corrects.....Si défectueux que soit ce Lapidaire, il ne laisse pas que d'être d'un grand prix. C'est l'œuvre d'un homme intelligent, qui comprenait assez bien le latin et parlait un français qui ne manque ni d'élégance ni de fermeté. »

A dire vrai, le ms. de Modène n'est pas en aussi mauvais état que le pensait M. Pannier, et si le savant et regretté philologue l'avait eu un moment sous les yeux, il aurait, sans aucune difficulté, corrigé la copie qui lui avait été communiquée, en faisant disparaître de son édition un certain nombre d'erreurs et de lacunes que je vais indiquer, en y joignant la vraie leçon du manuscrit :

	ÉDITION	MANUSCRIT
61	Dis et set manieres en sont	.xiiij. manieres en sont
95	Li ruges est de gregnor pris.	En argent soit li jaspes mis
96	En argent soit li jaspes mis	Illueques est de gregnor pris
112	Com nature nes pot amer	Qu'ainc nature nes pot amer

[1] *Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. LII. p. 81-108

[2] *Romanische Inedita*, p. 168.

119	De Mede une autre home en envoient	Mede une autre vous en envoient
124	Oncques pieres ne fist gregnor	Ainc a piere ne fist gregnor
266	Car auques noirete devient	Car auquetes noire devient
343	A qui auques de pres le mire	Qui auquetes de pres le mire
470	Et en plait por error atraire	Et en plait por onor atraire
726	Que vieus diable i doivent estre	Que vif diable i doivent estre
748	Molt peut et vaut en molte guise	Molt peut et vaut en molt de guise
816	Par tout le ventre renfleval [1]	Par tout le ventre u enfle val
849	Molt est buene a aidier a femme	Molt est buene aençainte f[eme]
857	A l'.....fait aimer cast....	Par lui si fait amer castée
858	Et.....noir en.....	Et per i manoir en netée
860	...li sie les en a cure	Qui ens li siecles en a cure
865	Et se vous doutés d'aucun home	Et se vous doutés d'aucun, hui,
866	Qu'il vos vuelle anui faire en some	Qu'il vos vuelle faire anui
873	Ne gostera de le viande	Ne gosterés de le viande
874	Ja n'ara volenté si grande	Ja n'arés volenté si grande
911	La piere tienent a puissant.	Le piere tient on a poissant.

FONDS ÉTRANGER, N° 40 — (II, G, 14)

Parchemin, 0m,330 sur 0m227, XIVe et XVe siècles, 79 feuillets, 2 colonnes de 45 à 50 lignes à la colonne ; reliure [2] en peau rouge, sur le dos, en or : « *Historia Tristani* » et au-dessous les armes d'Este. Lettrines rouges aux feuillets 29-36 [3].

[1] Cette erreur est malheureusement passée dans le *Dictionnaire* de M. Fr Godefroy (*Renfleval,* adj., qui fait enfler); mais la leçon du ms. est bien *u enfle val,* clairement écrite en trois mots. La lecture fautive de *r* pour *u* provient de ce que cette voyelle isolée est représentée par un *v* dans l'écriture gothique bâtarde de notre ms.

[2] Dans l'Inventaire de 1757, t. I, (I, A, 41): *In tegmine ligneo pelle alba coperto, et cum una œrea fibula.*

[3] Ces feuillets proviennent d'un ms. du XIVe siècle écrit d'une écriture plus fine et plus soignée que celles qui se présentent dans le reste du volume.

ROMAN DE TRISTAN

[1] ..... Sachez que je ai nom T. et sui nez au roiaume de Loenef. » — « Coment, ce dit li rois, estes vos donc T. li nez au roi Marc ? » — « Oil, sire, fet il; cil T. sui ge senz faille. » — « Certes, fait li rois, vos estes uns des bons chevaliers del monde. Por vostre bone chevalerie et por vostre grant proesce, feissiez a loer et a pressier sor totes li chevaliers erranz que je conoisse, se ne fust que vos estes desloiaz encontre vostre oncle le roi Marc. Cist faiz vos avile et abaise vostre pris trop durement.....

..... Quant T. ot cest parlement, il ne set qu'il doie dire. Il avoit hore greignor volonté de metre Pal. a mort qu'il n'avoit devant, qar bien pense qu'il die del tot verité. S'il aime Madame Y., ce ne li poet il pas defendre ; non fait ele meemes senz faile. Se Pal. fust armez aussi com est T., il l'asailist voirement ; mais por ce que Pal. est desarmez, ne metra il main en lui ; a cest foiz i pora recovrer por aventure. Lors parole a Pal. et li dist: « Pal. que te vaut ton respondre ensi ? bien ai oï ton parlement. Mors es et non poes escaper, por ge te ferai morir ici. » — « T., ce dit Pal , se Diex moi vouxist tant de bien que moresse por celi a cui ge sui serf et home, a benauré me teinsse. Or i para que tu feras. Oci moi tost, se Diex t'ait. Se ge por ma dame moroie, ge ne soufreroie mie tant de mal en cele mort qu'ele ne m'ait plus fait de bien. Se ge onques oi ne pris ne los, ge l'oi por li, mais por li ge ne le puis perdre.....

Le verso de l'avant-dernier feuillet contient le lai de Palamède « *D'amors vient li dolz penser* » que M. P. Heyse [2] a publié d'après notre manuscrit.

Ce volume ne renferme pas, à proprement parler, une copie du *Tristan* en prose ; il a été formé avec des fragments de plusieurs manuscrits de ce roman, écrits au XIVe siècle, et ces fragments ont été reliés et complétés en partie, au siècle suivant, par un scribe italien, au moyen d'additions empruntées à un arrangement que l'on trouve dans divers autres manuscrits. La première de ces additions commence ainsi, sur le recto du fol. 13 :

[1] Le haut du feuillet étant déchiré en travers, les premières lignes sont incomplètes; les quelques mots qu'elles contiennent ont trait à la rencontre de Tristan avec Bron, *le roi pécheur*.

[2] *Romanische Inedita*, pp. 169-171.

« En ceste partie dist le contes qe qand messire T. fu revenus el reiaume de Logres, e ot amené avoc lui madame Yselt, et il ot trové monseignor Lanc., en cele venue q'il vint devant le roi Artu, et il amenoit avec lui madame Yselt, abati il des compaignons de la table reonde dusq'a .xiiij. Mesire Lanc. qui, por vençer cele honte q'il lor avoit faite, s'estoit meuç de pavelons por joster a monseignor T., qand il reconut monseignor T., qui a lui se fist conostre, si li est grand joie e grand feste, ce ne doit nus hom demander. E qand il reconut la rayne Y., il ne fu gaires meinz joiauç de sa venue q'il fu de monseignor T. Que vous diroie ? joie fist e a l'un e a l'autre.....

Ce passage, qui correspond à la moitié de la 125e laisse du plus ancien poème sur Tristan [1], et qui se retrouve dans divers mss., entre autres dans le n° 755 (anc. 7174) de la Bibl. Nat., appartiendrait, selon M. Paulin Paris [2], plutôt à un arrangement de Rusticien de Pise qu'à l'ancien roman de Tristan. Toutefois, comme l'a bien fait remarquer M. E. Löseth [3], l'illustre savant n'a pas donné de preuves en faveur de cette opinion.

FONDS ÉTRANGER, N° 42 — (II, G, 15).

Papier, 0m332 sur 0m235, commencement du XVe siècle, 74 feuillets numérotés, 2 colonnes, 42 lignes à la colonne ; reliure [4] en peau rouge, sur le dos, en or : « *Giron le Curtois* » et au-dessous l'aigle couronnée d'Este.

ROMAN DE GUIRON LE COURTOIS

[5] [E]n ceste partie dit li contes que le roy d'oultre les Marches avoit ung frere chevalier preus et hardis et renomé de haute proesce qui estoit apelés Galescondins le Courtoys, pour ce que il estoit le plus courtois chevalier que l'en peust trover en cele contrée. Il avint ung jour que il aloit querant aventures par le royaume d'Escoce, come che-

[1] Voy. Francisque Michel, *Tristan, ce qui reste des poèmes relatifs à ses aventures*. Londres, 1835

[2] P. Paris. *Les mss. françois, VI*, 8.

[3] Löseth, *Analyse critique des romans en prose française de Tristan et de Palamède*, p. 253.

[4] Dans l'Inventaire de 1757, t. III (IV, E, 23): « *in tegmine ligneo sed lacero ad tergum pellicea fasciola instructo* ».

[5] La place des lettrines est restée partout en blanc.

valier errant. Avint adonc que il encontra en une forest mounlt bele et mounlt delectable ung chevalier errant qui menoit en sa compagnie une mounlt bele damoysele .....

..... mais de madame de Malehaut, la belle dame, la plaisant, de celle qui a celui temps estoit bien de biauté prisé[e] sur toutes les dames del monde, que (*fol.* 74[a]) dirons nous ? N'en povons dire autre chose fors ce que li contes dit. Li contes en devise tout apertement que elle aime Guiron si coralmen et dessi amor, que dame ne porroit plus amer chevalier en nule guise de ceste cest monde. Et por ce, se Guiron l'a refusee par deux fois, ne l'aime elle mie mains, ains l'aime assés plus que devant et chascun jour croist celle amor si fierement que merveille est come elle vit, car en mengiant et en bevant, en parlant et en sollassant, en dormant et en veillant, pense elle adés a Guiron. Guiron li est in el cuer entrés si fierement qu'elle ne prise de tout le monde fors que Guiron tant soulement. Elle ameroit mieulx a avoir lui tout soul que estre dame de tout le monde, quant elle le voit qu'il est tant biaus et tant gentis et si bien fais en toutes manieres. Aprés eut oï deviser a son mari meismes qu'il est sans faille le meilleur chevalier du monde, elle vait disant en son cuer que il n'est ore en cestui monde home fors cestui soulement. Cis est roys que elle vieult ; mieulx morir por ses amors que vivre en autre maniere. Ne place a Dieu que elle en ostas jamais son cuer, car elle se tiendroit a honie. C'est honeur d'amer tel home, quar il est home sur tous autres, biaus plus que tous et meilleur d'autres chevaliers. Et se aucuns par aventure li blasmast de cestui amer, il ne li en chaut ; se Dieu li ait, se elle morroit por cestui, ce li seroit la greigneure honeur que onques mais avenist a dame. Cestui est tout li sien acoit, et en cestui dit s'endort elle soventes fois.

[A] celui point que je vous cont que elle amoit si durement Guiron le preus.....

Nous avons dans le présent volume une copie inachevée de la seconde partie de l'immense roman en prose *Palamède*, attribué á Élie de Borron, dans divers manuscrits [1]. Cet ouvrage a été publié au commencement du XVIe siècle en deux volumes séparés, portant les titres, l'un de *Melyadus*, l'autre de *Gyron* [2].

Le roman de *Guiron le Courtois* a été beaucoup lu en Italie

[1] Voy. P. Paris, *Les mss. françois*, *II*, 346 ; et *Romania*, *IV*, 264

[2] Voyez ces articles dans Brunet, *Manuel du Libraire*.

à la fin du moyen-âge, et, comme M. Rajna [1] l'a bien montré, l'Arioste y a puisé beaucoup pour la composition de l'*Orlando furioso*. Les mss. qui nous en restent sont incomplets pour la plupart. M. E. Löseth doit donner prochainement une analyse de tous ceux qui se conservent à la Bibliothèque Nationale de Paris.

FONDS ÉTRANGER, N° 43 — (XVII, F, 4)

Parchemin, 0,m 345 sur 0,m 250, XIVe siècle, 108 feuillets, 2 colonnes, 4 lignes à la colonne; reliure [2] en peau rouge, sur le dos, en or : « *Columna. De regimine principum* » et les armes d'Este. Lettrines [3].

LE GOUVERNEMENT DES ROIS ET DES PRINCES DE GILLES COLONNA.

TRADUCTION DE HENRI DE GAUCHI

A son especial seigneur nez de lignie roial et sainte, monseigneur Phelippe, ainsnez fils et hoir monseigneur Phelippe, tres noble roi de France par la grace de Dieu, frere Gile de Rome, son clerc humble et devost, frere de l'ordre de saint Augustin, salut et quanque il puet de servise et d'onneur.

Li livres de gouverner les citez nous enseigne que toutes seignories ne durent pas tant l'une come l'autre, ne touz les gouvernemenz des seigneurs et des princes ne sont pas igaus, quar aucunes seignories durent par .j. an, aucunes par la vie d'un homme ; aucunes seignories sont qui pueent durer tozjors par aucune maniere, par heritage et par succession de leur hoirs .....

..... et doit l'en savoir diligenment que les enseignemenz et toutes les manieres par quoi l'en puet vaincre ses anemis, nous avons dit por enseignier les rois et les princes a conbatre contre leur anemis qui veulent empeechier le bien commun, la pés et la concorde du pue-

[1] P. Rajna, *Le fonti dell'Orlando furioso*, p. 111, — Florence, 1876. — Voyez aussi Fr. Tassi, *Girone il Cortese* (Firenze, 1855), pp. XIII, 58, 59, 62.

[2] Dans l'Inventaire de 1757, t. III (IV E, 8) : « *in tegmine ligneo æreis fibulis instructo, et ad tergum coriacea fasciola optime sculpta armato* »

[3] Le ms. a, comme feuilles de garde, au commencement, deux feuillets provenant d'un traité de medecine du XIVe siècle, et, à la fin, le feuillet 9 de notre texte, écrit en double, probablement par suite d'une erreur du scribe.

ple ; quar les rois et les princes doivent toutes leur batailles ordener por le bien commun et por le proufit du pueple et por la pés et la concorde de ceux qui sont en leur roiaume ; quar se les rois et les princes entendent le proufit commun et la pés de leur pueple, il deserviront la pés pardurable en la quelle il a souvrain repos et souvrain delit, la quelle pés Diex, qui est bencoit en ciel et en terre, a promis a ses loiaus crestiens et a ses loiaus amis.

Ci fine li livre du gouvernement des rois et des princes que frere Gile de Ronme, de l'ordre saint Augustin, a fet ; le quel livre mestre Henri de Ganchi (*sic*), par le commandement le noble roi de France, a l'aide de Dieu, a translaté de latin en françois.

Le XXIIIe et dernier chapitre du 3e livre manque ici comme dans la plupart des autres copies.

L'édition critique de cette traduction, dont il existe de nombreux manuscrits, est encore à désirer ; nous n'avons que celle de Guillaume Eustace, publiée à Paris, en 1517, sous le titre : « *Le mirouer exemplaire et tres fructueuse instruction selon la compillation de Gilles de Rome, tres excellent docteur : Du regime et gouvernement des Roys, princes et grands seigneurs* [1]. . » Le « *De regimine principum* » a été aussi traduit en anglais, en espagnol, en catalan, en italien et même en hébreu. Relativement à l'auteur, Gilles Colonna, M. F, Lajard [2] a écrit, il y a quelques années, un savant mémoire où l'on trouve réunies toutes les informations qui nous sont parvenues sur le célèbre général de l'ordre de Saint Augustin et sur ses œuvres.

Quant au traducteur Henri de Gauchi, nous n'en savons que fort peu de chose. D'après M. Lajard, il tirerait son nom du village de Gauchi en Vermandois et il aurait entrepris sa version par l'ordre de Philippe le Bel, au commencement du XIVe siècle, ou plutôt à la fin du XIIIe. Depuis on a proposé, non sans raison, de l'identifier avec le chanoine de Saint-Martin de Liège, *Magister Henricus de Gauchiaco*, [3] dont le nom a été relevé dernièrement dans une charte de Philippe le Bel, du 30 janvier 1296 (nouveau style),

1 Voy. Brunet, *Manuel du libraire* sous « *Egidius* ».
2 *Histoire littéraire de la France*, XXX, 421-566.
3 *Histoire littéraire de la France*, XXX, 620.

Il existe une autre traduction du même ouvrage par Jean Golein.

FONDS ÉTRANGER, N° 45 — (XVII, F, 6)

Deux manuscrits réunis sous une même reliure, 0m342 sur 0m243 ; parchemin, 269 feuillets, XIIIe et XIVe siècles ; papier, 84 feuillets, XVIe siècle. Reliure[1] en peau rouge, sur le dos, en or : « *Collectio poetarum* » et les armes d'Este.

Ce volume, dont le premier feuillet porte la date de 1254, est bien connu des romanistes, sous le nom de *Chansonnier provençal d'Este* (Bartsch, D.). M. Mussafia en a donné une excellente description[2], et beaucoup de philologues, tels que MM. P. Meyer,[3] H. Suchier,[4] C. de Lollis,[8] et autres, ont souvent traité des compositions provençales qu'il renferme. Mais le manuscrit contient, en outre, un certain nombre de poésies françaises, intéressantes à divers points de vue, dont nous allons parler,

La première qui se présente (*folio* 210d) est la chanson *Bernard di me Folquet q'om tient a sage* (fort altérée par un scribe peu habitué à copier des vers provençaux) que M. Gaston Paris a publiée dans son étude sur Hugues de Berzé.[6]

Au feuillet suivant, nous rencontrons un fragment de poème, écrit par une main italienne du XIVe siècle, et provenant apparemment d'une version perdue de Palamède.[7] Ce fragment, déjà signalé par P. Heyse,[8] étant encore inédit, j'en reproduirai le texte *in extenso* :

[1] Dans l'inventaire de 1757, t. III (IV, B, 27) : *in tegmine ligneo sed lacero.*

[2] *Sitzungsberichte der KK. Akademie zu Wien* (1867). LV, 339-450.

[3] *Revue critique d'histoire et de littérature,* II, 90-94.

[4] *Der papierne Theil der Modenaer Troubadourhandschrift* (Zeitschr. f. rom. Philologie, IV, 72-73.)

[5] *Romania,* XVIII, 467 *et suiv.* ; *Revue des langues romanes,* XXXIII, 165

[6] *Romania,* XVIII, 556-560.

[7] Cfr. E. Lœseth, *Analyse critique des romans de Tristan et de Palamède,* p. 434.

[8] *Romanische inedita.* pp. 173-4.

CORRESPONDANCE POÉTIQUE ENTRE PHARAMOND ET MELIADUS
(*fol.* 211[b]-212[c])

[A]u noble roi Melyadus,
Que tant puet et tant vaut que nus,
N'est ore de bonté greignor
A cel que ge tiegn por seignor,
En cui ç'ai toute ma fiance,
Ge, Faramonz, li rois de France,
Envoi mon brief, saluz li mant.
Autre chouse ge ne demant
Fors qu'il ait et bien et santé,
Et de toute joie planté.
Tout ausint comme li deaitiez
Qui de plaies est mal traitiez,
Quant navrés est et sormenez
S'en vet tout droit, s'il est senez,
Au mire qui le set guerir.
Quar autrement porroit perir,
Ausint ge, qui suis esmaiez
Qui suis dedenz le cuer plaiez
De doulor et de marrison,
Mant à vos por ma guerison,
Rois Melyadus, biaus amis.
Li forz rois Artus si m'a mis
En grant poor nouvellement,
Qar l'en me dit certeinnement
Q'il doit a ost sor moi venir.
S'il vient, qui me porra tenir ?
Contre lui ge n'y aurai force
Se vostre valor ne s'esforce
De moi encontre lui defendre.
Amis, pensez or de moi rendre
Ce qu'a vos fis aucune foiz.
S'en vos n'est or trouvee foiz,
Franchise, loiauté, pietez,
Donc est fausce vostre amistiez ;
S'a cest point ne me secorez,
Ge sui de doulor acorez.
Au dereain de cest mon brief
Vos saluz parlement brief.
Ne demorez, venez a mi,

40 Mostrez que vos soiez ami.
Vos avés [...] tres noubles rois
D'Estrangorre, qui mainz desrois
Et maint orgoill avez sousmis.
Meliadus, li vostre amis,
45 Vostre hom lige et vostre sers,
Vos manda ses letres par vers,
Et o ses letres vos salue,
Non pas o cuer plain de faulue,
Mas o cuer entier verai.
50 James nul jor n'oblierai
La vostre très grant amistiez ;
Por ce vos salu sans faintié,
Amis verai, sans fauseté,
Qui gaaignié et conquesté
55 M'avez par vostre courtoisie.
Amis, qui amés sans baudie,
Qui pitié eustes de moi
La ou ge estoie en esmoi
Et en doutance de morir,
60 Qui ne me lassastes perir
Por honor de chevalerie,
Qui m'avés rendue la vie
Qar de mort estoie ja près,
Mil saluz vos mant, et après
65 Vos merci par cent mille foiz,
Amis, tant fu la vostre foiz
Cortoise vers vostre anemi,
Que ge n'ai ore si bon ami
Qui me feist si grant bonté.
70 Por ce voill ge qu'il soit canté
Par tout le monde cestu[i] fet,
Si que l'en sace que a fet
Li bons chrestiens sans poor
Par sa grant franchise au peior
75 Enemi qu'il eust in vie.
Ge sai bien que auront invie
Bon et malvés de cestui fet
Q'a vostre annemi avez fet.
Touz li monz s'en merveillera
80 Quant par le mont conté sera.
Amis, quant delivré m'avez
Par cel franchise, com savez,

Or faites un autre franchise,
Si que la vostre gentilise
85 De jostre droitement loee,
Quant ma cartre auroiz regardée
E lehue de chief en chief,
Metez arieres touz meschief
E movez por venir a cort,
90 Si que li blasme que or cort
Que la loiauté ne gardez
Que vos au roi Artus devez,
Chiee par la vostre venue.
Or mais n'i ait resne tenue
95 De venir a cort ; venez tost
O grant esforz et o grant ost :
Secorez le bon roi Artu,
Si que par la vostre vertu
Li Sesne, qui sunt esvellié,
100 Se truisent si descoullié
Qu'il soient tuit pris come bestes.
Amis, regardez qui vos estes.
Del monde estes ben la merveille :
Faites que lì mundes s'esvellie
105 E fremisse in vostre venir.
Par vos se puet bien maintenir
L'onor del roaume de Logres.
Se tuit li Sesne estoient ogres,
Si n'auront il a vos durée.
110 Mainte peinne avez endurée
Por mantenir chevalerie ;
Or puet estre par vos guerie
La plaie de la grant Bretagne.
Faites tost que par vos estaigne
115 La dolor qu'il vont endurant
De Sesnes, qui asegurant
Se vont or trop en ceste terre.
Poez vos tost finer la guerre.
Bien sai, si tost ne conoistrunt
120 Vostre espee, qu'il se metrunt
A la fuie sans delaier.
L'en le porra prendre e laier
Come chievres se il vos voient.
Ge vos conois s'il ne manioient
125 E s'il ne perdent tout pooir,

Tantost com vos porunt veoir.
Amis, ne vos quier autre don
Fors que vos rendoiz guerredon
Au bon roi Artus de l'onor
130 Que il me fist por vostre amor.
Por vos m'a fet ceste grand servise,
Or vos pri par votre franchise
Que vos guerredon l'en rendez,
Ne a venir plus n'atendez ;
135 Venez tost sanz delaiement
Si qu'enscemble alom lieement
Sor noz ennemis de Sensoigne.
Malement ira lor besogne,
Se ensenble alomes sor eus ;
140 A peinne en en escaperunt deus.
Por ce que osté m'avez de chartre,
Au derain de ceste chartre,
Cou, mon cer ami, vos salu,
Qar plus ke nuls m'avez valu.
145 [A]u meillor roi qui ore vive,
Qui tout bien et tout pris ravive,
Qui a touz granz besongn fu tex
Que, entre touz les rois mortex,
Nus ne fu si vaillans vehuz,
150 C'est li bon rois Meliadus,
Cil qui sanz poor est nomez,
Qui asez est plus renomez
Que sa prosse ne comande,
Ses letres e son brief li mande,
155 E li envoie mil saluz,
De par celui qui est saluz
De touz cristiens et confort ;
E li mande qu'il se confort
Après la vilaine prison
160 Qu'il a ehue contre reison.
Rois de pooir, rois de valor,
Qui mon cuer en mainte dolor
Meistes ja par vostre aspresce ;
La cui bonté, la cui prosce
165 Mal gré mien et par force lou,
De vos a cest point me deslou,
Qar vos me donez lous et pris
De ce que ge unques n'enpris,

E dites que fustes delivre
170 Par moi. Mes donc fusse ge yvre
Se ge delivre vos eusse ;
Qar bien sai ke ge ne pehusse
Mielz porchacier le mien joïse ;
G'eusse porchacé et quise
175 La verge dont fusse battu.
De mun tor me fusse abatu,
Quar mielz ne me pehusse abatre
Que vers le roi Artus conbatre
Por vostre delivrance avoir.
180 Por moi ne fust ce pas savoir,
Quar de pés me meisse en guerre
Bien savez vos que nulle terre,
Ou fortune nos amenast,
Ne pot nus faire qu'il menast
185 Ferme concorde entre nos deus
Acordé nos somes amdeus
Plusors foiz, mes tout maintenant
Descordoit nostre convenant.
Et quant de ce vos recordez
190 Com est que vos vos acordez
A ce que nos porroit durer ?
Avant convindroit enmurtier
Orgoill qui tout ce nos fait faire ;
Qu'en pés alast le nostre afaire.
195 E neporquant, se Deus me salt,
Bien voill que la guerra e l'asalt
De nos deus desormais fine,
E qu'il i ait pès bone e fine.
Mes se pès fesomes ensenble
200 De nos deus ira, ce me scenble,
Come del lou e de l'agnel
Qui bevoient a un reussel :
Ge, que suis del mendre pooir,
Porrai ben tost de moi veoir
205 Ce que li aigniaus vit de soi ;
Dejoste vos morai de soi,
Qar pris i serai com a peige.
Je n'y serai en sehur sege ;
Touz jorz aurai poor e doute
210 Que vostre epee ne me boute,
Por joer a rechigne chat,

Adés criem que je chier n'achat
Au dereain ceste concorde.
Ge ne croi mie que descorde
215 Soit trop loign de nos ostelée.
Asez tost sera apellee
Por nos deux faire enscenble prendre,
L'en porroit aussi tost aprendre
L'asne a chanter et a corder
220 C'on l'en nos porroit acorder ;
Qar vos roide, ge orguoilleus,
Vos geun, e ge fameilleus,
Vos de batagla desirier,
Ne ge ne m'en puis conscirier.
225 Qui i porra metre pès ferme ?
Nus fors cil qui clot et enferme
Touz le monde en sa(i) deitié.
Cil, si volt, aura tost traitié
Entre nos deus cele concorde,
230 Que jamais n'i aura descorde :
E cil de nos deus s'intremette
In tel guise que il i mette
Ferme concorde e ferme pés
Que guerre ne viegne jamés.
235 Au dereain de cest mien brief
Vos pri frans rois, ne vos soit grief
Se a vos ne vins maintenant,
Que de vos letres fui tenant.
Ge ne l poi, mès or le porrai,
240 O vos asez tost me jondrai ;
A grant ost et a grant pooir
Vos irai desormés veoir.
Saluz vos mant, saluz vos viegne
Ce que vos volez vos aviegne.

Un peu plus loin (fol 218 a — 238 d) sous la rubrique : *Iste sunt cantiones francigene, et sunt* .L. — *Moniez d'Arraz*, nous trouvons 63 chansons françaises,[1] dont les 49 pre-

[1] Au XVIe siècle, l'érudit modenais Gian Maria Barbieri avait déjà mentionné ces chansons, disant dans son traité *Dell'origine della poesia rimata, cap.* IX, *p.* 92 (Modena, 1790) : « Mi ricordo di havere già veduto in un gran libro Provenzale, cinquanta canzoni con questo titolo sopra : *Istœ sunt can-*

mières seules étaient comprises dans l'index rédigé en 1254 ; les quatorze autres y ont été ajoutées plus tard, par une main de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe siècle, sans numéro d'ordre. La plupart de ces chansons sont inédites, mais elles sont connues hors de Modène par deux copies différentes, l'une de La Curne de Sainte-Palaye, l'autre de M. A Mussafia ; la première a été utilisée par M. G. Raynaud [1], la seconde par M. Ed. Schwan [2].

Voici le premier vers de chacune de ces chansons, d'après notre texte [3] :

1 Amors n'est pas que q'en die
2 Bien doit chanter cui fine amors adrece
3 Bien chantasse volontiers lieement
4 Quant li douz tenz s'asoage
5 L'autrier en mai — Au douz tens gai
*6 Quant voi bois e prez reverdir
7 Un petit devant le jor
*8 Quant noif remaint et glace funt
9 A ma dame ai pris congié
10 Chançonete m'estuet a comencier
*11 Bien mostre Diex apertement
12 Quant les moissons sont fallies
13 En Pascor un jor erroie
14 Li doz termines m'agree
15 Ja de chanter a ma vie
*16 Un serventes, plait de deduit, de joie
*17 Molt lieement dirai mon serventois
18 Ne me sunt pas achoisun de chanter
19 Quant je voi le doz tems venir
20 Bien puet amors guererdoner
21 Ne mi donez pas talant
22 A l'entree do doz comencement
23 Iriez et destroiz et pensif

tiones Francigenæ n. L. Le Moine d'Arras: Il qual libro di presente si trova nelle Libreria ducale di Ferrara. »

[1] G. Raynaud, *Bibliographie des chansonniers français des XIIIe et XIVe siècle, I*, 37-39. — Paris, 1884,

[2] Ed. Schwan, *Die altfranz. Liederhandschriften*, *pp*. 216-221. — Berlin, 1886.

[3] Dans la table qui est en tête du ms., l'indication de ces chansons offre quelques variantes sans importance.

24 Chanter me fait ce dun crien morir
25 Flors ne verdure de prez
26 Comencement de doce saisun bele
*27 Quant voi venir la gelee
*28 Quant je voi renouveler
29 Ja por ce se d'amer me doel
30 *Qui bien velt amor descrire
31 Li consirers de mon pais
32 Amor qui m'a tolu à moi
33 S'amors veult que mes chans remaigne
34 Bien ait amors qui m'ensaigne
35 Ge cant, c'est molt malvais signes
36 A l'entree de la saison
*37 Amors m'a en sa justise
38 Amors me semont et prie
39 Quant je voi le dolc tans d'esté
40 Prés sui d'amor, mais lonc sui de celi
41 Je ne cant pas por goie che jo sente
42 A la dolçor del tans que reverdoie
43 De buene amor e de loial amie
44 Por quel forfait e por quel ocaison
*45 A vos m'atent de tote joie avoir
46 C'unques nus hom par dura departie
47 Si voirement cum cilla de cui ge chant
48 Por grant franchise moi convient chanter
49 Aï ! amors, cum dura departia
50 Quant je plus sui em paor de ma vie
*51 Esbahiz ai chanté sovent
52 Douce dame simple et plaisanz
53 En qui d'amors me conseille
54 Quant follissent li boscage
55 Quant se rejoissent oisel
*56 Dous dames honorees
57 L'autrier avint en cel autre pais
58 Chascun qui de bien amer
59 Oez com je sui bestornez
60 Rois de Navarre et sire de Verai
61 Ancor ferai une chanson perdue
62 Douce dame de paradis
*63 Bien emploie son cuer et son corage

Quoique ces chansons soient précédées des mots *Monnez d'Arraz* (Moniot d'Arraz), bien peu semblent appartenir à ce

trouvère, ainsi que l'a montré M. Schwan, *(loc. cit.)*, en réfutant l'opinion émise à ce sujet par J. Brakelmann.[1] Toutefois il difficile de se prononcer pour quinze d'entre elles qui ne se sont retrouvées jusqu'ici dans aucun autre manuscrit : ce sont celles que j'ai marquées d'un astérique dans la liste donnée ci-dessus. J'en choisis six que je transcris, en conservant les altérations graphiques du scribe italien :

N° 8 (FOL. 218*d*)

Quant noif remaint et glace funt,
Que resclarcisent cil ruissel
Et cil oisiel grant joie funt,
Por la doçor des tens novel,
Et florissent cil arboisiel,
Et tuit cil pré plain de fluer sunt,
Et fine amor (re) mi semunt
Que je face un sonet novel.

Un main suer mon palefroi munt,
En mai quant chante cil oisiel,
Si ai trové au pié d'un munt,
Chapel faisant en un prael,
La fille au seignor d'un chastel,
La trés plus belle riens del munt
De cors e de vis et de front,
En blanc chamise et en ver mantel.

Je la salue ; ele respont
Et laisse a faire sun chapel :
« Sire ! Deux grant joie vos doint.
De la riens d'un plus vos est bel,
Et a caus doint Deus lor avel,
Qui vers dames leiaus cuers unt ;
Et cil qui bone amor defont
Soient oni Deu en apel ! »

« Ma doce dame, je le croi,
Qar maint mal m'unt fait gileor ;
Et sachoiz bien que de lor loi

[1] *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, XLII, 69.

Ne sui ge mie, ne des lor
Je n'amai unques tricheor.
Mais faites vostre ami de moi,
S'aureiz trové en bone foi
Dedens fin cuer leial amor. »

« Dans chevalier ! parler vos oï,
Ce m'e[s]t avis, de grant folor,
Qar en tot cet païs ne voi
Pucele de tant bel ator,
Ne dame de si grand valor,
Qui mieuz amee soit de moi.

Por ce, celi fausser ne doi
Qui m'aime senz cuer gileor.
Ja de celi que mon cuer a
Ne partirai mai a nul jor.
A mes premieres amors me tendrai,
Et quant eles me faudrunt, si morai. »

N° 11 (FOL. 219a-219c)

Bien mostre Diex apertement
Que n'ovron mie a son plaisir,
Quant si vilment nos lait honir
En Albigois, ou a tel gent
Qui de nelui ne se defent,
Qui en chanp les puisse tenir.
Or i sunt mort nostre parent,
Et nos font la terre gerpir.

Trop vit clergiez desloiaument;
Par tot lo mont voi Deu traïr.
Sa grand besogne fist perir,
Outre mer n'a pas longemeut,
Que nostre haut conquierement
Fist tot en perte revertir :
En cormen nier ou jugement
Au bon roi qui n'en doit mentir.

D'umilité n'i a noient;
Lor orguel ne puet nus sofrir.
Tot vuelent lo monde saisir
Par lor escomeniementz.

Tant ont avoir et tienemenz
Qe par rober, que par tolir,
Que chascuns vuet ce qu'il enprent,
Soit torz, soit droiç, faire fornir.

E Diex ! tant metent malement
Ce c'unt des morz ensevelir
En lor garces paistre et vestir,
En boivre et en maingier trop sovent.
Il deussent tant seulement
Lor lase vie sostenir,
Et le sorplus par boen talant
Au besogneus Deu departir.

Rome, don nostre loi descent,
Nos parfait del tot esbaïr,
C'a son hues veaut tot retenir
Ce que por pechié nos deffent
Por loier a s'ot et a so pent,
Et vant ce que Dex rove ofrir,
Et marie si prés parent
Que la loi ne doit consentir.

Dex les tut toz, ou les ament,
Si qu'il nos puisse garantir ;
Ou se ce non procheinement
Nos convendra sanz loi morir.

N° 16 (FOL. 220b-220c)

Un serventes, plait de deduit, de joie,
Commencerai au Dieu comandement,
Qu'il nos enseint le chemin et la voie
A li aler sanz nul encombrement,
A l'un e tuit senz, et trés isnelement,
Aveoc celi qui nos apele et proie
A mauti(?) a sun asenblement.
Engeu d'un paradis nos otroie
A toz jorz mais por nostre salvement.

Jerusalem, tant es desconfortée !
Sur toi en est le domage venu ;
Cretientez t'a trop abandonée
Et le sepulcre et temple (Domini) [Deu]

Qui fu jadis en grant chierté tenu.
Dieux fu en toi servie et onorée,
Il fu en toi cloffichez et penduz.
T'ont paien esillie[e] et gastee,
Mal geredun lor en sera rendu.

France, doiz avoir grant seignorie
Sur totes riens te doit en enorer.
Diex terre quiert et secors et aïe
Por sun païs de païens delivrer.
Por ceu a fait le roi resociter.
Pris a la croiz por amender sa vie ;
Si s'en ira, se Deu plet, outre mer,
Tuit si baron li feront conpaignie ;
Li cuens d'Artois ira ses oz gier.

Au riche roi, qui France a en baillie,
Va, serventois, tun message conter.
Qui n'oblit pas la terre de Sorie,
Ne puet pas si lungement demorer.
Paris lu veut en bone foi loer
Qu'il maint ses oz par terre Romanie;
Legierement la pora conqester
Et baticer le sodant de Turquie,
Poi li porra tot se monde aquiter.

L'emperaor face au pape acorder,
Puis passera la mer a grant navie.
Ne le porrunt li païen endurer;
Tot conquerra Turquie et Persie,
En Babilonie ira por coroner.

Quant le roi de Paris fu esperdu,
Qu'il cuidoient que l'arme en fut alee,
Et quant il fu en vie revenu,
La crois reqit et cil li a donee
Qui tesmoinz est de si bele vertuz.

N° 17 (FOL. 220cd)

Molt lieement dirai mon serventois,
Car j'en truis bien en mon cuer l'achoisun.
Li Poitevin, li Gascun, li Anglois,
Li cuens Raimunz et li rois d'Aragun

Unt Mahon de leur en prisiun.
Par devers aus est tornez li Sordois.
Diux! gardez nos le seignor des François,
Charle et Anfor et le conte d'Artois.

Molt fist li cuens de la Marche que fos
Qui mit sun cors et sa terre a bandon
Contre le roi. Ce fist il por le los
De sa femme qui ne quiert se mal non.
Mes l'on i a si pelé le grenun
K'a toz jorz més en iert pis a ses ioir (?)
Diux! gardez nos .....

Li Poitevin, li Gascon, li Anglois
Garderent mal le pont de Tailleborc
Que malgré aus i passèrent François
Et chacerent et mitrent en retor.
Dusq'en Seintes n'i firent hunc q'estor.
Et sachoiz bien la fu pris li Barois.
Diux! gardez nos.....

La bataigle le conte Boloigneux
Vint premieren a cel asemblement.
Molt i fu prues Raos de Clarmontois;
Cil de Pontis i conqist los molt grant
Dusqu'a portes les menerent batant;
A mie nuit s'enfoi il lor rois.
Diux! gardez nos..... .

Aprés caus vint Ansiau de Triaigniel
Et ses conpainz Heraz de Valeri.
Bien fu armez chascun sur un morel;
Cil de Beaujeu et Uges d'Antegni.
Lors furent bien li Anglois envaï;
En la vile les mistrent, suer lor pois.
Diux! gardez nos.... ..

Molt fist li rois que pruez et que vaigllanz,
Li cuens d'Artois et li cuens de Poitiers,
Qui monterent por seqeurre lor gent,
Armé de fer sur les corranz detriers.
Li messagier aurunt mauvés loiers
Qi le dirunt le conte d'Aubigois.
Diux! gardez.....

Mun serventois envoi au Champenois
Et Archabaut, aus seignor de Borbun,
Et au Flamanz et au conte de Blois,
Et a celi qui tient Biaune et Digun,
Q'envers le roi ne pensent se bien non,
Loial soient, si ferunt que cortois.

N° 59. (*fol.* 229 *d* — 230 *a*)

Oez com je sui bestornez
Por joie d'amors que je n'ai.
Entre sages sui fous,
Et entre les fous assez sai.
Onques ne fis que faire dui.
Qant plus m'a ire, plus m'apai.

Je suis menaz et riens ne puis avoir,
Mauvés sui et cortois,
Je suis muez por bien parler,
Et sorz por clerement oïr,
Co[n]traiz en lit por tost aler,
Et coliers por toz tens gesir.

Je muir de faim qant sui saous,
Et de noient sui las ;
De ma prode feme sui cous,
Et en gastant le mien amas.
Quant je cheval lez mon cheval,
De mon aler faz mon venir.

Aigue m'enivre plus que vins,
Miel me fait bouire plus que feus :
Prodom sui et lechieres fins.
Et si vos dirai briement qex :
Alemanz sui et Poitevins,
Ne l'un ne l'autre, ce set Diex.

La rotroange finerai
Qui maintes foiz sera cha[n]tée.
A la pucele s'en ira
Par cui amors m'ont bestorné.
Se li plaist, si la chantera,
Por moi qui la fis en esté ;
Et Diex se ja se sentira
Mes cors de la soe bonté.

N° 63. *(fol. 230 d)*

Bien emploie son cuer et son corage,
Qui bien vos sert, douce virge Marie,
Car il n'a pas en vos servir servage,
Ainz est plus haut qui plus se humelie ;
Et quant est plus de servir volentis,
Doce dame debonaire et gentis,
Tant li sera miex sa painne merie,
Lors quant chascuns aura mestier d'aie

Douce dame dou dozime lignage,
La cui doçors tout le mont rassassie,
Par vos nos pert la regions ombrage,
Ou plus part cil qui plus si humelie.
Par vos vivons, par vos faut nos essius,
Par vos somes geté de toz perius,
Car vostre filz, clere estoile, nos guie
A la feste dont l'en ne se part mie.

Douce dame ploree en l'ermitage,
Vos estes molt signoriment florie,
Qant Dex nasqui de vos en pucelage,
Dont lui et vos toz li mondes mercie :
Lui, quant il fu si debonaire et piz
Qe por nos vost devenir vostre fiz ;
Et vos de ce humile et aparillie
Fustes por estre et sa mere et s'amie.

Roïne, a cui li angels ont fait homage
Et coronee de corone de vie,
A jointes mains, plorant, vos rent mon gage
De ce que ge si pou vos ai servie
Trop ai esté vers le munde bahiz
Et il de moi trop a esté bailliz.
Or voill oissir fors de sa main burnie ;
Recevez moi, gloriose Marie.

M. Schwan (*o. c.* 217) s'était demandé si, dans la liste de M. Raynaud, nous n'avions pas sous les n°s 350 et 351 :

Bele, sage, simple et plaisant
Douce dame simple et plaisanz

une seule et même chanson de Jacques d'Ostun. Or, c'est ce qui est en effet; seulement la seconde, qui est notre n° 52, diffère de la première par quelques variantes et par l'addition du couplet suivant, propre au ms. d'Este :

(*fol.* 228b) Mout fist amors a mon talant,
Quant de moi fist vostre mari,
Mais joie m'eust fait plus grant
S'ele m'eust fait vostre ami.
Or n'i atant fors que merci ;
A vos et amors me rent,
Et se pitiez ne vous en prent,
Par tans en plorront mi ami,
Car longues ne puis vivre ensi.

Je viens de reproduire le texte tel quel, mais il est clair qu'au deuxième et au quatrième vers, les mots *mari, ami* doivent être intervertis, puisque, selon M. Paulin Paris[1], « malgré les vœux les plus sincères de Jacques d'Ostun pour s'unir à celle qu'il aimait, il ne put l'obtenir de ses parents. »

FONDS ÉTRANGER, N° 59 — (VII, I, 23)

Parchemin, 0m430 sur 0m350, XIVe siècle, 101 feuillets, sur deux colonnes, 43 lignes à la colonne ; reliure en peau rouge, sur le dos, en or : « *De Gail. Gesta Tristani*, » et les armes d'Este. Lettrines alternativement bleues et rouges ; dessins à la plume, coloriés. Manuscrit acéphale, mutilé en beaucoup d'endroits[2].

ROMAN DE TRISTAN, EN PROSE.

..... doint por tant qu'il la peust avoir. Quant li ban li rois fu criez, si vint a lui une damosele qui li dist : « Rois Claudes[3], se je cuidasse que tu ne me fausasse, ensi com tu l'as promis, (de ce que) je te feroie

[1] P. Paris, *Trouvères et chansonniers* (Histoire littéraire, XXIII, p. 635).

[2] Ces mutilations sont déjà indiquées dans le supplément de l'Inventaire du siècle dernier, t. III (I, E, 2) par les mots « *miserrime hic illic discerptus.* »

[3] Notre texte donne toujours *Claudes* ou *Claudex*, leçons qu'il faudrait corriger par *Clodeus*, forme variée de *Clovis*, *Clodoveus*, comme me l'a fait observer M. Lœseth.

savoir la vérité de ce que tu demandes. » Et li rois li promist sor quanque il tient de bien et de sainte Yglise que ja neien fausera. « Or te dirai donc, fist ele, toute la verité. » Si li comence a conter coment li rois fu assailliz et sa meisnie occise, et coment sa feme s'ocist, et coment li rois morut en prison, et puis fu getez en la rivere ; et toutes les choses coment ele estoient avenues, li conte la damoisele.....

.....

..... et je, qui sa priere et son comandement n'oseroie trespasser, li promet en la fin de cestui livre, com a mon seignor, que maintenant que la froidure de cestui iver sera passee, et nos serom au comencement de la douse saison que l'en appelle la saison de verie, qui atonc me serai aucun pou reposés aprés le grant travail de cestui livre, quar je i ai demoré un an entier, si que je ai leissiés totes chevaleries et tous autres solas, me retornerai sor le livre de latin et sor les autres livres, qui trait sont en françois ; et je proverai de chief en chief. Et de ce que je verrai qui faudra et que je troverai ou livre de latin, je ferai un livre entier ou je acomplirai, se Deu plest, tot ce que mon S. Luces dou Gaut, qui premierement comence a traslatier, et maistre Gautier Map qui fist le propre livre de Lancelot, mon S. Roubert de Boron, et je..... Helyes de Boron.....

Ce manuscrit nous offre un assez bon texte du roman ordinaire du *Tristan*, en prose, dont nous avons vu un remaniement plus haut, au nº 40. Il est fâcheux que la mutilation du dernier feuillet ait fait disparaître la fin de l'épilogue, précisément à l'endroit où il est question de Helie de Boron, car le nom de ce personnage ne s'était trouvé jusqu'ici que dans un seul ms. de *Tristan*, celui de la Bibl. Nat. *fr. 104* [1].

M. E. Löseth, dans l'*Analyse* déjà citée, donne les plus amples informations que l'on puisse désirer relativement aux différents textes de ce roman.

FONDS ÉTRANGER, Nº 116 — (XVII, H, 4)

Parchemin, 0m,380 sur 0m,270, XIVe siècle, 194 feuillets, sur deux colonnes, 40 lignes à la colonne : reliure en peau blanche et dos en peau rouge, avec le titre « *Vitæ Sanctor.*

[1] Voir à ce sujet G. Paris et J. Ulrich, *Merlin*, t. I, introd. XXXIII-XXXV. Paris, 1886.

G. M. M. ». Lettrines alternativement bleues et rouges : miniatures [1].

VIES DE LA VIERGE, DE JÉSUS ET DES SAINTS.

Cest livre est appelé livre des saint apostres et des saint martir et confessors, et des saintes virges, et la nativité de Nostre Dame sainte Marie.

La nativités de la gloriouse virge Marie, de la lignée de Juda et de la roial generacion de David prist comencement ; mes sains Matheus et sains Luques ne descritrent mie la generacion de sainte Marie, mais de Joseph, li queus Joseph fu del tout en tout estranges de la concepicion de Crist .....
.... li angles de Dieu parole a l'abé et dist : « Monte tost a chevaus et va a la cité ; et se tu encontres aucuns home, amoine les avec toi ici. Et quant il i aloit, si encontre un home corrant, et li abés li demande dont il corroit, et il dist : «Ma feme est morte, et je le vois veoir ». Et li abes prist le mari de Teodore sor son cheval. Et vidrent et ploirerent moult et l'ensevelirent en loiant Dieu. Et ses maris prist la celle de Teodore, sa feme, et demore iluec, et puis après dormi en nostre Seignor. Et li enfens de Teodore ensivant sa noresse, resprendissant de toutes onestés, de bone meurs, si que quant cil abes fu mors, il, por l'assetement de tous, comunement fu eslut en abes de celle abaïe.

Explicit liber de vita sanctorum apostolorum, martirum, confessorum et virginum. Deo gratias, Amen.

Sur la dernière feuille de garde, une main du XVe siècle a écrit la table suivante des matières contenues dans notre manuscrit :

j. De la nativité de Ste Marie.
ij. De la nativité de Crist.
iij. De l'assonsions de Ste Marie.
iiij. De la vie et la pass. S. Pous.
v. De Saint Peres apoistre.
vj. De Saint Pol.
vij De Saint Johan evangeliste.
viij De Saint Mathie apostre.
viiij. De Saint Symon et Jude.
x. De Saint Grisans.
xj. De Saint Thomas.
xij. De Saint Philippes.
xiij. De Saint Jaques le justes.
xiiij. De Saint Jaques l'apostre.

[1] Quoique ces miniatures soient fort grossièrement exécutées, elles ont tenté quelque collectionneur, qui s'en est approprié plusieurs, en arrachant les feuillets sur lesquels elles se trouvaient.

xv. De Saint Bartholomeus.
xvj. De Saint Marc.
xvij. De Saint Andree apoistre.
xviij. De Saint Eustaises.
xviiij. De Saint Morises.
xx. De Saint Jaques.
xxj. De Saint Johans et Paules.
xxij De Saint Lorens.
xxiij. De Saint Polites.
xxiiij. De Saint Mathias.
xxv. De Saint Eusteunes.
xxvj. De Saint Georges.
xxvij. De Saint Cristofles.
xxviij. De Saint Longins.
xxviiij. De Saint Pous.
xxx. De Saint Damien.
xxxj. De Saint Clemens.
xxxij. De Saint Tumas.
xxxiij. De Saint Bastiens.
xxxiiij. De Saint Vincens.
xxxv. De Saint Ignases.
xxxvj. De Saint Blaises.
xxxvij. De Saint Ciriaques.
xxxviij. De Saint Donas.
xxxviiij. De Saint Adrian.
xxxx. De S. Protes et Jacintes.
xlj. De Saint Silvestre.
xlij. De S. Ambroises et de S. Gregores.
xliij. De Saint Nicolas.
xliiij. De Saint Zermains.
xlv. De Saint Basiles.
xlvj. De Saint Martins.
xlvij. De Saint Brises.
xlviij. De Saint Beneois.
xlviiij. De S. Leon l'apostoilie.
l. De Saint Antoin.
lj. De Saint Juliens.
lij. De Saint Forscee l'evesques.
liij. De Saint Bernars.
liiij. De Saint Gilies.
lv. De Saint Domenques.
lvj. De Ste Marie Magdalene.
lvij. De Sainte Marthe.
lviij. Des .XI. mille verges.
lviiij, De Sainte Agnès.
lx. De Sainte Cristine.
lxj. De Sainte Catheline.
lxij. De Sainte Anastasie.
lxiij. De Sainte Agathe.
lxiiij. De Sainte Peronele.
lxv De Sainte Theodore.

Les manuscrits des *Vies des Saints* en prose française sont peu nombreux. Ceux des bibliothèques de Lyon et d'Arras, qu'a décrits M. Paul Meyer [1], sont peut-être plus importants que le nôtre sous certains rapports, mais le nombre des légendes qu'ils contiennent semble être beaucoup moins grand que dans celui de Modène.

FONDS LATIN, N° 568 — (IV, D, 5).

Parchemin, 0m,280 sur 0m,203, commencement du XVe siècle, 52 feuillets; reliure en peau rouge, sur le dos, en or : « *Hymni* » et l'aigle couronnée d'Este.

[1] *Bull. de la Société des anc. textes fr.* (1885), pp. 51-70; (1888) pp. 79-84; et *Romania*, XVII, 366-400.

Lettrines, notation musicale noire et rouge [1].

CHANSONNIER LATIN, ITALIEN ET FRANÇAIS

Le présent manuscrit n'est guère connu que par quelques extraits qu'en a publiés M. Ant. Cappelli, [2] il y a une vingtaine d'années, dans un opuscule sur les poésies musicales des XIVe, XVe et XVIe siècles.

Les pièces françaises que renferme ce chansonnier, les seules dont j'aie à m'occuper ici, sont au nombre de 67; elles consistent en ballades, lais et virelais, d'une facture quelquefois fort gracieuse. Malheureusement ces petites compositions sont incomplètes pour la plupart, comme il arrive d'ordinaire dans les manuscrits avec notation musicale. Je vais les indiquer par les deux premiers vers de chacune d'elles, en leur joignant un numéro d'ordre, qui n'existe pas dans le chansonnier.

1 (*fol.* 8) Puisque la mort tres cruelment a pris
Le noble corps gracieux, doulz, attrayant
2 (*fol* 10) Pus onques dame n'ameray,
Car m'amie m'a pris en hé
3 (*fol.* 11) Par vous m'estuet languir et soupirer,
Douce dame jo[li]e, et nuit et jour
4 (*fol.* 11) Soyes par moy, mon ami gracieux,
Hors de tormant, je t'en pri et supplie,
5 (*fol.* 11 *v*°) Dame que j'aym sour toutes de ma enfance
Ke loue et prise autant com ay pouvoir
6 (*f.* 12) Franchois, Franchois sunt nobles, preus et vaylans,
Courtois, loyaus, fermes, doulz et honestes
7 (*fol.* 13 *v*°) Une dame requis l'autrier d'amer
Par bone amour de cuer piteusement

[1] Les 11 derniers feuillets du volume semblent provenir d'un autre manuscrit. La plupart des pièces de musique portent en tête le nom des compositeurs. Voici ceux qui sont indiqués dans le partie française de ce chansonnier: *Mattheus de Perusio, Jacopinus Selesses, Brenon, Conradus de Pistorio ordinis Heremitarum, Filipoctus de Caserta, Egidius ordinis Heremitarum S. Augustini, Anthonello de Caserta.*

[2] *Scelta di curiosità letterarie inedite o rare, disp. XCIV* (Bologna, 1868). Les poésies françaises publiées dans cet opuscule, d'après notre chansonnier, sont au nombre de onze; elles correspondent aux n°s 7, 11, 16, 17, 18, 28, 31, 37, 44, 47, 48, de la liste que nous donnons ci-après.

8 (*fol.* 13,) Du val p[e]rilleus ou pour pris de jeunesse
Vers orient un bel [.....] voy luire
9 (*fol* 13 *v*°) Hors suis je bien de trestoute ma joye
Se pour douchour pité ne me resjoye
10 (*fol* 14) Beauté parfaite, bonté souvrayne,
Grace sans per, doucour esmerée
11 (*fol* 14 *v*°) Notés pour moi ceste ballade,
Mon très doux ami gracieux
12 (*fol.* 15) Langue puens, envenimée,
Poyndant poynture vissieuse
13 (*fol.* 15 *v*°) Fuions de chi, fuions, povre copangne
Chascuns s'en voist querir son aventure
14 (*fol* 15 *v*°) Sans vous ne puis, très douche creature,
Playsir avoir qui moy peust agréer
15 (*fol.* 17) Près du soleil, deduissant s'esbanoye
Doulx, ententis, un redouté fanchon
16 (*fol.* 19 *v*°) En un vergier clos par mensure
Say une flour de lis moult gente
17 (f. 20 v°) Dame d'onour c'on ne puet esprixier,
En parler douche, plaisant en regarder
18 (f. 20 v°) A qui fortune est tout dis ennemie,
Il m'est avis vivre doit en langor
19 (f. 21 v°) En attendant soufrir m'estuet grief payne
Et en langour vivre, c'est ma destinée
20 (f. 21 v°) Je ne puis avoir plaisir [1]
.....
21 (f. 24) Plus liés des liés, plus joieux et plús gay
Doye bien estre a fin amour servir
22 (f. 26) De toutes flours n'avoit et de tous fruis
En mon vergier fors une seule rose
23 (f. 26 v°) En ce graceux tamps joli,
En un destour la j'ay oy
24 (f. 26 v°) Sans mal penser et sans folour,
Ma douche dame de valour
25 (f. 27) De petit peu devient volenté de mult, [2]
Assés doit prendre, ce m'est avis
26 (f. 27 v°) De ma doulour ne puis trouver confort
Car en tous cas m'est fortune contrayre.

[1] Le ms. ne donne que ce vers répété une deuxième fois avec *teneur*, et une troisième fois avec *contre teneur*.

[2] Les deux premiers vers de cette ballade sont certainement incorrects. Le refrain est: *Onque n'ama qui pour ce peu hay*.

27 (f. 28) Sus un fontayne en remirant
Oy chanter si douchement
28 (f. 28) Ma douce amour et ma sperance,
Je vous creant de bon cuer vray
29 (f. 28 v°) Soit tart, tempre, mayn et soir,
Ma tré chiere dame
30 (f. 29) Ma douce amour, je me doi bien complaindre
Quant je ne puis avoir soulas ne joye
31 (f. 29 v°) Trés nouble dame souverayne,
Je vous supli trés unblement
32 (f. 29 v°) Dame sans per, en qui est ma speranche
Mon doulz penser et tretout mon playsir
33 (f. 30) Amour me fait desirer loyaument
Si aute amour, que s'avoir la povoye
34 (f. 30 v°) Gais et jolis, liez, chantant et joieus
Sui, ce m'est avis, au gracieux retour
35 (f. 31 v°) Amour doi ye servir et regracier,
Et honourer plus que personne née
36 (f. 31 v°) Tredoulz regard amoreuse m'on[t] tret,
Tant de dousour fet a mon cuer antrer
37 (f. 32) Par les bons Gedeons et Sanson délivré
Fu le peuple de Dieu de tout ses enemis
38 (f. 32 v°) Se doulz espour ne me donne confort
Miex ameroie que vif clos estre mort
39 (f. 33) Le greygnour bien que nature
Fist a l'houme en ce folz monde
40 (f. 33 v°) Amour m'a le cuer mis en tel martire
Que mayntes fois le jour mon corps tressue
41 (f. 33 v°) Le grant desir que j'ay du retourner
Devers vous, ma douche dame de valour
42 (f. 35) Je la remire sans mensure
.. ..
43 (f. 35) Se vous n'estes pour mon guerredon nee,
Dame ! mar vi vo doulz regard riant
44 (f. 35 v°) En remirant vo douche portraiture,
En la quel est tous doulz ynmaginier,
45 (f. 36) Courtois et sages, et a tous doit plaisir,
Le droit signour que par election
46 (f. 37) La grant beauté de vous, ma souverayne,
Ardant desir de fere vo plesir

[1] Ici de nouveau nous n'avons que le refrain de la chanson, répété avec *teneur* et *contreteneur*.

47 (f. 39) Dame souvrayne de beauté, d'onor,
Merchi, por Dieu, merci de ma dolour,
48 (f. 39 v°) Dame zentil, en qui est ma sperance,
Vous estes tout mon bien et mon confort
49 (f. 39 v°) Helas! merci, merci, pour Dieu, merci !
Pour Dieu, merci, dame d'onour
50 (f. 40 v°) En atendant esperance conforte
L'houme qui vuet avoir perfection
51 En atendant d'avoir la douce vie,
Fait doulz espour laboreuse plaisanche
52 (f. 41) Tel me voit et me regarde
Qui ne me leroit chanter
53 (f. 41 v°) Dame d'onour en qui tout mon cuer
Maynt en atendant vostre benivolance
54 (f. 42) Pour Dieu, vous pri, haute dame de honour
Enginer ne me vueiliés, ne trufer
55 (f. 42 v°) Helas! que ferai je maintenant
Car ma dame ne me veult aider
56 (f. 43) Belle sans per, d'haulte douchour parée
De bien, d'honour et de toute vaillance
57 (f. 43 v°) Si je me plaing de fortune j'ay droit,
Car par li sui griefment enfortunee
58 (f. 44) A qui fortune ne se vuelt amer,
Maulgré de li sans pitee le pormayne
59 (f. 44 v°) Se pour loyaulment servir, on puis merir
Si tres haulte don com le nom d'amy
60 (f. 45) Puisque je sui pour loyauté tenir
Et pour amer de vray cuer et servir
61 (f. 45 v°) Pour bel acueil suy je, las! deceu,
Dont tout espoir de moy fuit maintenant
62 (f. 46) Helas! avril, par ton doulz revenir,
J'ay de dolour plus que dire ne say
63 (f. 46 v°) Je ne requier de ma dame et m'amie
Fors seulement que sa grace acquerir
64 (f. 47) Trover ne puis aucunemant confort
Si trés fort point l'amere departie
65 (f. 49) Mais je vous di bien vrayment
Que vous pas los ne pris.
66 (f. 49 v°) Jusques atant que vous veray,
Je n'auray joye ne plaisir
67 (f. 52) Dame de honour, plesant et gracieuxe,
Vostre beauté fet mon cuer reyoïr,

Je compte publier d'ici peu une étude sur ce chansonnier, dont la plupart des poésies ne semblent pas s'être conservées dans d'autres manuscrits.

FONDS LATIN, N° 893 — (XII. F, 31)

Vélin, 0,m 212 sur 0, 155, XVe siècle, 187 feuillets, 15-17 lignes longues à la page ; reliure en parchemin blanc avec dorures, aux armes de Wolfgang Dietrich von Reitenau, archevêque de Salzbourg [1]. Miniatures [2] et lettrines.

LIVRE D'HEURES

Ce manuscrit, écrit partie en latin, partie en français, comprend, pour cette dernière langue, premièrement, un calendrier, où sont indiqués deux *jours périlleux* pour chaque mois [3].

I. — LES JOURS PÉRILLEUX (FOL. 1-12)

Janvier : [1] *La Circoncision*, [25] *S. Pol*. — Fevrier : [4] *S. Aventin*, [26] *S. Osseme*. — Mars : [1] *S. Aubin*, [28] *S. Ernoul*. — Avril : [10] *S. Gobert*, [20] *S. Symeon*. — Mai : [3] *S. Crois*, [25] *S. Urbains*. — Juing : [10] *S. Landri*, [16] *S. Sire*. — Juillet : [13] *S. Cist*, [22] *Ste Magdaleine*. — Aoust : [1] *S. Pere*, [30] *S. Fiacre*. — Septembre : [3] *S. Godegrain*, [21] *S. Mathieu*. — Octobre : [3] *S. Victor*, [22]

[1] D'après une communication que je dois à l'obligeance de M. Richebé, cet évêque de Salzbourg (1587-1612) portait : *Écartelé : aux 1er et 4e parti d'or au lion de sable, la queue fourchue et passée en sautoir, et de gueules à la fasce d'argent ; aux 2e et 3e d'argent à une boule de sable.*

Sur le plat extérieur de notre manuscrit, le dessin de ces armoiries est seulement imprimé en or. L'écusson, arrondi du bas et posé dans un cartouche, est surmonté d'une fleur de lis, du chapeau épiscopal, de la croix et de la crosse ; le tout est enfermé dans une couronne de feuillage de forme ovale.

[2] Ces miniatures, très finement exécutées, sont accompagnées d'arabesques où figurent souvent la couronne ducale et de nombreuses fleurs de lis.

Au bas du feuillet 25 r°, l'enlumineur a peint deux écussons parfaitement semblables (*parti : au 1er d'argent au lion cousu de gueules ; au 2e coupé : A. vairé d'or et de gueules de trois tires au filet d'azur brochant en bande ; B d'or au chef d'azur.*), entre lesquels se trouvent un R d'or et un I d'azur reliés ensemble par une grecque cinabre. Je n'ai pu découvrir à quelle famille ont appartenu ces armoiries.

[3] A chacun des jours périlleux, j'ajoute entre crochets le quantième du mois, qui n'est pas dans le manuscrit.

S. Mellon. — Novembre: [3] *S. Lie,* [28] *S. Rufin.* — Decembre: [2] *S. Fare,* [22] *S. Victor.*

II. — LES CINQ PLAIES DE N. S. (FOL. 129-132)

Les .v. plaies. Quiconcques veult estre bien conseillés de la chose dont il a grant mestier, si die chacun jour acoustumcement ces oroisons que vous trouverés cy escriptes. Et sachés que qui les dira desconfés ne mourra, ne desconseillés ne sera le jour que de bon cuer dites les aura. Et aprés chascune oroison, dites une patenotre en l'ouneur et la remenbrance des cinq plaies de Nostre Seigneur Jhesu Crist.

Pater noster. — Doulx Dieu, doulx pere, sainte trinité un Dieu, biau sire Dex, je vous requier que nous aide..... .....
....
.....Sire ! si comme ce fu voir, regardés moy en pitié.

Et puis dites .v. patenotres en l'ouneur et en la remenbrance des .v. plaies de nostre Seigneur.— Pater noster.

III. — PRIÈRE A LA CROIX (FOL. 132 v°)

Oroison. — Sainte vraie croix aourée,
Qui du corps Dieu fus aornée
Et de sa sueur arousée,
Et de son sanc enluminée,
Par ta vertu, par ta puissance,
Deffens mon corps de mescheance,
Et m'otroie par ton plaisir
Que vrai confés puisse mourir
Et en paradis avenir.
Amen.

III. — LES QUINZE JOIES DE N. D. (FOL. 134-139)

Doulce dame de misericorde, mere de pitié, fonteine de tous biens, qui portastes Jhesu Crist .IX. mois en vos precieulx flans et l'alaictastes de vos doulces mamelles, belle très doulce dame, je vous cri mercy, et vous pri que vous voillés deprier vostre chier filx que je puisse venir à sa miséricorde.....
....
.....doulce dame ! priés ly pour moy et pour tous pecheurs et pecheresses dont il veult estre depriés, que par sa digne grace ilz puissent yssir de leur pechés et amender les vies ; et pour les trespassés, qu'ilz aient pardon et repos. La volenté Deu soit faite en ciel, en terre et en mer. Ave Maria.

Ces prières se retrouvent dans beaucoup d'autres livres d'heures avec quelques variantes. Voyez, plus loin, le ms. Campori, suppl. n° 240.

FONDS CAMPORI, N° 25

Parchemin, 0m,258 sur 0m,197, XVe siècle, 99 feuillets, 30 lignes longues à la page ; reliure[1] en parchemin. Lettrines arabesques.

LA CONSOLATION, DE BOÈCE, AVEC GLOSES

. . . . . [2] et quant il se doubte d'aucune chose, le sang s'en fuit au cuer, et ainsi l'homme demeure pale. *Texte*. Boece. Quant celle compaignie fu si reprise, si ot honte et s'enclina vers terre [3] [toute rouge par vergongne et yssi de l'uis de ma chambre toute iree. Et je, qui avoye les yeux tous troublez de larmes qui decouroyent, si que je ne povoye congnoistre qui estoit celle dame de si grant auctorité, me esbahy et encline les yeux vers terre,] et attendoie sans mot dire qu'elle feroit aprés. Adonc elle s'aproucha et s'assit sur l'esponde de mon lit. *Glose*. Note cy que iiij. choses font aprouchier science à l'omme : la premiere, oster de son cuer les non prouffitables ; la seconde, quand il lui plaist bien ; la tierce, quant il quiert de qui il puisse aprendre ; la quarte, exercitacion assiduel. *Texte*. Et regarda ma face qui estoit abosmee de plorer. . . . . .

. . . . . .

. . . soyés donques ennemis aux vices et frequentez les vertuz, et levez voz cuers a droites esperances, et envoyez prieres humbles vers le ciel, car grant necessité vous est enjointe et enchargiee de prouesce et de bien faire, se vous ne voulés dissimuler et faindre, o vous mortelz! quant vous faictes voz euvres devant les yeulx d'icelui juge qui tout voit.

Explicit le livre de Boece, De Consolation, translaté par maistre Jehan de Meun de latin en francois, et aprés exposé et declairié en pluseurs parties moult souffisanment par grant estude et diligence. Deo gracias.

[1] Sur le premier plat intérieur on lit: *R.* 12. 18 *fevr*r 1785. *Double du n°* 2027. *Vente d'Aguesseau.*

[2] Le manuscrit est acéphale, et de plus il a été mal relié ; le premier feuillet actuel devrait être le cinquième. Le second feuillet commence par les mots «. . *herbe, ou un arbre, est plantée entre deux terres, dont l'une soit grasse et bonne*. . .,» qui appartiennent au prologue de l'ouvrage.

[3] Les mots que je mets entre crochets ont été ajoutés en marge.

Le texte de cette traduction, prose et vers, est le même que celui du ms. n° 1, que nous avons décrit au commencement de ce travail. Quant à l'exposition qui l'accompagne, elle se rencontre dans divers manuscrits. La Bibliothèque Nationale en possède plusieurs (fr. 575. 1652, 1947, 17080, 25417).

FONDS CAMPORI, N° 36.

Vélin, 0m,082 sur 0m,063, XVe siècle, 247 feuillets, 16 lignes à la page: reliure en parchemin. Lettrines[1].

COUTUMES D'ANJOU ET DU MAINE.

La première partie de nostre livre ; nous declairerons la justice et seigneurie des seigneurs temporelz des ditz païs d'Anjou et du Maine, qui ont le peuple et les sugectz a gouverner soubz eulx, et queulx droiz ilz ont sur leurs sugectz.

Les conte et le baron soubz le ressort et suzeraincté du prince es dits païs ont toute jurisdiction, haulte et moyenne et basse, en leur terre et sur leurs sugectz, la pugnition et correction d'eulx. Ont aussi le pardon et remission des delictz faiz par leurs subgetz en leur jurisdiction et justice, forban et rappel, pendre, noier et mettre le cas criminel en cas civil.

Item, et ne peult le roi sans leur assentement mettre coustumes en leurs terres, ne ils ne les pevent aussi mettre en la leur sans l'assentement de leurs vavasseurs.....

..... si aucuns mariés marient leur filz ou fille, et que la femme de leur filz ou le mari de leur fille viennent demourer avecques eulx ils apportent le don de leur mariage, s'ilz demeurent ainsi par an et par jour, comunité des biens s'assiet entor les dictes parties.....

Ce joli petit livre a été malheureusement mutilé à la fin ; le manuscrit s'arrête au milieu de la XVIe partie. Il offre une bonne copie des *Coutumes d'Anjou et du Maine* à ajouter à toutes celles qui sont déjà connues, et sur le texte desquelles on peut consulter le grand ouvrage de M. Beautemps-Beaupré[2].

[1] Le titre qui était peint en tête du volume a été effacé, et la première page n'est aujourd'hui lisible qu'à l'aide d'un réactif. Le livre semble être resté longtemps sans couverture.

[2] Beautemps-Beaupré, *Coutumes d'Anjou et du Maine*, 4 vol. — Paris, 1877-1883.

FONDS CAMPORI, N° 42

Parchemin, 0m,265 sur 0m,180, XVe siècle, 104 feuillets non numérotés, 29 lignes longues à la page ; reliure [1] en bois jadis recouvert d'étoffe. Lettrines, écu de France fleurdelisé au bas de la 1re page.

L'ART D'AIMER, D'OVIDE, AVEC GLOSES. [2]

Trois choses furent pour lesquelles Ovide fu esmeus a faire ce livre: la premiere cause fu pour sa science, la seconde fu pour faire a scavoir la legiereté de son jouvent, la tierce pour enseignier ses amis a avoir les amours aux dames et aus damoiselles.....

....

Teuste. Se aucuns n'a mie en cestui peuple congneu l'art d'amours, c'est a dire l'art d'amer, lise moy, car j'en suis maistre. *Glose.* Nulx ne puet scavoir si bien la maladie come cellui que l'essaie. Pour ce que Ovide avoit essaié amours, dist il qu'il dira mieulx que .j. autre ce qu'il y fault, et comment faire a le conquerre. *Teuste.* Et quant il aura leu mon dittié, c'est a dire mon livre, s'il est sages, il pourra veoir par mon enseignement et avoir avis comment bien le pourra faire se il tient mes commandemens par art.....

....

Cy fine Ovide son livre et dit ainsi :

Texte. Cy a mes jeux, c'est-à-dire mon livre, qui est de jeu et d'esbatement, definement : et temps est que li cigne, qui mannent le terre de Venus, laissent oevre et qu'ilz se reposent. Madame Venus a esté avec moy en cest oeuvre et en est plus seure et sertaine; pour quoy, o vous jouvenceaux et jouvencelles, que j'ay introduit a mon povoir en lieu de loange, devez escripre en fueilles de parche-

[1] Il reste un lambeau de soie claire attaché à la couverture, et quelques traces d'un velours bleu noirâtre y sont encore visibles. — Sur le 1er plat intérieur, une main du XVe siècle a écrit « *Des histoires et liures en fracoys pulto 1° contre la muraille de devers la court* ». Cette cote a fait reconnaître à M. L. Delisle (*Cabinet des Mss.* III, 345) dans notre manuscrit un volume provenant de l'ancienne librairie de Blois, noyau de la Bibliothèque Nationale de Paris. Au-dessous, il a été ajouté, au XVIe siècle, le titre: *Guide de l'art d'aymer*. Enfin une main italienne de la même époque a noté sur le verso du dernier feuillet : *Carte n° 104 : sono n° 52 capretti*. Ainsi le livre a dû sortir de France au XVIe siècle.

[2] Le titre manque au commencement, mais l'on a en tête du 3e livre : « *Ovide, de l'art d'amours* ».

min, ou d'autre matiere, que je suis maistre et bon concteur en l'art d'amours.

Je qui ce ici livre ay transporté de latin en rommant, selon mon petit engin prie a tous jouvenceaux et jouvencelles qu'ilz me pardonnent se j'ay aucune chose mespris en la transposicion, car en verité je l'ay fait pour chascune partie soy garder et savoir deffendre. Il est prouffitables pour les hommes, car par icel ilz puent savoir les cautelles et decepcions des femmes, et ainssi ilz se puent mieux garder ; aussi est il pour les femmes prouffitablez, car par icelui elles puent vaincre les hommes et mettre dedens leurs loys, Et puis qu'il peut donner prouffit a chascun, on ne m'en doit savoir mauvais gré se je l'ay transposé de latin en francois.

Les traductions de l'*Ars amandi* d'Ovide eurent un immense succès au moyen âge ; aussi le nombre des manuscrits qui nous en sont restés est-il fort grand. Le poème latin a d'ailleurs servi de point de départ à toute une série d'*Arts d'Amours* qui nous donnent de curieux détails sur la vie mondaine d'autrefois [1].

FONDS CAMPORI, suppl. N° 240

Parchemin, 0m157 sur 0m106, XVe siècle, 56 feuillets, 20 lignes à la page ; reliure en peau blanche. Enluminures.

I. — LES QUINZE JOIES DE N. D. (*fol.* 48-51)[2].

Cy commencent les xv. joies nostre Dame.

La premiere : Douce Dame de misericorde, souveraine de pitié, mere de virginité qui portastes Jhesu Crist .ix. moys en vous precieux flans et le lectastes de vous douces memelles, belle, très douce dame, je vous crie merci et vous prie que vous vuillés prier vostre benoit douz filz Jhesu Crist qu'il vuille avoir pitié et merci de l'ame de moy. . . . . .

. . . . . .

. . . .belle tres doulce dame, priés le pour moy et pour tous

[1] *Histoire littéraire*, XXIX, 435-525. — G. Paris, *La littérature franç. au moyen âge*, pp. 151-2. — Kühne u. Stengel, *Maistre Élies Ueberarbeitung der ältesten französischen Uebertragung von Ovid's Ars amatoria*, Marburg, 1886.

[2] Les 47 premiers feuillets de ce manuscrit ne renferment que des prières écrites en latin.

pescheurs et pecheresses, et pour tous les trespassés qu'il aien mercy pardon et repos perdurable. Amen. Ave Maria.

II. — LES CINQ PLAIES DE N. S. (*fol.* 51 *v°* 53).

Ci commencent les .vij. requestes des .v. plaies Nostre-Seigneur. Quiconques veult estre bien conseillés de la chouse dont il a bon mestier, si die chas um jour cestes oreizons que vous trouverés cy escriptes; et sachés certainement que celuy qui les dira desconfés ne mourra, ne desconseillés ne sera, ne villainement ne trespassera, le jour que de bon cuer les dira ; et aprés chascune oroisons, sy dirés Pater noster, et l'ennemi n'aura ja povoir sur soy le jour.

La premiere requeste : Doulx Dieu, doulx pere, sainte Trinité, beau sire Dieu, je vous requier conseil et aide en l'ouneur et en la remenbrance de celluy hautiesme conseil que prinstes de vostre sapience . . . . . .
. . . . . .
. . . .beau sire Dieu ! regardés moy en pitié, en l'ouneur d'icelluy regart dont vous regardastes le larron pendant en la croix, quant il vous dist : « Sire, souviengne vos de moy quant vous serés en vostre regne » Et vous luy deistes : « Huy seras avec moy en paradis. » Si comme ce fu voir, me regardés vous en pitié.

III. — PRIÈRE A LA CROIX (*fol.* 54 *v°* — 56).

Doubce croix, signe resplendissant, splendeur trés clere, abre trés florissant, fleur merveilleuse ou souleil comparée, tige excellant de de noble fleur parce, doubce bannière, estandart vertueulx. . . .
. . . . . .
. . . .[V]raye auriflambe, destruis nous ennemis, que ne soions en leur servage mis ; et nous confert, s'il te plait, aptitude de parvenir a la beatitude ou ton faldel regne en eternité, des trois personnes second en trinité. Amen.

De ces trois prières, les deux premières sont, à quelques variantes près, les mêmes que celles que nous avons rencontrées dans le ms. lat. 893, décrit plus haut; la troisième, d'une autre main, semble avoir été ajoutée aux autres vers la fin du xve siècle.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Pages

Actions de grâces 184
Alexandre le Grand, naissance et éducation 177
Aristote, Discours à Alexandre 178
— Éthique 178
Art d'aimer, voy. Ovide.
Attila, voy. Nicolas de Casola.
Ballades, lais et virelais 250
Boece, Consolation traduite par Jean de Meun 173
— — avec gloses 256
Brunetto Latini, voy. Aristote (Éthique) et Enseignements de moralité.
Chansonnier avec notation musicale 250
Chansons françaises du ms. d'Este 236
Christine de Pisan, Faits et bonnes mœurs du roi Charles V ... 182
Chronique des croisades 197
Confession des sept péchés mortels 177
Coutumes d'Anjou et du Maine 257
Dits moraux des philosophes 183
Division des âges 195
Evangile de l'enfance 215
Enseignements de moralité 179
Eracle, voy. Chronique des croisades.
Francières, Traité de fauconnerie 202
Gilles de Rome, Le gouvernement des rois et des princes 228
Guiron le Courtois 226
Henri de Gauchi, traducteur, voy. Gilles de Rome
Herbolaire (Grant Herbier), voy. Platearius
Image du monde, en vers 204
Jean de Meun, voy. Boèce
Jean Gerson, La passion de J.-C 180
Jours périlleux 254
Joseph d'Arimathie, en prose 220
Lapidaire, en vers 222
Laurent (frère), Somme le roi 216

Les cinq plaies de N. S. 255
— 260
Livre d'heures 254
— des vices et des vertus 175
Mandeville, Voyages en Terre Sainte 212
Meliadus et Pharamond, correspondance poétique 231
Merlin, en prose 221
Miracle de S. André 217
— de S. Nicolas 217
Modus. Le livre du roi Modus et de la reine Ratio 200
Nicolas de Casola, poème sur Attila 185
Olympiade, voy. Prises de Jérusalem
Oraison, actions de grâces 184
Ovide, l'art d'aimer, avec gloses 258
Palamède, voy. Giron le Courtois.
Perceval, en prose 221
Pestilence (De) 201
Platearius, Les secrets de Salerne 190
Prière à la Croix, en vers 255
— en prose 260
Prises et conquêtes de Jérusalem 196
Pronostics pour le jour de Noël 206
— pour le mois lunaire 207
Prophéties d'Ézéchiel 211
Quinze joies de N.-D. 255
— 259
Remèdes contre les vices 218
Renclus de Moliens, Le roman de charité 179
S. Augustin, Méditations 185
Signifiance de l'A, B, C 205
Tristan, en prose 225
— 246
Vies de la Vierge, de Jésus et des Saints 248
Voyage de Charlemagne en Terre-Sainte 194

LES JEUX DES ENFANTS

EN LAURAGUAIS

(Arrondissement de Castelnaudary)

Nos folk-loristes ont-ils publié des études sur les jeux des enfants et des jeunes gens du Midi de la France, qui vont disparaissant un peu tous les jours ?

Joue-t-on encore, à Toulouse, à *buto-l'òli*, à *capitani malgouber*, à *crabos*, à *las espillos*, à *manitorto*, à *rafo*, à *salbilome*, (voir P. Goudelin); dans le Castrais, au *brounzidou*, à *calhu-calleu*, à *l'esterbel*, aux *mestiès*, au *palfic*, au *passo-cinq*, à *pateto-maneto*, à *porre-jalat*, à *pounchil*, à *relho*, *relho-caudo* et à *teto-lebre*. (voir Couzinié,) — à Narbonne, à *foro*, *foro de ma mountagno*, (voir H. Birat, Œuvres, t. 1, p. 249) ?

Un excellent folk-loriste de Villefranche-de-Lauraguais, qui se cache trop modestement sous le pseudonyme de Pierre Laroche, met la dernière main au Folk-lore du Lauraguais. Au nombre des jeux qu'il a pu recueillir, nous citerons les suivants, qui ne sont pas connus à Castelnaudary et dans ses environs : *La peiro amagado. Le boujoum. Le coutelou mourrou. Le sourciè. Las palhetos. Le palfic. La gourro del chic. La gourro del rat. La carreto. Le pipi bielh. La marchando d'aucos. La grilho* ou *panièrou. La tutaroto. Le sounarel. La pato-pato* ou *pato. Las tricatelos. Le viouloun. Les cimbouls. Le sèns-queto. Instruments per la faitilièro.*

Pour notre part, nous avons décrit le plus exactement possible les jeux des enfants du Lauraguais, (Arrondissement de Castelnaudary) afin de les sauver de l'oubli.

Auguste Fourès.

Barros (*A las*). Aux barres. Les joueurs forment deux camps. On trace une raie devant chaque camp. Un joueur du camp A sort ; il est attaqué par un joueur du camp B. Ils

cherchent, l'un et l'autre, à se toucher et à s'entraîner dans leur camp, en se grimpant sur le dos.

Bati (*Fa*). Jouer coup double aux quilles. En lançant la boule, le joueur crie : *Bati* !

Baudufo. (*A la*) A la toupie. Dans un rond tracé sur le sol, on place deux toupies sans *pico* (fer). Les joueurs y *tirent* avec leur toupie ; ceux qui parviennent à les mettre hors du rond, s'en emparent. *A picassos*, terme de jeu de toupie, dans le Castrais.

Billou (*Al*). Au billot. (Ce billot a la forme d'un crayon gros, court et taillé des deux bouts.) Deux ou quatre joueurs se réunissent. Celui qui tient la bille (*billo*) ou bâton en donne un coup au billot qui part, et il place la bille à peine inclinée contre un mur. Un autre joueur saisit le billot et le lance contre la bille ; s'il la touche, il prend la bille, et son camarade le remplace au billot.

Bolos (*A las*). Aux billes. On trace sur le sol un triangle appelé *cousino*, (cuisine). Chaque joueur y place un certain nombre de boules; ensuite pour connaître le rang qu'il doit prendre, il jette une bille vers la *goyno* ou pierre d'où l'on joue. Celui qui s'en est le plus rapproché est *premier*; viennent après ceux qui ont visé moins juste. Le premier joue et va près des billes; le second se cache où il veut; et le troisième aussi. Le premier tire sur les billes et, s'il les manque, vient le tour du second qui se cache où il veut ou joue; et le troisième suit le second de la même manière. Quand un joueur met une bille hors de la cuisine, il s'en empare ; si sa bille demeure dans la cuisine, il ne joue plus, et il est obligé de remettre dans le triangle les billes qu'il vient de gagner. Il faut que la dernière bille ne quitte pas la cuisine jusqu'à ce que l'un des deux derniers joueurs se soit *tué*. — *Capoutentieu*, terme de jeu de boules, dans le Castrais.

Boulhôu. Grosse bille. On s'en sert pour jouer aux *nauzes*, (Voir plus bas).

Boutelhou (*A*). Sorte de saut de mouton. Plusieurs joueurs font circuler une pierre de l'un à l'autre. Celui qui la garde doit se baisser afin que les autres puissent sauter par dessus son dos ; il peut *se réserver la sellette* et *le coup d'éperon* ou,

pour mieux dire, spécifier, avant tout, que ses camarades ne pourront ni s'asseoir sur son dos, ni lui donner des coups de talon dans le postérieur. Si les joueurs oublient ces réserves, ils viennent remplacer le patient.

Au premier saut, tous disent, l'un après l'autre : *Boutelhou.*

Au saut suivant, si le patient ne s'est rien réservé, ils disent : *cop d'esperou* et frappent un coup, — *pa-pa-leto*, et ils frappent deux coups, — *seleto*, et ils s'assoient sur l'échine du patient, mais sans y rester longtemps.

Bretelo (*A la*). A la bretelle. Voir *Tap* (*Al*).

Brounzidou (*Al*) Le brounzidou est un instrument fait d'une lame de bois ou d'une pierre qui a été attachée à une corde. On le fait tourner rapidement pour produire dans l'air une sorte de bourdonnement.

Canlevo (*A la*). A la branloire. Deux enfants se placent chacun au bout d'une planche ou d'une poutrelle posée en équilibre sur un objet assez élevé, et s'amusent à *monter* et à *descendre* à tour de rôle. Dans le Castrais, *calliu-callèu.*

Cap à pocho. Tête en poche ! Avertissement de celui qui joue à saut de mouton au patient qui a le dos courbé.

Carasclet (*Al*). A la crécelle. A Villefranche-de-Lauraguais, on dit encore : *al tarasclet.*

Cercle (*Al*). Au cerceau. Les uns les garnissent de petites lames de fer blanc, et les autres de grelots. « *Annulus.* Anneaux passés dans un cerceau d'enfant pour résonner avec bruit pendant les évolutions du cerceau. — Martial. *Epig.*, XIV, 169. » (*Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*)

Chinchibabo (*A*). A pigeon vole, on dit :

« Chinchibabo,
Barbo de crabo.
Furlup, balho un gatge !

Chincho (*A la*). Jeu que nos enfants tiennent des *nois*, petits gitanos.

Pour *se chincha*, on serre les poings, on les fait tourner

l'un au-dessus de l'autre et on en frappe ainsi le dessous du menton, de manière à faire se heurter la mâchoire inférieure contre la supérieure.

Chiquets (*As*). Aux chiquets. Les chiquets sont de petites rondelles taillées dans des tessons de poterie. On les quillète sur un bouchon; ceux qui tombent du côté de la palette appartiennent à celui qui l'a lancée.

Choflè. Avertissement au jeu du billot. Celui qui est à la bille ou bâton peut dire: *Choflè dins tres*, — celui qui est au billot: *Choflè dins un*. Si le second a parlé le premier, le joueur qui se trouve au bâton n'a qu'un coup pour lancer le billot; si c'est le premier, il a trois fois pour frapper.

Cluquet (*Al*). A cligne-musette. Les enfants se groupent pour jouer à cligne-musette. Un d'entr'eux lève la dextre et l'ouvre; il se met à chanter, pendant que les autres placent l'index dans sa main:

« Al cluquet,
Tiro, lelet;
L'aigo es caudo; (bis)
Al cluquet,
Tiro, lelet;
L'aigo es caudo;
Un bel souflet. »

Il ferme ensuite la main, et celui qui est pris cligne.

Voici quelques formulettes qui servent à compter à ce jeu:

« Un, deux, trois
Baraba,
Cinq et six,
Barabi.
Cocagne de cocagne!
Le roi de Pharaon,
En se rasant la barbe
Se coupa le menton,
Rin, ron,
Pigeon! »

Un, deux, trois, quatre, cinq, six,
Sept, huit, neuf, dix, onze, douze,
Toulouse!

« Une, deux, trois,
Canari, canarette,
Une, deux, trois,
Canari du roi! »

Celui qui a *pigeon, Toulouse, canari du roi*, cligne.
Salbia, terme de jeu de cligne-musette, dans le Castrais.

Nouvelles formulettes :

« Un, dous, tres e quatre,
En Jacqou me vouliò batre ;
M'a batut,
M'a roumput,
M'a jetat dins l'aquaduc.
L'engragnoto me picabo.
Le grapaut me degourabo.
Pimpoun d'or.
La belugo,
La belugo,
Pimpoun d'or,
La belugo d'or. »

Pelerin es amourous
D'uno filho coumo bous.
Peire redoundo
Passo per la froundo,
De la froundo al paro-ma,
Cluco-te, bai t'amaga.

« Cresto,
Maresto,
M'a dit le cor de prene aicesto. »

Entre deux enfants, pour savoir celui qui cligne le dernier :

Tu ès tu,
Ieu soum ieu,
Tu ès un autre
E noun pas ieu.

Coulobro (*A*). A la couleuvre. Les joueurs sont les uns derrière les autres, en se tenant par la veste ou la blouse. Le premier est le conducteur ; il fait mille tours, revient brusquement sur ses pas, à fond de train, afin qu'il y en ait quel-

qu'un qui puisse se jeter contre le sol ou un obstacle quelconque.

Courto-palho (*A la*). A la courte paille.

Coutorbo (*A*). A colin-maillard.

Crabit-crabit (*A*). Au chevreau. Jeu qui consiste à porter quelqu'un sur le dos.

Cremalhos (*A*). Aux crémaillères.

« Las cremalhos soun sul' foc
Que biroun, rebiroun,
Las cremalhos soun sul' foc,
Rebiro, Margot. »

chantent, sur une seule note, les petites filles, se tenant par les mains, entrecroisées, qu'elles changent de côté, chaque fois qu'elles ont terminé le couplet.

Creva (*Se*). Se crever. Terme de jeu de billes. Laisser dans la *cousino* la bille avec laquelle on joue.

Crinquignou (Rad. *acrin*, sommet.) A l'écarté, le perdant reçoit, sur les doigts rapprochés et formant un cône, autant de coups de cartes que de points perdus.

Crossos (*A las*). Aux échasses. On fait des courses aux échasses. Les échasses dont se servent les enfants, sont faites de deux bâtons de bois blanc ayant chacun, à une dizaine de centimètres au dessus du pied, une sorte de talon.

Desquilho-sòu (*Al*). Au déquillette-sou. On place des sous, sur le flanc, dans le sable et on les déquillette avec un sou ou une boule.

Diable-tort (*Al*). Au diable boîteux. Tous les joueurs tiennent chacun à la dextre leur mouchoir tordu comme un cable ou simplement noué. Un d'entr'eux, le diable boîteux, poursuit les autres, *al ped-ranquet*, (à cloche-pied,) pour les frapper; il se fait remplacer; s'il s'arrête, tous lui tombent dessus.

Dourmi. Dormir. On dit que la toupie dort quand elle tourne bien verticalement et doucement.

Dourquets (*As*). Aux petits cuviers. Les enfants, assis sur

leurs talons, sont placés sur la même ligne. Si un des joueurs bouge, les autres cherchent à prendre sa place.

Espillos (*A las*). Aux épingles. Dans le Castrais, à *pounchil, à pouncho, à cabos e tèsto.* « Il consiste, a écrit Couzinié, à cacher une épingle dans une main, sur laquelle un autre enfant en place une au risque de la perdre, s'il ne devine pas de quel côté est la tête de celle qui est cachée, »

Flou ou ome (*A*). Franc carreau. « *Capita aut navia*, expression dont se servaient les gamins de Rome, quand ils jetaient en l'air des pièces de monnaie, comme les nôtres disent *pile ou face*: ils criaient ; *tête ou vaisseau*, parceque les plus anciennes monnaies, *l'as* et *le semissis*, avaient, d'un côté une tête de Janus et sur le revers une proue de vaisseau, ainsi qu'on le voit dans un spécimen qui représente un demi-as antique, — Macrob., *Sat.*, I. 7.» (*Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*) *Teulo,* dans le Castrais.

Fourialo. Terme du jeu de billes. Le joueur l'emploie, quand il a à passer à côté ou par dessus un obstacle.

Froundo (*A la*). A la fronde.

Fourre (*Al*). Jeu de cartes.

Glisseto (*A la*). Les enfants se placent au sommet d'un talus et se laissent glisser jusqu'au bas.

Grapaud (*Al*). Au crapaud. Le crapaud est un instrument qui imite le coassement du batracien de ce nom. Voici comment nos enfants le fabriquent : Ils prennent un morceau de roseau ayant six ou sept centimètres de longueur, le nettoyent et en recouvrent un seul côté d'un bout de parchemin. Le crapaud a pris la forme d'un tambourin minuscule. On perce ensuite le parchemin bien au milieu, on introduit dans la petite ouverture un crin de cheval qui est noué intérieurement et dont l'extrémité opposée est fixée à un bâtonnet. C'est en le faisant tourner assez rapidement que le crapaud coasse.

Gogno. Borne où l'on se place pour jouer.

Gonde, *do*. Se dit surtout de la toupie qui tourne en se penchant.

Groulho (*A*). A savate. Les enfants accroupis cachent

leurs genoux sous leur blouse tirée et font passer, derrière eux et sous leur postérieur, une savate qu'il faut que celui qui est resté debout saisisse au passage. Celui qui se laisse prendre la savate remplace le chercheur. Les joueurs donnent, de temps à autre, par manière de défi, des coups de savate au chercheur trop entreprenant.

Grugo (*A la*). Au cerf-volant.

Jocs ambe las bèstios. Jeux avec les bêtes.

Le poulet : « Ka-karaka ! — Qu'as, poulet ?
— Me mòri de frech.
— Qu'as panat ?
— Un sac de blat.
— Ount l'as més ? — Al trauquet.
— Manjo, manjo la merdo del poulet. »

La gato (la chatte) :

« Fut, fut !
Que la gato put ! »

La prego-dius-bernado (la mante religieuse) :

« Prego Dius, Bernado,
Que ta maire s'es negado ! »

La paulo (la coccinelle) :

« Volo, volo, volo, Paulo,
Que te dounerè'no raubo ! »

L'escarragot (le limaçon) :

« Plau, plau, cabirol,
Las fabos soun al malhol,
E les peses à l'auta
Que se crevoun de ploura. »

« Lauro, lauro, escarragot,
Que ma maire es morto
Sus un pèd de porto,
Que moun paire es vieu
Sus un pèd d'oulieu. »

Le babarot (le bousier.) En lui crachant dessus pour lui faire rendre une sorte d'humeur rougeâtre :

Rènd la sang de nostre Segne
Ou te tùi. »

On croit communément que cet insecte a bu les gouttes de sang qui sont tombées au pied de la Croix.

M. Pierre Laroche a recueilli, en outre, les jeux avec le lézard et le grillon.

Lapin (*Al*). Au lapin. Les enfants forment un cercle, la tête dirigée vers le centre. Un d'entr'eux reste seul, — c'est le lapin. Il frappe un de ses camarades qui est obligé de le poursuivre et de passer partout où il passe. Le camarade a *gagné*, quand il a touché le lapin.

Manjo-civado. Mange de l'avoine. Expression employée dans le jeu de pigeon-vole. A celui qui, croyant avoir trouvé, se trompe, on dit : « Mange de l'avoine ! »

Marchando de castagnous (*A*). A la marchande de châtaignons. Formulette :

« Qui vol croumpa de castagnous ?
Venets-ne querre, (bis)
Venets-ne querre, soun pla bous ! »

Miaulo-miaulo (*A*). A miaule-miaule. Jeu fort ancien dont nous ne connaissons pas les règles.

Moucadou (*A amago*). A cache-mouchoir. Les joueurs disparaissent, pendant que l'un d'entr'eux cache le mouchoir. A l'appel de : *aro!* (maintenant), ils le cherchent. Celui qui le trouve le cache à son tour.

Moulinet (*Al*). Au petit moulin. Ce petit moulin est composé d'une grosse noix vide, dans laquelle se meut, au moyen de *passo-vam* ou cordelette, un pivot portant quatre ailes. Dans le Castrais, *esterbel* ou *estrebel*.

Mousco (*A*). A la mouche. La mouche est un enfant qui, mains jointes, poursuit ses camarades. Celui qui est touché par la mouche doit aller se placer au milieu d'un cercle tracé sur le sol ; s'il ne s'y rend pas en toute hâte, ses camarades le forcent à y entrer à coups de poing.

La mouche le prend par la main, et ils poursuivent ensemble les autres joueurs. Celui que l'un ou l'autre touche se joint à eux, après s'être placé dans le cercle ; et ainsi de suite jusqu'à ce que tous aient été touchés et se soient joints à la mouche.

Dans le Toulousain, ce jeu a nom : *Barlambasti* (voir P. Goudelin).

Nauzes (*As*). Aux neuf sortes de jeu des fossettes ; on joue au moyen d'une grosse bille. Voici comment sont disposés les neuf :

Les joueurs peuvent être au nombre de deux, de quatre et de six. Chacun joue deux fois, trois, quatre fois de suite : il ne peut jouer plus de huit fois. Les perdants *charroun*, ce qui veut dire qu'ils portent les vainqueurs sur le dos.

Osses d'auricot (*As*). Aux noyaux d'abricot. On trace une *cousino* (triangle) sur le sol, dans laquelle on place des noyaux d'abricot. Chaque joueur possède un noyau troué et muni d'une ficelle ; il fait tourner rapidement son noyau au-dessus de ceux du triangle ; si un de ces noyaux touché sort, sans se heurter contre aucun obstacle, il appartient au joueur. Mais, si le joueur touche le sol de son noyau, il remet le noyau qu'il avait gagné dans la *cousino*. Et c'est au tour d'un autre.

Ouri. Cri que poussent ceux qui jouent à cache-cache.

Paleto. Palet, pierre plate qui sert à jouer au bouchon, etc., etc.. *Al requil*, terme de jeu de palet, dans le Castrais.

Palmo (*A la*). Jeu du ballon, jeu de paume.

Pam (*Al*). Au sou frappé. On frappe les sous contre un mur. Pour gagner, il faut qu'un sou tombe sur un autre.

Pama. Mesurer avec la main étendue, à certains jeux, — à celui des billes surtout.

Pana (*Ne*). Voler sur la distance au jeu de billes, du billot, etc..

Paradis. Paradis. Sous un morceau de verre, les enfants placent des pétales de fleurs champêtres ; le tout est enveloppé d'un morceau de papier où ils ont eu soin de découper une petite porte s'ouvrant sur le verre, et ils vont criant :

« Qui vol vese l'paradis,
Que doune uno espillo ! »

Pour une plume, une boule, un châtaignon, on montre le paradis, pareil à une fleur de chromatrope.

Paro-ma (*A*). A la main chaude. Celui qui est la *maire* (mère) s'assied, un autre qui s'agenouille cache son visage dans le giron de la mère et place sa dextre ouverte sur son échine. Quelqu'un frappe sur sa main ; s'il *devine* celui qui a frappé, il est délivré et remplacé par ce dernier ; si, au contraire, il se trompe, il faut qu'il porte sur son dos celui qui a frappé, pendant vingt, trente ou quarante pas.

Pescajous (*As*). Aux ricochets.

Petard (*Al*). Au pétard. Le pétard est une sorte de canule en bois de sureau que l'on charge avec des bourres de filasse.

Passo-groulho (*A*). Sorte de jeu du furet.

Patassos (*A las*). Aux coups. Les enfants se poursuivent en se donnant des coups, sans qu'aucun veuille avoir le dernier.

Pateto-maneto (*A*). Jeu qui consiste à se frapper alternativement sur le dos des mains jusqu'à complète fatigue.

Peca. Pécher. Terme du jeu des osselets. Quand le joueur ou la joueuse laisse tomber sa petite balle ou un osselet, il ou elle pêche et interrompt son jeu.

Pèd (*Tene*). Tenir pied, ne pas bouger, au jeu de billes, etc..

Pèd-ranquet (*Al*). A cloche-pied.

Peto-rengueto. Les enfants viennent s'asseoir sur une pierre, au seuil d'une porte d'entrée. Ils ont fait provision de boue chez les potiers ; ils fabriquent avec cette boue des *calottes* qu'ils jettent de toute leur force contre la marche, en disant :

« Peteto,
Rengueto,
Qu'en Jan pichou
Fasque un bel traucou !

Et ils recommencent jusqu'à ce que la calotte fasse un bon pet et se troue bien au sommet. *Patas de bart*, dans le Castrais.

Pouchichic (*A*). A saut de mouton, cheval fondu, éphédrisme.

Poulset (*Al*). Des épingles sont jetées pêle-mêle et recouvertes de poussière, sur lesquelles on frappe avec un caillou. Celui qui en déterre le plus gagne. *Butet*, en Toulousain.

Poumado (*A*). A pommade. Les joueurs grimpent les uns sur les autres, en criant : *poumado* ! La *maire* (mère) est celui qui porte tous les autres.

Poustilhous. Postillons, petits morceaux de papier troués que l'on passe dans la corde tendue du cerf-volant planant haut ; ils partent rapidement, en virant, poussés par le vent et vont s'appliquer contre la *grugo*.

Quilh (*Al*). ou *al tap*. Jeu des sous quilletés sur un bouchon.

Quilhandro (*Baudufo*). Toupie qui, en tournant, ne s'incline pas.

Quilhé. Lieu où les quilles sont dressées.

Quilhos (*A las*). Aux quilles. Les quilles sont au nombre de neuf ; celle du milieu est le neuf qu'il faut, dans certain jeu, jeter bas seule. Si, dans un autre jeu, on fait plus de vingt-un points, il faut recommencer, le coup étant nul.

Regos (*A las*), ou *à la cansalado*. Aux raies ou à la cansalade. Marelle.

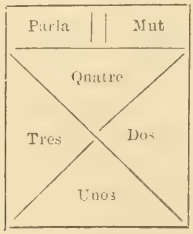

Pour jouer aux raies, on met la *paleto* (palet) dans la case : *unos* (unes) ; à cloche-pied, du bout du pied droit, on la frappe et on la fait aller au *cel* (ciel), puis on la fait passer dans les raies et on va dehors. Aux *dos, tres* et *quatre*, on fait pareillement. Au *mut* (muet), il ne faut pas parler ; on met un pied dans les unes et un dans les trois, ensuite dans les quatre, on pousse la palette dans le ciel et on lui fait traverser les raies. Au *parla* (parler), pareillement. Au *cel*, il faut jeter la palette au sommet des raies, en dehors ; on met les pieds dans les deux et les trois, puis dans le muet et le parler ; on place les deux pieds dans le muet et l'on fait passer la palette par les 4 et les unes. Au parler, en revenant, on jette la palette dans le parler et, en galopant, on met les pieds dans les unes et les quatre, — et, sans mettre les pieds dans le muet et le parler, on va dans le ciel, sans se poser et toujours à cloche-pied ; puis, on pousse la palette du pied, on la fait aller en dehors des raies et on met les pieds dans les 2 et les 3, sans les placer dans les quatre et les unes. Au muet, en revenant, pareillement. Aux 4, en revenant, il faut placer les pieds dans les 2 et les 3, puis dans le muet et le parler, sans les mettre dans les unes et les 4 ; quand on est dans le muet et le parler, on se tourne, on donne un coup de pied à la palette et on met les pieds dans les 3 et les 2, sans les placer dans les unes. Aux 3, en revenant, on jette la palette dans les 3, on met les pieds dans les 2 et les 3 sans toucher la palette, puis dans le muet et le parler, sans les placer dans les 4, on se tourne et on fait partir la palette, sans placer les pieds dans les 4 et les unes. Aux 2, en revenant, pareillement. Aux unes, en revenant, on jette la palette dans les raies et l'on met les pieds dans les 2 et les 3, puis dans le muet et le parler ; on se tourne, sans les mettre dans les 4 ; puis, on les place dans les 2 et les 3 et on fait partir la palette dans les unes.

Aux *visitos* (visites), on fait aller la palette dans les unes, les 2, les 3, les 4, le muet et le parler ; puis, on la fait partir dans le ciel ; de nouveau, on la conduit dans le parler, le muet, les 4, les 3, les deux et les unes et on la met dehors.

Au *plusc* ou au *porret*, on trace une circonférence sur le sol ; on y place la palette et on la fait partir d'un coup de talon. Au *plusc* en avant, on fait partir la palette avec le bout du pied.

Raies espagnoles ou narbonnaises :

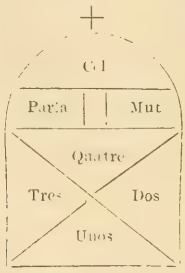

Il faut placer d'abord la palette dans les unes et, à cloche-pied, on la fait sortir d'un coup du pied droit. Aux deux, aux trois et quatre, pareillement. Au muet, il faut mettre les pieds dans les 2 et les 3, puis dans le muet et le parler, sans toucher la palette, et, à cloche-pied, on va hors des raies et on fait partir la palette. Au parler comme au muet. Au ciel, il faut jeter la palette sur la croix et placer les pieds dans les 2 et les 3, puis dans le muet et le parler, sans les mettre dans les unes et les 4, et à cloche-pied, on va prendre la palette.

Au parler, en revenant, on jette la palette dans le parler, puis on met les pieds dans les 2 et les 3, dans le muet et le parler, sans toucher la palette, — en se tournant on la fait partir d'un coup de pied, on place les pieds dans les trois et les deux, sans les mettre dans les quatre et les unes. Au muet, pareillement. Aux 4, en revenant, on met les pieds dans les 2 et les 3, puis dans le muet et le parler, sans les placer dans les unes et les 4, — on se tourne et l'on fait partir la palette, puis on met les pieds dans les 2 et les 3. Aux 3, en revenant, on place les pieds dans les 2 et les 3, sans toucher la palette, puis dans le muet et le parler, sans mettre les pieds dans les unes et les 4, — on se tourne et on fait partir la palette, sans placer les pieds dans les quatre et les unes. Au 2 pareillement Aux unes, il faut mettre les pieds dans les 2 et les 3, puis dans le muet et le parler, sans placer les pieds dans les unes et les 4, — on se tourne et on fait partir la palette, sans mettre les pieds dans les quatre, les trois et les deux.

Aux visites, on fait sauter la palette sur la main et à cloche-pied, on va dans les unes, 2, 3, 4, le muet, et le parler, puis sur la croix, — de nouveau, on fait sauter la palette sur la main et à cloche-pied, on va dans le parler, le muet, les 4, les 3, les 2 et les unes. Au *plusc*, on trace une circonférence et on fait partir la palette avec le talon ; on la place de nouveau dans la circonférence et on la fait partir d'un coup de pied. *Escaletos*, dans le Castrais.

Rampèu (*Fa*). Porter à certains jeux un même nombre de points.

Ribans (*As*). Aux rubans. Les joueurs peuvent être au nombre de huit, de neuf, de dix ou de douze. Un d'entr'eux est l'ange, un autre le diable. Ces deux se cachent. Un troisième met en place les autres joueurs et donne un nom à chacun : Toi, tu t'appelleras ruban d'or ; toi, ruban d'argent ; toi, ruban bleu; toi, ruban rouge. Ceux-ci doivent être muets. Le diable sort de la cachette et dit : *pam-pam* ! L'ange demande : *Qui est là?* — Le diable : *Le diable!* — L'ange : *Que demande-t-il?* — Le diable : *Des rubans!* — L'ange : *De quelle couleur?* Et celui qui porte la couleur désignée par le diable devient sa proie et....le remplace.

Roilo. (Du lat. : *rotula.*) Palet pour jouer.

Roundo (*A la*). A la ronde.

« A la roundo del capuchin,
Drin-drin,
A la roundo del capuchin.
Salcisso!

« A la ronde,
Pour faire amuser tout le monde,
Les grands et les petits,
Quiquiriqui !

Aux mots de *salcisso* (saucisse) et de *quiquiriqui* (onomatopée du chant du cochet), ceux et celles qui font la ronde s'accroupissent brusquement.

« Sabi 'n poumiè ount i a 'no poumo ; *bis*
Mais se le vent la fa trembla,
Tiro-liro,

Mais se le vent la fa trembla,
Tiro-liro la.

» E à-n-qui dounaren la poumo ? (*bis*)
A l'Anna que ba sap pla fa,
Tiro-liro,
A l'Anna que ba sap pla fa,
Tiro-liro la.

» Sabi 'n rousiè ount i a 'no roso ; (*bis*)
Mais se le vent la fa trembla,
Tiro-liro,
Mais se le vent la fa trembla,
Tiro-liro la.

» E à-n-qui dounaren la roso ? (*bis*)
A l'Annou que ba sap pla fa,
Tiro-liro,
A l'Annou que ba sap pla fa,
Tiro-liro la. »

A l'appel de son nom, chaque fillette vient se placer au milieu de la ronde.

Roussignol (*Al*). Au rossignol. Le rossignol est un objet en terre cuite que l'on fabrique à Saint-Papoul. Il a naturellement la forme de l'oiseau dont il porte le nom. Par un trou qui est placé sur le dos du rossignol, on verse de l'eau jusqu'à quelques centimètres de l'ouverture. On embouche ensuite le bec qui est percé, ainsi que le cou jusques dans l'intérieur de l'objet, et on souffle pour troubler l'eau qui, en clapotant contre les parois, imite le *rieu-chieu-chieu* du rossignol.

Tap (*Al*). Au bouchon. Sur un bouchon dressé sur le sol, on place des *sobos*, gros sous, dix centimes, et, au moyen d'un vieil écu ou d'un palet, on les déquillette. Tous les gros sous tombés du côté où se trouve le palet appartiennent au joueur. Il y a maintes conventions à ce jeu.

Tiro-pelet (*A*). Au tire-cheveux. Gribouillette. Un enfant en poursuit un autre ; s'il l'atteint, il le ramène, en le saisissant aux cheveux.

Voici une seconde manière de ce jeu : On lance une boule,

un fruit, un sou ; celui qui saisit boule ou fruit est entouré ; on lui tire les cheveux jusqu'à ce qu'il soit allé toucher la *maire,* celui qui a lancé la boule ou le fruit.

Totouls (*As*). Aux osselets. Ce jeu était très connu dans l'Antiquité. Voici trois articles sur les osselets, que nous empruntons au *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

« *Astragalus.* Nom grec de l'un des *os vertébraux*, celui du *cou-du-pied* et l'*os des articulations* des animaux, dont on se servait au lieu de dés aux jeux de hasard et d'adresse, mais qui n'est employé dans aucun de ces sens par les auteurs latins.

« *Astragalizontes* Nom grec employé pour désigner les personnes qui jouaient les *os des articulations* des animaux (latin : *tali.*) On en voit un spécimen tiré d'un original en bronze (dans *le Dictionnaire*) : c'était un sujet favori des sculpteurs et des peintres de la Grèce. (Pline. *H. N*, xxxiv, 19, 2 ; Pausan. x, 30, 1). Les deux sexes s'amusaient de cette façon et employaient ces osselets à différents jeux ; mais le plus simple et le plus usité, qui paraît être représenté dans la gravure ci-jointe, (dans *le Dictionnaire*), d'après une peinture grecque découverte à Resina, ressemblait à ce qu'on appelle proprement jeu des osselets, et consistait simplement à jeter les os en l'air et à les rattraper sur le dos de la main quand ils retombaient. Dans plusieurs autres jeux où on jouait de grosses sommes, les os étaient marqués de chiffres et on les employait en guise de dés. (Jul. Poll. IX, 100-104 ; Eust. *in Od.* 3. p. 1397. 34.)

« *Talus.* L'os du paturon de certains animaux, que les anciens employaient, dans différents jeux de hasard ou de calcul au lieu du dé (*tessera*). On se servait souvent de l'os lui-même et souvent d'imitations faites surtout en pierre ou en bronze. Il n'avait que 4 côtés plats au lieu de 6, les deux bouts étant assez arrondis pour que l'os ne put se tenir debout ni sur l'un ni sur l'autre. Les points étant marqués sur les 4 côtés plats, 1 et 6 sur les 2 faces correspondantes, 3 et 4 sur les 2 autres ; 2 et 5 n'étaient pas marqués ; mais on se servait de 4 tali à la fois. Le meilleur coup, qu'on appelait *coup de Vénus*, était quand chacune des faces présentait un nombre différent, ainsi un, trois, quatre, six. Le plus mauvais (*canis*) était d'amener les 4 mêmes nombres. En jouant, on jetait les dés

dans un cornet (*fretillus*), ou simplement avec la main. (Suet. *Aug.* 71 ; Senec. *Apocol.* 15; Cic. *Div.* I, 13.) »

Les quatre osselets, blancs, teints en vert et, plus souvent avec une racine que les enfants appellent *ruban tintori*, sont posés sur le côté par la petite joueuse qui tient dans la main droite une *palmo* (ballon), un *iranjou* (petite orange) vert, une pomme, un caillou rond, et tandis qu'elle lance son ballon en l'air et le suit des yeux, elle dresse un des osselets et reçoit, en pleine paume, le ballon qui s'élève de nouveau, pendant que l'enfant saisit de la main gauche le *totoul* dressé, et ainsi de suite pour les deuxième, troisième et quatrième.

Fa à un, à dous, à tres, à quatre, prendre, à chaque coup, un, deux, trois, quatre osselets. *Fa al tindi*, frapper de l'osselet contre la pierre servant de table, avant de le mettre dans la main gauche. *Fa al poutou*, baiser l'osselet après l'avoir *levé*. *Fa al sanctus*, se frapper la poitrine avec l'osselet. *Fa al boussut*, prendre l'osselet couché sur le côté creux, *al traucat*, couché sur le côté renflé. *Fa à la pagnereto*, prendre l'osselet de la main gauche qui vient se reposer sur la hanche en affectant la forme d'une petite corbeille, après chaque coup. *Fa à l'iòu*, à l'œuf, mettre les osselets les uns sur les autres et en prendre un chaque fois. *Fa al mud*, sans parler, à la muette. On joue à un, sans parler, quarante fois ; après la quarantième fois, on dit : amen !

Trauco-m'en-la (*A*). A troue-moi par là. Un des joueurs est la *maire*, (mère) ; il place les autres à des endroits différents et dit : « *Trauco-m'en-là !* Tous crient : *Que demandats?* — que demandez-vous? — La mère répond : *Qu'un tal siogue patat!* Que tel soit frappé ! » Celui qui est désigné est poursuivi par les autres qui le frappent jusqu'à ce qu'il soit allé toucher la mère.

Vinagre (*A*). A vinaigre. Sauter à la corde mise en mouvement par deux enfants ; celui qui saute crie : *vinagre !* (vinaigre), pour faire accélérer le mouvement ; si, en sautant, ses pieds touchent à la corde, il est obligé de prendre la place de l'un de ceux qui la font tourner.

Visto (*A*). A vue. Sorte de cligne-musette. Le joueur qui est *vu* par celui qui cligne prend la place de ce dernier.

Auguste Fourès.

VOUCABULARI ANATOUMIC

E DE LAS MALAUTIOS DEL LAURAGUÉS

(Vocabulaire anatomique et médical du Lauraguais)

A

Aisselo, aisselle.
Ancos, hanches.
Anquiè, les hanches.
Artelh, orteil.
Artelhou, lobule de l'oreille.
Aurelho, oreille.
Ausel, membre viril.
Ausi, ouïr.
Ausido, ouïe.
Ausidou, pulpe auditive.

MALAUTIOS

Abanit, syncope, douleur passagère.
Abucle, aveugle.
Agassit, cor.

B

Barbo, menton.
Barro del colh, vertèbres du cou.
Berlos, testicules.
Blanc de l'uelh, choroïde.
Bouco, bouche.
Boudoufło, vessie.
Bouto, vessie.
Bras, bras.
Brusc, tronc, buste, poitrine.
Budels, boyaux.
Bufo, matrice.

MALAUTIOS

Baje, *jo*, cagneux, euse.
Batadis, panaris.
Bᵉfi, *io*, celui, celle qui a la mâchoire ou la lèvre inférieure plus avancée que la supérieure.
Bles, *so*, blez, qui dit *z* au lieu de *j*.
Bòrgni, *o*, borgne.
Boussut, *udo*, bossu.

C

Caissal, dent molaire.
Cambo, jambe.
Cap, tête.
Car, chair.
Carbo, clavicule.
Caro, visage.
Cavilha, cheville.
Cel, palais.
Cervel, cerveau.
Choul, cul.
Cilhos, sourcils.
Clot de la ma, creux de la main.
Clouteto, fossette.
Clusco, crâne.

Colh, cou.
Cor, cœur.
Costos, côtes.
Couati, derrière du cou.
Couire, coude.
Coulhos, testicules.
Coupet, occipital, occiput.
Courado, fressure.
Coustat, côté
Coustelous, fausses côtes.
Custòdio, squelette.
Couscoulho, gousse pour estomac.

MALAUTIOS

Carbou, charbon, anthrax.
Cidoulo, engelure.
Cilho-barrat, dont les cils se touchent.
Cinto de Sant-Jan, zona
Clavel, furoncle.
Clusco-pelat, do, chauve.
Colh-tort, torticolis.
Coti, o, qui a le cou court.
Coulico, colique.
Crevat, ado, qui a une hernie et qui est impuissant.

D

Dents: Caissal, ualh ou *ulhal, subredent.*
Dits: Gros dit, dit cuic ou *pichou dit.* Doigts, pouce, doigt auriculaire. *Dit de la bago,* quatrième, doigt annulaire.
Dourniè, cul.

MALAUTIOS

Dentegat, do, édenté.
Descenio, hernie inguinale.
Doulous, douleurs rhumatismales. *Ex: Abe de doulous.*

E

Encarnaduro, charnure.
Encessiè, cœur, foie et poumons d'un ruminant.
Entrebic, mésentère.
Entre-queisso, aine.
Esco, chair (?) *Me soun entemenat l'esco.*
Escouradillos, s. f. fressure, cœur, rate et foie d'un agneau.
Espallo, épaule.
Espic, garrot ou ers d'un cheval.
Esquino, Esquinal, échine.
Estafanàri, derrière.
Estoumac, estomac.

MALAUTIOS

Encroucat, qui a un membre tordu, raccourci par quelque maladie.
Endegnat, meurtri.
Engarrat, Engarraduro, paralysie du jarret.
Escarraugnat, écorché.
Escroufules, écrouelles.

F

Fabo, gland.
Fetge, foie.
Fagnagnou, fœtus.
Fountanelo, creux de l'estomac.

MALAUTIOS

Fat, da, fou.
Fenso (fa la), vomissement de matière.
Flourounc, furoncle.
Folh, lho, enragé.
Fountanelo, seton.

G

Ganitel et *Ganitè*, gosier.
Gargalhol, larynx (partie supérieure de la trachée artère).
Garganto, gorge.
Gargamelo, pharynx, œsophage (partie supérieure)
Garro, jarret.
Gauto, joue.
Genjivo, gencive.
Genoulh, genou.
Gnaufro, joue.
Gorjo, gorge
Goust, goût.
Grazelet ou *rastel de l'esquino*, épine dorsale.

MALAUTIOS

Gamberli, o, qui a une déviation de la partie inférieure de la colonne vertébrale).
Garrau, muguet.
Garrèl, lo, qui tourne les pieds.
Gautimas, joue enflée.
Gautissous, oreillons, tumeurs des parotides.
Gauto, goutte.
Gauto-barrat, balafré.
Gechejoment, strabisme.
Getge, jo, qui louche.
Glaujol, orgelet.
Glandoulo, glande.
Gòmit, vomissement.
Graissièro, boutons qui sortent aux enfants trop bien portants.

L

Lagagno, chassie.
Laitou, sperme.
Lengo, langue.
Liargos, attaches, muscles des jointures.

MALAUTIOS

Languiment, spleen.
Luche, (*luscus*) louche

M

Ma, main.
Maisselo, mâchoire.
Maisso, mâchoire.
Malhuc, extrêmité supérieure du fémur. Un des os de l'épaule, la clavicule (?), est ainsi désigné par certains.
Melso, rate.
Mesoulh, moelle.
Mesoulho, moelle.
Mounilh, nombril.
Muscles, muscles.

MALAUTIOS

Magnot, to, magnot.
Mal, épilepsie ; *toumba del mal*.
Mal de cap, migraine.
Mal de terro ou *de la terro*, épilepsie.
Mala, mal.
Malfoundi (se), perdre sa santé par un refroidissement. *Malfoundiment*.
Moussegado, mousseo, morsure.
Mut, udo, muet

N

Narros, narines.
Nas, nez.
Nasicos, narines.
Naturo, matrice.
Nervis, nerfs.
Nouze, biceps.
Nouzel des digts, phalanges.

MALAUTIOS

Nouzat, rachitique, noué.

O

Os-bertrand, coccyx.
Osses, os.
Osso, les os, la carcasse.
Ounço, phalange du doigt.

MALAUTIOS

Orb, bo, aveugle.

P

Padelo, omoplate.
Palmous, poumons.
Palp, tact.
Partidos, membre viril et testicules.
Paterlos, fesses.
Pauto, peaume.
Ped, pied.
Pelses, cheveux.
Pèl, peau.
Perpelh, Perpelhos, paupières.
Pètrino et *Puètrino*, poitrine.
Pissarel, membre viril.
Pouce, pouce.
Poulsadou, organe respiratoire.
Poulses, Pous. Battement artériel qui se produit à la tempe.
Pots, lèvres.
Poumpilh, mollet.
Poupel, bouton du sein.
Poupial, sein.
Poupo, mamelle.
Pourtaduro, gestation.
Pous, tempe.
Pugnet, poignet.

MALAUTIOS

Palada, lampas, enflure au palais.
Palmouriste, to, poitrinaire.
Pallos coulous, chloro-anémie.
Pardo, tache de rousseur.
Pardous, qui a des taches de rousseur.

Pied-de-boumbo, pied bot.
Pelado, alopécie.
Perel, fièvre de lait.
Picoto, petite vérole.
Picoto-folho, rougeole.
Picouti, variole.
Plago, plaie.
Pourpre ou *pourpre*, pourpre.
Poussious, essoufflé, asthmatique.
Pousso, asthme.
Pruzièro, *pruzou*, démangeaison.

Q

Queisso, cuisse.

MALAUTIOS

Queque, bègue.

R

Rastèl de l'esquino, s. m. épine dorsale.
Rego-mestro, s. f. raie du cul.
Reire fait, placenta, membrane qui enveloppe le fœtus.
Rens, reins.

MALAUTIOS

Rabio, rage.
Ranc, co, boiteux.
Ratelo, douleur qui se produit à la rate, à la suite d'une course.
Rauc, co, enroué.
Raumas, rhume.
Raumas grieule, coqueluche.
Raumatisme, rhumatisme.
Reumo, râle.
Rougno, gale, rogne.
Rodoment de cap, vertige.

S

Salieros, s. f. creux sus-claviculaire.
Sang, s. f. sang.
Senti, sentir.
Solo del pèl, plante du pied.
Subredent, surdent.
Subrelengo, frein ou filet de la langue.

MALAUTIOS

Sanat, *colh-sanat*, cou qui garde les traces d'écrouelles.
Sang-pres, sang-pris.
Sarrampiu, rougeole.
Sens-bras, manchot.
Sens-cambo, qui n'a qu'une jambe.
Sourd, do, sourd.
Sourdiero, surdité.
Sup, po, myope.
Susèto, suette miliaire.

T

Talou, talon.
Telos, épiploon, repli du péritoine.
Templego, jointure de la jambe.
Totouls, phalanges ou osselets.
Touca, tact.
Trauc del choul, trou du cul.
Traufignol, anus.
Tripos, intestins.
Tripo-liso, petit intestin.
Tripo-mèstro, boyau culier. Côlon, le plus ample des gros intestins qui va se terminer au rectum.

MALAUTIOS

Tendrun, mal au sein.
Tigno, teigne.
Tort, to, boiteux.
Tortimped, boiteux.
Tous, toux.
Toumbarelos (las), ne pas être sûr de ses jambes.
Trembleto, tremblement continuel, sénile ou alcoolique.

U

Uals, dents œillères, canines.
Uelh, œil.
Ueto, luette.
Unglos, ongles.
Ussos, sourcils.

MALAUTIOS

Umous frejos, écrouelles.
Uelhs macats, yeux cernés.

V

Venos, veines.
Ventre, ventre.
Visatge, face
Visto, vue.
Vistou, cristallin.

MALAUTIOS

Vairolo, vérole.
Verm pelut, ténia.
Verrugo, verrue.
Vertego, cloche.

Auguste Fourès.

VARIÉTÉS

JAMMETO

Dans le t. V, p. 430 et suiv. de la *Revue des langues romanes* [1], M. Gazier signale parmi les documents adressés à l'abbé Grégoire par le club de Carcassonne, au sujet des patois de France, une comédie en six actes, intitulée *Jammeto*. M Gazier, qui a retrouvé la plupart des documents adressés à Grégoire, déclare qu'il n'a pu retrouver *Jammeto*.

Nous n'avons pas été plus heureux que lui. Les quelques vers que nous publions ne sont pas suffisants pour donner une idée exacte de la pièce; ce sont des fragments informes; mais tels qu'ils sont, il nous a paru que nous ne devions pas les laisser perdre entièrement, au cas où un heureux hasard en ferait découvrir d'autres dans la tradition orale.

Nous ne pensons pas, en effet, que la pièce de *Jammeto* ait été imprimée.

Il est dit, dans les *lettres à Grégoire*, que cette comédie excita un si grand enthousiasme, à l'époque de son apparition, que beaucoup de personnes en retinrent des tirades par cœur. C'est ainsi sans doute que l'avait retenue en partie une vieille meunière de Preixan (Aude), la femme Biscaye, morte presque centenaire, il y a une quinzaine d'années, et de laquelle nous tenons les fragments suivants:

I. — *Jammeto e sa maire*

LA MAIRE. — Jammeto, iéu t'abertissi
Per un boun tros,
Que tu ne fas que ço que bos,
E ne soufrissi.
La passiu qu'as dins toun cap
Quito-lo, Dius t'en sara exat.
Dins ta joubentut primaigo,
On sap que le sang es pas d'aigo.

[1] Gazier, *Lettres à Grégoire sur les patois de France*, 1790-1794. Paris, Pédone-Lauriel, 1880, p. 17.

Ma filho, à la chut-chut, parlos a-n'un goujat,
Ço qu'es mal, que bos que te digo;
Toun paire ne sara 'nrajat,
Se descourbits aquelo entrigo;
Se rencountros Ramoun,
Toun ange ou toun demoun,
Digos-i qu'as mens pòu dal trou que de toun paire
JAMMETO. — O que nani, ma maire,
Que se Ramoun benio,
Moun cor se rejouirio.
Per aquel gracious bisage,
Afrountario les trous, la grello e tout l'òurage.
. . . . . .

II. — *Jammeto e un messager*

— Bounjour, Francés.
— Bounjour, Jammeto.
— E Ramoun, ount n'es?
— Ramoun emboio à sa pouleto
D'espillos e de rubans
Que bous pourtet hier de la fiero;
Es le rei das bounis efans.
— Oh! que sario 'stado pus fiero,
E que sario gran moun bounur,
Se la coumissiu ero 'ntiero:
Qu'el ne fousquesse le pourtur!
— Ja benio, mes, après la junto,
Soun mestre, que toujour apunto
De besougno a tua le cos,
I'a coumandat de marga le bigos;
E, quand coumando, es pas per rire,
Le ba cal pas fa tourna dire.
. . . . . .

III. — *Rencountro de Jammeto e de Ramoun*

— Bounjour, Ramoun.
— Bounjour, Jammeto;

Coumo 'n ange d'amoun.
Sios toujour poulideto.
— Fiatur!... Digats-me quun boun bent
Aperaicì bous meno?
— L'amour que me ten
Ame sa cadeno.
— Aco rai, per un amourous,
Parissets pas trop malurous;
Besi que ne benets pas magre.
— Pardi! bebi pas de binagre;
Mangi, pinti de bounis cops,
Per fuge les michantis cops.
E me tene la gaugno fresco,
Car, tout goujat que fa l'amour
Deu pas abe la rampo al mour,
Soun cor deu flamba coumo d'esco...
....

IV. — *S'ausissoun de crits*

— Jammeto, ount n'es?
— Soun à l'oumbril que fiali la fusado.
— Ramoun, ount n'es?
— Planti 'n' estebo de bouès
A moun alaire demargado...

V. — *Les amourous se separoun*

— Mas amours, per un soulet briu,
Nous cal dessepara, moun Diu!
— Tè, daisso-me, sus ta bouqueto,
Prene uno tindanto pouteto;
Le sucre es dous,
Mès les poutous,
Aco 's mai dous e sabourous.
— O, dous e dous farion pla quatre!
— Baisen e nous tournen baisa.
— Nou, qu'à l'oustal me fario batre.
Adiu, Ramoun, m'en cal ana...

VI. — *Jammeto e sa maire*

— D'ount sourtisses, tros de roudiero ?
— Beni d'al pouts al founs de la ribiero ;
Ai, ai, soun morto de lassiero !...
— Ba dises de sen ou de ralhariè ?
— Nani, mai qu'ei courrit pus bite qu'un lebriè,
Tenets, arregardats : cado pel fa sa gouto.
Abiots pòu que fasquesse banquarouto ?
— Soun pla ben aise de sabe
Qu'as caminat dreit dins le be...

... .

La maire demando à la filheto que fara quant troubara Ramoun. La gato respoun finomen :

Saré rudo coumo 'n garrabiè ;
Le metrei joust le debrembiè.

....

Gaston JOURDANNE.

CHANT DE NOCES DE L'AGENAIS[1]

Quand on porte le lit de la mariée :

Toco tous bèous, bouè deligent,
Que ço que portets vau d'argent.
Toco tous bèous dan l'agulhoun,
Pourtan lou let d'aquet pinsoun !

En chemin :

Sourtets, sourtets, gens dau castet,
Beirats passa ço de pus bet ;

[1] Recueilli à Fauillet, près Tonneins (Lot-et-Garonne). Cf. Bladé. *Poésies populaires de la Gascogne*, t. I, pp. 239 et suiv. Voir aussi Jasmin, *L'abuglo de Castel-Cuillé*.

Sourtets, sourtets, gens de l'oustau ;
L'oumbro dòu téule vous héi mau.

Réponse :

Lous de l'oustau nen soun sourtits ;
N'an vist passa que de bandits !

On arrive à la maison :

Lou léi n'es de briouletos,
E de rosos musquetos
Lour tour dòu léi !
Novio, tas amouretos
Perdes anei.

Quand on habille la mariée :

Avanço-te, novio, a t'apresta,
Lou novie que vay arriva ;
Avanço-te viste, proumtamen,
Vaqui lou novie dan sas gens.

Novio, ta may te plouro,
De fren que li eres bouno ;
Quites toun pay, ta may,
Per un jamé
E t'en vas per la vito
Servi n'estranyé.

On lui met une couronne sur la tête avec quatre rubans et des brillants. Chacune des jeunes filles venues à la noce y pique une épingle, parce que l'on croit qu'il n'y a pas de plus sûr moyen de se marier dans l'année.

Meten li la courouno,
Lo que sa may li douno
Li cau douna ;
Jamès pus de la vito
Elo n'aura.

La novio a nau brillants sau cat,
Pensi que lous a meritats ;
Cado brillant porto sa flou
Amei la novio soun oùnou.

La mariée sort de la maison :

Novio, qu'as-tu heit a tas gens,

Qu'atau te tiren de dedins ?
— Nou lous y ei heit, ni lous y ei dit :
M'en boy ana servi'n marit.

Novio, tout en partent d'aci,
Quito la roso, pren souci :
Quito la roso dau casau,
Pren souci de l'oustau.

Novio, bouto las mans sau cat ;
Digo ; boun temps, oun ses anat !
Las mans sau cat, lous pes sau hour,
Digo adiou à tous bèous jours.

Le cortège le long du chemin :

Las carreros diouren flouri,
Tant belo novio passo aci ;
Diouren flouri e mei grana,
Tant belo novio vay passa.

Nous an pabat lou grand camin
De rosos e de jansemin ;
Nous l'an pabat et repabat
De rosos e de sos marcat.

Nosto novio marcho mignoun
Coumo las gens de coundicioun.
Voste novie marcho ta mau
Coumo lous porcs que van au nau.

Set ans l'a desirado
Lou jouin cadet,
Mes tabe se l'emmeno
Dens soun castet.

En arrivant a l'eglise :

Sono la clocho merquille;
La novio qu'es aqui darre ;
Sono la viste, proumtamen,
Vaqui la novio dan sas gens.

A l'eglise :

Espouso, espouseto,

Douna-vous la maneto
Assemblomen
De dus corps, des dus amo,
Tant puramen !
Novio, as-tu bien regardat,
Lou sacromen, que t'an dounat ;
Lou sacromen, lou crucifit,
La courouno de Jesu-Crit.

En sortant de l'église :

Noste curé n'es pas cadut :
Boudrè la novio mei l'escut ;
Per l'escut l'aura,
Mes per la novio l'aura pas,
Dans 40 sos que li dounguen
Prencn la novió, anen nous en.

En allant chez le marié :

Nous au n'eren dus milo
Per accoumpagna no hillo !
Avant, avant
Avant, cavalerio,
Lous de davant !
Nous au n'eren tres milo
Per accoumpagna'n jouen drillo,
etc. etc.

Aux gens que l'on rencontre en chemin :

Adichats, mounde, adichats,
Nous au van en hesto,
Vous au, damourats ! (bis)

Qu'ouro seràn dins quet castel
Que nous disian qu'ero tant bet ?
Es alabat dins quet valoun ;
Es capelat de mourrazoun.

On arrive :

Molho la soupo, cousiné ;
Lous novios soun aci darré ;

Molho la viste, prountamén,
Vaqui la novio dan sas gens.

Novio, gueito tous caminaus,
Ta belo-may a 'n tau lous cachaus.

E novio, gueito lous peiròus,
Ta belo may que lous ten fin ;
Se tu lous tenes pas antau,
Aco li vay sabe de mau.

A table :

La taulo es bien garnido ;
La novio l'a garnido à sous despens;
E se l'a envirounado
D'onestes gens.

Minjas, moussu, car de betet,
Que vous hara ufla la pet !
Minjas, moussu, car de biquet,
Que cantaras plus au jouquet !

Minjas, moussu, car de moutoun
Que vous hara bouta redoun !
Minjas, moussu, car de poulet
Que n' hara pus kekereket !

Quand on donne des bouquets aux convives :

Gens de hesto, rebirats vous
Per prene 'n bet bouquet de flous.
Rebirats vous tout proumtamen,
Prenets lou flo, coumtas l'argent !

Vous au, moussu, que cantas gros,
Uno peço de 40 sos !
Vous au, moussu, que cantats prim,
Dounas uno de 25.
Vous, moussu, que ses charmant,
Dounas un escut de tres francs.

Monsieur un tel il est ici ;
Il nous fait beaucoup de plaisir ;
A tout seigneur on doit honneur ;
Choisissons la plus belle fleur.

Au dessert :

Lou dessert n'es de poumos,
D'aquelos guiraudounos,
Au mens se n'y a ;
Mes y auge ou noun y auge,
N'en fau trouva.

Quand on va danser :

Marchant sus las estellos
Lauger, lauger,
Sus la punto do l'erbo,
Pausant lou pe,
Nous au marchant e caminant,
Marcharan tant, caminaran,
Quauquo retreto trouvaran.

Quand on va se coucher :

La novio que n'en hei pìou pìou,
Que vòu ana de doro òu nìou.

Oun couchara la novio au sei ?
Dins un panei
Debat lou lei ;
Lou novie que n'aura pietat
L'anira querre a soun coustat

Quand les gens de la noce se retirent :

S'en va temps de s'en aller,
Les gens de la noce ;
Il s'en va temps de s'en aller,
La nuit s'approche.

Novio, novio, pren la balejo, pren,
Casso me tout aquelos gens ;
Pren la balejo e lou carras
E casso me tous aquets embarras.

Adiòu, nous au nou' n van ,
Au bout de nau mes tournaran ;
Tournaran pas per t'espousa,
Mes tournaran per batisa.

J. Brissaud.

A PROPOS DE L'EXPÉDITION EN SARDAIGNE

DE GUILLAUME II, VICOMTE DE NARBONNE

Dans les premières années du xve siècle, le roi de Sicile, Martin le Jeune, fils aîné de Martin le Vieux, roi d'Aragon, et le vicomte de Narbonne, Guillaume II, se disputaient la possession de la Sardaigne

Les historiens de Languedoc nous racontent que le vicomte fut défait dans une bataille qu'il livra au roi de Sicile « à la fin de juin de l'an 1409, et dans laquelle son porte-enseigne et plusieurs gentilhommes de la Province, qui avaient marché à son secours, demeurèrent prisonniers. Martin, roi de Sicile, étant mort le 25 de juillet suivant, et Martin, roi d'Aragon son père, ne lui ayant survécu qu'environ dix mois, le vicomte de Narbonne, pour rétablir ses affaires en Sardaigne, envoya demander un nouveau secours dans la Province ; mais comme le roi d'Aragon étoit mort sans enfans, et que Louis, roi de Sicile ou de Naples, avoit des prétentions à sa succession par Yolande sa femme, fille de feu Jean, roi d'Aragon, le duc de Berry jugea à propos, pour le favoriser, de défendre d'armer en faveur du vicomte de Narbonne, qui fut obligé enfin d'entrer en accommodement avec le vice-roi de Sardaigne pour la couronne d'Aragon pendant l'interrègne, et de convenir d'arbitre [1]. »

Il ressort de ce texte qu'en mai ou juin 1410, après la mort du roi de Sicile et du roi d'Aragon, Guillaume II était encore en Sardaigne, puisqu'il *envoyait* demander un nouveau secours dans la Province.

D'après des documents conservés dans les archives de Narbonne, il nous semble qu'une erreur s'est glissée dans le récit des historiens de Languedoc : ou bien la date des événements que nous venons de rapporter doit être reculée d'un

[1] Hist. de Lang., nouv. édit. IX p. 1007.

an et la défaite du vicomte reportée à 1410, ou bien le vicomte a été battu en 1409, mais il est revenu de Sardaigne après sa défaite ; au lieu d'envoyer demander des secours, il les a sollicités en personne, il a recruté des troupes et est reparti pour la Sardaigne en juin 1410.

La question serait probablement résolue, si l'on pouvait retrouver les comptes de la ville de Narbonne pour l'année 1409. Nous n'avons pu les découvrir. Mais ce que nous apprennent les comptes du clavaire de 1410, joint à la difficulté de s'expliquer, dans la première hypothèse, la suite des événements, nous porte à admettre la seconde.

On trouve relatés dans ces comptes quelques faits antérieurs à la mort de Martin le Vieux et qui concordent avec ce que les historiens rapportent des démarches de Louis II d'Anjou et de sa femme Yolande, auprès de ce prince. Ainsi le sénéchal de Carcassonne paraît être allé en Catalogne remplir une mission officielle ; il en revient, le 11 janvier, porteur de nouvelles pour la reine Yolande[1]. Le jour de Pâques, 23 mars, un cavalier de Louis II passe à Narbonne. Il est ambassadeur du roi d'Aragon, dit le clavaire[2] ; n'est-ce pas *auprès du roi d'Aragon* qu'il aurait dû dire ? Quoi qu'il en soit, il y avait certainement échange de vues entre les deux princes.

La santé de Martin, ruinée depuis longtemps, autorisait toutes les espérances des prétendants aux couronnes d'Aragon et de Sicile, aussi bien que celles de ses adversaires.

Le vicomte avait passé dans la Province, au moins tout le printemps de l'année 1410, à lever des troupes et à solliciter des secours. Peut-être était-il absent en janvier. Dans une

[1] Archives de Narbonne. *Comptes du clavaire pour l'année* 1410. Registre papier, reliure moderne, non inventorié, f° 68 v°. Pus, paguey, dilus a XVIII degenier, per mandament dels sehors quossols, que venc moser lo senes quac de Carquasona de Quatalacha, e s'en anet portar novelas a la regina, moler del rey Luis, que li foron prerentatz tres quapos, la hun fonc de S. Johan Gisper, e l'autre de S. Franses Vialar, e l'autre de S. Jac. Hirarn, que quosteron, prerent Jac. Geli scudier, VI g. la pessa, que monta.... 1 l. II s. VI.

[2] *Loc. cit.* f° 43 : Pus, paguey a sen Johan Balag per V cartos de vin clar e per II cartos e mieg de vin blan que fonc trames, lo jorn de Pascas, a hun cavalier del rey Luys, local venia enbaysador del rey d'Aragon, que monta V d. lo carton del clar, e del blan VIII. d..... III s. VI.

énumération de dépenses faites à propos d'un procès que Narbonne soutient avec le monastère de Fontfroide, notre clavaire mentionne des lettres du vicomte, apportées le 29 janvier par un « scudier chuchat de sen Johan de Quarals [1].» Mais il n'était pas absent à l'époque où est arrivé à Narbonne l'ambassadeur du roi d'Aragon. Nous voyons le conseil communal de Narbonne se réunir le 9 mars pour statuer sur une demande du vicomte de 2,000 setiers de blé et 200 arbalétriers [2]. Nous ne savons quelle suite est donnée à cette demande. Les registres des délibérations pour cette période font défaut. Mais nous le voyons bientôt revenir à la charge ; le 3 avril il demande aux consuls 100 arbalétriers et « d'autres choses [3]. »

L'une de ces « choses » était sans doute une somme d'argent, car, trois jours après, le conseil lui vote un don de 400 écus, mais sans grand empressement [4], paraît-il ; on les lui compte six semaines plus tard, à la veille de son départ [5].

Les habitants de Narbonne ne mettent pas non plus beaucoup d'empressement à assurer le logement des gens de guerre levés par le vicomte. Les consuls sont obligés de pren-

[1] *Loc. cit.* f° 69 v°.

[2] *Loc. cit.* f° 43 v° : Pus, paguey an Jovin, la trompeta, per claurir lo cossel, a IX de martz, que moser lo vescomte demandava II^m^ ssestiers de blat e II^c^ balestier..... I s. III.

[3] *Loc. cit.* f° 43 : Pus, paguey, digous a III d'abriel, que los sehors e moser lo viguier eran al cossolat, que moser lo vescomte los demandava C balestiers e d'autras cauras may, e volgron beure, per fogasetz e per vin monta. I s. VIIII.

[4] *Loc. cit.* f° 43 v° : Pus, paguey a VI d'abriel, que se fec lo cossel, quant hom hordenec que fosson donatz a moser lo vescomte IIII^c^ scutz ; e lo cossel no se podia agustar, e mos, lo viguier e los sehor volgron beure, en que agi VIII fogassetz e V quartos de vin blanc, que monta tot..... IIIIs. VIII.

[5] *Loc. cit.* f° 47 : Pus, paguey, a XX de may, per mandament dels sehors cossols, a moser lo vescomte per lo don que li fec la viala am lo gran cossel per la anada de Serdecha *, quo apar per hun albaran fait de son notari e sagelat de son sagel autentic la soma de IIII^c^ scutz que valon..... IIII^c^ I.**

Pus, paguey per III palms de tela per far IIII saquetz en que*** merem la moneda..... I s. VI.

* Notre clavaire écrit régulièrement *ch* là où l'on attendrait *nh*.

** Au f° 66 la valeur de l'écu est de 1 l. 2 s. 6 d. — A ce f° nous trouvons aussi un renseignement intéressant sur la valeur relative de l'or et de l'argent. Pour échanger 12 écus d'argent en or il faut payer 2 s. 6 d.

*** Ms. *enue*.

dre des mesures en conséquence. Voici les articles qu'inscrit notre clavaire à la date des 6 et 7 avril :

« Pus, paguey, de mandament dels sehors cossols, an Vidal Arnaut, sirvent rial, que faria compachia an P. Lobat[1], per amasar los leytzs per la viala en que gagueson las gens d'armas de moser lo vescomte; que hom non volia bailar, e en Vidal Arnaut ne prenia per forsa, que li doney.... IIII s. II.

Pus, paguey, de mandament dels sehor, a tres faisiers que portavan las colcas al cossolat, per man de P.Lobat. V s. IIII.

Pus, paguey, a VII d'abriel, per mandament dels sehors cossols, a II faisiers que porteron VI colquas al cossolat de Borc..... II s. II[2]. »

Ces effets de couchage pris de gré ou de force aux particuliers, étaient portés au consulat, et répartis ensuite entre les hôtelleries où logeaient les soldats [3].

Le vicomte quitta Narbonne le 2 juin; trois consuls l'accompagnèrent à Gruissan [4], suivis d'une foule que notre clavaire estime considérable. Il y séjourna jusqu'au 8, et se rendit de là, toujours escorté des consuls, à Sérignan [5], d'où il repartit deux jours après pour la Sardaigne. Le départ des soldats devait avoir eu lieu en même temps que celui du vicomte, car nous voyons les consuls restés à Narbonne parcourir les hotelleries pour s'assurer s'il n'y a pas de retardataires et faire rendre les effets de couchage à leurs légitimes propriétaires [6].

[1] P. Lobat est ailleurs qualifié de « scudier. »

[2] *Loc. cit.* f° 44.

[3] *Loc. cit.* f° 45, v° : Pus, paguey an Vidal Arnaut, que avia pagat a hun faisier que portec las colquas al quosolat per bailar al hoste del signe per las gens d'armas de moseher lo vescomte, a XIX d'abriel..... I s. VIII.

[4] Village sur l'étang du même nom, près de la mer, à l'extrémité méridionale de la Clape ; canton de Coursan (Aude).

[5] Village sur le bord de l'Orb, non loin de la mer, à l'extrémité N. de la Clape; canton de Béziers (Hérault).

[6] *Loc. cit.* f° 47 v°. Pus, paguey, dilus a II de gunh, que los sehors cossols se duptavan de las gens d'armas que sa ezan e volgron saber si san avia gaire, et aneron per las hostalairias per saber per enventari si ezan gaire, e quat (*sic*) foron tornatz, volgron beuze am mos. lo viguier, que agui III quartos de vin blanc et V fogasetz, que monta..... .... III s. VI.

F° 48 v° Pus, paguey, per mandament dels sehors cossols, a hun home que

Il est donc bien établi que, si le vicomte de Narbonne a été battu en Sardaigne en 1409, il est revenu en Languedoc, y a levé des troupes et en est reparti le 10 juin 1410. Le duc de Berry n'avait pas encore défendu d'armer en sa faveur. C'est le 7 juillet seulement qu'il écrivait dans ce but aux sénéchaux de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire. Une note conservée aux archives de Narbonne, à la fin du troisième thalanus, nous apprend que le vicomte était en Sardaigne en janvier 1411[1].

On a pu se rendre compte par les nombreuses citations que nous avons empruntées au registre du clavaire de 1410, que cet agent consulaire était peu lettré. Le clavaire chargé de la gestion des finances municipales était élu pour un an par les consuls immédiatement après leur propre élection qui avait lieu le 2 février. Le rédacteur de notre registre exerçait une profession manuelle[2]. Il nous a paru que de semblables

portec XVI colquas an aquels de qui eran, lasquals avian stat a las hostalairias* en que avian gagut las gens d'armas de moseher lo vescomte**, en Sieutat*** .... IIII s. II.

Pus, paguey a hun faisier, et aiso per las mas de P. Lobat, que tornec las colcas que avian manlevadas en Borc, que eran a las hostalairias e tornavan las a las gens de qui eran..... IIII s. II.

Pus, paguey a hun autre faisier que agudet a tornar las ditas colcas. IIII s. II.

[1] AA. 103, f° 156. L'an que hom comta MIIII°XI, a XXVIII del mes de jenier, Moss. P. del Vynier, cavalier, e S. Aybrin de Donas, loctenens de Mosenhor lo vescomte, lo qual era en Serdenha, e mays Mª antony Belshoms, percurayre del dit Mosenhor lo vescomte, donezon la peyra que era en catra molis, los quals eran a Sant Salvayre ; laqual donezon als senhos cossols de Borc, per metre en la murala del Borc ; aysin co par per carta preza, l'an el dia de sus, per Maistre Guillem Aymeric, notary del dit Mosenhor lo Vescomte. Eran cossols S. Frances Vielar, et Guillem Vidal, paraire, e S. Jac. Bres, per lo Borc. Cf. Mouynés : *Inventaire des archives communales* AA p. 80.

[2] *Loc. cit.*, f° 1, que nous reproduisons en entier.

Jhs.

El nom de nostre sehor Dieus, Jhs Xrit, e de madona santa Maria, e del

* Ms *hostalairia*.

** Ms. : *vescomt*.

*** On sait que la ville de Narbonne a été longtemps divisée en deux parties ayant chacune une administration municipale distincte : Cité sur la rive gauche de l'Aude Bourg, sur la rive droite.

citations n'en auraient que plus d'intérêt pour les lecteurs de cette Revue, et nous n'avons pas hésité à les multiplier. On trouvera reproduites ci-dessous quelques pages de ce registre, dans lesquelles sont énumérées les dépenses faites par les consuls, lorsqu'ils accompagnèrent le vicomte à Gruissan et à Sérignan. Nous n'insisterons pas sur les particularités dialectales que présentent ces textes ; nous nous proposons d'y revenir dans un travail d'ensemble sur l'histoire du dialecte de Narbonne. Nous avons même respecté les fautes d'orthographe évidentes. Nous nous bornerons à remarquer qu'il faudrait se garder d'attribuer toutes ces particularités au dialecte narbonnais. Il en est que nous n'avons encore retrouvées que dans ce registre, par exemple : *ch* mis pour *nh*.

Parmi les nombreux documents provençaux que renferment les archives de Narbonne, on n'a guère publié que des chartes, et d'une manière trop souvent incorrecte. Nous croyons devoir mettre particulièrement en garde les romanistes contre les nombreuses fautes de lecture que présentent les textes provençaux transcrits par Mouynès dans les cinq volumes de l'*Inventaire des Archives de Narbonne,* séries AA et BB, et par Tournal dans son *Catalogue du Musée.*

Nous engageons aussi les lecteurs non romanistes, sous les yeux desquels ces lignes viendraient à tomber, à se méfier des étymologies qu'a cru devoir donner Mouynès. On trouve deux d'entre elles reproduites dans un savant recueil qu'elles dépa-

cos sans moseher Sant Paul e de moscher Sant Abastian, nadieus de Narbona, sia fayt tot quant farem ni dizem. Amen.

L'an de la nativitat de nostre sehor Dieus, Jhs Xri, que hom comta M CCCC X, a II del mes de febrier, foron faytz los sehors cosols que Dieus e la vergues Maria los laise ben guoverna e reguir lo poble de la viala de Narbona et a salvasion de las armas. Amen.

Primeirament foron faytz cossols de la Sieutat :

Per borgeres: Mos. G. Marsal, lessensiat en leis; per sehors mercadiers : S. Franses Catalan, mage ; per sehors menestairals : S. G. Quentin, marelier.

Per lo Borc :

Per sehors mercadiers: S. Franses Vialar; per sehors paraires: S. G. Vidal; per sehors menestairals: S. Jacme Bres, sabatier.

L'an susdit, lo noble cossel de Narbona, dimergue, a VIIII de febrier, arordenet clavari et eleguiran P. Almar, sabatier, a levar e ressebre totz los emolimens de la viala.

rent, nous voulons parler du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne,* 2e semestre 1890.

Mouynès distingue le *patois local* du *roman,* et, d'après lui, le bas latin « Monachia a du être rendu, en patois local, par La Mounaquié, et, en roman, par Morguessa, féminin de Morgues ». Lamourguier, nom d'une Église de Narbonne, viendrait par corruption de Morguessa[1] ! La forme *La Mounaquié* n'a jamais existé que dans l'imagination de Mouynès.

Plus loin, ayant à parler du Capitole de Narbonne, et, ignorant que *Capitolium* devient très régulièrement en provençal *Capduel,* il écrit que « l'on désignait en roman le Capitole de Narbonne sous le nom de Capduel, littéralement tête ou chef d'œil, parce que le sommet en était occupé par la sentinelle chargée de faire le guet pendant la nuit[2]. » M. Thiers, considérant cette étymologie comme définitive et indiscutable, la fait sienne sans aucune réserve, et par suite ne juge pas nécessaire de s'en référer au passage de Mouynès ; il n'hésite même pas à en tirer des conclusions historiques[3].

F° 49 Despessas faitas per los sehors cossols e d'autres singulars, quant aneron acompachar moseher lo vescomte quant s'en anec en Serdecha ; e aneron a Gruisan et a Serichan, en que steron III sehors e III scudiers, entre Gruissan e Serichan VIII gorns a VI rossis.

Primo, paguey a Narbona que porteron de pan II dotzenas.. IIII s.

Pus, paguey que comprey d'en G. Declavairola e d'en Ar. Fabre, manganier, huna dotzena de gualinatz, en que era prerent Jac. Geli, que costeron. ..... XVII s.

De que ne foron prerentatz a mos. lo vescomte, a son sopar, VI galinatz.

Pus, paguey an Jac. Quentin, per hun quartier de moton que perava III l. 1[2, que monta..... .... V s.

Pus, paguey quant fori a Gruisan, que los sehors vigron que tropa gent hi avia, e no agran pron a sopar, que S. G. Quentin e jeu anem serquar, que no trovem mays IIII galinatz que costeron... VI s. VIII.

Pus, paguey, per mandament dels sehors, que volgron que S. G. Quentin e S. Jac. Bres el clavari s'en vengeson, e volgron que jeu

[1] Mouynès : *Inventaire,* etc., A A p. 27 n. 1. Cf. *Bulletin.* etc.. p. 180.
[2] Mouynès : *l. c.* p. 341.
[3] *Bulletin,* etc., p. 162.

comtes e pagues so que seria despendut, que avian fait VIIII rossis per fen e per sivada, que ne faria pagar III blancas per lieraron, que montan VIIII rosis XV S.

Soma II l. VII s. VIII d.[1]

F° 49 v°. — Pus, paguey al susdit P. Fornier per tot lo vin que begron, la nueit a sopar e lendeman a beure e ha dignar, en que vengron gran res de gens de Narbona, e los sehors volian que tot hom manges e beges pron, qne ne paguey XII S. VI.

Pus, paguey al susdit P. Fornier per pan que prerem del e carn salada e lart et lecha e belachara, que monta tot XII S. VI.

Pus, paguey al susdit P. Fornier per mieg quartier de moton per dignar e per coire al for II S.

Pus paguey an Antoni Fortian per lo coire al forn X d.

Pus, trameron los sehor, quant non forem vengutz Antoni Fortian per quere II dotzenas de pan, que non trobavan a Gruisan, dimecres a IIII de gunh ..... IIII S.

Pus, li comprey II l. 1[2] de fromage ..... I S. VIII

Pus, bayley a S. G. Vidal, que jeu non avia pus quant ne partigui, de comtans ..... I l. II S. VI.

Pus, bailey an Antoni Fortian I ssestier[2] de sivada que fonc de S. Franses Quatalan que los rossis no avia que manjar[3] que costec. V S. VI.

Pus, los trameri, divendres a VI de gunh, per lodit Antoni Fortian, I ssestier de sivada, que costec a la plassa ..... IIII S. VII.

Soma III l. VI s. I d.

f° 50 — Pus, paguey an Jac. Geli que me bailet lo comte de tot so que avian despendut de pus que jeu fori partit de Gruisan, per hun quartier de moton que despende dimart, a IIII de gunh, a sopar, que costec am lo rostir[2] ..... V S.

Pus, paguey, dimecres a IIII de gunh, per II gualinatz e per mieg quartier de moton, que quosta tot ..... V S. VIII.

[1] Notre clavaire a préparé à l'extrémité droite de la page trois colonnes pour l'inscription des livres, sous et deniers. Quelle que soit la somme à noter, il écrit toujours dans les deux premières colonnes les initiales *l*, *s*, mais jamais de *d* dans la troisième. Je n'ai pas conservé *l*, lorsque la somme indiquée ne comporte pas de livres, et j'ai ajouté *d*, lorsqu'elle ne comporte que des deniers.

[2] Ms. *I sstes* avec la dernière *s* bouclée. — [3] Ms. *manar*, le dernier jambage de l'*n* a été allongé après coup de façon à former un *i*.

[4] Ms. *rqutir*. On avait écrit d'abord : *routir* qu'on a voulu corriger ; on a ajouté à l'*o* une *s* qui lui donne la forme *q* ; ce qui établit la prononciation *roustir*.

Pus, paguey, lo jorn metey, a sopar, per hun quartier e mieg de moton, que aguon hostes, que costec am lo coire..... VI s. X.

Pus, paguey, digous a V de junh, per dignar, I quartier de moton que costava..... IIII s.

Pus, paguey, per sopar, III quartos de moton que costan am lo coire..... III s. V.

Pus, paguey per, referar lo rosin de S. P. Tiseire, de Mª G. Johan, de S. Ar. Peirona e de S. Jac. Hizarn..... I s. VIII.

Pus, paguey per spessia que agron d'en P. Fornier... II s. VIII.

Pus, paguey, divendres a VI de gunh, II l. de ris e I l. d'amenlos, per dignar.. ..... I s. X.

Pus, per raves que agron a Gruisan.... .... IIII d.

Pus, paguey per peys a dignar..... V s.

Soma I l. XVI s. VI d.

fº 50 vº — Pus paguey per huous..... V d.

Pus, paguey, dispte a VII de gunh, a dignar per freras..... I s.

Pus, paguey per huous a dignar..... I s. IIII.

Pus, paguey per fen a las bestias ..... V s.

Pus, paguey, dimergue a VIII de gunh, per dignar, per II quartiers de cabrit..... IIII s.

Pus, paguey, que los sehor aneron sopar a Serichan, paguey per lo pan..... I s. VIII.

Pus, paguey per vin..... I s.

Pus, paguey per VIII gualinatz..... X s.

Pus, paguey per hun quartier de cabrit.... ..... II s. VI.

Pus, paguey per lart et spessias e per quoire al forn..... II s. VI.

Pus, paguey an Bn. Qualan per la bella quara..... I s. VIII.

Pus, paguey, dilus a IX de gun, a Venre[1] per pan ..... X d.

Pus, paguey per vin blanc..... ..... I s. VIII.

Pus, paguey, a dignar, per I quartier de moton e per carn salada.... ..... IIII s. V.

Pus, paguey per sopar, per IIII gualinatz..... V s.

Pus, paguey per I quartier de moton..... IIII s.

Pus, per lart e per coire al forn..... I s. II.

Soma II l. VIII s. II d.

fº 51 — Pus, paguey an Gr. Quapus, per lo despes de V rossis que hi avian stat II gorns, a II g. per rossin, per gorn, que montan... I l. V s.

Pus, paguey al susdit Gr. Capus per pan e per vin e per bela cara, per lart e per totas cauras que se ezan agudatz de l'ostal, que montan..... XVI s. VIII.

[1] Vendres, village non loin de Sérignan, canton de Béziers (Hérault).

Pus, paguey per referar hun rossin a Serichan..... v d.

Pus, paguey, dimartz a x de gunh, que los sehors cossols vengon dignar azanisan [1], per pan..... ..... I s.

Pus, paguey per vin..... .... I s. IIII.

Pus, paguey per hun achel que costec [2] am lo quoire.. VIIII s. VI.

Pus, paguey per carn salada e per bella quara..... II s. VI.

Pus, paguey per lo fen que mangeron los rossis..... II s. VI.

Pus, paguey a la bara a Pont Serme [3]..... .... x d.

Pus, paguey per vin, a la Beguda de Pont Serme..... VI d.

Pus, paguey an P. Fornier de Gruisan, que venc quant los sehors foron tornatz de Serichan, per l'ostal e per pan et per tot lo vin que begon de VII gorns, que hi avia III sehors et II scudiers e v rossis, que comteron que monta .... III l.

Soma VI l. III d.

f° 75 vo — Despessa faitas per acompachar moser lo vescomte a Gruisan et a Serichan quant s'en anec en Serdecha, e partic de Narbona dilus, a II de gunh, e partic de Serichan dimartz, a x de gunh.

Pus, paguey a Mª G. Johan, notari, per son rossin que cavaget Mª G. Marsal, que lo tengon VIIII gorns, a II g. lo jorn, que monta..... ..... I l. II s. VI.

Pus, paguey a sen P. Tiseire, per I rossin que cavalguet S. Franses Vialar, que lo tenc VIIII gorns, a II g. lo gorn, que monta. I l. II s. VI.

Pus, paguey a sen Ar. Peirona, per I rossin que cavalguet S. G. Vidal VI gorns, a II g. lo jorn, que monta..... XV s.

Pus, paguey a sen Jac. Hirarn, per I rossin que cavalguet S. Jac. Bres, II gorns .... V s.

[1] A Nissan, village dans le canton de Capestang (Hérault).

[2] Ms.: *que costec que quostec.*

[3] Ponserme, dans la commune de Coursan, tout près de la limite de l'Herault, à l'extrémité méridionale de l'étang de Capestang. Garrigues (Ms. n° 2. de la Bibl. de Narbonne., f° 9) affirme que ce pont avait été construit par Septime Sévère et qu'il s'appelait anciennement « pons Septimius ». Il l'a lu, dit-il, dans un jugement du temps de Charles le Chauve, qui est dans les archives de l'archevèque de Narbonne et dans « d'autres actes qui se truvent dans les Archifs la maison commune de ladite ville. Ce pont contenait environ d'une lieue de longueur, comme il se remarque par les vestiges d'icelluy estoict construct sur les marais de Capdestang, servant de passaige pour aller de Narbonne à Béziers. » Les auteurs de l'*Hist. de Lang.* ne sont pas de cet avis. Cf. nouv. éd., t. I, p. 120 sqq.

Pus, paguey al sen Jac. Hirarn, per la caneja que tenguon los sehors tant pelis, tant per lo scudiers, v gorns, a II g. lo jorn... XII s. VI.

Pus, paguey a sen Bertomieu Bera que ven quere Antoni Fortian, que lo menet a Gruisan, que lo tenguon III gorns, a II g. lo jorn, que monta..... VII s. VI.

Pus, paguey a sen G. de Greras, per I rossin que cavalget Antoni Fortian quant partic de Narbona, e lo tengon III gorns, a II g. lo jorn, que monta ..... VII s. VI.

Pus, paguey a sen G. Quentin, per I rossin sieu que cavalget el, per II gorns..... .... V s.

Soma IIII l. XVII s. VI d.

f° 76. — Pus, paguey al sen Johan Balag. per I rossin que venc queze Antoni Fortian, digous a V de gunh, e stec entro dimartz, a X, que lo tenguon VI gorns, a II g. lo gorn, que monta... ..... XV s.

Pus, paguey a fraire Menaut. per I muola que cavalguet Jac. Geli, per III gorns, a II g. lo gorn, monta ..... VII s. VI.

Pus, paguey a Mª Jac. Botier, per I rossin que cavalguet lo clavari, II gorns..... .... V s.

Pus, paguey a dona Amblarda, per I rossin que cavalguet lo massip de S. Jac. Bres, per II gorns..... V s.

Pus, paget an G. Quastel, per I rossin que cavalget S. Andrieu Tregoin, que los sehors l'arem prer que los fares compachia, per II gorns..... (La somme payée n'est pas indiquée)

Pus, paguey a sen Franses Bera, per I rossin que tenguon a Gruisan II gorns ..... V s

Alphonse Blanc.

« IL FIORE » ET SES CRITIQUES

A PROPOS DE L'ÉDITION DE MM. MAZZATINTI ET EGIDIO GORRA

Lorsque, il y a dix ans, je fis paraître, dans la collection des publications spéciales de la Société pour l'étude des Langues Romanes, le texte inédit d'un remaniement italien du Roman de la Rose, je cédais surtout au désir de tirer de l'oubli une œuvre qui me paraissait mériter d'être connue. Mais, comme j'avais dû me livrer à un travail très minutieux de comparaison avec le texte français, qu'au fur et à mesure j'avais fait quelques remarques, je crus naturel de donner les résultats ainsi obtenus sous la forme d'introduction et de notes. Ainsi le volume s'est fort grossi. En commençant l'impression, j'ignorais que deux savants éminents, MM. D'Ancona et Monaci, eussent déjà conçu le projet de publier ce texte, projet dont l'exécution avait été uniquement entravée par la difficulté de s'en procurer une copie. Une fois informé, je m'empressai de leur soumettre les feuilles, et soit pour la fin du poème, soit pour les notes, j'ai pu profiter des conseils, des corrections et des additions qu'ils ont eu l'obligeance de me communiquer. Puis j'attendis patiemment l'opinion de la critique.

Les articles dont j'ai eu connaissance ont été d'abord les suivants : *Nuova Antologia*, 15 août 1881 (de M. D'Ancona,— reproduit dans ses *Varietà storiche e letterarie*, seconde série, p. 1-31) ; *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, 1881, p. 297-299 (M. Gaspary) ; *Preludio*, 16 novembre 1881 (M. Rodolphe Renier) ; *Rassegna Settimanale*, 16 octobre 1881 (M. Borgognoni).

Plus récemment M. Mazzatinti, le courageux auteur de la Description des manuscrits italiens conservés dans les bibliothèques publiques de France, a donné dans un troisième volume (Rome, 1888), une nouvelle édition d'*Il Fiore* qui est accompagnée d'une longue étude de M. Egidio Gorra sur le Roman de la Rose et son imitation italienne. L'édition de

M. Mazzatinti, établie par un lettré italien, est tout à la fois plus fidèle et plus correcte que la mienne. Cela devait être. Son travail d'ailleurs se réduisait à comparer mon édition et le manuscrit, et tous les hommes du métier savent que dans ces conditions la tâche du second éditeur est fort allégée. Je ne me permettrais pas cette remarque, si M. Mazzatinti dans sa courte préface n'avait pas omis de la faire, alors que dans la suite de ses notes il me semble reconnaître que mon commentaire ne lui a pas été complètement inutile. Sans s'en douter le second éditeur reste l'associé du premier, alors même, ce qui est le cas ici, que sa compétence est infiniment supérieure. A vrai dire, je n'ai qu'un regret : M. Mazzatinti n'a pas connu ou n'a pas cru devoir utiliser l'article de M. Gaspary. S'il se trouve d'accord avec lui en certains points, en revanche il n'a pas fait un assez grand nombre de corrections qui me paraissent très justifiées. Je les relève ici pour que l'éditeur à venir d'*il Fiore* en ait connaissance et puisse en tirer parti, ou tout au moins les discuter : S. 24, v. 12 : *Ch'egli à in ben* ou *à 'n bene ;* 130, v. 13 : *Fu po' istrangolato ;* 37, v. 5 : *proponi* au lieu de *proposi ;* 73, v. 7 : *si* au lieu de *sì* (*sofferirsi d. q. c.*) ; 88, v. 14 : *Chi 'n* au lieu de *Ch' in ;* 112, v. 10 : *predicav' ai compagnioni* au lieu de *predicava i ;* 112, v. 11 : *Ched esi* au lieu de *Ched e' sì ;* 130, v. 11 : *Ch' el* au lieu de *che'l ;* 138, v. 9 : *quei fermagli* au lieu de *qui ;* 114, 4, *managio*, du français *ménage*, semble préférable à la conjecture *omanagio* proposée par D'Ancona, et acceptée par M. Mazzatinti ; au même sonnet, v. 7, il est plus naturel d'écrire *Gran mercied' è a farli ;* au S. 139, 10, M. G. propose l'ordre suivant : *Che ogne dì truova nuovi misfatti ;* 226, v. 14, il ne faut pas effacer *sua* mais écrire *disventura ;* 230, v. 5, corr. *lo bordon* au lieu de *il bordon ;* 231, v. 7, corr. *essere lor* au lieu de *esser loro*. M. Gaspary me reprochait d'avoir négligé de mentionner que tels passages sont inintelligibles. Ainsi 84, 8, que signifie *A quello Schifo che sta sinor sato ?* De même 36, 5, que faut-il entendre par *veco chi piglio ?* J'avoue que même aujourd'hui ces vers me sont aussi obscurs que la première fois que je les ai lus, et, comme M. Mazzatinti n'a pas jugé à propos, lui non plus, de les éclaircir, je crains qu'il n'ait été dans le même embarras que moi. Par contre, au v. 11 du S. 38, je crois que

M. G. a tort de ne pas proposer la correction *'nvia* pour *invidia* à laquelle la rime l'a fait penser : *envia* ou *invia,* du français *envie*, peut à la rigueur être pris dans le sens de chagrin, d'ennui.

Le texte de M. Mazzatinti est précédé d'une longue introduction de M. Egidio Gorra, divisée en trois parties : I. Discussion des hypothèses émises par le premier éditeur d'*il Fiore* au sujet de l'auteur et de la date de ce poème : M. G. s'applique à démontrer qu'elles ne sont pas fondées. II. Concordance des sonnets italiens et du Roman de la Rose. Pour l'ensemble elle diffère peu de celle que j'avais établie. III. Étude sur le Roman de la Rose et la poésie amoureuse au moyen-âge.

Enfin, M. Casini (*Rivista critica della letteratura italiana,* septembre-octobre 1888, p. 144-148) a examiné à nouveau les diverses questions que j'avais dès l'origine indiquées dans mon introduction et les solutions qui en ont été proposées.

Il faut l'avouer, nous n'en savons pas plus qu'il y a dix ans, sur l'auteur d'*il Fiore*. Les hypothèses que je m'étais risqué à présenter, sans en accepter aucune d'une façon catégorique, mais en réunissant de mon mieux les raisons qui pouvaient les rendre plausibles, ont été combattues, parfois écartées avec rudesse, sans que l'on ait rien substitué de réellement satisfaisant.

Mais, avant d'aller plus loin, je dois donner quelques détails sur la partie du manuscrit 438 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier qui nous a conservé le seul texte connu des sonnets italiens que j'ai publiés. Cette partie est évidemment d'origine italienne. Tout le monde ne l'a pas entendu ainsi (Egidio Gorra, p. 438). Je rappellerai donc que c'est une copie, et que cette copie a été exécutée d'après un original beaucoup plus ancien, comme le prouve le fait qu'en plusieurs endroits le scribe, ne pouvant déchiffrer, a laissé en blanc des vers entiers ou écrit des suites de mots n'offrant aucun sens. Le caractère italien de l'écriture n'est pas contestable. Mais comment ce manuscrit se trouve-t-il à Montpellier ? Le Président Bouhier était grand amateur de manuscrits italiens et en achetait en Italie le plus grand nombre possible. (Charles de Guerrois, *Le Président Bouhier, sa vie, ses ouvrages*. Paris,

Schulz et Thuillié, 1855, p. 24, cité par M. Mazzatinti, en tête de l'inventaire des mss. italiens de Troyes) ; c'est ainsi qu'il a acquis ce texte qu'il a fait relier à la suite d'un manuscrit français du Roman de la Rose. Il ne saurait être question d'un étudiant italien qui aurait composé *Il Fiore* en France et l'y aurait oublié. Quant à l'identité d'écriture notée par M. Morpurgo entre ce texte italien et le *Detto d'Amore* qu'il a publié dans le *Propugnatore*, elle est très naturelle, s'il est vrai, comme le pense M. Léopold Delisle [1], et comme je le crois

[1] *Les manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. LVII.— Voici, sur ce sujet, une note que je dois à l'obligeance de M. Chabaneau et qui lèvera tous les doutes :

« D'après les constatations de M. Morpurgo, dit M. Delisle, le ms. 1234 de Libri contient quelques feuillets arrachés du ms. 438 de l'École de médecine de Montpellier. » C'est en effet ce qu'on peut induire de la description donnée par M. Morpurgo, mais celui-ci ne le dit point, et même il a cru quelque temps le contraire. Prié par lui, il y a deux ans, de vérifier le fait, je constatai que le ms. de Montpellier porte à la fin, avant la feuille de garde, la trace évidente de l'enlèvement d'un cahier et de deux folios avant ce cahier.

La partie italienne de ce ms., qui commence au folio 111, devait comprendre cinq cahiers, les quatre premiers de huit feuillets chacun, et le cinquième aussi vraisemblablement. Le premier, le deuxième et le troisième sont entiers; du quatrième, le seul dont la signature (*d*) soit encore apparente, il ne reste plus aujourd'hui que les six premiers feuillets (135-140). *Il Fiore* se termine au folio 139. Le feuillet 140 est entièrement blanc. Les feuillets 141 et 142, qui terminaient ce quatrième cahier, ont été coupés. Ce sont sans doute ceux là qui forment actuellement les feuillets 1 et 2 du ms. Libri 1234, et le feuillet 3 de ce dernier doit être par suite l'ancien feuillet 143 de notre ms de Montpellier, lequel commençait le cinquième cahier.

De ce cinquième cahier, il ne reste qu'un autre feuillet, qui porte le n° 4 dans le ms. Libri, mais dont la place, dans le nôtre, reste incertaine, à cause de la lacune qui le précède et de celle qui le suit, lacunes dont l'étendue ne peut être déterminée. Ce pourrait être aussi bien (dans l'hypothèse d'un cahier de huit folios), le 149e que le 145e ou l'un des trois suivants.

M. Morpurgo a constaté l'identité de l'écriture dans les deux mss. Les pages, dans chacun d'eux, sont à deux colonnes et à trente lignes par colonne. Quant à leurs dimensions, voici celles d'*Il Fiore*: hauteur : 202 millim., largeur: 14 centimètres. Celles du *Detto d'amore* ne sont pas indiquées dans la publication de M. Morpurgo.

Une particularité notable et sur laquelle on n'a pas, que je sache, appelé l'attention, c'est que Libri, dans sa description (*Mss. des départements*, I, 458) a omis de transcrire en entier le titre de notre ms. 438, et cela à dessein

moi-même, que le *Detto d'Amore* faisait suite aux sonnets dans le ms. de Montpellier. M. Gorra juge l'écriture de la fin du XIVe siècle et je me rallie volontiers à son opinion.

Je me serais abstenu de revenir sur les vues que j'avais présentées dans l'introduction d'*Il Fiore*, si je n'y avais été encouragé par l'article de M. Casini. MM. Renier et Gorra avaient mis une telle insistance à me démontrer l'inutilité de mes recherches que vraiment j'aurais eu mauvaise grâce à les contredire. J'avais cru devoir ne pas présenter au public un poème inédit, sans essayer de lui trouver une place dans l'histoire de la littérature italienne. Je n'ignorais pas que prononcer le nom de l'Alighieri à propos d'un *rifacimento* du Roman de la Rose semblerait très audacieux. Mais j'étais obligé de le faire. Je ne pouvais pas passer sous silence que l'auteur avait le soin de dire son nom, Durante, et l'on m'aurait reproché de paraître ignorer que *Durante* est regardé comme la forme primitive de *Dante*. Je notais également que l'auteur des sonnets nous apprend quelle fut la fin d'un théologien français appelé Sigier, alors que Dante a placé en Paradis un théologien français du même nom ; je rencontrais dans les œuvres de Dante le commencement d'un sonnet dont le texte complet se trouve dans *Il Fiore ;* je trouvais quelques autres indices. Pouvais-je

sans doute, car il n'eût pu le faire sans constater en même temps la mutilation que, dans notre hypothèse, il venait lui-même de lui faire subir

Ce titre, inscrit sur la feuille de garde est ainsi conçu : *Romant de la Rose par M. Ian Mehun Sonnets et chansons en italien du dict romant*. Or, le catalogue imprimé ne mentionne que le *Roman de la Rose* et les *Sonnets*.

On objectera peut-être que le *Detto d'amore* publié par M. Morpurgo est tout autre chose que des « chansons ». Mais si l'on remarque que ce poëme est en vers de sept syllabes (ou de six à la française), une erreur paraîtra facilement explicable. Il est possible d'ailleurs que le *Detto d'amore* fût suivi (ou précédé *?) de chansons s'inspirant aussi du roman français, chansons qui auraient occupé une partie des six (?) feuillets perdus ou égarés ** de notre ms.

* Il faudrait dans ce cas modifier l'ordre supposé ci-dessus, dans la restitution des feuillets 141-143 de notre ms., et attribuer aux « chansons » le premier au moins de ces trois feuillets.

** Ces feuillets se retrouveront peut être, avec des débris d'autres mss. encore incomplètement reconstitués, comme le n° 461 de Carpentras, dans tel ou tel autre des recueils de mélanges de Libri. Cf. L. Delisle, ouvrage cité, p. LVII.

ne pas en tenir compte ? J'ai réuni ces remarques, et je me suis demandé si après tout il est absolument invraisemblable que Dante dans sa jeunesse se soit laissé aller à imiter en italien le roman de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun.

Il est impossible de ne pas être frappé de la stérilité relative de la première partie de la vie de Dante. Faut-il y inscrire la composition d'*Il Fiore* ? Cela n'ajouterait rien à sa gloire, je le reconnais, mais cela ne la diminuerait en rien.

L'on a paru étonné que j'aie accepté sans hésitation que Dante a pu lire le Roman de la Rose. La chronologie y met-elle obstacle ? Jean de Meun parle quelque part de la conquête du royaume de Naples par Charles d'Anjou. Ce prince fut couronné roi de Sicile le 6 janvier 1266 et mourut le 7 janvier 1285. Comme il n'est pas fait allusion aux Vêpres Siciliennes (1282), on en conclut que le poème a été écrit de 1270 à 1280. Dante est né en 1265. Il a donc pu connaître le Roman de la Rose. L'on objecte qu'il est peu probable qu'une œuvre française ait pu avoir quelque notoriété au-delà des Alpes, dans un si court espace de temps. L'on oublie que le succès de la première partie, composée par Guillaume de Lorris vers 1250, a sûrement aidé à la rapide vulgarisation de la seconde, que le Roman de la Rose a été traduit en flamand de très bonne heure, et que les relations entre la Toscane et la France étaient constantes au XIIIe siècle.

Les raisons qui invitent, sinon à attribuer à Dante Alighieri la composition d'*Il Fiore,* du moins à examiner attentivement la valeur de cette hypothèse, ont été reprises par M. Casini avec autant de clarté que de précision. Je reproduis la conclusion de son article parce qu'elle me paraît très nettement définir et circonscrire le terrain de la discussion : « Il est aisé de dire que Durante n'est point Dante, que le quatrain sur le moine qui rendait visite à une dame a été refait sur les vers d'*Il Fiore,* que le sonnet à *Messer Brunetto* n'est pas de l'Alighieri, que l'Alberto d'Agiomore est un type d'hypocrite et non de docteur, que *messer Giano* peut être Torrigiano physicien et rimeur florentin, que le Sigier de la *Commedia* n'est pas celui des sonnets : ce sont toutes affirmations gratuites (Je le dis après réflexion, bien qu'ici je n'aie pas la place pour en faire la preuve), qui ne détruisent aucun des arguments

présentés par Castets. Je ne dirai pas que ce *rinfacimento* soit l'œuvre de l'Alighieri ; mais je dis et j'affirme qu'il n'est pas démontré qu'il soit l'œuvre d'un autre, et j'espère que l'on ne laissera pas tomber la question, comme la première fois, quand *il Fiore* fut publié, parce qu'un problème d'une telle importance ne doit pas demeurer sans solution, ou bien s'il faut renoncer à en donner une, que ce soit seulement quand nous aurons épuisé tous les moyens qui peuvent conduire à découvrir la vérité. »

Il est certain que de prime-abord l'on devait être surpris d'entendre prononcer le nom de l'amant de Béatrix, à propos d'une œuvre où le côté érotique du Roman de la Rose semble mis en relief à plaisir. Mais, à en juger par l'exemple d'un critique aussi éminent que M. Casini, cette association, avec le temps, commence à choquer moins et j'en profiterai pour insister sur deux points qui me paraissent avoir quelque intérêt.

L'auteur des Sonnets n'était pas un rimeur vulgaire, c'était un esprit vigoureux, capable d'embrasser un vaste ensemble et de vaincre des difficultés nombreuses. Il avait lu et relu le Roman de la Rose de manière à le posséder d'une façon complète. Cela fait, il a voulu composer une œuvre conforme au goût italien. Il a donc hardiment supprimé les descriptions, les récits mythologiques, les digressions philosophiques. Tandis que la traduction anglaise attribuée à Chaucer, et qui est restée incomplète, suit le texte français pas à pas, l'imitation italienne ne compte que 3,248 vers. Les discours et les dialogues, cette partie vraiment intéressante et dramatique du grand poème, sont traduits et résumés, sans que rien d'important soit omis. Les conseils de la Vieille et les théories de Faus-Semblant s'étalent avec tout autant d'impudence que dans l'original. Il est vrai que l'auteur n'a pas su trouver une forme vraiment propre à la narration ou à l'exposition d'idées générales : il a emprunté à la lyrique de son temps la forme du sonnet qui était alors dans toute sa nouveauté, et il a écrit hardiment cette couronne unique de 232 sonnets. D'abord j'avais hésité à approuver cette entreprise, ce tour de force : « Je n'irai pas jusqu'à dire que cette strophe de quatorze vers soit par elle-même d'une monotonie trop fatigante, mais

elle est un cadre tantôt trop long, tantôt trop court, et, quand l'auteur traduit, elle ne s'adapte pas toujours exactement au texte français correspondant. En général chaque sonnet contient la matière d'un développement indépendant : si elle ne suffit pas à remplir les tercets, le poète amplifie, ajoute, ou bien emprunte ailleurs et quelquefois fort loin. » Mais c'est précisément cette liberté qui fait le mérite, l'originalité du poème italien. Non seulement il n'est pas un trait heureux, une expression saillante que l'auteur n'ait notés et qu'il n'ait essayé de s'approprier, au point que ses sonnets sont une véritable anthologie de ce qu'il y a de poétique dans le Roman de la Rose, mais il ajoute souvent du sien, et les passages ainsi rajeunis sont au nombre des plus intéressants de son œuvre. Relever les additions que Durante a faites au texte français, serait un travail considérable : je me bornerai à dire que pour la plupart elles nous font voir en lui un gibelin de mœurs légères, très sévère pour les ordres religieux et pour les Papes, plus sévère même et plus hardi de langage que ne l'est Jean de Meun. Le ton est alerte, cavalier, d'un gentilhomme qui dédaigne les petites gens. Le style est aisé, malgré les gallicismes qui abondent, et malgré de fréquentes négligences. Ce sont peut-être ces imperfections de détail, autant que la nature du sujet, qui ont empêché l'auteur de multiplier les exemplaires de son poème.

Cette question des caractères propres et de la valeur littéraire d'*Il Fiore* a une importance réelle. La répugnance que l'on éprouve à l'accepter comme une œuvre de Dante, serait moins justifiée, si l'on reconnaissait que le fond n'est pas en désaccord avec la pensée ordinaire du grand poète, que la forme n'est pas trop indigne d'un essai de sa jeunesse.

Il est évident que le caractère érotique des sonnets n'a rien de commun avec ce que nous possédons de l'Alighieri. Sa muse n'a jamais abaissé son vol vers les régions basses où se rit trop souvent Jean de Meun. Mais je ne crois pas qu'il faille se placer à ce point de vue. Le Roman de la Rose, avec tous ses défauts, fut une œuvre considérable. Y a-t-il rien dans la vie de Dante qui empêche d'admettre que, jeune homme, il ait pu lire avec intérêt l'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun ? Nous savons que Dante avait la passion de

l'étude, qu'il n'ignorait rien de ce que savaient ses contemporains. La liberté du langage n'était pas faite pour le choquer. On nous le représente comme ardent, impétueux, passionné. Il ne s'est point caché d'avoir eu des amis de mœurs légères.

Il charge la mémoire de Brunetto Latini, de Guido Guinicelli, d'Arnaut Daniel, des vices les plus odieux, sans dissimuler sa sympathie pour ces personnages. Celui précisément pour qui il professe une reconnaissance toute filiale, est placé en enfer ; et quand il interroge Brunetto Latini sur ses compagnons d'infortune, le damné répond : « Sache en somme qu'ils furent tous clercs, grands lettrés et d'éminente renommée. »

Faut-il rappeler l'honneur qu'il fait à Cunizza da Romano dont la vie avait été un long scandale ? Il la place en Paradis, en compagnie de la courtisane Rahab. En ce qui le concerne, il avoue, dans son célèbre entretien avec Béatrix, qu'il n'avait pu rester fidèle au souvenir de son amante.

Il me semble difficile de ne voir dans l'Alighieri qu'un mystique rêveur, dominé durant toute sa vie par le culte de Béatrix. Au seuil de l'enfer, il ne cache point sa compassion « pour les pécheurs charnels qui sont punis pour avoir mis la raison au-dessous du désir », et il s'arrête pour écouter le récit des amours très coupables de Francesca.

Il est vrai qu'il parle de l'amour avec une délicatesse infinie, mais cela ne prouve point qu'il ait été incapable d'une défaillance passagère, qu'à un moment de sa jeunesse il n'ait pu prendre plaisir à lire le Roman de l'Amour charnel, en admettant qu'il ne faille pas voir autre chose dans le Roman de la Rose ; et, s'il l'a lu, est-il impossible qu'il l'ait traduit ?

Telle est la manière dont la question semble se poser tout d'abord. Mais je ne saurais me dissimuler une difficulté sur laquelle il convient d'attirer l'attention. Les passages où l'on pourrait reconnaître une parenté entre le R. d. l. R. et la *Commedia* (Paradis, chants IX, X, XI, XXI, XXII, XXVII, XXIX) se touvent dans la troisième partie du grand poème, je veux dire les reproches si nombreux faits aux Papes, au clergé, aux moines. Faus-Semblant ne s'exprime pas avec plus de virulence. Le ton de ces invectives est en désaccord avec la sérenité noble et pure du Paradis ; tranchons le mot,

elles y sont déplacées, du moins pour nous gens dont l'éducation est toute classique. Y aurait-il lieu de rien en induire au sujet de la date ou de l'époque de sa vie à laquelle Dante a pu lire ou imiter le R. d. l. R., ou bien faut-il se borner à conclure avec M. Gaspary, dans son *Histoire de la littérature italienne*, que tout rapprochement du Roman de la Rose et de la *Commedia* est une profanation?

Ferdinand Castets.

CHRONIQUE

Société Archéologique, scientifique et littéraire de Bèziers (Hérault.) — Programme du Concours pour l'année 1892:

Dans la séance publique qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 26 mai 1892, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers décernera :

1° *Une couronne de laurier* en argent à l'auteur d'un mémoire historique ou archéologique sur une province du Midi de la France ou à l'auteur d'une monographie de la même région ;

2° *Un rameau d'olivier* en argent à la meilleure pièce de vers en langue néo-romane.

Tous les idiomes du Midi de la France sont admis à concourir.

N.-B. — Les auteurs devront suivre l'orthographe des troubadours et joindre un glossaire à leurs poésies.

3° *Un rameau de chêne* aussi en argent à la meilleure pièce de vers français.

La Société pourra décerner en outre des médailles aux œuvres qui seront jugées dignes de cette récompense.

Les sujets politiques sont exclus du concours.

Les auteurs qui, dans les concours de *poésie néo-romane* et de *poésie française*, auront obtenu le *rameau d'argent* ne seront plus admis à concourir dans le même genre de composition.

Les pièces destinées au concours ne seront pas signées. *Elles devront être lisiblement écrites* et être adressées en double copie et franches de port AVANT LE 1er AVRIL 1892, terme de rigueur, au Secrétaire de la Société.

Chacune portera une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant, avec le nom, la profession et le domicile de l'auteur, la déclaration expresse qu'elle est inédite et qu'elle n'a pas été envoyée à d'autres concours.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Les lauréats qui ne pourront pas assister à la séance publique sont invités à faire retirer leur prix au secrétariat par un mandataire.

Le Secrétaire de la Société,
A. Soucaille.

∴

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. — Reconnue comme établissement d'utilite publique.

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Oreintales ouvre un concours pour l'année 1891.

PARTIE SCIENTIFIQUE

1° Un prix : *Sujet indéterminé;*

2° Un prix : *Monographie (écrite en français) d'un monument du Roussillon ou de la Catalogne.*

Des récompenses spéciales pourront aussi être accordées aux mémoires sur des matières scientifiques, présentés par des membres de la Sociéte.

Il sera, en outre, accordé une récompense aux personnes qui, par leurs découvertes ou leurs dons, auront enrichi la collection régionale du Musée ou donné des renseignements utiles au point de vue de recherches scientifiques dans le département.

PARTIE LITTÉRAIRE

1° Un prix : *Nouvelle ou récit en prose.*

2° Un prix : *Poésie française sur un sujet traitant du Roussillon historique et pittoresque* ;

3° Un prix : *Poésie française, sujet facultatif.*

4° Un prix : *Poésie française, sujet humoristique* ;

5° Un prix : *Poésie en catalan roussillonnais.*

Ces prix consistent en palmes ou médailles.

Les pièces envoyées au concours ne devront pas avoir plus de deux cents lignes.

Les pièces relatives au concours et autres travaux devront être adressées avant le 1er novembre 1891, à M. le Président, au siège de la Société, rue des Fabriques d'En Nebot, 3.

Chaque composition devra être accompagnée du nom et de l'adresse de l'auteur sous enveloppe cachetée : l'enveloppe portera comme

souscription une épigraphe ou le titre de l'ouvrage. Les manuscrits ne seront pas rendus. Les pièces devront être inédites.

Les candidats qui se feront connaître seront éliminés.

La Société distribuera les primes aux lauréats de l'agriculture, comme elle fait annuellement, dans la même séance que les prix du concours.

***

Ville de Bédarieux. — Grand concours littéraire sous la Présidence d'honneur de M. Ferdinand Fabre, conservateur à la Bibliothèque Mazarine. A l'occasion de fêtes qui doivent avoir lieu le 9, 10, 11 août, pour l'inauguration du buste d'Auguste COT, il est ouvert un grand concours de poésie et de prose en langue française et en langue néo-romane, jusqu'au 20 juillet (terme de rigueur); tous les dialectes sont admis.

Programme:

1re Section. POÉSIE ET PROSE EN FRANÇAIS : Sujets imposés. A. 1er prix. Une palme de vermeil sera décernée à la meilleure pièce sur ce sujet ; éloge d'Auguste COT, B. 2e 1er prix. Médaille de vermeil à la meilleure pièce sur ce sujet; Ode à Noémie BERTHOMIEU, [1] 2e prix. Médaille d'argent ; 3e prix. Médaille de bronze pour les sujets A. et B. Sujets libres. 1er prix; Une médaille d'argent à la meilleure poésie présentée ; 2e prix. Une médaille de bronze ; 3e prix. Une mention très honorable.

2e Section. POÉSIE ROMANE EN LANGUE D'OC: Sujets imposés, 1er prix. Une palme de vermeil sera décernée à la meilleure poésie sur ce sujet: Ode à Romanille, 2e prix 1er Une médaille de vermeil à la meilleure poésie sur ce sujet: Ode en l'honneur de la ville de Bédarieux, 2e prix. Une médaille d'argent: 3e prix. Une médaille de bronze pour les mêmes sujets ; Imitation en langue d'Oc, 1er prix. Une médaille de vermeil sera décernée à la meilleure imitation de la fable de Lafontaine : Le meunier, son fils et l'âne, 2e prix. Une médaille d'argent; 3e prix. Une médaille de bronze: Sujets libres, 1er prix. — Une médaille de vermeil ; 2e prix. Une médaille d'argent ; 3e prix. Une médaille de bronze.

Les envois doivent être faits à M. G Cavaillé, secrétaire du concours.

[1] Mlle Noémie Berthomieu est la bienfaitrice qui vient de léguer à la ville de Bédarieux, son pays natal, près de deux millions de francs pour la fondation et la dotation d'un hôpital.

ERRATA

DU NUMÉRO DE JANVIER-MARS 1891.

Page:	Ligne:	Au lieu de:	Lire:
32	16	ce manuscrit-ci	le manuscrit 7685.
34	17	notre	cette.
34	35	mots ; à la lettre G.	mots manquent ; à la lettre G. ce sont.
35	14	*emptum.*	*emptum ;*
38	13	s. v. Lingosta	s. v. Lingosta.
46	34	Wörterbucher	Wörterbücher.
47	29	*guachafec*	*guachafuec.*
		Les deux lignes de la note 4 ont été insérées par erreur dans la note 3; les reporter au bas de la page.	
48	36	accident.	accident,
52	24	*ttmeo*	*timeo.*
53	35	Cf,	Cf.
55	5	Balnee	Balneæ.
	27	Ostillun	Ostillum.
56	38	cadena	cadena.
57	29	extincta carbunculus. pruna ; dum	extincta ; carbunculus, pruna dum.
59	42	Msc	Msc.
60	42	Du Cange	D. Carpentier
	43	Salganinm	Salganium.
63	2	sitas, optio	sitas, ambitio, optio
64	20	jumentorum, polia	jumentorum ; polia.
	27	Cf. eyssilh	Cf. R. eyssilh.
65	12	um,	um ;
		Reporter les lignes 14 à 16 de la 1re co. la ligne 7.	
65	37	v.	Cf. R.
66	25	invidia-	invidia,
68	39	nos mss. donnent... ajoutent	A donne... ajoute
69	11	B **Gavaych** v.	B **Gavaych** v.
70	35	tautum	tantum.
71	42	s. v. « orinalh. »	Introduction p. 40.
72	26	lutz	lutz
74	4	caninacst	canina est.
	10	supprimer A. **Moiller**, B.	
76	3	alium	aules alium.
	8	Epiphia	Ephippia (ms. epiphia).
	38	s. v. Libell	Introduction p. 40.
77	1	**Parliar**	A. **Parliar.**
78	8	**Pietar**	**Pistar.**
79	5	multitndo	multitudo.
79	29	Papila	Papilla.

Page	Ligne	Au lieu de :	Lire :
—	—	—	—
	38	apercuculus	aperculus.
80	13	ajouter après : Temerarius	[A. non examinat periculum];
	14	audax non timet; B.	audax, [A. non timet];
81	7	snperfluum	superfluum.
83	27	Scntellarium	Scutellarium.
	28	apesedens	apes edens
86	4	merens	maerens
	37	**Vaquejar**	**Vaguejar**
97	8 du bas	*è*	*ĕ*.
—	7 —	*tienne*	*tiene*.
—	6 —	*direclum*	*dirèctum*.
—	5 —	*ó*	*ŏ*.
98	1	*itto*	*ditto*.
—	4	*e* pour *a*	*a* pour *e*
—	10	*istinate* 287	istimate 297.
—	19	*ciascum(a)*	*ciascun(a)*.
—	31	passim	*a* passim.
—	35		en *i*... *sembianza*.
—	36	auec	avec.
99	2	*s* trouve	se trouve.
—	16	caractéristique des	particulière aux.
—	19	quand ;	quant.
—	23		dans *tai*. — Adverbe. Le comparatif de *bene* est *me'*.
—	30	*ego* à	*ego* a.
—	33	*tua.. tue*	*tuo.. tua*.
—	39	*mtemmo*	*metemmo*.
— note	2		Laut und Fl..
100 ligne	2		(*sappiamo*) *sappian*[1].
125	10	*palagio*	*palalagio*.
—	21	l'auteur	le remanieur.
—	34	*plaisance*	*plaisance*.
—	38	Mettre un point après	*frontière*.
126	23	*freda*	*fredda*.
127	14	contradicteur	traducteur.
—	5 du bas	*disposto*	*disporto*.

Le Gérant responsable : E. Hamelin.

LES AMIS D'HOLSTENIUS

IV

Les petits correspondants

LETTRES ET DOCUMENTS DIVERS

Au nombre des amis et correspondants d'Holstenius dont la bibliothèque Barberini a conservé des lettres, figurent à côté de ces érudits illustres qu'ont été Peiresc, Pierre Dupuy, Rigault, et qui furent les compagnons de toute sa vie, d'autres savants qui n'ont eu avec lui que des relations éphémères, et des hommes de moindre mérite et de plus mince réputation, que leur époque connut peu et dont la mémoire survit à peine.

[1] Dans ma collection d'amis d'Holstenius je ne fais figurer que ceux d'entre eux dont les lettres inédites permettent de renouveler ou de modifier le portrait. Elle serait beaucoup trop considérable, s'il fallait y admettre tous les savants de cette époque qui ont eu des relations, plus ou moins sincèrement cordiales, avec lui. On n'y trouvera donc ni Allacci, ni Alamanni, ni Sirmond, ni Naudé, ni Suarès, ni Dormalius. Le centre des recherches sur Allacci (Léon Allatius) est désormais, à la Bibliothèque Vallicelliane, le fonds Allatius, classé, catalogué, et maintenant ouvert au public. Il faudrait ajouter quelques manuscrits de la Barberini (Documents officiels le concernant, XXXVIII, 6; lettres, XXXVIII, 108; LXXI, 71; XXXVIII, 92). Alamanni et Sirmond dépendent plutôt de Peiresc que des Barberini; Dormalius n'est guère connu que par Peiresc. Suarès n'est vraiment pas un *ami* d'Holstenius, avec qui il s'est disputé toute sa vie (cf. Lettre de Naudé à Peiresc, Rieti, 30 novembre 1615, dans les *Correspondants de Peiresc*, n° XIII); j'ai publié ailleurs [Documents Annotés, III] des lettres à lui adressées, qui sont conservées à la Barberini. Sur son rôle comme bibliothécaire des Barberini, on trouvera des documents, catalogues de livres prêtés, donnés, achetés, entrés ou sortis, dans Bibl. Barb., XXXVIII, 37, manuscrit dont la plupart des morceaux sont de la main de Suarès. Je regrette davantage de ne pouvoir consacrer une notice à Gabriel Naudé, mais la bibl. Barberini ne m'en a pas fourni les éléments.

Ni ceux-ci, tels que Poupart, Damy, Berkhout, ni ceux-là, Sirmond, Gassendi, Mersenne, ne méritent, soit à cause de la brièveté de leurs rapports avec le savant helléniste, soit à cause de leur peu de valeur personnelle, d'être étudiés séparément et en détail dans la collection de notices que je consacre à l'entourage savant du cardinal Barberini [1], mais cependant on ne doit pas les omettre tout à fait : quelque grande place que tinssent parmi ses occupations et ses soucis des historiens comme Dupuy, ou de spirituels curieux comme Aleandro, Holstenius devait sans doute, et malgré lui apparemment, en réserver une plus grande à cette clientèle empressée de protégés, de confrères malheureux et de quémandeurs [2] qui formaient son groupe, et l'on pourrait dire (car il aimait qu'on le flattât,) sa Cour. D'autre part, dans la foule de ces lettres, souvent aussi insignifiantes que solennelles [3],

[1] Les trois premiers fascicules de cette collection, consacrés à l'archevêque de Toulouse, Charles de Montchal, aux frères Pierre et Jacques Dupuy, et à Girolamo Aleandro le jeune, ont paru dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome,* tomes VI, VII, VIII (1886, 1887 et 1888).

[2] Il les obligeait quelquefois lui-même, mais préférait les faire obliger par ses amis, surtout par Peiresc. Un M. Pierre Dupont qui l'appelle dans la suscription de sa lettre « Gentilhomme allemand au palais du Pape » lui écrit de Boisgencier (*sic*), le 1er octobre 1631, que, grâce à sa recommandation, Peiresc lui a rendu « tous les offices qu'un père pourrait rendre à son enfant [Bibl. Barb., XLIII, 176].

[3] La correspondance d'Holstenius est contenue dans six volumes: XXXI, 64, ses propres lettres; XXXI, 65-66, lettres latines à lui adressées: XLIII, 85, lettres françaises à lui adressées ; XLIII, 176-177, lettres françaises, allemandes et anglaises, à lui adressées. Il faut y joindre XXXVIII, 6, pièces officielles le concernant ; XXXVIII, 90 et 91, inventaires et catalogues (cf. plus bas) : XXXII, 17, journal de son voyage de 1655 (publié plus loin) ; XXX, 122, 150 et 177, poésies latines diverses d'Holstenius et à Holstenius: XXX, 69, Monumentum romanum Claudio Peirescio factum. Les manuscrits de plusieurs des ouvrages d'Holstenius sont aussi conservés à la bibl. Barberini : XXXIII, 118-121, 4 vol. in-fol. Vitæ Romanorum Pontificum e variis codicibus collatæ : XXXIII, 122, Jura, privilegia et infeudationes variæ Sanctæ Romanæ Ecclesiæ : XXXIII, 137, dissertatio in libellum Christophori Ronconii : XXIX, 190, Breviarium libri Joannis Philadelphiensis : Laudatio Boreæ, Academica oratio : XXVIII, 4, 29, 88, Chartulæ in unum collectæ : adversaria varia : XXXVIII, 40, fragmenta interpretationis Nili : IX, 43 et X, 137, observations sur

il y en a qui sont curieuses et pleines de faits, et fort utiles pour la biographie d'Holstenius et l'histoire de l'érudition. Cette double raison explique la publication de lettres ou de fragments des lettres adressées au bibliothécaire de la Barberine, par ceux que l'on peut nommer ses *Petits Correspondants*.

I

La biographie d'Holstenius peut s'enrichir dans ces lettres de quelques détails restés inconnus à l'auteur[1] de sa vie et aux notices postérieures qui y sont presque toutes puisées. Sur sa première jeunesse, une lettre de Giacomo Albini[2] nous fournit d'utiles renseignements : nous y apprenons les noms des maîtres qui dirigeaient l'école où Holstenius enfant (in juvenili aetate commença son éducation, Sperling et Husveddius. Au cours de ses voyages, dans ce tour d'Europe qui lui avait fait visiter les bibliothèques et les universités de l'Allemagne occidentale, des Pays-Bas, de l'Angleterre et de Paris, et qui l'avait ainsi conduit de Hambourg à Rome par le chemin des hellé-

Étienne de Byzance ; XXIX, 148, XXX, 182, inscriptions. Je ne crois pas que la correspondance d'Holstenius, actuellement existante, soit contenue toute entière dans ces six volumes ; il paraît qu'une quantité assez considérable de lettres n'est pas communiquée, peut-être même pas classée. C'était du moins l'opinion du cardinal Pitra. Les mss. Barb., XLIII, 176-177, sont probablement les deux volumes in-folio dont il est question dans le passage suivant, extrait d'une lettre de l'abbé de Saint-Véran à Séguier (Carpentras, 14 février 1777. Nîmes, Bibl. Munic., Mss. 13896] : « J'appris, il y a quelques années, que feu M. Compagnoni, évêque d'Osimo, pendant qu'il était Bibliothécaire de la Barberine, avait ramassé en deux volumes in-folio les lettres des grands hommes, et que parmi celles-là il s'en trouvait beaucoup de Peiresc. J'ai écrit à un ami que j'ai à Rome de prendre une note exacte des autheurs de ces lettres et de me la faire passer. D'abord que je l'aurai reçue, je vous en donnerai avis. » L'avis en question ne se retrouve pas, sauf erreur, dans les papiers de Séguier.

[1] La vie d'Holstenius a été publiée en allemand et anonyme en 1738 à Hambourg.

[2] Cette lettre datée de Hambourg, 20 avril 1646, est la première du ms. Barb., XXXI, 65, qui contient, rangées par ordre alphabétique, les lettres latines, généralement peu intéressantes, de ses correspondants d'Allemagne, de Hollande, et d'Italie

nistes,[1] Holstenius avait formé de nombreuses relations d'amitié. Sa correspondance nous révèle les noms de quelques-uns de ces amis, dont l'éloignement avait sans doute ensuite justifié pour son égoïsme son oubli et sa négligence.

A Leyde, Holstenius avait fréquenté la maison de Vossius, et y avait rencontré divers hommes de mérite, un conseiller de la cour de Hollande, M. van Berkhout, un conseiller du prince d'Orange, M. Vosherghen, M. Doublet (de la Haye), dont le nom semble indiquer une origine française. Une lettre de M. van Berkhout le fils [2], nous apprend que ces graves personnages allaient souvent *boire et se réjouir studentikῶς*, (Ce barbarisme hybride est-il de l'invention de l'écrivain?) On voit par là qu'Holstenius, qui plus tard recommandait à son neveu d'éviter les trop fréquentes séances au cabaret [3], avait su, dans sa jeunesse, s'oublier à l'occasion en bonne compagnie.

Dans son voyage de Paris à Rome [4], Holstenius s'arrêta à Auxerre, où il fut l'hôte [5] de l'évêque de cette ville, M. G. de

[1] Sur ces voyages d'Holstenius, voir surtout ses lettres publiées par Boissonade (L. H. epistolæ ad diversos, etc., Paris, 1817, in-8°).

[2] Cf. ci-dessous, lettre 2.

[3] Cf. *Ibid.* II. Les frères Dupuy, p. 55 et note 1.

[4] Entre autres érudits, Holstenius avait connu à Paris un certain professeur de droit d'Orléans, dont il reste une lettre, datée d'Orléans, du 21 janvier 1631, qui est bien accablante pour sa mémoire. C'était une lettre pour présenter l'interprète helléniste Aubert, que nous retrouverons plus loin. Voici comment elle se termine : « J'ai donné à M. Naudé qui s'en va à Rome avec Mgr le cardinal Bagny, un petit traité que j'ay fait imprimer.... Il vous le dira (*sic*), que si vous revenez en France, je promets de vous donner le degré de Docteur en Droit civil et canon gratis..... à charge toutefois que vous contenterez M. Aubert en tout ce qui sera de votre pouvoir. [Bibl. Barb., XLIII, 176.] Le professeur Florent avait une singulière façon de comprendre son métier. Il reste une lettre d'un ami de l'évêque d'Auxerre, M. de Souvré et du fameux Dom Jean de Saint-Paul, M. Marandes, qui avait aussi connu Holstenius à Paris. Il y est dit que « Dom de Saint-Paul a tesmoigné une extresme joie d'apprendre de vos nouvelles, y aiant peu de personnes qu'il estime à l'égal de vous », et il y est donné diverses nouvelles peu importantes. Cette lettre n'est malheureusement pas datée. [Bibl. Barb. XLIII, 176].

[5] Cela résulte de la suscription donnée plus loin d'une lettre de Bl. Michel.

Souvré [4], avec lequel il resta en relations, comme nous l'apprennent diverses lettres du prélat. Il avait quelque influence sur lui, au moins en matière littéraire : un auteur, Blaise Michel [2], s'adressait à lui pendant son séjour pour le prier de *faire lire* un petit ouvrage présenté par lui à l'évêque, et dont il lui envoyait copie à lui-même. Holstenius s'était servi de l'autorité de M. de Souvré sur le nonce (le cardinal Barberini), pour raffermir son crédit ébranlé par de méchants bruits. Dans une lettre du 15 avril 1629, l'évêque d'Auxerre lui annonçait « qu'il parlera à M. le Nonce pour effacer l'impres-
» sion fausse que quelques malveillans lui pourraient avoir
» donnée de vous, ainsi que vous le craignez. » Il ne perdit pas de temps pour exécuter sa commission, car, dans le post-scriptum même de la lettre, il ajouta : « J'ay parlé à M. le
» Nonce qui m'a dict que tant s'en faut qu'on lui ait fait en-
» tendre aucune chose à votre préjudice, qu'il vous a toujours
» fort estimé. Il est assez mon ami pour ne m'avoir rien celé.
» Dormez en repos de ce costé-là. » A son tour, quelques mois après, le prélat adressait à Holstenius une requête du même genre : il s'agissait de dissiper la mauvaise impression que pouvait avoir produite à Rome le bruit de la cession prétendue de son évêché. M. de Souvré traitait avec assez de confiance l'helléniste pour l'initier au détail de ses affaires intimes, et pour lui confier des opinions assez secrètes sur ses collègues de l'Assemblée du clergé [3]. Dans l'entourage de M. de Souvré, Holstenius avait surtout connu le chanoine Noël Damy, dont

[1] M. de Souvré avait le goût de la vie à la campagne. Dans sa lettre Marandes dit : « J'ai esté chez M. d'Auxerre, mais il n'est pas à Paris pour le présent, et ne sera de retour des champs, où il est, que dans trois sepmaines. »

[2] Blaise Michel est un de ceux qui défigurent le plus étrangement le nom du géographe helléniste : « Monsieur /Monsieur Stenius/, demeurant en la maison de /Monseigneur le Révérendissime evesque/ d'Auxerre/ Auxerre. Sa lettre, signée « Blaize Michel, prebstre », est datée « de notre maison de Vassy, le 3 janvier 1627 » [B. Barb. XLIII, 176]. Il faut lui comparer un certain Baltazar qui l'appelle Monsieur Golstinius [lettre de Paris, 23 novembre 1626 ; il s'excuse de ne pas être allé prendre les commandements de l'évêque d'Ausserre] [*Ibid*, XLIII, 176.]

[3] Voir ci-dessous, lettres 3 et 4.

il nous reste quatre lettres [1], et l'abbé Poupart, secrétaire du prélat d'abord, puis du bailli de Souvré, ambassadeur de l'ordre de Malte près Louis XIII, et envoyé extraordinaire vers MM. les États de Hollande. Très honoré sans doute de ses relations avec l'érudit, l'abbé Poupart lui a écrit plusieurs lettres de politesse et de félicitations : il demandait à l'évêque l'autorisation de lire les lettres que lui écrivait Holstenius, et lui envoyait celles de son patron accompagnées de billets complimenteurs [2].

Une autre lettre atteste l'existence de relations, bien passagères d'ailleurs, entre le bibliothécaire des Barberini et le grand Condé. C'est un billet écrit au nom du prince pour remercier Holstenius des politesses que M. de La Peyrère recevait de lui à Rome. « Je me flatte, ajoute Condé, que ma » considération y est pour quelque chose... Je ne perdray » jamais l'occasion de recognoistre l'amitié que je scay que » vous avez pour moi, » et il se dit son « très affectionné à le » servir [3]. »

L'avarice et la cupidité d'Holstenius sont assez connues déjà. On en trouve une nouvelle preuve dans les lettres de l'abbé de Barclay. L'abbé de Barclay avait acheté d'Holstenius des livres, qu'il lui avait proposé de lui rembourser soit directement, soit par l'intermédiaire d'un prélat de ses amis, monseigneur Segni. Le marché fut accepté, mais ne s'exécuta pas, ou du moins pas vite, car, trois mois plus tard, les livres étaient encore entre les mains de l'helléniste, qui en refusait la livraison au prix d'abord convenu. L'abbé de Barclay lui écrivit même, à ce propos, une lettre assez vive [2]. Nous ignorons

[1] Ces quatre lettres et trois lettres de Poupart sont Bibl. Barb. XLIII, 85. Elles m'ont paru négligeables, ainsi qu'une lettre signée Maurice, et une à signature indéchiffrable, (*ibid*) même volume. Mon incompétence en paléographie allemande m'a forcé à négliger une importante série de trentre-sept lettres en allemand contenue dans le même volume.

[2] Voir ci-desssous, lettre 5.

[3] Cette lettre a été publiée par M. Eugène Müntz, dans les Archives des Arts, série I. Elle est signée Louis de Bourbon, de Bruxelles, ce 14 avril 1657, et adressée « à Monsieur, Monsieur Holstenius. » [Bibl. Barb. XLIII, 176].

[2] Voir ci-dessous, lettres 9 et 10.

malheureusement quelle fut l'issue de la querelle, et si Holstenius consentit enfin à s'exécuter [1].

L'habileté de sa conversion avait valu à Holstenius, non seulement de grasses prébendes, mais encore la situation qui, pour n'être qu'officieuse, n'en était pas moins importante, de chargé d'affaires auprès de la curie de ses compatriotes et de ses amis, en matière ecclésiastique. L'abbé Poupart le chargea, au nom de M. de Souvré, d'une négociation relative à l'établissement d'une colonie de catholiques hollandais à Malte ; M. de Souvré, de sa défense en cour de Rome. L'abbé Charles Hersent lui demanda de plaider sa cause auprès du cardinal F. Barberini et de Mgr Albissi [2] : il s'agissait de l'absolution d'une censure du Saint-Office, que lui avait attirée un sermon par lui prononcé en l'église Saint-Louis-des-Français, en 1650. Un prévôt de l'église de Hildesheim, Ernest de Hohensbrück, lui confia une affaire très secrète au sujet de sa prévôté [3].

On sait que ce fut Holstenius que le Saint-Siège chargea d'aller recevoir l'abjuration de la reine Christine [4]. Avant cette conversion, il avait même joué un rôle important, dans

[1] Peut-être n'est-ce pas l'avarice d'Holstein qu'il faut accuser ici, mais seulement sa négligence ordinaire à rendre service à ses amis. J'en ai donné des exemples probants dans les extraits des lettres de Dom Dupuy (*Ibid.* II, p. 90). En voici d'autres tirés des lettres inédites de Gabriel Naudé à Léon Allacci (Rome, Bibl. Vallicelliana, CXLVIII, 27). N° 7, s. l., 5 février 1639 : « Per i libri del signor Holstenio, stante la nominazione del Bolognese al vescovato di Rieti, vedo che me li bisognera induziare per averli sin al nostro ritorno, perche non credo più nessuno mi vogli mandar niente qui; ma, buttavia! non siamo ancora stivalati, e se avete qualchecosa da regalarmi non lasciate di darlo ai mulatieri. » Lettre 8, Rieti, 15 février 1639 : « Io non spero niente del signor Holstenio fin al nostro ritorno in Roma, perche mandare i libri senza lettere non averebbe garbo, e scrivere lettere è tropo fatigoso per lui, siche bisognera pigliar pasienza. » Lettre 9. Rieti, 2 mars 1639 : « Quelle sentenze del Holstenio non hanno havuto le gambe per venire qua. In somma, *naturam expellas furcâ*... Manco male se le potremo avere a Roma con la vita di S. Bonifacio. »

[2] Voir ci-dessous, lettre 11.

[3] Voir ci-dessous, lettre 12.

[4] Il fut aussi chargé d'une mission semi-politique, semi-religieuse, en Pologne, dont il est question dans les lettres de Peiresc aux Dupuy (II passim).

l'essai de conversion du prince Frédéric de Hesse. Il avait été aidé dans cette pieuse entreprise par le secrétaire du prince, le comte de Rechein. Plusieurs lettres furent échangées entre ces deux collaborateurs de la grâce [1], et il est très piquant d'y voir comment on aidait, au XVIIe siècle, les œuvres de la foi et l'action du Saint-Esprit. Le mémoire rédigé par Holstenius, au nom de son client princier, surtout, est extrêmement curieux comme témoignage pour l'histoire de ces conversions politiques [2]. Il est visible, malgré l'affectation du prince (ou de son interprète) à développer exclusivement les raisons théologiqnes qu'il peut avoir de se convertir, que le motif essentiel de son changement de religion est le don de la coadjutorerie du Grand-Prieuré d'Allemagne qu'il annonce à la fin de sa lettre.

Ces soucis théologiques et politiques n'étaient que des intermèdes dans la vie d'Holstenius. Ce qui la remplissait d'ordinaire, c'étaient ses occupations de bibliothécaire [3], soit à la Barberine, soit plus tard à la Vaticane ; il était le maître à peu près absolu de très nombreux manuscrits encore mal connus ou inconnus ; pour en obtenir le prêt ou la copie, pour avoir les renseignements nécessaires sur leur intérêt ou leur importance, c'est à lui qu'il fallait s'adresser. C'était à lui que revenait naturellement le soin de la bibliothèque du cardinal : la nombreuse correspondance d'Holstenius avec Cramoisy [4], un entier registre de notes bibliographiques sont là pour montrer que ces fonctions n'étaient pas pour lui une sinécure [5]. Ses propres travaux enfin l'obligeaient, soit pour

[1] Il n'y a malheureusement plus, à la bibl. Barberini, que cinq lettres de M. de Rechein. Voir ci-dessous, lettres 13 à 17.

[2] Voir ci-dessous, lettre 18.

[3] Le ms. Barb. XXXVIII, 91, est un Index librorum manuscriptorum et typis editorum quos Urbanus VIII, Franciscus, cardinalis Barberinus, aliique ad hanc bibliotecam miserunt vel idem emit Holstenius.

[4] Voir ci-dessous, lettres 6, 7 et 8.

[5] Il avait des relations épistolaires avec d'autres bibliothécaires de grands personnages. Il y a [Bibl. Barb., XXXI, 65] une lettre à lui adressée par Alurez Fionno (*sic*), bibliothécaire du roi de Portugal, le 10 avril 1656. Il expédiait des manuscrits à diverses bibliothèques. Il y a (Bibl. Barb. XXXVIII, 90) un Inventario de manoscritti consegnati ai 19 di decembre 1648 al signor Elpidio Benedetti perchè li spedisse al signor card. Mazzarino.

leur confection, soit pour leur édition, à avoir souvent recours aux savants et aux libraires étrangers[1]. Il serait intéressant de reconstituer, au moyen des lettres de ces correspondants, l'histoire extérieure de ses ouvrages et de ses relations avec les libraires de son temps. Malheureusement les documents manquent pour cette étude. Les lettres de Cramoisy sont entièrement consacrées à des questions purement commerciales. Celles des libraires anglais ne sont relatives qu'à un des moindres incidents de la vie littéraire d'Holstenius[2].

[1] Un très grand nombre de lettrés lui faisaient leurs offres de service. Un principal du collège de Laon, Aubert, lui écrit de Paris, le 19 avril 1631 A Monsieur Holstein, chez Monseigneur le cardinal Barberini (Bibl. Barb. XLIII, 176) et lui parle du « désir que j'ay d'entrer en votre amitié, lequel néantmoins j'ai conservé en moi-même jusqu'à ce que l'ayant fait entendre à Monsieur Florent, il a voulu s'en rendre entremetteur. » et Aubert ajoute, pour montrer que son amitié ne sera point platonique : ... Après ceste faveur, je vous en demande une autre qui est que vous m'emploiés en toute liberté lorsque vous aurez affaire de quelque chose de la Bibliothèque du Roi, en laquelle Monsieur Rigault me donne libre accès et que vous me permettrez d'en faire de même lorsque l''occasion se présentera de tirer quelque chose du Vatican. »

Voici en quels termes Florent présente Aubert dans une lettre du 31 janvier 1631, dont j'ai cité plus haut un autre fragment :

« Monsieur, je crois que vous aurez agréable que je renouvelle notre ancienne amitié par la recommandation que je vous fais de M. Aubert, qui est pourvu de la charge d'interprète du roi en la langue grecque, en la place de feu M. Morel, qu'avez cogneu à Paris. [.... .] Ledit sieur Aubert est doué d'un savoir rare et exquis, et les qualités de son esprit et de son *ingenium* sont bien illimités au-dessus de ceux du sieur Morel. [. ...] Ce qu'il désire est que par votre entremise il puisse avoir, ou du Vatican ou des autres bibliothèques d'Italie, ce qui lui sera nécessaire quand il fera imprimer quelques livres. »

[2] Voir ci-dessous lettres 23 à 30. Par leur netteté pratique, ces lettres font un singulier contraste avec les lettres, plus ou moins fleuries de rhétorique, qu'Holstenius avait l'habitude de recevoir de ses correspondants. Il y a dans le ms. Barberini XLIII, 177, une lettre en hollandais relative à l'édition de Procope, écrite de Venise, le 8 janvier 1636 par Louis Elsevier « vyt namen van Bonaventura eid Abraham Elsevier. » Son principal intérêt est d'être un témoignage de ce pèlerinage d'un Elsevier *ad limina Aldorum.*

II

Ce que l'histoire littéraire a à retirer des débris de la correspondance d'Holstenius, c'est d'abord des données générales sur la vie littéraire à cette époque, l'impression que l'érudition et la philologie étaient déjà très répandues dans les diverses classes dirigeantes, et une haute idée de la familiarité qui régnait entre des hommes comme Peiresc, Dormalius, De la Mare, Holstenius, Sirmond, très différents par la condition, mais que leur commun goût de l'érudition suffisait à rapprocher. Sur la société même d'Holstenius, c'est une impression de confusion à la fois et de monotonie qui se dégage de ces lettres; cette société s'est en effet caractérisée par l'absence d'unité dans les travaux, le manque de suite dans les idées[1], et le retour périodique des mêmes questions littéraires dans les correspondances. Si l'on excepte Peiresc, qui est le plus grand excitateur intellectuel de son temps, les Dupuy qui ont été de solides historiens, les patrologistes comme Rigault et Sirmond, l'érudition n'était pratiquée que par des gens médiocres autour d'Holstenius[2].

[1] Ces défauts sont sensibles chez tous les savants de cette époque, même dans la correspondance de Peiresc.

[2] Il y a une singulière différence entre l'activité scientifique des humanistes de Rome à cette époque et celle des savants français et allemands du début du siècle par exemple. Voici, entre mille, un témoignage de cette merveilleuse activité, dans une lettre de Jean Gruter à Pierre Dupuy, écrite de Francfort, le jour de Pâques 1614 et conservée à la Méjanes dans la correspondance de Peiresc :

Tuas mihi tradidit in nundinis Dnus Brederodius; fasciculum mihi inscriptum misit Heidelbergam itaque quamvis ignorem quid complectatur, magnas tamen in antecessum memini gratias. De Sirmundo grata nuncias, neque dubito de ejus fide; literis modo convenire non possum, non solum occupatissimus meis sed et soceri mei negociis ante mensem mortui, ut videbis ex programmate funebri; quare ignosce, si nec tuis plene respondeo; imo ignosce si non mitto Panegyricos a me recensitos. Livium in 12° commisi Druardi hominibus ante aliquot dies, negantque quidquam superesse quo amplius quid condant; absque eo fuisset una addidissem Panegyricos, quorum demum mihi rediit memoria, ut relego epistolam tuam, sed non ambigo quin reperiatur apud bibliopolas vestros, sed latentes sub titulo Plinii, cujus epistolæ annectuntur. Itaque ab eis aufer

Les faits particuliers d'histoire littéraire nouveaux sont assez rares dans les lettres adressées à Holstenius. Elles nous renseignent sur l'existence de relations entre lui et Gassendi[1] en 1632 : le philosophe lui offrit communication d'une copie de la Géographie d'Agathemerus, d'après le manuscrit du cardinal Granvelle alors conservé à Besançon, copie alors possédée à Bourg-en-Bresse par son ami Méziriac. La même année, Holstenius envoya à Gassendi des variantes du manuscrit de Bâle, et les corrections d'Aldobrandini pour le dixième livre de Diogène Laërce, à la restitution du texte duquel il travaillait. Les relations entre Holstenius et le P. Mersenne, attestée par deux lettres, n'eurent pas de résultats utiles pour l'avancement de l'érudition[2]. Une lettre de M. de Lannoy[3] contient quelques détails précieux pour sa biographie : la mention d'une querelle littéraire avec le Jésuite

exemplar; ego sequentibus nundinis eis bona fide restituendum curabo cum gratis gratiis. Patris vestri (p. m.) emendationes illis meis notis interserui, communicatas per Bongarsium. Inscriptiones nondum sunt sub prælo; nemo vult recudere. Ea quæ Livio vestro manuscripto enotavit vellem sane mecum communicaret Salmasius, nam ego nondum ad eum auctorem meas evulgavi, et ita sum spero de ipso meritus, ut tale quid mihi negare non possit non debeat. Anthologiam manuscriptam an receperit illustris Dominus Thuanus nondum intellexi. Commisi Principissæ Thoarsi et addidi geoponica mea coitata cum manuscripto pro Salmatio, qui an integre sanitati restitutus sit a te scire aveam. DD. Labbeorum salutes remuneror meis cum faustis acclamationibus, quibus propositum eorum prolixe prosequor. Scripsi Velsero de epistolis; rescripsit mihi, sed ne quidem de epistolis Scaligerii; quare hodie iterum eum compellam, etiam seorsim Hœschellium. Domi redux curabo describi aliquot epistolas anecdotas atque tecum communicabo. Christmanno scripta nusquam comparet inter chartas; forsan eam ipsemet exussit, quia erat contra ipsum. Interim salve atque vale, amabilissime Domine, ac Grutero laboranti in pristino (*un mot en blanc*) saltem adhuc votis fave. Domino Sirmondo plurimum saluta, ut et Domino Morello et Dominis Gothofredis

[1] Il n'y a que deux lettres de Gassendi à Holstenius à la bibliothèque Barberini (xxxi, 65) l'une du v. Eid. Maias 1632, l'autre du V. Eid. novembre 1632. Toutes les deux sont publiées dans l'édition florentine des œuvres de Gassendi (1727). Sur les rapports de Gassendi avec Holstenius, on me permettra de renvoyer d'avance au travail, annoncé depuis longtemps déjà, de mon confrère et ami M. H. Berr sur « Gassendi et son temps. »

[2-3] Voir ci-dessous lettres 19 et 20.

Théophile Raynaud qui était un grand ennemi du P. Sirmond[1].

De Hardy, mathématicien hellénisté, il reste une lettre, malheureusement non datée, dans laquelle il fait allusion à un manuscrit de Pappus et un manuscrit de Ptolémée, tous deux conservés à la Bibliothèque Vaticane : il en demande une transcription à Holstenius.

« Je vous importunerai un de ces jours de me faire une » courtoisie par de là, » dit-il en le remerciant, « sçavoir de » m'assister à faire transcrire au Vatican, où je crois assuré- » ment qu'avez grand accès, le premier chapitre du VIIe livre » de Pappus τῆς συνταξεῶς τῆς μαθηματικης depuis les parolles » τομος αναλυόμενος, ὠ Ερυθδερε τεκνον, jusqu'aux parolles τὴν » δοθεῖσαν ευθεῖαν τέμνειν, et le livre de Ptolémée, que Ptolémée » cite lui-même au troisième τῆς ματηματικης συνταξεῶς qu'il a » écrit περὶ μεγεθῆς, que vous m'avez appris estre en la biblio- » thèque Vaticane[2]. »

M. de La Mare[3], conseiller au Parlement de Dijon, s'adressa à lui, par l'intermédiaire de M. Florent, pour avoir communication des œuvres inédites de Leonardo Aretin dont « il a certain advis qu'il y en a quelques pièces dans la bi- » bliothèque du Vatican et dans celle de MM. les cardinaux

[1] Une des lettres du P. Mersenne, qui date des premiers temps du séjour d'Holstenius à Rome, car elle lui est adressée au palais de Monseigneur Spada, contient quelques détails qui montrent comment dans la pratique s'effectuaient ces échanges de lettres entre les érudits :

« Monsieur, encore qu'il n'y ait pas longtemps que je vous ay escrit en addressant mes lettres à l'un de nos pères de la Trinité-du-Mont pour vous les faire tenir, néanmoins rencontrant cette occasion de M. Moreau, docteur en médecine de la Faculté de Paris, qui escrit à Mgr Le Febvre, médecin bachelier de la mesme Faculté, qui demeure à Rome, et qui est, ce me semble, médecin de l'hospital de la Charité, à qui vous pourrez donner vos lettres pour qu'il les mette avec les siennes dans le paquet qu'il adresse audit Moreau.....

[2] Bibl. Barb., XLIII, 176. Cette lettre est du 4 novembre 1627. Claude Hardy, né au Mans, avocat au Parlement de Paris, puis conseiller au Parlement de Paris, ami de Descartes, Gassendi, Huet, auteur des *Questions d'Euclide*, (1625, Paris), mort le 5 avril 1678.

[3] L'ami et le biographe de Saumaise, dont la *Vie* est demeurée inédite et a tenu une si grande place dans les préoccupations de De la Mare le fils, de Nicaise et de son groupe d'humanistes. Voir lettres 21 et 42.

» Barberins. » Holstenius fit les recherches nécessaires, car dans une lettre, postérieure de quatre années, M. de La Mare lui indique quels sont les manuscrits dont son copiste, le P. Lacaze, aura à se servir, et qu'il le prie de mettre à sa disposition.

Les questions d'archéologie posées à Holstenius étaient parfois bien bizarres. Mersenne le priait, par exemple, « de » voir au Vatican le manuscrit que Monseigneur d'Ony [1] » vous montrera qui traite *De Modis Harmonicis antiquorum*, » affin de me mander en quoi consiste son opinion, et en quoi » il met la force qu'il tient qu'ils eurent, une telle force sur » les passions que les auteurs nous racontent [2]. »

Il appert aussi de ces lettres que, dans ce petit monde de lettrés dont Holstenius était le grand homme et le cardinal Barberini le souverain protecteur, la bibliothèque du cardinal était l'objet d'un véritable culte. Une longue description, aussi banale qu'emphatique, en a été versifiée par le baron de Lisola [3], ce diplomate quasi-marron qui se trouve mêlé à tant d'intrigues et de négociations suspectes entre les cabinets de Paris, de Madrid et de Vienne. Ces *Stances sur la Bibliothèque de Mgr l'Eminentissime cardinal Barberin* commencent ainsi : [4]

[1] Le nom véritable est Doni. J.-B. Doni, né à Florence en 1593, mort en 1647, élève de Cujas à Bourges, protégé par Fr. Barberini, son secrétaire pour les lettres latines, secrétaire du Sacré Collège, professeur d'éloquence à Florence en 1640 (cf. Tamizey, Lettres de Peiresc aux Dupuy, II, 36).

[2] On le chargeait quelquefois de simples commissions de librairie. Le duc Ernest de Croy, tout en s'excusant de n'avoir pu répondre à une lettre d'Holstenius à cause de « mes voyages continuels», lui dit: « Vous m'obligerez fort de me faire avoir un tableau des noms et armoiries des six cardinaux nouvellement créés, comme on a accoutumé de les imprimer à Rome. » [Lettre datée de Stolpe (?) le 15 mai 1657, Bibl. Barb. XLIII, 176.

[3] Sur le baron de Lisola, voir dans la *Revue historique*, un article de M. Hermile Reynald.

[4] Ces *Stances* sont dans le ms. Barberini XLIII, 145, p. 39. Sur la formation de la bibliothèque Barberini, voir Bibl. Barb., XXXVIII, 37, un recueil de comptes et d'inventaires, de l'époque du bibliothécariat de Suarez. Un Mgr. Coppiero y est souvent cité comme intermédiaire, de 1626 à 1633. Il y a une note de livres donnés à Suarez le 28 septembre

Grand Prince, mon âme est ravie
De voir icy tous ramassés
Ces hommes des siècles passés
Qui tiennent près de vous une seconde vie.

1628, un inventaire de 138 manuscrits grecs sans nom de bibliothèque, des notes sur des antiquités conservées chez les Vittelleschi, une liste de livres donnés par le cardinal Barberini à la Vaticane (fol. 1; cf. ce document public ci-après) et fol. 3 à 27 le catalogue de la bibliothèque d'Aleandro (497 mss, 1051 imprimés) dressé le 12 mars 1625.— Puisque je rencontre le nom de Suarès, je saisirai l'occasion de célébrer une fois de plus l'inépuisable obligeance de M. Paul Arbaud et la richesse de son cabinet en publiant ici deux lettres des frères Suarès à leur troisième frère. La première est de Charles-Joseph, qui succéda à Joseph-Marie comme évêque de Vaison. Elle est datée d'Avignon, le 19 novembre 1669, et relative à des questions d'affaires : « Monsieur mon très cher frère, je vous escrivis hier par la main de M. de Villabeille, m'estant fait saigner, à cause qu'une grande fluxion m'avait fait enfler toute une joue. Cejourd'hui, avec l'ayde de Dieu et la saignée et de ventouses découpées, je me suis trouvé très soulagé et en liberté de vous escrire et respondre en main propre à la vostre du 17 du courant. M. de Villabeille vous porte 145 escus que j'ai en main de l'argent de la communauté de Vaison et de la pension de Madame de Tersan de l'an 1668 que j'ai tirée ; (à vous dire tout le secret, vous priant de ne l'escrire pas à Mgr de Vaison.) J'en avois employé 35 pour mes besoins ; je vous prie, s'il se peut, de mettre dans le contrat que je les paierai à la Noel infailliblement et peut-estre auparavant : sinon je prierai quelque rentier de me les avancer. Etc. Charles-Joseph, évêque de Vaison. »

La lettre de Joseph-Marie Suarez est plus intéressante, à cause des nouvelles politiques qu'elle contient et des détails sur la façon dont J. M. Suarez protégeait sa famille à la cour de Rome. Elle est datée : « De Rome, ce 18 octobre 1676. Monsieur mon très cher frère,

Je suis ravi que vous soiez satisfait, mais ce n'estoit pas mon conseil. Si vous relisez bien mes lettres, Dieu vous fasse la grâce de vous en repentir, et que vous sortiez d'affaire par ce moyen. Je vous envoierai le roolle de mes livres que je veux au plus tost. Vous avez pour vice-légat M. Nicolini, prélat florentin ami de M. d'Aulanc, votre fils, intime, mais qu'il n'en abuse pas et qu'il se loge. Il est meshui temps : c'est un subjet digne. Mgr le cardinal Barberin lui a recommandé la maison en ma présence, et lui a accepté volontiers cette recommandation. Servez-le et le Saint Siège. J'ai baisé les pieds comme vicaire de S. Pierre à N. S. Père et les genoux comme assistant. Il promet merveilles. Dieu lui fasse la grâce d'exécuter ses pieuses intentions. Nous avons pour premier ministre le cardinal Cibo, auquel le s^r Serena est secrétaire et pour dataire M. Augustini, mon bon ami. Nous croions legat d'Urbin Mgr le cardinal Carlo Barberini. Le cardinal son oncle se porte bien, Dieu merci. J'ai

Tous ces grands hommes, redoutans
Les fortes attaques du temps,
Dont toutes choses sont bornées,
Sont venus chercher du secours
Contre l'injure des années
Auprès d'un protecteur à qui les destinées
Promettent un renom qui durera toujours.

Ces âmes doctes, abusées
Par la majesté de ce lieu,
Vous prennent toutes pour un Dieu
Et prennent leur séjour pour les Champs-Elysées ;
Et moi-même, au premier aspect
D'un lieu si digne de respect,
Je sentis mon âme surprise ;
Tous mes sens furent interdits
Croiant qu'un prince de l'Église,
A qui Dieu de ses soins a la charge remise,
Eût mis tant de païens dedans un Paradis

Mais voiant entre eux la figure
Du grand monarque des Romains
Qui possède entre les humains
Le même rang que l'homme a dedans la nature,
Changeant soudain de sentiment,
J'ay fait un nouveau jugement
Et trouvé cette conséquence
Que, pour causer quelques grands biens,
Votre divine prévoiance

renoué mon service à Mgr le cardinal de Bouillon qui l'a receu de bon cœur, et me fait beaucoup d'honneur ; et s'il passe au païs, allez avec toute la famille lui rendre respect. Mgr le cardinal Grimaldi est desjà parti. J'ai écrit enfin à Mgr l'evesque de Vaison, et il m'excusera si je ne lui responds à présent. Je le fairai lorsqu'il me paiera, comme je vous ai escrüt, envoyant l'estat de ce qu'il m'est reliquat ; car marquez-moi la formule pour la donation que je veux faire par main de notaire à M. d'Aulanc, votre aisné, lorsqu'il se mariera, aux fins je la suive et que la chambre n'ait rien à voir. Je suis de tout mon cœur, Monsieur mon très cher frère,

Votre très humble serviteur et frère Joseph Marie, évêque ancien de Vaison. — Pour une étude complète sur J.-M. Suarez, il faudrait consulter, à la bibliothèque Barberini, ses recueils de correspondance (XXXI, 58 et 72 ; XXXVIII,64), d'inscriptions (XXXVIII,33,34,64,66,67,100) et la relation de son diocèse (XXXII,128).

Pour tirer ces païens de leur fausse croiance
A mis au milieu d'eux l'oracle des chrétiens.

C'est là qu'on voit les harangues
De ces orateurs si puissants
A se rendre maistres des sens
Et ranger les esprits au pouvoir de leurs langues ;
Mais ils semblent tous advouer
Qu'ils voudroient pour vous bien louer
Pouvoir recommencer d'escrire ;
Quoy que leur langage ait de doux,
Ils eussent encore sceu mieux dire,
Si pendant leur saison ceux qui tenaient l'empire
Avaient eu la vertu de faire comme vous.

La description continue longtemps sur ce ton, et aboutit à ce madrigal, dont la chûte est aussi *jolie* que celle du sonnet d'Oronte :

Mais, Prince à qui je rends hommage,
Pourrai-je, sans témérité,
Vous demander la liberté
De vous dire un défaut qu'on trouve en cet ouvrage?
Je sais que là, de toutes parts,
Sont les sciences et les arts,
Les histoires et les coustumes
Qui sont parmi les nations ;
Mais, l'objet des plus dignes plumes,
Il y faudrait encore autant de beaux volumes
Comme vous avez fait de belles actions.

Cette platitude rimée exprime sur le mode lyrique l'opinion de tous les protégés du cardinal. La formation de cette collection célèbre, dont la destinée touche en ce moment même à une heure critique [1] est un des faits les plus intéressants de l'histoire littéraire du début du XVIIe siècle. C'était à qui, parmi les érudits de ce temps, enrichirait de ses œuvres ou des livres récents la bibliothèque de leur patron. Quelquefois les donateurs adressaient directement leurs hommages à Fr.

[1] La ligne directe des princes Barberini vient de s'éteindre, et la bibliothèque va probablement être vendue.

Barberini [1] ; le plus souvent, on les faisait parvenir à Holstenius, qui les présentait ensuite à son maître. Parmi les auteurs des innombrables présents de ce genre faits au cardinal, les lettres de la Barberini nous permettent de citer en premier lieu Cramoisy, qui, fournisseur attitré de sa bibliothéque, lui faisait de fréquents envois de politesse ; les Dupuy, Peiresc, réservaient aussi presque toujours pour la collection Barberini un ou deux exemplaires des livres qui leur étaient adressés à eux-mêmes, et avaient parfois la délicatesse de les offrir ornés de reliures par Le Gascon. [2] Dans son testament ,Peiresc n'oublia pas le cardinal, et par le précieux legs du Pentateuque Samaritain reconnut princièrement les services que lui avaient rendus Fr. Barberini et Holstenius [3]. Holstenius lui-même en mourant enrichit le trésor dont il avait été si longtemps le gardien, de quelques-uns de ses manuscrits, qu'il partagea entre Hambourg, sa ville natale, la Vaticane, la Barberine, la bibliothèque particulière du pape Alexandre VII et la bibliothèque de la reine Christine [4].

Il ne reste à la bibliothèque Barberini aucune lettre de la

[1] Le ms. Barberini XLIII, 175 contient des lettres françaises originales, dont neuf au cardinal Barberini (quatre de M. de Béthune, une de Coiffier, une du duc de Créqui, une de F. de Fleury, une d'Isabeau Delespine, une de Meillieur) et vingt-huit autres à divers de l'archevêque d'Arles, du capucin Denys d'Avignon, et une de Nicolas Rigault au cardinal Bagni. — Le ms. Barberini XLIII, 84, contient vingt-neuf lettres du P. Annat, de Claude Bogrand, du P. Poussines et du capucin Grégoire de Rives, qui ont généralement peu d'intérêt.

[2] Cf. Delisle, *Le relieur Le Gascon et Peiresc* (1627) dans le Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de Franse, 1886, pp. 166-8. — Voici sur Le Gascon un témoignage probablement inconnu, celui de N. Rigault qui, dans une lettre à P. Dupuy, lui compare en ces termes un relieur de Toul : « Les Cravates nous ont rendu notre pauvre relieur par l'entremise du supérieur de nos bénédictins de St-Epure. Il m'a relié depuis un mois plus d'une douzaine de volumes in folio ; son ouvrage n'est pas si parfait que du Gascon, mais aussi l'ouvrier n'est pas si rogue ni si fier » (19 mai 1645). *Bibl. Nat.* Fds. Dupuy, 783, f. 166 verso.

[3] Voir à ce sujet les trois lettres de M. de Valavès au cardinal Barberini données ci-dessous.

[4] M. H. Omont a imprimé récemment dans son intéressante étude sur les manuscrits de Pacius chez Peiresc et Holstenius (Annales du Midi, III, 1, et à part) ce testament. Il est dans le ms. Barb., XXXVIII,

reine Christine à Holstenius. Archenhöltz n'en a publié qu'une, dont il existe diverses copies, notamment à la bibliothèque Corsini [1]. Cette lettre n'est qu'un de ces morceaux de

90, fol. 1-3. Ce manuscrit est intitulé : Suæ aliarumque bibliothecarum catalogus, vel suà manu, vel cura ejusdem exaratus. Incipit ab indice codicum quos ipse bibliothecæ Vaticanæ vel Hamburgensi, Alexandro VII, vel cardinali nepoti, vel card. Francesco Barberini, vel Christianæ reginæ legavit. Les fol. 5-6 contiennent le catalogue de ses livres annotés : Nota di alcuni libri del signor Holstenius più copiosamente postillati degli altri. Au fol 9 commence le catalogue de la bibliothèque : Index Bibliothecæ suæ quam legavit Patribus Sancti Augustini Romæ ut adderetur Angelicæ. Le reste de ce manuscrit est rempli par des notes sur diverses séries de manuscrits, principalement de manuscrits grecs.

[1] Voir Bibl. Corsini, ms. 1330 (39 D 14) p. 92 : imprimé dans Archenholtz, IV, p. 3. Comme les *Mémoires sur la reine Christine* sont peu accessibles et peu maniables, je reproduis ici le texte de cette lettre célèbre, écrite de Pesaro, en janvier 1657.

Monsieur Holstenio, je serais offensée des choses que vous avez écrites de moy à Monsieur le cardinal Omodei, si je ne considérois que vous vous étes préjudicié plus à vous-même qu'à moy en me voulant faire passer pour savante. Mon ignorance vous donnera toujours un ample démentir, et je vous suis assez altérée pour avoir du déplaisir de vous voir puni par elle de la trop bonne opinion que vous avez de moy. Enfin vous ne pouvez vous justifier qu'en avouant que vous avez voulu me flater, et cela même vous rend criminel. A quoy vous sert-il d'avoir étudié avec tant de soin les anciens philosophes si vous n'avez appris dans leurs écrits de quoi instruire les princes plutôt que de les flatter? Mais si vous avez quitté la secte de notre divin Platon pour celle d'Aristipe, au moins ne sortez pas de votre Vatican. Flatez les maîtres de Rome au lieu de perdre votre temps auprès de ceux qui ont besoin d'être instruits et non pas flattés de vous. A quoi sert-il de me faire passer pour savante, si je ne le suis pas? Souvenez-vous qu'Aristippe même n'a jamais flatté que ceux de qui il pouvoit tirer quelque profit. C'est ainsi qu'il croyait être permis au sage d'être non seulement flateur, mais voleur, menteur, homicide et adultère quand l'occasion s'en présentait. Je ne blâme donc pas en vous la flatterie, mais je vous blâme d'avoir mal adressé vos flatteries, car en me publiant pour savante, qui vous pourra croire si moy même je ne vous crois pas? L'autre jour en m'occupant à rien faire, il me souvint d'un épigramme grec que j'ay trouvé beau, mais ne me souvenant pas que du sens de cet épigramme, je désire que vous me le cherchiez. Le sens est que le poète, dans le transport de sa passion, souhaite de se transformer dans le firmament, pour pouvoir jouir avec autant des yeux de la vue de l'amant qu'il y a des étoiles au ciel. Il donne le nom d'astre à la personne pour qui l'épigramme est fait. Voicy tout ce qu'il m'en souvient. Cherchez-le, je vous prie, et envoyez-le moi. Je ne me souviens pas où je l'ay vu,

littérature à la Voiture, que le dix-septième siècle appelait d'élégants badinages, et qui nous semblent aujourd'hui le contraire de la légèreté et de l'esprit. Dans cette lettre, Christine essaie de prouver son érudition à Holstenius, tout en lui déclarant qu'elle est la plus ignorante des femmes. La reine de Suède ne mériterait donc pas une mention spéciale parmi les petits correspondants d'Holstenius, si l'on n'avait sur elle et sur ses relations avec le géographe allemand d'autres témoignages. La plupart des érudits et des humanistes qu'elle attira à la cour, Boulliau, Saumaise, Vossius, étaient les amis d'Holstenius; quelques-uns même avaient avec lui des relations épistolaires : on trouvera ci-dessous quelques documents relatifs à la cour littéraire de Christine, et à ses rapports avec ses gens de lettres[1]. Si Holstenius n'a pas connu ces lettres elles-mêmes, il a dû en savoir le résumé essentiel par ses conversations et ses correspondances. — Il reste de

mais je crois l'avoir vu ou dans Apulée, ou bien dans l'Anthologie grecque, ou peut-être dans le cardinal Bessarion dans son Apologie de Platon, puisqu'il y a des opinions parmi les anciens que cet épigramme est de ce philosophe, quoiqu'il me semble que dans l'Anthologie il soit attribué à Platon le comique. Si la mémoire ne me trompe, je crois encore l'avoir vu dans Diogène Laërce, où je crois que cette question est disputée, parcequ'il veut nous faire accroire que Platon a brûlé ses poésies, lorsqu'il s'est donné à l'étude de la philosophie. Je vous prie de me le chercher et de me dire votre sentiment là-dessus. Je l'aurais cherché moy-même si j'eusse eu des livres ici, mais dans Pesaro les noms de ces sortes de livres sont des animaux aussi peu connus que les lioncornes. Mais quand j'aurais toute la bibliothèque du Vatican entre les mains, il ne me serviroit qu'à me faire connoitre les titres des belles choses que j'ignore. C'est pourquoy je vous prie de ne faire plus, ni à vous ni à moy, le tort de me faire passer pour savante. Au reste, s'il y a en moi quelque chose qui puisse contribuer quelque chose à l'augmentation de la bibliothèque Vaticane, assurez-vous que je fairay tout ce qui dépendra de moy. J'espère d'apporter bientôt à Rome mes livres qui sont ici avec moy. Mais je n'ay pas voulu les desballer, jusqu'à ce que je pourrai les mettre entre vos mains. Si vous les jugez dignes d'occuper un coin dans la Vaticane, ce me sera un plaisir et une gloire les consacrer au public. Mais si vous voulez être cru, il faut que vous parliez avec plus de vérité de ma bibliothèque que vous ne parlez de moi. Adieu. Soyez assuré que je chérirai toujours les occasions de vous faire connoistre l'estime que je fais de votre mérite. — Christine.

[1] Voir ci-dessous, *Documents littéraires sur Christine de Suède*

plus des relations d'Holstenius avec Christine un texte encore plus intéressant pour la biographie de l'helléniste : le journal du voyage qu'il fit en 1655 pour aller recevoir la profession de foi catholique de la reine de Suède à Insprück, et pour l'escorter jusqu'aux portes de Rome à Città di Castello [1]. Dans cette société de près de six semaines, des relations de familiarité littéraire s'établirent forcément entre eux. A Rome, quand Christine se constitua une seconde cour littéraire, Holstenius en fut naturellement, comme en furent plus tard Suarès, le P. Poussines, le cardinal Noris, Caton de Court, Ridolfi, Emmanuel de Schelstrate. [2] Ce fut lui qui classa la bibliothèque de la reine et catalogua les 2.145 manuscrits qu'elle avait rapportés de Suède, des Pays-Bas et de France[3]. Elle l'autorisa à s'en servir pour ses études; par reconnaissance il lui lègua quelques-uns de ses propres manuscrits [4] et fit dans son testament une fondation en faveur des Suédois catholiques pauvres qui pouvaient se trouver à Rome. On peut donc considérer Christine de Suède comme un des amis les plus intéressants de l'helléniste allemand.

On voit, par les indications qui précèdent, quels renseignements l'histoire littéraire et la biographie peuvent puiser dans la partie actuellement accessible de la correspondance d'Holstenius. Ses débris ne sont pas suffisants pour permettre, à eux seuls, de reconstituer le tableau exact et complet de ce groupe

[1] En voir le texte ci-dessous.

[2] Voir sur Suarès, dans mes *Documents annotés*. III, Quelques lettres à J. M. Suarès. Sur Noris, *Ibid*, VIII, Lettres de Nicaise, et mon étude sur *Le cardinal Noris et sa correspondance* (un vol. in 4°, Paris, Picard, 1890). — Caton de Court est un érudit dijonnais, souvent cité dans les lettres de Nicaise. Schelstrate fut custode de la Vaticane sous le cardinal Casanata, et s'occupait d'antiquités chrétiennes. Il y a à la bibliothèque Angélique des lettres inédites de lui.

[3] Ils forment aujourd'hui, sous le nom de *Codices Reginenses*, un des quatre grands fonds de manuscrits de la Vaticane.. Il y en a à la bibliothèque de l'École Française de Rome un inventaire sommaire (manuscrit) sur fiches.

[4] Un Lycophron avec le commentaire de Tzetzès (grec) deux volumes des Instructions de Mr Agneri, quatre volumes d'Onofrio Panvini (vies des Papes et histoire des basiliques de Latran et de St-Pierre et un manuscrit de petits géographes grecs.

de savants, mais ils seront indispensables à qui voudra décrire cette société littéraire et polie, si mêlée et singulière, où, à côté de magistrats lettrés comme Peiresc, les Dupuy, De Thou, N. Rigault, de gentilshommes instruits comme Cassiano del Pozzo et Aléandro, ont figuré, autour d'Holstenius, des coureurs d'aventures comme Fontenay-Bouchard et Campanella, une royale déclassée comme Christine ; société dont le seul lien véritable a été le goût commun de l'érudition, et à qui son zèle scientifique, plus encore que la critique et la valeur de ses travaux, mérite qu'on fasse une petite place sur les marges de l'histoire littéraire du XVIIe siècle.

LETTRES INÉDITES ADRESSÉES A HOLSTENIUS

I

ALBINI A HOLSTENIUS [1]

[Bibl. Barb., XXXI,65]

(Sans suscription)

Reverendissime D. Holsteini patrone, in œternum colende,

Quanto gaudio perspectis R. V. litteris fuerim perfusus scribere haud possum, memor nostræ veteris necessitudinis in juvenili ætate in schola Hamburgensium patria, sub Sperlingio rectore et Husweddio correctore, ut meritò exclamem de tua Reverentia : « Laudetur Deus in operibus suis! » animoque devoto gratuler, quod is qui incœpit tale opus perficiat ad nominis sanctissimi ipsius gloriam meique et sympatriotarum promotionem. Meam tenuitatem quod attinet, apud nostrum Abondium Diogenem in dolio ago, cum fortunæ adversæ velis in peregrinationis et vitæ militaris pelago circumductus ad portum tranquillitatis hoc passu aspirarim. Deus pro sua beni-

Ce Giacomo Albini m'est inconnu.

gnitate nobis ab omni parte sua gratia adsit, omnesque nostras actiones ad finem exoptatum dirigat. Ita precor Vestra Reverentia valeat et JACOBUM ALBINI sibi recommendatum habeat.

Hamburgi, 29 aprilis (9 maii) 1646.

2

M. GOLCKARD DE BERKHOUT A HOLSTENIUS

(Bibl. Barberini, XLIII1,76)

Suscription : Il molto ill^re^ s[igno]re patron mio oss[ervandisi]mo. Il s[igno]r Luca de Holstein, gentilhomo tedescho in corte dell' eminentissimo s[igno]r cardinale Barberini, Roma.

L'honneur que j'ay eu quelquefois de vostre désirable et docte compagnie m'a donné la confiance de vous escrire si familièrement au long de mes affaires. A cest heure que il s^r^ Lancellotto Lancellotti m'a escrit que je ne suis plus en l'honneur de vostre mesmoire, j'ay repentance de ma faulte, de ce que j'ai usé de tant de franchise et liberté à l'hollandaise à l'endroit de votre personne, et pour cela vous demande pardon, si je vous ay offencé, avec cette mesme liberté, laquelle n'est procédé sinon d'une sincère affection, avecq laquelle je révère et honore les personnes de votre mérite. Il arrive bien souvent qu'on s'oublie des noms des personnes lesquels au visage on recognoistroit tout aussi tost. Au temps que à Leyden vous demeurâtes avec monsieur Hess, il me souvient fort bien vous avoir veu et parlé souventefois en la maison de Msr Vossius[1], où que je fus alors en pension ensemble avec Msr Doublet de la Haye [2]; j'ay eu amitié avec messieurs Hess, et sommes allés souventefois, comme vous sçavez, à boire et nous resjouir studentikῶς ensemble; monsieur son père,

[1] Gerard Jean Vossius (1577-1649) cf. une note des Amis d'Holstenius, II, p. 53.

[2] Je manque de renseignements sur M. Doublet de la Haye, ainsi que sur MM. Hess, Vosbergen, Vinburgh d'Alemaer, Breil et Pescador, dont il est fort possible que les noms aient été dénaturés par l'écrivain, selon l'usage répandu de cette époque.

msr Vosherghen, conseiller du prince d'Orange, et mon père, conseiller de la cour de Hollande, ont esté très grands amis ensemble. Après j'ay eu l'honneur de vous voir et parler souventefois avec mon camarade, Msr Vinburg d'Alemaer, (de qui Dieu aie l'âme) et oultre nos familiers discours de la religion catholique, et de l'affection que Sa Sainteté porte aux Hollandais, il me souvient fort bien que vous me fites offerte de la libre entrée à la Bibliothèque Vaticane pour le pouvoir que vous y avez, et des autres courtoisies lesquelles m'ont obligé à jamais estre le vostre. Il me souvient aussi en vostre griefve maladie de Rome d'avoir fait mon debvoir de vous estre venu voir, et par votre faveur y avoir esté courtoisement receu. Pour plus d'information je vous dirois bien de vous digner à vous informer de Msr Breil ou Msr Pescador de mon nom, mais parce que je ne vouldrois pas que eux ni aulcun autre sçachassent *(sic)* cette mienne négotiation devant que je l'eusse entièrement obtenue, je vous prierai de vouloir tenir secret tout cest affaire. Pour le reste, n'ayez point de scrupule, parce que je suis d'Hollande, de favoriser mon affaire, puisque en cincq ans et davantage que jai esté en Italie et par le monde jay appris d'estre politique. « Homo est animal politicus. » Et pour cela je scay fort bien m'accommoder aux usages du païs et humeurs des personnes. En oultre, on dict que les hommes se rencontrent, mais non pas les montagnes; et pour cela, je veux espérer que Dieu me fera naistre l'occasion de m'en pouvoir revenger vers vous de tant de benéfices. Faites-moi l'honneur au moins de me rescrire, parce que, à ceste mienne longue enclose dedans la lettre de MM. Brancaccio où je fais récit de toute mon affaire, je n'ai eu aulcune response de vous. Je seray en grande attente de sçavoir de vos agréables nouvelles. Cependant demeureray de cœur et d'affection come j'ay toujours esté, Monsieur, votre humble et très obéissant serviteur,

Van Berckhout.

Inclyta atque illustrissima natio Germanica me elegit consiliarum et nationis caput, quamvis indignum.

3

M. DE SOUVRÉ [1], ÉVÊQUE D'AUXERRE A HOLSTENIUS

[Bibl. Barberini, XLIII, 176]
(de Paris, ce XV avril, 1628)

Suscription: A Monsieur, | M. Holstenius, | soubs-biblio théquaire de notre St-Père le Pape, à Rome.

..... — Pour ce livre de Du Moulin [2], je vous dirai que le clergé n'a jamais pensé de donner la commission d'y répondre au sieur Augé, apologiste de Balzac. Il n'a ny le sens, ni la suffisance, ny l'autorité de parler au nom de l'Eglise. Les personnes que vous avez nommées, sçavoir le Père Sirmon et le P. Goulu, seroient les plus propres de tout ce qui est en le Roiaume [3]. Le livre n'est point si difficile que, si je me pouvais donner le loisir, je ne creusse en venir à bout. Il n'est question que de questions de fait, qui ne consistent qu'au travail de confronter les passages et les transcrire. Pour Monsieur d'Orléans [4], le peu de temps qui se donne et l'inconstance de son esprit feroient que je ne luy donnerois pas ma voix pour parachever ce grand œuvre. Monsieur de Nantes est plus propre pour exaggérer les choses déjà crues, comme eslever le mystère de l'Incarnation, que pour poser des fondements. Pour convaincre les mescréants, M. de Chartres a montré, en cette dernière assemblée, ce qu'il pouvoit faire, et pour ce couper court, je ne crois pas qu'on y pense. Ad-

[1] Gilles de Souvré, évêque d'Auxerre en 1625, mort en 1631, après la mort de qui son *Alcoran* fut acheté par Peiresc.

[2] Ce livre du polémiste P. du Moulin (1568-1658) est son *Traité de la vocation des Ministres*

[3] Sur J. Sirmond (1559-1661), cf *Ibid.*, II, p. 40. — Le P. Goulu (Jean), d'abord avocat, puis feuillant sous le nom de Jean de Saint-François et général de la Congrégation, mort en 1629. C'est lui qui fut chargé de la réponse à Du Moulin.

[4] Monsieur d'Orléans n'est autre que Gabriel de l'Aubespine, sur lequel il faut voir Tamizey, Correspondants de Peiresc, VII. On remarquera la sévérité de M. de Souvré pour son confrère.

joustez à ceux que nous avez nommés, un autre que *(sic)* M. l'abbé de St-Cyran [1], qui est un homme qui les peut égaler tous les deux en mérite. Je vous prie de tenir tout cecy secret [.....] Je vous prie [.....] de mettre vos lettres entre les mains de Mr Marescot, secrétaire de Mr l'ambassadeur de France [.....].

4

LE MÊME AU MÊME

[Ibid]

d'Auxerre, ce 29 juin 1629

Suscription : A M. | M. Holstein | à Rome.

Monsieur, je vous remercie [.....] principalement de ce que vous me mandez du bruit qui court où vous estes, que je songe sérieusement à me défaire de mon évesché. De quoy je vous veux très particulièrement informer, et vous supplier de détromper tous ceux qui auraient pris quelque mauvayse impression de moy de ce côté là. Il est donc vrai que j'avais traicté avec M. de Béthune, évesque de Baionne [2], pour mon évesché, lequel men donnoit une si grande récompense, que [croiois] par ce moien avoir l'archevesché de Tours [3], et unne abaie de 7 à 8 mille livres de rente ; de plus et aussi, je me mestois en état de servir plus utilement et plus fructueusement que je ne feray, étant seulement evesque. Ne croiez jamais que la fainéantise me porte à cette résolution ; au contraire, je désire avec passion travailler toute ma vie ; encores moins l'humeur des Bourguignons qui me défèrent de telle sorte que j'en suis très satisfaict, et tant s'en faut que je ne

[1] L'abbé de Saint-Cyran, Duvergier de Hauranne, est trop connu pour qu'il soit utile d'en parler ici.

[2] Henri de Béthune, né à Rome (1604), pendant l'ambassade de son père, nommé à l'évêché de Bayonne en 1626, évêque de Maillezais en 1629, archevêque de Bordeaux en 1646, mort le 11 mai 1680.

[3] On peut noter cet ingénu témoignage du trafic des diocèses au XVIIe siècle.

puisse compatir avec eux que maintenant ils sont plus civils et plus gens de bien que je n'eusse jamais pu l'espérer[1].....

5

L'ABBÉ POUPART A HOLSTENIUS

[Ibid., XLIII, 176]

A M. M. Holstenius, soubs-bibliothéquaire du Pape et Chanoine de Saint-Pierre à Rome

A Paris, ce 4 septembre 1648.

Monsieur, vous ne sçauriez vous imaginer la grande joye que j'ay receu en moi mesme d'entendre parler de vostre nom, le longtemps qu'il y a que je n'ay eu de vos nouvelles et que vous faictes votre séjour à Rome n'ayant en façon quelconque diminué l'estime que j'ay toujours faict de votre personne et l'affection que j'ay pour vostre service. Depuis la mort de feu Mgr de Souvré, évêque d'Auxerre, qui vous chérissoit tant, je me suis attaché auprès de Monsieur le bailli de Souvré son frère, qui est icy ambassadeur de Malte auprès du Roy[2], et maintenant extraordinaire vers Messieurs les États d'Hollande ; et lui ayant esté mandé de Malte par Son Eminence Mgr le Grand Maître, qu'il falloit qu'il s'adressât en ces pays-là à Mgr de la Torre, archevesque d'Ephèse, vicaire du Saint-Siège dans les Provinces-Unies, pour renouer un ancien traité, commencé il y a huit ans par l'establissement d'une colonie de marchands Hollandais catholiques dans l'isle de Malte, et que c'estoit par votre moien, qui aviet *(sic)* travaillé à cela et en aviet esté le médiateur, votre nom à l'instant ma revillé *(sic)* et me suis persuadé que vous seriez peut être bien aise de

[1] Il y a (Bibl. Barberini, XLIII, 176) une autre lettre de l'évêque d'Auxerre, datée de Paris, ce 27 de l'an 1625 (sic ; c'est-à-dire probablement 27 janvier, selon l'usage assez souvent constaté chez les érudits du temps de supprimer la mention du mois dans les dates quand il s'agit du mois de janvier) et adressée à M. Holstein, chez monseigneur le cardinal Barberini, à Rome.

[2] Le bailli de Souvré est Jacques, grand prieur de France en 1667, mort en 1670. Il fut lieutenant général des galères de France en 1646.

continuer cette négotiation et d'en avoir cognoissance pour y travailler, au cas que mondit seigneur le bailli de Souvré ne l'achève pas. Je lui ai mandé en Hollande que je vous en écrivais afin de disposer votre esprit à cela, vous suppliant de croire que j'ay toujours eu une très particulière inclination pour vous, qui m'avez fait l'honneur de m'écrire quelquefois en latin, et, s'il vous plaist de me faire response, ce sera en telle langue qu'il vous plaira, en donnant votre lettre à M. Lambin pour la faire remettre dans le paquet de M. Parisot, banquier à Paris, vous assurant que je serai toute ma vie, du brave Monsieur Holstenius, Monsieur, le très humble et très affectionné serviteur et passionné ami, POUPART, ci-devant secrétaire de M. d'Auxerre.

6

CRAMOISY A HOLSTENIUS

[Bibl. Barb., XLIII, 176]

A Monsieur, Monsieur Holstenius, à Rome.

Monsieur, ayant besoin de quelque argent en vos quartiers, je vous ai fait ce mot pour vous prier de payer au R. P. Charlet la somme de 64 livres 2 sols que vous me devez pour les livres que je vous ay envoyé le 20e juillet 1634, et vous tirerez un receu dudit R. Père qu'il vous plaira m'envoyer. Sur l'espérance que j'ay que vous ne manquerez à satisfaire audit R. Père la somme donnée, je vous assurerai que je suis et serai toujours Monsieur, votre très humble serviteur, CRAMOISY [1].

De Paris, ce 20 novembre 1635.

[1] Sur Seb. Cramoisy (1585-1669), premier directeur de l'Imprimerie royale, cf. *ibid.* II. Les frères Dupuy, p. 41, et Aug. Bernard, *Histoire de l'Imprimerie royale.*

7

LE MÊME AU MÊME

[Bibl. Barb., XLIII, 176]

I

A Monsieur | Monsieur Holstenius | à Rome

De Paris, ce 17 juin 1636.

Y ayant longtemps que je n'ai eu de vos nouvelles, je vous écry ce mot pour en apprendre, et pour vous donner avis que dans la balle que j'envoie au sieur Herman Scheur, j'ai mis un petit paquet, dans lequel il y a deux livres nouveaux du R. P. Petau, que je vous prierai avoir pour agréables, et, si en quelque chose de par deça, je [puis] vous servir, disposez librement de celui que vous savez être, etc.

8

LE MÊME AU CARDINAL BARBERINI [1].

[Ibid., XLIII, 176.]

[Sans suscription.]

Monseigneur,

Ce m'a esté un très grand ressentiment de votre bonté ordinaire de ce que V. E. ait daigné recevoir en bonne part cette *Paraphrase du Pseaume* par le P. Petau, [2] de la réception de laquelle je vous ay très grande obligation.... Je veux tant espérer de V. E. qu'elle ne recevra pas avec moins d'af-

[1] Il y a quarante-trois lettres de Cramoisy à Holstenius, dans le ms Barb. XLIII, 176, de 1627 à 1650 environ, et une au cardinal Barberini, contenant une liste de livres, datée du 23 décembre 1644. Il y a quatorze lettres de Cramoisy à Holstenius, dans le ms. Barb. XLIII, 85. Il m'a paru suffisant d'en citer deux ou trois pour donner un spécimen du style de ce célèbre imprimeur.

[2] Denis Petau (1583-1652), érudit et bibliophile, dont les manuscrits ont contribué à enrichir la bibliothèque de la reine Christine.

fection deux autres livres que j'ai nouvellement imprimés, intitulés l'un *Notitia utriusque Vasconiæ* et l'autre *De Academia Parisiensi*, sous deux reliures, que j'ai mis en une caisse adressée au R. P. Estroc, qui ne manquera à la réception d'icelle de la présenter à V. E., et que je supplie humblement de recevoir favorablement.

9

L'ABBÉ DE BARCLAY A HOLSTENIUS. [1]

[Bibl. Barb., XLIII, 85.]

A M. M. Holstenius, chanoine de Saint-Pierre, à Rome.

Monsieur,

Je me trouve en cette court où le nom que je porte est en tel estime près les personnes d'honneur, que j'en reçois tout le contentement que je puis désirer. Quoique vous en soiès éloinié *(sic)*, vous connoissan pour tel et qui aimés les lettres, je m'assure que m'obligerès bien de remettre les livres que sçavez entre les mains de ce prélat qui s'offre de vous en donner l'argent, ou bien de me mander ce que vous en voulez, et vous l'envoiray aussitôt, si vous en voulès de semblables ou d'autres. Je suis en lieu où je vous y peus servir, mais pour ceux-là vous sçavez la cause pour laquelle je le désire. Je ne manque pas d'amis et de parans de considération, par la main desquels je vous pourray tesmoigner, si l'occasion s'an présante, que je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre bien humble et affectionné serviteur,

L'abbé de BARCLAY,

J'atans response et vous supplie que ce soit au plus tôt.

A Paris, ce 14 may 1646.

[1] L'abbé de Barclay, fils de l'auteur de l'«Argenis», beau-frère de M. de Bonnaire, le correspondant romain de Peiresc, ami lui-même de Peiresc et des Dupuy. Cf. sur lui les mille renseignements épars dans les lettres de Peiresc aux Dupuy et dans celles de Balthazar de Vias.

10

LE MÊME AU MÊME.

[Ibid., XLIII, 85.]

(Même suscription.)

Mgr Segni m'escrit qu'il a plusieurs fois fait instance pour ces livres et qu'il le fera de nouveau. Je vous en ay escrit, et il me semble que ne me degniez respondre, ce qui me mortifieroit, si les autres en faisoint de mesme. Je vous prie me mander ce que vous voulez que je vous envoie de plus et vous le feray tenir ponctuellement; mais je vous assure que cela n'est agréable ni à Dieu ni aux hommes de vouloir retenir le bien d'un homme qui désire vous donner plus que cela ne vaut et tout ce que demanderez pour le ravoir. Dieu ne permettera qu'on aie le contentement que *paucis*, et peut estre que come les choses du monde changent, il vous desplaira de m'avoir sans cause donné ce desplaisir. Je vous prie de ne le faire, mais de me doner occasion de me dire,

Votre bien humble et très affectionné serviteur,

De Barclay.

A Paris, ce 13 juillet 1646.

11

LETTRE DE CH. HERSENT A HOLSTENIUS.

[Ibid., XLIII, 85]

A Monsieur | Monsieur Olstein, chanoine | de Saint-Pierre de Rome | et auditeur de l'éminentissime | cardinal François Barbarin | à Rome.

Monsieur, l'honnêteté qu'il vous a pleu me faire depuis trente années déjà me donne, s'il vous plaist, la liberté de vous faire deux très humbles prières, l'une pour l'un de mes amis qui est M. l'abbé de Tournemine, qui est de condition et de naissance, qui aura l'honneur de vous présenter cellecy, qui a une affaire en court de Rome qui lui est de grande

conséquence, qu'il vous dira si vous lui faictes la grâce de l'écouter, laquelle je recommande à votre charité et courtoisie, particulièrement auprès de Mgr l'éminentissime cardinal M. François Barberin; l'autre pour moy, pour laquelle je vous supplie très affectueusement, monsieur, de me prester du secours et de l'assistance auprès de sa dicte Éminence, auprès de Mgr Albissy, et autres de vos amys, qui est que par leur moyen, authorité et crédit, je puisse être absous de la censure ou sentence donnée par contumace contre moy au Saint Office pour avoir fait imprimer le sermon que je fist à Saint-Louis, l'an 1650, et je vous prie de dire aux dictes singulières personnes que le dict sermon avec son épistre ayant été imprimé *(sic)* en vertu de l'approbation et permission d'un permis qui me fut concédé par le maistre du Sacré Palais; que néanmoins s'il se trouve dans le dict sermon et épistre quelque chose qui soit au contraire aux bulles des papes et aux dogmes et décrets du Saint Siège, que je suis prêt à les condamner et renier, ou à Rome par un procureur, ou à Paris entre les mains de Mgr Bagni, nonce de S. S. en [France][1] qu'il plaira à S. S. lui envoyer pour recevoir de moy les dictes soumissions et la dicte profession de foy, et en conséquence me donner la grâce de l'absolution, comme je suis dans l'empressement de me bien remettre avec le saint Siège. Je vous prie de, etc.

Charles Hersent, prestre et prédicateur.

12

ERNEST DE HOHENSBRUCK A HOLSTENIUS.

[Ibid., XLIII, 85.]

[Sans suscription.[

Hildesheim, ce 7/17 febv. 1653.

La letre que pleu à Vore Excellence m'écrire le 22 gen/1 febv. m'a esté délivré par le père recteur le 5/15 de ce mois. J'entens volontier qu'elle a escrit au Pape et qu'elle désire

[1] Plusieurs mots manquent. Le sens est probablement : *selon l'instruction.*

que le tout soit tenu en secret, jusques à ce que de Rome on soit asseuré. J'attenderay ce que de Rome me pleura communiquer et puis fermement assurer qu'avec personne n'ay parlé de cette affaire que a V. E. en présence de M. de Bocholtz-Thumbluster et au mondit pére, quand il a deslivré les lettres. Je prie V. E. de me perdonner de ce que je n'ay ausi tost envoyé ce que j'avois promis. Elle recevera cy-joint, la capitulation de mon antécesseur qui a obtenu du Pape par intercession d'Ernest, électeur de Cologne, que la prevosté est élective au temps du pape Clément *certis conditionibus*. Il serviroit grandement en cest affaire, si V. E. faisoit rechercher ces indultes et despesches. Pour tenir le secret, j'ai tardé et ne puis pour le même subject maintenant envoyer le reste. Je le feray au plus tôt que sera possible, et baise très humblement les mains, qui suis De V. E. Très humble et très obéissant serviteur.

Ern. de Hoensbruck.

13

DE RECHEIN A HOLSTENIUS [1]

[Bibl. Barb., XLIII, 176]

(Sans suscription)

Monsieur,

J'ai recherché l'occasion tous ces jours passés de parler à Mgr le cardinal, mais l'ayant tousiours trouvé occupé ou sorti, je n'ai pu l'adviser de ce qui se présentait touchant l'affaire que vous savez. Mesme à vous je n'ay pu vous dire ce que je dessirois, auparavant la comédie où nous fumes. Pour suppléer à cela j'ai jugé de vous en descrire le subject en ces lignes : c'est qu'après avoire fait connaître à M. le Prince le advantage pour sa maison que seroit, si, ensuitte du desir que désià il a, il se faisoit chevalier de Malte ; il me dit

[1] Dans les lettres de Rechein, comme dans la précédente, en raison de l'origine étrangère de l'auteur, il m'a paru intéressant de respecter fidèlement la syntaxe et l'orthographe des originaux.

que désià son père avait proposé de faire chevalier son frère, l'asseurant d'avoire tous les biens qui sont de la religion sous les hérétiques en Alemagne, mais que, néanmoins, il s'en estoit rencontré quelque difficulté. Sur quoi je pris occasion de lui représenter les partis advantageux que lui pourrait estre fait des biens dont la Religion est en possession sans contredit, et que je savais que Mgr le cardinal vous avait dit cela, comme sçavez ; et que d'abord, s'il voulait, il auroit une galaire armée (comme je savais qu'il désiroit), et que c'estoit un moyen de faire connoistre que ce n'estoit pas pour avoir ses aises qu'il désiroit la croix, et que c'estoit aussi comme vouloire acquérir par service ce que la Religion lui pouroit donner. Il me tesmoigna là-dessus un contentement extresme, et qu'il se laisseroit instruire sur ce à quoi l'obligeaient les vœux de Malte. Sur ce, je fus trois jours sans pouvoire parler au cardinal ni vous faire venire commencer à instruire sur ce point. Entre-temps je ne ne sçay s'il a parlé de cette affaire à son magior d'home *(sic)*. Tant y a, qu'auparavant d'aller à la comédie, il me dit que je ne l'engagasse *(sic)* pas trop advant avecque le seigneur Cardinal sur cette affaire, et qu'il estoit bien adverti que tout notre dessein ne pouroit réussir s'il ne se faisoit catholique, et que contre sa conscience jamais il ne le feroit. Je luy respondis que je m'estonnois fort d'un si prompt sangement, puisqu'il m'avait prié, lui-mesme, d'en parler au cardinal, et qu'il ne devoit pas en parler à personne comme il m'avoit promis ; que je reconnoissois bien qu'il s'était confessé à des gens qui ne désiroient pas d'avoire subject de saretter beaucoup icy, et qui n'aloient sur un autre fondement que leur intérêt ; qu'il ne devoit pas s'arester à cela ; que si, dans l'instruction que l'on lui feroit des vœux, il trouvoit de la difficulté, j'estois bien asseuré qu'il en seroit facilement esclairci, et qu'ils ne contenoient rien qui ne fust aprouvé des hérétiques mesme ; que pour les principeaux points de la religion, s'il ne les pouvoit comprendre ou ne les vouloit advouer, qu'il estoit toujours en sa liberté de le laisser. Il me dit sur cela qu'il estoit content d'en venir en discours avecque vous, et qu'il voudroit bien avoire par escrit la dessine de quelques points qu'il feroit proposer par son magior d'home. Mais je lui dis qu'il ne seroit

pas convenient, d'autant qu'isceluy se serviroit d'opignatreté quant la raison lui manqueroit, et ensuite de cella qu'il hateroit le départ; que néanmoins facilement, en particulier, je luy en feroys donner les résolutions en l'absence de S. Exc., d'autant qu'en sa présence nos dessins deviendroient trop publics. Il me tesmoigna encores en tout cela de ne point désapprouver mon dire. Or, je l'ay sceu de lui et mesme de ses gens, que dimanche, portant un présent de la part du seigneur cardinal, vous disputâtes de religion, et havez si bien réussi qu'ils ont tous confessé que vous leur avés alégué de fortes raisons. Là dessus j'eusse bien voulu trouver ocation de vous faire derechef venire pour bater *(sic)* le fer pendant qu'il est cho, mais vous n'estiez au logis, *(sic)*, qui fust lundi. Sur quoy, entre temps, j'ay trouvé moien de le mener hier au père jésuite pour l'entretenir, toujours sur des prétextes comme celuy-là à le mener et avoire les occasion de l'entretenir quant on veut et pour ne perdre temps. Je voderois qu'ensuitte de cela vous veniez le voire sur les 20[1] pour le mener voire le palais Barberini, et ne perdez l'ocation de luy parler à toutte les occations; si j'y suis, je tascherai d'en faire venir le discours à propos. Je me remets à vous dire plus de particularités quant nous nous voirons. Il me desplaît de ne point avoir peu en parler à S. E. et croirois à propos de lui en donner quelque information, mais puisque ses occupations rent si difficile cet honneur, j'atendroi d'estre appelé pour quant il en aurat le temps, et cependant je lui recommande, si notre affaire lui agrée, de ne perdre aucune ocasion à la soliciter, car le magior d'homme presse le partement. Aussi je voderois que moymesme il me fust donné conseil comme je dois faire à l'advenir, et me bien servir du crédit que j'ay acquis en l'opinion de ce prince. Excusez-moi si je vous envoie cet écrit si brouillé. Je n'ay pas le loisir de le refaire. Je suis, Monsieur, votre très affectionné serviteur.

Le Co. *(sic)* Ferd. de Recheim.

De mon logis en Rome, ce 29 d'aoust 1636.

[1] Dans la division italienne du jour en 24 heures, commençant à l'angélus du soir, 20 heures en août correspond à 3 heures de l'après-midi.

14

[Ibid., XLIII, 176]

A monsieur | monsieur Holstenius | à Montcaval.

Monsieur, je me suis trouvé au palais à l'heure que vous m'aviez conseillé et j'ay parlé au cardinal. Mais, comme je n'ay eu le loisir de lui rien dire touchant ce que savez, il m'a remis à un autre jour et me semble qu'il a dit demain. De quoy j'ay jugé à propos de vous adviser, affin que, s'il venoit à vous en parler, il vous pleuse de m'en aviser, ou quant il vous en semble qu'autrement je me dois présenter. Aussi je vous supplie, sy vous en trouvez l'occasion, de faire souvenir à Son Eminence qu'il me dit qu'en une prébante qui vaque à Cambray il voiroit s'il pouroit me faire la grâce que je luy en ay demandé. Je ne voderois pas pourtant qu'il creuse que j'ay reserché de luy parler pour cet interest, car c'est par hasart que je suis été adverti de cette vaquante. J'ay eu un tel discours cejourd'hui avec le Lantgrave que j'en espère notre entreprise assez facilitée. Aussi peut-estre vous ira-t-il voire demain, de quoi je vous aviserez auparavant. Je suis, etc.

Le Co. Ferdinand de Recheim.

Vous pouvez de bouche confier la response de cette *(sic)* au porteur.

15

[Ibid., XLIII, 176]

(Sans suscription)

En suite de l'amitié que nous avons contractée, je suis si dessireux de continuer avec vous la correspondance et affection que nous avons contractée par ensemble à Rome, que maiant été advisé que vous m'avez écrit, quoyque je n'ay pas receu votre lettre, je vous renouvelle par celle-ci l'assurance de mes services et de l'estime que je fais de vos mérites, vous conjurant à en faire de même en mon endroit touchant les nouvelles de ce pays. Je m'en remets aux advis que nou-

vellement vous avez du cardinal Ginetti. Mais ce qui se passe en votre coint, je vous prie de m'en descrire les particularités vous même. Car vous savez que nous y avons un particulier intérêt, principalement en ce qui concerne la continuation des prospérités de la conversion de S. E. le lantgrave de Hesse, en laquelle aiant tous deux contribué notre possible, vous ne devez pas douter de la satisfaction que j'orez lors que vous prendrez cette peine. Aussi les obligations que j'ay à S. E. le cardinal Barberim, notre patron, m'oblige et me fait souhaiter par mesme moien d'apprendre l'état de sa convalescens. J'ay un resentiment nompareil de l'honneur que de rechef elle mat *(sic)* fait par celle qu'elle escrit au cardinal Ginetti en ma faveur, et vous supplie de l'en remercier et lui faire très humble révérénce de ma part, avec assurance que je continuerez toute ma vie à honorer la maison Barbarine, de mesme que je fais S. E. Sur quoi je fais fin, vous asseurant, etc.

De Recheim, ce 13e de mars 1637.

FERD., comte de RECHEIM.

16

[Ibid. XLIII, 176].

A Monsieur, | Monsieur | Lucas Holstenio, chanoine de St-Cerion & domestique de l'éminentissime, Cardinal patron. Rome.

Monsieur,

Je fais tant d'estat de vos lettres et de la continuation de notre correspondance que je n'ay pas voulu remettre par l'autre courrier à répondre à la votre que j'ai receue bien tard en date du 5 de may. Je me réjouis de votre acheminement vers Malte et souhaite que cette lettre vous trouve de retour à Rome, aveque l'accomplissement de ce que désire S. E le Lantgraff, en tout ce qui peut luy arriver de progrès dans le commandement qu'il lui pouroit estre donné des galaires. Je vous supplie cependant de me recomender en ses bonnes grâces et me continuer les vostres. Je suis, etc.

FERDINAND COMTE DE RECHEIM.

Bruxelles, ce 16 de Juin 1637.

17

[Ibid., XLIII, 176.]

A Monsieur, Monsieur Lucas Hostein estant présentement avecque le prince Fredericq, landtgrave de Hessen, à Malte.

Monsieur,

Après avoir esté quelque temps sans vous escrire, je me viens renouveller en votre souvenir, pour vous convier en eschange de me mander des nouvelles de Son Excellence le Landtgrave, d'iceulx de sa suite, et particulièrement de vous, car depuis un heureux effect qui s'est en partie acheminé par le soing que nous y avons porté ensemble, je fais estat que doresnavant nous nous debvons aimer comme frères, ce que je vous offre et promects de ma part en toute sincérité. Peut estre qu'à Coulogne nous le pourrons ratifier, si un jour vous y venez habiter comme j'espère. Cependant si vous estes encore à Malte, je vous prie de faire souvenir à S. E. que je lui ay prié et mesme dernièrement écrit qu'il luy plaise de s'informer si l'éminentissime grand maitre ne m'a pas envoyé son pourtrait avec la croix de Malte, affin que, cela n'estant, il luy plaise de me le faire avoir, car c'est à dessein de la porter joincte au portraict dont S. E. m'at honoré, et veulx tesmoigner par cette marque que ce n'est pas sans juste subject que je me fais gloire de me déclarer son acquis et obligé serviteur. Je suis, monsieur, etc.

F. COMTE DE RECHEIM.

D'Hazzé, ce 16me de Juillet 1637.

A votre retour à Rome, je vous prie de procurer que je puis avoir, par le moyen de S. E. le cardinal patron ou du prince landgrave, l'estampe des statues du marquis Justinian et autres semblables curiosités matématiques qui ne se peuvent trouver par autre moien.

18

Mémoire d'Holstenius pour le Prince Frederic de Hesse

[Bibl. Barberini, XXXI, 64]

Copia litterarum excellentissimi principis Frederici Landgravii Hessiæ ad fratrem.

Ilustrissime et celsissime princeps, frater dilectissime,

Proobnixo nostro erga Dil. V. obsequio et fraterni ac sinceri amoris affectu quo nunc in statu res nostræ versentur, et quæ nos caussæ in Italia etiamnunc detineant, in sinum tot tantisque benevolentiæ argumentis hucusque probatum amice ac confitenter deponere voluimus, ne forte longiori silentio in debitam Dominii Vestri observantiam officiumque nostrum peccare videremur. Cum superiori anno, perlustrato Neapolis et Siciliæ regno, in Melitam trajiceremus, ut et insulæ celeberrimæ situm et fortilitia portusque, natura atque arte munitissimos, perspiceremus, tam ut nobilissimum equitum ordinem, qui ea in insula sedem habet et ex ilia Europæ adeoque totius christiani orbis propugnaculo adversus commune christiani nominis hostem excubat et sacræ illius atque inclytæ militiæ instituta coram cognosceremus, non solum mirifice nobis ordo ille equestris placuit, sed et vehemens animum nostrum desiderium subiit profitendi nominis inter tot (sic) inter selectum Europæ nobilitatis florem Christianæ religioni sponte sua devotum ; neque parum adauxit nostrum hoc desiderium laudatissimi parentis nostri recordatio, qui non solum sui de eo ordine judicii affectusque testimonium luculentum ad omnem posteritatis memoriam extare voluit, sed, si salva religione potuisset fieri, libenter unum ex filiis ordini ipsi addixisset, quod nec Dominationem vestram latere certe scimus. Nobis vero, præter exemplum paternum, haud levi incitamento fuit insitum animo nostro et quidem propensissimum rei maritimæ militiæque navalis studium, quod Melitensi illo itinere non continuari solum, sed etiam crescere atque augeri majorem in modum sensimus. Incendebat

eodem tempore animum nostrum cogitatio, quantum istiusmodi militiæ professio præstaret bellis quæ patriam nostram miserrimam tot annorum lamena *(sic)* conficiunt, ubi, christiani immemores nominis ac professionis suæ, mutuis armis in proprium exitium grassantur ; neque trophæa, quamvis illustria, ex patriæ ruinis cladibusque excita, cum palmis ex barbarorum strage laudabiliter partis ullo genere comparanda nobis videbantur. Accedebat et rerum privatarum consideratio quod, non solum decus fortiter ac præclare agendo etiam hac ratione familiæ nostræ acquiri posset, sed etiam domum Dominationis Vestræ calamitosis hisce patriæ temporibus haud exiguo sumptuum onere sublevaturi videremur, si strenuis in hoc ordine laboribus ea nobis præsidia parare possemus quæ pia majorum nostrorum beneficentia religiosæ illius militiæ stipendia, et virtutis ac fortitudinis prœmia constituit. Hæc cum simul animum nostrum subirent ac toti in hujusmodi versaremur cogitatione, una se nobis (eaque, ut videbatur, maxima) difficultas obtulit, quod ordo ille catholicæ religioni Deique ecclesiæ propugnandæ ab apostolica sede institutus, non nisi catholicæ religionis sacramento eidem apostolicæ sedi conjunctos admitteret ; quo ipso nobis, extra catholicam ecclesiam educatis et Augustanam confessionem profitentibus, aditum ad illius dignitatem militiæ omnino prœclusum vidimus et, tacito quodam sensu, doluimus.

Sed cum deinde, æstate in Italia exacto, ad Urbem reverteremur, neque desiderium hoc nostrum lateret eos qui forte Melitensis itineris comites nobis fuerant, et qui in Urbe obsequii et honoris causa quotidiè nos frequentabant, cumque per eos porrò principibus hujus curiæ nonnullis innotuisset, qui sua nos humanitate plurimum devinxerant, cœperunt illi hortari nos sedulo ut de catholicæ religionis veritate inspicienda cogitationem curamque susciperemus, quum quidem eo in cardine non solum præsens nostra fortuna, sed, quæ omnibus rebus caducis longe præciosior est, æterna animi salus verteretur.

Atque id quidem ut faceremus eo nobis persuasere facilius, quod, continua aliquot annorum inter catholicos conversatione et quamvis perfunctoria de rebus sacris collatione, jam ante cœperamus perspicere multa ab Augustanæ confessio-

nis ministris catholicæ religioni falso impingi, quæ, nullo veritatis fundamento subnixa, si vel obiter excutiantur, ultro corruunt et per se evanescunt. Quædam etiam catholicorum dogmata ut sequioris sæculi inventa falsitate insimulari, quæ tamen, apertis sacræ scripturæ verbis et perpetuo antiquitatis consensu, ipsi catholici nullo negocio verissima esse evincebant ; usus quoque et ceremonias apud nostrates vel abrogatas penitus vel superstitionis nomine traductas et ratione probabili institutas, jam olim et pietati ac devotioni erga Deum fovendæ unice facere liquidò cognoveramus [1]. Proinde seriam tandem de re omnium maxima disquisitionem cum viris doctis et probis super toto hoc religionis negocio aggressuri, remota tantisper omni præconcepta opinione partiumque studio, et omni humano respectu seposito, gratia Spiritus Sancti sollicita et ardenti oratione, a Deo, patre luminum, nobis poposcimus ut, ipso duce et magistro, certa menti nostræ panderentur quæ caro et sanguis revelare non potest. Neque defuit precibus nostris divina benignitas : tanta enim luce animum nostrum circumfudit ut penitissime perspiceremus quam miserando ac deplorando schismate ecclesiam Dei dilaceraverint et quam longe deviarint a Catholicæ veritatis tramite novi isti doctores qui ecclesiam ab erroribus repurgare voluisse vulgo creduntur. Mirati sumus impunitam eorum vecordiam, qui, vinculo pacis et unionis dirupto, seipsos a Christo ejusque corpore, adeoque de vita quæ in Christo est, separare ecclesiam Dei ut errorum et superstitionum fernam damnare et sponsam Christi sanctam et immaculatam, hoc est matrem suam, quæ [.....] vitali ipsos regenerasset ut diaboli prostibulum, adulterii ac violatæ fidei accusare non dubitarunt. Qui ut damnatas opiniones aliorum incautæ simplicitati obtuderent, ratam tot sæculis catholicæ ecclesiæ doctrinam negare vel in dubium adducere, Sacram Scripturam pro libitu suo interpolare, Sanctorum Patrum scripta et conciliorum generalium definitiones flocipendere, sacramenta ecclesiæ eorumque administrandorum ritus vel rescindere omnino vel ex suo cerebro immutare, disciplinam ecclesiasticam dissolvere et enervare, denique altare contra altare eri-

[1] La phrase depuis *usus quoque* est barrée dans l'original.

gere et suam sibi ecclesiam constituere non sunt veriti, cum tamen ex verbo Dei clarissime constet ecclesiam Christi non nisi unam esse eamque a sapienti architecto non super arenam, sed super apostolicæ confessionis petram ædificatam, adversus inferorum potestatem inexpugnabilem persistere neque a veritate deficere posse, columnam et firmamentum veritatis, quam Spiritus Sancti præsentia in omnem veritatem deducere nunquam desistit, neque invisibilem tectamque latitasse unquam gloriosam Dei civitatem supra monten in lumen gentibus positam, neque cuique ab ejus unione et communione sejuncto salutem sperandam, in qua solum peccatorum remissionem et vitam æternam nos credere, etiam fidei symbolum, profitemur.

Hisce igitur similibusque rationum momentis diligenter atque mature apud animum nostrum, de æterna salute unice sollicitum, expensis, ad gremium sanctæ catholicæ et apostolicæ Ecclesiæ, in qua laudatissimi majores nostri tot sæculis cum summa pietatis et sanctitatis gloria vixere, nos quoque confugimus, quæ nos, piissimæ parentis instar, indulgentissime amplexa omnique benignitatis genere fovendos suscepit. Atque ut universo christiano orbi testaremur nos pro Christo ejusque nominis et sanctæ catholicæ ecclesiæ defensione vitam ipsam ac sanguinem libentissime profuturos, quod hactenus in votis fuerat, sacræ Melitensium militiæ nomen eodem tempore dedimus, subitumque et insignia equestria suscepimus ex manu summi pontificis, qui, ut paterni erga nos animi affectum eò uberiùs ostenderet, magni prioratûs Germaniæ coadjutoriam conferendam destinavit, modo id cum Ser^mae Cesareæ Majestatis beneplacito futurum cognoverit; quod et generis nostri rationem habere, nosque eo acrioribus stimulis ad illustrem nostrisque majoribus non indignam gloriam ex barbaris christiani nominis hostibus parandam incitare voluit. Hæc nos Dominationi Vestræ nequaquam celanda duximus, rogantes obnixe nequid temere aut immaturo consilio a nobis factum existimet qui, ut Deo omnipotenti conscientiam nostram probare semper studuimus, ita universo orbi, tum vero potissimum Vestræ Dominationi quæ nobis instar omnium est. Prolixiorem de fide quam profitemur rationem reddere parati sumus. Illud inte-

rim, ope, re studioque quam possumus maximo, a Dominatione Vestra contendimus ne fraternum erga nos animum, hujus nostræ professionis causa, immutari aut sinistro affectû a nostro amore averti patiatur, neve nostram erga Dominationis Vestræ observantiam promptissimam officiosa obsequia hoc ipso vel commutata vel imminuta existimet ; quæ eo quidem evidentioribus ac frequentioribus argumentis et Dominationis Vestræ et universæ nostræ familiæ exhibere ac probare studebimus, quanto majorem benemerendi materiem Summi Pontificis et Serenissimæ, Cœsareæ ac Regiæ majestatis benignitate brevi nobi concessum iri speramus. Interea Dominationi Vestræ et cunctis familiæ nostræ principibus constanter valetudinem atque omnia fausta ac felicia a Deo Optimo Maximo ex animo apprecamur.

Datum Romæ, 17 Januarü 1637.

19

LE P. MERSENNE [1] A HOLSTENIUS

[Bibl. Barb., XLIII 85]

A Monsieur | Monsieur Holstenius, chanoine | de S-Pierre, chez Monseigneur | le cardinal François Barberin, à | la Chancellerie | à Rome.

Monsieur,

La présente sera, seulement pour cette fois, en françois, si vous avez tant soit peu de difficulté à notre langue, et sera particulièrement pour vous remercier de toutes les faveurs que j'ay reçues de vous à Rome pour vous dire que j'ai fait vos recommandations à vos amis de delà, dont le plus âgé vous verra bientôt, à savoir le P. Sirmond, âgé de 88 ans qui va avec les autres pour l'élection de leur général. [2] .—.....— J'ay trouvé le volume des *Basiliques* [3] imprimé, et dit à M. Cra-

[1] Marin Mersenne (1588-1648), hébraïsant et mathématicien.

[2] Il est aussi question de ce voyage dans les lettres de Dupuy à Holstenius (cf. *ibid.* II p. 72).

[3] Sur Fabrot (Annibal) 1580-1659, juriste et historien, cf. la notice célèbre de Ch. Giraud. L'édition des *Basiliques* ne fut achevée qu'en 1648 (cf. *ibid.* II, p. 79).

moisy que, par votre moyen, il pourrait avoir la copie manuscrite du Vatican pour faire leur index; lequel j'ai trouvé rebuté pour la grande difficulté que lui a fait le bibliotéquaire du Vatican. Plust à Dieu que vous fussiez le chef! Nous jouirions aussi de ce qui y est. Si vous avez icy besoin de quoi que ce soit que je puisse faire, vous n'avez qu'à mander : vous trouverez toujours que je suis

Votre très obéissant serviteur et fidèle ami

F. M. Mersenne.

Ce 15 septembre 1645, de Paris.

Nous avons icy le bon M. Abraham[1] qui vous salue. M. Cramoisy, le P. Sirmond, MMrs Du Puys, M. Fabrot, excellent jurisconsulte, et tous les autres, qui savent votre zèle pour le rétablissement des bons livres, vous saluent.

20

M. DE LANNOY AU MÊME

[Ibid., XLIII, 85]

(Fragment non daté)

Le témoignage que vous avez rendu de moi dans celle (*sic*) que vous adressés au père Louis Jacob[2] m'oblige à vous en remercier par celle-ci, autant affectueusement qu'il m'est possible. Je croi que[.....] dans le jugement que vous avés fait du libelle diffamatoire du P. Théophile Raynaud, jésuite[3]. Ce m'est une grande consolation qu'il ne me puisse respondre que par des impostures, dont il y en a quelques unes qui lui conviennent avec vérité, puisqu'il a esté deux fois prisonnier

[1] C'est probablement le juif converti dont il est question dans les lettres d'Holstenius et des Dupuy.

[2] Louis Jacob, carme, mort en 1670, un des plus fameux bibliographes du XVIIe siècle, auteur de la *Bibliotheca Parisina*, de la *Bibliographia Parisina*, de la *Bibliographia Gallica Universalis*.

[3] Théophile Raynaud, né à Sospello en 1583, mort à Lyon en 1663, professeur dans les collèges des jésuites à Avignon, Lyon et Rome, original et fécond écrivain. Cf. Tamizey, Lettres de Peiresc à Dupuy, I, 774 et II, 394.

d'estat. Joint à ceci qu'il ruine la cause qu'il défend, puisqu'il n'ose pas y mettre son nom. Tout ce qui est dans ce libelle diffamatoire ne me regarde pas, mais la plus grande partie atteint le père Sirmond, qu'il deschire de bien estrange manière. Que s'il deschire de la sorte celui qui naguères estait le doien de la congrégation générale de la compagnie du P. Théophile, que ne puis-je attendre d'un tel homme ?

21

M. Florent a Holstenius

(Bibl. Barb., XLIII, 176)

A Monsieur, | Monsieur Holstein, | chanoine de Latran,

A Paris, ce 1er septembre 1650.

Monsieur, la bonté et le soin que vous avez pour aider les curieux de livres rares non encore imprimés, anciens ou modernes, et nostre ancienne amitié, me donnent confiance que vous aurez agréable la prière très humble que je vous fais de rechercher les pièces non encore imprimées de Léonard Arétin[1], pour joindre à plusieurs autres du même, ramassées curieusement par monsieur de la Marre, conseiller au Parlement de Bourgogne. Il a certain advis qu'il y en a encore quelques pièces dans la bibliothèque du Vatican et dans celle de messieurs les cardinaux Barberins. Je vous supplie, Monsieur, de prendre la peine d'en faire la recherche et nous en donner advis, et adresser, s'il vous plaît, la response audit sieur de la Marre qui vous fait la mesme prière : vous aurez très-agréable d'obliger un personnage de son mérite et condition, et affin de vous soulager de la perquisition, je vous envoie un indice des pièces qu'il a désia trouvées.

[1] Leonardo Bruni d'Arezzo, humaniste du XVe siècle.

22

M. de la Mare a Holstenius

(Ibid., XLIII, 85)

A Monsieur, | Monsieur Holstein, garde | de la Bibliothèque de sa Saincteté | , à Rome.

A Dijon, le 30 de may 1654.

Monsieur,

Je n'ay pas assez de paroles pour vous témoigner le ressentiment des obligations que je vous ay d'avoir fait part au R. P. Le Caze des manuscrits du Vatican touchant Mre Léonard Arétin. Je l'ay prié de continuer à faire transcrire trois traités qui me manquent et qui sont manuscrits dans la dite bibliothèque, ainsi que je lay recogneu par votre mémoire, sçavoir, un *Discorso fatto a Nicolo da Tolentino,* qui commence par ces mots « *Non piccolo spavento* etc. ; le 2e est *de recta interpretatione ad Beotum senensem,* qui commence par ces mots *cum Aristotelis libros* etc. ; le 3e est *Novella de M. Leonardo d'Arezzo d'Antiocho e Stratonica,* qui commence par ces mots, *Non sono molti anni,* etc. Voilà ceux dont j'ai besoin de la bibliothèque de Sa Sainteté, outre les épistres, desquelles je voy par votre mémoire qu'il y a grand nombre d'exemplaires; et pour cela, j'ai envoyé audit R. P. Le Caze un mémoire de celles que j'ay, c'est-à-dire des noms de ceux ausquelles *(sic)* elles sont écrites et les premiers mots de chacune. Par ce moyen là, il cognoistra celles que j'auray ou que je n'auray pas. Permettez-moi, après de si sensibles témoignages de bonté que j'ay receu de vous, de vous prier de vouloir confier les manuscrits qui vous sont propres audit R. P. Le Caze pour les faire transcrire. Ce sont les volumes auxquels sont contenues les pièces suivantes : *Laurentii Vallæ epistola in Leonardum et Leonardi in Vallam,* plus *epistole CXXVI Leonardi Arretini pro parte communis Florentiae,* plus *Risposta fatta per Leonardo Arretino all'ambasciatori del Re d'Aragona.* Je vous supplie très-humblement de me vouloir faire la grâce de les lui vouloir

confier, sous la sûreté de son écriture et de son seing. Il est homme de grand honneur, qui vous en rendra bon compte et diligemment, après qu'il me les aura fait copier. Je suis obligé de vous faire cette prière, d'autant que je suis beaucoup pressé d'avoir copie de ces pièces là pour commencer à les faire imprimer. Je suis confus d'estre nécessité de vous importuner si assidûment, mais vos bontés m'en donnent la liberté; vous suppliant de croire que je seray ravi d'avoir occasion de vous témoigner que je suis, Monsieur, etc.

23

P. YOUNG[1] A ALEXANDER

Memorandum for A. Alexander going to Paris

[Bibl. Barb., XLIII, 85]

London, the 7 of Julie 1626.

Alexander, if you love me, soone after you come to Paris, enquyre for one Lucas Holsteinius, Hamburgensis; he liveth with one of the presidents in that toune. If none of his countrimen schollers can tell you of him, the keeper of the king of France his librairie, M. Rigault[2], who is an advocat of the court of Parleament there, into whome no doubt he often doth resorte, will find him out. When you have learned where he is, remember by heartiest love and recommandations unto him; excuse me at his hands by reason of your suddain de-

[1] Patrick Young (Patricius Junius), savant écossais et bibliothécaire du roi Jacques I, est l'auteur d'une édition du *Livre de Job*, d'après un manuscrit que lui avait donné Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople. Il mourut le 17 septembre 1652. (Voir *Smith*, Vitæ quorumdam eruditissimorum et illustrium virorum, Londres (Amsterdam) 1707, in-4° ; Wood, Athena auxionensis, I, col. 393, éd. de 1691 ; Desmaizeaux, Œuvres de Bayle, IV, 812 ; deux lettres inédites de J. Price à Bourdelot, Paris, Techener 1883, et Tamizey de Larroque, dans Lettres de Peiresc aux Dupuy, I, 180.)

[2] Sur Nicolas Rigault, parisien (1577-1654), jurisconsulte et historien, connu surtout par son édition de Tertullien (1634), je renvoie d'avance au fascicule des *Correspondants de Peiresc* que M. Tamizey promet de lui consacrer.

parture for not writting into him, and entreate him earnestlie in my name not to forgett that which I committed to his friendlie caire going from hence. Towit he gett my Theodoret manuscript in greeke upon the Psalmes from Fronto Ducaeus[1] the Jesuit, or his executors since he is dead; and from Petavius of that societie, all of Julian the emperour, wich I sent ento him at several times, and eastlie from Puteanus, that which I sent by himself. Thus, desyring you to be earnest with him for a letter unto me touching all these particulars, that I may knowe what to exspect, and how he himself doth, and what good authors is printing there, and that he would be pleased to impart unto me such nowes he thinketh most fitt for me, I take my leave and wisheth you a prosperous journey.

PATRICIUS YOUNG.

Au revers :

Desyre him to find you Longi Pœmenica of the last edition without Achilles Statius.

Remember first and above all to wrythe me back; and answer with the first.

Theodoretus Mss. Juliani orationes Mss. Variæ lectiones pro Novo Testamento. Longi pastoralia. Rigaltii liber.

24

P. YOUNG A HOLSTENIUS

[Ibidem, XLIII, 86]

Suscr : Amplissimo et clarissimo viro Domino Lucae Holstenio canonico divi Petri.

WORTHIE SIR,

The last yeare about this tyme, I wrothe twice unto now, expressing how much I was troubled that Mr. Allastree returned hither without the fragments of Aquila and the rest and the diverse readings of the text of the Prophets out of

[1] Fronton du Duc ou le Duc, de Bordeaux (1577-1623), jésuite et érudit.

the manuscripts copie in your Cardinalle librairie. Which now (because by Godshelpe I intend after a moneth to begin the edition of the Septuagint, casting the diverse readings and notes at the end of the whole), I desire and long for, with greatest earnestnesse may be, assuring myself that you, who are so readie to helpe all others in this kynde, will not be backward in so just a request and suitable to your noble disposition to pleasure

Your ancient alquaintaince and most faithfull frend,

PATRICIUS YOUNG.

London, the 6th of February 1652.

25

GEORGE THOMASON A HOLSTENIUS

[Bibl. Barb., XLIII, 85]

All Illmo e Rev^mo S^re Padrone mio Col^mo il signor Luca Holstenio, canonico di San Pietro, nella cancellaria, in Roma.

London, 14 may 1647.

WORTHY SIR,

I must return you many thankes for the many favours my servant James Allestree received from you at his being at Rome, and should be very willing to serve you in anything that lies in my power. By him I also received a note for some bookes wich you desire from hence, wich I intend to send you by the first shipping that goes hence for Legorne to my correspondant there, M. Samuel Bonnell, an English merchant, or to any other you shall appoint. And I shall be very glad to serve and observe the commands of his Em. Card. Barberino and keepe a constant correspondence with him or yourselfe for bookes, not only for such things as are printed here, but any other rarities printed in other parts of world, which I am many times master of. You may remember at your being here, we are generally better furnished with bookes from all parts than is any part of Christendome be-

sides. I should likewise desire from Rome the books and numbers mentioned in the enclosed note, and to have them consigned to the said M. Bonnell at Legorne for me, and upon signification of what they will cost, I will give him order to pay for them at Rome without further trouble. M. Selden and M. Patrick Young present their humble service to you, rejoycing in your good health. The like do I, who am

Your ould acquaintaince and servant.

George Thomason.

« Rose and crowne », in S. Paules Churchyard.
Your answer, if sent to Legorne to M. Bonnell, will come safe to my handes.

26

LE MÊME AU MÊME

[Bibl. Barb., XLIII, 177]

Même suscription

Florence, July 6, 1640.

Most reverend Sir,

At my arrivalt here I found a letter from M. Samuel Bonnell to me, with advice that the four Italian Bibles, which were taken in my trunke at Legorne, were by order of the Inquisitory of Rome to be sent thither; but he had so farre prevailed with the inquisitor of Legorne as to suspend their sending untill they might heave from me. Also that M. Bonnell has told him the trunke of bookes wat sent into the lazaretto by error, it being designed for Turky; whereupon the inquisitor of Legorne had told him he had already given advice of them to the inquisitor of Rome, and could not let them without order from him. Wherefore well knowing your greate propensity and forwardness to assist me in all my affaires, for which I shall ever rest obliged, I made bold to trouble you with these lines, and beseech you to adde this to the vast number of your extraordinary favours, as to deale effec-

tually with the inquisitor of Rome that they may be restored, upon this ground that they were by error sent out of the ship; and if you thinke fitting to present him with any booke to the value of eight crownes, I will most faithfully repay it you with all the acknowledgements that so greate a favour shall deserve. I beseech you, most reverend Sir, to pardon my rude and incivil adresses to you, and the troubles which I put you, to have never a friend in Rome to write so, excepting yourselfe; and if God blesse me, I shall use my best endeavour to shew myselfe truly thankefull. I have here enclosed sent you an Italian letter, which if you please may show to the inquisitor of Rome, which I hope may much help toward the business. I shall trouble your Reverence not further at present, but, with my most humble service and due respects, remaine

Your most humble and respectfull servant.

JAMES ALLESTREE.

Pray let him not know I am a merchant of books. If you please to favour me with a line in answer, and direct to M. Bonnell in Legorne, it will come safe to me.

27

LE MÊME AU MÊME

[Même suscription]

[Bibl. Barb., XLIII, 85.]

Venice, July 23, 1650.

Reverend Sir,

I made bold from Florence to trouble you with a few lines and entreate your assistance in the recovery of those four Italian Bibles from the Inquisitor of Legorne, who, upon the order of the inquisitor of Rome, would deliver them to M. Bonnell. Whether you have prevailed with him or not, I cannot tell, having not since heard from you. However I shall ever acknowledge myselfe infinitely obliged to you, for your paines and for all those multitudes of favours,

which your goodness hath heaped upon me; and you may please to rest most confident I shall use my best endeavours to shew myselfe truly gratefull.

At present I have another most humble request to you, which I must beseech you to favour me with, and that is that you would please to present my best respects and service to signor Leonardo Augustino and acquaint him that, by an oversight of the facchino that made up my bales, seven *medaglie di Paruta* were packed up amongst the rest of my bookes, so that I am destituted of one to carry with me to Paris, where I hope to sell all, that is hath if I had one to shew to the merchants there, which would much advance their sale. Wherefore pray entreate him to let me have another that is unbound, at the rate of five crownes, which I paid him for the other, and send it to sig. Giov. Casone, whom have entreated to send hither to me by the way of Ancona; and if the bookes I left with you are not yet sold, pray let me know, and I will give order to sig. Mancini to repay you the said money which you lay our. I hope sig. Leonardo will not make scruple to let me have this book at the forementionned prices, seeing he is as much concerned in it as myselfe, and I am sure it will cost me above two crownes before it comes to Paris. Also I expect with much earnestness your letters to Mr. Patricius Junius, and Mr. Eward Bis, and Mr. Rodius in Padova and a catalogue of those greeke and latine manuscripts you have ready for the presse, and a note of such bookes as you desire out of Holland and England, which I shall be very diligent in procuring for you, or any other thing those parts will afford. I shall stay here about three weekes longer, and then depart for Millaine, where I shall not stay above four or five days, and then depart for England. I most humbly entreate you to let me have a speedy answer of this letter in two or three wordes and to procure me this book as soon as conveniently you can, for I hope to sell all at Paris at very good prizes; and if he will not take five crownes, rather then faile let him have sixe, and I will most faithfully repay you with all due acknowledgements of your love and so great a courtesy wlich I shall study to deserve. Thus humbly craving pardon for this rude and

unhandsome trouble, I present my most humble service to you, and remaine

Your most respectfull and much obliged servant.

James Allestree.

If you please to send your answer to sig. Gio. Casone, he will send it me.

In Italian, Latine, or English.

28

LE MÊME AU MÊME.

[Bibl. Barberini, XLIII. 177.]

[Même suscription.]

London, January 2, 1652.

Most reverend and most honoured sir,

Since I left Italy, my occasiones have detained me in France, Holland, Germany, and other countries untill this last moneth; yet I have not been in the least manner forgetfull of my respects unto you, but both from Amsterdam and Antwerp sent you two letters inclosed in the pacquet of sig. Gio. Casoni, as arguments thas I do very well retain in my memory those many huge obligations wherein I shall perpetually stand bound unto you, but because I never yet had the happiness to know of the receipt of either, I very must feare lest they are miscarried. But being now newly return into England, I make bold once more to interrupt your more serious studies with my lines which are certainely to assure you that no distance of place nor intermission of time shall ever be able to make me in the least forget my due respects to you, and if you shall be pleased to command me any service in these parts, I shall account it the greatest honour that can possibly come unto me.

You was pleased, at my last being in Rome with you, amongst many favours to promise me the copie of a piece you had prepared for the presse, viz : *De vita et scriptis Procli,* which, if I migth be so happy as to enjoy, should be as well

printed as could be done in England; for believe it, sir, all the learned men in this island do extreamly desire to see any thing of yours. Your piece *De vita Pythagoræ* his sold here for two crownes, and well is he that can get it at any rate; and truely, were it not that divulged it abroad that you were putting it forth at Rome with many additions, it had long since been reprinted here. Now, sir, I very well know that all your manuscripts are very precious to you and have cost you the paynes of many yeares, so that you may be very unwilling to send them so farre as England and venture them the hazard of so long a voyage; therefore that the world may not be deprived of such jewels, I have written to sig. Casoni and advised him to print what ever you shall think fitt in greeke and latin, and have oblidged myselfe to pay him the cost and charges of the whole impression or such part of it as he shall think fitt; and for this, if it pleases you shall both have the assurance of any merchants at Legorne or Venice, therefore I most humbly beseech you to let him presently begin with the printing of that piece of Proclus or that *De vita Pythagoræ* or any other thing you please, and advise mee whereabouts it will cost and you shall see I will be as good as my word.

M. Selden is very well and desired mee to remember his respects to you, he hath lately had a very greate fortune, viz three score thousand pounds stirling, left him by the death of the countesse of Kent. M. Bish, likewise, who extreamely honour and admires you, is much your servant and hath sent you the enclosed manuscript out of *Jo. Antiocheni Historia,* which is now upon the presse here. He is also printing an ancient Greek copie out of Oxford library *de Brachmannis,* and entreates you if amongst the rellated Strabo you have or any other manuscript you know of anything that concerns the Brachmans, that you would please to communicate it. Sir, you were pleased to promise me 30 or 40 of a book called *Navis Ecclesiam referens* and some other bookes out of cardinal Barberini's library for the *Histoire de la Reyne mère,* and if you have sold the *Erasmi epistolae*, and *Math. Parisiensis Historia*, which I left with you, I beseech you to let sig. Casoni have the bookes you think fitt to send mee, and left me have advice if the other be disposed of, and I you

know of any good greeke books to be sold proper for England, I humbly entreate you to acquaint sig. Casoni with them, that may send them to mee. I most humbly beseech you to honour mee with you answer, and to pardon my boldness in interrupting you at his present, and with all to believe that in all the world there is no man that honoures you and prayes more heartily for your health and happiness than

Your most devoted humble servant,

James Allestrye.

29

JEREMY STEPHENS A JAMES ALLESTREE

[Bibl. Barb., XLIII, 85]

The coppy of part of M. Jeremy Stephens his letter to me

I must renew my suite unto you to procure me the coppyes of some passages from Rome whereof I spake to you at my last being with you, at your house in Buckinghamshire. Viz: In queene Marys time, when the lordes in Parliament would graunt nothing for restitution of religion till they obtain of the Pope a confirmation of licence to hold the Churchlandes which they had seized on, then was sent to Rome, first a post, afterwards a solemne ambassade the 17 of february 1554 (1555 *stylo novo*) by the bishop of Ely and Lord Montacute, with seven score house about same the husinesse. Thus Foxe in his *Acts and monuments,* but he doth not anywhere relate the answere given. But S. Clement Edmundes, that industrious and knowing clerck of the Councell, perusing the bookes and recordes of the countestable of that time, did on the register of Queen Mary find the answere, which among other things was to this purpose (as he told me) that the Pope would dispence for the landes of the monasteries, but for the churches, houses, sites and other consecrated places, it was not in his power to dispense. Now, I much desire a full coppy of the Pope's answere to the ambassadors or to the post or to both of them, if they be extant. I doubt not, but as all princes do in like cases, there is an office for custody of all such letters, answeres, and

instruments as passe among them. The reason of my inquiry is to know the truth of that which some of our histories do relate, namely that for a good space after men did forbeare to inhabite upon the houses and sites and churches, till after a pestilence happening in queene Elisabethe time poore people having gotten into them, there being many faire roomes, the new owners did them put out the poore and adventured themselves to dwell in them. And if there be copies of the originals yet extant of the queenes letter or of the letter written by the Lordes in Parliament to the Pope it would much conduce to the worke I have in hand to have a coppy of them. But the chiefe thing I desire is a coppy of the Pope's answere.

Further if it be not too troublesome, I desire to know what Hospitals of note they are in Italy for reliefe of the poore. I have been told much of a very great one all Rome, called *Lo Spirito sancto* and an other at Naples, worth 100 thousand crownes yearly, wherein 2000 poore children are maintained besides other pious uses. In England we had anciently very many and particularly appendant upon the abbayes, where of every great one three hospitals belonging to it. We have 110 great hospitals (as appeareth upon record) demolished at one clappe in the Tempest of king Henri VIII his rage, but the losse of which our poore at this day do suffer extremly in all partes. The reason of this inquiry you will perceive by a worke that I have put to the presse of sir Henry Spelman, which I will impart to you shortly, as also something else which I have in readinesse. Etc.

30

JAMES ALLESTREE A J. STEPHENS

[Bibl. Barb., XLIII, 85]

1/11 novembre 1652

Sir,

It is a whole year since I sent you the coppy of the notes upon the fourth tome of Saint Ambroise. I now send the latter halfe of that tome which I could not then finish. And since

I hade been so distracted with businesse, seeking to get something for my better livelyhood, which I have in part obtained by means of a noble friend, that I could not hasten sooner this that now I send. In this part there are some passages that argue either negligence or corruption of the texte by some addition and change of words as you will find in these notes, p. 71 and 72, in the fourth book of Ambrosius, *De Sacramentis*. There is in Oxonian library two old editions at Basilea, 1492 and 1526, where Erasmus, Coeterius and others do agree upon the reading with the manuscripts. The first change is in the Roman edition, 1580, for ought I find, and then the other editions at Paris or elsewhere do follow that. There is little or nothing gained by the change and I marvaile at it. If there be other manuscripts there, it would be well done to justify the new reading out of them otherwise to restore the same as it was in the former editions at Basil, Pag. 77, you will find an hundred lines added more than our manuscript have, though Erasmus also had them before, but this ancounteth to little. There are many such defects and varieties in old authors and manuscripts. In the fifth tome following, there are many workes which they in the editions do not hold to be genuine. Onely because they have gone formerly under St Ambrose name, they are still so continued, which I dislike not. Erasmus hath censured diverse of them, and in my original books there are not many observations, because there are wanting most of them in the manuscripts. Yet they are some which I will collect and send them to you, if I may heave that this payne is of use to them to whom you impart the papers. Last summer, being at London, I was told by a great person that Holstenius had my papers, as you sent them, and also a stationer in Paules *(sic)* that was at Venice and Rome, speak with him, who told him that he was writing a copy of those papers which I desired from thence of the passages in queene Marye's time and further inquired of me. Wherely I am in hope that the copies which I desired are sent unto you, and that you will please to impart them to me, when you can safely send them. But I confesse the troubles in France and here have been such the last summer, as I feare letters and packets can seldome find safe passage.

But now I hope there is some quietness at Paris, the King being returned thither. Thus, with my best wishes ever to you, I subscribe myself, etc.

31

REÇU DE CONTELORI POUR UNE COLLECTION DE MANUSCRITS DONNÉS PAR FR. BARBERINI A LA VATICANE. LISTE DE CES MANUSCRITS

[Bibl. Barberini, XXXVIII, 37]

(5 décembre 1636)

Index librorum quos Petrus de Luna, nuncupatus in sua obedientia Benedictus XIII, circumferri ubique suum ad usum curabat; inter alios recensentur tractatus ejusdem Petri, tunc cardinalis, et alii ejus manu exarati.

Protocoli variorum instrumentorum, ab anno Domini 1128 usque ad annum 1275, in quibus variæ res ad Sedem Apostolicam spectantes et a cardinalibus in conclavi gestæ referuntur, inprimis compromissum Venetorum et Genuensium in summum pontificem.

Chronicon Pauli Orosii.

Regulæ monachorum Ægyptiorum a Joanne Cassiano libris XII comprehensæ. Liber collationum. Paradisus Heraclides. Diadema monachorum ab Ephrem. De vita S. Joannis eleemosynarii. Octo libri Ephrem.

Opera Petri Damiani.

Regestum litterarum Clementis Quinti datarum anno secundo pontificatus ; erant 627, desunt 61 primæ; subsequntur litteræ de curia, erant 46, desunt 17 postremæ.

Libri Alphonsi magistris adversus Isaac Judæum, Ispanico idiomate.

Historia fabulosa Tristani, hispanica lingua vernacula.

Epistola Alexandri ad Aristotelem de mirabilibus, quæ est adulterina.

Cento e martyrologio et e variis locis bibliorum atque Sanctorum Patrum, immistis satis ineptis exemplis et revelationibus ab optimo quodam in Liguria nato Lomelli consutus,

circa annum Christi 1338, et phantasticis figuris scite delineatis illustratus. Scripsit idem libros de præeminentia spiritualis imperii, et de Hierarchia ecclesiastica; desudavit etiam in illa nobili quæstione de Visione Dei, qua sub Joanne XXII Theologorum ingenia exercuit. Affixitur tabula chronologica usque ad Innocentii sexti pontificatum ab orbe condito et varia volumina cum tabulis pictis.

Dicta testium patrum ordinis Templi et concordia.

Varia circa scisma Clementis septimi.

Gregorii XII epistolæ ad Petrum de Luna exemplum.

Protestationes nuntiorum Petri ejusdem, seu Benedicti XIII, contro Angelum de Coiaro, seu Gregorium XII, Romæ anno 1407.

Bertrandi de Guto, nepotis Clementis Quinti, epistola circa pecuniam cujus expilatæ accusabatur.

Sermones varii.

Ordo chrismatis, imperatoris coronatio, etc.

Hominium pro dominio de Claensaes, Tricastinensis Diocæsis, præstitum comiti Venaissino seu rectori pro Papa anno 1293.

Bulla Clementis VII adversus sectatores Urbani VI, commitem Anguillariæ, de Comite, Caietanos, etc. Data Fundis, anno primo pontificatus.

Molte carte pecore con figure mattematiche ed altre.

Io, Felice Contelori[1], ho ricevute le soddette scritture, parte per conservare nell Archivio apostolico Vaticano, et parte per consegnare allo libreria Vaticana, dall'eminentissimo signor Cardinale Barberino. Questo di 5 X^bre 1636, Felice Contelori. Manu propria, eccettuata la prima scrittura segnata con la lettera A.

L.-G. Pélissier.

(*A suivre.*)

---

[1] Peiresc, dans une lettre aux Dupuy, appelle Contelori (qu'il nomme Cantiloro) « un homme de grande mémoire et fort versé en la philosophie, théologie et jurisprudence, qui exerceoit la charge d'avocat en cette court. » (cf. Tamizey, Lettres de Peiresc aux Dupuy, I, 101).

LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE

DU LIMOUSIN [1]

L'idiome vulgaire du Limousin constitue l'un des grands dialectes, et l'un des plus nettement caractérisés, de la langue d'oc. Les variétés y sont nombreuses, et, d'une extrémité à l'autre de la province, les différences assez marquées ; mais ces différences ne vont nulle part jusqu'à rendre méconnaissable l'identité fondamentale. Tout limousin, quel que soit le lieu de la province [2] où il se transporte, et bien qu'il soit plus frappé que ne le serait un étranger des particularités locales, a la pleine conscience qu'il n'est pas sorti de chez lui. Il y a dans l'accent, dans tout l'habitus, pour ainsi dire, du langage, un je ne sais quoi qui ne lui permet pas de se tromper. Qu'il franchisse, au contraire, les limites de la province, il pourra comprendre encore et être compris, mais il se sentira immédiatement dépaysé.

Le dialecte limousin déborde sensiblement, au Sud et à l'Ouest, au dehors des limites des départements de la Haute-Vienne et de la Corrèze, et plus généralement de celles des anciennes provinces de la Marche et du Limousin. Ainsi il

[1] La présente notice a déjà paru dans le *Limousin,* volume publié à Limoges l'année dernière, à l'occasion de la 19e session, tenue dans cette ville, de l'Association française pour l'avancement des sciences. Je ne la réimprimerais pas dans la *Revue,* malgré les sollicitations d'amis trop indulgents, si elle devait y reparaître telle qu'on peut la lire dans le volume précité. Mais on trouvera ici en plus, d'une part les notes, qui durent être, sauf deux ou trois, sacrifiées dans la première édition, en raison du peu d'espace dont chaque collaborateur du *Limousin* pouvait disposer, et d'autre part un double appendice, dû à M. Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, qui donnera à cette publication un intérêt et une importance auxquels mon modeste travail, par lui-même, ne saurait prétendre.

[2] Il faut entendre la province *linguistique,* le territoire du dialecte, tel qu'il est déterminé plus loin.

règne, non seulement dans les parties des arrondissements de Confolens et de Nontron qui étaient autrefois comprises dans le Limousin, dans les parties de l'arrondissement de Périgueux, comme Hautefort et Excideuil, qui, bien qu'appartenant au Périgord, relevaient de la vicomté de Limoges, mais encore dans toute la région orientale de l'Angoumois (tout ou partie des cantons de S. Claud, de la Rochefoucauld, de Montbron, d'Angoulême, de la Valette), et dans tout le département de la Dordogne, de l'Est à l'Ouest, jusqu'à la latitude de 45° environ [1]. En revanche il n'atteint pas partout, au Nord et au Midi, les limites extrêmes de la province. Turenne, par exemple, et Beaulieu lui échappent, le dialecte de ces localités, aujourd'hui comme au moyen-âge, étant celui du Quercy.

Au milieu des variétés, plus ou moins nombreuses, selon le critère que l'on adopte, de ce grand dialecte, on reconnaît sans peine trois groupes assez compacts, formant comme trois sous-unités linguistiques, qui sont le haut limousin, le bas limousin, le périgourdin, et qui embrassent, en gros, le premier la Haute-Vienne avec les parties voisines de la Charente et la moitié occidentale de la Creuse; le second la Corrèze et la moitié orientale de la Creuse; le troisième la Dordogne (dans les limites indiquées plus haut) avec les parties limitrophes de la Charente.

C'est dans le dialecte limousin qu'ont été composés les plus anciens monuments que l'on possède de la langue d'oc, et l'un de ces monuments, le poème sur Boëce, est même antérieur à toute pièce d'archives écrite en cette langue, en n'importe quel lieu. C'est dans le Limousin que naquirent, et c'est en limousin, par conséquent, que chantèrent les premiers et les plus illustres des troubadours; aussi le limousin devint-il de bonne heure la langue littéraire et classique des provinces d'outre-Loire, et, pour employer l'expression d'un savant italien du XVIe siècle, comme le toscan de la France méridionale.

[1] On pourrait, avec plus de précision, donner à peu près, comme limites du dialecte, au Sud et au Sud-Est de ce département, celles-là même du diocèse de Périgueux avant la révolution, c'est-à-dire la Dordogne et la Vézère.

Cette primauté du dialecte limousin est formellement reconnue par deux grammairiens du moyen-âge : le catalan Raimon Vidal de Besaudun, dans ses *Rasos de trobar* (commencement du XIIIe siècle), et l'auteur toulousain des *Leys d'Amors*, ouvrage composé vers 1350 ; ce qui n'a pas empêché la langue d'oc d'être désignée habituellement, depuis le moyen-âge, et de l'être encore, par le nom d'un autre dialecte qui a bien moins de titres à cet honneur, celui de provençal.

L'histoire de la littérature limousine au moyen-âge ne serait donc rien moins que l'histoire de la littérature dite provençale toute entière. Mais il ne saurait être question, dans ce court précis, de présenter un abrégé, même le plus réduit possible, d'une telle histoire. Nous devons nous borner à énumérer les auteurs qui appartiennent à notre province par leur naissance, et les ouvrages anonymes que nous savons ou pouvons légitimement supposer y avoir été composés. Dans cette double liste nous comprendrons, non seulement ce qui est du Limousin proprement dit et de la partie du Périgord où se parlait et où se parle encore le dialecte limousin, mais encore les poëtes qui, nés dans les pays voisins de langue d'oïl, Poitou, Saintonge, Angoumois, avaient adopté, pour instrument de leurs pensées, la langue du Limousin.

Le plus ancien monument du dialecte limousin, comme de la langue d'oc, est un fragment d'un poëme sur Boëce, déjà mentionné plus haut, que l'on a fait remonter au Xe siècle, et qui appartient tout au moins aux premières années du XIe.

C'est une œuvre de clerc, sans mérite poétique, mais dont l'importance philologique est à tous égards considérable. Dans ce premier écrit la langue d'oc apparaît déjà toute formée, et avec les traits essentiels qui lui resteront, bien qu'avec une couleur dialectale (celle du haut limousin) assez prononcée.

Moins anciennes d'un siècle environ sont quelques poésies pieuses que nous a conservées un ms. provenant de l'abbaye de Saint-Martial, et qui ont été probablement composées à Limoges, ainsi qu'un fragment d'une traduction de l'Évangile de saint Jean, certainement exécutée dans le haut Limousin, sinon à Limoges même.

Contemporains ou à peu près des poésies pieuses que je

viens de mentionner sont les premiers produits qui nous aient été conservés de cette poésie lyrique, qui allait atteindre en peu d'années, sur la terre limousine, un si haut degré de perfection, et dans laquelle réside le caractère essentiel, comme la supériorité incontestée, de la littérature provençale.

Ces premiers produits de l'art lyrique portent le nom de Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. Remarquons, en passant, que trois idiomes différents étaient parlés dans les états de ce puissant prince : le poitevin, le limousin et le gascon. C'est en limousin qu'il composa ses vers. Cependant il semble, *à priori*, qu'il aurait dû préférer, ou le poitevin, qui était sa langue maternelle, ou le gascon, qui était celle qu'on parlait dans la ville la plus importante de ses domaines. S'il choisit le limousin, c'est évidemment parce que ce dernier idiome avait déjà reçu (ce que prouve d'ailleurs l'état où nous le voyons dans les vers de Guillaume) une culture assez avancée, qu'il était déjà la langue littéraire de l'Aquitaine ; et de fait nous savons par le témoignage de troubadours postérieurs et par celui du chroniqueur Geoffroi de Vigeois, que son contemporain et vassal, Eble II, vicomte de Ventadour, composait aussi des vers et que sa cour était comme une école de poésie ; école où s'étaient peut-être formées antérieurement plusieurs générations de poëtes, dont l'oubli aura dévoré les œuvres comme les noms.

Les troubadours qui suivirent immédiatement Guillaume IX composèrent dans la même langue que lui, bien que gascons ou saintongeais de naissance ; nous pouvons à ce titre les revendiquer. Ce sont Cercamon, Marcabru et Jaufre Rudel, prince de Blaye.

Avec Bernart de Ventadour (1145-1195), qui les suit, nous revenons au foyer même de la poésie dont il fut le plus illustre représentant. On connaît les aventures de ce gracieux poëte, qui, né au plus bas degré de l'échelle sociale, fut aimé successivement de la femme de son seigneur et de la suzeraine de ce dernier, et dont l'existence tourmentée alla s'achever, sous l'humble froc d'un moine, dans une cellule de

[1] 1087-1127.

l'abbaye de Dalon. Ses vers, aussi tendres que passionnés, sont ce que la littérature provençale peut opposer de plus parfait à la poésie amoureuse des autres nations. La sincérité, qui trop souvent plus tard fera défaut, la naïveté, la grâce, avec un art déjà consommé, tout, parfum et couleur, y charme et séduit.

Immédiatement après Bernart, les plus célèbres troubadours limousins que nous ayons à mentionner, tous plus ou moins ses contemporains, sont Bertran de Born, d'Hautefort, Giraut de Borneil, d'Excideuil, Arnaut Daniel, de Ribérac, et Arnaut de Mareuil. Ces quatre poëtes étaient proprement périgourdins; mais le pays des deux premiers dépendait de leur temps de la vicomté de Limoges ; et quant aux deux autres, la langue qu'ils parlaient et qu'on parlait autour d'eux ne devait pas différer alors plus qu'elle ne le fait aujourd'hui du limousin proprement dit. Arnaut de Mareuil, qu'on a pu appeler, non sans quelque exagération, le Tibulle de l'Occitanie, est un poëte tendre et délicat, qui rivalise souvent avec Bernart de Ventadour, mais qui ne saurait, pour l'ensemble de ses œuvres, lui être comparé. Son homonyme et voisin, Arnaut Daniel, a eu l'honneur, encore inexpliqué pour nous, d'être considéré par Dante et Pétrarque comme le type le plus parfait du chantre de l'amour ; quant à Giraut de Borneil et à Bertran de Born, Dante les a placés, avec Arnaut Daniel, mais à bien plus juste titre, au sommet du Parnasse provençal, Bertran de Born comme poëte des batailles, Giraut de Borneil comme interprète éloquent des idées de vertu, d'honneur et de justice.

A ces deux derniers jugements, nous ne pouvons que souscrire. Nul n'ignore ce que fut Bertran de Born ; on connaît moins Giraut de Borneil, que ses contemporains ou successeurs immédiats appelèrent le maître des troubadours, et qui mérita ce titre par la dignité de sa vie, l'élévation de ses sentiments et la perfection de son art.

Un autre poète justement célèbre, qui fut contemporain des précédents, limousin, celui-là, d'origine comme de langue, est Gaucelm Faidit [1], d'Uzerche, le type le plus accom-

[1] 1180-1216.

pli du troubadour aventureux, perpétuel jouet des belles châtelaines qui accueillaient ses hommages, et dont les vers d'ailleurs se distinguent souvent par un grand charme, une véritable sincérité et un touchant accent personnel. On éprouve par exemple un réel plaisir à l'entendre, au retour de la quatrième croisade, où il avait accompagné le marquis de Montferrat, remercier Dieu de ce qu'il revient plein de force et de santé dans son cher pays de Limousin, « aux belles fontaines et aux clairs ruisseaux, où un petit jardin vaut mieux pour lui qu'une grande terre ailleurs. »

Après ces poètes, célèbres entre tous, et que bien peu, parmi ceux des autres provinces de la langue d'oc, ont égalés, nous avons à en mentionner beaucoup d'autres, d'un mérite moindre, et de plusieurs desquels il ne reste que fort peu de chose. Quelques-uns ne figureront dans notre liste que sous bénéfice d'inventaire, leur origine, quoique vraisemblablement limousine, restant pourtant incertaine. Un astérisque précédera le nom de ces derniers. Nous suivrons ici l'ordre alphabétique, l'ordre chronologique ne pouvant être établi sûrement pour plusieurs d'entre eux. Tous ont fleuri d'ailleurs de 1150 à 1270 au plus tard.

*Andrian (lis. *Adrian?*) del palais (probablement le Palais, canton de Limoges). Poëte mentionné dans la *Doctrina d'acort* de Terramagnino de Pise, qui rapporte dix vers de lui.

Arnaut de Tintignac (Commune de Naves, canton de Tulle). Trois ou quatre pièces.

*Audoi. Deux manuscrits attribuent à un troubadour de ce nom une chanson donnée plus justement par d'autres à Bernart de Durfort. L'existence de nombreux Audoi est constatée en Limousin au XIIIe siècle [1]. Le troubadour Audoi a-t-il quelque rapport avec ces personnages?

Bernart de Cornil (arr. de Tulle). Son nom seul s'est conservé. Il fut contemporain d'Arnaut Daniel.

Bertran de Born le fils. 1200-1230. On possède de lui deux ou trois pièces dans le même genre que celles de son père.

[1] Voy. *Documents historiques concernant la Marche et le Limousin*, publiés par Alf. Leroux, Em. Molinier et Ant. Thomas, t. I, p. 53, 149, 182, etc.

*Bertran de Preissac (canton d'Excideuil ?) Deux pièces, dont une lui est disputée par d'autres troubadours.

Elias, Eble, Gui et Peire d'Ussel. Les trois derniers étaient frères et cousins du premier. Contemporains de Gaucelm Faidit et de Marie de Ventadour [1].

*Esteve. On a de lui et d'un autre troubadour, nommé Jutge, une tenson dans laquelle le différend est soumis à un Eble, qualifié de *mon senhor* par chacun d'eux. Serait-ce un des vicomtes de Ventadour?

Gausbert de Puycibot (commune de Saint-Pierre de Frugie, canton de Jumilhac, arr. de Nontron). Contemporain de Savaric de Mauléon. On a sous son nom une quinzaine de pièces, moins intéressantes que sa biographie.

*Giraut de Luc (Corrèze?) Contemporain d'Alphonse II, roi d'Aragon (1162-1196). Deux sirventés.

Gui de Glotos (Égletons, Corrèze). Quelques couplets.

Guilhem de Limoges. Un sirventés lui est attribué par un manuscrit.

Guilhem de la Tour (arr. de Ribérac). 1220-1255. Héros d'une touchante aventure d'amour. Douze à quinze pièces.

Jaufre de Pons (Charente-Inférieure). Vers 1200-1220 ? Une tenson avec Rainaut de Pons.

Joan d'Aubusson. Vers 1230-1240. Trois ou quatre pièces.

Joan (de Limoges ?). Jongleur, qui vivait vers la fin du XIIIe siècle, et composait peut-être aussi lui-même, comme la plupart de ses confrères. Il possédait une maison à Limoges. C'est ce que nous apprenons du même texte qui nous a conservé son nom, avec l'indication de sa profession [2].

Jordan Bonel de Confolens. Contemporain de Bertran de Born. Trois ou quatre chansons.

* Jutge. Voy. Estève.

[1] Le troubadour Gui d'Ussel, qui fut, comme nous l'apprend sa biographie, chanoine de Brioude et de Montferrand, paraît avoir été aussi prévot d'Eymoutiers. Parmi les prévots de cette église figure en effet, de 1231 à 1237, un « Guido de Ussello. » Voy. *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XXXVI, 397 et 441.

[2] Voy. *Documents hist. concernant la Marche et le Limousin*, t. I, p. 28 : « ... in domo que fuit Cul d'Agulha, que modo est J. lo jotglar ».

Lemozi. Ce n'est peut-être qu'un surnom. Une tenson avec Bernart de Ventadour.

Marie de Ventadour, femme d'Eble V, vicomte de Ventadour, et fille de Boson II, vicomte de Turenne. Elle mourut en 1219. Une tenson avec Gui d'Ussel.

Peire de Bocignac, d'Hautefort. Contemporain de Bertran de Born, dont il critiquait les poésies. Il reste deux pièces de lui.

* Peire Espagnol. Auteur de trois pièces lyriques parmi lesquelles une aube religieuse. Peut-être le même que le personnage des mêmes nom et surnom qui fut sous-prieur de Saint-Martial en 1223. Voy. la table des *Documents historiques* déjà cités.

*Peire del Vern (Vergt, arr. de Périgueux?) Une chanson.

Le Prévot de Limoges. Désigné seulement par ce titre. Une tenson avec Savaric de Mauléon.

Le Prévot de Noalhac. Désigné, comme le précédent, seulement par son titre. Un manuscrit, aujourd'hui perdu, devait contenir au moins une pièce de lui.

Raimon IV (?), vicomte de Turenne. (1214 (?)-1243). Deux tensons.

*Rainaut, sans surnom. Une tenson avec Gui d'Ussel, qui est perdue. Peut-être s'agit-il de Renaud VI, vicomte d'Aubusson, dont la cour fut fréquentée par Gui d'Ussel.

Rainaut de Pons (Charente-Inférieure). Vers 1200-1220 (?). Une tenson avec Jaufre de Pons.

Richardet, jongleur (et en même temps troubadour?), mentionné dans un document du XIIIe siècle, comme propriétaire d'une maison à Limoges [1]. Cf. ci-dessus Joan.

Richart Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre. 1169-1199. Des deux pièces que nous possédons de lui, l'une a été conservée à la fois en français et en provençal, l'autre seulement en français.

[1] *Cartulaire du Consulat de Limoges*, f° 21 r° : « En la maijo Richardet au jotglar sos Aigolena... » Les jongleurs devaient être assez nombreux à Limoges, car nous les voyons au XIIIe siècle chargés du guet (*estilgacha*) en compagnie des marchands et des servants, le jeudi de chaque semaine. (*Cartulaire du Consulat*, f° 86 v°.)

Richart de Barbezieux (Charente). Un des troubadours les plus distingués dans les rangs secondaires. Vers 1200. Une dizaine de chansons.

Savaric de Mauléon (Chatillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire, Deux-Sèvres). 1200-1233. Personnage historique bien connu. Deux tensons, une chanson et un couplet.

Ugo de la Bachellerie (canton de Terrasson, Dordogne, ou plutôt commune de Salons, canton d'Uzerche). Vers 1210. Cinq ou six pièces lyriques [1].

Avec les derniers troubadours limousins dont les œuvres soient susceptibles d'être datées, nous dépassons à peine le milieu du XIIIe siècle. A cette époque, les grands foyers de la poésie provençale s'étaient successivement éteints, et ce qui restait encore d'activité poétique ne se manifestait plus qu'isolément, dans quelques petites cours du Languedoc et de la Gascogne, comme celles de Narbonne, de Rodez et d'Armagnac, et çà et là en Provence. Toute trace de la poésie des troubadours disparaît alors en Limousin, et nous n'y rencontrons plus que quelques compositions d'un genre tout différent, d'humbles poésies pieuses qui vont ainsi se rattacher, par delà l'âge classique ou de la poésie de cour, à celles que nous avons mentionnées au début de cet essai, et sur lesquelles nous allons maintenant revenir. Mais auparavant nous avons un mot à dire d'un autre genre poétique qui, à l'inverse de ce qui s'est passé dans la langue d'oïl, où il s'est développé avec une extraordinaire richesse, est resté, dans la langue d'oc, pour ainsi dire, à l'état d'embryon : le genre narratif.

On sait que la littérature provençale, dans l'immense production épique du moyen âge, ne peut revendiquer, si l'on met de côté deux au trois œuvres inférieures, qui sont peut-être de simples traductions, qu'une seule chanson de geste, celle de *Girart de Rossillon;* et encore ce bel ouvrage ne lui appartient-il pas sans conteste. Une des trois versions qu'on en possède est en effet purement française, et celle qu'on

[1] Pour plus de détails sur les poètes ici énumérés et sur les ouvrages anonymes déjà mentionnés ou qui vont l'être, voir mon édition des *Biographies des Troubadours* (Toulouse, 1885), avec l'appendice qui les suit, où l'on trouvera aussi les indications bibliographiques nécessaires.

s'accorde aujourd'hui à regarder comme la moins éloignée de la forme primitive, est dans une langue indécise, qui, pour être moins voisine du français que du provençal, est loin cependant de représenter celui-ci dans sa pureté. M. Paul Meyer a conjecturé, avec vraisemblance, que ce premier texte de Girart de Rossillon appartenait à l'extrême frontière septentrionale de l'ouest de la langue d'oc, par conséquent de notre dialecte, c'est-à-dire à la Marche[1]. Quant à la troisième version de *Girart*, laquelle est en provençal pur, sauf les fautes occasionnées par la rime, le même érudit pense qu'elle a été exécutée en Périgord, c'est-à-dire encore dans les limites de notre province linguistique [2].

Mais, si l'attribution au Limousin de *Girart de Rossillon*, dans la forme provençale et la forme semi-provençale de cette chanson, reste incertaine, il n'en est pas de même d'un autre poëme, malheureusement perdu en entier, ou presque en entier [3], celui dans lequel le chevalier Grégoire Béchade, du château de Las Tours, avait raconté, *de visu*, les évènements de la première Croisade, et sur lequel nous possédons le témoignage formel et plusieurs fois cité du prieur de Vigeois. Le nom de Grégoire Bechada s'ajoute ainsi à ceux de ses contemporains, le duc d'Aquitaine Guillaume IX et le vicomte de Ventadour, Eble II, pour former comme une trinité poétique dont le Limousin doit être justement fier, puisque c'est par

[1] Opinion qui a toujours été la mienne. Je pense que c'est aussi dans la même contrée que fut composée la chanson d'*Aigar et Maurin*, dont un long fragment a été découvert et publié il y a quinze ans par M. A. Scheler. Voy. mon édition des *Biographies des Troubadours*, p. 187.

[2] Je dois dire que les preuves alléguées à l'appui de cette opinion ne me paraissent pas suffisantes pour autoriser une localisation aussi étroite. Voy. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1862, p. 45 sq.

[3] Cette réserve est commandée par la découverte, qu'on a faite en ces dernières années, d'un fragment de 700 vers d'un poème provençal sur le même sujet, fragment dont la langue accuse, à la vérité, un âge plus récent que celui de Grégoire Bechada (ce qui peut s'expliquer par un ou plusieurs remaniements postérieurs), mais dont l'auteur se donne lui-même pour limousin. Voy. Paul Meyer, *Fragments d'une chanson d'Antioche en provençal*, Paris, Ernest Leroux, 1884, et cf. *Revue des langues romanes*, XXVII, 148. Voir aussi *Romania*, XVII, 513 et XIX, 562.

ces noms que s'ouvre l'histoire littéraire de la France méridionale.

Il est naturel de penser qu'à l'ombre des monastères si renommés du Limousin, et particulièrement de celui de Saint-Martial [1], dut se développer pour l'édification des laïques et des religieux eux-mêmes une littérature d'un caractère tout dévot. Malheureusement, de cette littérature, si abondante que nous puissions la supposer, il ne reste que de rares débris, et tout, ou à peu près tout ce que nous en avons ou que nous pouvons en connaître est antérieur ou postérieur à la splendide floraison lyrique qui a rempli le XIIe siècle et la plus grande partie du XIIIe [2].

En tête doivent figurer, pour commencer par la poésie, les ouvrages auxquels nous avons déjà fait allusion ci-dessus : le poëme sur Boëce, dont nous n'avons plus qu'un fragment de 257 vers, et trois poésies pieuses d'un manuscrit de St-Martial, consistant en une prière à la Vierge, une pièce farcie en son honneur, l'une et l'autre en quatrains, la première de six, la seconde de sept syllabes, et en un *répons*, pareillement farci, de dix décasyllabes. Il faut ici mentionner en outre un ouvrage, deux peut-être, qui sont perdus, mais sur lesquels les témoignages que nous possédons sont trop récents pour que nous puissions les tenir pour bien assurés : une *Vie de Jésus-Christ* et une *Bible* qui, composées en langue vulgaire et en vers par le bienheureux Israël, chantre du Dorat, mort en 1014, auraient été par conséquent antérieures d'un siècle environ aux trois poésies du manuscrit de St-Martial [3].

[1] On sait assez ce qu'on doit à cette illustre abbaye dans le domaine de la littérature latine ecclésiastique et spécialement de la poésie liturgique; mais il ne s'agit ici que de la littérature en langue vulgaire.

[2] On remarquera plus loin, dans un texte de 1490 (Appendice II, pièce V, art. 10) la mention, qu'il convient de signaler ici, de noëls et de « chansons de Nostre Dame », noels et chansons dont il reste peut-être quelque chose dans les chants pieux que conserve encore la mémoire du peuple.

[3] On a cité à tort, comme provenant de la *Vie de Jésus Christ* par Saint Israël, et pour prouver que cet ouvrage avait été composé en langue d'oïl et non en langue d'oc, deux vers français qui ne peuvent remonter plus haut que le XIIIe siècle, et qui appartiennent à l'une des versions du poëme que j'ai publié ici même, d'après le manuscrit de Montpellier (*Le Romanz de Saint Fanuel et de Sainte Anne et de Nostre Dame et de Nostre Sei-*

Des poésies dévotes qui ont pu être composées depuis ces dernières, c'est-à-dire du XIIe au XVe siècle, sur le territoire de notre dialecte, il ne s'est conservé que les suivantes :

Une quarantaine de vers sur l'orgueil, formant le début d'un petit poëme sur les sept péchés mortels, lequel remonte aux premières années du XIIIe siècle ou à la fin du précédent, et qui se trouvent dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale provenant de St-Martial de Limoges[1];

Deux prières à la Vierge, une autre à Jésus-Christ, et une traduction d'une oraison française intitulée *Priere Theophilus*, le tout faisant partie d'un livre de piété exécuté au XIVe siècle pour une dame[2] ;

Une prière à Notre-Dame des Sept-Douleurs, qui peut être considérée en même temps comme une variante d'un thème plusieurs fois traité au moyen-âge, celui des Heures de la Croix[3], et qui a été transcrite dans un livre d'heures du XVe siècle[4] ;

Une exhortation à prier Dieu et à bien vivre, en douze vers de huit syllabes, inscrits en tête du livre de raison d'Étienne Benoist, livre commencé en 1426 ;

Un cantique en l'honneur de saint Jean-Baptiste, qu'on chantait autrefois à Périgueux, le jour de la fête de ce saint, et qu'on peut faire remonter au XIVe siècle au moins, mais

gnor et de ses apostres.) Voy. *Vies de Saint Israël et de Saint Théobald* par l'abbé Rougerie Le Dorat, 1871, p. 59, et cf. *Revue des langues romanes*, XXIII, p. 5, n. 1, et XXXII, p. 401, l. 1 - 4. — Je me suis, quant à moi, souvent demandé si la *Passion* du ms. de Clermont ne serait pas, par hasard, un fragment la dernière partie du poëme de Saint Israël. La langue de la *Passion* est, comme on sait, une langue hybride, où l'on rencontre côte à côte des formes de la langue d'oïl et de la langue d'oc, et l'idiome du Dorat est justement un idiome mixte qui présente un caractère analogue. Voy. L'*Étude* de Ch. de Tourtoulon et O. Bringuier *sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl*, p. 51, et la carte qui y est jointe.

[1] Bibl. nationale, fonds latin, n° 3548 B. Voy. *Revue des langues romanes*, XVIII, 145.

[2] Voy. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1881, pp. 53 et suiv.

[3] Sur les autres compositions provençales traitant du même sujet, voy. la *Revue des langues romanes*, XXXIII, 122.

[4] *Romania*, I, 410.

dont le texte, dans la seule copie qu'on en possède, a été sensiblement rajeuni [1].

Ajoutons une pièce de 155 vers en l'honneur de la Sainte Vierge, manifestement traduite du français, et que M. Paul Meyer, qui l'a découverte et publiée [2], croit pouvoir faire remonter au milieu du XIIIe siècle.

En prose, ce qui nous est resté de la littérature religieuse du Limousin n'est guère plus abondant. En premier lieu, mentionnons le fragment, déjà cité, de traduction de l'Évangile de saint Jean, qui est à la fois le plus ancien spécimen connu d'une traduction des livres saints en langue vulgaire, et le plus ancien monument de la prose provençale.

A la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe appartient un petit abrégé d'instruction chrétienne, qui traite successivement des sept sacrements, des sept œuvres de miséricorde, des dix commandements, des neuf manières de faire faussement pénitence, et du salut. Cet intéressant échantillon de la prose limousine des environs de l'an 1200 fait partie du même manuscrit que les vers sur l'orgueil, déjà mentionnés, qui l'y suivent immédiatement. Ce même manuscrit, l'un des plus précieux parmi ceux qui proviennent de l'ancienne abbaye de Saint-Martial, renferme aussi deux séries de sermons, qui sont les plus anciens monuments que l'on possède de la prédication en langue vulgaire. Mais ce n'est pas dans notre province qu'ils ont été composés: les caractères dialectaux qu'ils présentent leur assignent une origine plus méridionale et, peut-être, pour une des séries tout au moins, plus orientale [3].

Aucune des homélies prononcées au moyen âge en langue vulgaire, par des prédicateurs limousins, ne nous a d'ailleurs été conservée, au moins sous cette forme ; car c'est en latin qu'on avait coutume de confier au parchemin les ouvrages de ce genre qu'on voulait garder par écrit ; mais nous pouvons citer les noms de plusieurs de ces prédicateurs [4], par

[1] Voy. *Revue des langues rom.*, XXVI, 157.

[2] *Romania*, XX, 455.

[3] *Revue des langues rom.*, XVIII, 105.

[4] Il serait intéressant de savoir si Raoul Ardent († 1101), prédicateur du comte de Poitiers, Guillaume VII, le troubadour, se servait dans

exemple, ceux d'Élie de Gimel, préchantre de Limoges, mort vers 1220 ; de Bernard Itier, bibliothécaire de St-Martial ; de Jean Baletrier, du couvent des dominicains de Limoges, mort en 1260 [1] ; de Jean de Limoges, qui vivait dans le même temps ; d'Étienne de Salagnac, prieur des dominicains de Limoges, mort en 1290 ; de Hugues de Bonneval, et du docteur de Sorbonne Pierre de Limoges, mort vers 1300. On trouve quelquefois, dans les sermons de ce dernier, ou dans les extraits qu'il a faits de plusieurs de ceux de ses contemporains, des passages en limousin, au milieu des phrases latines du texte transcrit ou analysé [2].

Le manuscrit du XIVe siècle qui nous a conservé les prières en vers à la Vierge et à Jésus et la *Prière de Théophile*, mentionnées plus haut, renferme en outre un certain nombre d'oraisons et de traités mystiques, de peu d'étendue, également en limousin (la plupart du moins) et en prose, qui sont : 1° des prières où la Vierge est invoquée d'abord au nom de ses sept douleurs, puis au nom de ses sept joies ; 2° des traités, la plupart fort courts, portant les titres suivants : *Liber divini amoris, De divina impletione, De decem preceptis amoris, de xxiiij privilegiis amoris, De superno amore, De dulcedine memorie, De divina consideratione, De respectione summi boni, Scala divini amoris ;* 3° une suite de prières sur les heures canoniques [3].

Il existe au grand séminaire de Limoges un livre de prières

ses sermons de la même langue que ce dernier dans ses poésies, en d'autres termes, s'il prêchait en limousin ou en poitevin.

[1] C'étaient aussi des dominicains ces prédicateurs dont une chronique anonyme de Saint-Martial nous apprend, sous la date de 1233, qu'ils surent faire accepter aux femmes de Limoges, qui, jusque-là sans doute, allaient « en cheveux », l'usage d'un couvre-chef. Voy. Duplès-Agier, *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, p. 131.

[2] M. Lecoy de la Marche (*la Chaire française au moyen âge*, p. 100) en cite deux ; Daunou un autre, qu'il prend pour du français, au t. XVI, p. 165, de l'*Histoire littéraire de la France*.

[3] *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1881, p. 58 et suiv. — Les articles compris entre *De divina impletione* et *Scala divini amoris* ne sont peut-être que des sections du premier de ces traités. Ces traités sont-il originaux ou bien sont-ils traduits ou imités du latin ? M. Paul Meyer, qui les a fait connaître, n'a pu trouver réponse à cette question.

à l'usage des prêtres de Saint-Pierre du-Queyroix, qui contient des oraisons en limousin. C'est un ms. sur parchemin qui remonte à 1376 [1]. Allou qui le mentionne (*Description des monuments de la Haute-Vienne*, p. 247) parle ensuite d'un livre d'heures ayant appartenu à une dame de Limoges, dont le nom et la demeure sont inscrits en tête en limousin, mais sans dire s'il s'y trouve quelque prière ou quelque cantique en cette langue.

A la littérature religieuse on peut rattacher les statuts des confréries dévotes, qui furent toujours si nombreuses dans la province et particulièrement à Limoges [2]. Des documents de ce genre rédigés en limousin, il ne s'est conservé, à notre connaissance, que ceux de la Confrérie de Notre-Dame de Saint-Sauveur à Limoges, qui remontent à 1212 [3], ceux de la confrérie des treize chandelles ou de Saint-Martial (XIVe siècle); ceux de la confrérie des Pauvres à vêtir ou des suaires (1380); ceux de la confrérie de N.-D. du Puy, qui portent la date de 1425 [4]; ceux de la confrérie de N.-D. la Joyeuse ou des Pastoureaux (1481), et ceux de la confrérie de N.-D. de la Conception (XVe siècle), également à Limoges.

D'autres documents, dont la mention doit trouver place dans cette section de notre travail, sont les inscriptions funéraires. On en a recueilli cinq qui ont été publiées plusieurs fois, en dernier lieu par M. l'abbé Leclerc, dans le

[1] Voy. la description qu'en a donnée M. Paul Ducourtieux, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XXXV, 78.

[2] Voir, sur ces confréries, une notice très intéressante de M. Louis Guibert: *Les confréries de dévotion et de charité et les œuvres laïques de bienfaisance à Limoges avant le XVe siècle* (*Cabinet historique*, t. XXIX, p. 617).

[3] Publiées d'après deux copies modernes : 1° dans les *Annales manuscrites de Limoges*, p. 182 : 2° dans les *Notes historiques sur le culte de la Vierge dans le diocèse de Limoges*, par l'abbé Roy-Pierrefite, p. 34. Ils sont reproduits ci-après, d'après l'original, dans l'appendice II, avec deux autres des documents ici mentionnés.

[4] Publiés par M. A. Leroux, dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1885, p. 82, et dans les *Chartes, Chroniques et Mémoriaux, pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, p. 135.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. XXIX[1].

A la littérature religieuse se rattache aussi très étroitement la littérature dramatique. Né dans l'église même, le drame, en sortant du temple, resta sous son ombre, et les représentations dramatiques gardèrent le caractère de fêtes religieuses jusqu'à la fin du moyen âge.

Le plus ancien drame liturgique dans lequel apparaisse, mêlé au latin, un idiome roman, le *Mystère des vierges sages et des vierges folles,* nous a été conservé dans un des plus précieux manuscrits de St-Martial, celui-là même qui renferme les trois poésies pieuses de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe, mentionnées plus haut. Mais le Limousin ne peut pas le revendiquer. Les parties de ce drame qui sont en langue vulgaire appartiennent, bien que probablement un peu modifiées par un scribe limousin, au dialecte voisin de la langue d'oïl, c'est-à-dire au poitevin. Mais si le *Mystère des vierges sages et des vierges folles* nous échappe, c'est à une œuvre limousine que s'applique le plus ancien témoignage que l'on connaisse de représentations dramatiques en langue d'oc. En 1290 et de nouveau en 1302 on joua à Limoges les *Miracles de Saint-Martial*[2]. De nombreuses représentations

[1] Ces inscriptions sont à rapprocher de celle-ci, qui est auvergnate et du XIIIe siècle :

Tu que la vas, ta boca clauza,
Guarda est cors qu'aisi repauza :
Tals co tu iest e ieu si fui,
E tu seras tals co ieu sui.
Di pater nostre e no t'enui.

Voy. *Mémoires de l'Académie de Clermont,* XVI, p. 123. — On lit dans le même recueil, année 1884, une autre inscription, bien plus récente, car elle ne remonte qu'aux premières années du XVIIIe siècle, mais qui nous intéresse davantage, car elle est limousine, ayant été copiée à Meymac (Corrèze), où elle figurait près d'une montre solaire, chez un prêtre dont la maison faisait face au monastère de cette localité :

Qu'aquo sio tar ou qu'aquo sio dabouro
El chau mouri per segur a quauqu'ouro ;
Fazè me doun mouri, Seignour, din lou moumen,
S'you deve mal uza del resto de moun ten.
(*Journal du voyage de dom Boyer,* 1710.)

[2] Allou, *Monuments de la Haute-Vienne,* p. 20, n. 2.

soit de ces miracles, soit d'autres mystères, durent avoir lieu depuis ; mais on n'a pas de document qui l'établisse, et il faut descendre jusqu'au XVIe siècle pour rencontrer quelque autre mention de semblables représentations. Même ne saurait-on assurer qu'il s'agisse alors de représentations en langue d'oc, car elles auraient bien pu avoir lieu en français. Quoi qu'il en soit, voici celles que nous connaissons :

Le 16 juillet 1519, à Saint-Junien, *Mystère de la Sainte Hostie*[1] ; en 1521, à Limoges, *Mystère de la Passion*[2] ; en 1533, à Limoges également, *Mystère de Sainte Barbe et de Théophile*[3] ; à Saint-Junien, en 1540, *Mystère de l'Assomption*[4].

Mais nous avons mieux que des témoignages. Il nous reste le rôle entier, malheureusement fort court, d'un des acteurs secondaires d'un mystère de la Nativité, qui fut représenté à Périgueux au XIIIe siècle[5], mystère antérieur d'un siècle environ aux plus anciens des autres monuments de l'art dramatique dans les pays de langue d'oc, et qui achève ainsi d'établir la priorité du Limousin et de ses annexes linguistiques dans la culture de cette branche de la littérature, comme dans celle de toutes les autres.

Le Limousin, patrie de plusieurs des plus remarquables chroniqueurs en langue latine du Moyen-Age, tels que Adémar de Chabannes, Geoffroy, prieur de Vigeois, Bernard Gui, est de la plus extrême pauvreté en chroniques en langue vulgaire. On sait d'ailleurs que la littérature historique en prose n'a produit aucun monument remarquable sur le territoire français de la langue d'oc. Il faut passer les Pyrénées et entrer dans le domaine catalan de cette langue pour trouver des noms, — Muntaner, Desclot, Jacques d'Aragon, ou l'auteur quel qu'il soit des mémoires attribués à ce prince, — qui puissent rivaliser avec ceux de la France du Nord, Villehardouin, Joinville et autres. La littérature historique n'a produit dans le midi de la France d'œuvres vraiment lit-

[1] Chronique de Maleu, p. 198.
[2] Registres consulaires de Limoges, I, 108.
[3] *Ibid.*, I, 226.
[4] Maleu, 199.
[5] Voy. *Bulletin de la Société hist. et arch. du Périgord*, t. I, fasc. 3; et *Revue des langues romanes*, VII, 414.

téraires que sous forme poétique, telles que la *Chanson de la croisade contre les Albigeois,* et là le Limousin reprend, comme il résulte de ce que nous avons exposé plus haut, tous ses privilèges de priorité et de primauté, avec le poème de Grégoire Bechada sur la première croisade.

Donc le Limousin, plus pauvre même à cet égard que d'autres provinces, le Languedoc par exemple, ne nous offre que quelques récits fragmentaires, sans mérite aucun, sinon sans intérêt pour l'historien. Mais les documents historiques, à défaut d'annales ou de chroniques dignes de mention, ne manquent pas dans la Province[1]. Citons seulement ici les coutumes de Limoges et les nombreux documents, précieux pour toutes les branches de l'histoire, que renferment les archives de cette ville, les coutumes de Chenerailles (Creuse), datées de 1279, et plusieurs registres conservés aux archives de Périgueux, dont le plus ancien remonte à la première moitié du XIIIe siècle[2].

A la littérature historique appartient un ordre de documents que l'on recherche aujourd'hui avec une juste curiosité, à cause des renseignements précieux qu'ils fournissent sur les mœurs et les coutumes d'autrefois, les *livres de raison.* Parmi ces livres, l'un des plus intéressants que l'on connaisse a été écrit à Limoges et en langue limousine au XVe siècle. C'est celui d'Étienne et Guillaume Benoist, dont une bonne édition a été donnée, en 1882, par M. Louis Guibert[3].

A cette même branche, qu'on peut appeler domestique, de la littérature historique, se rattachent naturellement les testaments. Il a dû s'en conserver plusieurs en langue vulgaire. Du moins pouvons-nous en citer un, daté de 1475, qui a été imprimé au tome I du *Bulletin de la Société historique du Limousin* ,celui de Johan Faucond, seigneur de Thouron et de Saint-Pardoux (arr. de Bellac.)

[1] Voir ci-après *Appendice* I.

[2] Sur ces registres, et en général sur les archives de Périgueux, voy. les Rapports de M. Delpit au ministre de l'instruction publique, dans les « Documents historiques inédits tirés des archives, bibliothèques, etc. », t. I (1841).

[3] Limoges, Ducourtieux, in-8°. Le même érudit en a publié depuis plusieurs autres, dont on trouvera la liste dans l'appendice bibliographique qui suit la présente notice.

Mentionnons enfin, dans un autre genre d'écrits, qu'on peut ranger dans la même classe que les précédents, ce qui a pu se conserver de lettres missives en limousin. Les seules que nous connaissions sont deux lettres du cardinal de Bourdeilles [1], dont la dernière est datée du 28 février 1483, et, — pour empiéter de deux siècles environ sur la période moderne, — trois lettres adressées des Antilles, de 1666 à 1668, à un marchand de Limoges, par un de ses cousins, nommé Béchameil [2], et deux lettres d'Antoine de Baluze, parent du célèbre érudit du même nom, datées l'une et l'autre de Varsovie, 17 et 31 août 1694 [3].

La *Prière à Notre-Dame des Sept-Douleurs,* mentionnée ci-dessus, fait partie d'un manuscrit exécuté au XVe siècle, et l'on peut croire qu'elle ne remonte pas plus haut que ce même siècle. A cette époque la langue d'oc était partout bien proche de son dernier déclin. Les documents limousins de ce siècle portent de plus en plus la trace de l'influence du français, et au moment où le XVIe siècle commence, le bel idiome des troubadours est déjà devenu le patois moderne [4].

C'est le français dès lors qui est la langue littéraire et la langue noble. Le limousin, réservé aux usages vulgaires, est employé encore, assez tardivement même, comme on vient de le voir, dans les relations épistolaires ; mais la littérature élevée l'exclut, et ceux qui composent encore en cette langue sont ou des auteurs à demi-rustiques de chants populaires, ou des lettrés qui ne songent guère, dans leurs essais, qu'à se distraire de travaux sérieux et à amuser leurs lecteurs.

Le Limousin n'a sans doute pas été beaucoup plus pauvre alors que d'autres provinces en productions patoises ; mais

[1] *Archives historiques de la Gironde,* XV, 221.

[2] Publiées par E. Ruben dans son édition de Foucaud, pp. IV-VI.

[3] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze,* 1887, pp. 296-309.

[4] Dans les *Registres consulaires de Limoges,* le limousin est employé encore, concurremment avec le français jusqu'en 1522; dans les *forléaux* (Cartulaire du Consulat, f° 168 sqq.) jusque vers 1545; dans un registre des aumônes Sainte-Croix et pains de Noël, jusque vers 1588. Voy. A. Thomas, *Inventaire sommaire des archives communales de Limoges,* pp. 2 et 66.

comme on n'imprimait guère ces sortes d'ouvrages, et que les copies, probablement rares, de beaucoup d'entre eux ont dû se perdre, nous n'en connaissons aujourd'hui qu'un bien petit nombre. En raison de l'intérêt qu'offre, à si juste titre, aux simples curieux comme aux philologues, cette littérature longtemps dédaignée, nous mentionnerons ici tout ce qui, à notre connaissance, s'en est conservé, sans négliger les témoignages concernant ce que nous n'avons plus, et en regrettant de ne pouvoir mentionner qu'en bloc les chants populaires, dont notre province possède un grand nombre, en tous les genres, mais dont on n'a pas encore de recueil imprimé [1].

Pendant près d'un siècle, de 1555 à 1640 environ, en exécution d'une disposition testamentaire d'un avocat au siège royal de Tulle, nommé Jean Teyssier, des prix furent décernés annuellement, le premier dimanche de mai, par les magistrats de cette ville, aux auteurs des trois meilleures compositions en vers latins, français ou limousins, traitant « de la louenge et noblesse du sainct mariage [2]. » Il est à regretter que ceux

[1] Plusieurs de ces chants ont été publiés, mais isolément çà et là, (*Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, *Almanach limousin*, *Romania*, *Mélusine*, *la Tradition*, *Revue des traditions populaires*, *Revue des langues romanes*, *Recueil de chansons populaires*, par E. Rolland, etc., etc.). Rappelons, à ce propos, les deux vers souvent cités:

Saint Marsau, prejas per nous
E nous eipingarem per vous,

que l'on chantait autrefois, paraît-il, en dansant, dans le chœur de l'église Saint-Martial, le jour de la fête du saint (voy. là-dessus L. Guibert, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XXVI, 288), et deux autres vers d'une chanson de danse, qui nous ont été conservés par un chroniqueur anonyme, sous la date de 1273 (Duplès-Agier, p. 161):

Amors, no m'enludes mia ia
Vos dic que mot es corta ma via.

La littérature parémiologique réclame aussi une mention à côté de la poésie populaire. Citons deux recueils de proverbes limousins : l'un publié par M. Clément Simon (*Revue des langues romanes*, XVII, 84); l'autre par M. l'abbé Joseph Roux (*Zeitschrift für romanische Philologie*, VI, 526), et un recueil d'énigmes ou *sourcelages*, dû à ce dernier (*Revue des langues romanes*, XII, 172).

[2] Voy. *Bulletin de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1889, p. 224 et suiv.; 1891, p. 299-300.

de ces ouvrages qui furent écrits en limousin, bien que la valeur littéraire en fût sans doute assez médiocre, n'aient pas été sauvés de la destruction.

Peu d'années après l'institution du concours de poésie de Tulle, nous trouvons dans *l'Apologie pour Hérodote* d'Henri Étienne (1566) une anecdote bien connue, celle du curé de Pierre-Buffière, gentiment « couchée en nayfs atticismes limosins » par un habitant de cette localité, s'il faut du moins s'en rapporter au malin auteur[1].

Voilà tout ce que nous offre le XVIe siècle. Le XVIIe sera plus riche. Vers 1620, Bertrand de La Tour, chanoine de Tulle dès 1602, et qui mourut en 1648, composait en limousin des poésies, surtout des noëls, dont un au moins s'est conservé[2].

1641 est la date que portent un petit poème de près de 900 vers et un cantique sur sainte Valérie, composés probablement à Limoges, et dont l'auteur est inconnu. Poème et cantique ont été publiés dans le tome II du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin.*

A la même époque vivait à Niort un médecin d'une certaine célébrité, Philippe Le Goust, qui, né à Confolens, ne dédaigna pas d'écrire dans sa langue maternelle. Il nous reste de lui une ode remarquable, imprimée vers 1650, et récemment rééditée[3], et nous savons, par le témoignage de Guez de Balzac, dans ses *Entretiens*[4], qu'il avait traduit l'*Énéide* de Virgile en limousin, et écrit dans la même langue des commentaires sur les *Grenouilles* d'Aristophane.

Un avocat de Limoges, Siméon Poylevé, né en 1620, et qui fut consul de Limoges en 1652, composa, paraît-il, entre au-

[1] Voy. *Revue des langues rom.*, XIII, 48. — Rappelons pour mémoire les quelques mots mis par Rabelais (livre II, chap. VI) dans la bouche de l'écolier limousin, et les cinq ou six vers limousins ou prétendus tels de Patelin (*la Farce de Patelin*, v. 834-840).

[2] Voy. le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze,* 1879, p. 335.

[3] *Notice biographique et bibliographique sur Philippe Le Goust, médecin du XVIIe siècle,* par le docteur Phelippeaux (Paris, 1879), p. 10.

[4] Entretien V, chap. VII.

tres ouvrages en patois, une chanson qui se chante encore[1]. Il mourut en 1697.

On sait quelle fut au XVIIe siècle la mode des pastorales. On composa sous ce titre, dans presque toutes les provinces, des comédies en patois. Le Limousin en possède deux. La première, qui a pour titre : *Les Amours de Colin et Alyson,* par F.-R. (Rempnoux) de Chabanois (Chabanais, arrondissement de Confolens), et dont il existe une édition datée de 1641, in-4°, de 24 pages, est à tort qualifiée, dans les ouvrages de bibliographie qui la mentionnent, de « comédie en vers poitevins[2]. » Elle est écrite, en effet, en pur limousin.

La seconde de ces pastorales est anonyme ; elle est intitulée « *Capiote,* pastorale limousine », et la scène en est à Nontron. On en connaît trois éditions, dont aucune, paraît-il, n'est datée[3]. L'ouvrage aurait été composé, dit-on, vers 1680 ; les allusions qui s'y rencontrent à des faits historiques de l'an 1621, nous portent à le considérer comme plus ancien.

Mathieu Morel, médecin de Limoges, mort en 1704, clora la liste des poètes patois du XVIIe siècle. Il composa des noels et d'autres poésies, dont on peut voir un échantillon à la suite des œuvres de Richard, édition de 1849, p. 304.

Le XVIIIe siècle nous offre l'abbé Roby, mort en 1761, à qui l'on doit, avec quelques autres poésies, une *Énéide travestie*[4] ; B***, « bourgeois de la ville d'Excideuil », auteur d'une traduction des *Églogues* de Virgile, en vers patois périgourdins, composée vers 1745[5] ; l'abbé Sage et le P. Lacombe, de Tulle, auteurs, le premier, de *las Ursulinas*, le second, de *la Moulinado,* petits poèmes satyriques composés vers 1780, où sont agréablement raillés les travers des religieuses et des religieux de deux couvents de la ville[6] ; Léonard Trompillon,

[1] *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXVI (1889), p. 537.

[2] Voy. *Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne,* n° 3969.

[3] Voy. J.-B. Noulet, *Essai sur l'histoire littéraire des patois du Midi aux XVIe et XVIIe siècles,* p. 169 et pp. 231-232.

[4] Voy. à la suite des *Œuvres de Richard,* édit. de 1849, p. 308.

[5] Voy. *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. IX, p. 146.

[6] Publiés à la suite du *Dictionnaire du Bas-Limousin* de Béronie.

boulanger à Limoges, né en 1750 et mort en 1824, auteur de chansons patoises et d'une *Henriade* en vers burlesques[1]; l'abbé David, né à Lubersac en 1740, mort en 1830, de qui l'on a quelques poésies; et enfin, l'abbé François Richard (1730-1814), le plus remarquable après Foucaud, des poètes limousins modernes, et dont quelques noëls et quelques chansons jouissent encore dans nos campagnes d'une juste popularité. Mentionnons en outre un cantique, sans nom d'auteur, qu'on lit page 37 d'un petit volume imprimé en 1769, à Avignon, sous le titre de *Cantiques spirituels sur plusieurs points de la religion chrétienne, avec des noëls et l'exercice du chrétien, à l'usage des missions de Périgueux;* deux noëls anonymes, composés probablement par des ecclésiastiques, l'un en Périgord, près de Brantome, en 1757[2], l'autre à La Rochefoucauld, vers la fin du siècle[3], et quelques chansons, également anonymes, dont une copie est conservée à la bibliothèque de Périgueux[4].

Foucaud (Jean-Baptiste), que j'ai nommé tout à l'heure, ouvre brillamment le XIXe siècle par son ode admirable, *Ente soun toû quî gentei drôlei,* publiée en 1808, et qui se chante encore partout où l'on parle limousin, suivie l'année d'après par ce beau recueil de fables imitées de Lafontaine, dont tout le monde, en notre province, sait par cœur quelques-unes, et qui se distinguent de toutes les imitations pareilles par une si puissante originalité, un sentiment souvent si âpre et si profond des amertumes de la vie et des injustices sociales, en même temps que par les hautes qualités du style et de la langue.

[1] Voy. *Œuvres de Richard,* edit. de 1849, p. 320.

[2] Voy. *Bulletin de la Société hist. et arch du Périgord,* t. III (1876), p. 218.

[3] *Le Noël de Theuet en patois du canton de la Rochefoucauld,* publié par A. Favraud. Angoulême, 1889. J'ai moi-même depuis longtemps l'intention de publier ce noël, d'après deux copies qui m'ont été communiquées jadis par deux amis charentais.

[4] *Catalogue des mss. des départements,* t. IX, p. 146. — Je remarque au même endroit, dans la description du ms. n° 49 de la même bibliothèque, la mention d'un « Voyage de Bergerac à Neyrac, en vers limousins, par M. Bonnet de Brive. » Je ne sais rien de l'auteur ni de l'ouvrage, qui semble devoir être du commencement de ce siècle ou de la fin du précédent.

Foucaud, né en 1748, mourut en 1818. Notre intention n'est pas d'énumérer ici tous les auteurs qui, après lui, ont composé dans la langue à laquelle il venait de rendre une partie de son ancienne illustration ; mais nous ne saurions terminer cette étude sans nommer les deux poètes qui, dans cette renaissance de la littérature provençale à laquelle nous assistons, représentent si dignement notre province linguistique, Auguste Chastanet, de Mussidan (Dordogne), et l'abbé Joseph Roux, de Tulle[1].

Camille CHABANEAU.

[1] On ne trouvera pas hors de propos que je mentionne rapidement, dans cette note finale, les ouvrages composés au siècle dernier et au commencement de celui-ci, par des érudits de la Province, sur leur langue maternelle. Il en existe, ou du moins il paraît en avoir existé quatre. Un seul, à ma connaissance, a été imprimé. C'est le *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin* de Nicolas Béronie (1742-1820), « mis en ordre, augmenté et publié par Joseph-Anne Vialle », qui l'a surtout enrichi de nombreuses et intéressantes citations. Tulle, s. d. [1824]. Sur les trois autres, je ne puis que me référer au témoignage d'autrui. On lit dans la *Bibliothèque historique* de Lelong-Fontette, t. IV, p. 257 *b.*, une note de Nadaud, curé de Teyjac, l'auteur bien connu du *Nobiliaire limousin*, laquelle est consacrée à la « Grammaire limousine » de R. Vidal, et qui est ainsi conçue : « C'est un ouvrage superficiel. Je travaille à un plus étendu et plus intéressant pour les mots du Moyen-Age insérés dans des minutes de notaires et autres actes. Ils pourront servir à un nouveau supplément du glossaire latin de Du Cange où je ne les ai point trouvés ; ceux qui y sont ne se trouvent pas exactement expliqués. Dom Joseph Duclou, bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, travaille de son côté à une grammaire limousine. » — Ce n'était pas seulement à une grammaire ; c'était aussi et surtout à un dictionnaire que travaillait dom Duclou (non pas Joseph, comme il est dit par méprise dans les lignes précédentes, mais Léonard.). Sur ce dictionnaire, qui est inédit, et dont le ms. appartient à M. Chapoulaud, imprimeur à Limoges, on peut voir ce que dit Émile Ruben, p. VI-VIII de son édition de Foucaud. Quant au travail de Nadaud, je ne sais si le ms. existe encore, ni même s'il a été terminé. On sait que les papiers de ce savant ecclésiastique sont conservés au séminaire de Limoges.

Le dernier des ouvrages mentionnés ci-dessus est aussi un vocabulaire ; mais je ne crois pas qu'il ait été imprimé, et j'ignore s'il existe quelque part en manuscrit. Court de Gebelin, de qui j'apprends tout ce que j'en sais, en parle en ces termes (*Le Monde primitif*, t. V, p. lxxij) : « Nous en avons [du dialecte limousin] un vocabulaire assez considérable que nous a donné M. Grivel, auteur d'un ouvrage très estimé sur l'éducation en trois volumes. » Guillaume Grivel, mort en 1810, était né à Uzerche en 1735. Les notices biographiques que j'ai lues de lui ne font aucune mention d'un « vocabulaire limousin » dans la liste assez longue des ouvrages qu'on lui doit.

APPENDICE I

BIBLIOGRAPHIE

Documents rédigés en limousin, en dehors des textes littéraires[1].

A. — CHRONIQUES LOCALES

1. Relation de l'institution de la Lunade à Tulle en 1340, publiée par le P. Beril : *la Sainte Lunade de saint Jean-Baptiste* (1680), et reproduite par M. Deloche (*Mémoires de l'Académie des inscriptions,* XXXII, 2e partie).
2. Fragment d'une chronique de Tulle, 1346, dans Baluze, *Historia Tutelensis*, col. 717.
3. Relation de la prise de Tulle en 1348, dans Baluze, *ibid.*, col. 718, reproduite par M. Deloche, *ut supra.*
4. Chronique du Consulat de Limoges, 1370 et années suiv., publiée par A. Leroux, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques,* 1890, p. 215-220.
5. Relation du passage de Louis XI à Brive en 1463, dans Marvaud, *Histoire du Bas-Limousin,* II, appendice E, et dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, XIX, 21. Cf. le *Bulletin de Brive,* I, 679. et l'*Invent. des arch. comm. de Brive,* FF. 12.
6. Fragments d'une chronique de Tulle pour les années 1508, 1531 et 1532, publiés par Baluze à la suite de sa *Dissertatio de sanctis Claro, Laudo, Ulfardo, Baumaro.....,* 1656, réimprimée dans le *Bulletin de Tulle*, III, 326.
7. Petite chronique de Saint-Martial de Limoges, de l'an 1370, traduite au XVIe siècle en limousin, dans Duplès-

[1] Listes communiquées par M. Alfred Leroux. Plusieurs des documents ici relevés ont été mentionnés, à leur ordre, dans la notice précédente.

Agier, *Chroniques de Saint-Martial de Limoges,* pp. 148-154.

8. Chronique du registre consulaire de Limoges, en limousin de 1504 à 1522. *Registres consulaires de Limoges,* t. I, pp. 1-120, *passim.*

B. — CHARTES

Explication des abréviations employées dans la liste suivante :

AC. = Inventaire des Archives départementales de la Corrèze.

BB. = Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brive).

BL. = Bulletin de la Société archéologique du Limousin (Limoges).

BT. = Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze (Tulle).

CC. = Cartulaire ms. du Consulat de Limoges[1]. Sera prochainement publié.

CJ. = Ch. Justel, Histoire généalogique de la maison de Turenne. 1645. Preuves.

CS. = Clément Simon, Archives historiques de la Corrèze, dans le Bulletin de Brive, t. XI, XII, XIII.

H. = Huot, Archives municipales d'Ussel, [1856].

LC. = A. Leroux, Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin.

LN. = A. Leroux, Nouveaux documents historiques sur la Marche et le Limousin.

LT. = A. Leroux et A. Thomas, Documents historiques concernant la Marche et le Limousin.

LH. = Leymarie, Histoire du Limousin, I.

MA. = Manuscrits anonymes du XVIIe s., intitulés *Selecta eccl. Lemov.* et Extraits des actes de l'hôtel de ville de Limoges. Seront prochainement publiés, dans le tome IV des *Archives historiques du Limousin.*

RR. = Histoire de la maison de Rochechouart par le comte de Rochechouart, II, 1859.

RC. = Registres consulaires de Limoges, I.

SE. = Notice généalogique sur la famille de Saint-Exupéry. Paris, 1878.

[1] Appelé souvent, à tort, Premier registre consulaire. Voy. A. Thomas, *Invent. des arch. comm. de Limoges,* AA. 1.

Année 1178. CJ. 35.
— 1186. 1223. 1241. 1276. 1286. CS. n° III.
Année 1200[1] (vers). Cinq pièces. LT. 148 sq.
— 1202. MA.
Année 1207. LT. 157.
— 1207. Acte rédigé à Brive, cité, mais non reproduit, par Marvaud, *Hist. du Bas Limousin, II,* 112.
— 1208. Ci-après, p. 410
— 1212 (?). LH. 368.
— 1213. LH. 369.
— 1215. MA.
— 1216. LH. 113.
— 1218. LT. 158.
— 1222. MA.
— 1229. LT. 164.
— 1230. MA.
— 1233. BL. XIV, 128.
— 1240. CC.
— 1241. *Musée des archives départementales,* 137.
— 1243. CC.
— 1245. BL. XXVI, 67.
— 1246. CC.
— 1246. LT. 170.
— 1247. CC. et BL. I, 193.
Année 1249. SE. 67.
— 1250. LT. 173.
— 1251. LT. 197.
— 1252. LT. 174.
— 1252. CC.
— 1251-1252. Ci-après, p. 410,
— 1253. LC. 85.
— 1254. LT. 175.
— 1254. RR. 274.
— 1256. LT. 177.
— 1257. LT. 179.
— 1258. LT. 181.
— 1258. CC. et BL. I, 195.
— 1259. LT. 181.
— 1259. MA.
— 1262. CC.
— 1264. LT. 186.
— 1264. BB. XI, 143.
— 1267. LC. 91.
— 1274. LT. 188[2].
— 1315 (?). LN. 274.
— 1369. CC. et BL. I, 193.
— 1374. CC. et BL. I, 197.
— 1377. CC. et BL. I, 196.
— 1399. BB. VII, 360, Cf. CJ. 134.
— 1404. CJ. 136.

[1] Vers 1100, d'après M. de Senneville, éditeur du Cartulaire d'Aureil, sous presse.

[2] Charte déjà publiée par Allou (avec une erreur de date) dans sa *Description des monuments de la Haute-Vienne*, p. 368, et par M. A. Chassaing, p. 187 du t. XXVIII (1866-67) des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.*

Année 1412. H. 55 [1].
— 1430. CS. n° XXIII.
— 1437. BT. XII, p. 95.
— 1443. CJ. 149.
— 1475. BL. I, 58.
Année 1497. RC. 85. Cf. LH. I. 411.
— 1516. RC. 84.
— XVIe S. AC. E 279.
— XVIe ou XVIIe s. AC. B 269 [2].

C. — INSCRIPTIONS [3]

1. XIIe S. L. 341.
2. Vers 1250. L. 332.
3. 1257. RL. 43; L. 338.
4. 1263. L. 336.
5. 1265. T. 185 ; L. 337.
6. 1266-68. T. 188; L. 334.
7. XIIIe s. (?) A. 260; T. 204 ; L. 341.
8. 1340 et 1525. Marvaud, *Hist. du Bas-Limousin*, II, 251 et 300.
9. 1365. T. 239.
10. 1380. T. 240.
11. 1420. T. 254.
12. 1421. T. 254.
13. XVe s. T. 273.
14. XVe s. L. 342.
15. 1522. T. 284.
16. XVIe s. L. 342.
17. XVIIIe s. BT. 1887, p. 223.

N. B. — Les émaux peints du XVIe siècle portent presque tous des légendes en limousin.

D. — COUTUMES

1. Coutumes de Limoges, dans le Cartulaire du Consulat, transcrites vers 1380, publiées par Leymarie, dans le *Limousin historique*, I, 573. Cf. L Guibert, *Notes sur les différents textes des coutumes de Limoges*, dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, XXXI, 356.

[1] Cl. l'*Invent. des arch. comm. d'Ussel*, par M. A. Hugues. CC. 4.

[2] Convention en langage vulgaire entre les seigneurs de la Celle et les curés du lieu.

[3] Abréviations : A. = Allou, *Description des monuments de la Haute-Vienne;* — B T. = *Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze* (Tulle) ; — L. = Leclerc, *Inscriptions limousines en langue romane*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XXIX, 332 et suiv. ; — R L. = Robert de Lasteyrie dans le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* (Brive), I, 43 ; — T. = Texier, *Recueil des inscriptions du Limousin.*

2. Coutumes de Chénerailles (Creuse), 1265, publiées par Duval, *Chartes communales de la Creuse*, p. 1, et dans le *Musée des archives départementales*, p. 171.
3. Coutumes de Clairavaux (Creuse), 1270, publiées par Duval, *ibid.*, p. 37.
4. Coutumes d'Egletons (Corrèze), 1270, publiées dans le *Bulletin de la Société arch. du Limousin*, VII, 54, et dans le *Bulletin* de Tulle, II (1880), p. 422.
5. Statuts communaux de Limoges, 1416 et ss., dans le Cartulaire du Consulat, publiés par Leymarie, *Limousin historique*, I, 404, et *Histoire du Limousin*, I, 381.
6. Libertés de la ville de Tulle, 1495, dans le *Bulletin* de Tulle, I, 213. Cf. l'*Inventaire des arch. comm. de Tulle*, par M. A. Hugues, BB. 1.

E. — STATUTS DE CONFRÉRIES DÉVOTES

1. Confrérie de N.-D. de Saint-Sauveur, à Limoges. 1212. Ci-après, p. 411.
2. Confrérie des Pauvres à vêtir, à Limoges. 1380. Extraits dans A. Leroux, *Inventaire des archives hospitalières de Limoges*, VIII, B. 9 et 10.
3. Confrérie de N.-D. du Puy, à Limoges. 1425. Publiés : 1° par M. Ad. Lascombes, dans les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, t. XXVIII (1866-1867), p. 515 ; 2° par A. Leroux, dans *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, p. 135 (extraits du *Bulletin* de Tulle, 1885).
4. Confrérie de la Conception N.-D. à Saint-Michel des Lions à Limoges. XVe siècle. Publiés par A. Leroux, dans *Choix de documents historiques sur le Limousin (Archives historiques du Limousin*, t. III), p. 66. Cf. L. Guibert, *Catalogue des mss. de la bibliothèque de Limoges*, au t. IX, p. 456, du *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques des départements*.
5. Confrérie de N.-D. la Joyeuse à Limoges. 1481 et 1490. Extraits dans A. Leroux, *Inventaire des archives hospi-*

talières de Limoges, VI, E. 1 et VI, B. 1. Ci-après, p. 416, *in extenso.*

6. Confrérie des Chandelles à Limoges. XIVe-XVe siècles. Ci-après, p. 413.

E *bis.* — STATUTS DE CORPS DE MÉTIERS

1. Statuts des orfèvres et argentiers de Limoges. 1395 (et non 1389), publiés par A. Leymarie, *Limousin historique,* II, 42, et par M. L. Guibert, dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin,* XXXII, p. 104.
2. Statuts des pintiers de Limoges, 1394. Publiés par A. Leymarie, *Limousin historique,* II, 48.
3. Statuts des selliers de Limoges. 1403. *Ibid.* I, 23.

F. — RÈGLEMENTS

faits par les consuls de Limoges, pour les exécuteurs testamentaires, 1212 ;— pour l'office des peseurs de draps, 1218 ;— pour la vente du sel, 1258, etc., etc. Dans le Cartulaire du consulat, qui sera prochainement publié.

G. — REGISTRES DE FAMILLE

1. Livre de raison d'Étienne Benoist de Limoges, 1426, publié par M. L. Guibert dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin,* XXIX.
2. Registre de comptes des sieurs Massiot de Saint-Léonard, 1431-1490, publié par le même dans son recueil de *Livres de raison limousins et marchois,* n° I.
3. Cahier-memento de Psaumet Péconnet, notaire à Limoges, 1487-1502, publié par le même, *ibid.,* n° II.
4. Registre domestique de Guill. et Hugues de Quinhard, de Brive, 1455-1509, publié par le même dans son *Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois,* n° II.
5. Mémorial des sieurs Roquet, de Beaulieu, 1478-1525, publié par le même, *ibid.,* n° III.

II. — DOCUMENTS DIVERS

1. État des revenus de la Confrérie Saint-Martial de la Courtine à Limoges, XIIIe siècle (Arch. comm. de Limoges, GG 203). Publié par M. L. Guibert dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXIX, p. 104.
2. État des revenus de la Confrérie des Suaires (*las Rendas de las Cheiras*), dans le Cartulaire du Consulat. Extrait, publié par M. L. Guibert, dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, XXIX, 106.
3. Comptes des bailes de la Confrérie ou Charité Sainte-Croix de Limoges, vers 1275, publiés par M. L. Guibert dans *les Confréries de dévotion et de charité à Limoges avant le XVe siècle (Cabinet historique*, 1884).
4. État des rentes dues sur diverses maisons de Limoges vers 1412 (Arch. comm. de Limoges, CC 1). Extraits dans A. Thomas, *Inventaire des archives comm. de Limoges*, p. 5.
5. Obituaire de Solignac, XIIIe siècle, mi-parti en latin, mi-parti en langue vulgaire, d'après Molinier, *les Obituaires français*, p. 253.
6. Nécrologe de l'abbaye de Meymac, XIVe siècle ; fragment en langue vulgaire dans le *Gallia christiana*, II, *Instrum.*, p. 724.
7. Pancarte des péages de Limoges, 1377, dans Leymarie, *Hist. du Limousin*, I, 384-401.
8. Forléaux de Limoges de 1416 à 1545, dans le Cartulaire du Consulat. Extraits dans Allou, *Monuments*, p. 368; Leymarie, *Limousin historique*, p. 467.
9. Jugement rendu par les consuls de Brive en 1207. (Archives communales de Brive, FF 1.)
10. Extrait des comptes de dépenses des consuls de Brive. 1344 et années suivantes. (*Ibid.* FF. 12).
11. Comptes des dépenses des consuls de Brive depuis 1364 jusqu'en 1468. (*Ibid.*, BB 2).
12. Registre de comptabilité des consuls de Brive, depuis 1344 jusqu'en 1374. (*Ibid.*, CC 5.)
13. Autre registre de comptabilité des consuls de Brive, depuis 1416 jusqu'à 1480. (*Ibid.*, CC 6.)

14. Transaction entre l'abbé et les consuls de Beaulieu. Commencement du XIVe s. Publié par A. Leroux, *Nouveaux documents hist. sur le Limousin*, p. 274. Cf. Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, p. XXXVII, notes 1 et 2.

Il existe aux archives de la Haute-Vienne de nombreux terriers et lièves des XVIe-XVIIIe siècles, où l'on peut relever des actes et des mentions en patois. Voir en particulier les articles D 555, 982, 993 et 1030 de mon *Inventaire du fonds du collège de Limoges* (1882).

APPENDICE II

DIVERS TEXTES LIMOUSINS [1]

I

Transaction entre David Ardallos et le prieur de Saint-Gérald au sujet de la terre de la Borderie. — 1208. *Orig. parch. Sc. perdu.*

Conoguda chausa sia a totz ceus qui son presen e a totz ceus qui son a venir que David Ardallos lo chavallirs s'acordet ab Marti lo prior sanc Girau de la demanda que fazia en la terra de la Bordaria en la ma deus cossols deu chasteu de Lemotges per aital covent que chasque an a la Sancta Maria d'aost li reda hom I sester de segle e XII deners portat a la maijo. E per que aiso sia ferm a tostemps, li cossol de Lemotges qui feiren aquest acort saelleren o ab lo saeu cuminal. Actum anno Verbi incarnati M° CC° VIII°.

(*Au dos*) Hec sunt littere de quistatione.....quam David Ardallos faciebat in bordaria de la Croz de Cheira.

(*Archives départementales de la Haute-Vienne, série E, n° prov.* 9225.)

II

Vente de vingt setiers de rente, faite entre deux particuliers de Limoges sous le sceau des consuls. — 1251-1252. *Orig. parch. Sc. perdu.*

Conoguda chauza sia a tostz aqueus que son e que son a venir que J. Pinheta compret d'en P. d'Aischa per lo pretz de XVIIII libras de la moneda de Lemotges XX sesters re-

[1] Communiqués par M. Alfred Leroux.

dens a penre chasque an en la maijo que es a Fontjaumar, josta la maijo J. d'Aureilh d'una part e josta la maijo Bocharia de l'autra part. E eu que dis que era senhers feudals vestit en J. Pinheta e promes c'aischi lhoil garentis. E per que aisso sia ferm e tenapble, li cossol deu chasteu de Lemotges feiren aquestas letras saelar deu saeu cuminal de la vila per volontat de las partidas. Datum mense februarii anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo primo.

(*Archives départementales de la Haute-Vienne, série E, n° prov.* 9225.)

III

Acte d'institution de la confrérie Notre-Dame, en l'église Saint Sauveur de Limoges. — 1212. *Orig. parch*[1].

En honor de Dieu e de mi domps sancta Maria an establit una cofrairia li prodome de Lemotges e prejen los cofrars que a lor vida la tenhan segon lor poder. E chascus cofrair deu o jurar e covenir a la honor de la mair de Dieu. E an establit que una lampa arja de noch e de jorn denant la grant maestat de nostra dompna sobre saint Salvador, e a totas las festas annals V e aus dissabdes. E lo premiers setges d'aquesta cofrairia es lo premier diemenc d'atvens. E lo segons es lo diemenc apres la S. Marsal. E es establit que degus no i mene effan. E adonc deu chascus deus cofrars balhar IIII d. per oli. E au setge aprop la S. Marsal deu hom mudar los pa-

[1] Cette pièce figure dans les *Annales manuscrites de Limoges* (ms. de 1717, édit. de 1872, p. 183) d'après une copie faite sur l'original « trouvé l'an 1646. » Allou la cite dans sa *Description des monuments de la Haute-Vienne* (1821, p. 169) et promet de la reproduire à la fin de son ouvrage d'après le ms. des *Annales de Limoges* (qu'il appelle le *Recueil d'antiquités*) et d'après les copies de Nadaud et de Legros. Mais il n'a point tenu sa promesse. Allou prétend que cette pièce a été réimprimée « de nos jours » pour la confrérie Notre-Dame. Nous ignorons la date de cette réimpression. En tout cas elle a été insérée par M. Roy-Pierrefitte, dans ses *Notes histor. sur le culte de la Sainte-Vierge* (1858, p. 35), d'après une copie de Nadaud, prise sur une autre copie de 1545. Mais comme ces copies sont très défectueuses, nous reproduisons une troisième fois cet acte si utile pour l'histoire du dialecte limousin, bien qu'il n'en soit pas le plus ancien monument, comme l'affirme Allou.

guedors. E cant lo cofrair [1] sera malaptes deu mandar aus paguedors e li paguedor deven lhi presentar lo befach de la cofrairia. E si lh'a mestier, deven lhi secorre en sa malaptia doscha a V sol. E si Dieus fai son comandament de lui, deven lhi far disre II messas : una a la sobostura e autra au septisme. E a chascuna deven proferre VI d. E si de vespras en avan mor, deu estre guachatz. E tuch li cofrair deven estre a la guacha, e no deven far jornal doscha sia sebelhitz. E deven ardre II^as^ chandelas de la cofrairia, chascuna d'una liura, tant cum estara sobre terra. E seu qui no seria a la guacha deu paiar I clerc de III que n'i deu aver de la cofrairia. E a la sobostura deven tuch estre e a l'apsulicio [2], chascus ab una chandela d'un quartairo de cera. E deu chascus mealha per almosna. E per lo befach d'aquesta cofrairia mossenher l'abes e lo chapitres mossenhor S. Marsal acolhen parsoniers los cofrars d'aquesta cofrairia en totz los bes qui son fach eu mostier mosenhor [3] S. Marsal e en totz los nembres. E lor n'autreen aital partida cum il en volen a lor ops. E au cofrar mort deu hom balhar la crotz de l'arjent e lo pali. E deu i anar lo chapelas e lo clerx. E deu n'aver lo chapelas II d. e lo clerx I d. E lo messatges qui ira a la crotz deu proferre I septisme. E lo cofrars mortz deu aisso paiar, si pot. E li cofrair d'aquesta cofrairia an lo perdo deu mostier aichament com las autras cofrairias. E si l'us cofrars a tenssa ab l'autre, non o deu mostrar a senhoria doscha que o an[4] mostrat aus paguedors. E li paguedor, auvit lo clam e aprezas las vertatz, deven lor donar patz. E seu qui no volria tener l'acort deu estre gitatz de la cofrairia. E si lo cofrars moria fors d'esta vila, deu lh'om far son ordre cum si era prezens. E deu far laicha a la cofrairia segon son poder. E lo corrius deu dir au secresta cant lo cofrars er mortz. E lo secrestas deu o dir en chapitre e li senhor deven li far l'apsolucio. *Actum anno Domini M° CC° XII°.*

E a chascun menjar deu dir lo chapelas de la cofrairia una messa per los mortz e far l'apsolucio cuminal. E deu hom a

[1] Cf. l. 3. Partout ailleurs le nominatif singulier est « lo cofrars. »
[2] En interligne d'une main plus récente : *videlicet in die septimo*.
[3] Plus haut *mossenhor*. — [4] Ms. *am*.

la processio deus miracgles portar II tortitz ardens. *Actum ut supra. Scriptio hec, facta post datum, fuit facta ante apposicionem sigilli.*

(*Bibliothèque nationale, ms. lat. nouv. acq.* 2342.)

IV

Préambule d'une liève de la confrérie des Chandelles en l'église Saint-Pierre du Queyroixà Limoges. — XIV et XVe ss.

[Fol. 2 r°] Renembransa sia a totz aquels e aquelas qui son a presen e siran ou temps a venir que eu nom de Dieu e de la gloriosa vergena Maria e de nostre patro moss^r S. Marsal, & de mons^r S. P. apostols, loqual es patro de la eyglieyga de Dieu apelada S. P. ou Queyroy, de la qual eyglieyga li cofrayr e cofreyresas son parofias & parrofiannas, que en l'an de gracia mil tres cent quatre vint e vuech, eu mes de novembre, per los bayles e cofrayres qui se enseguen, de la cofreyria apelada de las Chandelas premieyras qui se porten davan Nostre Senhor per los dichs cofrayres, per las festas de Pasques, de Nadal e de Pandegosta, e per tot l'an en la Visitacion deu malaudes e eychamen per la cofreyria deu Pavalho, loqual se porta per los dichs cofrayres per tot l'an, a las festas e processions necessari a portar ; la qual cofreyria deu Pavalho fo unida, e ceys e rendas qui se enseguen, am l'autra cofreyria de las Chandelas premieyras per la bona gens qui son passat, e las quals cofreyrias comenseren Helias Estier, P. Belac, l'an de nostre senhor M. CC. XIIII, eu mes de may, ayssi cum apares en I terrier o libre fach sur la observansa de las dichas cofreyrias, eu qual libre se contenen los ceys e las rendas qui eren per lo temps, e confrontacions, e d'autres ceys e rendas despueys per los bayles qui son passat de las dicha (*sic*) cofreyrias aquesidas, fo facha ordenansa e reconoychensa sertana e lealmen facha e enventari per tot lo mes dessus dich de novembre, l'an dessus dich M.CCC.LXXXVIII, per los bayles qui eren aquest an e aquest mes, que avien nom P. Bonefant, meistre Aymiric Reymon, Guilhem Colum, P. de Lestanc, e no en menh per tot (*sic*) los cofrayres deuquals se enseguen lors noms, e liquals foren

esemps lo premier dieumenc apres Tot Sanh, l'an dessus, que tuch esems troberen, tant per los tarries anticx e fachs per lor predecessors qui eren passat, quant per letras, qui estaven a presen, que foren trobadas aquest mes, que las dichas cofreyrias ayssi unidas avien las proprietat (*sic*), ceys et rendas qui se enseguen, e asis, e declarat, e confrontat ayssi quant se enseguen escrichs en aquest libre, et declarat apres los noms deu cofrayres qui eren vieus aquest jorn, e cofreyresas ; liquals foren a far aquest libre e tarrier per mays de fermetat ou temps a venir. E volgren tuchs essemps e ordeneren que si degu deu cofrayrs o cofreyresas era malaude o malauda, hom lo li aportes[1] am procession per honor de Dieu ayssi coma a Pasques, am las IIII lanternas e am lo pavalho.

Las autras ordenansas son eu tarrier ancia.

Suivent des listes de confrères. Il y a 54 *noms de confrères et* 23 *de confraïresses ajoutés à la liste primitive* (*fol.* 3 *v*° *à* 6 *v*°).

[Fol 7 r°] Ayssi enseguen son escrichas e declaradas las proprietat (*sic*), ceys e rendas e declaracion de las letras, am lors confrontacions que son e apartenen a las dichas cofreyrias o cofreyria.

Primo, a la dicha cofreyria un ostal pousat davan lo sementeri dou Queyroy, apelat la Seumana, eu qual ostal sol estar la lampa que ardia la nuech, a alumar ou cofrayres qui ley jazien, per anar cuminiar, pousat entre la escura e taverna de P. Bolho d'una part, e la meygo de M. Bolho d'autra ; en laqual meygo no a ni ceys ni renda. E a, en ladicha meygo III estatgas, que se luegen.

Item apres, en la queyria davan lodich sementeri, etc. etc.

Terrier, liève et inventaire de pièces jusqu'au fol. 59 *recto. Plusieurs sont certainement du XIII*e *s. On y trouve mentionnés la Porte Montmailler, la Tour de la Cigogne, le Canton de Banleger. Vielhas-Clau, le Faubourg St-Martin, la rue Ouchona* (Huchette).

[1] Il s'agit évidemment ici non du registre mais de la communion. Quelques mots ont dû être omis par le copiste après *malauda*.

la rue Rullet, Mayrabuou, rue Ausaber, et plusieurs membres des familles des Peyrat, Banleger, Bayard.

Il est question, fol. 30 *r°, d'une rente due par Mathieu Lamit, de La Porte; cette rente a été laissée à la confrérie, aux termes d'un testament par le père dudit Mathieu,* « genre P. Maladen e nebot deu Patriarcha de Jherusalem. »

[Fol. 59 v°] Lo dieumenc apres la festa de Toutz Saintz, l'an mil CCCC XXX III, nous maystre Girau deu Py, Peyr Marteu et you, Louren Sarrazi, bayles d'aquesta coffreyria, en l'absensa de maystre Marsau Bermondet, bayle am nous, apres la messa de la cofreyria dicha, eyssi quant eys de costuma, assemblem los senhors cofrayrs, per metre et empousar bayles noveux. Et lour dissem e prepousem que, en aquesta coffreyria ha, entre (?) las austras, una malvasa costuma : que los bayles arretenen e garden l'argen que deven de resta per la fy de lors comptes ; laqual chausa es moult grandament dampmagabla a la dicha coffreyria; car los bayles no s'en poden eydar ny metre aux usages necessaris de la dicha coffreyria; mas son aucus que ho neen, et d'autres am cus nos ha convengut plagear, e en ayssi era en via de perdre, e per so fo avisat, determinat et aqui per tuch conclus que d'eyssi avan lous bayles noveux no syan tengut de recebre lous comptes ny la charga de la coffreyria, sino que los bayles vielhs lous redan et baylhen realmen et de fach so que devian de resta per la fy de lors comptes. Touta (*sic*) la qual chausa deven beylhar chasque an los us bayles aux autres, sen arretener ny gardar ung denier, ny per aquo mays despendre excessivamen, mas l'ordenari, say que autramen en sya ordenat per los seignors coffrayrs.

Au fol. 1 *r°, une liste de bulles ou lettres d'indulgences avec ce titre en lettres rouges :*

Ensec se lo perdo que gasnha hom qui siers a la cofreyria, e las bullas deu perdo que ne avem.

(*Bibliothèque du grand séminaire de Limoges. — Communication de M. Louis Guibert.*)

V

Statuts de la Confrérie de N-D. la Joyeuse ou des Pastoureaux à Limoges. — 1490.

Enseguent se lous statuz et ordonnansas de la Confreyrie de N[ost]re Dame la Joyose deux Pastoreux que se fayt per ch[asc]un an a la honour de Dieu et de N[ost]re Dame sa gloriose mayr, en l'eyglieyge de Sainct Peyr deu Queyroy de Limoges, fachas per los coffrayrs de lad. confrerie.

1. Et premieyrament a estat ordenat que lad. feste se fara lo dieument apres la Breffanie, com eys de bonne constume per lous coffrayrs de lad. confrerie, tous a renc et per ordre, l'ung ampres l'aultre eyssi com sont appellatz et nompnatz per lo vray registre ou rolle de lad. confreyrie, eyssi com sont intratz, sens pervertir l'ordre, per qualque cause que se sia.

2. Item, et tous lousd. confrayrs de lad. confreyrie portarant ch[asc]un diet solz tourn. lo dieument avant Nadal chas lo rey ou lay ont lous fara covidar, ch[asc]un en personne, au sagrament que ant a lad. confreyrie, si no ant exsonie raisonnable, laquale remonstraran aud. rey et bayleys, per so que lod. jour vet plusours requestas et an souvent a tractar deux affars de lad. confreyrie, et a la pena d'ung quarteyro de cera.

3. Item, et si aucun no podia bonnament payar losd. X[1] sol'z, merciera am lod. rey et beylhara guaige solvable, et lod. rey lo porra far vendre dinc huet jours apres la festa, seys usage et constume ny aultre auctoritat de justice.

4. Item, dara lod. rey aux confrayrs lod. jour a beure de treys bons vins de festa, per tastar loqual volrant chousir et si eys vy de festa, au grat deusd. coffrayrs, et bon pa, chastanhas et fromage sec et de melhour, si se volt; et lous fara tous covidar deys la velha deud. jour.

5. Item, et aqui sera commandat per lous treys bayleys de lad. confreyria aux confrayrs, qui per losd. bayleys serant

[1] On a ajouté plus tard un V au X, ce qui fait XV, mais contredit le chiffre donné à l'art. 1.

advisatz, de se garnir lo ceyr de Nadau et lo jour de la Breffania, losqualz confrayrs a qui sera commandat serant tengut se garnir en abit de pastoreu, com eys de costume, au sagrament que an a lad. confreyria, si no ant eyssonie razonable, laquale dirant ausd. baylheys ; et si no eys razonable et falhent se garnir, pagarant X solz tourn. a lad. confr[eyr]ie, avant que sia plus receubut a lad. confr[eyr]ie, eyssi com fut ordenat et conclud per tous losd. confrayrs en l'ostal de n[ostr]e confrayr Johan Tartarrive, estant rey et tenent lad. feste. Mas deypueux a estat ordenat eyssi que sira[1] dich apres.

6. Item, et aurant losd. confrayrs qui se garnirant per ch[asc]un an vingt solz t. de lad. confrerie, per las mas deux bayleys, per disnar ensemble lo jour de la breffania, com eys de costume de far per l'entretenement de lad. confrerie.

7. Item, et dara lo rey qui tendra lad. feste a sopar lo dissabde, et lo dieument a disnar et sopar et lo dilus a disnar, et lous chapeux a tous lous confrayrs a sous despens, com eys de bonne constume, honestament eyssi com aquilhs qui an tengut lad. feste an fach.

8. Item, et sirant losd. confrayrs assetiatz ch[asc]un en son luec, eyssi que sont estat receubutz en lad. confrerie, seys prendre l'ung lo luec de l'autre, mas ch[asc]un en son ordre, a la pena d'ung quarteyro de cera applicadoyra a lad. confr[eyr]ie.

9. Item, et no exitarant l'ung l'autre a riotas ny a paraulas odiosas, a la pena d'estre privatz de lad. confreyria ou autrament pugnitz, a la discrecion deux confrayrs de lad. confr[eyr]ie.

10. Item, mas porrant railhar honestament, chantar Noe ou chansos de N[ost]re Dame a l'ounour de Dieu et d'elle en bona pat et fraternitat, affin que ampres pueycham tous ensemble louvar lo filh et la mayr au reaume de Paradis.

11. Item, et serant losd. confrayrs tengutz anar prendre losd. chapeux chas lo rey et lo acompanhar per anar et venir a l'eyglieyge a totas las horas, comme vespras, lo dissabde, matinas l'endema la messa et vespras et la messa deux mortz lo dilus, dos et dos per ordre, eyssi com sont receubutz en lad.

[1] Ms. *sire*. Cette dernière phrase est d'une écriture différente.

feste, et lors barbas fachas la propre veilhe de lad. feste, a la pene d'ung quarteyro de cera per ch[asc]une peche a lad. con[frey]rie aplicardoire (*sic*), si no ant eyssonie razonable.

12. Item, et serant losd. confrayrs abilhatz de lours melhours raubas lo plus honestament que far se pourra a toutas las horas, la velhe, lo jour et l'endema de lad. feste, a la pene dessusd.

13. Item, et si d'aventure s'en anavent a aucuns lors affars, serant losd. confrayrs a las dichas horas, says (*sic*) assabeyr a vespras et matinas dinc le premier psaume, et a la messa(s) dinc los *Kyrie*, a la pene susd., en tal maniere que si failhent a acompanhar lod. rey, payarant lad. pena; et si no sont a lasd. horas, autant, et l'une pene no empaschara l'autre, mas qui deura une payera. Et si falhent a companhar lod. rey et no sont a lasd. horas, en pagarant doas.

14. Item, yrant losd. confrayrs dos et dos come dessus a la processieu lo dilus, en lours chandelas alumadas, et lous bayleys en los ciris sur tous lous confrayrs qui sirient mortz dinc l'an, si aucuns y avie, en qualque sementery que siant sebosturatz dins las croix, com eys de bonne constume.

15. Item, fara far lod. rey la chabane ont estarant lousd. confrayrs et garnir de bancs et de bancaux lo plus honestament que pourra et deu charbo a matinas. Et lous bayleys li beylharant une charge de boyt et une de pailhe tant solament.

16. Item, pagara et fara lod. rey de lad. feste toute la despence deux menestriers qui servirant lad. feste et lous bayleys lo salary de l... [1] tant solament.

17. Item, beylhara lod. rey a ch[asc]un deusd. confrayrs lo dissabde au ceyr et lo dieumenc au ceyr apres soupar une chandele de cera...[2], com eys de bonne coustume.

18. Item, fara dire une messe basse lo jour de lad. feste a matinas, la qualle l'on appelle en lad. conf[rey]rie la messe deu rey de la feste, a tal presbtre que bon li semblara a sos despens, com eys de bonne constume.

19. Item, et aquel qui prendra lad. feste beylhara lo dilus

[1] Un mot effacé.

[2] Une tache dans le manuscrit.

a disnar ung seystier de bon vy aux confrayrs et rey qui tendra lad. feste ou treys s. IIII d. per la vallour.

20. Item, que en lad. conf[rey]rie aura a tousjours may treys bayleys, soy assabeyr dos laygueys et ung presbtre, losqualz servirant toute l'annade et serant chousitz, nommatz et elegitz per lous bayleys vielhs lo dissabde au soupar, avant aucun servizi de taule.

21. Item, et losqualz bayleys noveux serant tengutz a prendre la charge de lad. beylie et prometre et jurar aqui en presence deusd. confrayrs de be et lealment servir, gardar, levar et conservar l'argent, ceys, rendas, cere, chandelas, joyeulx, lectras, ornamens et autras chausas appertenens a lad. conf[rey]rie.

22. Item, et far bona diligensa de levar las chandelas degudas per lous confrayrs et confreyressas de lad. conf[rey]rie, no prestar ny se servir de l'argent ny aultreys beys de lad. conf[rey]rie, seys lo consentement deusd. confrayrs.

23. Item, et gardarant losd. dos bayleys laygueys las doas claux de l'arche, et lo presbtre la clau de la bostie ont se te l'argent de lad. conf[rey]rie. Et sera lad. bostie dinc lad. arche. Et losd. dos bayleys et lo rey de lad. feste gardarant ch[asc]un une clau deu joyeu de lad. conf[rey]rie.

24. Item, et no se gitara lod. joyeu si no lod. jour de lad. feste, toutas las festas de N[ost]re Dame et tous los dieumens ampres, quant se dira la messe de lad. conf[rey]rie, si no que sia necessitat, de la voluntat deusd. bayleys.

25. Item, et dira lod. presbtre bayle toutas las messas aultas et bassas de lad . conf[rey]rie, et aura per ch[asc]une messe II s. VI d. seys plus.

26. Item, et losd. bayleys ordenarant lo dyacre, subdyacre et lous acolitres (*sic*), et serant[1] de lad. conf[rey]rie. Et aurant ch[asc]un dyacre et subdyacre X d. ou serant quictes de lor chandela, et lous acolitres aurant ch[asc]cun V d. et non plus. Et si no volent obeyr, non aurant re et payarant ch[asc]un ung quarteyro de cera a lad. conf[rey]rie.

27. Item, may ordenarant losd. bayleys lous dos bordoniers qui tendrant lo cor a toutas las horas, la veilhe, vespras, ma-

[1] Le sujet de ce verbe est certainement *diacre* et *subdiacre*.

tinas, l'endema la messa [et] vespras, et l'endema la messe (*sic*) de mortz, com eys de constume.

28. Item, aurant losd. bordoniers lours lieurazos comme lous aultres et serant may quictes de lors chandelas. Et au cas que serant refusans, payarant ch[asc]un ung quarteyro de cera a lad. conf[rey]rie, si no ant eyssonie razonable.

29. Item, yrant tous los confrayrs uffrir a la messa deu jour et de l'endema et a las messas de lad. conf[rey]rie, a la pene dessus d.,[1] lo reys, lous bailleys et lous confrayrs apres.

30. Item, yra lod. bayle presbtre per la ville tousjours am lous aultres dos levar et amassar l'argent de las chandelas, com eys de constume, a la pene dessusd. per ch[asc]une faulte.

31. Item, et si y avia aucun confrayr malaude, lod. rey et lous treys bayleys lo yrant visitar, si no que y agues dangier. Et si a necessitat ou que fus en senten̄[2], tous lous sieurs confrayrs li adjudarant de II s. VI d. ch[asc]un per une vet en sa vita tant solament.

32. Item, et si tal malaude fayt assabeyr aux bayleys que l'on li fassa far la pregieyra davant N[ost]re Dame, lous bayleys ho farant assabeyr aux presbtres de lad. conf[rey]rie, losqualz sirant tengutz far lad. pregieyre am lod. presbtre bayle seys pagar re, a la pene d'ung quarteyro de cere a lad. conf[rey]rie applicadoyre.

33. Item, et si no y avie presbtres de lad. conf[rey]rie, losd. bayleys la farant dire a d'aultreys aux despens de lad. conf[rey]rie.

34. Item, et quant aucun confrayr de lad. conf[rey]rie sera anat de vi[t]a a traspas, losd. bayleys ho farant assabeyr de bona hora a tous lous confrayrs de lad. conf[rey]rie.

35. Item, et yrant tous losd. confrayrs acompanhar lo corps de lourd. confrayr de sa meygo jusques a l'eyglieyga, et chousirant lousd. bayleys deux confrayrs de lad. conf[rey]rie per portar lo corps deud. confrayr, et lous chousitz obeyrant et portarant lod. corps, si no que y agueys cause rasonnable, a la pene dessusd.

[1] Le membre de phrase qui suit est d'une écriture un peu postérieure. — [2] *Sic* (signe abréviatif sur la finale).

36. Item et estant lod. corps en lad. eyglieyge, sia presbtre ou laygue, sera portat davant N[ost]re Dame la Joyose ; et aqui li farant losd. bayleys dire une messe de la Breffanie en note a dyacre et subdyacre, a laqualle no serant mas lous presbtres de lad. conf[rey]rie, et dirant la prose notade comme lo propre jour de nostred. feste. Et aurant losd. presbtres ch[asc]un V d. et non plus [aux] despens de lad. conf[rey]rie.

37. Item, et sira lad. messe sonade en turaven per lous confrayrs a qui sera commandat per losd. bayleys, a la pene dessusd. d'ung quarteyro de cere, a lad. conf[rey]rie applicadoyre.

38. Item, et aurant et tendrant ch[asc]un deusd. confrayrs sa chandele roge, et dirant ch[asc]un dietz *Pater noster* et diet *Ave Maria* durant lad. messe per l'arme deud. confrayr, que Dieu marce luy face et a tous lous aultres confrayrs de lad. confreyrie.

39. Item, may sera gitat lo joyeu de lad. conf[rey]rie et lo lampier alumat, estant lod. corps sobre terre. Et yrant tuch losd. confrayrs uffrir a la messa comme lo jour de lad. feste, a la pena dessusd.

40. Item, et serant tous losd. confrayrs a la absolucion et aurant lorsd. chandelas en la ma, et ampres yrant acompanhar lous parens deud. deffunct jusques a l'ostal, si no ant eyssonie rasonable, a la pene que dessus.

41. Item, e no serant plus tengutz lous heritiers deud. confrair deffunct segre lad. confreyrie, si bo no lour semble [1].

42. Item, et si lo filh ou heretier deud. confrair volt intrar en lad. conf[rey]rie, sera receubut dinc dos ans ampres la mort deud. deffunct, en payant V s. t. aux pastoureux qui serant garnitz a la Breffanie apres enseguent, seys re plus.

43. Item, et si d'aventure tal heritier era menor d'ans ou en tutella, lo temps no li courra point durant lo temps de lad. tutelle, mas pourra intrar dos ans apres lad. tutele finide, come agra pogut far si fus en age au temps deud. trespas, en payant losd. V s. t.

44. Item, farant losd. bayleys sonar toutas las messas de

[1] Après ce mot, on a ajouté d'une autre écriture : *et feste,* qui ne paraît rien signifier.

lad. conf[rey]rie per losd. confrayrs a qui sera commandat, losqualz confrays sonarant et obeyrant a la pena dessusd., exeptat las vespras de la veilhe de lad. feste, las matinas, la messe, vespras et la messa de l'endema que sonara lo meyriglier. Et aura per tout VII s. VI d. seys plus, losqualz li pagarant losd. bayleys. Et farant assabeyr ausd. confrayrs et covidar de venir a lasd. messas, losqualz y serant tous, a la pene dessusd.

45. Item, et si aucun volt intrar en lad. conf[rey]rie no sera receubut se non per vot et cause razonable, actendut lo grant nombre deusd. confrayrs, que Dieu mantenhe per sa grace, et la veilhe de lad. feste et tous losd. confrayrs appelatz, et la majour et plus sane partide sera creude, comme eys de constume.

46. Item, et avant que sia receubut, li serant monstratz et legitz los presens statuz et ordonnansas, affy que no pueycha pretendre causa de ignorance. Promectra et jurara, aux sainctz euvangeliz Dieu nostre seigneur, tochat lo libre ou entre las mas deu presbtre bayle, en presence deusd. confrayrs, ben et lealment lous teneyr et gardar de poinct en poinct, et se garnir toutas vetz et quantas que li sera commandat per losd. bayleys ou pagar losd. X s. per lad. peche a lad. confreyrie, de qualque estat ou condicion que sia.

47. Item, et de (*sic*) aveyr sa raube de pastoreu dinc ung an ampres, et gardar lo be et honour deusdictz confrayrs en general et particulier et de lad. conf[rey]rie.

48. Item, et payera reaument et de fach a lad. conf[rey]rie et ausd. bayleys la somme de LX s. t., quatre lieuras de cere, et V s. t. lo jour de la Breffanie ampres, aux pastoureux qui serant garnitz.

49. Item, et fach lod. sagrament, sera escript per losd. bayleys aux (*sic*) rolle deusd. confrayrs et ly monstrat son luec, beygara tous lous confrayrs en signe de bonne amour et fraternitat, et serant tous tengutz lo beygar, com eys de bonne constume, a la pene d'ung quarteyro de cera applicadoyra a lad. conf[rey]rie.

50. Item, et per so que aucuns deusd. confrayrs avient prestat lors raubas de pastoureu a aucus aultreys qui no erent pas de lad. conf[rey]rie per far esbatz et dansas per ville, que no

eys licite de far, a estat ordenat per lousd. confrayrs tous appellatz tras l'aultar de Sainct Peyr, l'an mil CCCC IIII^{xx} et VIII, que doresenavant lasd. raubas no serant beylhadas ny prestadas, per cause que sia, a far esbatamens ny dansas, si no que fus a nopsas deusd. confrayrs ou de lour meynaege. Et aquilz qui las vistirant serant confrayrs de lad. conf[rey]rie et per lo congiet deusd. bayleys.

51. Item, et qui las prestara ny fara lo contrari ou vendra directament contre losd. statuz et ordonnansas sera pugnit et privat de lad. conf[rey]rie, a la discretion deusd. confrayrs, rey et bayleys de lad. confrerie (*sic*).

52. Item, et si aucun debat ou noyse salie entre aucuns deusd. confrayrs, aquel qui sera injuriat ou[1] dira et remonstrara ausd. rey et bayleys, avant que eu agisse en justice ny court aucune, losqualz li en farant razo. Et si no fant dinc la secunde requeste, lod. confrayr pourra procedir com bo luy semblera.

53. Item, et si losd. rey et bayleys en prenent charge, en farant au mielh far et plus honestament et justament que porrant reparacieu fache aud. injuriat. Loqual dich et ordonnance lasd. partidas tendrant, a la pena de X s. t. applicadors a lad. conf[rey]rie, losqualz payara aquel que no tendra lad. ordenance dinc huet jours ampres, a pena d'estre privat de lad. conf[rey]rie.

54. Item, et en cas que aucun deusd. confrayrs faria brut ou esclandre en lad. confreyria, ou ampres que li seria remonstrat no volria teneyr losd. statuz et ordenansas et vendria directament au contrari, losd. rey, bayleys et confrayrs lo porrant mulctar et reteneyr en peche ou eymende de cere, ou lo privar de lad. conf[rey]rie, a temps ou a tousjours, jouxte la qualitat deu delict, a la discretion deusd. rey, bayleys et confrayrs de lad. conf[rey]rie ou de la plus sane partide, eyssi que fut fach et ordenat chas Moss. Marsal Bru, rey de lad. feste.

55. Item, et per so que per entreteneyr lad. conf[rey]rie eys plusours veys necessary ausd. bayleys assemblar losd. confrayrs, so que no podent far au moyen de ce que no vo-

[1] Dans le sens de *o*, *lo*.

lent obeyr, que porria estre lo dommaige de lad. conf[rey]rie, eys estat ordenat que doresenavant tous losd. confrayrs obeyrant et se redrant lay ont lour sera ordenat, ampres que losd. bayleys lor aurant commandat, au sagrament que an a lad. conf[rey]rie, et a pene per losd. bayleys advisade et indicte, laqualle pourrant apreciar despuey ung quarteyro de cere jusques a la soma de X s., per assemblar losd. confrayrs, laquale payarant sen aucunament estre auvit au contrary, si no ant eyssonia razonable, laquale sera declarade et diche ausd. bayleys. Et aussi losd. bayleys no lous assemblarant si no que fus per necessitat de lad. conf[rey]rie et a jour de dieument ou de feste, apres la messe premieyra ou a vespras deud. Sainct Peyr deu Queyroy, affin que losd. confrayrs siant plus aysatz a assemblar et que las chausas de lad. conf[rey]rie se fassant en plus grande deliberacieu.

56. Item, et per mielh entreteneyr et gardar lous statuz et ordenansas, serant doresenavant lasd. pechas assessadas au plus uffrent deusd. confrayrs au proffiech de lad. conf[rey]rie, laquale assesse losd. bayleys levarant deusd. assessadors, a la pene de la recobrar sur eulx.

57. Item, et parelhament pagarant losd. confrayrs las dichas pechas per eulx degudas, marquadas que siant per losd. bayleys ausd. assessadours, summatz que en siant, et d'eyssi adeyga se obligent. Et volent que per vertut deu roolle marquat deus dictz bayleys, losd. assessadors en pueyssant trametre nisi et lous notaris lo far comme per condempnacion passade en jucgament et de consentiment de pertidas, seys ce que pueyssant impugnar lod. nisi a faulte de condempnacion, a pena d'estre reputatz perjurs et privatz de lad. confreyrie.

58, Item, et parelhament losd. assessadours payarant lad. assesse de lasd. pechas per ch[asc]un an dinc lo dieument avant N[ost]re Dame de mars, affin que lous bayleys en pueyssant rendre lourd. compte, comme deux aultreys beys de lad. conf[rey]rie [1], a la peine dessusd.

59. Item, et redrant losd. bayleys vielhs compte et reliqua de tous lous beys de lad. confreyrie tant de argent,

[1] Le membre de phrase qui suit est d'une autre écriture.

cera, joyeu, ceys, lectras, rendas, papiers, terriers, ensenhamens, libreys que ornamens comme toaiihas, prose notade et aultres beys qualconques seys re exceptar de lad. confreyrie aux bayles noveux dinc N[ost]re Dame de mars, et eyssi successivament lous ung aux aultres a la pene dessus diche.

60. Item, et si no se trobave qui volgueys assessar las dichas pechas, los ditz bayleys las levarant seys favorisar aucun deusd. confrayrs, et en redrant compte comme deu surplus de lad. confreyrie dinc lo jour de N[ost]re Dame de mars, comme dessus.

61. Item, et losd. statuz, articles et ordenansas furent legitz a aulte voix per l'organe de meystre Lieunard Lamic, n[ost]re confrayr de lad. conf[rey]rie, en l'ostal de Johan Bonet, confrayr et rey de lad. feste, lo dissabde VIII[e] jour de jenier au sopar, estans losd. sieurs confrayrs a table ch[asc]un en son luec, avant aucun service de viande. Et aquilhs auvitz et ben entendutz, furent promeys et juratz de nouveau teneyr et gardar seys jamays venir au contrary per losd. coffrayrs, estans ch[asc]un en son ordre tant per ilhs que lours successours confrayrs de lad. confrerie, com s'ensec.

62. Item, et premieyrament per meystre Joh[an] Demont, bouchier, Marsau Disnamandi, Marsau Fogassier, Mathieu de Julie, Moss. Marsau Guischard, Lieunard Grenier, Peyr Boyou, Colau Marotaud, Mathieu Milenuau, meystre Marsau Dauvernhe, Franceys Audier, Marsau Boti, Moss. Jacme Noaille, Moss. Johau *(sic)* Lavau, meystre Esteve Parrot, Moss. Mathieu Disnamandi, Loys Beyneyc, Marsau Audier de Laporta, Marsau Audier de Laclaustra, Moss. Peyr Guay, Mathieu deu Peyrat, Marsau David dit Vergas, Moss. Guacien Faure, Johau deu Peyrat, Bartholme Gascourt, Johau deu Vergier, Penot Rougier, Peyr Boschaud, Lieunard Rivaud, Jacme Darfuelhe, Peyr Savi, Esteve Loumosnarie, meystre Laurens deu Py, Moss. Marsau Rougier, meystre Guill[elm]e Chambo, Franceys Rougier, Moss. Johau Soudoyraud, meystre Franceys Rou, Esteve Romanet, Johau Bolho, Micheu Rosset, lod. meystre Lieunard Lamic et Guillot Soffas ; et moss. Johau Volude, Peyr Grenier et Peyr de Ceux, bayleys per lad. annade.

63. Item, et losqualz bayleys en demanderent instrument,

lectras ou memorial per lo temps advenir, per l'entretenement de lad. confreyrie et ordenansas, ausd. maistres Laurens deu Py, Esteve Parrot et Lieunard Lamic, que lor fo concedit.

64. Item, et lo dilus ampres enseguent, que fut lo Xme jour deud. meys et an, fut advisat per losd. sieurs confrayrs de lad. confreyrie que acommandar ch[asc]un an a aucuns confrayrs de lad. conf[rey]rie se garnir redondave en confusion, per so que aucuns disient que avient eyssonie, lous autreys dizient que se erent garnitz doas ou treys vetz avant que fus commandat a d'aultreys, lous autreys dizient que lous bayleys ho fazient per hayne. Et per evitar toute suspicion et rancunias, eys eystat dich, declarat, advisat et ordonat que doresenavant et a tousjours may se garnirant aquilhs a qui pleyra se garnir et aurant devocieu. Et au surplus, en l'an proucha venent, se garnirant oultra aquilhs los XIIe [1] premiers nompnatz et escriptz au roolle deusd. confrayrs, eyssi que sont assetiatz et venent per ordre, commensant aud. maistre Johan Demont, bouchier, jusques au XIIe ampres inclusive. Et en l'an ampres aquel qui vet apres aud. ordre et roolle jusques aud. XIIe ampres aussi inclusive. Et ainsi per ch[asc]un an doge per ordre et ordinaris, oultre losd. qui se garnissent per devocieu et se volrant garnir doresenavant. Et per ainsi a tousjours may lous doge ampres lous aultres XIIe per ch[asc]un an, en retornant tousjours lous ungs ampres lous aultreys per lo temps advenir et a toujours may, seys en exceptar qualconques de lad. conf[rey]rie, si no que no fus malaude ou absent.

65. Item, et de eyssi far a tousjours may tant quant vieurant an promeys et jurat losd. confrayrs, lous ungs ampres lous aultres, eyssi com dessus sont nompnatz, et requerit que lod. article fus fach et adjoustat aux aultres dessus escriptz.

66. Item, et furent losd. statuz et ordenansas promeys et juratz comme dessus eys dich a l'ostal deud. Johan Volude, presbtre, Peyr de Ceux et Peyr Granier *alias* Greu, bayleys de lad. coffreyria, losqualz en demanderent memorial, instrument ou lectras soubz lo seel auctentic establit au bayliage de Limoges, si besoing lor fazient, aux dessusd. meystres Lau-

[1] Il faut lire *doge* (douze) et non *douzième*.

rens deu Py, Lieunard Lamyc et Estienne Parrot, notaris et confrayrs de lad. confreyria, en presence de Peyr Bonet, Franceys Archambault, Marsal Bonnet, filz de feu Barnard Bonet, et Eymar Caboty, sirvent de la court ordinaria de Limoges, lo VIIIe jour de jenier, l'an mil IIIIe IIII^xx^ et diet.

67. Item, et deypueux a estat ordenat que, per entreteneyr lad. confr[eyri]e, lous X s. degutz per las pechas deuxd. confrayrs, qui falhirant a se guarnir lo seyr de Nadau et de la Brephanie, serant oux pastoreux guarnis oud. an et non pas oux assessadours de las pechas, qualque assesse que fassant. Et lous levarant lous baylleys et en respondrant ousd. pastoreux, comme deux XX s. que la confr[eyri]e lour donne, a la peine que dessus de lous recobrar sur eulx.

Laurent Deupy an lod. meistre Lieunard Lamyc.

LAURENT DEUPY.

Lieunard Lamyc an lod. Deupy.

L. LAMYC.

Estienne Parrot avec lesd. Dupy et Lamyc.

PARROT.

(*Archives hospitalières de Limoges, fonds VI, série B, n° 1*).

VI

Censier de Guy de Chanac (1344 et 1343).

Lo divenres davan la festa de senh Michel, l'an de Nostre Senhor m ccc xliij bailiey e affermiey iou, Guy de Chanac, chavalier, senhor dal Borc, lo loc nostre appelat la Minheira am sas apparthenensas, ecseptat l'ort appelat l'ort de Cathi, perpetualment, a Johan de la Machieira, parrofia del Borc, e aus seus, am las rendas e devers espresadas, so es assaber que lo ditz Johanz e li ceo, per razo de la dicha tenguda, deven esser esson nostre home levan e coijan, talhable e esplechable, e deven jornals e manobras, aychi comma li nostre autre home dal Borc, ecseptat que nos no los devem talhar otra xv^s^, quan talharem nostres autres homes, e quant a nos plaira ; e deo may lo dich Johans e li ceo de renda per las chauzas desus dichas totz ij st. de segle de renda, a la mejura del Borc, appaiar dins la mia aust, e ij jalinas appaiar a Nadal, item c^s^

de renda appaiar l^{s} en la festa de Nadal e l^{s} dins la festa de Nostra Donna de la mi'aust. E d'aiso lo ditz Johanz deu aver letra del Rey e de nostre ceel e nos aquo mih del Rey ; e ai y may iiij ll. per la maynada. E amb aquestas chauzas nos vistem l'en. Presens Guylhem Trenchaleo, donzel, e lo chappela del dih loc e d'autres.

Item es nostre lo alberjamens appelat la Rocha-Jarro, am sas apparthenensas, item li forn de Monmorlho que foren al Rey, e deu hom penre la buscha per lo chalfar en la forest del Rey, en sertana manieira ; item li peatje, so es assaber de Plazensa e de Lascuh e d'Armentic ; item xxviij ll. de renda que avem en la viela de La Perruza ; e las chauzas desus dichas foren aqueridas esson apparthenens al loc dal Borc, e ce tenen del Rey, ecseptat lo loc desus dih que Uguet Bramaus di que mou de luy am serta achapte ; e tot aysso fo bailat per c ll. de renda.

En l'an de Nostre Senhor m ccc xlij foren assesadas las demas e li peatje, li forn e li moli tan dal Borc can de la terra autra nostra per lo pretz que s'ensec.

Lo peatjes de Plazensa fo assesatz a Joyos Duran de Plazensa per lo pretz de xxx iij ll., xx^{s} per logres a la maynada.

Item lo ppeatjes de Lascuh fo assesatz a P. Duran d'aquel mih loc per lo pretz de c^{s}, am v^{s} de logres per la maynada.

Item lo peatjes d'Armentic en la parroffia de Silars fo assesatz per loppretz de xx^{s}.

Item la dema dal Borc asseseren Johans et P. Manhau per lo pretz de xx iiij st. de segle e iij charretadas de palha, e lo charnalatjes e las premissias remanen nostre.

Item la dema de Peirassac fo assesada a P. Cormanier d'aquel mih loc per lo pret de xxv st. de blat, xvj de segle, v de froment, ij de favas, ij de balharja, a la mejura del dih loc, x^{s} de logres.

Item la dema de Mansac asseset P. de Mansac per lo pretz de vij st. mejura de Monmorlho, so es assaber v de segle, j de froment, j de balharja.

Item la dema de la Chanharia asseset G. Ribiers, parrofias de Lascuh, per lo pretz [de] ij st. de segle, una emina de froment, a la mejura dal Borc.

Item la dema da la Rua asseset Clamens Bernartz da Ferrieiras per lo pretz de ij st. de segle, j emina de froment, a mejura de Monmorlho.

Item la dema de Senh Remey asseset W. Duran de Plazensa, per lo pretz de iij st. de segle, j em. de froment, a mejura de Monmorlho.

Item la dema de Monmorlho que fo de Maurelo de la Marcha asseset Simo Bastit e lo dih Peiraus per lo bretz (*sic*) de iij st. em. ij de segle, j em. de froment, j pervendier de balharje, e autre de favas, a la dicha mejura.

Lo molis dal Cheiral fo assesatz a Johan de Pradeilhs l st. a mejura d'Alessac.

Item li moli dal Borc foren assesat a Johan de la Machieira, xiiij st., a la dicha mejura.

Item lo forn de la Rua-Senh-P. asseset Nicolau Payan, per lo pretz de viij ll., am x^{s} de logres.

Item lo forn(s) de la Rua de la Perra asseset Esteves Perier per lo pretz de xviij ll., am x^{s} de logres.

(*Archives départementales de la Haute-Vienne. Fonds Bosvieux*, I, 34. — *Copie de feu Bosvieux prise sur l'original en papier, appartenant à feu M. Joseph Brunet.*)

Les observations grammaticales et lexicologiques auxquelles les textes ci-dessus peuvent donner lieu sont réservées pour un travail d'ensemble sur les anciens monuments linguistiques du Haut-Limousin, qui aura sa place dans l'introduction d'une édition intégrale du Cartulaire du Consulat de Limoges, laquelle sera très prochainement publiée.

UNE POÉSIE MONTPELLIÉRAINE

DE THÉODORE HIPERT

M. le docteur Louis Planchon voulut bien me communiquer, en 1883, un conte en vers languedociens (sous dialecte de Montpellier et de ses environs) qui avait pour titre : « Lou vi dau Purgatouera » et qui, à la fin de l'année suivante, parut dans « la Revue des langues romanes » (tome XII de la troisième série et XXVI de la collection, p. 177-196).

Des recherches faites alors, il résulta que cette pièce était l'œuvre de Théodore Hipert, commis-drapier, premier conseiller municipal de Montpellier, ayant en cette qualité rempli les fonctions de maire (4-29 août 1848, puis, l'espace d'une semaine environ, celles d'adjoint, à la suite d'un décret du général Cavaignac, alors président provisoire de la République [1]. Toutefois, certains détails de ce conte et les circonstances qui accompagnèrent sa communication à M. Revel, me portèrent à douter, non pas du goût d'Hipert pour la poésie méridionale et du fait d'avoir rimé parfois en languedocien, mais de l'attribution qu'on lui faisait de la poésie copiée par M. Planchon. J'inclinais à voir dans celle-ci l'œuvre d'un contemporain de l'abbé Favre, qui aurait connu ses œuvres et qui s'en serait inspiré, parfois avec trop d'abondance, souvent avec malice, mais toujours avec une certaine facilité.

Je n'ai rien trouvé depuis qui modifiât sensiblement ces conclusions, mais la lecture du « Trilby [2], » qui paraissait à

[1] Hipert, qui n'avait jamais été marié, est mort aux environs de l'année 1860.

[2] « Trilby, lutin des théâtres, paraissant le dimanche. » Montpellier. Tournel, imprimeur, in-folio, 2e année, n° 3, 17 janvier 1856.

Dans la longue série des petits journaux qui ont vu le jour à Mont-

Montpellier sous la direction de M. Ch. Rochenat (Ch. de Tourtoulon) en 1856, m'a fait découvrir une pièce de poésie montpelliéraine qui est signée : « Th. Hipert » et qui, si elle ne légitime pas absolument l'attribution traditionnelle du « Vi dau Purgatouera », montre cependant que notre commis-drapier aurait pu se faire une certaine place parmi les poètes languedociens de la période qui prit fin en 1860-1870.

On sait qu'à l'exception de Fabre d'Olivet[2] et de Guiraldenc, toutes les productions littéraires du montpelliérain avant Bringuier témoignent plus ou moins d'une intrusion marquée de termes français, de formes douteuses ou gallicisées. Hipert ne fait pas exception à la règle ; on pourrait même soutenir qu'il l'aggrave souvent et que ses vers sont, beaucoup plus que ceux de Théodore Paulinier, Léon Rouvière et César Brun, ses contemporains et ses émules, pénétrés par le vocabulaire, la syntaxe et l'orthographe de la langue nationale.

Quoiqu'il en soit, voici la poésie que contient le « Trilby. » Elle a pour titre : « Las Doléenças de dona Margarida » et elle roule en entier sur les soucis que causent à une bonne femme a vanité de ses filles et le goût qu'elles affichent pour la parure et le luxe :

» Dé qu'avès, dona Margarida?
Anen, per véïré, calmas vous,
N'és pas dé la facoun qu'on crida,
Quan on n'és pas parmi dé loups. »
5 — « Ah! moussu, s'erés à ma plaça,
Cridarias encara pus fort ;
Escoutes-m'un paoûquet, de graça,
Et coumprendrés qué n'aï pas tort.

» Sès estounat dé ma coulèra ;
10 Sé mé blamas, fasès pas ben.
Déourias pus léou plani la mèra,

pellier, le « Trilby « se distingua par une finesse et un esprit de bon aloi que l'on ne retrouve pas toujours dans les feuilles théâtrales qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi.

[2] Fabre d'Olivet, né à Ganges en 1767, mort à Paris en 1825, n'est montpelliérain qu'à demi, par suite de l'adoption de quelques-unes des formes dialectales de notre ville.

Qu'a pas qué dé fias sans sen.
Las miounas soun dé vanitousas
Qué podé pas pus gouverna.
15 Dé las veïré tant orguïousas,
Ya dé qué mé faïre damna.

» Per iéou faou tout cé qu'imaginé,
Qué siégué ben fourçan ou doux,
Et touta l'annada m'esquiné
20 Per poudré aoûmen lia lous bouts.
Sé l'una d'élas m'ajudava
Per lous affaïrés de l'oustaou;
Quand iéou pétassé, s'escoubava,
La bésougna anarié mens maou.

25 » Mais, pas du tout, mas pérounelas,
Qué parvendraï pas à changea,
S'occupou ràoubas et dentélas,
Mais pensou pas qué fâou mangea.
Penden una houra, à sa levada,
30 Sé plantou davant lou miral;
Chacuna, sans s'éstre asticada,
S'araparié pas âou traval.

» Lous jours, las festas, lous dimenchés,
Fâou sé couiffa, lissa soun péou,
35 Et faïré tèné per de penchés
De chaqua coustat un bendéou.
D'âou temps que me troubave fia,
On s'habiava simplamen;
Per pâou qu'ajessen d'industria,
40 A l'oustâou tout anava ben.

» Ramplissian pas nostras coumodas
Dé chals, de râoubas de tartan;
Laïssaven de coustat las modas
Qué poudien nous priva de pan
45 Pourtaven sarrafronts, cagnotas,
Ioï portou pas qué dé bounets,
Nous servissian dé matélottas,
Ara fâou pas qué dé coursets.

» L'hiver avian per habituda
50 Dé pourta d'esclops, dé patins,

Aquéla moda s'es perduda,
Tout l'an ié fâou dé brodéquins.
Nous estimaven ben hurousas
Quand avian una simpla croux ;
55 Mais ioï per nostras vanitousas
Fâou mostras, chainas et bijoux.

» You disé souven : de grisétas
Que, tout coumptat, n'âouran pas rés,
Quand portou guimpas et manchetas,
60 Fan pensa mâou maï d'una fés.
L'âoutré jour, à la grand carriéïra,
Embé élas vâou mé perména,
Mé prenguèrou per sa chambriéïra,
Aoussi, volé pas ie tourna.

65 » Mé fâou pas fâouta dé ié diré
Qué séran dupas d'aquel joc,
Et qué vouadas âou martyré,
Restaran penchadas âou croc ;
Qu'és pas lous bounets en dantela
70 Qué fan approucha lous partis,
Qué, quand lous touns soun sans ficela,
Soun pas qué dé cocha-marits.

» Vous mé disés qué souï cridaïra,
Counvéné qué n'avés pas tort ;
75 Elas mé tratou dé révaïra,
Amaï béleou souhaitou ma mort.
N'es pas poussiblé qué yé tengué,
Chaqua jour s'aggrava moun màou,
Foudra per força qué dévengué
80 Pensiounaira dé l'hespitâou[1]. »

Si le lecteur veut bien relire les notes qui accompagnent « le Vin du Purgatoire », il relèvera aisément une partie des défectuosités de l'idiome d'Hipert. Nous signalerons néanmoins, parmi les substantifs, les formes : « dolééncas », « mera » (vers 11) et « besougna » (24), auxquelles les formes correctes

[1] Nous n'avons modifié en rien la très défectueuse orthographe de l'auteur.

de « doulenças », « maire » et « obra » auraient pu être substituées, sans que l'auteur fût dans l'obligation de recourir à aucune juridiction de linguistique ou de philologie méridionale. L'audition du langage de la vieille génération lui eut sur le champ montré le vice de ces vocables si manifestement gallicisés.

Les verbes d'Hipert sont plus contaminés peut-être que ses substantifs : au lieu de « imagina » (17), « parvendrai », (26), « changea » (26), « ocupou » (27), « troubave » (37), « ramplissian » (41), « laissaven » (43), « pourta » (50), « permena » (62), « restaran » (68), « aproucha » (70), « devengue » (79) les Montpelliérains soucieux de rester d'accord avec les formes populaires de leur idiome auraient dit: « amaginà, — arribarai, — sanjà, — acupou, — atroubave, — roumplissian, — daissaven, — cargà, — passejà, — demouraran, — sarrà » et « vengue. »

Le verbe « asticà » a été emprunté au français des régiments d'Afrique et, s'il est compris par tout le monde, il est, par contre, à peu près inusité.

« Lissà », qui signifie « hérisser », a subi, par le moyen d'une étymologie à demi rustique, créée par Hipert lui-même, une sorte de dénaturation linguistique dans le vers 34 : « Faòu sé couiffa, lissa soun péou. » Lisez « alisà » ou « aliscà. » La première de ces formes signifie « rendre lisse et unie une mèche de cheveux »; la seconde, donner à cette mèche une sorte de brillant, ou de disposition particulière qui ajoute à la beauté de la tête et de la chevelure elle-même.

Au lieu de dire « laissaven (et mieux « daissaven ») de coustat las modas » (43), le peuple eut dit tout simplement : « fourviaven las modas. »

Le vers 4 « Quand on n'és pas parmi de loups » est entaché d'une préposition si évidemment gallicisée que très peu de personnes oseraient se la permettre ; on aurait dit et on dit encore communément : « Quand ses pas en mitan de loups. »

« Aussi » (64) est encore un gallicisme. Les deux générations qui ont précédé la génération présente disaient « tabé » et « atabé » qui, tout en se maintenant aux environs de notre ville, ont presque entièrement perdu aujourd'hui les prété-

rences des citadins. Ceux-ci conservent cependant avec une fidélité relative la forme « tant ben » (tout aussi bien).

Hipert employe régulièrement « *fau* » (il faut) qu'il orthographie « fâou », à la mode française ; cette forme existe très nettement à Montpellier, mais « cau », qui a la même signification, nous semble à la fois plus languedocien et plus répandu.

On remarquera que notre auteur emploie une forme *n'* (ne) (3, 8, 74, 77) qui était assez courante à la fin du siècle dernier, mais qui est aujourd'hui bien délaissée. La génération actuelle et ses poètes diraient couramment : « Es pas de la façoun.... — Qu'ai pas tort... — Qu'aviei pas tort... » — et « Es pas poussible. »

Les vers que Faure adressa au comte de Provence (plus tard Louis XVIII), lors de son passage à Montpellier en 1777, sont très régulièrement et très amplement pourvus de formes semblables :

Pode pas garda lou silença
Per lou beu comte de Provença.
Me soui hazardat en patois
De *ne* fa brillia sous exploits.
Se *n*'aviey l'esprit de Voltaira,
Trassariey mille qualitas.
Lou papié de touta la terra
Sas vertus *ne* countendrié pas
De Louis Seize (sic) *n*'es lou frera,
N'es renoumat per touta terra,
Se yoi Alexandre vivié
Lou pas segu li cedarié,
Rempli d'espri e de courage,
Se ara la guerra *n*'avian,
Ah ! veirias un cruel carnage
Das ennemis trioumpharian.
. . . . . .
Nous fasés couma fai la roza,
Qu'attenden que [*ne*] siegue ecloza,
Per *ne* joui de sas coulous,
De sas beutas, de sas sentous.
Ne disparey ... Et vous de mema,
Sans una nioch dourmi aisi.

Nous mettés d'un chagrin extrema ;
Ne partissés, anan mouri [1].

Guiraldenc a dit dans une de ses poésies :

Anna, moun sang, moun cor, per celebrà ta festa,
*N'*auriei vougut cercà quauques vers dins ma testa,
*N'*ai pas agut lou tems de bouscà, de causì,
A loga d'ajudà, la Musa fougna aussì [2].

Octavien Bringuier lui-même n'a pas dédaigné de s'en servir quelquefois, notamment dans une des strophes de son « A perpau de Petrarca » :

Ne sem dins lou tems fousque ounte la granda esclapa
Das segnous e gents de renoum,
Ducs, comtes e barouns, lou Counclave e lou Papa,
Quitoun Rouma per Avignoun...

Je ne comprends pas bien la signification du mot « touns » (71). Peut-être n'y a-t-il là qu'une coquille accidentelle. Dans tous les cas, le sens général n'est pas douteux. « Dona Margarida » dit sans ambages : « Lorsque les jeunes filles n'ont pas de dot, (littéralement « sont sans ficelle ») elles ne sont que des chasse-maris. »

Le composé « cocha-marit », s'il n'est pas très populaire à Montpellier, est du moins, ingénieusement trouvé ; il rappelle le « cocha-vestit » (couche-vêtu) communément appliqué à cette partie de la population de Cette qui, en été, cherche ses gîtes nocturnes sur les quais et dans le voisinage de la gare ou des grands entrepôts vinicoles.

« Cocha-vestit » n'est pas, d'ailleurs, la dénomination usuelle des éléments plus ou moins parasitaires de la ville de Cette. On l'y applique souvent aux portefaix, aux bucherons et aux hommes de peine loués à la journée.

A. Roque-Ferrier.

[1] Ces vers ont été publiés par M. Germain dans son étude sur « Le Comte de Provence à Montpellier. » (Bulletin de la Soc. Lang. de Géographie, V, 513-514) et par M. de La Pijardière dans sa réédition de l'« Histoire de Montpellier » du chanoine de Grefeuille.

[2] « Occitania », I, 132.

ETYMOLOGIES LIÉGEOISES

(*Suite*[1])

---

13. — *Rahèné'*, tr. et intr., herser.

C'est le v. fr. « *rahaner*, *rahenner* » qui se trouve dans Godefroy, mais manque dans Körting, *Lateinisch-Romanisches Woerterbuch*, et qui est le composé itératif de *ahaner*, a. fr. labourer, fr. mod. peiner, faire des efforts.

Voici un exemple de Godefroy :

... Et si doit les tieres, qu'il trouva *ahennees* et semees a blet, rendre et laissier *rahennees* bien et loialment, en quarte roie, et semenchies del melleur blet de le court, par le consel del sierjant del Eglise (1276, *C'est l'abbet de Saint Nicolai et Jehan le Roi, le coriier*, Chirog. Cité, Arch. Tournai.)

Le hersage suivant immédiatement le labourage, le sens de « re-labourer, » a pu donner aisément en wallon celui de herser.

14. — *Rawètt'*, f., supplément gratuit de marchandises, « réjouissance »

Le dictionnaire de Grandgagnage, *s. v.*, cite de la province de Namur une forme *awètt'*, et de Beaumont (Hainaut) une forme *lawètt'*, avec agglutination de l'article.

Le mot n'existe pas en v. fr. Je suppose qu'il représente *adepta (re-adepta)*, quoique ce participe n'ait pas survécu dans les langues romanes, cf. Körting. La *rawette* serait la partie *obtenue* (*adipisci*), la partie *gagnée*. La lettre ne souffre pas de difficulté.

15. — *Sbaré*, tr., interdire, effrayer

Godefroy connaît ce mot au participe, qu'il traduit par « ébahi, effrayé. »

[1] Voy. la *Revue des langues romanes*, 4e série, t. IV, 426-30.

D'une part se tient orgueilleuse
Por se grant biauté merveilleuse,
D'autre tranle toute effreee,
Tant se sent seule et *esbaree*.

(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 47 b).

Quant li mors ot ce dit si s'emparti d'iluec, et cil vella tous *esbares (Conq. d'Esp. par Charlem*, Ars. 3324 f° 6 v°).

Le mot manque dans Körting.

A mon avis, il n'est autre que le v. fr. *esbair*, *esbarir*, *esberir*, « étonner, effrayer », avec un changement de conjugaison, cf. *finir*, *finer*.

Voici des exemples de Godefroy :

Adonc la lasse, *l'esbarie*
A madame sainte Marie
Moult longuement s'est dementee.

(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 195 c)

En pou de tens tant en guerist
Tout li pueples s'en *esbarist*

(G. de Coinci, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 269 c).

16. — *Halé* et *houlé*, adj., boîteux

A Namur, *chalé* et *choulé*, m. sens. Ces mots représentent adéquatement, là-dessus il ne peut y avoir de doute, *ex-chalatus* et *exculatus* (fr. *éculé*). L'image qui a donné lieu au sens de ces deux mots est à peu près le même : le *halé* est celui qui est rentassé, renfoncé (*chalare*, abaisser), le *houlé* est celui dont la partie postérieure est rejetée en arrière, fait saillie. L'aspect de tous les boîteux n'est pas tel, sans doute, mais c'est celui d'un bon nombre.

Le thème *ex-chalatus* n'est pas reproduit dans les langues romanes, cf. Körting.

17. — *Froumoux'*, f., fourmilière et aussi taupinière

J'ai montré dans mes *Étym. wall.*, *R. des pat. g.-rom.*, III, 273-4, que ce mot n'était autre que *froumix'*, fourmi, après une assimilation: le nom de l'animal est donné à son lieu d'habitation. Le sens de taupinière est dérivé. *Froumix'* est étudié au n° 10.

18. — *Lèp'*, f., lèvre

Ne vient pas comme le dit Scheler, dans son *Dict.* s. v. *lèvre*, du germ. (all. mod. *Lippe*), mais bien du lat. *labia*. En wallon, les groupes *py*, *by*, *vy*, donnent *p*, *b*, *v* (voy. HORNING, *Zeitschrift f. roman. Philologie*, XV, 562) et les sonores finanales deviennent sourdes.

Espagnol et portugais *labio*, du sing. *labium*. Le fr. *lippe* au contraire vient du german, cf. KÖRTING, art. 4841.

19. — *Kwèhî*, tr., couper, faire une blessure

A St-Hubert, *kwachè*, meurtrir. Dans GODEFROY, « *coissier*, *coisier*, *coicier*, *coichier*, *cuechier*, blesser » :

« Car nos chevaux estoient flebes et mal livres, et *coissiez* et cassez sur le dos. (JEH. LE BEL, *Chron.*, I, 57, Polain.) »

Le mot manque dans KÖRTING. Du moyen haut-allemand *quetzen*, *quetschen*, froisser, écacher, meurtrir ; all. mod. *quetschen*, néerl. *kwetsen*.

20. — *Ham'lê*, tr., châtrer.

L'all. moderne a *hammeln*, châtrer (les agneaux), qui vient de l'anc. haut-allemand *hamalôn*, mutiler, tronquer, cf. KLUGE, *Etym. Wörterb. der deutschen Sprache*, s. v. *hammel*. Ce substratum convient également bien pour le mot wallon. Le v. fr. n'a pas de mot correspondant. Dérivé avec le suffixe *—aticum* : *ham'lètch'*, m., action de châtrer.

21. — *Rujî*, tr., aiguiser.

Mot de la province de Namur. Il dérive de * *racutiare* devenant, par la chute du *c*, *reuiser*, *ruiser*. Le v.-fr. n'a pas de forme correspondante.

22. — *Urèy'*, f., rebord d'une route, d'un fossé, talus.

Représente un primitif disparu, le correspondant du v. fr. *ur*, bord (KÖRTING, art. 5783) et du normand *ur* (*Bibl. de l'Ec. des H. études*, 5e fasc., 128) + le suffixe *-atam*. *Uro* est dans les Glosses de Vienne, qui paraissent remonter au XIe siècle : *Uro vel limbus*, *soum* (= all. *Saum*); cf. le 5e fasc. de la *Bibl.*

de l'Ec. des H. études, pag. cit. « *Uro* représente *ora*, dit l'éditeur[1], ... c'est l'anc. *or* (aussi *ur*, voy. plus haut), normand *ur*, le sarde *oru* . . . . . ». De *or*, le v. fr. a également un dérivé *orée*, bord, lisière, voy. GODEFROY.

23. — *Trêteu*, m., entonnoir.

C'est le lat. *trajectorium* qui donne aussi le rhéto-rom. *tratchwoir*, substratum qui est oublié dans KÖRTING, et dont M. Meyer-Lübke a signalé l'absence dans un compte rendu, *Zeitschrift f. d. österr. Gymn.*, 1891, p. 777.

24. — *Malètt'*, f., besace, bissac où l'ouvrier met ses provisions, ses outils.

Le mot est aussi lorrain : à La Baroche, *malatt'*, « petite poche, gousset », cf. *Romanische Studien*, II, 90. Le v. franç. le connaît : « *malete*, *-ette*, petite malle, valise, poche » (GODEFROY). C'est un diminutif en *-itta* de *malle*, qui vient du germ. *malha*, « tasche, sack » (KÖRTING). Körting néglige de mentionner le diminutif qui a conservé le sens primitif.

25. — *Bans'*, f., manne ; *banstê*, m., corbeille ; *banstèli*, m., vannier.

Le français (non académique) a *banse* que Hatzfeld et Darmesteter, dans leur dictionnaire, font venir de l'all. *Banse* corbeille (!). Le mot est bien plus ancien : les *Glosses de Reichenau* (VIIIe siècle) portent déjà *cofinos*, *banstas* (5e fasc. de la *Bibl. de l'Ec. des H. études*, p. 27). Les deux mots, aussi bien le français que l'allemand, viennent du gothique *banst(s)* (*s* est la flexion casuelle), voy. DIEFFENBACH, *Vergleichendes Wörterbuch der gotischen Sprache*, p. 274, et pour le mot français en particulier DIEZ, *Etym. Wört.*, I, *benna*. *Banse* est ignoré de KÖRTING : c'est cependant un mot important.

Les dérivés wallons reproduisent le *t* du radical. Ils sont formés par les suffixes *-ellus* et *-ellus* + *-arius*.

Le fr. *banse* doit être emprunté au wallon ou à un dialecte qui, comme le wallon, transforme le groupe final *st* régulièrement en *s'*.

Paul MARCHOT.

[1] DIEZ.

L'ÉTAT DE LA POPULATION

D'ORIGINE FRANÇAISE DU CANADA[1]

Pendant six cents ans, l'Université de Montpellier a tenu pour l'Europe le flambeau des lettres et des sciences et, pendant la célébration de son sixième centenaire, on se sera souvenu de bien des synchronismes. Mais quand l'Institut canadien, de Toronto (Canada), a reçu de vous l'invitation bienveillante de nommer un délégué à votre Congrès, il m'est venu à l'idée que ses Facultés s'étaient occupées de l'instruction d'au moins six générations, avant qu'elles pussent faire dans leurs discours la moindre allusion au monde occidental! Dans les seules Sagas de l'*ultima Thule* a-t-on su conserver quelques traditions d'Eric le Rouge ou de ses compagnons ou successeurs, et l'on peut bien douter que le moindre écho de leurs combats avec les Skrœlling ait retenti dans vos salons académiques.

Deux générations de plus se sont passées avant la découverte, par Cartier, du Saint-Laurent, et encore deux autres avant que Champlain ne soit venu pour construire son « abitation de Québec », choisir le site de Montréal et se faire en réalité le vrai fondateur du Canada.

Il est bien vrai que, depuis ce siècle, nous avons eu un mouvement des peuples européens vers l'Amérique plus important et plus nombreux que le mouvement des peuples appelés barbares pendant la décadence de l'Empire romain : les Anglais, les Espagnols, les Allemands et autres peuples se jetant à travers l'Océan et s'emparant de territoires énormes. Mais je vous invite à reconnaître qu'il nous a fallu

[1] Notice faisant suite à la communication de M. Arthur Harvey, délégué du *Canadian Institute* de Toronto, à la séance du Congrès de philologie romane du 27 mai 1890. Voy. *Revue des langues romanes* t. XXXIV, 1890, p. 179.

abattre des forêts avant de pouvoir labourer des terres ; construire nos maisons, faire nos chemins, créer des institutions politiques convenables à nos besoins, et que si, pour ainsi dire, nos mains sont encore calleuses du travail et que nous manquons de l'habileté artistique et littéraire qui vous distingue, — c'est peut-être que nous n'avons pas l'avantage inestimable d'un passé aussi illustre que le vôtre. Lorris, Froissart et bien d'autres trouvères ont chanté avant la nouvelle découverte de l'Amérique par Christophe Colomb ; les grands noms de Montaigne, Descartes et autres ont illustré la vieille France avant qu'on ait songé à la nouvelle, et pendant que Champlain s'occupait de faire des alliances avec les tribus des sauvages, ou bien peu d'années après, Corneille et Racine écrivaient déjà la grande tragédie, Molière la comédie, Rabelais riait et se moquait de tout, Bossuet, Boileau, La Bruyère naquirent.....

Néanmoins, en accordant à ce glorieux passé toute sa grande valeur — une valeur qui m'attire jusqu'à ce lieu, à laquelle je désire rendre honneur et pour laquelle je me réjouis avec vous, confrères, — nous pouvons y penser sans vous envier, car nous croyons avoir une cause égale de satisfaction et d'honnête fierté. Ce que nous sommes vient directement de nous-mêmes. C'est notre propre travail, ou tout au moins celui de nos aïeux de bien près, qui a vaincu les forêts primitives, qui a forcé les prairies à nous donner nos récoltes. Nous, ou au moins nos pères, avons défriché les bois pour fonder nos villes. C'est nous qui avons construit des vaisseaux pour la navigation de nos lacs immenses et même de nos fleuves grandioses, à l'aide de canaux que nous avons creusé. Nous nous occupons à présent de remplacer les boîtes de planches dans lesquelles nous avons jusqu'à présent vécu par de jolies maisons, de construction permanente. Nous érigeons de belles églises à flèches élégantes ; nous dédions des parcs spacieux, et ce n'est qu'aujourd'hui que nous espérons nous faire entendre dans la littérature et la poésie, écouter dans la musique, voir dans la peinture, et nous réunir, par le moyen des sociétés des arts et des sciences, avec la civilisation des pays plus vieux. En nous rangeant à la ligne, nous espérons nous montrer

dignes de nous-mêmes et de vous, dont nous sommes les descendants.

Le Canada, vous le savez bien, n'est qu'une partie de cette nouvelle France que beaucoup de vos hommes d'État, et surtout peut-être le cardinal de Richelieu, ont songé à créer en Amérique. On a même pensé, d'abord, qu'on pourrait parquer les colons anglais entre les montagnes Apalachiennes et l'Océan, une langue de terre bien étroite, et que les bassins du St-Laurent, de l'Ohio et du Mississipi pouvaient être tenus et occupés par la France. On a même cru qu'avec quelques mille soldats disciplinés on pourrait chasser les Anglais dans la mer, et que la France resterait maîtresse du continent. Mais la destinée en a décrété autrement. L'Espagne ne possède plus que l'île de Cuba et de Porto-Rico, haillons de son vaste empire. Le Portugal n'a rien gardé. La France, en dehors de Cayenne et de quelques îlots, échantillons d'une puissance passée, n'a que des souvenirs. L'Angleterre a été forcée de concéder que les Etats-Unis, ces colonies révoltées, l'excèdent en population et rivalisent avec elle en fait de ressources et de richesses. Le Canada, cependant, lui reste, seul pied à terre, et se trouve le dernier appui du régime monarchique en Amérique. En lui rendant pleine justice, la Grande-Bretagne lui a ôté le moindre désir de changer son état actuel.

Pour vous mettre en situation de comprendre l'état actuel et l'avenir de la race française en Amérique, je vous prie de vous souvenir qu'au temps de la bataille des Plaines d'Abraham, gagnée sous le général Wolfe contre le marquis de Montcalm, en 1759, et du traité de paix par lequel la France a cédé le Canada à l'Angleterre, il n'y avait que 70,000 habitants, sans compter les quelques milliers de la Nouvelle-Ecosse. En 1791, on a divisé la province en deux, le Haut et le Bas Canada. Le Haut Canada s'appelle maintenant la province d'Ontario ; le bas Canada est appelé la province de Québec. On a uni à présent ces deux grandes provinces avec la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince Edouard (ou de St-Jean), le Manitoba, la Colombie Britannique et nos territoires, et à cette confédération on a donné le nom de *Puissance du Canada.*

En 1791, époque de la division, on a fait appliquer quelques-uns des principes du gouvernement responsable, et les droits ainsi donnés se sont augmentés jusqu'au point qu'à présent le peuple jouit du plus haut degré de la liberté publique, et l'on se croit encore plus libre que nos voisins, les citoyens des États-Unis.

A l'époque de la révolution des Etats-Unis, ils ont, à plusieurs reprises, invité le Canada à entrer dans leur système politique et, dans leurs premières proclamations ou constitutions, on a laissé place pour la réception du Canada, sans autre procédé que d'élire des sénateurs et des représentants. Mais, pendant leur guerre d'indépendance, l'Angleterre n'a trouvé aucuns de ses sujets plus loyaux que les Franco-Canadiens. On a réussi, dans le Haut comme dans le Bas Canada, à se défendre contre les armées américaines, et à la fin de la guerre, les loyalistes des Etats-Unis, qui ne voulaient pas vivre sous le nouveau drapeau et dont les propriétés ont été confisquées par le *Congress*, de la manière la plus cruelle, ont reçu en compensation des terres dans la province du Haut Canada, ainsi que dans les provinces maritimes. Or cela ne doit pas nous étonner que, jusqu'à présent, il nous reste un très fort sentiment de loyauté au trône de Sa Majesté la Reine et que nous ayons su résister à des invasions et des intrigues de toute espèce provenant du sud de la frontière. Nous avons su, aussi, élargir notre puissance de l'océan Atlantique jusqu'à l'océan Pacifique à l'ouest, et en commencer la consolidation par les forts liens des rails des chemins de fer.

Après la conquête et la cession, ceux des Français ou des Franco-Canadiens qui avaient des moyens, qui étaient bien placés, bien élevés ou instruits, ont disparu, et quoique le Bas-Canada n'ait pas reçu (selon M. J. C. Taché[1]) cinquante familles depuis, néanmoins les habitants d'origine française se sont multipliés d'une façon merveilleuse, en même temps qu'ils ont montré un grand pouvoir d'assimilation. Si l'on licencie un régiment Écossais parmi eux... dans une cinquantaine d'années l'on voit des hommes grands, au teint blond, aux barbes rougeâtres, aux nez aquilins : M. Mac Donald, M. Fra-

[1] *Esquisse sur le Canada*, p. 174.

ser, M. Ross s'y trouve encore, mais il a changé sa langue gaëlique ou anglaise, il parle français et se rend tous les dimanches à la messe. Si une colonie anglaise ou écossaise est contigüe à une paroisse française, les Français achètent peu à peu les terres qui les avoisinent et cultivent avec de grands soins même les endroits marécageux, négligés par leurs prédécesseurs ; une église s'élève, surmontée d'une croix ; messieurs les prêtres prennent le règlement des affaires, la surintendance de l'éducation publique. L'instruction se donne en français et un autre terrain se trouve ajouté au territoire franco-canadien.

La formation géologique se compose des rochers archaïques que nous appelons Laurentiens. On y trouve des montagnes ou plutôt de grandes collines moutonnées, arrondies par les pluies et les glaces de siècles innombrables. On y trouve des rivières, des ruisseaux nombreux, des lacs sans nombre. Les vallées sont fertiles. Le Franco-Canadien s'accroche à ces monts et vallons comme s'il eût été créé pour en faire partie. Il est laborieux, frugal, a une disposition contente, et il reste là, à demeure fixe, aimant sa patrie plus qu'un Suisse. Il bâtit des maisons conformes au climat ; il suit les coutumes de ses pères. Ennemi du changement, il est peut-être trop arriéré pour le dix-neuvième siècle ; il est satisfait de fort peu de chose. Mais sa vie tempérée et morale est heureuse. Il se marie bien jeune, il élève une famille de dix à vingt enfants et quand il meurt, sa conscience ne lui donne pas grand soin. La plupart des Franco-Canadiens doivent leur origine à la Normandie. On me dit qu'ils ont, pour ainsi dire, reproduit une Normandie dans l'Amérique du Nord. Considérez un peu la position actuelle. La colonie française à sa gauche appuyée sur la mer, son arrière-garde sur les montagnes Laurentides. Elle tient ferme et avance continuellement ses avant-postes. Sur le grand fleuve des Outaouais, près des bords des grandes mers d'eau douce, le long des cours d'eau qui conduisent aux prairies de l'ouest, sur le grand fleuve Saskatchevan, même sur les pentes des montagnes rocheuses et au-delà, on trouvera le Franco-Canadien, sa langue et sa religion. Je donne ici un petit sommaire du dernier recensement dont vous trouverez les chiffres bien merveilleux.

Recensement de 1881

PROVINCES	KILOMÈTRES carrés	POPULATION	D'ORIGINE française	PAR cent
L'Isle St-Jean....	5.524	108.891	10.721	10
Nouvelle-Écosse	54.146	440.572	41.219	9
Nouveau Brunswick.....	70.375	321.233	56.635	18
Québec	455.676	1 359.027	1.073.820	79
Ontario.....	363.473	1.923.225	102 743	5
Manitoba.....	319.075	65.954	9.949	15
Colombie-Britannique.....	883.944	49.459	916	2
Territoires..	6 902.721	56.446	2.896	5
	8.987.937	4.324.810	1.298.929	30

Nés en Canada 3.715.492 ou 85 pour 100.
On ne croit pas que le nouveau recensement changera beaucoup les chiffres de la dernière colonne.

Me parlez-vous de l'avenir? A quoi bon songer à une réponse? Nous vous offrons le spectacle de deux peuples, ennemis historiques, qui ont bien encore des luttes politiques, mais qui ont trouvé le moyen de vivre ensemble en paix, et de travailler avec une grande harmonie pour le bien de notre pays commun. Nous respectons mutuellement nos qualités et attributs divers, et nous avons accepté comme le signe de la vraie politique (true statesmanship), qu'on ne doit rien dire parmi les électeurs d'un comité Canadien-Français qu'on n'oserait pas répéter dans un district Anglo-Canadien, et *vice versâ*. Si les Franco-Canadiens gardent pour leur langue maternelle de plus vifs sentiments d'amour; s'ils se font un plaisir de lire les œuvres de vos meilleurs auteurs et d'étudier avec intérêt l'histoire si glorieuse et si instructive de la belle France, ce n'est pas à nous, de la race anglaise, de leur en vouloir. Nous ne saurions les respecter s'ils oubliaient leur origine, leurs traditions.

Aujourd'hui, notre premier ministre est d'origine écossaise, mais son ministère contient plus d'un membre distingué et

d'origine française ; le directeur de l'opposition est Canadien-Français. J'ai entendu, moi-même, un Canadien-Français s'écrier dans notre Chambre législative, que si jamais la couronne britannique était en danger, le dernier coup de canon tiré pour sa défense serait tiré par un Canadien-Français.

Les frontières (pour ainsi dire) des deux races se touchent, mais les Anglais n'ont pas encore une forteresse pour s'y appuyer, comme ont les autres ; ils s'étendent à l'ouest à mesure qu'ils reculent à l'est. Vous savez déjà que, quoique nous ayons perdu le bassin du Mississipi, nous avons acquis de vastes territoires au nord-ouest : l'île de Vancouver et un littoral sur l'Océan Pacifique. Lorsque ce littoral sera peuplé avec densité, lorsque les prairies, vastes comme la mer, seront cultivées, lorsque les défilés des Montagnes Rocheuses seront occupés, une lutte pour la suprématie pourra se faire, mais préalablement à cela, il nous faut une centaine de millions d'âmes ; notre patrimoine est trop grand pour que nous disputions à son sujet; l'époque est trop éloignée pour faire des calculs de cette espèce. Ce qui peut arriver dans une centaine d'années ne nous intéresse pas, heureusement, à ce moment. Il y aura peut-être alors autant de personnes en Amérique, même au Canada, parlant la langue française, qu'il y a de Français en France ; peut-être aussi aurons-nous une nouvelle langue — une langue universelle -- Volapuk ou n'importe quelle autre — et une Faculté pour l'étude des langues romanes s'occupera paisiblement de l'investigation de ce qui reste de l'ancienne langue, littérature et coutumes des Franco-Canadiens.

Il faut à présent penser quelques moments à ce qu'on fait et à ce qu'on est en état de faire de cette langue, conservée avec tant de jalousie. Jusqu'à présent, il me semble qu'il y a peu de différence entre les deux peuples. Ni l'un ni l'autre n'a eu le temps de faire grand progrès ; on n'a pas une école américaine ou canadienne de littérature ou des beaux-arts : on ne fait qu'imiter de loin les méthodes et les idées anglaises ou françaises. Cependant, au Canada, la poésie vante son Fréchette, son Cremazie ; l'histoire, son Garneau ; la topographie, son Lemoine, son Casgrain ; l'Oratoire, ses Morin,

ses Chapleau, ses Laurier; les hommes d'État, leur Taché, leur Cartier, leur Langevin ; le chant, son Albani. Les journaux sont nombreux et bien écrits ; le prône est rempli d'éloquence.

Avec une population croissante, avec le système d'éducation universelle dont nous jouissons, ayant des communications avec l'Europe rapides et d'un prix modique, à l'aide de gens de lettres de France, que nous espérons recevoir de bon cœur et avec plus d'enthousiasme que jusqu'à présent, — nous pourrions peut-être purifier nos idiomes et notre patois, et répandre dans le monde occidental la langue la plus charmante et gracieuse de l'Europe.

Mais, Messieurs, est-ce que la France a bien rempli son devoir envers nous autres ? Est-ce qu'elle a récompensé ou même reconnu d'une façon suffisante l'amour de ses descendants et de sa lignée au Canada? J'ose estimer que la réponse sera négative. Songer à une nouvelle conquête, ou à la réunion politique, est inutile et même nuisible. Les États-Unis se contentent de la liaison du Canada avec l'Angleterre, elle existe; les États-Unis sont assez généreux pour nous laisser développer en paix nos ressources, peut-être même notre indépendance, au moins ils attendent le résultat de nos efforts. Mais nulle autre nation de l'Europe n'oserait prendre pied-à-terre en Amérique : il ne sera pas permis à l'Angleterre même d'étendre le sien. On s'est fâché de l'intérêt qu'a pris la France dans les affaires du Mexique, et ce sont les États-Unis qui ont fait échouer l'attentat de Maximilien.

Nous, Canadiens, nous ne sommes pas disposés à permettre à qui que ce soit de se mêler de notre avenir politique ; nous avons pleine liberté, nous sommes résolus à la garder. Nous faisons partie du continent de l'Amérique, non pas de celui de l'Europe. Mais qu'est-ce que fait la France pour élargir ses relations commerciales avec nous? N'est-ce pas toujours nous qui avons frappé aux portes de vos bureaux et toujours en vain? Qu'est-ce qu'elle fait pour répandre l'influence de sa langue, de ses idées ? L'Institut canadien de Toronto, qui m'a fait l'honneur de me députer auprès de vous, reçoit plus de communications des sociétés littéraires et scientifiques de l'Italie que de la France !

Pourquoi est-ce que vos chambres de commerce, que même votre ministère ne font pas de bonnes études sur nos produits naturels et nos manufactures, n'envoient pas des délégués chaque année à nos chambres de commerce et même à nos ministres? Pourquoi n'achetez-vous pas nos vaisseaux, que nous construisons à si bon marché et si bien, pour nous vendre des vins, des prunes, des conserves, des articles de Paris? Quels hommes célèbres dans la littérature ou la science avez-vous envoyé pour nous faire visite? Des Anglais, on en voit tous les jours, mais à l'exception de M. Coquelin et M. Max O' Rell, je ne me souviens pas d'une seule célébrité française qui se soit rendue chez nous? Nous avons à Toronto une société pour l'étude des langues romanes, ce qui veut dire principalement l'étude de la langue moderne des Français, des Espagnols et des Italiens, mais nous n'avons pas à notre Université un seul professeur né en France. Combien de voyageurs français sont venus voir les merveilles du Niagara et des centaines d'autres chutes et cascades d'une beauté ravissante? Combien viennent passer la belle saison sur le fleuve Saint-Laurent entre ses milliers d'îlots et ses rapides étonnants? Quelle inspiration cela ne serait-il pas pour vos poètes, vos peintres? Mais est-ce qu'ils viennent? On fait des expéditions au Tonquin : on cherche une gloire bien douteuse en faisant la guerre aux femmes du Dahomey ; — mais on néglige nos territoires de l'Ouest qui invitent sans guerre n'importe lequel de vos colons, de vos ouvriers, de vos gens de commerce. Nos mines, nos bois, nos champs, — ils sont à vous, comme à tout le monde.

Est-ce que les triomphes littéraires, la connaissance du passé vous contentent? Permettez que je vous dise que le pays qui ne se fait pas connaître au dehors ne saura retenir son influence chez soi et qu'une récompense plus riche vous attend, en vous rapprochant de 5 millions de Canadiens dont plus d'un million 1/2 parlent la même langue que vous, que tout ce que vous pourrez jamais tirer des îlots de l'Océan Pacifique. Pourquoi mettez-vous à présent tous les gens de Terre-Neuve en colère contre vous? Envoyez une délégation ou un délégué à Ottawa, la capitale du Canada ; on vous ac-

cordera des privilèges commerciaux réciproques d'une valeur si haute, que vous pourrez bien céder quelques-unes des concessions disputées et tirer beaucoup plus de profit qu'à présent, en vous attirant le respect et la bonne volonté de tous. Mais comme je ne suis pas un député du commerce ou de la politique, je ne dirai plus rien à ce sujet, que de répéter ce qu'a écrit mon ami M. J. C. Taché[1] — il y a trente cinq ans — et de faire de ces paroles les miennes, excepté toujours que je suis canadien d'une autre origine, dont l'histoire n'est pas moins remarquable : « Descendant d'une de ces quelques six mille familles qui ont défendu pied à pied le sol de leur patrie contre des forces dix fois supérieures, dont le chevalier de Lévis dans un dernier, suprême, mais inutile appel au gouvernement français d'alors, disait : « Ils ont tout sacrifié pour la conservation du Canada » ; rejeton de cette petite population si religieusement attachée à ses souvenirs ; faisant partie de ce petit peuple qui a su résister aux éléments qui l'entourent et le pressent et conserver les croyances, la langue et les traditions de la France, l'auteur de cette esquisse eût trouvé à parler de cœur des phases si émouvantes, si pleines de poésie de l'intéressante histoire de sa race. Ces quelques mots sont une excuse d'oser offrir en ce moment une œuvre aussi élémentaire, quand l'âme pourrait se livrer à tant d'épanchements, car, il faut bien le dire, la France ignore à peu près que la vallée du grand fleuve fut autrefois la nouvelle France, et que près d'un million de Français y ont grandi dans l'oubli. »

Quelques paroles, avant de finir, sur les chansons canadiennes : M. Gagnon a publié un beau travail à cet égard, et si la Société ne possède pas son livre, je la prierai d'en accepter de moi un exemplaire. Les chansons qu'il a publié sont au nombre de plus de cent. Je ne crois pas cependant qu'on les chante beaucoup dans les campagnes, et il y en a fort peu dont l'origine ne peut pas être attribuée à la France. Nos sauvages, quoique ils ne nous aient pas laissé de superstitions, de légendes populaires, nous ont donné le canot d'écorce, et c'est en canot qu'on chante les chansons les plus caracté-

[1] *Esquisse sur le Canada.*

ristiques. L'aviron a fait pour le Canada ce que la rame de la gondole a fait à Venise, prêtant à la musique l'aide de son rythme régulier. C'est un temps ou rythme *carré*, de deux ou de quatre. Je me souviens de bien d'heureux moments, dans des endroits bien divers, vers la fin d'une longue journée, quand on s'est encouragé à faire le reste d'un voyage avec énergie en chantant ces beaux airs. On a des moments délicieux, flottant en canot sur nos rivières étincelantes au soleil, sous des arbres se courbant vers l'eau et colorés de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, à l'exception du bleu, que l'on voit cependant en haut. Mais, confrères, le peu de français que je connais me manque et ne suffit pas pour exprimer mes pensées. Si beaux que soient ces souvenirs, ils ne sont pas, grâce à Dieu, les seuls qui me rattachent au Canada. Quelque belle que soit la France, quelque bienveillante que soit la réception que vous m'avez accordée, je pense au beau ciel, au peuple énergique, ami, intelligent de ma patrie, et je répète les vers de Sir Geo. E. Cartier, les seuls qu'il ait jamais faits, mais qui sont bien connus en Canada :

L'étranger voit avec un œil d'envie
Du Saint Laurent le majestueux cours,
A son aspect le Canadien s'écrie :
« O Canada, mon pays, mes amours ! »

Arthur HARVEY.

BIBLIOGRAPHIE

La Reine Jeanne, tragédie provençale, en cinq actes et en vers, avec la traduction française, par Frédéric MISTRAL. Paris, Alphonse Lemerre éditeur. M D CCCXC.

La *Rèino Jano* a d'abord été accueillie avec une certaine réserve. Après *Mireio et Calendau*, après *lis Isclo d'or*, *Nerto*, *lou Tresor dóu Felibrige*, et tant de poésies détachées, de contes, de nouvelles, de traductions, d'articles d'érudition, que tous nous avons lus, après les remarquables discours en prose, déjà nombreux, prononcés par Mistral en ces dernières années, dans les félibrées ou réunions littéraires, on craignait d'avoir à lui appliquer ces beaux vers de Corneille :

> L'honneur des premiers faits se perd par les seconds,
> Et, quand la renommée a passé l'ordinaire,
> Si l'on n'en veut déchoir, il ne faut plus rien faire.

On se demandait, non sans quelque anxiété, si, devenu auteur dramatique, le succès lui resterait fidèle et si, monté sur le faite dans cette longue série d'œuvres qui ont fixé l'admiration, il ne s'exposait pas à descendre en écrivant dans un genre qui n'avait pas, jusqu'ici, paru le sien.

Eh bien ! l'incertitude s'est vite dissipée et les alarmes étaient vaines. Dès les premiers vers de la tragédie, le lecteur saisi par la netteté brillante de l'exposition, n'a pas de trève qu'il ne soit arrivé à la fin, parcourant avec un intérêt constamment tenu en haleine toutes les scènes d'un drame bien charpenté, plein de mouvement et de passion, où chaque personnage conserve son caractère, ou l'unité d'action demeure intacte au milieu des épisodes, et des incidents qui semblent la faire méconnaître, bien qu'ils s'y rattachent d'une manière directe.

Un classique trouverait peut-être que la mort d'André de Hongrie fait à lui seul un sujet de tragédie et que la fuite de Jeanne en Provence pourrait en fournir un autre. Mistral n'a pas voulu se renfermer dans ces étroites limites ni se borner à reproduire une de ces sanglantes scènes de famille qui remplissent en quelques heures une Andromaque, un Horace ou une Athalie. L'amour de la Provence et le désir de parer des charmes de la poésie tout ce qu-

touche à son passé lui ont suggéré des idées plus larges. Son but a été avant tout la réhabilitation de la reine Jeanne, cette princesse un peu maltraitée par l'histoire et qui bien qu'ayant séjourné à peine sur les bords du Rhône et de la Durance, a laissé chez les descendants de ses anciens sujets un renom de justice, de bonté et d'intelligence administrative qui tiennent de la légende. Pour arriver à ce but, il a dû exposer une période assez étendue de la vie de son héroïne. Au lieu d'un travail d'érudition, que seuls les lettrés et les lecteurs de revues auraient connu, il a préféré mettre sur le théâtre l'histoire dramatisée de la reine Jeanne, pensant que le peuple retiendrait mieux ce qui passerait sous ses yeux, au milieu des splendeurs de la mise en scène, que ce qui lui serait simplement raconté. Voilà l'unité finale de son drame.

Il l'aime tant, cette Jeanne de Naples, non moins célèbre par sa beauté que par ses quatre maris, qu'il se fait son cavalier servant, comme Georges Douglas, de Marie Stuart, à laquelle il la compare non sans quelque apparence de raison, et qu'il n'admet pas qu'une princesse aussi belle n'ait pas été vertueuse. C'est la théorie du rapport adéquat du bien et du beau qu'il est permis de contester.

On le voit, la *Rèino Jano* appelle l'attention sur plusieurs points.

Examinons d'abord la pièce en elle-même.

I

Le premier décor représente le jardin du palais royal ayant vue sur le golfe de Naples dont tant de voyageurs et de poètes ont admiré le magique panorama et que Mistral lui-même, dans son récent voyage en Italie, a pu contempler.

Assise sur le gazon, entourée d'une élégante cour italo-provençale, Jeanne écoute avec ivresse le troubadour Aufan de Sisteron lui disant les gloires de la Provence, qu'elle n'a pas encore vue et où elle espère bien que le roi André, son mari, ne différera pas plus longtemps de la conduire. Tout le monde est sous son charme. Les princes de Tarente et de Duras, ses cousins, boivent ses paroles en extase. Le grand chambellan Artus reste silencieux et immobile. Les courtisans et les dames se gardent bien, tant qu'elle parle, de faire usage des instruments de musique ou des livres que plusieurs d'entre eux ont en mains. Seul le page Dragonet, par ses espièglerie et ses galanteries d'adolescent, trouble de temps en temps la muette adoration. Ces génies divins dont l'ombre plane sur leurs têtes, fussent-ils Dante ou Virgile, Jeanne les voudrait auprès d'elle :

... A moun entour venguèsson tóuti éli,
Aufan! que voulountié, pèr enlusi ma court
E de moun jouine règne engrandi li jour court,
N'en fariéu moun counsèu. La glòri la proumiero
Que déu ambiciouna lou mounde, es la lumiero,
Car la joio e l'amour soun li fiéu dóu soulèu,
E lis art e li letro, acò 's li grand calèu !
Tambèn i'a 'n noble mot que tène à moun usage,
Es de moun segne-grand, lou rèi Roubert lou sage !
« Amariéu mai, disié, perdre la reiauta
Que lou Gai Sabé. « Dau! iéu t'aviéu arresta,
Aufan ; parlo-me 'n pau, aro, de ma Prouvènço,
Aquéu païs de Diéu, de cant e de jouvènço,
Qu'es lou pus fin jouiéu de ma courouno d'or

Et plus loin, non à sa cour, il est vrai, mais à son mari fâché qui lui reproche son train de vie :

Voulès que moun palais devengue un mounastié?
Quand m'aduson, li prince e li rèi, soun óumage,
Fau dounc que rèste aqui frejo coume un image !
De que me servirié d'avé vint an, d'avé
Lou bonur d'agrada que se tourno en devé
Pèr uno rèino, se, la Maio dóu reiaume,
Noun leissave li flour envahi moun bescaune!

Ce sont là propos de jeune princesse qui n'a encore connu que la lune de miel du pouvoir. Dans la suite, instruite par le malheur, Jeanne ne se laissera plus charmer par le Gai Savoir au point d'oublier tout pour lui et ne gâtera pas cette noble chose en la cultivant avec excès. Elle sera la reine prudente et sage, énergique même, dont le nom est resté dans la tradition provençale l'idéal du gouvernement royal. Il faut lire dans la savante introduction placée par Mistral en tête de sa tragédie la page de Jean de Nostre-Dame où, laissant de côté le style un peu enthousiaste du vieux chroniqueur, nous voyons une énumération de faits et gestes de gouvernement qui n'indiquent pas une reine vulgaire. Pendant sa première union, Jeanne nous est représentée comme une princesse souriante et rêveuse, vivant dans le pays bleu et ne daignant jeter pas même un coup-d'œil sur les affaires du royaume. Elle respecte tout juste par devoir le jeune mari aux goûts si différents des siens qu'un ancêtre commun lui a imposé dans son enfance ; mais elle s'est faite dans le palais une cour à elle, que cet époux a en aversion, et elle est pour lui une source constante de chagrins, de troubles et de contrariétés.

Mistral, du reste, analyste exact du caractère de ses personnages, ne dissimule pas que cette vie de plaisirs et de divertissements à outrance peut faire éclater une crise fatale. A un acte suivant, il met ces vers dans la bouche du moraliste de sa pièce, Bertrand des Baux, grand justicier du royaume :

..... A la rouino oustau predestina !
Lou céu, pamens, à Jano avié bèn tout douna :
Bello coumo lou jour, ascienciado, elouquènto,
De tóuti si seguènt e touti si seguènto
Adourado, avenènto au pople, proudigant
Li favour, jitant l'or, leissant meme soun gant
A l'urous cavalié qu'em' elo fai la vòuto,
Espantant li dóutou per si paraulo dòuto,
Briho, davans lis iue de l'univers candi
Coumo un astre d'amour sus la terro espandi.
Mai dins li revoulum di jousto magnifico
Ounte, bragardamen, de countuni s'afico,
Mai dins aquèu trigos, fougous, despoudera,
Ai! las! oublido trop que dau carri daura
Li chivau, sus l'aven, de fes que i'a s'esbroufon
E que lis gràndis auro i gràndi porto boufon. (Act. III, s. 1)

Quoi d'étonnant qu'André de Hongrie, à demi-barbare, amoureux et jaloux, entre en coup de vent dans l'assemblée rieuse et gourmande la reine qui la préside avec des accents de colère pas assez contenus peut-être, mais bien légitimés par le spectacle qu'il a sous les yeux : — « Tiens ! d'une cour d'amour, voilà tout l'appareil : ballerines, jongleurs, chanteuses, troubadours... Et quel grave sujet était en question, compère Aufan de Sisteron, était-ce de savoir si l'amour ne se noie pas au bénitier nuptial ou de rechercher si la dame présente exalte l'amoureux aussi bien que l'absente ?.... Pour qui règne, il est des soins plus hauts et des soucis plus dignes que ceux des rimes creuses et des propos d'amour.... Puis pendant que poétiquement vous tenez ces gais et fins raisonnements, les provinces partout s'agitent indociles : L'Aragon insolent fait le seigneur en Sicile....L'un nous gruge là-bas, l'autre nous vole là-haut. La martre de Savoie attaque le Piémont, la loutre de Gênes saisit Vintimille...Nous ne l'avons que trop souffert ce rôle de niais. Rappelez-vous ceci, dédaigneuse reine, et le fer, s'il le faut, sortira de sa gaîne. Pour qui nous est lion, nous deviendrons léopard ! »

Comment Jeanne reçoit-elle ces observations ? Le voici :

« Prince, vous oubliez que je suis Madame Jeanne, par la grâce de Dieu (et mon chef) souveraine de Naples, de Sicile et de Jérusalem, comtesse de Provence. Et pour vous, tout vaillant que vous

soyez, vous êtes venu de dehors pour être mon cavalier servant, André, et non mon maître. »

L'irritation d'André ne fait que croître par ces hautaines paroles. Sous aucun régime conjugal, une épouse ne pourrait prétendre à de pareils droits ni jeter ainsi dans la famille naissante des levains de discorde et d'antipathie susceptibles de durer longtemps, sans s'exposer à de justes représailles. Ces représailles, André, lassé à la fin, veut les exercer comme un mari, vrai chef légal de la communauté. Il en a assez d'une situation subalterne que les traités autorisent peut-être, mais que sa dignité ne lui permet plus de supporter, alors surtout que les inconséquences de la reine en aggravent de jour en jour l'humiliante infériorité. Il veut la royauté avec tous ses privilèges et toute sa puissance. Le rôle de simple prince consort est désormais répudié par lui.

Quand Jeanne l'a quitté avec un sourire, il exhale devant frère Robert, son précepteur, venu avec lui de Hongrie et chef du parti hongrois à la Cour, ses transports d'amour et de rage. Le moine déclare que le remède au mal est le remplacement immédiat des Italo-provençaux par des officiers hongrois dans tous les emplois du royaume, avec recours au Pape. Qu'André ne recule pas devant cet acte d'autorité. Le lierre aime le chêne et dédaigne l'hysope. Débarrassée du troupeau de flatteurs et de parasites qui l'empoisonnent de leurs louanges, Jeanne, étonnée d'abord par ce coup de force, sera heureuse de se sentir pressée par un bras vigoureux et accordera peu à peu à un époux qui sait ainsi se faire craindre les témoignages de son affection et son respect.

Si le parti hongrois a le moine Robert à sa tête, le parti opposé est dirigé par une ambitieuse, la gouvernante de la reine, Philippine, la Catanaise, insatiable mégère que ses longs services domestiques, ont fixée à la Cour, où elle a reçu Jeanne à sa naissance et vu mourir une succession de rois et de reines qu'elle a ensevelis de ses mains. Abusant de son influence sur ses maîtres, elle a donné des comtes pour époux à ses filles et s'anoblissant elle-même, obtenu pour son mari, Raimond de Cabanes, les clefs de majordome qui ont passé à son fils Robert, un des personnages de la pièce. — Mistral appelle la majordome *dapifer*, (celui qui fournit les aliments, *qui fert dapes*). Le mot est certes bien versé du latin dans le provençal ; nous doutons qu'il soit d'un usage courant dans la langue parlée par les compatriotes des félibres, et que, à Maillane même, il soit aisément compris.

La Catanaise ourdit les fils de l'intrigue dont elle sera le ressort dirigeant. Non satisfaite de ce qu'elle a obtenu déjà, elle ne rêve rien moins qu'à se hisser jusque sur les marches du trône, voulant par là, entre la bassesse de son origine et la hauteur où elle aspire, mettre

une distance si grande que la première en soit oubliée. Pour arriver à ses fins, le crime ne l'arrêtera pas, et si dans le sanglant traquenard qu'elle dresse, André, ce prince maussade et trouble-fête, vient à disparaître, elle fera épouser et, s'il le faut, enlever par son fils la veuve affolée, conquérant ainsi pour elle-même le rang de reine douairière. Elle et frère Robert se sont devinés. Ils se déclarent une guerre à mort, en s'adressant les plus violentes invectives. Toutefois dans cet assaut de rabiques injures et de menaces implacables, c'est elle qui remporte le prix.

Tel est le premier acte de la *Rèino Jano* dont nous n'avons voulu omettre aucun point essentiel parce qu'il déroule sous nos yeux, d'une manière parfaite, l'exposition du sujet et le plan de la tragédie. Antipathie réciproque de caractère entre André et Jeanne, lutte de civilisation et de races méridionales contre un peuple du Nord à demi barbare, hostilité acharnée entre le moine et la Sicilienne qui sont les *diaboli ex machina* de la pièce, tout y est. Les préliminaires du combat qui doit se livrer entre ces éléments opposés nous sont présentés dès le début avec autant d'art que de vérité. On prévoit que les événements qui vont suivre ne seront que le développement naturel des prémices.

Au deuxième acte, nous sommes dans la salle d'honneur du Château-Neuf de Naples. Devant une fenêtre pend un drapeau, où l'on voit peints le billot et la hache. A ce sinistre étendard, emblême parlant du nouveau système de gouvernement que le roi va inaugurer, nous préférons la bannière que Magnus révolté fait flotter, au deuxième acte des Burgraves, sur la tête de Frédéric Barberousse, et qui dit la même chose avec plus de précision héraldique et moins de sanglant réalisme ; *mi partie rouge et noire avec une hache d'argent brodée dans le champ de gueules et cette légende sous la hache :* MONTI COMAM, VIRO CAPUT.

La colère d'André, qui semblait ne pas pouvoir devenir plus ardente, atteint le paroxysme de la fureur. Tout à l'heure, avec la reine se pavanant dans sa cour abhorrée, il traversait les rues de Naples pour rentrer au Château-Neuf. Une foule en délire a enveloppé le cortège royal en criant : « Vive la reine Jeanne et dehors l'étranger ! » L'insolence ennemie a assez chanté dans les bois d'orangers. Il perdra plutôt son nom que ne pas briser cette chaîne d'amour qui le déshonore. Vainement Jeanne le rappelle au sang-froid, accusant son égarement, espérant encore que le premier seigneur de l'empire n'osera pas rompre sa foi de chevalier. Les Mathias, les Ladislas, les Zapoly, les Conrad, les Sigismond, les Gabor, les Ladimir, les Ricaut, tous des hongrois, sont investis des charges et des honneurs dont les

Italo-provençaux sont immédiatement bannis. Frère Robert sera cardinal-légat, et quand Jeanne se jette au milieu des courtisans qui se ruent l'épée à la main les uns sur les autres, quand elle dit que la cause est entre les mains du Pape, désireux de remettre l'accord au palais et qu'on doit avant tout attendre sa décision, André l'accable des plus brutales injures :

E quau es, maugrabiéu ! la princesso dóu sang
Que laisso regiscla la fango di carriero
Sus lou front d'un espous ? Coume uno aventuriero,
Aquelo que se dis la rèino, niuech e jour,
De festin en festin, bragardo, sèns roujour,
Abandouno soun rire i fringadisso basso
Dóu darrié di manèfle e dóu proumié que passo !
Niuech e jour, lou palais, tout à brand resclantis
De cansoun embriago emé d'estrepadis...
Li plasé, lou dansun, la vòuto, la mouresco,
Pire que noun se vèi dins lì court barbarèsco,
Li tournés, la coumèdi e tout lou rebalun.
Eissorbon lou païs de soun cascarelun...
E de brut segrenous deja van pèr lou mounde ;
E li pople, esmougu d'aquéu sagan immounde,
S'entre-dison : Avau vers li Napoulitan,
Semiramis refai sis ourgìo d'antan.

Le prince de Tarente indigné, veut venger l'honneur de sa cousine et jette son gant au roi que, en sa qualité de gentilhomme, il croit avoir le droit de provoquer. Le roi, pour toute réponse, le cite au tribunal du bourreau et lui montre sur l'étendard de la fenêtre, les sinistres emblèmes qu'il prend désormais pour armoiries, et que tous ses peuples verront flotter au vent, des eaux de Brindes à celles de Palerme.

En politique comme en physique, la réaction étant égale à la compression, une conspiration dirigée par la Catanaise, se forme dans le parti vaincu. Les avis sont partagés sur les moyens d'exécution. Certains disent qu'il faut sonner le tocsin et soulever le peuple qui, plein de haine pour l'étranger et d'amour pour sa souveraine, fondra sur le loup comme une meute déchaînée, et dansera bientôt la tarentelle autour de Jeanne délivrée et portée en triomphe. Jean de Gantelme, troubadour provençal, propose d'enlever Jeanne et de la transporter en Provence, chez ce peuple qui l'adore, et est disposé à tout faire, à tout supporter pour sa déesse. La Catanaise trouve qu'on perd trop de temps en paroles. Elle rappelle avec une féroce fierté le souvenir des Vêpres Siciliennes, et au lieu de s'en remettre aux hasards incertains d'une émeute,

ui p eut-être après tout ne la vengerait pas,

comme dit Hermione, elle conclut à l'emploi plus expéditif du poignard ou du poison. Le prince de Tarente, trop loyal chevalier pour s'associer à ce projet, fait observer que sa réussite ferait peser sur l'honneur de Jeanne un terrible soupçon. Rien ne fléchit l'affreuse vieille, et lorsque dans une scène suivante, elle ne peut engager la reine qui n'est au courant de rien, à seconder le mouvement populaire, elle sedécide à agir sans son concours et à la sauver malgré elle.

Jeanne, d'ailleurs, l'a à peine entendue. La prouesse du prince de Tarente qui vient d'exposer sa vie en provoquant le roi, l'a remuée jusqu'au fond de l'âme. Elle le remercie de cet élan de courage avec un accent de joie et de douceur qui ne laisse pas de doute sur le sentiment nouveau qui l'agite et qu'elle n'a jamais éprouvé auprès de son farouche époux, à qui pourtant elle doit garder la foi convenue. Le beau cousin la paie de retour. Qu'il puisse espérer que Jeanne le regrettera un peu, s'il succombe pour elle, et il sera heureux. Il baise à genoux la main de sa souveraine, terminant à regret un entretien où les feux d'un amour réciproque ont jeté les plus vives flammes. Jeanne, restée seule, exprime dans ces vers brûlants la passion qui trouble tout son être:

Malurouso ! ai bada... Pamens, d'abord que m'amo !
A regrèt d'acò dous ma bouco se desmamo...
Tarantin !... Ai bèn fa de ié dire : Vai-t'en...
M'estoufe..; lou ressaut dóu soulèu avousten
Usclo li galarié : plus ges de marinado...
Di roso dóu jardin li càudis alenado
M'entèston... O tracas dóu gouvèr empachous !
Entravadis reiau que fai tant d'envejous,
Oh ! vous poudé bandi !... Pièi em' éu, de counservo,
Poudé fugi sus mar, libro, à la bello eisservo,
Dins ma galèro en flour, en jusqu'is Isclo d'or,
Ausènt di marinié lou soulòmi qu'endor
E lou brut toumbarèu, lou brut di lòngui remo
Que trencon lou mirau de l'oundo bluio e semo ;
E'nterin qu'à la costo, eilalin, van fugènt
Li pinedo negrasso e li roco d'argènt,
E' nterin qu'eilamount li blànqui gabianolo
En quilant e risènt frustarien l'antenolo,
Souto lou tendoulet de pourpro entrefouli,
Regarda dins lou cèu moun bonur se coumpli !

Cette passion, mal éteinte sous le devoir qui éloigne l'un de l'autre les deux amoureux, se rallumera après le premier veuvage de Jeanne. Dans un an ils seront mariés.

Au troisième acte la paix est faite. Les princes consorts, couronnés tous les deux, jouiront par égales parts de tous les droits et privilèges de la royauté et, précaution excellente, les deux boute-feu, frère Robert et la Catanaise, quitteront la cour. Celui-là retournera dans son couvent et l'autre près de son mont Etna, au pays de Proserpine. Telle est la sentence du pape qui, malheureusement, pour la dernière partie du moins, n'est pas suivie d'exécution immédiate.

Pour célébrer l'heureuse réconciliation, André donne une fête de nuit dans la salle haute du château d'Aversa. Il est avec la reine au milieu des courtisans qui les acclament de leurs vivats. Avant de partir pour la chasse aux sangliers, où toute la cour est invitée le lendemain matin, on se livre à la joie d'un somptueux repas. Les pages sont debout derrière les dames. La table est couverte de roses. Les gais devis circulent avec les vieux vins que le comte de Terlitz, échanson, gendre de la Catanaise, fait verser à grandes gourdes à André et à ses Hongrois accessibles à cet appas, afin d'endormir leur vigilance. Après les cruelles injures dont elle a été accablée, Jeanne, maintenant choyée par le roi, doute encore de la fin de l'orage, et ne peut chasser les idées noires qui l'assiègent dans cet obscur et mystérieux manoir. La chanson de la fée Mélusine, dite par Aufan et Dragonet, dissipe sa mélancolie et fait éclater de nouveau ses instincts et ses transports généreux :

Oh! leissas-me pensa que vuei tout s'apasimo,
E que vuei lou malur pèr toujour s'abasimo !
Oh! leissas-me pensa que, foro dóu neblun,
Lou Tabor à la fin mostro soun camelun!
Veire lou mounde en pas, li terro labourado,
La fedo e l'agnelun tranquille dins la prado ;
L'ouliviè palinèu acatant lis enclin
De sa broundo ; la mar que bluiejo eilalin,
Cuberto de tartano e de velo e de grumo ;
Li vilo gaubejant libramen si coustumo ;
Li pople, enfestouli pèr un acord leiau,
Dansant la roumanesco au pèd dóu trounc reiau :
Que pantai de bonur à te rendre jalouso,
Rèino Berto, qu'aviès pèr scètro uno fielouso !

Quelle que soit l'attitude de Jeanne, qu'elle parle ou qu'elle se taise, que la tristesse assombrisse son visage ou que la gaieté le dilate, la grâce irrésistible incarnée en sa personne ne peut manquer à lui attirer, de la part des courtisans, des propos galants, d'enthousiastes témoignages d'admiration, des serments de fidélité à la vie, à la mort. La jalousie d'André souffre un peu de tous ces compliments ; mais ce nuage est bientôt chassé par l'amour. Jeanne le fait

boire à sa coupe et il se retire avec elle à la fin de la soirée. Les courtisans quittent aussi la salle sans doute pour prendre un peu de repos avant la chasse du lendemain, et la scène reste vide.

C'est l'heure où le complot va être mis à exécution. Minuit vient de sonner. On entend chanter la chouette. La pâle lumière de la lune supplée à l'insuffisance des lampes aux trois-quarts éteintes. Les conjurés arrivent un par un à la suite de la Catanaise qui commande à ses filles d'éteindre complètement les lampes. On verrouille avec un poignard la porte de la chambre de la reine parce qu'on sait bien qu'elle appellerait et qu'elle défendrait son époux de toutes ses forces. Suivant le plan arrêté entre les assassins, le chambellan Artus, cette rare figure de traître, va frapper à la porte de service de la chambre qui donne sur un couloir extérieur à la salle. Il appelle confidentiellement le roi en lui disant qu'une insurrection vient d'éclater à Naples, que le tocsin sonne et qu'il faut prendre d'urgence d'énergiques mesures. Le roi se lève à la hâte. Il est saisi au saut du lit, étranglé avec un lacet de soie tressé par les filles de la Catanaise et pendu à la fenêtre. Sa nourrice Iseult, toute émue, se précipite dans la salle, appelle au secours et frappe à la porte de la chambre qu'elle débarre. La reine sort effarée, décolletée, les cheveux épars et apprend toute l'affreuse vérité qu'elle ne faisait que soupçonner encore. « Qu'est-cela ? s'écrie-t-elle, André ! oh ! pauvre André ! Abominable coup ! Misérable ! Maudite ! Affreuse Catanaise qui vient d'empoisonner mon règne, qu'un sort plus heureux semblait récréer ! O malheur ! Tout me le disait. . .Mon sang se glace. . . . . Je le sentais dans mon cœur. Ne va pas ouvrir, ne sors pas ! lui disais-je. Lui, à la voix des siens, à moitié vêtu, s'élance. Moi, je me lève, effrayée et je trouve devant moi la porte verrouillée avec un poignard. . . . . » Et elle tombe, stupéfiée dans un fauteuil.

Les gardes arrivent à la fin. Les officiers et les soldats crient vengeance. Frère Robert l'appelle avec eux, annonçant qu'elle va venir, féroce et implacable, apportée dans le pays de Naples par le frère même du roi à la tête de dix mille lances. Le fer et la flamme puniront un tel sacrilège. Quel que soit l'horrible assassin, qu'il ait nom Philippine ou Clytemnestre, Dieu vengera le mort qui pend à la fenêtre.

En poursuivant jusqu'à la fin l'examen de la *Rèino Jano*, nous ne pouvons nous empêcher d'appliquer à son quatrième acte la phrase suivante de la préface de Mistral : « Pour juger cette pièce, il faudra donc se mettre au point de vue des Provençaux, chez lesquels telle allocution, expression ou tirade, qui laisse froid le spectateur ou lecteur ordinaire, réveillera peut-être, et c'est un peu notre es-

poir, une émotion particulière. » Le quatrième acte, peu lié à l'action principale, nous fait assister à la traversée, de Marseille à Naples, de la galère royale qui porte Jeanne et ses principaux amis. Jeanne se rend en Avignon pour plaider son innocence au tribunal du pape Clément VI. On voit l'embarquement à Naples, au milieu des acclamations populaires, puis la navigation en pleine mer, où elle reçoit les hommages de Jacques d'Aragon qui doit être son troisième mari, puis toute les rives provençales devant lesquelles passe la galère et que l'amiral lui désigne : Nice, chef de Provence, d'où les habitants viennent à la nage lui apporter des touffes de verdure ; les Iles d'Or dont elle donne en passant la principauté à son page Dragonet, les roches arides de la Gardiole, Port-Mieu, Planier, la mer des Martigues où le soleil se couche, et enfin le vieux Marseille où la galère amarre. Jeanne, est reçue sous le dais avec l'appareil usité dans les villes libres du moyen âge. Les consuls, les prud'hommes pêcheurs, les bourgeois, les nobles, le cavalier de Saint-Victor, portant le gonfanon rouge-cramoisi, viennent à sa rencontre, et, avant de se déclarer ses sujets, lui font jurer sur les saints évangiles qu'elle maintiendra leur indépendance, leurs privilèges et leur langue.

Toutes les ressources de la machinerie moderne doivent être utilisées dans ce quatrième acte, pour figurer la marche apparente du vaisseau et, par le déroulement de la toile du fond qui exhibe aux yeux du spectateur une suite de tableaux différents, donner l'illusion plus ou moins bien réussie des changements d'horizon.

Jeanne a, à bord, avec l'astrologue une conversation où son triste horoscope lui est dévoilé. Mistral met en scène l'entretien, développant et expliquant, avec un talent de versification qui serait un tour de force pour tout autre que pour lui, le fatidique jeu de mots ALIO dont chaque lettre désigne successivement l'initiale des quatre maris de Jeanne.

JANO

. . . . . .

Anséume, digo-me lou verai ; largo tout
Ço qu'as vist de moun sort dins l'endevenidou?

MÈSTE ANSÉUME

Terrible de menaço, o rèino, es l'ourouscòpi.
J.— Parlo, deguèsse-ti moun cor toumba 'n sincòpi.
M. A.— Vous remaridarés.

J.— Emé quau?

M. A.— ALIO.

Mai aquéu es mai mort, coumbouri dins soun fiò.

J. Te fague Diéu menti, proufèto de mal astre !
M. A. Dóu ceu tant qu'eilamount viraran lis encàstre,
Rèino, ço qu'es escri defautara jamai,
J. Après ! — M. A. Après aquéu, vous maridarés mai.
J. Emé quau ? — M. A. — ALIO... Mai la mort, achinido,
Lèu e lèu, em'aquest vous a mai desunido ;
E, vèuso, touto soulo, em'un vòu de cafér,
Qu'an leva contro vous uno guerro d'infer,
Pèr sauva vòsti dre, fasès novo espousaio,
J. Emé quau? — M. A. — ALIO. — J. La foulié te gasaio...
Car de sort coume aquéu s'es jamai vist en-lio..
Vièi masc, que vos nous dire emé toun A L I O ?
M. A. Es lou noum, A L I O, de l'astrado crudèlo
Que subre vostre front trespiro dis estello,
Car ié soun clavela vòsti quatre marit,
Chascun pèr uno letro : Andriéu ! — J. Paure marrit !
M. A. Louis ! — J. Moun Dieu ! — M. A. Jaume. — J. Aquéu qu'es lou [rei de Maiorco-!
M. A. Em'Outoun. — J. Serpatas, anen, bavo ta morco !
M. A. — De sang, plus que de sang un orre nivoulas....
Uno rèino estoufado entre dous matalas...

Au cinquième acte nous rentrons dans le sujet. Jeanne est arrivée en Avignon. Une foule houleuse encombre la salle consistoriale où le jugement va avoir lieu. La masse fait ouvertement des vœux pour le succès de la reine. Seuls quelques hongrois manifestent un avis contraire, surtout un pèlerin qui ne craint pas de s'exposer à un mauvais parti en proclamant Jeanne coupable et en flétrissant ses pompeuses chevauchées dans Avignon, au milieu d'une cour élégante et d'une populace ensorcelée, ayant à ses côtés son cousin Louis de Tarente, avec qui elle s'est fiancée moins d'un an après la mort de son premier époux, de l'assassinat duquel elle ne s'est pas encore lavée. Galéas de Mantoue dédaigne de frapper ce vil adversaire ; mais il provoque et défie à l'épée ou à la lance tout gentilhomme qui oserait maintenir son horrible propos. Deux chevaliers hongrois qui se présentent sont successivement désarmés. Jeanne paraît entourée de sa cour brillante où figure Pétrarque qui la console et l'encourage et lui dit qu'il espère bien tout à l'heure la voir absoute par le Pape et enlevée en triomphe par ses sujets enivrés. Galéas de Mantoue lui présente les deux chevaliers hongrois enchaînés. Elle les délivre, et leur donne à la place de leurs fers ses propres chaînettes d'or, s'attachant ainsi par le lien de la reconnaissance deux de ses ennemis les plus acharnés. Enfin Clément VI fait son entrée et prend séance au milieu de tout l'appareil usité dans les solennités de la cour romaine et qui n'a jamais été motivée par une occasion plus mémorable : une reine

venant se justifier de l'accusation d'assassinat sur la personne de son mari. Le Pape bénit Jeanne qui s'est jetée à ses pieds et donne la parole à Bertrand des Baux, grand justicier, pour son réquisitoire. Bertrand des Baux expose que, après avoir sur l'ordre même de la reine, instruit l'affaire avec le plus grand soin, après avoir mis à la question la Catanaise et ses complices, livrés ensuite au bourreau, il lui a été impossible de découvrir la preuve d'une action dirigeante quelconque imputable à la reine. Celle-ci se lève alors et prononce sa défense, véritable plaidoyer en deux parties, coupées par les chœurs qui expriment à la manière des tragédies grecques la part que les diverses parties de l'assistance prennent à l'action.

Les motifs de la plaidoirie de Jeanne ressortent des éléments même de la pièce. L'hostilité de race entre les Hongrois et les Italo-provençaux avait déjà semé la discorde. L'oppression des premiers sur les seconds a fait déborder le vase. L'antipathie des deux époux n'était pas moins grande que celle de leurs sujets. Différents d'humeur et de caractère, ne vivant presque jamais de la vie de famille, entièrement séparés l'un de l'autre dans la vie politique et ayant chacun leurs idées à part, ils ne s'entendraient en rien. Jeanne s'était nourrie de la généreuse illusion qu'on enchaînait plutôt les peuples par la douceur et les bonnes grâces que par l'austérité et la terreur ; mais de ce que dans ce beau rêve, elle s'est laissée aller aux divertissements et aux fêtes avec moins de retenue, peut-être, que son rang ne l'exigeait, est-ce une raison pour la charger d'un crime horrible; et maintenant, pauvre femme isolée, abandonnée de tout le monde, poursuivie sans cesse par le mauvais destin, quand son royaume de Naples est mis à feu et à sang par le frère du feu roi, a-t-on le droit de la flétrir et de la déshonorer par ce qu'elle cherche dans une union nouvelle l'appui et la consolation qu'elle n'a pu trouver nulle part?

Après une courte délibération avec le Sacré-Collège et les souverains qui l'entourent, Clément VI prononce, au milieu des acclamations et des vivats de la foule, l'acquittement de Jeanne. Une voix dissonante trouble ce concert d'acclamations enthousiastes. Bravant les cris et les menaces, prêt à tout, même au sacrifice de sa vie pour soutenir la culpabilité de Jeanne, le pèlerin, monté au comble de l'audace, apostrophe Clément VI lui-même, et, devant la foule stupéfaite de se contenir, il lui crie que son faux jugement n'aura pas plus de poids dans l'histoire que ceux de Caïphe et de Pilate. Tout à coup, le haineux personnage se démasque, et montre à Jeanne terrifiée le visage implacable de frère Robert, ce démon acharné à sa poursuite. Avant de disparaître, le moine lance à Jeanne des imprécations qui, même après celles du roi Lear et de Camille, ne manquent pas de passion tragique :

Que la maladicioun fugue toun estajano !
Tis enemi mourtau posques vèire flouri !
Aquéli qu'amaras vegues tóuti peri !
Que pèr li quatre vènt ta nau siegue batudo !
Que cueion ti benfa, sempre l'ingratitudo !
E mores, à toun tour estranglado em' un las,
O bèn estoufegado entre dous matalas !

Galéas de Mantoue, exécuteur sommaire de la justice du peuple indigné, le perce de son épée, et la toile tombe.

Ce grand drame historique réussirait-il à la scène ? Les trois premiers actes sont pleins de mouvement et de vie. Le principal rôle masculin est terminé au milieu de la pièce et dans les deux derniers actes il ne reste, pour ainsi dire, qu'un seul rôle, celui de Jeanne, autour duquel gravite une série de rôles secondaires par leur étendue, mais, en réalité, associés directement à la marche de l'intrigue. N'est-ce pas une preuve d'art que chaque contact du personnage accessoire avec le personnage principal, soit soudé au développement de l'action et fasse ressortir la grandeur du héros et la constance de son caractère ? La crise finale du cinquième acte termine très heureusement la pièce par les émotions inattendues et violentes dont elle est la source.

La *Rèino Jano* contient plusieurs morceaux de chant sur des airs provençaux, dont la musique se trouve à la fin du volume : la chanson du page au 2e acte, la ballade de Mélusine au 3e, et la barcarolle des matelots au 4e. Déjà l'épopée de *Mirèio* a fourni à Gounod le sujet d'un opéra-comique qui est resté au répertoire. De la tragédie de la *Rèino Jano*, ne pourrait-on pas extraire un libretto de grand opéra ?

Il est question de restaurer complètement le théâtre d'Orange, cette merveille de l'architecture romaine, où l'acoustique est si bien ménagé à toutes les places, même au paradis et sans velarium, et où l'on a pu, depuis quelque temps, et malgré son délabrement partiel, jouer non sans succès, plusieurs œuvres lyriques et dramatiques. Quand la réparation sera effectuée, quelle belle pièce d'inauguration que la *Rèino Jano !*

II

Nous avons dit en commençant que l'esthétique morale de cette pièce nous paraissait contestable. Cette esthétique la voici, exposée par Pétrarque, à la troisième scène du quatrième acte.

.....Jamai
L'oundo puro que ris au ventoulet de mai

Noun couvè dins soun sen lou grouun dóu coulobre,
Jamai soulèu levant dins lou rouge cenobre
Si rai ensaunousis, e dintre d'un bèu cors
Jamai sceleratesso amagado, se tors.

Ainsi le *bon* est *toujours camarade du beau*, et Lafontaine se trompe en disant que le *divorce entre eux n'est pas nouveau*. Assurément la beauté physique est souvent réunie dans la même personne à la perfection morale, et bien mal loties seraient les femmes — et les hommes donc! — si les laiderons seuls avaient le privilège d'être vertueux. Mais toute l'histoire littéraire, artistique et politique démontre la fausseté de la théorie générale si poétiquement mise par Mistral dans la bouche de Pétrarque. Hélène, Phryné, qui se défendit devant l'Aréopage par le plaidoyer que l'on sait; Cléopatre, toutes les Glycères qu'Horace a chantées, l'impératrice Théodora, la Fornarine, Madame Dubarry, et tant d'autres femmes célèbres dans les annales de la galanterie n'étaient pas des repoussoirs. En admettant qu'elles ne possédassent pas toutes la pureté plastique de la Vénus de Milo, elles avaient au moins le désir ou la faculté de plaire. Peut-on classer ces belles irrégulières parmi les femmes honnêtes? Plusieurs d'entr'elles n'étaient-elles pas, en sus de leurs mœurs légères, des collectionneuses d'imperfections? On a dit que les vices formaient système comme les vertus. Ériger cela en principe, serait peut-être aller un peu loin; mais l'examen un peu réfléchi de l'état moral de la plupart de ces femmes démontre bien qu'il y avait chez elles association de taches. Hélène, nous dit Plutarque, « estoit avaricieuse » (des Préceptes du mariage), et Cléopâtre, plus artificieuse encore, et gracieuse que belle. On connaît les cruautés et l'avarice de Messaline, d'Agrippine et celles des courtisanes romaines, qui enfonçaient des épingles dans les chairs de leurs esclaves.

Nous croyons à ces types de courtisanes amoureuses et de bonnes filles décrits par Boccace, Victor Hugo, Alexandre Dumas fils et Béranger et à ces élans de générosité, de dévouement et de sacrifice qu'on y rencontre quelquefois et à ces changements de vie définitifs dont la Madeleine et Mlle de la Vallière nous offrent les plus fameux exemplaires. Ce ne sont là que des exceptions. Quant à identifier la beauté et la bonté, il est bien permis de penser que, en émettant cette théorie, Mistral a fait de la poésie et non de la réalité.

Les poètes, du reste, ont toujours été indulgents pour la beauté, même criminelle. Au troisième chant de l'Iliade, Homère nous représente les vieillards de Troie babillant comme des cigales sur les tours

des portes des Scées. Frappés d'admiration à la vue d'Hélène qui passe, ils se disent les uns aux autres : « Faut-il s'étonner que les Grecs et les Troyens se soient fait tant de maux et depuis si longtemps pour une beauté si parfaite ? Elle ressemble véritablement aux déesses immortelles. Cependant, si belle qu'elle soit, qu'elle s'en retourne sur ses vaisseaux, et qu'elle ne cause point notre ruine et celle de nos enfants après nous. » (Traduction Dacier). Et Priam, animé par Homère de l'esprit de prophétie, n'a pour cette brû du côté gauche, que des paroles dorées sans aucun mot de reproche. « Approchez, ma chère fille, asseyez-vous près de moi, afin que vous puissiez voir votre premier mari, vos parents et vos amis ; vous n'êtes pas la cause des maux que je souffre : les Dieux seuls en sont les auteurs ; ce sont eux qui ont suscité cette cruelle guerre et qui ont conspiré la perte de Troie... »

Et le grand Corneille lui même, dans son Pompée, où il met en parallèle sous les traits de Cornélie et de Cléopâtre, les personnages opposés de la matrone romaine et de la courtisane orientale, est plein d'indulgence pour la dernière. Il proteste contre la qualification de *meretrix regina*, donnée par Lucain à cette reine, et disant qu'on ne peut sérieusement lui reprocher que de s'être abandonnée aux deux plus grands personnages de l'antiquité, c'est-àdire à Antoine et César, il trouve presque la chose naturelle (*Examen de Pompée*).

Concluons avec Plutarque, contre Mistral et ses prédécesseurs : « Autant donc que peut-on en dire de la gloire, de la beauté corporelle, d'un manteau de capitaine-général, et d'une mitre de presbtre, que nous voyons les plus méchants hommes du monde aucunes fois obtenir. » (*Comment il fault lire les poètes*, I. ») [1]

L'école romantique contemporaine, plus vraie et plus humaine, nous allions dire plus chrétienne, que la grande tradition classique, a séparé le beau physique de la beauté morale, et montré qu'un individu repoussant, peut quelquefois avoir de bons sentiments et ne pas raisonner faux. Nous avons toujours lu avec répulsion, au deuxième chant de l'Iliade, l'épisode de Thersite. Le plus laid des Grecs venus au siège de Troie, louche et boiteux, Thersite avait les épaules courbées et ramassées sur la poitrine, la tête pointue et parsemée de quelques cheveux, ce Riquet à la houppe de l'antiquité, tourné en dérision à cause de sa difformité même, était devenu aussi mauvaise langue qu'il était mal bâti. Jaloux des heureux de ce monde, il s'attaquait aux rois avec insolence, disant tout ce qui lui venait dans la bouche, et lui paraissait le plus propre à faire rire les soldats. Achille, Ulysse et Agamemnon étaient en butte à ses saillies mordantes. Il protestait

[1] Traduction d'Amyot.

à voix haute contre les privilèges du Roi des rois, dont la part en or et en belles captives était, après chaque expédition, toujours plus forte que celle des autres guerriers. Si Achille avait fait le devoir d'un homme, au lieu de se laisser tranquillement ravir Briséis, peut-être Agamemnon aurait bravé les Grecs pour la dernière fois.

Ces invectives n'avaient que le tort d'être vraies et lancées par un homme sans éclat. Ulysse ne rougit pas de se faire l'exécuteur des hautes œuvres de la justice des rois et, courant vers ce bouffon mal appris, lui assène sur l'épaule de violents coups du sceptre d'or d'Agamemnon. Cela s'appelle rosser son homme. Le pauvre Thersite plie sous les coups et pleure. Une ecchymose bleue s'élève sur son dos. Il s'assied tout tremblant, et de la douleur qu'il éprouve, lance un regard hideux et tâche d'essuyer ses larmes. L'armée, mise en gaieté par ce spectacle, félicite Ulysse d'avoir rappelé à l'ordre le harangueur pernicieux qui n'aura plus, une autre fois, l'audace de s'en prendre aux rois.

Tel est le tableau qu'Homère fait passer sous nos yeux avec tant de vérité. Le divin rapsode est-il bien sincère quand il a l'air de s'associer aux approbations données à Ulysse par les soldats témoins de la punition de l'insolent ? N'a-t-il pas devancé Molière qui, au deuxième acte de Don Juan, lorsque le séducteur donne des soufflets à Pierrot, l'amoureux de Charlotte, fait passer dans l'âme du spectateur, des frissons de vengeance qui sont, un siècle à l'avance, comme le tocsin de 89 ? Ceux qui ont vu cette scène, admirablementée jouée aux Français par Bressant et Coquelin, ne l'auront pas oubliée.

Thersite sera vengé par Quasimodo et Triboulet. V. Hugo a été plus humain et plus vrai en nous montrant ces difformes capables de sentiments délicats. S'il a été trop loin dans sa théorie, on ne doit pas oublier que l'excès de la provocation amène une réaction parallèle. Ce n'est pas peut-être conforme à la stricte équité, à la froide logique, mais c'est comme ça. Le temps est fini de ces beaux princes grecs égaux aux Dieux, qui n'étaient que des corrompus exceptionnels et des égoïstes raffinés.

Plus près de nous, Jules Sandeau, dans la *Roche aux Mouettes*, ce conte si touchant, que l'on peut mettre entre les mains de toutes les jeunes filles, a réagi avec une force nouvelle contre cette fausse association traditionnelle des deux laideurs. Il rend intéressant l'idiot Bibia, que tous les enfants du village traquent comme une bête fauve, excepté le petit Marc, qui entoure le pauvre innocent des soins les plus affectueux, « s'accoutumant ainsi de bonne heure, dit J. Sandeau, en des termes dignes de l'Évangile, à la pratique du plus saint des devoirs, apprenant à respecter l'homme jusque dans ses difformités, à reconnaître le Créateur, à l'aimer et à le servir jusque dans ses créatures

les plus abjectes et les plus repoussantes. » Le petit Marc ne perd rien à agir ainsi. Bibia le sauve d'une mort certaine au péril de sa propre vie, et quand l'enfant a quitté la Bretagne avec sa famille pour rentrer à Paris, l'idiot est trouvé mort un matin sur le seuil de la porte de la maison où il les avait connus.

La nouvelle poétique s'introduit dans la littérature provençale contemporaine. Une des pièces les meilleures de l'*Armana prouvençau* de 1892, la plus humoristique assurément, a pour titre *lou Grapau*. Elle rappelle dans une autre note la pièce de V. Hugo parue sous le même titre dans la première série de la LÉGENDE DES SIÈCLES :

.. ..
Le crapaud se traînait au fond du chemin creux,
C'était l'heure où des champs les profondeurs s'azurent ;
Fauve, il cherchait la nuit ; les enfants l'aperçurent
Et crièrent : — « Tuons ce vilain animal,
Et puisqu'il est si laid, faisons lui bien du mal ! »
....
Et le sang, sang affreux de toutes parts coulait
Sur ce pauvre être ayant pour crime d'être laid.

III

Arrivons à la finalité de la tragédie. Nous sommes à l'époque des réhabilitations. Les grands condamnés, surtout les grandes condamnées de l'histoire, sont depuis quelque temps l'objet de savantes études ne tendant à rien moins qu'à la révision de leur procès.

En 1877, Gregorovius a essayé, non pas d'innocenter absolument Lucrèce Borgia et son père, Alexandre VI, du moins de soutenir qu'ils ne peuvent pas être présentés à la postérité comme le hideux modèle de la cruauté unie à la débauche. Déjà Voltaire, qu'on ne peut point soupçonner de bienveillance pour ces personnages diffamés, avait fait remarquer combien l'exagération de la censure pouvait nuire à sa véracité. Le *Rappel* du 23 octobre 1877 s'élève avec insistance contre l'œuvre grégorovienne qui démolit un peu la légende sur laquelle est bâtie l'intrigue d'un des drames les plus populaires de V. Hugo. A cette époque, fin de quinzième siècle, les moyens de vengeance extra-légaux, l'assassinat politique, étaient ancrés dans les mœurs courantes et semblaient chose naturelle. Aujourd'hui, malgré le reproche de déchéance morale que mille louangeurs du passé font à notre temps, nous n'accepterions pas ces théories. Les mœurs privées peuvent ne pas mieux valoir. Les mœurs publiques sont de beaucoup supérieures. Les Italiens regardent Machiavel

comme l'un des pères de leur liberté et de leur indépendance nationale. Nous nous étonnons de l'impassibilité avec laquelle il raconte, sans un mot de reproche, les *moyens employés par le duc de Valentinois pour faire donner dans le piège et faire périr les Vitelloso-Vitelli, Oliveretto da Fermo*..... Que dans son livre du Prince, dédié à Laurent de Médicis, il propose pour modèle ce même duc de Valentinois, nous ne marcherons pas dans cette voie où notre reine Catherine, la fille de Laurent, semble l'avoir suivi avec si peu de succès pour sa réputation et pour sa gloire. Quant à réhabiliter les trois Borgia, après tout ce qu'on nous a écrit et enseigné sur eux, cela paraît œuvre difficile.

Nous serions plus indulgent pour Marie Stuart, malgré les nuages qui obscurcissent ses mariages écossais. Les livres de Dargault et de Mignet l'avaient condamnée, mais les œuvres plus récentes de MM. Chantelauze et Kerven de Littenhove, analysées par M. Wallon dans le *Journal des Savants* (numéros de juillet et septembre 1890) tendent à l'innocenter. Ces travaux nous montrent, dans l'infortunée reine d'Écosse, la victime d'une tragi-comédie judiciaire méchamment jouée et fournissent une nouvelle preuve de la traditionnelle vérité du *Væ victis*.

Quoi d'étonnant que la première Jeanne de Naples, cette Marie Stuart du sud, ait tenté l'imagination de Mistral et que sa tragédie où il suit assez fidèlement l'histoire, laisse au lecteur le soin de conclure? Dans sa préface, il reproduit, à part l'article biographique assez impartial du dictionnaire de Moreri, une série de documents, les uns favorables, les autres hostiles à son héroïne. De la comparaison de ces témoignages, on ne peut tirer aucune preuve de la participation de Jeanne au meurtre de son premier mari. Mistral s'étonne avec juste raison que, du vivant même de Jeanne, on ait osé placer dans la cathédrale de Naples, sur le tombeau d'André, une pierre gravée, qui existe toujours, et où on peut lire :

Johannæ uxoris dolo et laqueo necato [1] ;

et il se demande si cette inscription ne serait pas une de ces supercheries littéraires auxquelles l'histoire ou la légende de cette princesse semblent avoir le privilège de fournir matière. Parmi ces supercheries, l'une des plus fameuses est la rédaction des statuts relatifs à l'établissement d'un lieu de débauche, à Avignon, en 1347.

[1] Dans la dernière édition de la géographie de Malte-Brun qui, aujourd'hui encore, même après l'ouvrage monumental d'Élisée Reclus, peut être consultée avec fruit, l'auteur qui a vu la pierre, dit qu'André fut étranglé plutôt du consentement que sur l'ordre réel de son épouse.

« Ce document, publié par Astruc dans son *Traité de la maladie vénérienne*, en 1773, et après lui par divers auteurs, et en 1843 par M. Cazenave, — auteur d'un beau traité des syphilides — est loin de mériter l'importance qu'on lui attribue, puisque M. le docteur Yvaren, d'Avignon, s'est assuré qu'il ne s'agit dans tout cela que d'une adroite mystification. Il a énuméré les preuves flagrantes de la fausseté de ces statuts dans le numéro d'octobre 1835 du *Journal des connaiss. médico-chirurgic.*, et cet article fut reproduit par la *Revue médicale* du même mois. M. Yvaren a résumé lui-même cette discussion dans son élégante traduction en vers du poème de Frascastor sur la syphilis, p. 137, 1847. » Ces mots guillemettés sont extraits du *Traité de la contagion* de Ch. Anglada. Paris et Montpellier, 1853, t. 1, p. 69 [1].

Mistral est donc en retard de dix-sept ans, lorsqu'il conclut à la fausseté de ces statuts d'après le livre de M. J. Quérard, ayant pour titre : *Les Supercheries littéraires dévoilées* (Paris, 1870).

Les auteurs de la supercherie ne l'ont pas créée sans quelque apparence de précision. Sa date de 1347 le prouve. Cette année là, Jeanne pouvait bien se trouver en Avignon, où elle était venue se justifier du meurtre de son mari, arrivé en 1345.

Ses ennemis prétendront peut-être qu'elle avait voulu se concilier la bienveillance du Saint-Siège en négociant déjà la vente de cette ville au pape, moyennant une somme assez modique dont elle ne toucha jamais rien, s'il faut en croire Voltaire (*Essai sur les mœurs*, t. II, chap. LXVIII et LXIX, *in* Œuvres complètes, édition Lefèvre, t. XI. Paris, 1817). Cette vente se fit en 1348.

Les quatre mariages qu'on lui a tant reprochés ont pu être motivés par l'isolement absolu où elle se trouvait, et le désir bien naturel d'avoir auprès d'elle un défenseur et de pouvoir transmettre à une descendance légitime une couronne et des droits que sa famille indifférente ne l'aidait guère à soutenir. D'ailleurs, ils ne furent contractés qu'en conformité avec les dispositions de l'art. 228 du code civil de nos jours, un laps de temps de dix mois révolus ayant contamment existé entre la dissolution du précédent et la célébration du subséquent. Moréri est très précis sur ce point. André de Hongrie supprimé le 18 septembre 1345, Louis de Tarente le remplace le 20 août 1346. A celui-ci, mort en Provence le 25 mai 1362, succède Jacques d'Aragon, celui que nous avons vu avec la galère, lequel étant mort en janvier 1375 fut remplacé en 1376, c'est-à-dire au moins

[1] Nous aimons à citer cet ouvrage dont la forme littéraire, bien qu'il ne réponde plus aux théories bactériologiques du moment, rend la lecture attrayante.

onze mois ou 330 jours plus tard par Othon de Brunswick. La même distance ne fût pas observée entre le deuxième et le troisième mariage de Marie Stuart. Jeanne avait vingt ans lors de son premier veuvage, trente-six ans lors du second, près de cinquante lorsqu'elle épousa Othon de Brunswick. Tout cela est d'une régularité légale. Avec nos idées courantes, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que cette chasse acharnée à la maternité a quelque chose de choquant. Invoquons, pour la pauvre Jeanne les circonstances les plus atténuantes. Elle était née pour le malheur.

.....Dins lou boui
Dóu peiròu infernau me vaqui per la vido,
Fisançouso de longo e de longo trahido!
N'i'a que naisson, moun Dieu! pèr estre victima...
Mai de plagne pamens, pauro iéu! qu'à bleima,
Basto que, contre iéu, moun pople noun s'endigne!

En 1382, son fils adoptif, Charles de Duras, à qui elle avait tout donné, même sa confiance, la trahit encore plus que les autres, et la fit enfermer et mourir soit par asphyxie entre deux matelas, soit par décollation. On n'est pas bien fixé sur ce point.

Encore une réhabilitation ! S'il y a une princesse dont le nom paraît justement cloué au pilori de l'histoire, c'est sans nul doute notre Ysabeau de Bavière, mauvaise reine, mauvaise épouse, mauvaise mère. Eh bien ! notre collègue, M. Pélissier, dont on a pu lire, plusieurs fois, dans ces colonnes, les savantes élucubrations, a essayé de prouver, dans une leçon faite le 17 janvier 1891 à la Faculté des lettres, qu'en déshéritant le Dauphin et prenant pour gendre l'héritier du roi d'Angleterre, elle ne faisait que proclamer l'insuffisance du premier et assurait une longue paix en donnant pour reine à l'alliance anglo-française la fille même des rois de France.

Quand on voit la différence d'exposition des évènements même contemporains, suivant le point de vue et les dispositions mentales de celui qui les raconte, est-il surprenant que l'opinion soit si difficile à former sur ceux que des siècles séparent de nous ? Le mieux est de garder une réserve prudente et de ne pas accabler sous des horreurs nouvelles la mémoire de personnages voués pour toujours à l'indignation de la postérité, serait-ce un Tibère, un Caligula, un Néron.

C'est la méthode suivie par Voltaire (*le Pyrrhonisme de l'histoire*) quand il recherche la valeur réelle des singulières turpitudes prêtées par Suétone, Tacite et Pétrone à ces empereurs et dont certaines paraissent impossibles. A plus forte raison doit-on rester dans un rationnel scepticisme, quand il s'agit de quelqu'un sur lequel les renseignements positifs manquent.

Ce qui a nui à la réputation de Jeanne I, c'est l'identité de nom, et si nous ne craignions de manquer d'égards envers la dignité royale, nous dirions de profession qui existe entre elle et sa petite-nièce Jeanne II. Celle-ci, en effet, déshonora le trône de Naples par sa vie libertine, au point que son second mari, Jacques de Bourbon, comte de La Marche, ne pouvant plus, dit Moreri, supporter ses galanteries, presque publiques, se vit obligé de quitter la cour pour se retirer à Besançon, où il prit l'habit de cordelier. Ce mari-là était un grand philosophe. Jeanne seconde a tué Jeanne première. Rien ne prouve que la nôtre, l'héroïne de Mistral, ait été une Messaline. C'est bien assez de ses quatre maris.

Mistral possède le juste privilège de ne pas laisser la critique indifférente. Dans le monde littéraire de Paris, il est considéré au moins autant que chez nous, au point que les Parisiens, grisés par le charme de son idiome, ont une tendance à le préférer à toutes les autres variétés de la langue d'oc. M. Charles Gros, notre chansonnier populaire, nous a dit que dans une félibrée s'étant, comme c'était son devoir, exprimé en montpelliérain, il fut écouté avec froideur. C'est regrettable, si, comme nous l'espérons bien, la froideur ne visait que le dialecte. Quoi qu'il en soit, à l'apparition de la *Rèino Jano*, les comptes-rendus furent nombreux. Le Charivari, lui-même, s'en occupa dans une gazette rimée du 15 octobre 1890. Sous la signature Paul Manivet, un moineau du parc de Sceaux s'étonne très plaisamment du bruit que les félibres viennent faire tous les ans autour du buste d'Aubanel. Après avoir parlé et de la Tarasque portée à Paris, et de l'exubérance des fils de Tartarin, qui l'oblige à se blottir dans les trous des murs, et de leurs monstrueux chapeaux, il continue :

Eh bien! Mistral publie un drame en provençal
Sur une reine dont son aieul fut vassal;
Une catin royale et qu'à tort on exhume
Mais qui mérite bien cet hommage posthume
De mourir par les siens une seconde fois!
Je plains les spectateurs de ce drame patois;
Autant vaut parcourir un site à fond de càle!
....

Le chroniqueur-poète est-il bien certain de ne pas avoir confondu les deux Jeanne ?

Le moineau termine sa harangue aux jeunes moinillons, qui se pressaient pour l'entendre, par ces deux vers :

Sur ce, jeunes amis, je prends mon vol. Amen.
Et comme on dit là-bas : *Amistadousamen!*

En prose, finissons comme lui.

Adelphe Espagne.

Notices et extraits des mss. de la Bibl. nationale et des autres bibliothèques. T. XXXIII, 2e partie. Paris, imprimerie Nationale, 1889.

Volume de 350 pp. rempli tout entier par un important travail de M. Ernest Langlois intitulé : *Notices des manuscrits français et provençaux de Rome antérieurs au XVIe siècle*. Ce précieux répertoire, malgré son étendue, n'est pas toutefois aussi complet qu'il pourrait l'être. M. Thomas (*Romania* n° 76), y a signalé des omissions. Nous en soupçonnons nous-même quelques autres. Ainsi on n'y voit pas figurer, parmi les mss. du Vatican, les nos 4797, 4799, 4801, cités par Bastero (*Crusca provenzale*) [1] et qui renferment le premier un traité de médecine d'Arnaut de Villeneuve, le second des commentaires sur le *Pater noster*, les psaumes pénitentiaux, etc., le troisième un traité du jeu des échecs. On ne peut objecter que ces ouvrages sont en catalan, puisque d'autres mss. en cet idiome sont admis sans difficulté par M. Langlois parmi les mss. provençaux dont il donne la description. Tels sont le n° 4804 du Vatican (*Chirurgie de Gui de Chauliac*) que Bastero a également mentionné et dont il donne une description plus complète [2] et de plus longs extraits que M. Langlois, le n° E IV 118 de la bibl. Chigi, et le n° X 12J de la bibl. Barberini. Des cinq ouvrages en langue vulgaire que renferme ce dernier manuscrit, M. Langlois dit du premier seul qu'il est « en catalan » ; le second et le troisième sont d'après lui « en provençal » [3]. C'est certainement une erreur, comme suffit à le prouver, pour quiconque a quelque pratique de ce dialecte, le peu de lignes ou de vers cités. Toutes les pièces non latines sont catalanes [4].

Ce ms. X 129 renferme, outre quatre écrits en prose, une copie catalane comme tout le reste, je viens de le dire, du traité d'hygiène en vers que M. Suchier a publié dans ses *Denkmaeler*, d'après un ms. du British Museum [5]. M. Langlois signale 4 pages plus loin un frag-

[1] Ajoutons le n° 3824, qui contient une danse de Jacme II d'Aragon, publiée ici même (XXXI, p. 289).

[2] C'est, dit Bastero, un in-f°, « con vaghe miniature e bellissimo carattere. » M. Langlois ne parle pas de ces miniatures. Auraient-elles disparu depuis Bastero ?

[3] Il n'est rien dit à cet égard, des deux autres.

[4] P. 303, III, l. 1 de la citation, lire *savis* au lieu de *sains*. Même faute p. 307, dans la description du ms. XLIII 120 de la même bibliothèque, v. 8 de la citation. — P. 304, VI, l. 1 « tot excellent. » Corr. *tot' excedent* (excessive)? L. 1 et 3, lire *destroveix*, au lieu de *destroueix* (au contraire, p. 307, v. 9, *auras* au lieu de *avras*); l. 2 « por », lis. *per*.

[5] P. 201 et 529.

ment du même poème (les 132 premiers vers) dans le ms. Barberini XLIII, 120. Celui-ci est en pur provençal. En raison de l'intérêt et du réel mérite littéraire de ce petit poème, il serait à désirer qu'on publiât les variantes des deux mss. de Rome. C'est un service qu'on peut attendre de M. Suchier lui-même. La publication du tome II des *Denkmaeler* lui sera une occasion toute naturelle de réaliser le vœu qu'on exprime ici.

Ce ms. XLIII 120 est, dit M. Langlois, un « recueil de poésies écrites sur des feuilles primitivement isolées, des XVIe et XVIIe siècles. Beaucoup sont adressées aux Barberini. » On aimerait savoir ce que sont ces poésies, si elles sont toutes en provençal, quels en sont les auteurs, etc. Sur tout cela M. Langlois est muet ; il mentionne seulement l'extrait du *Traité d'hygiène* et immédiatement après rapporte un sonnet en provençal moderne, précédé de ces simples mots : « je noterai encore le sonnet suivant. » Nous le reproduisons ici :

Pol Moreau es nat huganau,
Lon temps apres s'es fa papiste,
E despiei a repres la piste
De son camin originau ;

Prou de gens v'esplicon en mau:
Lous uns dison qu'es atheiste,
D'autres que v'a fach a la quiste
D'un pau de bla per son hostau ;

D'autres dison qu'es un galiofe [1]
Qu'a son cerveau tout treivira [2]
Et voou faire dou filosofe.

Per iou, crese que sufira
Qu'iou digue qu'es de bonne estofe,
Puisque s'es tant souvent vira.

C. C.

B. Melzi. **Nouveau dictionnaire français-italien et italien-français.** Fort volume petit in-8°. Paris, Le Soudier, 1889. Prix : 5 francs.

Excellent manuel et des plus complets, qui ne sera pas moins utile aux étudiants en lettres ou en philologie qu'à ceux qui veulent seule-

[1] *Goulu, goinfre.* Cf. Honnorat, *Galioufard,* et Mistral, sous *galafre. Galioffe* est relevé par M. Godefroy, qui donne à ce mot la signification de « débauché insatiable », d'après ce seul exemple tiré des *Cent nouvelles nouvelles,* où il est sans doute employé métaphoriquement : « Regardez quel galioffe ! Il a couché plus de vingt nuytz avec ma femme. »

[2] M. Langlois imprime *trejuira,* qui ne donne aucun sens. Voy. Mistral *trevira.*

ment apprendre la langue usuelle. L'accent tonique des mots italiens dans la partie italienne-française, est soigneusement marqué. Il est regrettable qu'il ne le soit pas dans la partie française-italienne.

C. C.

S. Fl. Marianu, membre de l'Académie roumaine. **Nunta la Români**, *Studiu istorico-etnograficu comparativu*. Bucuresci, 1890. In-8°, 856 pages.

Ce beau volume, publié par l'Académie roumaine, comme l'ouvrage d'Elena Sevastos sur le même sujet, et portant le même titre que nous annoncions l'année dernière, est une contribution des plus considérables sur un des sujets les plus intéressants du Folklore. L'auteur y fait connaître en 71 chapitres les usages nuptiaux de la Roumanie. Dans un appendice de 60 pages sont recueillis des chants qui se rapportent à plusieurs de ces usages.

C. C.

PÉRIODIQUES

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn. Mars-avril 1891. P. 229-237. Ch. Portal. *Notes d'un bourgeois d'Albi au XVIe siècle.* — Analyse avec extraits de notes inscrites par un albigeois qui signe *Frances Vaurelha* sur les feuillets de garde et à la fin d'un ms. « sur la vanité des choses mondaines fait l'an mille IIII^c LX » pour Jehanne Girard, sœur de N.-D. de Longchamp, par le frère mineur Jehan Barthelemy [1]. A leur intérêt historique ces notes joignent celui d'être rédigées en langue vulgaire, c'est-à-dire en provençal. Frances Vaurelha naquit en 1608 et appartint longtemps à la confrérie des arbalétriers. C'est tout ce qu'il nous apprend de lui-même. Quant aux événements dont il fait le récit, ils sont compris entre les dates extrêmes de 1489 et 1552.

« C'est au plus tôt, remarque M. Portal, à cette dernière époque que, d'après le caractère même de l'écriture, tous ces faits ont été relatés par écrit dans un patois où l'on remarque la transformation ordinaire dans la région albigeoise de l'*a* final en *e* [2]. Chaque paragraphe est signé par l'auteur ; mais ils se succèdent en dépit de l'ordre chrono-

[1] Ce ms. appartient à M. le commandant de Latour et provient de la famille de M. Vidal, beau-père de ce dernier.

[2] Il faut dire « en *o* », comme le prouvent d'ailleurs les passages cités.

logique. De plus, on trouve souvent en blanc le quantième du mois et certains noms propres; quelques dates paraissent même douteuses, sinon inexactes... Ces observations et d'autres du même genre permettent, je crois, de conclure que les notes signées F. Vaurelha ont été écrites d'un seul jet, ce qui résulterait déjà de l'examen de l'écriture, qui est partout la même, et qu'elles ont servi à fixer des souvenirs un peu affaiblis: les faits sont racontés comme ils se présentaient à la mémoire de l'auteur, c'est-à-dire sans ordre[1]. »

Suivent divers extraits.

C. C.

Journal des Savants, octobre 1891. — P. 628. Berthelot, *Sur quelques écrits alchimiques en langue provençale, se rattachant à l'école de Raymond Lulle.* — Article des plus intéressants pour l'histoire de la littérature provençale et dont on nous saura gré de donner ici quelques extraits. Le savant auteur établit d'abord qu'il a existé un texte provençal[2] du *Testamentum* de Lul, et il en cite des passages, lesquels sont intercalés, avec leur traduction latine, dans le *Compendium animæ*, ouvrage qu'on a attribué, mais à tort, à Raimon Lul. Puis il continue ainsi :

P. 630. « Toutes ces phrases sont tirées d'une version provençale du *Testamentum*, probablement fort voisine de l'époque de R. Lulle.

» Il a existé d'ailleurs dès le commencement du XIVe siècle toute une littérature alchimique en langue vulgaire. On connaît les vers français attribués à Jean de Meung (mort en 1315) : *Remontrances ou la Complainte à l'alchymiste errant*, critique des procédés et des illusions alchimiques. La Bibliothèque Nationale possède même (nouvelles acquisitions, fr. 4141) un ms. qui renferme une alchimie provençale appartenant à l'école d'Arnaud de Villeneuve et du Pseudo-Raymond Lulle, alchimie dont je vais dire quelques mots.

[1] P. 232 a, l. 9 du bas : « et puegs », lis. *puys* Au contraire, p. 234 a, l. 12 « descavalya », lis *descavalga*. — 232 b, l. 17, *apie* (= à pied, a été corrigé à tort en *drapie*. Cf. l. 27 (*los a cyvals* = à cheval). — 233 a, l. 7 : « a sort de una tona », corr. *asorto* (cf. 233 b, l. 20), ou lis. *a fort* pour *for* ? — 233 b, l. 5 « anost », lire *avost*. — 234 a, l. 17 « l'an l'y foro », lis. *lan ly* (= où lui). *Lan* (plus haut 233 b, 9 *lant*) est une contraction de *la on* = *là où laon* — *laun* — *lan*, comme *aora* — *aura* — *ara*, etc.). — 235 b, l. 2 du bas, *itet*, marqué d'un ?, est pour *jitet*. — 236 a, l. 2 : « à loga », lis. *aloga* (loger). — 236 b, l. 22 : « pyches », corr. *tyches* (tisserands)? Cf. la note de l'éditeur sur ce mot.

[2] C'est plutôt catalane qu'il faudrait dire, à en juger du moins d'après les passages cités.

» La première partie de ce ms. aurait été écrite vers le premier tiers du XIVe siècle, d'après des juges compétents, tels que M. Omont. Cette partie a pour titre les mots latins surajoutés : *Incipit rosarius alkimicus Montispessulani*. L'ouvrage même est écrit en provençal. Il se termine au folio 25 recto par ces mots latins : *Explicit liber Rosarii*, etc...

P. 631. « Le Rosaire provençal est inédit, quoique le titre de Rosaire se retrouve dans beaucoup de manuscrits alchimiques latins, notamment dans les *Rosarium* attribués à Arnaud de Villeneuve et à Raymond Lulle, qui représentent une doctrine fort voisine de celle du texte provençal.

» Ce dernier débute par les mots (fol. 4 v°) : « Lo primier regimen de la nostra peyra es dissolvre la en argen vieu per so que se reduga a la siena[1] primieyra materia. » Plus loin (fol. 28 v°) on lit : « Lo rosari dels philosophes lo qual porta rosas mot ben flayrants tant blancas quant vermelhas, » etc. Il a, conformément à la tradition générale, pour objet de changer les corps (métaux) imparfaits en vrai or et vrai argent, et de préparer l'élixir qui guérit toutes les maladies. Suivant la théorie du temps, que l'on trouve dans l'alchimie attribuée à Albert le Grand et dans d'autres ouvrages, ce rosaire expose que la matière même des corps ne peut être détruite, mais qu'il convient de les ramener à leur matière première. « Quar sapias que la materia per alcuna manieyra non se pot(e) destruyr » (folio 6). Ce qui est plus caractéristique de la tradition des alchimistes lulliens, c'est la désignation des substances destinées aux opérations, sous les dénominations génériques des éléments : l'air, l'eau, la terre, le feu. « Et sapias que tu distillas lo ayre et la ayga, empero lo ayre es melhor que la ayga », pour blanchir la laine et la terre, « et fassa lo matremoni de las tenchuras », etc.

» Cette nomenclature vague, où les noms des substances individuelles sont remplacés par ceux des éléments dont elles sont censées être les expressions particularisées, existe déjà chez les alchimistes grecs du VIIe siècle .. ... Mais elle est particulièrement en vigueur dans les écrits alchimiques de l'école qui se rattachait elle-même à Arnaud de Villeneuve et à Raymond Lulle, et elle rend souvent ces écrits à peu près incompréhensibles. Plus tard le symbolisme, sans être toujours plus clair, offre une physionomie toute différente. En raison de son vocabulaire, l'alchimie provençale que je signale me semble se rattacher à cette école ; cependant je n'y ai retrouvé d'une façon positive aucune des phrases provençales du *Testamentum*. Le Testament et le Rosaire actuel sont rédigés tout différemment et ils

[1] Lis. *sieua*.

ne sauraient être comme traduits l'un de l'autre ; mais ils appartiennent à un même système général de doctrines, et il m'a paru intéressant d'y signaler l'emploi de la langue provençale, qui rattache plus directement encore ces ouvrages à la tradition des grands docteurs espagnols. »

CHRONIQUE

Nos confrères et nos abonnés ont trouvé encarté dans le dernier numéro paru de la *Revue* (octobre-décembre 1890) un prospectus que nous recommandons à leur plus sérieuse attention, celui du *Dictionnaire français-occitanien* de M. L. Piat. Il leur aura suffi de le parcourir pour se rendre compte de l'importance de l'ouvrage auquel ils sont invités à souscrire, de sa valeur scientifique, et des services qu'il est appelé à rendre non seulement aux poètes dans l'embarras (ce serait à nos yeux le moindre de ses mérites), mais encore et surtout aux études dialectologiques. C'est à ce dernier titre que notre Société, jugeant l'entreprise de M. Piat digne d'être encouragée, lui décerna, en 1883, une médaille de vermeil. L'ouvrage n'était alors que commencé ; il est aujourd'hui complètement achevé, et ce que nous en avons vu n'a pas trompé notre attente. Ajoutons que le ms. est tout en entier entre les mains de l'imprimeur, que l'impression va marcher rapidement (dix feuilles sont déjà tirées), et que dès qu'elle sera terminée, le prix actuellement fixé pour les souscripteurs sera sensiblement augmenté.

ERRATA DU N° D'OCTOBRE-DÉCEMBRE 1890

P. 606, ligne 22, au lieu de *agòòch'*, lisez *agòch'*.
P. 607, ligne 15, au lieu de « dérivé comme *sbiadato* de *blanc* », lisez « ..... de *blanc*. »
Ibid. l. 5 du bas, au lieu de IIII^{xx}, lisez IIII$_{xx}$ (c'est à-dire quatre-vingts).
Ibid, même ligne : « .. courut en si grande... ». Supprimez *en*.
Ibid, dernière ligne : « *calidas* ». Lis. *calidus*.

Le Gérant responsable : E. Hamelin.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LE « ROMAN DE FLORIMONT »

D'APRÈS UN MS. ITALIEN

I

C'est au comte Georges Giulini, le savant auteur de l'histoire de Milan au moyen âge, qu'on doit la plus ancienne notice sur le ms. de Monza. « Voici — écrivait-il dans le trente-huitième livre de son ouvrage, à l'année 1148 — un renseignement littéraire, qui n'est pas à négliger. Parmi les mss. de la bibliothèque de Saint-Jean de Monza, on en remarque un qui renferme un poème, ou roman, écrit au cours de cette année par un nommé Aymer, et traduit un siècle après en langue provençale par un autre écrivain appelé Julien[1]. » Plus tard, en rectifiant les erreurs qui lui avaient échappé lors de la publication de la première partie de son grand travail, Giulini exprimait son regret d'avoir donné des renseignements inexacts sur le ms. de Monza, trompé par des relations peu dignes de foi. Ayant vu de ses yeux le ms., il s'empressait d'avertir ses lecteurs que le poète se nommait Aymés, et non Aymer, et que son ouvrage avait été terminé, non pas en 1148, mais quarante ans plus tard, en 1188. Mais, faute d'avoir compris que le *p* barré qu'il trouvait dans le ms. au v. 12 devait être lu *por* et non *par*, il persista dans l'étrange erreur qui l'avait induit à donner à Aymon un collaborateur dans la personne de sa « mie[2] » !

Plusieurs années après, le ms. de Monza devenait l'objet

[1] *Memorie spettanti alla storia, al governo ed alla descrizione della città e campagna di Milano ne'secoli bassi.* Milano, Colombo, 1855, v. III, p. 369. Je renvoie à cette édition, parce qu'elle est la plus récente des *Memorie,* dont le premier volume a paru en 1760.

[2] O. c., p. 410. Giulini y donne communication des vv. 12-18 et des quatre derniers du poème.

d'une nouvelle notice. Le chanoine Frisi, auteur des *Memorie storiche di Monza e sua corte,* qu'il publia à Milan en 1794, ayant introduit dans le troisième volume de son ouvrage un catalogue raisonné des mss. de la cathédrale de Monza, y donna une place au ms. sur lequel Giulini avait déjà appelé l'attention des savants[1]. Après avoir décrit, fort mal du reste, le ms. « du poème ou roman dit de Florimont », Frisi se borna à reproduire les appréciations de Giulini sur l'âge du poème et ses auteurs prétendus, non sans y mêler toutefois quelques amusantes additions de son crû. Il reproche en effet fort gravement à Du Cange d'avoir, dans son grand dictionnaire, cité sous le nom d'Aymon de Varennes un poème, qui a été « sans doute » versifié par Julien. Et ici, pour la plus grande confusion de Du Cange et des autres savants français, l'excellent homme cite, toujours d'après Giulini[2], ces vers du début où il est question de la malheureuse dame qu'on voulait bien décidément forcer à changer de sexe.

Après Frisi, dont la notice, toute imparfaite qu'elle était, a été utilisée par M. Risop dans son intéressant travail sur l'auteur de *Florimont*[3], personne ne s'est plus occupé du ms. de Monza. Aussi nous a-t-il paru convenable d'en donner une description exacte, accompagnée de quelques échantillons du texte qu'il renferme. A cet effet, nous avons copié le début du poème tout entier, plus les trente-huit vers qui forment la conclusion ; c'est-à-dire les deux passages qui, à cause des renseignements que le trouvère y donne sur son compte, sont, sans aucun doute, les plus importants à connaître[4].

Le ms. de Monza, qui dans la table des mss. de la cathédrale dressée par Frisi porte le n° 195, a sur les rayons de la biblio-

[1] O. c., p. 414.

[2] Giulini avait commis, en transcrivant ces vers, plusieurs fautes de lecture, que Frisi reproduit avec une exactitude fort peu louable.

[3] *Aimon de Varennes* dans le v. 73 (année 39me) de l'*Archiv für das stud. der neuer. Sprach. u. Litterat.*, 1885, p. 47-72.

[4] J'ai étudié les mss. de Monza en 1885. Voilà pourquoi je ne peux donner ici la collation des passages grecs sur lesquels le savant travail de M. J. Psichari, paru il y a un an dans les *Études romanes dédiées à Gaston Paris* (*Le Roman de Florimont, contribution à l'histoire littéraire ; étude des mots grecs dans le roman* , a ramené l'attention des romanistes.

thèque du chapitre la cote 6, 21, 137. Il se compose de 79 feuillets en vélin, qui mesurent 270 millimètres de hauteur sur 190 de largeur. L'écriture, qui est de main italienne, peut être attribuée, quoi qu'en ait dit Frisi, à la première moitié du XIVe siècle. Le poème y est transcrit sur deux colonnes, dont chacune comprend quarante vers ; les lettres initiales sont peintes en rouge[1]. Le premier feuillet est à présent très fatigué ; sans doute il est resté longtemps exposé à l'action délétère de l'air et de la poussière. La reliure, très simple, en carton, est moderne, car sur le feuillet de garde on lit ces mots : « *Restaurato da Carlo Francesco Pasquali di Monza. 1796 20 settembre.* » Sur le dos on a tracé à la plume ces deux titres : « CXCV. *Romanzo provenzale di Florimond, sec. XIII ; De Vita Philippi Macedonis X*... 6. 21. 137 » ; dont le premier est peut-être postérieur à l'autre.

Le poème finit avec la seconde colonne du feuillet 78 recto. Au-dessous du dernier vers il y avait un *explicit*, une signature peut-être, qu'on a fait disparaître en la grattant. Les feuillets 78 verso-79 recto sont remplis par un fragment en prose, dû, si je ne me trompe, à la même main, qui commence ainsi :

« *Li quart aage comensa lors quant Saul li rois de egipte fut ocis et David roi et sire* (sic). *Apres sa mort en fu roi Salomon son fiz qui fu si pleins de sens et de sapience* que *il funda et fist le tenple de Jeh*rusalem. »

Ce fragment, où, après avoir parlé des rois des Hébreux, on passe aux premiers rois de France, se termine ainsi :

« *Coment l'enpire de Rome uint as Italiens* (sic).

« *En ceste mainere que li contes diuisa ci dauant uint la dignite de l'inpire de Rome as François et les Romains la* perdirent *en tel mainere.* »

Voici le début du *Florimont*, que nous reproduisons diplomatiquement, mettant en italiques les abréviations résolues :

Cil qui a cuer de uassalage
Et uuelt amer de fin corage

[1] Les petites majuscules qui indiquent le retour des vers sont distinguées par un trait rouge qui les surcharge.

Se doit oir et escouter
Ce que AYMES uuelt raconter
5 Assez i puet de bien aprandre
Qui de buen cuer i uuelt entandre.
Or oez seignor que je di
AYME por ALIANE ici
Fist le romanz tant sagement
10 Que telz l'orra qui no l'antent
Por qoi i fu et faiz et diz
Por Juliane fu escriz
Toz iorz mais en ert remenbrance.
Il ne fu mie faiz en France
15 Mes en la langue de François
Le fist AYMES en Lyonois.
AYMES i mist s'entencion
Le romanz fist a Chastillon
De Felipon de Macedoine
20 Qui fu noriz en Babiloine
Et del fil au duc Mataquaz
Qui estoit sire de Duraz
FLORIMONT ot nom en francois,
ELENEOS dist en grezois
25 Rois fu et se conquist assez
Dirai uos et se m' escoutez.
Sor Aselge a Chastillon
Estoit AYMES une sayson
Et porpansa soi de l'esto[i]re
30 Que il auoit en sa memoire
Il l' auoit en Grece ueue
Mais n' estoit pas par tot seue.
A Felipople la troua
A Chastillon l' en aporta.
35 Ensi con il l'auoit aprise
L' a de latin en romanz mise.
AYMES DE VARENES retrait
De anciens ce qu'il ont fait
Les faiz conte des anciens
40 Que tuit cil qui ont le cuers ueins
Ayent de lor proice enuie
Por amender lor fausse uie
Por les anciens remanbrer
Vos uoill dire et raconter
45 Ensi con ay escrit troue

D on estoyre la uerite
A ceuz qui firent les biauz faiz
P*or* quoi li *con*tes est retraiz
Deuosmes nos toz jorz entandre
50 Car ades y peut om emprandre
Q*ue* cil manteuoient onor
Proece et foy et amor.
A cel temps estoit amors uiue
Q*ui* or est morte et chaitiue
55 De ioe fu dame et roine
Or est auere et frarine
Lors estoit d' onor coronee
Or est p*or* couoitise tuee
Non auoit pas emant ne uice
60 Or se muert car por auarice
Or ne quiert pas amors noblece
Des celui uuel qui a richece
Ou soit gentis o soit ualains
Amors tent p*ar* trestot les mains
65 *S'il est* uilain *cul*uert prouez
*Sol qu'il ait d'a*uoirs *ass*ez
Bien ert seruis et receus
Mais il n' est molt tost deceus
Car il ne set ne il ne uoit
70 Coment li auoirs le decoit.
Qua*n*t le *con*quiert n'a ioie vaine
Et quant le p*er*t dolor certaine
Ne puet pas garder longema*n*t
Q*ui* nol perde qui nol despant
75 Auoirs est p*er*dus ma*n*te part
Auars hom n' iert ia s'en gart.
Q*ui* p*er*t en t*er*re et p*er*t en mer
P*or* robeors et p*or* enbler
P*or* mal seignor pert et p*or* guer*r*e
80 Quant muert p*er*t l' auoir et la t*er*re
Lors laisse il tost et guerpist.
Telz le despant q*ui* no *con*quist.
Ne di pas p*or* ce que doner

49. Après *o* le copiste avait ajouté un *n* *devonsmes*, qu'il effaça.
59. Ainsi dans le ms. — 62. *Des* est une faute d'écriture pour *mes*. — 65-66. Ces deux vers ont été grattés dans le ms.; il n'en reste que quelques mots. Nous les avons rétablis à l'aide de K. — 68. Lisez *ert*.

Ne puet om molt sans *conqui*ster
85 *Qui* molt despant et poi amasse
Tot *pe*rt son pris la ou il lasse
Et *qui con*quiert et no despant
Il est aïz de tote jant
Li un senz lautre n'a mestier
90 Car li uns doit a l' autre aidier
Pou uaut *conqui*re senz doner
Et *qui* despant senz *conqui*ster
Om l' a ueu de mante gente
Qui d' auq*ue*s uienent a neient.
95 Bons princes doit toz jorz despa*nd*re
Et *conqui*ster doner et pran*dr*e
Car largece *mere* est d' amor
Et de proece et d' onor
Ensi puet del siegle ioir
100 Amor et onor mantenir
Dont il ert dou siegle loez
Et ap*re*s sa mort remembrez.
De ce me uueil a tant laissier
A mon *con*te uueil repairier.
105 Seignor, ie sai assez de fi
D'Alixandre auez oi
Mes ne sauez encore pas
Don fu sa mere Olinpias
De li roi Felipon ne sauez
110 *Qui* fu ses pere, don fu nez.
Je dirai *qui* l' ai en memoire
Or est contez molt riche estoire
Des rois, des princes qui i sont
Li plus est del roi Florimont.
115 Ce dist Aymes or escoutez
Vos qui les bons diz entendez
Car ci poront trouer la flor
Des *con*tes li bon *con*teor
D' amor et de cheualeries
120 D'auentures et de cortoisies
Et de largece et d' onor.
Or faites pais, oez, seignor.

97. Le mot *mere* est presque effacé dans le ms.

Voici maintenant la conclusion du poème :

D'Eleneos oi auez
Q*ui* Florimont fu apelez
Puis fu tant p*or* amor uancus
El fu nomez poures perdus
5 Et p*or* amor et p*or* largece
Ot molt d' anui et de pourece
P*or* largece et p*or* amor
Ne fu il puis a grant onor.
Ensi auient a mainte gent
10 Q*ui* en leial amor s'atent
Se tot a anui p*or* largece
Ne puet remanoir en pourece
Mes cil qui se repant d' onor
Torne sa ioie en error
15 Car om ne uient a gra*n*t autece
Ne a grant onor senz proece
Et cil q*ui* se repant dou bien
Sanble le cer q*ui* ue*r*s le chien
Torne q*uan*t a coru assez.
20 P*or* ce .... morz et affolez
Ja nel prendroit senz gra*n*z anui
Li chiens s'il ne tornoit uers lui.
P*or* le retor pert il son los.
Ce ne fist pas Eleneos
25 Il ne retorna tant ne q*uan*t
Mes a toz iorz corut auant.
Anc ior ne fu p*or* auarice
Ne en prison ne en iustice
Cil cui ele tient en prison
30 Ne set faire *con*dui ne don.
Florimont ne prist ele mie
Toz iorz menoit molt bele uie
P*or* largece *con*quist assez
Rois fu de plusor rois nomez.
35 Quant Aymes en fist le romanz
.M. .C. .IIII^xx^. et .VIII. anz
Auoit de l'encarnacion.
Adonc fu retraiz p*ar* Aymon.

20. Le copiste a oublié le verbe : lis. *est*.

II

Le Roman de Florimont soulève, comme on le sait, beaucoup de problèmes que la critique n'est pas encore arrivée à résoudre ; il n'est pas sûr qu'en Grèce ait existé l'histoire d'Eleneos, que le trouvère dit y avoir *veue;* il n'est pas non plus prouvé qu'Aymon ait fait usage d'une traduction latine ; on ne sait pas exactement quelle part lui revient dans l'élaboration du sujet qu'il a traité ; sa patrie n'est pas encore fixée; enfin, si nous en croyons M. Psichari, son nom même ne devrait être prononcé qu' « avec prudence » dans l'histoire littéraire de la France [1]. Sans avoir la prétention, qui serait bien étrange de ma part, de débrouiller toutes ces questions, je veux toutefois profiter de cette occasion pour exposer quelques idées, qui ne répondent pas entièrement aux conclusions auxquelles MM. Risop et Psichari sont arrivés dans les remarquables travaux qu'ils ont récemment consacrés à Aymon et à son charmant ouvrage.

Reportons avant tout notre attention sur ces vers du début, où il est question de la dame dont le trouvère était épris et pour laquelle il entreprit son ouvrage. Dans le ms. de Monza, au v. 8, le nom de cette personne est donné d'une manière qui est sans doute fautive : *aliane ;* il se présente, au contraire, trois vers plus loin, sous une forme très intelligible; celle de *Juliane*, qui, disons-le tout de suite, se rencontre aussi dans deux autres mss. du poème (C E) et dans les rédactions en prose qui en ont été tirées au XVe siècle [2]. La dame s'appelait-elle donc Julienne ? M. Risop ne le pense pas. « Parmi le grand nombre de noms qu'on donne à la dame dans les mss., — nous reproduisons en l'abrégeant son raisonnement — il y en a deux qui ont beaucoup de probabilités, et dont le plus court est peut-être un diminutif de l'autre. On trouve le nom une fois à la rime en *i ;* une seconde fois à la rime en *ine*. Ainsi F, f. 1 a, donne : *or, oies signor que ie di Aymes por amor* anulli. *Fist le romant si saigemant* etc. ; A

[1] O. c., p. 549.

[2] Y et Z (Cf. Psichari, p. 542) déclarent qu' « Aymez estoit en amor » d'une noble damoiselle de France qui auoit nom Jullienne ».

Aualui o fi; B *Aualis*; C *por Aliane ui* E *de ailli* G *Anali;* J *Porcilanui* H *de noilli* K *Analui* [1]. Le nom le plus long devait être quadrisyllabe ; on le rencontre dans le dernier feuillet de F, écrit par la seconde main, sous la forme évidemment corrompue : *uilonine (tout ensi com per uilonine Trait del greu l'istoire latine)* [2]; heureusement il reparaît de nouveau dans la partie ancienne de F, f. 80 a : *Que por samie uialine Traist de greu listore latine.* Le ms. B présente lui aussi dans deux passages (f.35 a et 50 b) le nom *uialine;* toutefois f. 3 a, où le ms. F porte : *por cortoisie fut escrit,* il donne, *por malina h dis fu dis.* La rime *uialine* : *latine* suffit en tout cas à démontrer que la forme *iuliane*, CE f. 1 a, ou *iuliaine* D f. 64 b, qui se rencontre aussi dans les rédactions en prose du XVe siècle et chez les critiques modernes, est sans fondement [3]. »

Nous allons peut-être étonner M. Risop, en lui apprenant que les deux formes *anailui* [4], *uialine,* dont il a fort bien démontré l'authenticité, nous offrent au contraire le plus convaincant témoignage qu'on puisse désirer, que la belle dame, aimée par l'auteur de notre poème, s'appelait, de son véritable nom, Julienne. C'est que ni M. Risop, ni personne, que je sache, n'a jusqu'ici prêté assez d'attention au passage où Aymon commence à parler de sa dame :

Aymes por ANAILUI
Fist le roman TANT SAIGEMENT
QUE TELS L'ORRA QUI NE L'ENTENT
Pour quoi il fu et fait et dit.

Pour justifier ce langage, il faut qu'Aymon ait caché quelque chose dans son livre ; un petit secret, sans doute, que le lecteur pressé ou étourdi ne devait pas découvrir. Ce secret, c'est précisément le véritable nom de son amie, qu'il a voulu dérober à la curiosité du vulgaire en l'anagrammatisant de

[1] Nous avons revu la liste de M. Risop sur le dépouillement de M. Psichari (p. 540) et corrigé en *aualui* l'*analui*, que M. R. donne comme leçon d'A. Ajoutons que H donne *amilli.*

[2] Cf. PSICHARI, p. 543.

[3] O. c., p. 71.

[4] C'est ainsi qu'il faut corriger la leçon de K, le seul ms. qui conserve au mot une forme très proche de celle que le poète lui avait donnée.

deux différentes manières. Lisez à rebours *a n a i l u i*, vous aurez tout de suite *i u l i a n a;* mettez la seconde lettre de *u i a l i n e* à la place de la première, la quatrième à celle de la troisième; placez celle-ci à la fin du mot, et à l'*e* ainsi expulsé, donnez la cinquième place et vous aurez encore *i u l i e n a.* Parmi les anciens copistes, quelqu'un, plus avisé que ses confrères ne l'étaient habituellement, a éventé le petit mystère et a joué au poète le méchant tour de mettre à la place des deux anagrammes le nom véritable de la dame ; méchant tour, dis-je, car à la suite de cette indiscrétion le vers, ne rimant plus avec celui qui suivait, est resté imparfait ou est devenu l'objet de corrections arbitraires[1]. Les autres scribes, qui ne comprenaient rien au « sage parler » d'Aymon, ont transcrit les noms bizarres, dont il avait affublé la dame, avec force variantes, qui les défigurent complètement[2], ou ont jugé plus simple de les supprimer, en mettant à leur place des mots qui donnent au vers un tout autre sens [3].

[1] Cinq parmi les mss. du *Florimont* offrent les traces de ces substitutions, en général peu heureuses, ACDEM. Dans le v. 8 du début, le changement d'*anailui* en *uiliane* était, à cause de la rime, assez difficile; de là les variantes absolument mauvaises de C : *aliane ui* et de M : *aliane ici*. Au v. 12, au contraire, on pouvait fort bien effectuer leur substitution sans endommager le vers. En effet, l'anagramme qu'Aymon y avait introduit *anailui*, si nous en croyons KG ; *uialine*, si on préfère la leçon d'AB) a cédé la place à *Juliane* en CEM. Dans le Milieu v. 23-24, où l'auteur avait écrit *uialine : latine*, E détruit la rime en substituant *iuliane* : *latine* (A le suit, en empirant les choses, par une faute de lecture : *sa mie por uilaine : latine*) ; D tourne la difficulté, en mettant à la place de *latine* un autre mot, et en changeant l'ordre des mots dans le v. précédent : *iuliainne sa mie : florie*. Dans le v. 38 de la Clausule revenaient les mêmes mots à la rime : *uialine* : *latine*. Ici D et E ont pris un autre biais; ils ont mis à la place de *latine*, l'un *romaine*, l'autre *sainne*, et rétabli de cette façon la rime; l'exemplaire, dont A a été tiré, suivait probablement E; mais le passage est dans A tout à fait corrompu.

[2] C'est le cas pour BGIK. Remarquons ici que K dans le Milieu conserve la forme *ancilline*, qu'on pourrait expliquer par une faute de lecture.

[3] FH, qui au v. 8 offrent la forme *anailui* presque méconnaissable (*anulli amilli*), au v. 12 lisent à sa place *por cortoisie*. D s'éloigne aussi de la véritable leçon, en donnant lieu dans le texte à une pitoyable correction : *Ne fu por uilenie escriz* (le fondement de cette leçon est la

La découverte du nom de la dame, toute petite qu'elle est, n'est pas dénuée d'importance, car elle va nous permettre d'aborder, avec l'espérance d'y voir plus clair, une question d'une portée plus haute; celle de la patrie de l'auteur du *Florimont*. A vrai dire, le poète n'en avait pas fait un mystère; il avait même multiplié là-dessus les renseignements; la faute en est aux copistes, si ces renseignements, tout nombreux qu'ils étaient, en prêtant aujourd'hui matière à discussion, semblent obscurcir le problème au lieu de l'éclaircir. Lorsqu'il entreprit d'écrire son ouvrage, Aymon, nous dit-il, se trouvait « en Lyonois », « à Châtillon. » Mais des Châtillons, il y en a beaucoup en France; quel est celui qu'Aymon veut désigner? Il n'avait pas oublié non plus de nous renseigner sur ce point; mais le v. 27 du début, où il précisait le lieu de son séjour, a été malheureusement en butte aux plus extravagants caprices des scribes; F donne [*L*]*ors à sejour à Chastillon;* E *lors a sejor;* AM *Sor aselgue;* G *Por assiege;* B *De sor saine;* C *Sor asegle;* H *Lors a siege;* K *Por asage* [1]. Parmi ce fouillis de leçons erronées, M. Paulin Paris démêla la véritable. Dans le mot *aselgue,* donné par A (et aussi par notre ms.), il reconnut le nom d'une rivière du Lyonnais, l'Azergues, qui coule tout près de Châtillon. Il conclut donc que le *Florimont* avait été écrit par Aymon en 1188 à Châtillon-sur-Azergues [2].

Les conjectures de M. P. Paris, toutes séduisantes qu'elles puissent paraître, ont trouvé dans M. Risop un adversaire fort décidé. L'étude de tous les mss. qu'il a pu consulter a en effet poussé ce savant à déclarer que la plus ancienne et la meilleure des copies du *Florimont* est celle du ms. F, écrit au XIIIe siècle par un scribe nommé Thiebauz. Mais, dans ce ms., la langue du poème présente des particularités, qui sont propres aux textes lorrains; et M. Risop se croit autorisé à

ressemblance graphique qui existe entre *iuliane* : *uilaine*). Dans la Clausule F porte *uilonine : latine*, H *li deuine* : *latine,* leçons dénuées de sens toutes les deux; dans le Milieu F maintient la leçon véritable; le texte d'H pour ce passage n'est pas connu.

[1] Psichari, p. 541.

[2] *Les mss. françois de la Biblioth. du Roi*, etc. Paris, 1840, v. III, p. 14.

conclure que non seulement le scribe de F parlait le dialecte de la Lorraine, mais que ce dialecte était le « langage » d'Aymon lui-même, ce « langage » dont il craignait que la rudesse parût désagréable aux « Français [1]. »

Qu'Aymon soit né en Lorraine ou autre part, cela n'empêcherait nullement qu'il eût vécu dans le Lyonnais et qu'il y eût écrit son poème. M. Risop, toutefois, en juge diversesement. Il repousse la leçon « Lyonois » donnée au v. 14 par presque tous les mss. [2], pour accueillir la variante « Loenois », qu'il trouve dans F [3], et il en conclut qu'Aymon n'écrivait pas dans le Lyonnais, mais dans le Laonnais. La petite ville dont il est question aux vv. 27, 34, ne serait donc pas Châtillon-sur-Azergues, mais Châtillon-du-Temple, dans l'Aisne. La variante « *sor aselgue* » n'a, aux yeux de M. Risop, aucune importance ; il la croit due, comme toutes les autres, au caprice des copistes [4].

Nous ne voulons pas entamer ici la discussion de ces problèmes fort délicats, dont la solution ne pourra être donnée que par une classification rigoureuse de tous les mss. et par l'étude approfondie de la langue du poème, mais il nous est toutefois impossible de ne pas trouver excessivement faibles les arguments sur lesquels M. Risop appuie sa thèse. Il repousse en effet la leçon « *Lyonois* », qui se lit dans la plupart des textes, pour accueillir une variante qui se présente dans trois

[1] « *Die Mundart der echten Hs. trägt... einen hervorstechend lothringischen Typus, doch ist die Mischung mit weiter westlichen Sprachformen eine derartige, dass eine strengere Lokalisierung der Hs. die Feststellung ihres Ursprunges in der Umgegend des an der Grenze der heutigen Champagne gelegenen Städchens Varennes zum wahrscheinlichen Ergebnis haben dürzte, und dies Erfahrung würde zugleich erweisen, dass dieses Varennes der Geburtsort unseres Dichters ist* (o. c. p. 50). » Aymon serait donc un Champenois ? Plus loin M. Risop, après avoir déclaré avec une prudence qu'on ne saurait assez louer, que F ne peut passer pour l' « *Archetypon oder die Hs. des Dichters selber* », n'en conclut pas moins : « *Doch kann als sicher gelten dass der Schreiber... dieselbe Mundart sprach wie der Dichter, und dass sich beide auch der Zeit nach ziemlich nahe gestanden haben müssen* », p. 51.

[2] CGIKM offrent *lionois;* BM *lionnois,* E *leonnois.*

[3] M. Psichari (o. c. p. 541) nous apprend que *Loenois* est donné aussi par DH.

[4] O. c. p. 69 sv.

mss, dont un, selon la déclaration de M. Risop lui-même, n'a pour la partie du poème, dont il est ici question, aucune autorité [1]. Après cela, pour se débarrasser de la leçon « *sor aselgue* », il n'hésite pas à la mettre sur le même rang que les variantes tout à fait arbitraires, voire même absurdes, telles que « *lors a sejor, lors au siege, sor saine* », évidemment introduites dans le texte par des scribes ignorants à la place d'un mot qu'ils ne comprenaient pas ; il semble ainsi oublier que le plus fort argument en faveur de cette leçon, choisie par M. Paris, est son frappant accord avec la mention du Lyonnais ; qu'elle n'est donc pas une de ces variantes qui se fabriquent à caprice, et qu'elle a pour soi, non seulement le témoignage de trois mss., dont un, le nôtre, remarquablement correct, mais aussi celui des rédactions en prose du *Florimont*, dans lesquelles on déclare que l'auteur composa son ouvrage à « *Chastillon soubz asselque* [2]. » Et à la place de ce nom, qui a pour lui tant de garanties, qu'est-ce que M. Risop propose de substituer? Rien, que je sache !

Ce n'est pas de cette façon, avouons-le, qu'on peut détruire l'ingénieuse et solide hypothèse de M. P. Paris. Je persiste donc, jusqu'à preuve du contraire, à croire qu'Aymon a composé son poème sur les bords de l'Azergues, tout près de cette riante Ile-Barbe, où se dressaient encore imposantes, il y a un siècle, les ruines du château de Varennes. Mais on pourrait peut-être aller plus loin et revendiquer pour le Lyonnais l'honneur d'avoir donné le jour à notre poète. Aymon en effet ne s'est pas borné à anagrammatiser le nom de sa dame ; il en a fait autant de quelques autres parmi les personnages de son roman. M. Paris avait déjà remarqué qu'en lisant à rebours le nom assez singulier donné par le poète à la princesse, dont l'éclatante beauté fait oublier à Florimont ses anciennes amours, *Romandaple*, il en sort l'appellatif fort gracieux :

[1] C'est F, dont les huit premiers feuillets sont dus à un scribe plus récent, qui a complété le ms. mutilé. Il est du reste évident, à mon avis, que la substitution du mot *Loenois* ici et dans DH à la leçon originaire est due à la grande célébrité dont jouissait à ce moment parmi les lecteurs de romans et, par conséquent, parmi les copistes, le *Léonois* (*Loenois*), la patrie de Tristan.

[2] Cfr. Paris, o. c. p. 15 ; Psichari, o. c., p. 542.

Plena d'amor[1]. On pourrait à présent ajouter que, lorsqu'on connaîtra la leçon de tous les mss. du poème, la mère de Romandaple, qui répond au nom quelque peu désagréable de *Mordaille,* pourra elle aussi s'en débarrasser pour en prendre un plus galant : *Lei d'amor* ou quelque chose d'analogue[2]. Nous voilà donc en présence de deux noms : *Juliena* ou *Juliana, Plena d'amor,* qui conservent sans doute la forme que l'auteur leur avait donnée ; les copistes n'ont ici rien gâté. Eh bien ! est-il possible qu'un poète lorrain ou champenois prononçât au XIIe siècle *Juliena, plena?* Ce traitement de l'*a* libre posttonique ne va-t-il pas nous forcer à reconnaître que l'auteur du *Florimont* parlait le franco-provençal, c'est-à-dire le langage de cette région de la France, à laquelle nous ramènent les renseignements géographiques épars dans son ouvrage[3] ? Ajoutons encore un fait qui nous semble confirmer cette opinion. M. Risop a constaté que dans la partie ancienne de F on rencontre plus d'une fois la troisième personne du futur pluriel en *ant* et cela à la rime : on y trouve donc des rimes de cette nature : *aporterant : devant, servirant : enfant*[4]. Cette forme est, comme on sait, provençale ; et M. Meyer a fait remarquer dans sa savante étude sur les troisièmes personnes du pluriel en provençal que les textes les plus septentrionaux où il l'ait rencontrée sont les coutumes de Charroux et de Saint-Bonnet et les méditations de Marguerite d'Oingt (Oingt, Rhône, lat. 45° 55')[5]. Dans les œuvres de cette sainte,

[1] O. c. p. 42. Pour obtenir le nom correct, il faut modifier, comme nous l'avons fait, en *Romandaple,* le *Romanadiple* des mss.

[2] Lorsque le texte du poème sera établi, on découvrira peut-être d'autres anagrammes, qu'il serait imprudent de vouloir actuellement déchiffrer, car les mss. donnent les noms des personnages avec force variantes, qui rendent impossible la réalisation des combinaisons voulues.

[3] Nous nous trouvons même en présence d'un fait singulier. Ce qui distingue, comme tout le monde sait, des dialectes provençaux, le franco-provençal, c'est qu'*a* libre y devient *ie* après les palatales. Si Aymon a donc parlé le langage que M. Suchier appelle « moyen-rhodanien », il aurait dû écrire toujours *Juliena,* et non pas *Juliana.* Il y a là une influence latine ou provençale dont les causes m'échappent. La forme *Juliane,* qu'on trouve dans certains mss., est sans doute du fait des copistes.

[4] O. c. p. 51.

[5] *Romania,* IX, p. 199.

la notation en *ant* se présente côte à côte avec celle en *ent* ; mais les textes écrits à Lyon même au XIVe siècle et publiés par M. E. Philipon ne connaissent que la forme en *ant* [1]. N'est-ce pas là une nouvelle preuve que l'auteur de *Florimont* était né dans le Lyonnais ?

III

Giulini et Frisi, à la suite d'une assez plaisante méprise, avaient donné à Aymon un collaborateur imaginaire; « Julien », à les entendre, aurait été le traducteur « en provençal » du roman écrit par Aymon en latin. Aujourd'hui M. Psichari, après avoir essayé de prouver que le trouvère travaillait sur un texte latin, probablement une version de cette « histoire » grecque, à laquelle il fait tant d'allusions, s'efforce de retrouver dans le poème même les traces du traducteur latin, et il arrive jusqu'à supposer que le nom de celui-ci ait été *Amo ;* nom qu' « un poète lorrain nommé Aymes » se serait plus tard « approprié [2]. » Je ne réussis guère, il faut bien que je l'avoue, à retrouver dans les passages où l'auteur parle de lui-même, à la première ou à la troisième personne, qu'il employe le pronom « je » ou qu'il se nomme, selon l'usage presque général des poètes de son âge, ces différences de ton, ces changements d'attitude, qui ont au contraire frappés M. Psichari au point de lui faire paraître probable le dédoublement bizarre qu'il propose. Il serait surtout étrange (et M. Psichari n'a garde de le nier) qu'Aymes jouât si complaisamment sur la ressemblance qui se trouve, non pas, comme semble croire M. Psichari, entre le nom latin *Amo* et le nom français d'Aymes, mais entre celui-ci et la première personne du verbe latin *amo* [3], si ce nom, au lieu d'être le sien, eût été celui du per-

[1] *Phonétique lyonnaise au XIVe siècle; Romania,* XIII, p. 555.

[2] O. c. p. 549.

[3] Le passage très intéressant où le poète joue sur son nom a été communiqué par M. Psichari (p. 545) d'après E : j'en ai aussi sous les yeux le texte selon K, qui offre quelques bonnes leçons. « Au moment de ma naissance, dit le trouvère, on m'imposa un nom qui dérivait de celui d'amour ; mais en y ajoutant un *i*, on a obscurci les rapports qui existaient entre ces deux noms. C'est l'*i* qui est la cause de cela : ôtez l'*i* et vous aurez

sonnage problématique qui avait traduit en latin le roman grec ! Le seul argument du reste qui, aux yeux de M. Psichari lui-même, puisse donner quelque poids à son hypothèse, est tiré de ces vers du milieu du poème où l'auteur, qui dans le début a déclaré avoir mis « de latin en romans » l'histoire de Florimont, semble avancer qu'il est à la fois l'auteur d'une version latine du grec et d'une version romane du latin. Je dis « semble avancer » ; car, si nous examinons les mss., nous remarquerons que là où F, suivi par M. Psichari, lit :

Traist de greu l'istoire latine
Et del latin fist le romans,

G et K portent non pas *greu,* mais *grece.* Si la leçon de G K est la bonne (et on pourrait, il me semble, soutenir qu'elle l'est, en rapprochant de ce passage celui du début, où Aymon déclare qu'*il l'avoit* (l'histoire) *en Grece veue*), l'accusation de mensonge portée par M. Psichari contre le poète tombe d'elle-même. Mais en admettant même qu'Aymon ait fait usage de l'expression « traire de greu », je ne vois pas qu'il en résulte la nécessité de l'accuser de mensonge. A la vérité, le trouvère avait surtout à cœur de convaincre son auditoire que l'histoire, contée par lui, existait réellement « en Grèce »; c'est pour y réussir qu'il multiplie les témoignages de sa bonne foi [1]. Mais la façon, dont il était arrivé à connaître

« *amo* » à la première personne, et ainsi de même à la deuxième et à la troisième *ames, amet.* » Cela n'est pas clair du tout ; car en ôtant l'*i* du nom d'Aymes, on a *ames,* non pas *amo.* Quoi qu'il en soit, il résulte évidemment de ce passage, que le poète s'appelait « Aimes » (cas oblique « Aimon »), et que, s'il cherche à mettre en évidence la ressemblance, très réelle au reste, de son nom avec le verbe *amare* et le substantif *amor,* il n'est poussé à cela que par le désir d'étaler son savoir, de faire valoir sa « clergie » aux yeux des personnes intelligentes, qui apprécient l' « ethimologie. » Le traducteur latin n'a rien à démêler dans tout cela, et Aymon a obéi simplement à ces tendances qui ont poussé plus tard l'auteur du *Dit de la Panthère* à cacher son nom sous l'anagramme *Digne amour li cela;* et celui de la *Clef d'amors* à tirer de son nom, de son surnom et du nom de sa dame les éléments d'une énigme si compliquée, qu'elle a défié jusqu'ici la patience et la sagacité des critiques.

[1] On cite toujours ce passage du *Florimont* où il est question de Philippopolis : « *Sor ung fluue syet la citeis Qui est podomeu apeleis Ensi*

cette histoire ne pouvant pas intéresser le public pour lequel Aymon écrivait, on comprend fort bien qu'il ne se soit pas soucié de donner une explication plus détaillée de la manière dont les choses s'étaient passées; et, puisque c'était lui qui faisait connaître pour la première fois en France un récit qu'on y avait jusque-là absolument ignoré, je ne vois rien de fort étonnant à ce que le trouvère ait revendiqué pour lui l'honneur de l'avoir « trait de greu »; eût-il dû pour cela avoir recours, comme le croit M. Psichari, à un intermédiaire. Je ne veux donc pas dans ce moment nier l'existence d'une prétendue version latine du conte grec ; mais je tiens à constater que l'auteur de cette version, si version il y a, n'est en aucune manière mentionné dans le *Florimont*. Il n'y a dans ce poème qu'une seule personne qui nous parle de lui-même, de ses goûts, de ses amours, de ses voyages ; et cette personne est Aymes de Varennes, le véritable auteur de l'ouvrage.

IV

En effet, en admettant même qu'Aymon ait utilisé pour écrire son poème, un vieux roman grec et non pas une légende orale, recueillie en Grèce [1], il faut bien avouer qu'il a introduit dans ce roman des changements tellement considérables qu'il est presque impossible aujourd'hui à la critique de distinguer ce qu'il a tiré de la source où il a puisé de ce qu'il y a ajouté. *Florimont* est un mélange, fort agréable sans doute, mais en même temps très singulier d'éléments hétérogènes, soudés les uns aux autres par un homme d'un talent remarquable. Ce n'est pas sûrement dans un roman grec qu'Aymon a été chercher les ancêtres de Florimont, qu'il y a

ait il nom en greiois Ne sai com ai nom en fransois» (F, chez Psichari, p. 519), comme la preuve la plus claire qu'Aymon ne savait pas ce que ποταμός veut dire en grec, fort bien; mais il témoigne aussi de scrupules fort rares chez les collègues d'Aymon et d'un amour vraiment remarquable pour la vérité. Ne pouvait-il en effet, avec une explication imaginaire, cacher son ignorance aux yeux de son public, qui assurément n'y aurait rien compris ?

[1] C'est l'opinion de M. G. Paris : cfr. *La littér. franc. au moyen âge*, Paris, 1890, § 51.

rencontré les noms de Brutus et de Corinaeus ; ce sont, au contraire, des poèmes celtiques, les traductions de l'*Historia regum Britanniae,* et qui sait? l'*Historia* elle-même peut-être, qui ont fait connaître au trouvère l'existence des héros fabuleux qui furent les premiers rois de la Bretaigne et de la Cornouaille [1]. Ce n'est pas non plus dans un roman byzantin qu'Aymon a fait la rencontre de cette charmante fée, qui enivre de son amour le jeune Florimont, et qui, violemment éloignée de son bien-aimé, va cacher sa douleur dans l'étrange pays dont elle est la souveraine ; cette île mystérieuse, qui partage avec des châteaux celtiques, le singulier privilège de se soustraire à la vue des hommes [2]. La reine de l'*Ile Celée* appartient donc sans doute à l'aimable et nombreuse famille de ces gracieuses enchanteresses, bonnes et fidèles amies des chevaliers jeunes, beaux et hardis, dont les lais et les poèmes biographiques du cycle breton avaient rendu populaires, dans la haute société française, les noms et les aventures. Les traditions concernant l'Italie méridionale dérivent fort probablement, elles aussi, de sources qui n'ont jamais été grecques ; que pouvaient, en effet, avoir de commun les an êtres d'Alexandre le Grand avec ce Garganeus, dont le duc d'Albanie était le vassal, et qui, tué par Florimont, lègue son nom au mont Gargano ; ou ce Risus (voilà un nom bien celtique pour un souverain italien!), qui abandonne son royaume de Calabre pour venir en aide au roi Philippe [3]? J'ai cité le nom de Risus ; disons donc que les noms eux-mêmes des personnages du poème, glanés, comme ils sont, un peu partout, lorsqu'ils n'ont pas été forgés de toutes pièces par le poète, comme ceux de Florimont lui-même [4], de sa femme, de la reine de Grèce,

[1] Il est démontré que Corineus est une création de Geoffroy de Monmouth, et c'est à celui-ci que Brutus lui-même a dû sa notoriété : cfr. *Studj di filol. romanza,* v. II, p. 432 et sv.

[2] La *Folie Tristan* assure que Tintagel, autrement dit le « Chastel Faez », devenait invisible deux fois par an ; cf. *Studj*, l. c., p. 419.

[3] Cfr. P. Paris, o. c., p. 27 et 33

[4] Qu'est-ce que c'est qu'*Eleneos?* M. Psichari n'a, à ce qu'il paraît, pas de doutes là-dessus. « M. D. Hesseling — écrit-il, page 535 — pro- » pose ἐλεεινός .. et vous y consentirez d'autant plus volontiers que cet » *Eleneos* se montre toujours à côté du *pauvre perdu.* ». Il me semble au contraire que c'est à côté de *Florimont* que le nom d'*Eleneos* se montre

apportent un appui assez solide à notre opinion. L'amiral d'Égypte, beau-frère de Brutus et père de Seloc et de Philippe Macémus, s'appelle Madian. Philippe épouse Mordille, fille d'un roi africain Meneus ; de cet heureux mariage naît Romandaple, qui est élevée par une excellente dame, appelée Cypriane du nom de sa patrie. Le roi de Bulgarie, qui, bon gré mal gré, veut épouser la belle Romandaple, répond au nom de Candiobras ; un des plus vaillants parmi ses capitaines, à celui d'Indianus ; sous ses bannières s'est rangé un autre preux, qui s'appelle Gelfus ; et, craignant que ce nom ne dévoilât pas assez sa provenance, voilà Aymon qui s'empresse de nous dire qu'il était duc d'Allemagne[1] ! Ces exemples suffiront, je pense, à prouver que, dans le choix des noms imposés à la plupart des personnages de son poème, Aymon n'a consulté que son caprice. Trois ou quatre noms tout au plus semblent dériver d'une tradition antérieure. Même sous ce rapport, quelle différence entre les véritables romans byzantins, tels que l'*Ippomédon*, l'*Éracle*, pour ne citer que ceux-là, et le poème d'Aymon de Varennes !

toujours dans le poème ; et, si je ne me trompe pas, c'est bien ainsi que M. P. Paris lui-même l'entendait (O. c., p. 26). *Florimont ot nom en françois Eleneos dis en greyois* (F, chez Psichari, p. 516) ; *Hulmais orreis d'Eleneos, Florimont ot nom en françois Eleonois dit en g ezois* (je cite ce passage d'après K ; car F, Psichari, *ibid.*, est corrompu) : *D'Eleneos oi aueis Qui Florimont fu apeleis*, Puis *fu tant por amor uaincus El fu nommeis poures perdus* (F, chez Psichari, p. 516) ; ces passages ne témoignent-ils pas fort clairement que pour Aymon *Florimont* et *Eleneos* sont le même nom sous une forme diverse ? Cela, toutefois, étant absurde, car il est impossible de tirer du mot *Eleneos* quelque chose qui ressemble aux éléments dont celui de *Florimont* est formé, que faut-il donc croire ? Qu'Aymon, trompé par son ignorance du grec, ait cru qu'on pouvait traduire par *Florimont* le nom *Eleneos*, qui signifiait au contraire « pauvre perdu » ? Mais alors, le nom de Florimont, d'où sort-il donc ? A-t-il été forgé de toutes pièces par le trouvère ?

Pour ce qui est du sobriquet de *Pauvre perdu*, il faut avouer qu'il ressemble d'une étrange manière à ces noms d'emprunt qu'on trouve portés par des héros malheureux dans maint conte d'aventures. — Le « Pauvre perdu » rappelle le « Pauvre Veü » du *Foulque de Candie* ; le « Pauvre Noirit » du *Galien* et du *Roman d'Arles* (cfr. dans cette *Revue*, 1888, IV série, t. IIe, p. 525), tout comme sa dame « Pleine d'amour » fait penser à la « Soredamors » du *Cligès* et à « l'Orgueilleuse d'amour » du *Blancandin*.

[1] Cf. Paris, o. c., p. 21 svv.

Si l'on remarque enfin que le *Florimont* débute par le récit des exploits de Philippe Macémus, depuis son départ de l'Égypte pour la Grèce, jusqu'au combat formidable engagé par lui contre le lion qui ravageait son royaume, et l'élévation d'une ville nouvelle, Philippopolis, sur l'emplacement même du repaire du monstre dont le roi avait délivré le pays ; si après cela on remarque encore que les passages qui présentent les traces irrécusables de l'influence exercée par un conte grec sur l'ouvrage du trouvère français se trouvent tous dans cette première partie du poème ; car c'est ici qu'à côté de renseignements géographiques, d'une exactitude frappante [1], se rencontrent ces phrases, ces exclamations, ces formules de politesse, qui, pour être devenues aujourd'hui presque méconnaissables dans tous les mss., grâce à l'ignorance des copistes, n'en sont pas moins du grec ; on trouvera fort naturel, je l'espère, que nous essayons de tirer de tout cela la conclusion, que parmi les récits introduits par Aymon dans son roman, il n'en est fort probablement qu'un seul, celui des exploits de Philippe, qu'on puisse avec assurance faire dériver d'une tradition qui existait en Grèce, soit que le trouvère en ait pris connaissance, d'une manière plus ou moins directe, dans un vieux roman byzantin, soit qu'elle circulât encore oralement au milieu des habitants de Philippopolis, lorsqu'Aymon visita cette ville. Mais s'il en est ainsi, si le *Florimont,* comme nous le croyons, est sorti presqu'entièrement de l'invention de son auteur, qui à une légende grecque d'intérêt tout à fait local (car elle avait pour but principal d'expliquer la fondation de la ville de Philippopolis par Philippe, le grand-père, ou peut-être, à l'origine le père même d'Alexandre [2]) a

[1] Qu'on compare la description du Bras St-Georges, de Gallipoli, « *une citeit Ou Ayme ot iai maint ior esteit* »; d'Adrianople, *veue* par Aymes, qui avait aussi « *toute la terre sèue* »; de Philippople avec celle de cet effrayant château de Clavegris, dont la prise couronne les exploits de Florimont ! Celui-ci n'a jamais existé que dans l'imagination du poète, qui n'a garde, cette fois, de dire qu'il l'a vu de ses propres yeux.

[2] On peut en effet soupçonner qu'Aymon, pour donner plus d'ampleur à son récit et offrir en même temps des renseignements tout à fait nouveaux sur les ancêtres d'Alexandre le Grand, ait tiré du Philippe his-

mêlé plusieurs épisodes qui lui étaient suggérés par une connaissance étendue des romans bretons et des contes d'aventures les plus goûtés de son temps ; la première de ces hypothèses, celle qui a trouvé un défenseur aussi ingénieux que savant dans la personne de M. Psichari, a bien peu de chance de répondre à la réalité. Si Aymon en effet avait eu à sa disposition la version latine d'un véritable roman byzantin, il en aurait tiré bien autre chose ; et les éléments grecs de son ouvrage ne se borneraient bien certainement pas à quelques phrases, à quelques mots, à quelques indications de lieux [1]. Je reviens donc à la seconde hypothèse, qui a pour elle le suffrage d'un maître à nous tous, de M. Gaston Paris ; et je crois que si Aymon, tout en affirmant qu'il avait l'histoire de Florimont et des autres « rois et princes » dans sa « mémoire », parle quelquefois d'un texte latin, dont il aurait tiré la matière de son ouvrage, il obéit tout simplement à cet usage traditionnel des trouvères et des jongleurs de vanter l'authenticité des contes qu'ils débitaient ; mais qu'en réalité « *li plus* » du poème (pour me servir du langage de l'auteur même) c'est-à-dire la longue narration des amours, des aventures, des prouesses de Florimont, doit être considéré comme une pure invention du poète, qui dans ce considérable travail

torique deux personnages, avec ce même sans gêne dont il a donné la preuve en mariant Nectanébus à la fée de l'Ile Celée !

[1] Je ne peux donc pas me ranger à l'avis de M. Psichari que le grec de notre auteur n'ait été « ni recueilli sur place ni même compris ou « su », mais simplement « vu » par lui dans cette version latine d'un roman grec, où le premier rédacteur, « ayant à faire parler des per- » sonnages grecs, leur aurait mis à la bouche quelques mots en leur » propre langue » (o. c., p. 538). Puisqu'il est certain que le poète français a été en Grèce, qu'il a même demeuré longtemps à Gallipoli, pourquoi aurait-on tant de répugnance à admettre qu'il ait pu, sans apprendre le grec, connaître les mots les plus ordinaires de la conversation et qu'il ait plus tard cherché à utiliser ces petites ressources, en introduisant dans son poème des mots, dont deux sont des exclamations (*ma to teo, o teos*) ; deux des formules de politesse *calismera*, *calosirthes*), qu'on pouvait apprendre fort bien sans aller en Grèce ? Que la syntaxe, la grammaire, l'orthographe soient donc violées dans ces passages, cela n'est que très naturel ; Fazio degli Uberti en a fait tout autant, et des phrases grecques qu'il a introduites dans le *Dittamondo* on ne tirera jamais (que mon ami Renier me pardonne !) du grec présentable.

n'a demandé de conseils qu'à son imagination et à sa mémoire ; à sa mémoire surtout [1]. Le *Florimont* n'est donc pas un roman byzantin ; il n'est qu'un conte d'aventures, mélangé d'éléments byzantins et celtiques.

F. Novati.

[1] Je ne veux pas nier que la guerre de Philippe avec un roi de Bulgarie n'ait pas fait partie du conte grec recueilli par Aymon ; je vais même jusqu'à supposer que dans ce conte il pouvait aussi être question d'un guerrier inconnu, dont l'apparition décidait du sort de la guerre, qui cachait son véritable état sous le nom d'*Eleneos*, tout comme son écuyer ou valet sous celui de *Cacopedie;* mais ce qui, dans la légende grecque, n'était qu'un épisode, a été développé par le poète de façon à devenir le sujet principal du conte et à le dénaturer complètement.

LES AMIS D'HOLSTENIUS

IV

Les petits correspondants

LETTRES ET DOCUMENTS DIVERS

(Suite)

APPENDICE

I

Lettres de Pierre Dupuy au cardinal Barberini

[Paris. Bibl. Nat., Fd. Franç., 2812.]

Ces lettres inédites de Pierre Dupuy au cardinal Barberini m'ont paru mériter d'être imprimées. Elles forment en effet pour les mois de mars à juillet 1629 un utile supplément d'informations politiques et littéraires aux lettres que les savants historiens adressaient à Peiresc, et qui de Belgentier arrivaient ensuite au palais Barberini par Holstenius : on y trouvera notamment de nouveaux détails sur le siège de la Rochelle, l'inscription de l'arc de Suse, la succession du duc de Modène et les discussions du Parlement, et l'indication d'un certain nombre de travaux exécutés sous la direction de Dupuy pour le cardinal Francesco Barberini.

1

[Sans suscription]

(Ibid., FFr., 2812, f. 141)

Ceste lettre de Monsieur de Peiresc me donne sujet de vous faire ce mot pour vous asseurer de mon très humble service, je m'estimerois heureux de vous le pouvoir tesmoigner en quelque bonne occasion. J'ai receu une lettre de Mons. Clifter pour response à celle que vous m'avez faict l'honneur de

faire mettre soubs vostre ply. Je le voy du tout sur son histoire de la Toison en laquelle il ne doit attendre de ces quartiers beaucoup d'ayde. J'eusse désiré lui faire service en vostre seule considération. Vous trouverez cy joint une lettre d'Alger qui est assez notable. Sur ce, je vous prie, Monseigneur me tenir pour vostre très humble et affectionné serviteur,

DUPUY.

De Paris, ce 18 juin 1628.

2

[Id. — Ibid., fol. 142]

J'ai toujours différé de vous escrire n'ayant rien qui méritast vous importuner de mes lettres, mais ayant eu l'honneur d'avoir de vos nouvelles par Monsieur Priandi [1], qui m'a baillé un mémoire d'une histoire touchant un ancien siège de la Rochelle, j'ai cru vous en devoir escrire ce que j'en sçai. Ce roi Louis est Louis VIII, roi de France, qui assiégea la Rochelle au mois de juillet 1224 et au mois d'aoust en suivant. Il n'en dit pas l'estonnement que les habitans eurent d'une bataille perdue par la prise de quelques villes voisines, et par le moyen d'une division survenue en la ville, remarquée par l'historien qui est citté dans vostre mémoire. Il y a une histoire en vers escrite de ce temps qui remarque que le dix-jour du siège, la reine de France, femme dudit roi Louis VIII, huitième et autres grands seigneurs qui estoient à Paris firent une célèbre procession générale, ayans les dames les pieds nuds et couvertes seulement de draps, sans chemises, depuis l'Église Nostre Dame jusques à Saint-Antoine et que de ce jour la division commencea dans la ville de La Rochelle entre les Anglais et les Rochelois, à cause de la tromperie faicte à ce peuple par le roi d'Angleterre. L'histoire citée en nostre mémoire remarque ceste procession.

Il s'est faict depuis peu un livre fort notable intitulé :

[1] Priandi, agent diplomatique du duc de Mantoue, cf. Avenel, Papiers de Richelieu, II, 280, très lié avec les frères Dupuy, avec Fortin de la Hoguette (cf. Tamizey, Lettres de F. de la H., p. 127); il assistait au siège de la Rochelle, où il fut malade *Ibid.*. Cf Bibl. Inguimbertine. Minutes de Peiresc, V, fol. 393-94.

« *Discours au Roi sur la naissance, ancien estat, progrès et accroissement de la ville de la Rochelle* », où sont tout au long leurs privilèges dont ils font si grand cas, où il est prouvé que ces privilèges sont concessions gratuites et bienfaicts de nos rois et non pas traitez et conventions réciproques. Le livre est fort rare, et l'autheur n'en a faict tirer que bien peu d'exemplaires. Si j'en puis retrouver pour vous, Monseigneur, je le vous garderai pour vostre retour. Le livre de feu M. de Brèves, dont je vous avois parlé par mes dernières, contient son voyage de Constantinople jusques en la Terre sainte, puis à Alger et à Tunis et son retour, et quelques autres petits traictés [1]. Je vous envoie cy-joinct un extraict du catalogue de la foire de Francfort dont nous attendons les livres dans un mois. Je crois qu'avant ce temps le Roy sera dans La Rochelle [2] et toute la cour sera de retour; j'auray lors l'honneur, Monseigneur, de vous asseurer que je suis,

Monseigneur, vostre très humble et affectionné serviteur,

DUPUY.

De Paris, ce 5 octobre 1628.

3

[Suscr.: *A Monseigneur le Nonce.* — Id. — Ibid., f. 144]

J'ai receu celle qu'il vous a pleu m'escrire, jointe à quelques escrits dont je vous remercie très humblement. Il semble que la politique abandonne les Espagnols : ce n'est pas d'aujourd'huy qu'ils ont faict de grandes fautes [3]. J'ai baillé ceste relation de Toscane de Daniel Eremita, qui est une fort gentille pièce et élégamment escrite en latin. J'ai baillé

[1] « La Relation des voyages de M. de Brèves, tant en Grèce, Terre-Sainte et Égypte qu'aux royaumes de Tunis et Alger, ensemble un traité fait l'an 1604 entre le roy Henry le Grand et l'empereur des Turcs. » fut publiée à Paris, 1628, in-4°, par Jacques du Castel, et dédiée à Camille Savary d'Auvour, abbé de Montmajour-les-Arles.

[2] On sait que la prévision de Dupuy se réalisa en effet.

[3] Il s'agit probablement de la petite campagne des Espagnols en Provence sur laquelle les Dupuy avaient des renseignements de première main par Peiresc et dans laquelle les Espagnols furent en effet battus) et de la levée du siège de Casal (18 mars 1629).

à un de vos gens le testament de ce duc de Bourgongne de l'an 1360. Je fournirai les traictez contenus au registre dont vous désirez copie, à mesure que le copiste travaillera. Je vous serai beaucoup obligé, suivant ce qu'il vous plaist me promettre, de voir les articles tant publics que secrets faicts avec le duc de Savoie, car sans doute ils méritent d'être considez et confirmez [1]. Au reste, Monseigneur, je vous dirai comme M. Seton [2] est du tout hors de la condition à laquelle on l'avoit destiné avec M. Deffiat, surintendant des finances [3]. Il a jugé ceste sorte de vie où il allait entrer si différente de celle qu'il a menée tant d'années à Rome, qu'il ne s'est peu résoudre. Son grand mérite et sa vertu très éminente me font croire qu'il ne sera pas longtemps sans emploi digne de lui et proportionné à sa condition. Je vous supplie, Monseigneur, de le vouloir favoriser aux occasions que vous jugerez propres, et je vous puis asseurer que l'on n'en sçauroit avoir que de la satisfaction. Sur ce, Monseigneur, je prie Dieu qu'il vous conserve en sa grâce.

Vostre très humble et affectionné serviteur,

DUPUY.

Paris, ce 29 mars 1629.

4

[Sans suscr. — Ibid., fol. 146]

Monseigneur,

Je fai responce à celle qu'il vous a pleu m'escrire du 19 du passé, joincte à une lettre de l'Empereur que j'ai trouvée considérable en ceste conjoncture. J'espère que celle-cy vous trouvera en France et prie Dieu que ce soit en bonne santé. J'ai considéré l'inscription de l'arc triomphal de Suse : elle est notable, et d'autant plus qu'une partie des peuples désignés

[1] Le traité de paix avec le duc de Savoie dont Dupuy demande à voir les articles publics et secrets est probablement celui qui venait d'être conclu le 11 mars 1629 après la défaite des Piémontais au Pas de Suze le 6 mars 1629.

[2] Guillaume Seton, noble écossais, savant en grec, en latin, en philosophie, en droit civil et canonique.

[3] Le père de Cinq-Mars.

par icelle nous sont incogneus. Je m'estonne de la stupidité de cet historien savoiard Chiesa [1], qui a esté si peu curieux de n'avoir esté sur les lieux pour considérer l'inscription, s'estant contenté de ce qu'il a trouvé dans Pline. J'envoie encore une fois ce testament du duc Philippe de Bourgogne, qui n'est pas si entier qu'il seroit à désirer, mais est ce que je puis. (*sic*) J'ai baillé aussi à un des vostres l'acte de l'empereur d'aujourd'huy que vous avez désiré. Je ferai en sorte que les traictez dont il vous plaist m'escrire seront faicts en la sorte que désirez. A tant, Monseigneur, je prie Dieu qu'il vous conserve, et que vous me teniez, s'il vous plaist, Monseigneur, pour vostre très humble et affectionné serviteur, P. Dupuy.

De Paris ce 5 mai 1629.

5

[Id., Ibid., fol. 148]

A Paris, ce 27 mai 1629.

Monseigneur,

J'ai receu vostre lettre du 29 du passé joincte aux articles qu'il vous a pleu m'envoier. Je crois que vous aurez receu l'acte du serment de l'empereur que j'ai baillé il y a longtemps à vostre maistre d'hostel. L'escrivain avance fort les traictez d'Espagne que vous désirez, et fai en sorte que l'escriture sera facile à lire. Nous ne trouvons pas des escrivains en italien si souvent que nous désirerions. Je désirerois qu'il s'offrist quelque occasion pour vous rendre service, et je tiendrai à très grande faveur les commandemens qu'il vous plairra me faire. Les embellissements de l'arc de Suze méritent d'estre veus, et m'estonne de la stupidité de ceux du païs d'avoir esté si peu curieux que de nous les avoir cachés si longtemps. Monsieur de Peiresc en fera bien son profit. Nous n'avons peu voir le catalogue de la foire de Francfort ; j'espère de l'avoir

[1] Ludovico della Chiesa, fils d'Agostino Francesco, né à Saluces (1568), mort 1620, auteur du « Compendio delle storie di Piemonte. » (Turin 1601, in-4° ; 1608, in-4° ; du « De vita et gestis marchionum Salucensium, Viennensium Delphinorum et comitum Provinciæ catalogus. Turin (1604, in-4°.)

dans peu de jours, et avoir l'honneur de vous donner advis de ce quil y aura de considérable. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous tienne en santé et vous conserve, estant, Monseigneur, Vostre très humble et affectionné serviteur, DUPUY.

Je vous supplie, Monseigneur, de commander à un des vostres que les lettres cy-joinctes soint baillées à leur adresse.

6

[Id. — Ibid., fol. 150]

J'ai receu vostre lettre du 2 de ce mois, joincte à une lettre et à un mémoire sur lesquels lon desire quelques esclaircissemens. Je vous dirai en peu de mots que les mots qui sont au commencement de l'information, *ex pacto et providentia*, ostent l'affaire de la thèse ordinaire parce qu'il semble qu'il y ait quelque contract ou testament dans ceste famille qui décide le différend ; en nostre coustume de Paris, qui est composée des arrests de ce parlement et par les plus grands personnages des siècles passés, il y a un article qui porte ces mots : « en ligne collatérale représentation a lieu quand les neveux ou niepces viennent à la succession de leur oncle ou tante avec les frères et sœurs du décédé, et audit cas de représentation, les représentants succèdent *per stirpes* (par souches) et non *per capita* (par testes) » ; tellement, que si la question qui se traicte à présent à Modène estoit à vuider dans ce Parlement, « *nepos concurrere cum patruo nec excludere nepotes*, l'on n'en doute pas en ce Parlement. Il y a des livres entiers que j'ai « *De controversia successionis regie inter fratrem et fratris premortui filium* », qui fut agitée en ce royaume par ceux de la Ligue contre le feu roy Henry le Grand, soubs le nom du cardinal de Bourbon, qui prit le nom de roy contre instinct et raison. Ceste matière est traictée à plain fonds *(sic)* de part et d'autre dans les livres faicts du temps ; mais Dieu jugea et décida ces affaires par l'assistance visible qu'il donna au feu roy contre ceste faction. Pour revenir au faict particulier, il faudrait, pour en parler seurement, voir le contract ou testament de la famille, car par nostre coutume, le neveu doit succéder avec l'oncle. Je vous renvoie la lettre et le mémoire, et n'ai pas

creu vous devoir envoier aucun arrest, parce que la coustume est si claire qu'il ne se peut rien adjouster. Je vous remercie de ceste ratification d'Espagne, mais non pas si claire qu'il n'y ait quelque chose à gloser. L'escrivain est sur la fin des traictez d'Espagne, et vous m'obligerez de me mander ce que vous désirez faire ensuite, car je metterai peine de vous obéir et contenter. Vous trouverez cy-joinct un extraict du catalogue de la foire de Francfort. Il y a un livre imprimé à Reims que j'ai marqué d'une croix en marge qui je croi sera beau et curieux. Feu Mr Alexandre m'avoit promis de me l'envoier ; mais sa mort me prive de ce contentement [1]. Le mien sera toujours de recevoir vos commandemens pour vous faire paroistre que je suis, Monseigneur, Vostre très humble et affectionné serviteur, DUPUY.

De Paris, ce 7 juin 1629.

7

(Suscr. : *A Monseigneur le Nonce.* — Ibid., fol. 152)

Monseigneur,

J'ai receu celle qu'il vous pleu m'escrire de Nismes, dont je vous remercie. J'ai donné advis à monsieur le Procureur général de l'affaire des religieuses de l'Ave Maria, je crois qu'il suivra vostre conseil, et le secret sera observé ainsi que vous le désirez. Nos libraires n'ont rien apporté de la foire, mais je metterai ordre qu'à la prochaine de l'automne, vous ayez les livres que vous désignez et facilement les trouvera-t on puisqu'ils sont tout nouveaux ; je ferai en sorte qu'à vostre retour vous trouverez les papiers que vous désirez transcrits comme les autres, et me semble qu'il n'a pas esté besoin de vous envoyer ceux qui sont desjà faicts, à cause qu'ils se peu-

[1] C'est le nom d'Aleandro francisé. Aleandro venait de mourir le 9 mars 1629 et non le 11, d'après Crescimbeni et Victorelli, suivis par Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc aux Dupuy*, II, p. 72, qui, d'après Peiresc, (31 mars 1629), corrige leur erreur *ibid.*, II, p. 105), mais non de la trop grande chère qu'il fit en France avec ses amis, comme le disent Baillet *Jugements des savants*, V, 137) et Vittorio Rossi (Niceus Erythreus) cité par La Monnoye, *ibid.*, V, 137, note). — Comme oraison funèbre, la phrase de Dupuy est d'ailleurs assez courte.

vent gaster par les chemins. Vous avez appris ce qui s'est passé au faict du livre de l'archevesque de Rouen : il a fait imprimer une épistre au Pape de rétractation de ce qu'il avoit dict à son livre. Ceste action est interprétée fort sinistrement contre lui. C'est pitié où l'a précipité sa présomption et où son peu de courage l'a conduit à nous faire d'autres pasteurs, car quel conseil peuvent se donner aussi fluctuans qu'ils sont? J'attends, Monseigneur, à vous en dire les particularitez quand j'aurai l'honneur de vous voir, et vous asseurerai que je suis de tout mon cœur, Monseigneur, Vostre très humble et affectionné serviteur, DUPUY.

De Paris, ce dernier juillet 1629.

II

Lettre de M. de Valavés au cardinal Barberini

[Bibl. Barberini, XLIII, 158]

1

[Pas de suscription]

Monseigneur,

L'indisposition que M. de Peiresc, mon frère, a depuis quinze jours qu'il a esté contraint de tenir le lit avec la fiebvre (bien que, Dieu mercy, elle aye grandement diminué, et que nous ayons subject d'espérer de l'en voir bientost entièrement quitte), ne lui ayant peu permettre d'escripre à V. E., il a creu que vous ne trouveriez pas mauvais que je supplée à son deffault, et vous remercie, comme nous faisons très humblement, des faveurs extraordinaires qu'il a pleu à V. E. de faire à M. d'Arène pour faire cesser les difficultés qui se pouvaient rencontrer en l'affaire qu'il alloit entreprendre, et lui faire avoir raison de la volerie insigne qui luy a esté faicte, et d'y avoir voulu adjouster pour comble l'argent qu'il vous a pleu de lui faire fournir ; dont nous vous sommes si redevables

que nous ne pouvons jamais espérer de vous en pouvoir seulement dignement remercier, non plus que du soing qu'il a pleu à V. E. de prendre de faire envoyer à mon frère les discours et le dessain de l'embrasement du Mont Vésuve[1], et celui du Trépied qui est en la mosaïque de l'église S.-Antoine de Rome, qu'il a trouvé bien curieux. Ces grâces sont si grandes qu'il ne les sçauroit jamais recognoistre. Mais s'estant voué entièrement à V. E. et tout ce qui peut dépendre de lui, il ne lui reste plus rien à vous offrir; en attendant que nostre bonne fortune lui puisse fournir le moyen de tesmoigner le ressentiment que nous avons de vos faveurs, il vous supplie d'agréer le petit livret cy-joint qu'il vous envoie, cependant qu'il taschera de recouvrer, avecque sa santé, quelque chose de plus curieux et de plus digne de V. E , pour vous faire cognoistre par effect que de tous ceux qui font profession de vos très-humbles serviteurs, il n'y en a point qui le soit plus véritablement que nous, ny qui désire avoir plus de passion de pouvoir mériter la qualité dont je vous supplie très-humblement me vouloir honorer,

Monseigneur, de V. E., le très-humble, très-obéissant et très-obligeant serviteur.

VALAVÈS.

De Boisgency, ce 10 apuril 1637.

2

AU CARDINAL BARBERIN

(Ibid., id.)

Monseigneur,

J'ay faict sçavoir à Monseigneur le Nonce qui est à Turin l'ordre qu'il avoit pleu à V. E. de me donner de lui faire tenir le Pentateuque Samaritain[2], que feu M. de Peiresc, mon frère,

[1] Cf. à ce sujet une lettre de Naudé à Peiresc (du 1er février 1632) dans *Les Correspondants de Peiresc*, XIII, p. 10.

[2] Sur le Pentateuque Samaritain, qui a tenu une si grande place dans les préoccupations de Peiresc, d'Holstenius et de leurs amis, voir *passim*, les lettres de Peiresc aux Dupuy. Nous aurons à en parler à propos de l'oratorien Morin.

m'avoit chargé par son testament de vous faire rendre. Par sa response du 23me décembre, que j'ay receue depuis peu, il me marque qu'il a eu pareil ordre de S. E. de le recevoir et le luy faire tenir en diligence et l'adresser au sieur Burlamachi, à Lyon, qui prendra le soing de le lui faire rendre. Je ne manquerai pas de le faire dès que la rigueur des tems, qui a été extrême, aura cessé, ou peut-être le lui porter moi-mesme, si je ne trouve quelque autre commodité plus prompte et qui puisse estre aussi assurée.

Par mes précédentes, entre les grâces que j'avois demandé à S. E., je l'avois suppliée de me faire envoier une obédience pour le P. Gilles de Loches, prédicateur capucin, et son compagnon, affin qu'il pût venir en ces cartiers et travailler à la version et impression du livre d'Enoch que feu mon frère avoit recouvré avec tant de paine[1]. Et come feu mon frère me charge de continuer ce dessein et de faire la despance qui sera nécessaire pour l'impression (qui ne sera pas petite, pour ce qu'il faut faire faire des caractères exprès), — et je ne puis entreprendre de le faire sans cette obédience, pour ce que ce seul Père est capable de le faire, et, s'il venoit à manquer, ce livre demeureroit inutile — c'est pourquoy je suis contraint d'importuner encore V. E. pour ce subject et la supplier très-humblement de me vouloir envoier cette obédience, qu'il suffira d'avoir de Mgr. l'Eminentissime cardinal. S. Onofre, son oncle, qui est protecteur de cet ordre, sans prendre la paine de la faire demander à ceux qui en sont les supérieurs. Ce Père, que j'entretiens le mieux que je puis par mes lettres en attendant cette obédience, m'escrit d'Orléans, où il est, du 12me janvier, et m'envoye un mémoire des livres qu'il désire que j'envoie quérir au Caire qui sont en langue éthiopienne et là escrits en cette même langue :

Le premier, qui est fort rare, est nommé *Liber Bellorum Domini,* duquel il est parlé ès Nombres 17.

[1] Voir dans le fascicule II des *Amis d'Holstenius,* p. 104, la lettre dans laquelle Peiresc recommande à son frère Valavès le P. Gilles de Loches et son impression du livre d'Enoch, « affin que ce livre que j'ai eu avec tant de paine et de despence ne vienne à se perdre. » On voit que Valavès reproduit presque textuellement dans sa lettre les paroles de son frère.

Le second est de certaines constitutions qu'ils disent avoir esté faictes par les apostres, et qu'ils tiennent commes livres de la Sainte Escripture.

Le livre de Job (quoy que ce soit le mesme que nous avons, mais il le désire pour y voir quelques notes qui lui manquent pour l'accomplissement du Lexicon qu'il fait).

Les quatre Evangélistes.

Les épistres de S. Pierre et de S. Paul, apostres.

Les actes des Apostres.

L'Apocalipse ou Révélation de S. Jean.

Les Pseaumes de David.

Le livre des morts, c'est-à-dire le cérémonial pour ensevelir les morts.

La vie des Saints.

Le livre de la messe, c.à.d. un missal.

Et parce que ces livres ne se peuvent avoir sans beaucoup de despence, ce bon Père me marque de ne les envoyer pas quérir si je ne suis assuré qu'on lui permette de venir en ce païs, car là où il est il a tant d'autres occupations qu'il ny pourroit vacquer. C'est pourquoy feu mon frère, qui en avoit eu cognoissance, pour lui donner moien d'y pouvoir travailler sans divertissement, aurait désiré de le faire appeler en ce païs, pour ce qu'il seroit malaisé d'y trouver une aultre personne qui y peut ou voulut travailler, pour ne pas dire impossible. Néanmoins je n'y ai pas laissé d'envoier ce mémoire au Grand Caire dans l'espérance que j'ay que V. E. ne voudra pas que le public demeure frustré de ce livre pour une chose de si peu d'importance qu'une obédience, et qu'elle ne me refusera pas cette grâce pour satisfère (*sic*) au désir de feu mon frère et le continuer.

Et comme c'est la plus forte passion que j'aye jamais eue qui augmente en moy au lieu de diminuer par sa mort, je supplie très humblement V. E. de m'accorder encore une aultre pareille grâce que je lui demande, pour avoir un indultum pour voir Jérusalem, avec le consentement du P. Général des Minimes, en faveur du P. Théophile Minuti, religieux de cet ordre que feu mon frère avait instruit peu avant son deceds des lieux où il pourroit recouvrer les meilleurs manuscrits en toute sorte de langues et des moiens qu'il faloit

tenir pour les avoir et les bien cognoistre, et feu mon frère l'auroit demandée à V. E., si Dieu ne l'eusse appelé (*sic*), car cognoissant ce bon Père fort agissant et de bon esprit, il l'auroit instruit et préparé à ce voiage, duquel on peut se promettre quelque chose de bon, s'il plaist à V. E. de l'agréer. Et ce Père La pourrait servir, s'il lui faisoit donner un mémoire des choises qu'Elle pourroit désirer.

Et bien que ne voiant pas de response aux très humbles supplications que j'ay faict à S. E. depuis la mort de feu mon frère, tant sur le subject de ladite obédience du P. Gilles de Loches et son compagnon, qu'il desire, que sur l'affaire de M. Dupuy S. Sauveur touchant le prieuré de S. Léon, j'aye sujet de croire que cela ne procède que pour me faire avoir ces grâces en effet et non pas en paroles. Néanmoins, pour faire voir à V. E. que j'ay esté forcé à lui faire des importunités, je lui envoie une lettre qui me fut remise à mon arrivée à ma maison de feu mon frère, et qui me servira d'excuse, s. v. p., comme elle me sert de loi, si j'abuse de l'honneur qu'Elle nous faict de nous recognoistre pour ses très humbles serviteurs ; et je me promets cette grâce de sa bonté, d'autant plus que de celles que je lui demande, l'une va à obliger un des plus rares et plus méritans hommes du siècle et ceux qui lui appartiennent, qui sont estimés et recogneus pour tels, et les autres vont à obliger le public et la postérité, qui bénira les généreux mouvements de V. E. de ce qu'elle y aura contribué de son autorité. Ce qu'attendant, je supplie très humblement V. E. de me croire, Monseigneur, son très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur, VALAVÈS.

D'Aix, ce 4 février 1638.

3

Monseigneur,

Je suis tellement obligé à V. E. de l'honneur qu'elle a faict et faict rendre à la mémoire de feu M. de Peiresc en cette célébre compagnie[1] qu'elle a voulu honorer de sa présance,

[1] Il s'agit de la commémoration de Peiresc dans l'Académie des *Humoristes*, où J.-J. Bouchard prononça son éloge funèbre, le 21 décem-

que, sur le premier avis qu'un de mes amis m'en a donné en passant, je n'ay pu différer davantage de lui tesmoigner par celle-cy le sentiment que j'ay de cette si signalée faveur ; et laquelle estant sur le subject de la personne qui m'a toujours esté la plus chère et dont la mémoire m'est en plus grande vénération, et j'en demeure si extraordinairement redevable à V. E. que je ne sçaurois concevoir de termes capables de vous le pouvoir exprimer, ni vous en remercier dignement. Mais comme c'est une grâce qui ne procède que de la bonté de S. E. et de l'affection dont il lui avoit plu d'honorer feu mon frère, elle porte sa récompense quant à soy dans la satisfaction qu'il lui demeure d'avoir voulu relever les actions d'une personne qui n'en a jamais faict qui lui aient été plus agréables que lorsque il a peu rencontrer occasion de servir en quelque façon Son Eminence et faire cognoistre la véritable profession qu'il en faisoit. C'est ce que j'estimerai toujours le plus précieux héritage qu'il m'ait laissé, et rechercherai avec passion de pouvoir mériter par mon obéissance que S. E. me fasse l'honneur de prendre cette créance, et que m'ayant faict la faveur de me subroger à son défaut, il n'y a rien que je ne fasse pour lui en tesmoigner ma reconnoissance ; lui ayant voué depuis si longtemps et avec tant de raison tout ce qui pouvoit dépendre de moi, et qu'il ne me reste plus rien à lui offrir que la continuation de cette même volonté et l'assurer que je serai toute la vie, avec vérité et passion, Monseigneur, De V. E. le très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

VALAVÈS.

Aix, ce 4 février.

bre 1637. *Laudatio funebris Claudii Fabri Peirescii, senatoris aquensis, a J.-J. Buccardo, Parisino;* souvent imprimé, Venise, 1638, in-4°; Rome, 1638, typis Vaticanis (dans le *Monumentum Romanum*); et Aix, 1639.

III

Documents littéraires sur Christine de Suède

LETTRE DE R. TRICHET DU FRESNE

1

A Monsieur | Monsieur Holstein, | chanoine de S.-Pierre | à Rome.

[Rome, Bibl. Barberini, XLIII, 176]

Monsieur,

Le voyage que je vais entreprendre m'a donné occasion de vous escrire et de vous rafraischir la mémoire d'une personne qui vous honore beaucoup et qui a toujours faict une très particulière estime de cette grande et profonde doctrine qui vous fait admirer de tout le monde. La royne de Suède m'a fait l'honneur de m'appeler à son service. J'eusse cru estre coupable du crime de lèse-amitié si je fusse parti de Paris sans vous asseurer que je porte dans mon cœur un zèle si ardent pour vostre service qu'il ne craint ni la froideur ni la glace de tout le septentrion. Ne laissez donc pas mon affection inutile, et, en me commandant, faictes-moi paroistre que vous m'aymez. Et lorsque je serai aux extrémités du monde, ne me tenez pas pour cela au rang de vos derniers amis, et croyez qu'il n'y aura jamais personne qui soit plus véritablement que moi, Monsieur, vostre très humble et obéissant serviteur,

Du Fresne [1].

A Paris, ce 31 mai 1652.

Monsieur de Valois, qui a esté appellé il y a désia longtemps, a presque résolu de faire le voyage avec moi [2]. Je

[1] Raphaël Trichet du Fresne fut garde du cabinet des médailles et des peintures de la reine. Archenholtz assure qu'il en déroba et emporta avec lui en France plusieurs pièces curieuses.

[2] Les frères de Valois ont tous les deux eu des relations littéraires avec la reine de Suède, mais il ne paraît pas que le projet de voyage ici annoncé ait jamais été réalisé ; Archenholtz n'en dit rien.

verrai M. de Saumaise à Leyde et tâcherai de le ramener en Suède [1]. Je croy que M. Bouchart, qui partît de Caen la semaine de Pâques, y sera maintenant arrivé avec Mr Vossius [2].

[1] Saumaise, « le plus savant des nobles et le plus noble des savants, » a séjourné à Stockhom de l'été de 1650 au mois de décembre 1651. Outre que le climat du nord ne convenait guère à sa santé délicate, il avait promis aux curateurs de l'Université de Leyde d'aller y reprendre sa chaire : double raison de quitter la Suède. Quelque temps après, il songeait à y retourner en compagnie de Huet. Dans une lettre écrite de Leyde, le 28 juillet 1654, il expose ses projets à son jeune ami : (Bibl. Nat., F. Fr., 15.189, fol. 94 et 95 r°.)

« J'ai eu quelque espérance que je m'approcherais de vous en prenant la route que vous avez prise. Je n'en désespère pas encore, et les instances que la reine m'en fait tous les jours, jointes à la promesse que je lui fis lorsque je pris congé d'elle, m'obligent quasi d'abandonner mon premier dessein, qui était d'aller en France, pour quelque affaire que j'y ai, avant que de me résoudre à faire ce voyage de Suède pour la seconde fois. J'avais toujours cru que les troubles qui sont à présent en France cesseroient, et que je ferais en peu de temps ce que j'avais projeté de faire avec plaisir et seureté..... D'ailleurs, la guerre allant s'allumer entre cette nation et les Anglais, je crois que je me verrai condamné d'accomplir la parole que j'ai donnée à la Reine de l'aller voir, plus tôt que je ne pensois. Après ces deux considérations, ajoutez-y encore ces deux autres qui sont assez puissantes pour m'attirer où vous estes : c'est que M. Bochart et vous y serez, et, la seconde, la bibliothèque que je n'ai pu voir tout le temps que j'ai été à Stockholm, à cause d'une maladie aussi longue que le séjour que j'y ai fait et qui m'a toujours tenu attaché ou au lit ou à la chambre. Je serais maintenant en meilleure disposition de manier les excellents livres qui se trouvent dans cette bibliothèque, que je n'étois alors ; et je le ferais avec un plaisir et un profit infiniment plus grand, si j'avois le bonheur de les pouvoir feuilleter avec vous. Pour le manuscrit d'Origène, dont vous me parlez dans votre lettre, il a été autrefois au père du sieur Vossius que vous connoissez ; et la reine ayant acheté sa bibliothèque après sa mort, c'est ainsi que ce manuscrit est passé en Suède. Je l'ai lu, mais je ne l'ai point copié. Je n'en ai tiré que quelques extraits qui servoient au dessein que j'avois pour lors. Je suis au reste de votre avis, que le traité qui se trouve à la fin de cet exemplaire n'est pas d'Origène. Au surplus, nous en discourrons plus amplement quand je serai sur les lieux avec vous. Cependant je vous prie d'être assuré que je suis et serai toute ma vie, etc. »

[2] Bochart, cédant aux instances réitérées que Vossius lui avait faites de la part de Christine, se mit en route pour la Suède avec Huet et Vossius lui-même en avril 1652. Il arriva à Halmstadt (Suède) dans les premiers jours de mai 1652.

2

A Monsieur du Puy | abbé de S. Sauveur, rue de la | Harpe devant le collège | de Narbone | A Paris

[Paris, Bibl. Nat., Fds. Dupuy, 788, f° 383].

Monsieur, je rendis en passant à Leide la lettre qu'il vous avait pleu d'escrire à M. de Saumaise. Les civilités dont il usa envers moi furent au-delà de tout ce que je pouvais espérer et j'avoue que j'ai trop tardé à vous remercier d'une si favorable recommandation. Il y a environ quinze jours que j'eus l'honneur de saluer ici la reine, qui me reçut avec des bontés extraordinaires. C'est une princesse que jamais vous n'avez ouï assez louer, et la renommée qui a cent bouches n'a encore parlé qu'à demi de l'excellence de son esprit. Jamais couronne n'a couvert une si docte teste [1]. Elle a le goût excellent pour toutes les belles choses [2], et a de la science jusques aux yeux et aux oreilles. Quelque autre vous parlera de sa philosophie, de son grec et de son latin, et de sept autres langues qu'elle parle parfaitement. Elle aime les livres avec passion [3], et en a jusques dans la ruelle de son lit. Mais M. Naudé vous jurera que la *Cassandre* et le *Cyrus* qu'il y a trouvé ne sont ni celle de la *Galerie du Palais* ni celui de M. d'Escudéry, quoique la parfaite cognoissance qu'elle a de notre langue lui découvre assez tout ce qu'il y a de beau dans

[1] C'est l'avis de Gabriel Naudé : « Son esprit est tout à fait extraordinaire. Elle a tout vu, elle a tout lu; elle sait tout. » Huet exprime la même opinion dans une lettre à Pierre Mambrun (1er mai 1653). [Cf. Tilladet, *Recueil de Dissertations*, II, 272.]

[2] « Elle n'était pas seulement savante en ce qui dépend des livres, mais elle l'était pareillement en peinture, architecture, sculpture, médailles, antiquités et en toute autre chose belle et curieuse. » (G. Naudé à Gassendi, 19 octobre 1652.)

[3] La bibliothèque d'imprimés et de manuscrits qu'elle avait réunie à grands frais et où étaient entrées les collections de Pétau, de Gaulmin, de Mazarin, de Goldast, était une des plus riches du monde. Mais elle fut pillée par ses bibliothécaires. A l'arrivée de Christine à Rome, elle ne comptait plus, d'après l'inventaire de Lucas Holstenius, que 2,145 manuscrits, dont 2,111 sont entrés au Vatican (aujourd'hui fonds *Reginensis*).

de semblables ouvrages. Avec tout cela elle est reine, et, fille qu'elle est, sans abandonner le timon à un autre, on voit qu'elle gouverne avec une conduite admirable et une autorité absolue la plus fière et belliqueuse nation de l'Europe. Le cabinet dont elle m'a donné la direction sera pour la richesse, pour les médailles antiques et pour la rareté des beaux ouvrages de peinture et de sculpture, le plus considérable qui soit au monde [1] et, si j'en ai le loisir, je prétends d'en donner au public une fidelle description [2]. Nous attendons ici M. Bourdon, le peintre. Il faut espérer qu'il nous donnera un portrait de S. M. plus ressemblant que celui que nous avons veu jusqu'à présent. Vous en aurez un et original, car elle me l'a promis et m'a commandé de vous le dire. Une autre fois, je vous entretiendrai des livres qui se trouvent ici. Cependant je vous prie, *etc.*

Du Fresne.

A Stockholm, ce 21 septembre 1652.

LETTRE DE M. DE FEUQUIÈRES A Mme DE CLINCHAMP

[Fragment]

(Paris, Bibl. Nat., Fds Français, 15.189, fol. 10)

[.....] Depuis ma lettre écrite, j'ai été prendre congé de la reine de Suède. J'ai été seul une heure auprès d'elle, et comme dans la conversation nous sommes tombés sur le chapitre de M. Bochart et de M. Huet, elle s'est récriée sur notre ami M. Huet, en disant qu'il y a trois ans qu'elle le cherche et demande de ses nouvelles. Elle m'ordonna, tout en me priant de tout son cœur, de l'obliger de la venir trouver ici, qu'elle le logera et lui donnera de bons appointements, et que ce

[1] Le résident français Picques rapporte qu'elle envoya cent ballots à Gothembourg pour être transportés hors de la Suède ; la plupart contenaient des meubles précieux et ses cabinets de médailles, de statues de bronze et de marbre, des peintures et autres choses d'un grand prix et d'un gros volume. Cf. la lettre de Naudé à Gassendi, déjà citée ; Chanut, Mémoires, t. III, p. 240, et une note du Palmsköldiana, recueil manuscrit auquel renvoie Archenholtz.

[2] Le travail que méditait R. T. du Fresne ne vit point le jour. Le catalogue du cabinet métallique de Christine fut imprimé seulement en 1690, in-4°, par Francesco Camelli.

serait le plus grand service que je puisse jamais lui rendre, que de lui faire cette conqueste. Pour moi, en sa place, je n'y fonderois pas un grand établissement, quoique à présent elle paye bien. Mais il feroit un voyage agréable, et commodément, et qui serait fort utile pour ses études. Je vous prie de lui dire ce que je vous écris, n'ayant pas le loisir de lui en écrire. A mon retour, nous en parlerons. La reine m'a dit mille biens de lui en riant... S'il vient ici, qu'il prenne la soutane et qu'il s'appelle l'abbé Huet. On ne veut point qu'il se marie : le mariage et les lettres ne s'accommodent pas bien ensemble [1]. Lorsque je la quittai, elle a couru après moi dans l'antichambre pour me redoubler son commandement, et m'ordonner de lui écrire quand je serai en France. [.....] [2].

LETTRES DE BOURDELOT [3]

I

A Monsieur Du Puy, conseiller du roy, rue de la Harpe

[Bibl. Nat., Fds Dupuy, 803]

(De Gotorp, ce 13 décembre 1651).

J'ai différé à vous écrire jusqu'à ce que j'eusse vu M. de Saumaize [4], qui a été ravi d'apprendre que vous vous portiez

[1] Cette raison est plus sérieuse que la plaisanterie tirée de Pausanias que Christine fit un jour à Huet : « qu'un Grec du même nom que le sien avait eu le malheur de surprendre sa femme avec son galant, et que pour cela il ne devait pas se marier. »

[2] Lettre non signée et non datée. (Note de Léchaudé d'Anisy.)

[3] Les relations de Bourdelot avec les frères Dupuy sont antérieures à son voyage en Suède. Dans une lettre du 16 décembre 1650, il prend Dupuy l'aîné pour confident de « ses dernières souffrances qui, à la mort de Son Altesse, ont été si mal reconnues, contre la promesse qu'on lui avait faite », et il dit en terminant : « La candeur s'est réfugiée dans votre bibliothèque. On ne la voit plus à votre cour. » La même lettre contient un bel éloge du président Ferrand, qui était alors chargé de débrouiller ses affaires : « Il est dit Bourdelot à Dupuy de l'ancienne roche et de votre école. » — Dans une autre lettre, « datée de la Haye, ce 24 décembre 1651 », au début de son voyage, Bourdelot demande à Pierre Dupuy la permission d'entretenir une correspondance avec lui. Après la mort de Pierre, il adressa ses lettres à Jacques Dupuy.

[4] Bourdelot avait attendu vainement Saumaise en Hollande : « J'attends

mieux. Il y a deux mois qu'il est ici, travaillé de douleurs de goutes *(sic)*[1]. Il s'en porte mieux à présent, et prétend partir dans peu de jours pour la Hollande[2]. Il reçoit mille faveurs et courtoisies du duc d'Holstein qui est ici, ce qui lui a rendu ce séjour supportable. Jamais homme n'a tant esté honoré dans tout le septentrion que celui-là. Le roi de Danemark l'a traité comme si c'eust esté un souverain A l'entrée de ses États, un carosse et deux chariots l'attendaient ; il lui donna un souper dans son palais, beut à sa santé et le mit au-dessus de six sénateurs dans tout le Danemark. Il a esté logé dans les châteaux des seigneurs, conduit par un maréchal-des-logis du Roy, et traité splendidement partout[3]. Il n'est pas croyable avec combien de regret la reine de Suède l'a laissé partir d'auprès d'elle. Elle a différé son voiage le plus qu'elle a peu, et est cause effectivement que le mauvais temps l'a attrapé. Je crois pourtant qu'il aura assez de santé pour gagner la Hollande. Je partirai demain pour le Danemark et Suède. Je vois des nues obscures de ce côté là, qui me font bien peur. Dès ce lieu icy, la nuit commence à trois heures et demie, et j'ai encore plus de deux cents lieues à faire. La mesme estoille qui m'a conduit me mènera à bon port, s'il plaist à Dieu. J'ay appris que M. Vossius va en Espagne pour y faire copier des manuscrits[4]. Je serai ravy d'apprendre à mon arrivée de vos nouvelles. J'ay prié mon beau-frère, qui vous portera ma lettre, de m'en mander et vous assure que

à Leyde M. de Saumaize de jour à autre, sans savoir où il est certainement, ce qui m'embarrasse, car je lui veux parler de nécessité. (Lettre à P. Dupuy, 24 novembre 1651.)

[1] Il en avait déjà souffert plusieurs mois à Stockholm. C'est pendant cette maladie que la reine allait le visiter dans sa chambre, et c'est pendant l'une de ces visites que se place le piquant incident de la lecture du *Moyen de Parvenir* par la belle Mlle de Sparre, si joliment conté dans le *Menagiana* (IV, 423).

[2] Ceci permet de corriger une erreur (peut-être typographique) d'Archenholtz, qui place au mois de *septembre* 1651, le retour de Saumaise en Hollande.

[3] Ces divers détails précisent ce que l'on savait sur le voyage de Saumaise, de Suède en Hollande.

[4] Cette mission de Vossius en Espagne est restée inconnue à Archenholtz.

je serai éternellement, Monsieur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BOURDELOT.

2

Même suscription

[Ibid., ms. Dupuy, 803, f° 377]

Monsieur,

C'est avec beaucoup de desplaisir que j'ai appris, dans votre lettre, la mort de M. Dupuy [1]. Je vous l'ai escrit et je vous le confirme ; l'un des grands regrets que j'ai eus de quitter Paris a esté de le laisser en un estat que je lui pouvois estre utile. La mort est plus forte que nos remèdes, et son décès peu de temps après mon partement pourroit faire croire que son heure estoit venue. Avec tout cela, l'expérience que j'ay des vieillards qui sont valétudinaires me tient encore dans l'opinion que j'avais que ses jours pouvoient estre prolongés, mais tous les soins d'un homme qui a cette habitude-là y sont nécessaires. Il n'est plus temps de discourir là-dessus, et plus j'y pense, plus j'ai d'amertume de cœur qu'il en soit venu faute, sans que j'aie peu estre à son secours. [...] La Reyne a apris cette perte avec beaucoup de desplaisir ; elle avait une très grande estime pour le deffunt. Elle m'a commandé de vous escrire son ressentiment et la part qu'elle prend à votre douleur. Elle juge que les lettres en souffriront et seroit inconsolable, si elle ne savoit que vous prendrez tout seul les soins qui estoient partagés entre vous. Elle seroit fort aise qu'il se présentât des occasions de vous donner des marques de son estime. C'est la plus grande princesse qui soit au monde ; elle a toutes les sciences que vous avez ouï dire ; mais la beauté de son esprit, sa douceur et son grand courage sont au-dessus de ses sciences. Je n'ai rien veu qui lui fust comparable, et je bénis Dieu de ce que je suis venu la trouver. Elle me fait de l'honneur plus que je ne mérite. Quand on la sert, on ne songe point aux grands froids ni aux autres incommodités

[1] Ces soins étaient, comme on sait, la garde de la Bibliothèque du roi, la direction du *Cabinet*, la surveillance de l'édition de la Byzantine, etc.

du pays. M. Vossius partit hier d'auprès d'elle en pleurant, comme font tous ceux qui la quittent[1]. On est ici dans une pleine paix. C'est une grande reine bien absolue. On n'y voit point de guerres civiles comme en France, dont j'ai la plus grande pitié du monde. Je souhaite que les troubles s'y apaisent. [Etc.]

A Stockolm, ce 30 janvier 1652.

3

MÊME SUSCRIPTION

[Ibid., ms. Dupuy, 803, f° 381]

Stockholm, ce 18 avril 1652.

Monsieur, je vous suis parfaitement obligé de la part que vous prenez à la satisfaction que j'ai des témoignages d'estime que je reçois de la Reyne. Vous vous estes toujours intéressé dans les plus petites choses qui m'ont regardé, par un excès de bonté ; un establissement honorable et lucratif[2] comme celui-ci, avec une grande confiance de la plus grande reine du monde, me mettent dans un estat qui doit plaire à mes amis. Pleût à Dieu que je leur peusse estre utile, principalement à vous, et que je peusse recognoistre par quelque agréable service les faveurs dont vous m'avez honoré. Je tasche, en attendant quelque meilleure occasion, de satisfaire à mon devoir, et déduis à la Reyne les belles qualités qui vous rendent recommandable ; bien qu'elle en soit instruite depuis longtemps, les exagérations que je fais sur votre sujet vous sont toujours glorieuses. Elle a veu le compliment que vous

[1] A en croire Huet, la jalousie de Bourdelot n'aurait pas été étrangère au départ de Vossius.

[2] Vossius expose la situation de Bourdelot à Heinsius, dans une lettre de mars 1652 :

Bourdelotius gaudet titulo primarii archiatrii et honoribus amplissimis. Nullus unquam princeps majori exceptus est pompâ ; quatuor scutatorum millia illi singulis annis persolvenda, id que sex mensibus antequam tempus solutionis expiret. Exegit à Bidalio pro impensis itineris quatuordecim florenorum millia. Obtinet praeterea domicilium amplissimum in arce regia ferculaque accipit in numera ex culina regia. Vides quid non impudentia gallica possit.

me faites sur ce que vous avez sceu la part qu'elle prenoit à votre desplaisir, et sur l'exhortation qu'elle vous faisoit de continuer vos assemblées[1] qui sont l'honneur de la France et le véritable advancement des lettres et de l'honneste conversation ? Elle est bien marrie que vous ayez esté en doute qu'elle ait eu tous les bons sentiments qu'elle a pour vous... Elle est bien aise de la curiosité que vous avez pour son portrait ; elle est pour vous l'envoyer elle-mesme, mais jusque ici il n'y en a pas eu un seul de bien fait. Si tost que quelque peintre aura réussi, je tiendrai la main qu'il vous soit envoyé, et en huile comme vous le désirez. J'ai beaucoup de joie que M. Bouillaud[2] soit avec vous. C'est une personne dans l'estime générale et qui vous est très-familière. Je suis en impatience de voir ce que M. Rigault fait sur la vie de feu M. du Puy. Une si belle vie est digne d'un si grand écrivain.

J'estois en peine de savoir si la pourpre changeroit les mœurs de M. le coadjuteur[3]. Dans un royaume plein de partis, on peint les personnes de couleurs bien différentes. Ce que vous m'escrivez « que sa nouvelle dignité ne change aucunement ses mœurs, ni sa courtoisie qui lui est comme naturelle, et qu'il vous a visité deux fois », est une décision. On voit à présent naïfvement quel est son naturel, qui aime les lettres et les hommes de vertu et de doctrine. Ce n'est pas avec dessein puisqu'il est au-dessus de ses desseins[4]. Je prie Dieu que cette qualité lui donne assez d'autorité pour pouvoir procurer une bonne paix[5] et pour pouvoir rétablir les lettres qui ont

[1] Le *Cabinet* qui tenait alors la place d'une Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

[2] Sur Ismael Boulliau (*Bullialdus* (1605-1694) qui fut l'un des principaux membres du *Cabinet,* cf. *Les amis d'Holstenius*, p. 81, note 1.

[3] Le cardinal de Retz.

[4] Dans cette phrase, le mot *dessein* a deux sens différents. Bourdelot veut dire que le cardinal de Retz n'aime pas les lettres et les lettrés par politique et dans un but intéressé (*avec dessein* , puisque cet amour survit à la réalisation des projets qui auraient justifié cette politique, (puisqu'il est au-dessus de ses desseins).

[5] Est-ce bien à l'autorité du cardinal de Retz qu'il faut faire honneur de la *bonne paix* qui termina la Fronde, si tant est que ç'ait été là une *bonne paix ?*

L'auteur des *Réflexions* imprimées avec la lettre de Christine au duc

besoin d'une restaurateur comme lui, illustre en dignité et en savoir. Je félicite M. Ménage[1] de cette promotion. Je ne me sens assez de force que pour faire aller mon compliment jusqu'à ses serviteurs[2]. Je vous prie de ne permettre pas que toute votre famille m'oublie. Etc.

4

Même suscription

[Ibid., Ms. Dupuy, 803, f° 385]

Ce 27 août, Stockolm [3].

Monsieur, j'attendois toujours les nouvelles d'un accommodement en France pour vous pouvoir entretenir de choses agréables et renouveler le commerce des lettres qui depuis six mois est tout à fait interrompu ; mais tous les ordinaires nous représentent la face des affaires toujours plus horrible ; le chagrin en passe jusqu'ici, et il n'y a point de Français qui n'en soit dans la consternation. Les Suédois ont compassion de nos misères, et bien qu'à la Cour on n'ait pas accepté la médiation de nostre grande reyne[4], au premier consentement que l'on y donnera, elle est toute preste d'envoyer M. Rosenhane [5], nommé déjà ambassadeur pour cela [6]. Peut-être qu'à la Cour on changera d'avis, et vous puis dire que S. M. désire autant la paix de France que celle de son royaume.

d'Orléans (chez J. Chevalier, proche S. Jean de Latran) n'est pas de l'avis de Bourdelot, 1651 : « *Cette nouvelle pourpre ne sera pas plus favorable à la France qu'une plus vieille qu'on veut chasser.* »

[1] Ménage était l'un des préférés de Christine, mais il se refusa toujours à l'aller voir, soit en Suède, soit même à Bruxelles : « il s'excusa toujours, aimant trop ses aises. »

[2] Cela est peu clair. Il veut dire qu'il n'écrira pas au coadjuteur lui-même pour le féliciter.

[3] La date de l'année n'est pas donnée.

[4] La médiation proposée par la reine de Suède avait été repoussée très nettement par Mazarin ; la Cour de France ne pouvant permettre, comme il le dit, que Christine prit connaissance « des differends qui sont entre le souverain et ses sujets. »

[5] Bourdelot écrit ce nom *Rezenans*.

[6] Le résident Rosenhane avait été chargé dès 1649 de faire ces propositions de médiation à la Cour de France.

Il faut qu'il y ait une horrible constellation [1] pour la guerre : le Turc fait la paix avec les Vénitiens pour attaquer l'empereur et les Polonais, joints avec les Tartares et les Cosaques. Kuvelinsky a coupé la tête au général Polonais et à son fils de sa propre main, et a envoyé les testes au Grand Seigneur comme un gage de sa fidélité et de son irréconciliation avec les Polonais. Je ne crois pas que l'Europe ait jamais été dans une si grande confusion. Je m'imagine que ce royaume-ci ne voudra pas demeurer oisif pendant ces désordres. Je vois faire tant de préparatifs et tenir tant de conseils que je crois que l'on a du dessein. Cependant il est desjà travaillé au dedans de tant de maladies que c'est une chose inouïe. Dans le logis de M. le comte Magnus [2] il y en a 65. Des villages entiers, des familles et dans de petites provinces, tout est malade. J'attribue cela à la sécheresse extraordinaire qui ne nous a fait aucun bien que de nous donner force melons. Mais je n'en ai autant mangé que si j'eusse esté à Rome où à Barcelone. Le conestable est à l'extrémité [3], et je partirai demain au matin pour aller voir la reine-mère qu'on dit qui se meurt [4]. J'attens ici M. Bourdon. Si tost qu'il sera arrivé, je vous envoierai le portrait de la reine [5]. S. M. vous est très-obligée des marques de l'affection et de l'estime que vous témoignez pour elle en toutes vos lettres.

[1] L'astrologie était peut être à la Cour de Suède autre chose qu'une source de métaphores. Une pareille expression se trouve dans les pensées de Christine.

[2] Le comte Magnus de la Gardie, grand trésorier, et longtemps ministre favori de la reine, un des personnages dont le crédit avait le plus excité l'envie et les attaques de Bourdelot.

[3] Le comte de la Gardie, père des comtes Magnus et Jacques, qui était aveugle depuis plusieurs années.

[4] C'était une fausse alerte. La veuve de Gustave-Adolphe ne mourut que quelques années plus tard, le 18 mars 1655, pendant le séjour de sa fille Christine à Bruxelles.

[5] Ce portrait tant de fois annoncé fut enfin expédié, comme nous l'apprend un billet de Bourdelot à Dupuy. [Ms. Dupuy, 803] : « Monsieur, je vous envoie un portrait de la reine de Suède fort ressemblant. Ce n'est pas l'original de Bourdon. A celui-là je fais faire une bordure. Quand elle sera faite, on vous le portera ; vous choisirez ; mais le premier portrait qui a esté en estat je vous l'ai fait porter... » Etc.

5

A M. du Puy, prieur de S. Sauveur, conseiller et bibliothécaire du roi, demeurant près Saint-Cosme, rue de la Harpe.

[Ibid., Ms. Dupuy, 803, f° 375]

A Stockholm, ce 14 décembre 1652.

Monsieur,

Votre lettre du XI novembre ne me parloit que d'afflictions et de misères. Je ne vois pas depuis qu'elles soient diminuées. Il est vrai que le roi est à Paris et que le repos et le commerce y sont restablis. Mais j'ai peur que ceux du conseil ne soient pleins de rancune et qu'ils n'aient plus de soins de leurs intérêts particuliers que du repos de l'Estat. M. le prince, sur la frontière avec une bonne armée, et le Parlement, affligé par des banissements, ne me peuvent faire croire que la tranquillité soit bien restablie, veu principallement que les personnes sur qui la disgrâce est tombée sont dans une estime générale. Pour les deux qui vous appartiennent, j'en suis affligé extrêmement, et rien ne me peut empescher que je ne vous en témoigne ma douleur. Obligez-moi de leur en faire part et de les assurer de mes très-humbles services. Ils sont plaints en cette Cour, où, si l'on pouvoit aporter remède à leur mal, on le feroit très-volontiers. On voudroit bien aussi secourir la France dont la ruine visible menace cet état-ci ; mais la fureur qui pousse les esprits ferme toutes les oreilles et fait refuser des offres que l'on devait avoir sollicitées avec beaucoup de soin. Nous, qui sommes dans un port assuré, voyons de loin des malheurs qui menacent la France, que ceux qui gouvernent ne voient pas : « *casus dabit his quoque finem.* » C'est une résolution désespérée qu'il faut prendre dans le misérable état où sont les choses. Je vous suis bien obligé dans ces tumultes de m'envoyer encore des nouvelles de la littérature. Elle se réveille ici et les assemblées de gens de lettres se font très-belles[1]. Les mercredis, les princes et sénateurs s'y trou-

[1] L'opinion de Bourdelot semble ici plus juste que celle de Naudé : qu'il y avoit de son temps si peu d'hommes doctes en Suède, qu'il n'y

vent[1]. M. Bochart y raconta mercredi dernier son Phaleg et y dit mille belles choses[2]. Vous aurez le tableau. C'est moi qui m'en charge. A nos amis MM. Hulon, Pétault, Ménage, Board, Bouillaud, Auzout mes baisemains très humbles[3].

LETTRE DE BONNESOBRES[4]

[A la reine Christine de Suède]

[Ibid., Ms. Dupuy, 776, f° 44]

Madame,

M. Bourdelot ne se contente pas de maltraiter presque tous les officiers de V. M., par la violente domination qu'il exerce sur eux, sous ombre que V. M., le regarde favorablement. Il est venu jusques-là avec moi que de m'offenser par des parolles injurieuses en ma personne et en mon honneur, et s'il plaist à V. M. d'apprendre la source de notre différent, c'est, Madame, que M. Bourdelot a une haine enragée contre moi, depuis que je lui refusai d'estre son espion auprès de

en connoissoit point encore d'autre en cette qualité que la reine Christine seule (*loc. cit.*). Mais peut-être les mêmes hommes paraissaient savants à Bourdelot et ne l'étaient point pour Naudé.

[1] Cette réunion académique eut ensuite lieu le jeudi. Christine annonça ce changement à Ménage, chez qui les savants se réunissaient le mercredi, en ces termes : « Ma Joviale est la très humble servante de votre Mercuriale. — Cette plaisanterie médiocre parut si française à Ménage qu'il refusa toujours de croire que Christine en fût l'auteur.

[2] Bourdelot, qui louait le *Phaleg* dans sa lettre à Dupuy, avait fait tous ses efforts pour en empêcher la lecture : il réussit à priver Bochart de la présence de la reine. Bochart le traita à ce propos « d'homme ignorant et malin qui a fait son possible pour le décrier et qui n'a fait que se décrier lui-même. »

[3] Il y a dans le même volume trois autres lettres de Bourdelot à Dupuy S. Sauveur qui ne sont pas assez intéressantes pour être publiées. En voici les dates et les incipit, avec l'indication des folios où elles se trouvent : fol. 387. La Haye, 24 novembre 1651 : « *J'ay receu...* » — fol. 389, A Mouron, 16 Décembre 1651 : « *Dans noz courses...* » — fol. 391, Noisy, 18 octobre 1648. Cette dernière est suscrite : A M. Du Puy, bibliothécaire du Roy.

[4] Archenholtz ne prononce même pas le nom de ce personnage qui, à défaut d'autres mérites, avait au moins celui de la franchise et du courage.

V. M., ainsi que peuvent être quelques autres qui l'approchent.

Peu de temps après que je fus venu, il me dit qu'il me falloit trouver continuellement au lever de V. M. pour la voir déjeusner, estre présent à son diner et au souper pour lui en faire rapport, et me donnoit à entendre que c'étoit du commandement de V. M. Je satisfis à ses ordres ponctuellement comme il m'avoit prescrit, innocemment toutesfois, et pensant bien faire, sans songer à sa politique, jusques à ce qu'ayant remarqué qu'il me mettait à la question en m'interrogeant, et me demandant « qui estoit à la chambre, qui avoit parlé à V. M., et qui j'avais laissé auprès d'elle », et qu'il ne se servoit de moi que pour satisfaire sa politique, et non pas la médecine, je lui dis nettement que je ne pouvois faire cela plus longtemps, et qu'absolument je ne le ferais plus. Là-dessus, Madame, il me répondit en ces propres termes : « *Je ne vous ai pas fait venir que pour faire ce que je voudrais. Je suis votre Dieu, et c'est de moi que vous devez tout espérer ; vous devez continuer, et la reine s'accoustumera à vous voir en sa chambre comme un pilier de fenêtre.* »

Je lui ai répliqué une seconde fois que je le croyais encore plus puissant qu'il ne se disait, mais que je n'en ferois rien, si V. M. ne me le commandait elle-mesme, que je n'estois venu ici que pour faire des médecines, et que ce n'estoit pas là mon mestier.

Du depuis, Madame, il a esté dans une colère irréconciliable contre moi, et m'a fait cent indignités avec des injures insupportables à un homme d'honneur, en présence de personnes de qualité, et qui seroient honteuses à dire. Je ne suis pas de condition à être traité indignement et impérieusement par cet homme-là.

Je supplie donc très-humblement V. M., de me faire justice; et plutôt que de faire du bruit davantage contre une personne qui a tant de crédit dans la cour de V. M., où il veut que l'on croye qu'il est le tout-puissant, je la supplie, avec tout respect et humilité, de me permettre que je me retire, ne pouvant plus servir sous les ordres d'un homme si malin et si plein d'artifices. Il n'a besoin que de petites gens pour en disposer à sa volonté comme de valets; ce qu'il ne peut jamais

prétendre d'un homme d'honneur, de quoi j'ai fait toute ma vie profession.

Je ne suis à la vérité que le fils d'un apothicaire, mais lui-même ne l'est que d'un chirurgien [1] qui s'appeloit Michon, et non pas Bourdelot, comme il se tiltre. Je sais bien mon mestier, grâce à Dieu, Madame ; il en a quelque coignoissance, et, sans vanité, je l'ai fait partout avec réputation et estime de ceux qui l'entendent. Peut-être s'en faut-il beaucoup qu'il ne sache aussi bien le sien, et, s'il plaist à V. Majesté s'en donner le divertissement, je suis prest de le convaincre d'ignorance en beaucoup de choses qui regardent sa profession, en présence de ceux qui en peuvent juger. Il a eu, à la vérité, la gloire d'avoir fait quelques belles cures à Bourdeaux, mais elles m'estoient plustot deues qu'à lui, car je puis lui maintenir devant V. M. que je lui ai enseigné et fait les remèdes.

Il sait bien lui mesme qu'il m'a fait la cour plus de deux ans en divers temps pour s'informer et instruire de moi de mille choses de médecine qu'il ne savait pas et qu'il ne sait encore que par ouï-dire, ne sachant de tout cet art que l'escorce, qui lui sert pour s'introduire et faire le rat de cour [2]. Je suis assuré, Madame, que Votre Majesté trouvera que je suis véritable [3].

Le 4 avril 1653, présenté le mercredi 16 à Jarostalle.

[1] C'est-à-dire d'un barbier (Guy-Patin, I, Lettre 71, à Spon).

[2] La faveur dont Bourdelot avait joui à la Cour disparut au lendemain de son départ ; la reine ne parla plus de lui qu'avec horreur et mépris, dit Archenholtz. Elle répondit un jour au comte de la Gardie, rentré en faveur, « qu'elle le considéroit, comme elle l'avait toujours fait, comme un homme rempli de vanité. » Soit, mais Christine était-elle bien sûre en disant cela de n'avoir jamais été dupe du prétendu savoir de Bourdelot ?

[3] Le départ de Bourdelot (juin 1653) est de peu de temps postérieur à la remise de cette lettre, mais la faveur dont le médecin jouit jusqu'à la fin à la cour et qu'attestent les magnifiques présents que lui firent la reine et les ducs, ne permet pas de croire que cette dénonciation ait eu quelque influence sur son départ.

LETTRE DE BOCHART A HUET [1]

[Stockholm, ce dimanche septembre... [2]]
Suscription: A Monsieur | Monsieur Huet | à Caen

[Florence, Bibl. Laurentienne, Fonds Ashburnham]

Monsieur, le lendemain de vostre partement je vis la reine en particulier, lui dis que vous estiés parti, et parlé de vostre *adieu* dont j'avois retenu copie sans vous le dire[3]. Je lui en fis la lecture. Elle y prit plaisir et me chargea fort de ne le montrer à qui que ce soit. La dessus entra M. B.[4] et nous parlasmes ensemble de celui qui se plaignoit que vous laviez choqué au berquant (*sic*). Sur quoi la reine parla comme n'en ayant nulle cognoissance, et M. B. vous excusa sur ce que vostre vue est trop courte pour cognoistre et remarquer le monde. La Reine dit que vous n'auriès pas grand sujet de vous louer de la Suède, mais n'y adjousta rien de plus. Je vous conseillerois quand vostre ouvraga s'advancera de lui escrire l'estat où il sera[5], et luy demander permission de le lui dédier. C'est le moyen de la faire parler si elle a encore quelque pensée pour ce qu'elle m'avait proposé. Je lui ai présenté un épigramme qu'elle veut faire buriner sous son portrait en taille douce[6]. Le voici :

Reginæ celebres longo memorantur in aevo
Vix duæ, et in mundi partibus oppositis :

[1] Pour tous les faits contenus dans cette lettre, voir *Passim* les Mémoires de Huet. Une copie par extrait de cette lettre, due à Léchaudé d'Anisy est conservée à Paris. Biblioth. Nationale, F. Fr., 15-189, fol. 201. Mais elle a été faite avec la négligence ordinaire de cet érudit. L'extrait s'arrête à la fin de l'anecdote du *Sas* aux mots : *Je m'en rapporte à Dieu qui le sait.*

[2] La date se trouvait sous le cachet, et le papier a été déchiré par Huet, quand il ouvrit la lettre en brisant ce cachet.

[3] C'est le fameux rondeau : « Adieu vous dis, chevaliers suédois. » (Cf. G. Lavalley, *les Poésies françaises de Huet.*)

[4] M. Bourdelot.

[5] Il s'agit probablement ici de l'édition d'*Origène* dont Huet avait copié un manuscrit à Stockholm.

[6] Archenholtz la reproduit, 1, p. 250, d'après le *Menagiana*, comme étant peut-être la seule que Bochart ait jamais faite.

Una Noti Regina sacris irridere indita libris,
Altera in Arctoi cardine nata poli.
Quas si contuleris, qua sit præstantior orbe
Quæ regit Arctoum carmine disce brevi :
Illa docenda suis Salomonem invisit ab oris,
Undique ad hanc docti qui doceantur eunt.

Monsieur Naudé[1] arriva icy vendredi, et le jour de devant M. Beuningen[2], envoyé en Hollande, qui a eu deja deux audiences. La Reine est partie ce matin pour aller à l'enterrement du prince et m'y a voulu mener, et puis a changé d'advis voyant le temps très mauvais, comme si j'etais plus délicat qu'elle. La vraye raison est que M. B. est allé voir la reine-mère dans le carrosse qui m'auroit esté destiné et aux autres de nostre bande qui sont aussi demeurés. J'eus hier une grosse conférence devant la Reine et toute la cour avec le chancelier de Pologne qui est verbosus Ulysses. Vous savez que, quand vous partistes, on murmuroit fort de la perte de la chaine de médaille de M. Grimani qu'on avoit prise dans le cabinet de M. Baldroni, qui, ne sachant plus où la chercher, suivant la règle de *Flectere si nequeo,* eut recours à faire tourner le sas, lequel estant demeuré immobile sur les noms de tous les autres de la maison, tourna sur celuy qui est venu en Hollande avec moi, et cela cinq ou six fois de suite, devant dix ou douze témoins, ce qui lui a causé grand scandale. Cela se passa du même instant que vous partistes, comme il estoit chez vous pour vous dire adieu, tandis que tous les autres demeurèrent pour assister à ce beau mystère, et cela mesme qu'il s'absenta fut mal interprété et aida à fortifier le soupeçon ; sur quoi, tout estant en rumeur, M. l'abbé de chez M. le

[1] Naudé fut appelé en Suède par Vossius. Ses lettres sont des plus précieuses pour la connaissance de la cour de Christine. Cf. Burman, *Sylloge,* III. Ce séjour en Suède permet à Naudé d'approfondir son érudition en beaucoup de matières (Conring, *Opera,* III, préface, I).

[2] Van Beuningen, diplomate érudit, fort ennemi de la Suède ; c'est à lui qu'arriva la burlesque aventure racontée par Baudelot de Dairval, *De l'utilité des Voyages*, t. I, p. 2, 4. Il croyait qu'il suffisait d'avoir lu tous les traités *De re equestri* pour être un homme de cheval accompli ; mais un cheval un peu vif et fringant mit la théorie équestre fort en désarroi. Fâcheuse suffisance qu'une suffisance purement livresque !

Résident vint le lendemain chez Baldroni rapporter la medaille en son entier, et, au lieu de la chaine, deux lingots d'or à peu près du mesme poids en quoi la chaîne avoit esté reduite. De juger qui est l'auteur du mal, je m'en rapporte à Dieu qui le sçait, et suis marri qu'on se licencie à juger avec tant de sévérité. Voila bien des choses passées depuis deux jours qu'il y a que vous êtes parti d'icy. Encore une autre est que la Reine a donné charge de m'aposter logis au chateau. M. Holm me l'a dit, mais je crains qu'accablé comme il est d'affaires, il n'agisse bien lentement. Je vous mande ces petites nouvelles d'icy pour vous obliger à m'en dire de plus importantes de notre pauvre royaume et de tous ceux que nous cognoissons et pour qui vous savez que je porte intérêt. J'en oubliois encore une. Le lendemain de vostre partement je receus lettres de ma femme, mon gendre et ma fille qui me [*supplient*] de revenir jusqu'à dire qu'ils mourroient d'ennui si je ne revenois avant l'hyver. Leurs lettres m'ayant touché, je fis mon possible pour obtenir mon congé de la Reine résolu, si je l'eusse obtenu, de partir dès le lendemain, pour tascher de vous attraper à Coppenhave ou à Gottorp ou au plustard à Hambourg. Mais la reine, m'ayant représenté mes promesses, se prit à crier au Normand et après quelque contestation tira de moy de nouvelles promesses que je n'en parlerois plus qu'après l'hiver passé, et me représenta les douceurs de la conversation que j'aurais avec Mrs B., N. et du Fr. M. Naudé s'est fort enquis de vous et est fasché que vous soyez parti la veille de son arrivée, et sans qu'il vous ait rencontré. Je m'en prends à votre basteau. Dieu veuille que ces lettres vous trouvent arrivé en bonne santé, ou que vous les suiviez de près. Entretenez-moi, s'il vous plaist avec Mrs de Touronde et Fromont et le bon M. Hallé. M. de Vautreront vous baise les mains et moy les pieds, et suis en sincérité, Monsieur, Votre très humble et obéissant serviteur,

BOCHART[1].

[1] Voici les principales erreurs et étourderies de transcription dues à Léchaudé : lig. 1, au lieu de *partement*, il écrit *départ ;* au lieu de *parlé, partai ;* au lieu de *le monde, les personnes ;* au lieu de *n'auriez, n'aviez ;* au lieu de *pensée pour ce que, pensée de ce que ;* au lieu de *un épi-*

LETTRE D'ISMAEL BOULLIAU A HUET

[1er octobre 1656 (fragment)]

[Paris, Bibl. Nat., Fds Franç., 15189, f. 87]

La reine de Suède a visité cette maison et celle de M. de Thou. Elle s'en retourne en Italie sans que l'on sache pourquoi elle est venue et pourquoi elle s'en va[1]. Elle a assez bien joué son personnage pendant son séjour[2] ; mais comme l'on ne se compose toujours, elle commençoit à reprendre ses habitudes, et il en parut un échantillon au Louvre, la veille de son départ de cette ville, en pleine assemblée, où une réplique qu'elle fit à M. de Guise fut jugée *un poco libera*[3]. En passant à Lagni elle y a entretenu une célèbre Ninon, recluse par ordre du Roi dans un monastère pour quelque gentillesse de sa profession. La reine Christine a pris si grand plaisir à son entretien qu'elle a écrit au roi pour prier S. M. de la tirer de ce monastère, de l'approcher de sa personne et de la tenir à la Cour[4]....

gramme, une épigramme; au lieu de *le jour de devant, un jour avant :* au lieu de *mener, conduire ;* au lieu de *la vraye raison, la véritable raison ;* au lieu de *qui m'auroit esté, qui m'estoit;* au lieu de *une grosse conférence, une longue ;* au lieu de *que vous partistes, que vous partiez ;* au lieu de *de juger, de savoir.*

[1] Cette phrase de Boulliau caractérise à merveille, non seulement le voyage de Christine en France, mais toute l'aventureuse carrière de cette illustre névrosée.

[2] Assez bien pour charmer toute la cour, y compris le jeune Louis XIV qui était « nullement savant, dit Madame de Motteville, et timide » avec les femmes, madame de Beauvais n'ayant pas encore passé par là.

[3] Il faut dire à la décharge de Christine que cette liberté de paroles était plus naturelle avec M. de Guise qu'avec tout autre, le duc l'ayant escortée depuis son entrée en France, et une certaine intimité s'étant par suite forcément établie entre eux.

[4] Cette lettre de Boulliau confirme un passage des *Memoires* de Madame de Motteville : « Passant à certain bourg proche de ce lieu (de Frêne), elle voulut voir une demoiselle qu'on apelait Ninon, célèbre par son vice, son libertinage, et par la beauté de son esprit. Ce fut à elle seule de toutes les femmes qu'elle donna quelques marques d'estime. Le maréchal d'Albert et quelques autres en furent cause par les louanges qu'ils donnèrent à cette courtisane de notre siècle. »

IV

Journal de voyage d'Holstenius à Insprück

EPHEMERIS ITINERIS ŒNIPONTANI ANNO CHRISTI 1655 [1]

Die 6 octobris vocatus fui in aulam Quirinalem ab ill^mo D^no. Julio Ruspiglioso, secretario status, et paulo ante prandium a Summo Pontifice mandatum mihi fuit ut itineri me pararem summa celeritate.

Die 10 octobris literas et alia ad iter necessaria accepi sub noctem diei solis. Die lunæ 11 octobris paulo ante meridiem Roma discessi et perveni Avignanum, qui fuit olim 28 ab urbe lapis. 12 octob. Ocriculis pransus, Interamine cœnavi. Scripsi Romam.

13. Spoleti pransus, pernoctavi Fulgineæ.

14. pransus Nucinæ, Nihillum sive Sigillum perveni.

15. pransus ad Callem perveni Forum Sempronii ; scripsi Romam.

16. sabb. pransus Pisauri noctu ad Cattolicam substiti.

17. antelucano itinere perveni Ariminum ubi duos cardinales legatos Homodeum Urbini et Aquavivam Romaniole, card. Ottobonum comitantes, salutavi, iisque brevia summi pontificis tradidi. Cum Ottobono egi de negotio supprimendi Venetiis librum grœcum hereticum ; mox cum iisdem cardinalibus curru Cesenam ad prandium apud Lucatellos profectus, sub tertiam horam noctis Forumpopuli perveni.

18. pransus Faventiæ, noctu ad Castellum Sancti Petri substiti ; septem passum millibus ultra Imolam, sive Forum Cornelii medio itinere obvium habui legatum venetum magno comitatu stipatum, qui novem quadrigis vehebatur, cum magno adequitantium numero.

19. die martis, ad horam 17. Bononiam perveni ubi cum legato Lomellino de negotio commisso egi statim ; præmisi P.

[1] Ce journal de voyage est conservé dans le ms. Barberini XXXII, 17, petit carnet in-18, papier, couverture en parchemin ; autographe ; au verso de la couverture supérieure est le titre abrégé : *Iter Œnipontum, anno* 1655.

Malines per postam ut Reginam Œnoponti firmaret usque ad meum adventum, quam 6 hujus Francfurti fuisse cognovi ; ipse omnia ad iter accelerandum paravi ; legatus Venetorum post prandium discessit, alter noctu venit.

20. conductis equis Mantuam versus profectus sum, et ob metum militum mutiniensium a S. Joanne per diverticula profectus, Panarum flumen transii ; Mirandolæ pransus, Concordiæ noctu substiti.

21. die Jovis. Tribus comitibus armatis per diverticula deductus, Bondinellum trajeci, inde ad S. Benedictum pransus, Podum transmisi, et vespera Mantuam satis tempestive ingressus, Ser^mam^ Ducissam viduam in monasterio S. Ursuli salutavi, eique literas summi pontificis tradidi. Inde relationem accuratam nactus de itinere et comitatu reginæ Romam scripsi ad ill. Ruspigliosum, addito exemplari relationis, uti etiam ad Em^mos^ card. Legatos Ferrariæ et Bononiæ. Monachorum S. Benedicti fastuosam inhumanitatem expertus sum cum bibliothecam inspicere vellem.

22. pransus ad S. Zenonis, noctu perveni Duliegam ob viam saxo ingenti obstructam quod eo die de imminenti montis jugo deciderat.

23. mane perveni ad vicum Peri, ultimum Venetæ ditionis limitem ubi propter occlusum transitum sublatumque commercium relicta rheda reliquum iter Tridentum usque equis mulo et asino solvere coactus fui. Vespere Roveretum usque perveni.

24. paulo post meridiem, perveni Tridentum. Visitavi principem episcopum et rectorem collegii societatis Jesu et scripsi Œnipontem ad P. Malines et Romam ad Ill. Dn. Ruspigliosum de transitu occluso. Conduxi lecticam Œnipontem usque.

25. Lectica discessi paulo tardius ob negotium cum collybista Antonio de Monti ; pransus Solurni, noctu perveni Brunzolum.

26. mane pransivi Belfanum ; inde pransus in vico Artzwan per Colmariam et Clausam perveni noctu ad vicum Claum. Apud Artzwan obvium habui cursorem archiducis tendentem Venetias ad impetrandum transitum.

27. mane transivi Brixinonte, vidique cathedralem ; inde

pransus in vico Mittenwalt per Sterzingam perveni ad diversorium Prenneri montis in vertice Alpium.

28 die jovis. Summo mane per Stffanach descendi Maltrech ad prandium, inde hora tertia pomeridiana perveni Inspruck.

29. egi cum domino Piccolomini et cum Duo Patre confessore ser^mi^ archiducis de audientia quæ mihi data fuit inter sextam et septimam vespertinam ; inde ex aula ad hospitium mihi paratum jussu ser^mi^ principis deductus fui; ad obsequium mihi adjunctus fuit D. Baro de Weitmannsdorf, capellanus aulæ et commissarius generalis mineralium, uti etiam duo parafrenarii famuli ser^mi^ archiducis.

30. Varia expedivi et comparavi. Curavi typis excudi paulo majoribus professionis formulam post prandium ; vidi palatium archiducale dictum Ambre, ubi sunt arma, libri, numismata, sed male custodita. Sub noctem visitavi Ill^mum^ D. baronem Girardi, primarium ministrum status, ubi eum alloquium meum expetere persensi. Hora secunda pomeridiana discessit ser^mus^ archidux visitaturus Reginam in Seefeld unde sub noctem rediit [1] P. Malines etiam eo profectus, Reginæ et Pimentellii voluntatem exploraturus, qui circa mediam noctem rediit.

31. Mane cursor Roma ad me venit cum literis et mandatis de retardando Reginæ itinere [2] ; paulo ante meridiem deductus fui ad audientiam ser^mæ^ archiducissæ [3], inde ad ser^mum^ Sigismundum ; sub vespero ingressa est urbem serenissima regina Sueviæ.

1 novembris festum omnium sanctorum. Interfui sacro in

[1] La reine Christine avait fait demander à Inspruck, à l'archiduc, l'autorisation de traverser ses états pour aller à Rome. Les archiducs et l'archiduchesse Anne allèrent à sa rencontre jusqu'à deux lieues d'Inspruck. Archenholtz nomme Zirla la ville de cette entrevue.

[2] Pour avoir le temps de préparer une réception convenable à sa haute qualité et d'expédier les nonces à sa rencontre. Christine avait quitté Bruxelles le 22 septembre 1655, avec Pimentel, ambassadeur extraordinaire d'Espagne ; le comte et la comtesse de Cueva, le comte de Bugnoy, le P. Mannerscheidt, S. J., les Suédois Silvercrona, Lilliecrona, Appelgren et Appelman. Elle passa par Cologne, Francfort, Augsbourg, où le duc de Montecuculli fut envoyé par l'empereur pour l'accompagner jusqu'à Rome.

[3] Anne, sœur du grand-duc de Toscane.

capella archiducali, ubi vidi reginam ex superiore conclavi prospectantem. Post prandium habui audientiam apud legatum Pimentellum et sub vesperam apud Reginam, et deinde apud baronem Girardi, propter negotium professionis.

2. mane instruxi notarios, presbyteros et clericos de functione sequentis diei et omnia ad eum finem paravi. Post prandium cum regina vidi in palatio Ambre numismata et mss. codices, ubi S. Pauli epistolam ad Rufinum, Anastasium bibliothecarium.

3 mercurii die. Functio excipiendæ professionis Reginæ mane peracta [1]. Nuntius de transitu a Venetis concesso. Sub nocte data fuit fabula Adonisii et Veneris [2].

4 jovis. Ante meridiem regina subscripsit quattuor exemplaria professionis, quæ me ex hospitio vocavit eam ob causam [3]. Nocte deinde habitum fuit dramma musicale, a nona vespertina usque ad tertiam matutinam.

5. tota die scripsi Romam de peracto negotio, adque per cursorem ex Polonia reducem quem per horas 27 detentum expedivi ad secundam noctis ; huic nomine Pietro Juliano Urbivetano, vulgo Petruccio d'Orvieto misi exemplar professionis, absolutionis et interlocutionum Romam, et epistolam italicam Reginæ ad Papam [4].

6. Toto matutino tempore providi de rebus ad reditum necessariis ; post meridiem Hallam profectus mercatum ins-

[1] La cérémonie se fit à dix heures du matin ; la reine fut conduite par l'archiduc et son frère l'archevêque à l'église de Saint-François, suivie de l'archiduchesse et des deux cours. Holstenius lut les pleins pouvoirs du Pape ; après quoi la reine, sans nulle émotion apparente, fit sa profession publique de la religion romaine. Le jésuite Standacher fit un sermon en allemand.

[2] Le baron Girardi s'excusa auprès d'Holstenius, disant que si l'on avait su plus tôt la date de la *profession* de la reine, on aurait choisi un sujet d'opéra plus convenable et moins profane. Cette anecdote, rapportée par Gualdi, est peu vraisemblable, et l'ignorance de Girardi l'est encore moins, après les entretiens qu'il avait eus avec Holstenius les jours précédents. La reine ne s'en formalisa pas, si le mot qu'on lui prête est vrai : « Messieurs, il est bien juste que vous me donniez la comédie après vous avoir donné la farce. »

[3] Le même jour, elle écrivit à Charles-Gustave pour lui annoncer son abjuration. Le lendemain, elle écrivit à Alexandre VII.

[4] Archenholtz donne le texte de cette lettre, I, p. 491.

pexi et salinas. Vespere item exhibitum dramma musicale majus.

7. scripsi exemplar actorum ob ineptitudinem notarii [1]. Visitavi comitem Montecuculli; sub noctem iterum exhibitum fuit drama minus [2].

8. Indictus fuit discessus Reginæ. Ser^mi archiduces scripserunt professionem reginæ, uti etiam legatus Hispanicus. Valedixi ser^næ archiducissæ; reliquum diei impendi procurandæ legalitati professionis. Sub noctem valedixi baroni Girardi. Regina discessit circa secundam pomeridianam horam. Noctem impendi actorum instrumento conficiendo; sub quintam pomeridianam expedivi. et remisi cursores Ferrariam ad eminentissimum legatum de discessu Reginæ.

9. Dictavi scribendum instrumentum actorum cujus legalitatem non nisi ad secundam pomeridianam expedire potui; inde discessi, et secunda noctis Stanachum perveni. Regina ea nocte commorabatur Stertzingi.

10. Prennerum montem mane transivi et Stertzingi pransus sum, ubi Reginam tum discessuram offendi quæ Brixinonem tendebat; quo et ipse sub noctem perveni; paulo citra urbem incitavit me ad hospitium R^mus D. suffraganeus Berckhoven, ad quem diversi et me valde honorifice habuit.

[1] La reine écrivit ce jour-là à diverses personnes la nouvelle de son abjuration. Archenhöltz publie ses lettres à la duchesse d'Havré et à la comtesse de Brienne. J'ai retrouvé dans les papiers de Huet (Bibl. Laurentienne, Fds Ashburnham) une autre lettre du même genre, dont voici le texte :

« Ma cousine, si vous avez souhaité, il y a longtemps de me voir catholique, vos souhaits sont présentement accomplis et Dieu m'a fait la grâce d'avoir fait ici publiquement profession de la religion romaine. Je vous en donne advis, sachant que vous n'en aurez pas une médiocre joie, et que vostre piété et l'affection que vous avez pour moi vous feront doublement participer à mon bonheur. Pour ne demeurer pas ingrate des vœux que vous aviez faits pour mon salut, je désire qu'il vous arrive toutes sortes de prospérités, et de rencontrer les occasions de vous tesmoigner l'estime très particulière que je fais de votre vertu, et que je suis, ma cousine, votre très affectionnée cousine et amie,

» CHRISTINE.

» A Insprück, ce 7 novembre 1655. »

[2] Ces fêtes, spectacles, illuminations, cérémonies et festins coûtèrent quinze tonnes d'or, d'après le *Mercure de Hollande*.

11 jovis. Regina Ser^ma matutina discessit[1]; ego cathedralem et reliquias SS. Ingenuini et Aviti inspexi; urbem egressus, offendi redeuntem episcopum qui Reginam comitatus fuerat. is de curru descendens me salutavit, et ut negotia ejus summo Pontifici commendarem rogavit. Offendi reginam prandentem ad pagum Colmericum qua deinde vesperi perveni Bolsanum; hospitium habui in diversorio publico Clavis Rus *(illisible)* et Bolsanum per cursorem litteras camerales accepi ab em^mo legato Ferrariæ Illmo Bentivoglio nuncio, et a computista cameræ, de itinere Reginæ recte instituendo. Accepi litteras ab ill^mo episcopo Tridentino ut Regina Tridenti apud eum hospitaretur.

12. Regina interquievit Bolsani, ad eam visi mane, et constituimus de itinere per statum ecclesiasticum ; inde exhibuit mihi M. Aurelium Gatakeri *(sic)* et meum exemplar vidit, ut et Hieroclem. Visitavi legatum hispanicum et comitem Montecuculi ; pransus sum apud ill^mum D. de la Cueva; post prandium visitavit me D. legatus et D. baro Firmian, nomine episcopi et principis Tridentini, a quo ad reginam invitandam missus fuerat Sub noctem visitavit me comes Montecuculi.

13 sabbato. mane visitavi Baronem Firmian ; discessi circa undecimam antemeridianam, paulo ante Reginam, et vesperis satis tempestive pervenimus Egnam, quæ a Germanis incolis Naumark dicitur ; eo advenit cursor a duce Mantuæ invitante Reginam ut civitatem illam ingredi et apud se hospitari vellet; miserat dux præfectum equitum prœtorianorum. Regina humaniter recusavit, neque eam sibi recto itinere Romam tendenti de via publica deflectere liceri dixit, necdum constare quam viam Veneti essent præscripturi ; egi cum cursore de itineris intervallis constituendis inter Ferrariam usque.

14. Mane, sacro peracto, pransi sumus. Egna hora postprandium quarta pervenimus Lavisum, ubi cum regina item ab episcopo Tridentino invitata esset, deliberatum fuit quid agendum[2]. Ego dixi Summio Pontifici mentem esse ut Regina

[1] Archenholtz, d'après une relation suédoise manuscrite, fixe son départ à quatre heures de l'après-midi

[2] Le prince-évêque de Trente lui adressa des invitations réitérées, qu'elle finit par accepter. Le 17, à Alla, elle lui écrivit une lettre de remerciements (Archenholtz, I, 494).

ab episcopis locorum solemniter excipiatur, et sic scripsi episcopo de Regina excipienda per nuncium expressum.

15. Mane discessimus Laviso Tridentum. Episcopus medio itinere ocurrit reginæ egregio nobilium virorum comitatu. Quæ Tridentum ingressa recte perrexit ad templum cathedrale, ubi solemni cleri processione excepta, sacrum audivit ad altare S^mi^ crucifixi, ad genustatorium tribus gradibus elevatum; perrexit inde ad ecclesiam S. Mariæ Majoris, ubi synodus habita fuit, et postea ad S. Petrum, ubi asservatur corpus S. Simonis Pulvi. Inde in villa suburbana episcopi pransa fuit. Ego cum legato et episcopo sum pransus nobilissimo apparatu. Sub nocte Culianum pervenimus, episcopo reginam ad tria circiter passum millia comitante. Cum regina Calianum ingrederetur, barones Tropi, loci illius domini, ex castello superiori magno tormentorum strepitu lætitiam testati sunt. Hoc die Laviso ad episcopum Brixinensem, et Tridento ad Rev^dum^ Berkhoverum suffraganeum ejus, scripsi de simulacro dei Mithræ quod in pago Maulz extat delineando in gratiam Reginæ.

Regina Tridenti plane eodem modo excepta quo regis Hispaniarum soror, imperatrix, et imperatoris filia reginæ Hispaniæ; sub noctem episcopi Tridentini munus egregium rerum comestibilium mihi oblatum fuit; quod hospiti relinqui.

16. Regina Caliani substitit usque ad undecimam antemeridianam, ubi pransi sumus ante profectionem; paulo post meridiem transivimus Roveretum et sub nocte pervenimus Allam; ubi vespere diu locutus sum de reliquo itinere usque ad fines ditionis ecclesiæ, tum vero præcipue de studiis philosophicis græcis, admirabili ejus humanitate.

17. Circa priman pom. profecti Alla, paulo ultra Borghettum venimus ad collimites Austriacæ et Venetæ ditionis, ubi comitatus ab ser^mo^ archiduce reginae adjunctus substitit et Veneti ad portam lignis elatius occlusam nos exceperunt, nullo examine vel sane parum scrupuloso transeuntium. Inde per viam Peri satis tempestive pervenimus Dulceum ubi deputati Veronensium Regina adventum gratulati sunt [1], præterea nihil humani-

[1] Ce passage rectifie une erreur d'Archenholtz qui la fait complimenter à Dolie par des députés du doge et du Sénat de Venise.

tatis exhibentes, diversorium Reginæ, parietibus nudis, squallidis: et totius itineris sine dubio pessimum. Regina suo sumptu totum comitatum tractavit; me autem pessimo loco hospitantem lautissima cæna excepit. Vespere a Mantuanis et Venetis de intervallis itineris et stationibus constitutum fuit [1]. Qua de re ad eminentissimos legatos nuntios et Romam scripsi.

18. Dulcea profecti non per angustias Clusæ, sed viam montanam latissimam sed aliquanto longiorem, Bussolengum pervenimus vespere; cursorem cum litteris Dulcei scriptis Ferrariam hora noctis expedivi.

19. Bussolengo post sumptum prandium profecti sumus ad locum Veronensis ditionis *Isola della Scala* dictum, ubi olim fuere delitiæ Scaligerorum. In itinere per cursorem Em^mi card. legati et nuntiorum literas accepi, quem sub noctem cum litteris meis ad eosdem remisi.

20. Sabbato. Pransi ad insulam della Scala paulo ante meridiem discessimus cœlo pluvio et sub noctem per Pontem Molinum Hostiliam pervenimus; ibi tres fere horas in trajectu Padi hœsimus, ad arcem ducalem Revere in opposita ripa sitam transituri. Cursorem, qui me inter Insulam et Nogaram supervenit cum litteris card. legati et nuntii Bentivolii sub mediam noctem expedivi cum responso. Regina splendidissima cœna excepta fuit a duce Mantuæ et archiducissa ejus conjuge; omnis quoque comitatus laute exceptus [1].

21. Mane pransi in arce Revere; iterum Padum trajeci et currum conduxi qui me Hostilia Ferrariam perduceret; ita cœlo pluvio viaque lutosissima Figarolum sub noctem pervenimus; in itinere statim ubi Hostilia discessimus, literas per cursorem accepi ut reginam eo die si fieri posset Hostiliæ subsistere procurarem, ne imparatos nuntios Figaroli opprimeret Illi sub vespera reginæ occurrentes ad locum [*manque*] dictum cum curru, lectica et gestatoria sella [2]. Figaroli omnia in consultu neque satis parata offendimus ob ministrorum imperitiam. Eo venit Dnus Innocentius Contigenusalis.

[1] Le duc et l'archiduchesse allèrent à sa rencontre et la traitèrent magnifiquement.

[2] Ils lui présentèrent un bref du Pape du 24 octobre 1655, où il lui témoignait son envie de la voir bientôt à Rome.

22. Figaroli mature pransi et Ferrariam versus profect ad septimum citra Padum miliare vice-legatum cum magno militum comitatu Regina occurrit [1], et postea ipse cardinalis legatus, uno miliario citra eumdem Padum, quem deinde ponte navali stentum, sane nobili spectaculo, transivimus. Ferrariæ in E^mi legati palatio hospitium habui; cum ipso etiam cœnavi. Egi de libris hebraïcis cum Magio d'Italia hebrœo; sub nocte Bononiam et Romam scripsi per Dn. comitem Montecucullum.

23. Totum fere diem scribendis litteris impendi. Regina cum cardd. Spada et Pio pransa est; postea arcem perlustravit. Comes Montecuculi post prandium discessit cum confessione et actis. Sub noctem literas et zifra Roma accepi. Egi cum hebræo de libris editis et manuscriptis.

24. Mane ante diem scripsi; postea lustravi urbem; vidi libros hebraïcos; regina cum Cardd. iterum pransa est; post prandium prodiit ad lustrandam urbem et visitavit duo monasteria Regulariorum, ubi miraculum sanguinis Christi, et Carthusianorum. Sub noctis tertia exhibitum fuit drama musicale Bentivogliorum. Egi cum Magio d'Italia et Mose Allatino hebræis de manuscriptis hebraicis comparandis quæ inspexi.

25. Jovis. Mane pransi paulo ante meridiem discissimus; sub nocte pervenimus ad villam march. Tanaræ, 2 mil. ultra S. Petrum in Casali. Ego cum Dnn. nunciis diversi ad villam Danii, ditissimi mercatoris. Omnia bene disposita et parata offendimus per ministros Card. Lomellini legati Bononiæ.

26. Sumpto prandio discessi cum familia dni nuncii Turreggiani, et circa secundam pomeridianam Bononiam perveni hospitio exceptus in palatio em^mi card. legati; in via obivam habud primo vicelegatum, inde ab tertia ab urbe lapide legatum ipsum Reginæ magno comitatu occurentem. Sub hora 23 Regina urbem intravit. Ego interim bibliopolea excussi; vesperi ignes festivi more Romano exhibiti et post cœnam saltatio, spectante regina.

27. Sabbato mane regina sacro adfuit in ecclesia Dominicanorum. Vidit reliquias et picturas, accurate consideravit volu-

[1] Tout ce qui est dit ici des 22 et 23 novembre rectifie l'assertion peu précise d'Archenholtz, I, 495.

men legis, præclarum et antiquum DCC circiter annorum, quod falso autographum creditur, simillimum Vaticano volumini vetustate. Sub nocte Regina Stellanam spectavit.

28. Regina substitit Bononiæ ; mane vidit monasterium et claustrum S. Michaelis in Bosco ; Vesperi spectavit hastitudia, vidi bibliothecam S. Salvatoris.

29. Emi libros editos et manuscriptos. Post prandium profecti sumus Imolam ubi reginam cœna splendidissima excepit cardinalis Dungus.

30. Pransi sumus Faventia apud cardinalem Rossettum ; sub noctem venimus Forum Livii, ubi Regina excepta fuit a Card. Aquaviva, Romaniolæ legato ; ante cœnam habita fuit recitatio academica. Accepi epistolam card. Barberini ad Reginam.

1. Decembr. Post prandium pervenimus vesperi Cœsenam. Scripsi ad em. Card Barberinum ; hospitium habui apud PP Franciscanos. Reginæ ridiculum hastitudium exhibitum.

2. Summo mane lustravi bibliothecam monasterii a Malatestis fundatam, ubi notavi aliquot codices insignes, antiquissimos operum S. Basilii Nazianzeni et Chrysostomi ; scholia antiqua in Nazianzenum quæ archiepiscopi Bulgariæ præferebant ; opera Platonis in charta bombycina cum scholiis marginalibus egregiis. Pransi discessimus Ariminum, ubi monumenta visu digna spectavi : arcum Augusti, ecclesiam S. Francisci a Sigismundo Malatesta ædificatam, ubi monumentum Themistii philosophi ex Peloponeso allatum. Nocte fui apud Franciscanos ad S. Bernardinum. La nuova lista fatta *(sic)*.

3. Cœlo pluvio profecti ad Catholicam raptim pransi sumus. Regina Card. legatum et Nuutios atque D^rem^ Hispanium mensæ adhibuit. Inde, valida jam et profusa pluvia, Pisaurum circa 22 ^dam^ pervenimus. Reginæ in interiori cubiculo elegantissima saltatio exhibita ; choreas duxerunt comites Santinelli fratres[1] ; inde gigantea acrobatia introducta cum summa reginæ admiratione simul et oblectatione. Cœnavi cum card. Homodei et nuntiis.

4. Toti ferme die scripsi ; ad secundam noctis egi cum Febo Fuligni, librario hebræo de catalogo librorum hebraï-

[1] Le comte Francesco Maria Santinelli lui présenta un livre qui contenait des poésies italiennes, la plupart à sa louange.

corum. Vespere exhibitum fuit drama musicale cum machinis et saltationibus, ubi item producti fuere acrobatæ Cantianenses; horis pomeridianis Regina monachas et monasteria visitavit. Scripsi Romam de bibliotheca Urbinate, tum de successu itineris Pisaurum usque; literas misi sequenti mane.

5. Pransus cum card. legato et nuntiis, paulo ante reginam Fanum profectus, inde sub vesperam Senogalliam perveni, cœlo adhuc sudo; sed reginam intrantem turbo grandinis repente coortus oppressit. Hospitium optimum habui in ædibus Bernardini Fassini, card. Cherubini propinqui. Sub noctem ad me venit Card Rondanini cubicularius cum literis quibus statim respondi.

6. Die lunæ. Senogallia post summum tentaculum Anconam satis mature pervenimus. Ego diverti ad P. Inquisitorem; prope palatium sub noctem vidi D. Van der Gas. Egi etiam cum Leone del Bene, rabbino, de libris hebraïcis. Regina inspexit arcem Traiani in portu. Res valde confusa fuit [1].

7. Mane regina venerata est sanctas reliquias ex cathedrali ecclesia ad sacellum palatii delatas: cuspidem lanceæ et pedem S. Annæ. Sub vesperam Loretum pervenimus. Regina, ad radicem collis de curru descendens, pedibus ad sacram ædem ascendit quam etiam ad primum conspectum antea in itinere venerata fuerat [2]. Vesperi attulimus coronam.

8. Festum conceptionis B. Virg. Loreti substitimus. Regina, sacro audito, secreto in interiori parte ædis sacram communionem devote accepit, sic et tota familia ejusdem jussu; postea vidit cimelia et donaria sacra. Fœda admodum tempestas eo die fuit. Sub noctem accepi litteras Roma de adventu comitis Montecuculi, et negotio ex mente pontificis bene peracto [3].

[1] Holstenius ne dit rien des prétendues entrées de villes par Christine à cheval et habillée en amazone.

[2] Le témoignage d'Holstenius renforce celui de Gualdo et de Parival, qu'Archenhöltz (I, 495) paraît n'accepter qu'avec hésitation.

[3] A Lorette, ayant lu ce distique :

Hanc tibi sacravit spretam regina coronam
In cœlo tribuas ut meliore frui,

qui, d'après Ludolf, est d'Holstenius, la reine Christine se moqua de l'auteur. Elle voulait qu'on remplaçât *spretam* par *lictam* coronam. Holstenius, on le voit, ne souffle pas mot de l'incident.

9. Regina responsas mihi dedit ad literas card. Barberini. Inde vasa manu Raphaelis Urbinatis depicta in Pharmacopæa inspexit. Inde audito sacro sumptoque prandio discessimus imbre profuso viaque pessima et lutosa. Maceratam sub noctem ingressi sumus ; hospitium habui in ædibus thesaurarii Piccæi.

10. Macerata pransi profecti sumus Tollentinum, fœda cæli tempestate. Regina oppidum ingressa recte sese rexit ad venerandas reliquias S. Nicolai ; ego quoque sepulcrum vidi B. Catervii apud canonicos regulares. Sub nocte scripsi Romam ad card. Barberinum et ad ill^{mum} D. Rospigliosum secretarium S. Sanctitatis.

11. Cælo pluvioso inde ninguido, Regina Camerinum profecta, maxima familiæ pars cum sarcinis et impedimentis Muccium præmissa ubi et ego noctu substiti ; sub mediam noctem victualia Camerino submissa.

12 Dominica. Summo mane sacris adfuimus ; inde Apennini jugum superavimus spissa nive et intenso frigore. Regina cum familia ad Casas novas tentaculum sumpsit ; inde fœda tempestate Fulgineum sub nocte pervenimus. Ego curru parato Assisium ad card. Rondaninum perrexi.

13. Assisium perlustravi mane ante Reginæ adventum ; inde lautissimo prandio Regina cum toto comitatu excepta a card. Rondanino visitatis locis sacris sub multam noctem Fulgineum rediit.

14. Fulgineo Spoletum pervenimus satis tempestive. Regina splendide excepta a card. Facchinetto episcopo ; ego cum nuntiis apostolicis apud Rosarios hospitium habui. Litteris accepi ab Ill. Rospiglioso cum licentia redeundi Romam.

15. Regina Spoleti substitit, drama musicale post prandium spectatura ; quum ab ea proficiscendi commeatum petiissem discessi, et tempestive Interammum perveni ; hospitium habui in episcopeo, bene exceptus ab ill^{mo} gubernatore Bonfiolo ; quem in Reginæ hospitio apparando adjuvi. Paulum citra Stristuram obvium habui D. Sertorium Ursinum, equitem patavinum, Romam cum legatus Venetiis revertentem.

16. die Jovis. Ante lucem Interamnia discedens, prima luce Narniam transivi. Inde Ocriculis pransus tempestive Civitatem Castellanam perveni, ubi diversorium militibus refertum

offendi. In itinera inter Burgettum et Civitatem observavi accurate ductum veteris Flaminiæ per vallem Tiniæ fl., cujus admirandas substructiones, murum peccati vulgo appellante, divertebat autem ex hodierno ductu ad diversorum Stabiæ ubi de illa Flaminiæ parte non frequentanda sacræ consultæ edictum legitur. Pons Tiniæ vetus uno paulo plus miliari sub Civitate Castellana fuit quo loco nunc turris conspicitur.

17. Die veneris. Cum ob strepitum militum quiescere non liceret, circa decimam horam noctis discessi et prima luce Castellum Novum perveni. Sumptoque tentaculo inde sub 22da pomeridiana salvus et incolumis itinere, et negotio ex animi voto bene confecto, Romam reversus sum et sub nocte ad summi pontificis audientiam admissus [1]. Summa humanitate ab eodem exceptus, itineris et negotii totius rationem exposui, quam Sanctissimus Dominus Noster benignissime approbavit. Δόξα Θεῷ [2].

[1] La reine Christine n'arriva à Rome que deux jours après Holstenius, le 19 décembre : le soir même, à sept heures, elle fut reçue en audience par le Pape, et le lendemain, elle alla visiter la bibliothèque du Vatican, dont Holstenius lui fit les honneurs.

[2] Au verso du dernier feuillet, Holstenius a inscrit les indications suivantes :

In Pesaro Pietro Giacomo Loghi in luogo del sig. Gasparo Lamere.

In Ferrara 2 hebrei : Magio d'Italia. Mose Allatini.

In Pesaro Phebo Fuligni, libraio hebreo. Carlo Mandolese, libraio de Bologna.

LA LÉGENDE DE BOILEAU

(Suite)

III. — Despréaux avec ses trois amis. 1664-1665

En 1668, au moment où Despréaux vient de publier la satire à son esprit[1], sa situation littéraire n'est plus à faire. Amis et ennemis s'accordent indistinctement à le considérer comme le censeur attitré du Parnasse. Pourtant il n'a point encore, au moins dans une œuvre avouée[2], justifié ses droits à ce titre : il n'a fait aucune exposition de doctrine. Il juge souverainement, sans avoir montré la loi au nom de laquelle il prononce ses sentences. Ses condamnations sont néanmoins acceptées docilement ; elles ont l'autorité de la chose jugée, quoi qu'il n'ait guère pris la peine de les motiver.

A partir de 1668, il commence à s'aviser qu'après avoir été cru long temps sur parole, il est tenu de prouver sa compétence en donnant au public une profession de foi littéraire. Il se met en devoir de composer un art poétique[3]. Comment fut-il amené à passer ainsi de la simple satire au genre didactique? On ne saurait le dire sûrement. Quoi de plus obscur, de plus mystérieux que la génération des idées dans un esprit? Toutefois, en lisant sa dissertation anonyme sur la

[1] Cette satire parut pour la première fois dans un cahier qui ne contient que trois pièces sous ce titre : *Satires du sieur D...*, in-4° de 2, 16 et 6 pages. Paris, Billaine, Thierry Léonard et Barbin (*Original*), 1668. Cf. Berriat Saint-Prix, *Notices bibliographiques*, n° 16.

[2] La *Dissertation sur la Joconde* ne fut publiée qu'en 1669, p. 191 à 218 des *Contes et Nouvelles en vers* de la Fontaine, pet. in-12, Leyde, Sambix. Cf. Berriat, *Not. bibl.*, n° 23. Elle parut sans nom d'auteur et a dû être composée en 1665. Voir la longue note de Berriat St-Prix, *Œuvres complètes* de Boileau, t. III, p. 3, note 2.

[3] Berriat, t. I, p. 36, *Table chronologique*, place la composition de l'*Art poétique* de 1669 à 1674.

Joconde de La Fontaine, on voit qu'il avait, dès l'année 1665, une tendance marquée à se faire le docteur de son siècle. Sans doute, ce qui frappe le plus dans cette œuvre de critique, c'est moins la discussion en forme et le raisonnement que ces passages où le jeune écrivain se prononce avec un instinct si sûr et tant de bonheur d'expression sur le mérite comparé des deux imitateurs de l'Arioste. C'est le sentiment du beau qui lui dicte ce parallèle ingénieux : « M. de La Fontaine s'est rendu maître de sa matière : ce n'est point une copie qu'il ait tirée un trait après l'autre sur l'original : c'est un original qu'il a formé sur l'idée qu'Arioste lui a fournie. Au contraire, on peut dire de M. Bouillon que c'est un valet timide, qui n'oserait faire un pas sans le congé de son maître, et qui ne le quitte jamais que quand il ne peut plus le suivre [1]. » C'est encore à son instinct qu'il doit les lignes si connues sur la naïveté inimitable et la grâce indéfinissable de La Fontaine [2], à l'instinct aussi qu'il est redevable de ce malicieux portrait du *pauvre* Bouillon [3]. « C'est un auteur sec et aride ; toutes ses expressions sont rudes et forcées, il ne dit jamais rien qui ne puisse être mieux dit, et bien qu'il bronche à chaque ligne, son ouvrage est moins à blâmer pour les fautes qui y sont que pour l'esprit et le génie qui n'y est pas [4]. » Ces passages, véritablement remarquables, paraissent plutôt inspirés par le sentiment du beau et l'antipathie naturelle pour la médiocrité que par une théorie littéraire quelconque. On voit néanmoins dans l'ensemble de la dissertation quel plaisir éprouve l'auteur à raisonner, à dogmatiser ; il n'aime pas moins la discussion que la médisance ; il a déjà des règles de goût. S'il est enclin à blâmer, il l'est encore plus peut-être à argumenter. Il cite fréquemment Horace [5], il s'appuie sur Quintilien [6], il invoque l'autorité de Longin [7]

[1] *Dissertation sur la Joconde,* éd. Berriat, t. III, p. 6 et 7.

[2] *Ibid.,* p. 16.— C'est ce je ne sais quoi qui nous charme, et sans lequel la beauté même n'aurait ni grâce ni beauté, p. 18.

[3] *Ibid.,* p. 27.

[4] *Ibid.,* p. 23.

[5] *Ibidem,* p. 8, 10, 11, 16, 23, 28.

[6] *Ibid.,* p. 15. — Les éditeurs de 1669 lui font citer Quintilien, p. 28, mais c'est à Quintilius qu'il pensait.

[7] *Ibid.,* p. 11. — St-Marc, *Œuvres de Boileau,* t. I, p. LXXV, restreint

qu'il a, déjà peut-être, entrepris de traduire. En un mot, on sent dans cette œuvre d'un jeune homme de vingt-neuf ans environ, qu'il a des dispositions à devenir le législateur du Parnasse, après en avoir été l'intraitable et farouche gardien.

Comment avait-il été préparé à cette nouvelle face de son rôle ? A l'entendre, il avait exercé d'abord sur ses amis son ministère d'instituteur littéraire. Ses premiers disciples auraient été les écrivains qui sont avec lui l'honneur du règne, et s'il n'avait pas formé leur génie, il leur aurait plus ou moins appris leur métier. On ne saurait nier qu'il n'ait, en effet, essayé quelque chose de semblable. Est-il aussi sûr qu'il ait rencontré la docilité et le succès dont il se glorifie ?

Avant d'examiner ce qu'il en fut en réalité, il est nécessaire d'éclaircir certaines circonstances demeurées dans le demi-jour de l'anecdote. Assurément entre les quatre grands écrivains dont la renommée naissante illustra les débuts du gouvernement personnel de Louis XIV, il régna quelque temps une union intime et féconde. Cette union, quand commença-t-elle, quelle en fut la durée et, lorsque le faisceau eut été rompu par le fait de Racine, que devint la société littéraire formée autour de Molière ? Continua-t-elle, avec l'auteur d'*Alexandre* en moins? Une union nouvelle, au contraire, se constitua-t-elle, ayant Boileau pour centre ? Autant de questions encore mal résolues.

A la fin de 1662, Despréaux est l'ami de Molière, la chose est certaine ; il entre en relations avec Racine pendant l'hiver de 1663 à 1664, cela paraît probable : à cette époque, il était lié avec La Fontaine, on n'en saurait douter[1] : depuis quand,

la composition de la traduction de Longin à la seule année 1674. Berriat St-Prix, *Table chronologique,* p. 36, fait commencer cette traduction à peu près vers 1669. Faute d'indication contemporaine, il est bien difficile de savoir quand Boileau s'est mis à ce travail.

[1] On n'en pourrait douter qu'en refusant de croire à cette assertion de Brossette : « Il (Racine) eut une forte envie de faire connaissance avec M. Despréaux, et La Fontaine, que Racine connaissait, le mena chez M. Despréaux. » *Mémoires de Brossette sur Boileau,* dans la *Correspondance entre Boileau Despréaux et Brossette,* publiée par A. Laverdet, p. 519. — C'est après une conversation avec Boileau, le 8 octobre 1702.

à quelle occasion, avait-il fait sa connaissance? on l'ignore. Les quatre amis étaient donc réunis au commencement de 1664, et comme leur quatuor fut brisé avant le premier janvier 1666, il a duré seulement deux ans. Ils devaient se rencontrer au théâtre ou chez Molière qui demeurait alors rue St-Thomas du Louvre. Mais le plus souvent ils se retrouvaient au cabaret, en compagnie de joyeux vivants comme Chapelle ou Furetière, de quelques avocats, grands parleurs, de seigneurs qui aimaient également le bel esprit et le plaisir. Quant à se rassembler dans le logis de l'un d'entre eux, c'était difficile, car aucun, à l'exception de Molière, n'avait de chez lui. Boileau demeurait encore chez son frère le greffier, tout heureux d'être récemment descendu de la mansarde au grenier: Racine logeait chez l'abbé de Bernay, peut-être un des parents de sa mère [1], et, pour La Fontaine, eut il jamais des pénates à Paris? Titon du Tillet, l'auteur du *Parnasse françois*, dit, il est vrai, en termes exprès: « Despréaux loua pendant quelques années un appartement particulier à Paris, rue du Colombier, au faubourg St-Germain, où s'assemblaient deux ou trois fois par semaine ces quatre excellents hommes, ce qui cessa par un froid qu'il y eut entre Molière et Racine [2]. » Sur ce, Sainte-Beuve ne craint pas d'avancer: « Les dîners de la rue du Vieux Colombier s'arrangent pour chaque semaine

que Brossette consigna le fait dans ses Mémoires. Nous essaierons de démontrer plus loin que son assertion peut se concilier très bien avec la correspondance entre Racine et l'abbé Le Vasseur. — Un autre fait mentionné par le même Brossette, I, 488, semble prouver que la connaissance des deux écrivains avait commencé de très bonne heure. La Fontaine, dit Brossette à propos de l'épigramme latine *in Marullum*, la montra à M. Racine, qui ne connaissait pas encore M. Despréaux. — Or cette épigramme, dirigée contre le jeune Brienne, est antérieure à la disgrâce de ce ministre arrivée au commencement de 1663. (V. *Corresp. de Boileau et de Brossette*, éd. Laverdet. p. 106. L'auteur a dû la communiquer à La Fontaine, à l'époque où il l'a composée.

[1] L'abbé de Bernay, *chez qui il demeurait*, dit Brossette, *Comment.* sur le vers 185 de la *Satire* III. — Cet abbé se nommait François (d'autres disent Henry) Feydeau de Brou. Il était conseiller clerc au Parlement et mourut en 1666. Il appartenait par sa mère à la famille Hennequin. *Gallia christiana*, t. XI, col. 834.

[2] *Description du Parnasse françois*, par Titon du Tillet, MDCCXXVII: 1 vol. in-12, p. 141.

et Boileau y tient le dé de la critique[1]. » Est-il sûr que cette location remonte aux années 1661 et 1665, comme l'affirme implicitement du Tillet? Il y a quelque raison d'en douter. Nicolas, personne ne l'ignore, habitait, à ses débuts dans la poésie, chez son frère aîné Jérôme, l'héritier du greffe paternel. Tout prouve qu'à l'époque dont nous parlons il n'avait point encore quitté ce logement incommode. Tantôt, à propos d'un vers de la Xe Satire, Brossette, après s'être égayé sur le talent tout particulier de Mme Jérôme pour inventer des noms ridicules et des injures populaires, ajoute : « Notre poète qui entendait tous ces termes-là *vingt fois par jour* les redisait à ses amis. Il en faisait même rire quelquefois M. le premier Président de Lamoignon[2]. » Tantôt ce même Brossette, rappelant un autre souvenir de Despréaux, le représente assistant, dans la maison de sa belle-sœur, à la dispute plaisante de ces deux personnages grotesques, Mme de Crissé et Balthazar de Lyonne[3], que Racine a mis aux prises dans les *Plaideurs*, sous les noms immortels de comtesse de Pimbesche et de Chicaneau. Cela ne prouve-t-il pas qu'en ces temps-là Boileau vivait encore sous le toit de son frère aîné? C'était, du reste, si bien sa demeure pour le public, que ses envieux l'appelaient ironiquement, encore en 1667, « le censeur du Palais, le petit Phaéton de la cour du Palais[4]. » Plus tard, sans doute, il loua

[1] *Portraits littéraires* par C. A Ste-Beuve. Paris, Garnier frères, 1876 : in-18. p. 11.— Saint Marc, dans les *Mémoires pour la vie de Chapelle* (*Voyage de Chapelle et de Bachaumont, suivi de leurs poésies diverses*, précédé *de mémoires pour la vie de Chapelle, d'un éloge de Bachaumont* et d'une *Préface* par St-Marc, Paris, 1826, in-8°, p. XLIX, donne le même renseignement. Mais son témoignage ne double pas celui de du Tillet, car il déclare en note qu'il rapporte le fait sur la foi du *Parnasse françois*. Il semble, du reste, presque en douter, puisqu'il ajoute : « mais Racine dans les mémoires sur la vie de son père, fait mention de la Croix de Lorraine et ne dit rien de la rue du Vieux-Colombier. » Faisons observer que St Marc, en nommant la rue du Vieux-Colombier, n'a pas reproduit exactement du Tillet, car celui-ci avait dit seulement rue du Colombier. Cf. *Notice biogr. sur Jean Racine* dans l'édition de Racine des *Grands Écrivains*, t. I. p. 56.)

[2] Brossette, *Comment.* sur le vers 350 de la Satire X.

[3] *Commentaire* sur le vers 115 de la Satire III, éd. de Genève, t. I, p. 34.

[4] *La critique des-intéressée sur les Satyres du Temps*, p. 3 et 55. — Ce libelle, attribué à Cotin, est de 1667.

l'appartement de la rue du Colombier[1], mais les « quatre excellents hommes » ne s'y rencontrèrent jamais tous à la fois. Encore une légende à réduire aux termes de l'exacte vérité. Une tradition plus certaine et moins vague, c'est celle que rapporte Brossette[2] : « Dans la place du cimetière Saint-Jean, à Paris, il y avait alors un traiteur fameux, chez qui s'assemblaient tous les jours ce qu'il y avait de jeunes seigneurs des plus spirituels de la Cour, avec MM. Despréaux, Racine, La Fontaine, Chapelle, Furetière et quelques autres personnes d'élite, et cette troupe choisie avait une chambre particulière du logis qui leur était affectée.... dans ce célèbre réduit ils inventaient mille ingénieuses folies. » Rien de suspect en ce récit; le commentateur le tient de la bouche de Boileau, les dates concordent[3], les faits rapportés sont vraisemblables. Seulement Molière ne figure pas dans ces assemblées quotidiennes. Selon toute apparence, il était trop occupé pour prendre habituellement part à ces conférences où Bacchus et Momus présidaient plus souvent qu'Apollon. Mais s'il assistait moins régulièrement que les autres à ces folles réunions, les occasions de se rencontrer avec des amis dont le commerce lui était si cher ne lui manquaient pas. Dans sa maison, à la comédie, dans quelque cabaret en vogue, à la table d'un traitant ou d'un grand seigneur, tantôt deux à deux, tantôt trois à trois, souvent tous les quatre ensemble, nos beaux esprits se retrouvaient et naturellement arrivaient toujours à parler de littérature et de leurs ouvrages. C'était une Académie ambulante, sans prétentions, sans règlement, sans convocations en forme, mais dont les membres se désiraient, s'appelaient et savaient se rejoindre partout[4]. Racine, on le sait, rompit cet

[1] Saint-Marc, dans les *Mémoires pour la vie de Chapelle*, dit rue du Vieux-Colombier.

[2] Brossette, t. I, p. 438, *note* sur le vers 12 de l'*Épigramme II contre Saint-Sorlin*.

[3] Il résulte des faits indiqués par Brossette que ces réunions avaient déjà lieu en 1663, année probable du *Chapelain décoiffé*, et qu'elles duraient encore en 1668, époque des *Plaideurs*.

[4] Souvent aussi ils se réunissaient dans quelques-uns des cabarets qui avaient alors la célébrité, au *Mouton-Blanc*, sur la place du cimetière Saint-Jean, ou chez le fameux Crenet, à la *Pomme-de-Pin*, dans la rue de

accord à la fin de 1665, et depuis lors on ne revit plus les quatre poètes ensemble. Il est vrai que Boileau demeura comme La Fontaine l'ami de Molière, mais il le vit moins souvent, tandis que ses liens avec Racine se resserraient de plus en plus. Il semble même qu'à partir de ce moment il devint l'âme de ces assemblées bacchiques où le grand comique paraissait si rarement, où Chapelle, au contraire, ne manquait guère et finit par remplacer l'auteur de l'*École des Femmes* et du *Misanthrope* dans le quatuor des beaux esprits[1]. De son côté, La Fontaine disparaît insensiblement de la compagnie ; il était trop indépendant, trop irrégulier de toutes manières pour s'astreindre à venir assidûment, même au cabaret, et par suite de son éloignement ou de ses absences la petite société se trouva réduite à trois membres[2].

Revenons aux beaux jours de cette amitié célèbre, quand, avant le *Misanthrope*, avant les *Fables*, avant *Andromaque*, avant la *IX*e *Satire*, Molière, La Fontaine, Racine et Boileau, qu'aucun tort n'avait encore divisés, conféraient ensemble sur leur art. On aimerait à se figurer ce qu'étaient ces réunions familières, où ne pénétraient jamais le ton solennel et l'air pédant[3]. Quelque chose assurément d'analogue à ces dîners de la rue Contrescarpe, où, sous le second Empire, MM. Taine et Renan, pour ne citer que les plus illustres, venaient s'asseoir à côté de Sainte-Beuve. Malheureusement les soupers de la rue du Colombier ou de la place du cimetière

la Licorne, ou même à la *Croix-de-Lorraine*. *Notice biographique sur Jean Racine*. *Œuvres* de Jean Racine dans la collection des *Grands Écrivains*, t. I, p. 61.

[1] Le roman de *Psyché* ne semble-t-il pas attester ce changement ? Quand il fut commencé, un des quatre amis, Gélaste, était peut-être Molière — plus tard Gélaste est devenu Chapelle. C'est une hypothèse qui sourit à M. Paul Mesnard, *Notice biographique sur La Fontaine*, p. XCIII.

[2] Les choses semblaient arrivées là, quand Boileau, vers 1671, commença le *Lutrin*. Du moins l'auteur du *Lutrigot* ne parle plus que du trio formé par *Lutrigot* (Despréaux), *Garine* (Racine) et *Vigille* (Chapelle.)

[3] La première chose qu'ils firent, ce fut de bannir d'entre eux les conversations réglées et tout ce qui sent sa conférence académique. *Les Amours de Psyché*, livre I, préambule.

Saint-Jean n'ont pas eu, comme les dîners Magny, les frères Goncourt pour chroniqueurs. La Fontaine seulement nous en fait connaître l'allure générale : « Quand ils se trouvaient ensemble et qu'ils avaient bien parlé de leurs divertissements, si le hasard les faisait tomber sur quelque point de science ou de belles-lettres, ils profitoient de l'occasion ; c'étoit toutefois sans s'arrêter trop long temps à une même matière, voltigeant de propos en autre, comme des abeilles qui rencontreroient en leur chemin diverses sortes de fleurs [1]. » Quant au détail, il nous échappe, mais les récits à bâtons rompus de Despréaux nous en ont conservé quelques circonstances particulières. Quelle était alors son influence? Il se mettait souvent en avant, tenait-il le dé? Peut-on dire avec Sainte-Beuve : « Le bon sens du poète critique, autorisé et doublé de celui d'un grand roi, a contenu les autres, les a contraints par sa présence respectée à leurs meilleures et à leurs plus grandes œuvres [2] ? » Écartons préalablement le bon sens du grand roi ; pour le moment il n'a rien à faire ici, par l'excellente raison que Louis XIV ne connaît pas encore Despréaux et ne peut, par conséquent, ni l'autoriser ni le doubler. Boileau reste donc tout seul et sans aide en présence de ses amis. Quel est en réalité son rôle? Quelle a été son action sur eux tous ensemble, sur chacun d'eux en particulier ? Préciser exactement l'effet de sa présence et de ses conseils, est, il faut l'avouer, bien difficile. Les renseignements du dehors font presque entièrement défaut. Quant à ceux qui viennent de Boileau, ils nous sont arrivés par des intermédiaires plus préoccupés de sa bonne réputation que lui-même, venus trop tard d'ailleurs pour avoir bien compris le sens et la portée de ses souvenirs [3]. Toutefois, en examinant attentivement ces mêmes souvenirs, en s'aidant du témoignage si précieux de La Fontaine dans son roman de *Psyché*, de quelques mots re-

[1] *Les Amours de Psyché*, livre I, au début.

[2] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 3e édition, tome VI, p. 512.

[3] J.-B. Rousseau, dans une lettre à Brossette du 30 septembre 1716 *Œuvres*, éd. Lefevre, 1820, t. V, p. 161, dit de Montchesnay : « Il étoit un des dévots de M. Despréaux, qui en étoit quelquefois fatigué et qui me disoit en parlant de lui : « Il semble que cet homme-là soit embarrassé de son mérite et du mien. »

cueillis par les contemporains, il n'est pas impossible de se faire une idée de ce qui se passait entre ces illustres amis, de deviner à peu près leurs véritables rapports. Despréaux, sans doute, était naturellement porté à régenter les autres, mais il était loin d'avoir au milieu d'eux la situation privilégiée, l'autorité incontestée que la postérité se plaît à lui reconnaître. Il tient sa place, il joue sa partie, mais rien ne prouve que sa voix soit plus écoutée que celle des trois autres, et que ses avis, en les supposant aussi infaillibles qu'on aime à le dire, soient suivis avec une déférence, un respect particuliers. Écoutez plutôt La Fontaine : il nous montre, devisant et disputant ensemble, les quatre amis « dont la connaissance avait commencé par le Parnasse. » Il désigne Despréaux par le pseudonyme d'*Ariste*, et ce nom même, avec lequel le théâtre nous a familiarisés, représente un homme qui se croit en droit de donner des conseils à toute occasion. Telle était, en effet, l'humeur du satirique, mais le roman nous prouve que celle des autres n'était pas de lui céder docilement et de le croire un oracle [1] : « On le voit essayer d'imposer sa méthode de discussion, ramener durement son adversaire à la question, qualifier ses arguments avec une franchise méprisante »; « Vous apportez, lui disait-il, des raisons si triviales que j'en ai honte pour vous »; ou bien encore : « Vous êtes le plus frivole défenseur de la comédie que j'aie vu depuis longtemps. » L'adversaire, qui est Gélaste, ne se laisse pas déconcerter par ce ton doctoral et ne craint pas de remettre Ariste à sa place. Celui-ci veut-il lui faire une concession de pure bienveillance. « Non, non, s'écrie-t-il, je ne veux point qu'on m'accorde de privilège, vous n'êtes pas assez fort pour donner de l'avantage à votre ennemi. » Et, quand il entend traiter ses raisons de triviales : « Voyez un peu l'homme difficile [2], reprend-il. » Et il ajoute avec malice : « Et vraiment puisque vous voulez que je discoure de la comédie et

[1] Les *Amours de Psyché*, livre I, éd. Walckenaër. Paris, Lefèvre, 1838, t. I, p. 397 à 404.

[2] Cette exclamation ne rappelle-t-elle pas le titre de la fable 1 du livre II, de La Fontaine : « Contre ceux qui ont le goût difficile ? » On dirait que les six derniers vers de cette fable sont une réponse à quelque censure de Despréaux sur la rime.

du rire en philosophe platonicien, j'y consens : faites-moi seulement la grâce de m'écouter. » Gélaste n'est pas le seul à se révolter contre les allures d'Ariste : Acanthe, lui-même, qui semble assister à la dispute en homme ayant mieux à faire et voudrait la voir finir, ne craint pas d'arrêter son ami quand il va trop loin [1]. Polyphile, c'est-à-dire Lafontaine, a, dans cette conversation, dont il s'est fait le rapporteur, l'attitude indifférente qu'il gardait le plus souvent dans la société, il écoute avec beaucoup de silence et d'attention [2], sans toutefois en avoir l'air, et ne prend du reste aucune part à la controverse. Mais il a eu soin de nous prévenir dès le commencement qu'il se réservait une pleine indépendance. Ne nous dit-il pas, en parlant de la composition de *Psyché* : « Il y travailla longtemps sans en parler à personne, enfin il communiqua son dessein à ses trois amis, non pour leur demander s'il continuerait, mais comment ils trouvaient à propos qu'il continuât. L'un lui donna un avis, l'autre un autre ; de tout cela, il ne prit que ce qui lui plut [3]. » S'il consulte ses amis, il veut s'éclairer sans doute des lumières de leur esprit, mais il en fera ensuite à sa tête. Les autres agissaient de même. Ainsi ces grands hommes, en prenant des avis, ne demandaient pas des leçons et conservaient toute liberté de choisir et de décider eux-mêmes. Boileau, que le fabuliste appelle, peut-être avec une arrière-pensée, « sérieux sans être incommode [4], » essayait, à la vérité, de faire prévaloir son sentiment à toute force, et parce qu'il raisonnait avec suite, se croyait facilement victorieux dans la discussion. On peut voir, dans *Psyché*, à quoi se réduisaient le plus souvent ces victoires imaginaires. Ariste et Gélaste contestaient depuis une heure sur le rire et les larmes. « Il y a si longtemps qne nous disputons, finit par dire le dernier, que je ne veux plus vous rien nier. — Et moi, je veux vous prouver quelque chose, répartit l'autre [5]. » La querelle re-

[1] *Ibid.*, p. 396-397, 404 et 399.
[2] *Ibid.*, p. 404.
[3] *Ibid.*, p. 349, 350.
[4] *Ibid.*, p. 350.
[5] *Ibid.*, p. 403.

commença de plus belle, et sur de nouveaux frais, puis le défenseur de la comédie la termina par ces mots piquants : « Je veux bien ne pas répliquer, mais ce sera à condition que vous ne prétendrez pas m'avoir convaincu, sinon continuons la dispute [1]. » Le contradicteur de Despréaux n'avait pas, on le voit bien, la présomption d'avoir mis à bout un adversaire opiniâtre, mais lassé d'une contestation inutile, il se retirait sans rien concéder. Ainsi devaient se passer bien des discussions [2]. Polyphile, on le sait, est, dans l'ouvrage de La Fontaine, l'auteur lui-même ; Acanthe est Racine. Mais Gélaste, le partisan du rire et l'antagoniste d'Ariste-Boileau, quel est-il ? Comme sa thèse est celle qui est soutenue dans la *Critique de l'École des Femmes*, on l'a pris longtemps pour Molière ; on paraît ne plus l'admettre aujourd'hui, et Gélaste est devenu Chapelle, de spirituelle et plaisante mémoire. Cette dernière attribution pourrait bien être la vraie [3], mais qu'importe ? Molière aussi bien que Chapelle tenait assez souvent tête à Despréaux. Il était même aussi dans ses habitudes

[1] *Ibid.*, p. 404.

[2] Le roman de *Psyché* ne parut qu'à la fin de 1669, plusieurs années par conséquent, après le temps qui nous occupe ici (1664-1665). Mais, aux deux époques, les choses devaient se ressembler à peu près.

[3] M. Louis Moland, qui paraît l'avoir faite le premier (*Œuvres complètes* de La Fontaine, édition Garnier, t. VI, p. x à XIII), l'appuie d'arguments donnant beaucoup à réfléchir, mais non péremptoires. Il y a très certainement, dans les propos et dans les raisonnements de Gélaste, comme dans les ripostes de ses adversaires, beaucoup de choses qui conviennent mal à Molière. Mais l'auteur de *Psyché* a pu, volontairement ou non, ne pas faire un portrait fidèle. Il a pu, tout en songeant à Molière, lui prendre quelques traits, en emprunter même à d'autres originaux et arranger le tout suivant sa fantaisie. Ne perdons pas de vue que le voyage des quatre amis et leur dialogue sur la compassion et le rire sont des « enrichissements de son ouvrage » et non la relation véridique de choses arrivées. L'imagination de La Fontaine n'était donc gênée par aucun besoin d'exactitude, soit dans la peinture des caractères, soit dans l'ordre des temps. Le XVIIe siècle est coutumier de ces altérations souvent voulues. Ainsi S. Evremond, dans le fameux dialogue du maréchal d'Hocquincourt et du P. Canaye, avance de plusieurs années la mort de Mme de Montbazon, « erreur grossière, disent après Sylvestre et Des Maizeaux, les *Mémoires de Trévoux* (janvier 1706, p. 29) et qui suffirait pour faire juger à un sçavant, dans quelques siècles, que ce dialogue n'est pas de son véritable auteur. »

de trancher brusquement les controverses fatigantes, témoin l'anecdote bien connue qui nous le montre aux prises avec l'avocat Fourcroy, « redoutable, dit-on, par la capacité et la grande étendue de ses poumons. » « Qu'est-ce que la raison, finit-il par dire, avec un filet de voix, contre une gueule comme celle-là [1]? » Si Boileau ne criait pas, s'il n'étourdissait point d'ordinaire par le volume de sa voix [2], sa confiance en son propre sens, son opiniâtreté, mêlée de dédain et de malice, devaient parfois incommoder et irriter. Une autre anecdote, racontée par lui-même et dans laquelle il paraît avoir eu le beau rôle, n'est-elle pas la preuve de l'effet produit sur ses contradicteurs par cette imperturbable ténacité? Il disputait avec Racine, et celui-ci, perdant toute mesure et l'accablant de railleries, il finit par lui dire de grand sang-froid: « Avez-vous eu envie de me fâcher? — Dieu m'en garde, répond son ami. — Eh bien, reprit Despréaux, vous avez donc tort, car vous m'avez fâché. » Sans doute, le tendre Racine était parfois fort irritable et très amer, mais si dans la circonstance il fut méchant, ne fut-il pas impatienté par l'obstination que mettait son adversaire à se donner raison [3]? N'est-ce pas encore cette fermeté de bonne opinion de soi qui, dans un souper chez Segrais, lui attira, de la part de Chapelle, une brutale et foudroyante riposte? Il venait de lire quelques morceaux de son *Lutrin*, le malicieux et pétulant causeur se permit des critiques. « Tais-toi, Chapelle, lui dit-il impatienté, tu es ivre. — Je ne suis pas, répliqua l'autre, si ivre de vin que tu es ivre de tes vers [4]. »

Ces anecdotes et d'autres encore qu'il serait facile de citer, prouvent incontestablement que Boileau n'exerçait pas

[1] *Encyclopediana*, t. II, p. 690-v° *Molière*.

[2] Il parait cependant qu'en récitant ses vers, il haussait le ton. Desmarests, du moins, l'affirme. (*La deffense du poëme heroïque*, dialog. VI, p. 115: « Il (Boileau) a toutefois quelques amis qui ont du goust pour les vers, s'il les donnoit à lire. Mais sa voix qui tonne les empesche de juger. » Mais faut-il en croire un adversaire aussi passionné?

[3] *Mém. sur la vie de Jean Racine*, première partie, p. 297.

[4] *Encyclopediana*, t. I, p. 252, v° *Chapelle*. — L'anecdote est empruntée aux *Mémoires et anecdotes de M. de Segrais*. *Œuvres diverses*, Amsterdam, François Changuion, 1723, t. I, p. 2 et 3.

dans son entourage l'autorité à laquelle il aurait prétendu volontiers. On sait comment le même Chapelle écoutait ses remontrances sur l'ivresse : il le faisait entrer dans un cabaret pour l'entendre prêcher à son aise, et finalement, dit L. Racine, le prédicateur et le nouveau converti s'enivraient[1]. Les autres montraient plus de déférence, consultaient sérieusement le satirique et profitaient souvent de ses avis, mais c'était à charge de retour. Ils l'estimaient sans contredit, appréciaient comme elles le méritaient les solides qualités de son style et de son esprit, sans le considérer comme un maître, sans se laisser conduire par lui avec la docilité d'un dévot qui obéit aveuglément au directeur de sa conscience. Ils vivaient, au contraire, avec lui sur le pied de l'égalité complète, de la réciprocité la plus entière. Cette mutuelle indépendance se manifeste dans les rares anecdotes qui nous restent sur les rapports de nos quatre amis. Chacun fait connaître librement son sentiment, chacun accepte, sauf à les discuter, les critiques et les observations, Despréaux comme les autres. Celui-ci, je le sais bien, quand il rapporte ces consultations et ces discussions, s'attribue le beau rôle et se donne habituellement raison. A l'entendre, on croirait, en effet, que seul il adressait des conseils salutaires, et n'en recevait guère que d'inutiles et d'oiseux. Cela tient à la bonne opinion qu'il avait de son propre sens, à ce désir de se faire valoir qui perce dans toutes les confidences de sa vieillesse. Cela tient encore à ce qu'il n'évoque guère les souvenirs d'autrefois qu'à propos de ses œuvres : il s'agit alors de sa personne, est-il étonnant qu'il se mette en scène, qu'il se recherche et se contemple dans l'ombre du passé ? Mais si, dans cette revue rétrospective, il se fait la part trop belle et chante trop souvent victoire, il n'est pas impossible de découvrir même sous les louanges qu'il se décerne et les triomphes qu'il s'attribue, la preuve que ses amis n'avaient pas toujours vu les choses du même œil que lui. Souvent le combat cessait parce qu'on était las de la dispute. Il était, Gélaste nous l'a dit, sujet à prendre cette fatigue pour un acquiescement ; il se retirait avec l'intime conviction qu'il avait fermé la bouche à ses

[1] Louis Racine, *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, p. 227.

contradicteurs et enregistrait dans sa mémoire ces prétendus avantages. Mais ses adversaires et ses auditeurs ne lui avaient pas donné raison toutes les fois qu'il avait cru l'avoir. Montrons-le par deux exemples significatifs. Nous sommes obligés de les emprunter, comme il a fallu le faire pour le passage de *Psyché*, au temps qui suivit la rupture de Racine avec Molière, mais plusieurs faits de même nature ont dû nécessairement se produire avant cette époque. Voici le premier. Dans la satire *à mon esprit*, le nom de Cotin revient neuf fois. On craignait autour de Boileau que ce fréquent retour du même nom ne parût affecté et ne déplût aux lecteurs. Il eut l'air de se rendre. « On s'assembla, dit Brossette, on lut la satire entière, mais on trouva partout le nom de Cotin si bien placé qu'on ne crut pas qu'il y eût aucun de ces endroits qui dût être retranché [1]. » Ainsi le raconte le confident du poète satisfait de son œuvre, mais les amis se tinrent-ils pour aussi battus qu'il semble le croire? J'en doute fort pour mon compte, quand je songe aux *Femmes savantes* et à la querelle des deux pédants. Vadius, en renvoyant Trissotin à l'auteur des *Satires*, se vante de n'en avoir reçu qu'une atteinte légère, puis il ajoute :

> Mais jamais dans ses vers il ne te laisse en paix
> Et l'on t'y voit partout être en butte à ses traits.

A quoi l'autre répond orgueilleusement :

> Il te met dans la foule ainsi qu'un misérable ;
> Il croit que c'est assez d'un coup pour t'accabler
> Et ne t'a jamais fait l'honneur de redoubler.
> Mais il m'attaque à part, comme un noble adversaire
> Sur qui tout son effort lui semble nécessaire :
> Et ses coups, contre moi redoublés en tous lieux,
> Montrent qu'il ne se croit jamais victorieux [2].

L'ironie contenue dans cette vive tirade est-elle seulement à l'adresse de Cotin? Est-il téméraire de croire que Molière visait en même temps Despréaux, et, se souvenant des con-

[1] *Commentaire* de Brossette sur le vers 307 de la *IXe satire*.
[2] *Femmes savantes*, act. III, sc. 6.

seils d'autrefois, voulait lui donner indirectement une leçon de goût et de mesure? La même année, — c'était celle qui précéda sa mort, — il se permit encore de critiquer le censeur du Parnasse, à l'occasion de l'épître sur le *passage du Rhin*. Il blâmait l'équivoque contenue dans les deux vers suivants :

> Il apprend qu'un héros conduit par la victoire
> A de ses bords fameux flétri l'antique gloire.

Ces vers signifiaient à ses yeux que la présence du roi avait déshonoré le fleuve. Boileau se défendit, crut avoir donné des raisons triomphantes; mais, ajoute Brossette, « Molière ne se rendit pas [1]. » Les discussions de ce genre devaient souvent se terminer de la même façon. L'âme et l'attrait de ces réunions et de ces conversations, c'était l'absence de toute dépendance. Nos quatre amis se consultaient : chacun parlait suivant ses lumières, son génie et ses allures, sans gêne et sans détour, mais aucun n'avait ni l'autorité régulatrice d'un maître, ni l'ascendant révéré d'un directeur. Quand Despréaux, entouré dans sa vieillesse de disciples et d'admirateurs, se figurait qu'il avait rencontré parmi les compagnons de sa jeunesse les mêmes déférences et la même adulation, il ne s'apercevait pas qu'il confondait les temps : le présent lui faisait illusion sur le passé. Sans doute, en 1664, il avait voix au chapitre, et cette voix avait son poids, mais voulait-il la rendre prépondérante, elle n'était plus écoutée, quand elle ne l'exposait pas à de brusques rebuffades. On peut même dire que, s'il eut parfois la prétention de diriger les autres, il n'était pas fait pour élever bien haut la portée de la conversation. Laissons de côté ces thèses générales, comme on en trouve une dans *les Amours de Psyché*, véritables assauts d'escrime littéraire, où les champions semblaient avoir retenu, quoiqu'en dise La Fontaine, [2] les habitudes du Bureau d'a-

[1] Brossette. *Commentaire sur le vers* 51 *de la IVe épître*. « M. Amar, dit Berriat, t. II, p. 44, note 1, parait approuver la critique de Molière, qu'au contraire M. Daunou trouve étrange, et qui, du reste, pourrait bien avoir été imaginée par Brossette. » — Il l'a si peu imaginée que nous savons le jour précis où Boileau lui en fit part.

[2] La première chose qu'ils firent, ce fut de bannir d'entre eux les conversations réglées, et tout ce qui sent sa conférence académique. La Fontaine, *les Amours de Psyché*, au début du livre I.

dresse ou de l'Académie de Richesource. D'ordinaire Boileau mettait surtout l'entretien sur des remarques de style, discutant la propriété d'un terme, contestant la pureté d'un mot, s'échauffant sur la richesse ou la précision d'une rime. « Plus enclin à blâmer » qu'à louer [1], il produisait librement ses censures, que les autres rejetaient avec la même liberté. Mais s'il aimait à conseiller, au fond il n'aimait guère qu'on le conseillât, et trouvait toujours quelque bonne raison pour éconduire les censeurs. Bien qu'il n'en convienne point, il ne détestait pas la louange ; il ne la sollicitait pas, mais il la recevait avec joie et ne l'oubliait plus. Avec quelle naïveté complaisante ne raconte-t-il pas certaines anecdotes, où l'on voit ses amis s'extasier sur ses « petites prospérités » [2] verbales. Ce trait par exemple : Il avait sur le métier la satire adressée à Molière. Arrivé dans cette œuvre à l'endroit où il préconise, avec raison du reste, le travail difficile, il trouva sans peine

Je pourrais aisément, sans génie et sans art...

Après commença son embarras. Suivant sa coutume, il chercha premièrement le second vers de son distique, et d'abord, avec la joie d'une heureuse découverte, écrivit :

Dans mes vers recousus mettre en pièces Malherbe.

Comment donner une rime à ce nom propre? la chose était malaisée ; il y réussit pourtant, mais avant de produire le mot qu'il avait peut-être rencontré plutôt dans un dictionnaire de rimes qu'au coin d'un bois, il soumit le cas à ses amis. Tous se déclarèrent impuissants à trouver la rime qui semblait l'avoir fui. « Eh bien ! leur dit-il d'un air triomphant, voici ce vers introuvable » :

Et transposant cent fois et le nom et le verbe...

Les uns et les autres, ravis d'admiration, se récrièrent, et La Fontaine, renchérissant sur tout le monde, se mit à dire :

[1] Dernier vers du IVe chant de l'*Art poétique*.
[2] Mot de Mme de Sévigné. Lettre à sa fille. 21 février 1689.

« Je donnerais le plus beau de mes contes pour avoir trouvé cela[1]. »

L'anecdote n'est-elle pas curieuse? La Fontaine, qui fut toute sa vie ce qu'il est resté dans ses dernières années, « fort ingénu et fort simple[2], » avait ainsi des accès de naïf enthousiasme. La question qu'il adressait à tout venant, après être tombé par hasard sur un des Petits Prophètes :—« Avez-vous lu Baruch? c'était un beau génie, » est restée célèbre[3]. La demande faite à un docteur de Sorbonne, s'il croyait que saint Augustin eût plus d'esprit que Rabelais, traîne dans tous les recueils d'anecdotes[4]. N'a-t-il pas dit plus d'une fois à Boileau lui-même que les deux vers de ses ouvrages qu'il aimait davantage, c'étaient ceux de l'*Épître au Roi* sur l'établissement des points de France à la place des points de Venise :

> Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
> Que payait à leur art le luxe de nos villes[5].

Il faut convenir que dans ces deux circonstances, dont Despréaux se montrait si fier, le bonhomme ne marchandait guère ses éloges. La périphrase sur la manufacture des points est élégante et bien tournée, mais vague; la rime en *erbe* n'est à vrai dire qu'un tour de force assez médiocre. L'admirateur si libéral de ces petits bonheurs de versification n'avait pas encore donné sa mesure, quand il faisait si bon marché de ses contes. A peine en avait-il composé quelques-uns, et ses fables n'étaient pas encore vraisemblablement sur

[1] *Commentaire* de Brossette sur le vers 46 *de la Satire* II. — Dans le *manuscrit* de Brossette de la Biblioth. nat., fonds fr. 15275, p. 114 l'exclamation de La Fontaine n'est pas rapportée.

[2] Expressions de son confesseur. *Lettre du P. Pouget à l'abbé d'Olivet* (t. I, partie II, p. 285 à 308 de la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire* de Sallengre, par le P. Desmolets. Paris, 1726).

[3] L. Racine, *Mémoires sur la vie de Jean Racine,* p. 326.

[4] D'Olivet. *Hist. de l'Académie*, p. 305. — Brossette, *Œuvres de Boileau*, éd. de Genève, p. 317.

[5] *Lettre de Boileau à Maucroix*, du 29 avril 1695. Éd. Berriat, t. IV, p. 67. *Réponse de Maucroix*, 23 mai 1695. *Œuvres de Boileau*, éd. Amsterdam, 1735, tome IV, p. 187.

le métier. Et déjà, cependant, l'œil perçant de Molière avait deviné combien il était supérieur à ses jeunes amis. Un jour qu'à table, Racine et Despréaux s'évertuaient à railler l'auteur de *Joconde*, il se pencha vers le musicien Descoteaux, assis à côté de lui, et dit gravement : « Nos beaux esprits ont beau se trémousser, ils n'effaceront pas le bonhomme [1]. » Si quelqu'un, dans cette société de grands écrivains, a le droit de se vanter d'avoir inspiré et dirigé les autres, n'est-ce pas celui-là, qui savait si bien marquer les rangs en devançant l'avenir ?

Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier l'action mutuelle de ces grands esprits les uns sur les autres et ne pas proclamer hautement combien, à cette époque, leur intimité fut féconde, combien elle fut opportune et utile aux lettres françaises. Amour du vrai, préoccupation de l'art, désir de plaire, culte du naturel, dédain de la médiocrité, encouragement mutuel, conseils éclairés et loyaux, entente sur les règles de la poésie, voilà ce que ces quatre esprits excellents apportaient et trouvaient dans leur commerce [2]. Seulement, quand on veut entrer dans les détails, préciser ce que chacun offrit aux autres et en reçut, il faut bien avouer que l'on est réduit aux conjectures. Nous avons vu combien était vague et incertaine l'action de Boileau, ce qu'il dut à ses amis n'est pas moins difficile à préciser. Il se montre très discret à ce sujet ; soit oubli, soit amour-propre, il se tait presque complètement, avec Brossette et avec les autres dépositaires de ses souvenirs, sur les fruits qu'il a pu recueillir de ses liaisons avec des intelligences d'élite, aussi suggestives qu'originales [3].

[1] Telle est la version de d'Olivet, dans l'*Histoire de l'Académie françoise*, p. 327 et 328. — Louis Racine, *Réflexions sur la poésie*, ch. XII, parle d'un souper chez Molière et rapporte ainsi le mot du grand comédien : « Ne nous moquons pas du Bonhomme, il vivra peut-être plus que nous tous. »

[2] Ils se donnaient des avis sincères, lorsque quelqu'un d'eux tombait dans la maladie du siècle et faisoit un livre. *Les Amours de Psyché*, p. 349. — Il est difficile, a dit M. Brunetière, en parlant du siècle en général, de s'imaginer la quantité de choses qui s'apprenait alors par la conversation. (*Revue politique et littéraire*, du 26 mai 1883.)

[3] Racine le fils, parlant des rapports de son père avec Boileau, dit

Quand, par exemple, il raconte l'effet produit sur Molière par sa deuxième satire, il rapporte le noble aveu du grand comédien à propos du vers célèbre :

Il plait à tout le monde et ne saurait se plaire [1].

« Je ne suis pas du nombre de ces esprits sublimes dont vous parlez, mais tel que je suis, je n'ai rien fait en ma vie dont je sois véritablement content. » L'anecdote fait le plus grand honneur aux deux amis, à Boileau pour avoir peint d'une manière si heureuse et si précise la sévérité du génie envers lui-même, à Molière pour avoir parlé de ses œuvres avec tant de modestie. N'était-ce pas une excellente occasion pour Despréaux de nous faire connaître les conseils du poète auquel il avait dédié sa satire sur la rime ? Il l'avait écrite pour demander les leçons de ce rare esprit. Ces leçons ne les avait-il sollicitées que pour la forme ? Croyait-il n'avoir rien à apprendre de ce savant maître d'escrime ? N'en a-t-il rien appris en effet? Et, pour faire une question plus générale, ne doit-il rien à ses trois illustres amis ? Il ne se croyait guère leur débiteur, c'est certain. Autrement aurait-il, dans la suite, dit si fièrement, en 1698, à ses Vers :

J'allai d'un pas hardi, *par moi-même guidé*
Et de mon seul génie, en marchant secondé,

dans ses *Mémoires*, etc., p. 242 : Ils avaient un égal empressement à se communiquer leurs ouvrages avant de les montrer au public, égale sévérité de critique l'un pour l'autre et égale docilité. — La docilité de Boileau me paraît fort sujette à caution. Racine lui avait fait retrancher, dans la première édition, vingt vers de la *Satire des Femmes* « parce qu'ils contiennent, dit Brossette, un détail qui ne lui plaisoit pas tout à fait. » — il les rétablit dans les éditions suivantes. *Comment.* sur le vers 309. — Berriat, *Notice bibliographique*, § 1, n° 84, 4, prouve qu'il n'attendit point pour cela la mort de son ami, mais nous ignorons si celui-ci avait consenti à ce rétablissement dans l'édition de 1698. — S'il en avait cru Racine, il n'aurait pas, comme il l'a fait, « vidé son portefeuille. » *Mém.* de L. Racine, p. 296.

[1] Quand ce vers fut écrit, Boileau songeait certainement à Molière. Il ne le dit pas, non plus que son commentateur, mais il est difficile d'en douter. Voy. Brossette, *Remarque* sur le vers 94 de la *Satire* II.

Studieux amateur et de Perse et d'Horace,
Assez près de Regnier m'asseoir sur le Parnasse[1].

La déclaration est nette et franche ; est-elle exactement vraie ? Boileau n'a-t-il été ni guidé, ni secondé par personne ? Sans parler ici des enseignements et des conseils qu'il a certainement reçus de Patru, faut-il oublier ce qu'il apprit de Molière à ses débuts ? Nous croyons l'avoir établi plus haut et nous n'avons pas besoin d'y revenir. Mais dans la suite, est-il possible d'admettre que, de son commerce intime avec trois des plus grands esprits du siècle, il n'ait rien tiré, rien recueilli et qu'il ait dû tout à lui même, à son seul génie ? Comment ne pas croire, au contraire, même en l'absence de renseignements précis, qu'il a subi, ne fut-ce qu'un moment, l'heureuse influence de ses amis, que son talent gagna de la hardiesse, que ses idées s'élargirent en leur compagnie ? Ce sentiment de l'indéfinissable dans l'art, cette liberté de critique que l'on remarque dans la *dissertation sur Joconde*, et que l'on ne retrouve plus au même degré dans *l'Art poétique*, ne les doit-il pas en partie à la fréquentation de Molière et de La Fontaine, ces esprits originaux pour lesquels la première de toutes les règles était celle de plaire ? Il n'a jamais, en termes exprès, reconnu cette heureuse influence, mais elle ressort manifestement de certains aveux qui lui sont échappés. Citons entre autres cet exemple curieux : Un jour, on rajustait, dans le petit cercle, une épigramme de Puymorin, un des frères de Boileau, contre Chapelain. L'on hésitait à conserver une phrase qui rendait exactement la pensée, mais blessait quelque peu la prosodie. Molière voulut qu'on la laissât, préférant, selon Brossette, la justesse de l'expression à la régularité scrupuleuse du vers. « Il dit alors judicieusement, poursuit le commentateur, qu'il fallait quelquefois s'affranchir de la contrainte des règles, quand elles nous resserraient trop. La raison et l'art même, ajoutait-il, demandent

[1] *Épître X, A mes vers*, v. 99 à 102. « C'est bien modeste », dit Brossette à propos du vers 102. Il faut remarquer cependant que Boileau, dans la même pièce, v. 35, avait dit : « Et leur auteur, jadis à Regnier préféré. » Lequel des deux vers exprimait le mieux sa pensée ?

et autorisent ces sortes de libertés. C'est un précepte que M. Despréaux a inséré dans son *Art poétique*[1]. »

Ainsi l'on doit à Molière ce passage célèbre, assez singulièrement placé du reste, où le législateur de notre poésie n'a fait que formuler en vers le conseil à la fois si libéral et si raisonnable de son ami :

> Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux,
> Trop resserré dans l'art, sort des règles prescrites
> Et de l'art même, apprend à franchir leurs limites[2].

Racine, lui-même, plus régulier, plus porté par l'élégance harmonieuse de son génie à se conformer aux lois de l'Art, n'a-t-il pas dû souvent aussi lui communiquer des idées plus larges, lui montrer l'exemple de se captiver moins dans des formes étroites et des principes absolus ? Je comprends qu'il se taise sur ces influences, ou pour mieux dire, s'il s'en est aperçu, qu'il les ait oubliées. D'autres influences dont nous aurons à constater l'effet, agirent sur ce génie borné, plus judicieux qu'inventif : les circonstances d'ailleurs achevèrent de déterminer le caractère de sa vocation. Bien qu'essentiellement satirique, il devint à ses propres yeux, comme à ceux de la postérité, principalement un poète didactique. Législateur du Parnasse, voilà pour tout le monde son premier titre de gloire. Aussi, dans sa vieillesse, dit-il, à ses vers :

> Le temps n'est plus, mes vers, où ma muse en sa force,

[1] Brossette, *Remarque* sur le vers 91 de la satire IV. L. Racine, dans ses *Mémoires*, p. 227, raconte la même anecdote. Il rend ainsi le conseil de Molière : « C'est l'art même qui doit nous apprendre à nous affranchir des règles de l'art. »

[2] *Art poétique*, ch. IV, v. 77 à 80. — M. Aubertin, dans son édition classique des *Œuvres poétiques* de Boileau, Paris, 1886, in-12, p. 266, note 1, dit à propos de ce passage : « Remarque digne d'attention, qui ne se trouve pas dans les conseils que contient le premier chant, et qui prouve que la critique, dans Boileau, est moins timide et moins étroite qu'on ne le prétend. » — C'est vrai, mais cette largeur et cette hardiesse à qui les doit-il ? Du reste, comme le fait observer M. Aubertin, ce précepte avait sa place naturelle au premier chant. Il n'est pas présenté, comme une règle générale et ne semble émis que pour montrer la nécessité de faire choix d'un censeur solide :

> C'est lui qui vous dira, par quel transport heureux, etc.

Du Parnasse françois formant les nourrissons,
De si riches couleurs habilloit ses leçons[1].

En regrettant ce passé glorieux, le vieillard, trompé par le recul et les adulations de son entourage, se figurait aisément qu'il n'y avait pas eu dans sa vie littéraire un temps où ce passé n'existait pas encore, et comptait, sans hésiter, les amis de sa jeunesse parmi les nourrissons qu'il avait formés. Nous avons vu combien cette prétention était excessive, en étudiant dans leur ensemble ses rapports avec ses grands contemporains; il nous reste à examiner, si, comme il a l'air de s'en vanter, il eut une action efficace et décisive sur le talent et les œuvres de chacun d'eux en particulier.

Commençons par Molière, celui même que, selon Sainte-Beuve, il aurait non seulement contenu, mais aidé à s'élever jusqu'aux hauteurs du *Misanthrope*. Notons d'abord ces deux faits importants : premièrement à l'époque où Despréaux connut Molière, celui-ci avait déjà publié l'*École des Maris* et l'*École des Femmes ;* secondement la plupart des farces semblables aux *Fourberies de Scapin* ont été mises au théâtre après sa liaison avec Despréaux. Il est vrai que, depuis cette liaison, il a fait représenter *Tartuffe*, le *Misanthrope*, l'*Avare* et les *Femmes savantes*. Cela prouve-t-il qu'il doive quelque chose de ces quatre chefs-d'œuvre à Boileau, que surtout le satirique, encore à ses débuts et à peine connu, ait eu quelque part au mérite des deux premiers? L'*Imposteur*, par exemple, serait-il autre, si le jeune Nicolas n'eût pas été là pour en surveiller la composition. Qui donc oserait le dire ? Quel témoignage contemporain permet de le supposer ? Despréaux, sans doute, a naïvement et vivement admiré l'œuvre capitale du maître, il l'a prônée et soutenue énergiquement, pas jusqu'au bout cependant, contre les dévots ! Mais en dehors de cette admiration, quelle part eut-il à la pièce? En ce qui concerne le *Misanthrope*, faut-il admettre avec Sainte-Beuve que, sans Boileau, le grand comique n'aurait peut-être pas atteint aux beautés sévères de ce chef-d'œuvre?

Sainte-Beuve, en l'affirmant, a-t-il songé aux dates, s'est-il

[1] Épître X, v. 14 à 16.

demandé dans quelle situation d'esprit était Molière et quel prodigieux travail s'opérait dans son cerveau lorsqu'il connut Despréaux? A cette époque, c'est-à-dire au commencement de 1663, il était peut-être au moment de sa plus grande activité intellectuelle; en même temps il était passionnément occupé à soutenir le bon combat engagé depuis les *Précieuses* en faveur du naturel et du bon sens. A l'*École des Femmes* succédaient presque sans interruption la *Critique de l'École*, l'*Impromptu*, la première représentation de *Tartuffe*, le *Festin de Pierre*. Le *Mariage forcé* n'était, pour ainsi dire, qu'un intermède à ces œuvres sérieuses. Le *Misanthrope* [1], au moins commencé dès 1664, allait les couronner en 1666. Et l'on veut que Molière, échauffé d'une ardeur qui croissait avec le nombre de ses adversaires, ait eu besoin de guide et de soutien pour s'élever à ces hauteurs où le portait naturellement le mouvement même de son génie! Mais depuis qu'il est à Paris, il n'a d'autre ambition que de réussir dans « l'étrange entreprise de faire rire les honnêtes gens », non par des turlupinades et des bouffonneries, mais en peignant les hommes d'après nature [2]? Et si, dans cette ascension continue, il a quelqu'un qui le pousse et qui l'inspire, c'est ce grand Corneille, dont il a l'honneur d'exciter la jalousie et qui lui a montré la voie de la haute comédie. « Je dois beaucoup au *Menteur*, disait-il un jour à Boileau lui-même ; lorsqu'il parut, j'avais bien l'envie d'écrire, mais j'étais incertain de ce que j'écrirois, mes idées étaient confuses, cet ouvrage vint les fixer. » Puis, après avoir énuméré tous les enseignements qu'il a trouvés dans cette œuvre, il conclut par ces paroles remarquables : « Enfin, sans le *Menteur*, j'aurais sans doute fait quelques pièces d'intrigue, l'*Etourdi*, le *Dépit amoureux*, mais peut-être n'aurais-je pas fait le *Misanthrope*. » Et Despréaux, fut si frappé de cette déclaration sincère, qu'il dit emphatiquement à Molière, si l'on en croit Montchesnay : « Embrassez-moi, voilà un aveu qui vaut la meilleure comédie [3]. » C'est estimer bien cher un acte de franchise; mais ce récit nous

[1] Molière en lut alors le premier acte chez M. du Broussin. Cf. Brosette, *Avis sur la 2e satire*.

[2] *La Critique de l'École des femmes*, sc. 7.

[3] *Bolæana*.

apprend comment Molière est arrivé aux sévères beautés du *Misanthrope*. Corneille, voilà le maître qui lui fit entrevoir les secrets du grand art, la science du dialogue naturel, la bonne plaisanterie, le but moral que devait atteindre la comédie de caractère. L'on comprend maintenant la marche ascendante de ce grand génie vers la perfection. Ses ennemis l'appelaient par dérision le *Peintre*, il était en train de prouver par une série non interrompue de peintures incomparables qu'il était vraiment digne de ce nom d'honneur. C'est au milieu de cet essor vers l'idéal qu'il entre en relation avec Despréaux; il fait sa connaissance au commencement de 1663 : le *Misanthrope* germe déjà dans sa tête, et dès le 4 novembre de la même année il l'annonce dans l'*Impromptu de Versailles*. Philinte n'est-il pas déjà dessiné dans cette phrase : (Molière) « n'a-t-il pas ceux qui caressent également tout le monde, qui promènent leurs civilités à droite et à gauche et courent à tous ceux qu'ils voient avec les mêmes embrassades et les mêmes protestations d'amitié [1] ? » Restent l'exécution et les détails. Le comédien n'est-il pas de ce côté redevable au satirique? Oui, sans doute, si le peintre doit quelque chose à son original. Nicolas, cela est certain, a posé pour le portrait d'Alceste : c'est à son acharnement opiniâtre et bourru contre Chapelain que nous devons ces vers du *Misanthrope:*

> Hors qu'un commandement exprès du Roi ne vienne
> De trouver bons les vers dont on se met en peine,
> Je soutiendrai toujours, morbleu, qu'ils sont mauvais,
> Et qu'un homme est pendable après les avoir faits [2].

C'est, mise en beaux vers, la réponse même de Despréaux à Molière un jour que celui-ci s'avisait de lui conseiller plus de modération dans ses attaques, contre un homme fort considéré dans le monde, et particulièrement aimé de Colbert. « Ces railleries outrées pourraient, lui disait-il, vous faire des affaires auprès de ce ministre et du roi lui-même. ». Ces réflexions trop sérieuses ayant mis, selon Brossette, notre

[1] L'*Impromptu de Versailles*, sc. 3.
[2] Acte II, 7.

poète en mauvaise humeur : Ho ! le roi et M. Colbert feront ce qu'il leur plaira, dit-il brusquement, mais à moins que le roi ne m'ordonne expressément de trouver bons les vers de Chapelain, je soutiendrai toujours qu'un homme après avoir fait la *Pucelle*, mérite d'être pendu. »[1]. Cet emportement était un trait de nature que l'alerte observateur a saisi sur le vif et transporté dans son drame. Il a fait de même avec beaucoup d'autres : ont-ils eu la prétention de réclamer une part dans la paternité du chef-d'œuvre ? Mais voici ce que peut justement revendiquer Boileau. Le *Misanthrope*, à son apparition, ne fut pas très favorablement accueilli ; le satirique encore une fois eut le mérite de prendre ouvertement le parti de l'auteur, et cette fois non pas seulement contre une cabale, mais contre le public et peut-être contre Racine. Du moins Cizeron Rival le laisse entendre : « Despréaux, dit-il, après avoir vu la troisième représentation du *Misanthrope*, soutint à Racine, qui n'était pas fâché du danger où la réputation de Molière semblait exposée, que cette comédie aurait bientôt un succès des plus éclatants[2]. » L'anecdote n'est pas tout à fait d'accord avec une autre qui représente, au contraire, Racine rendant pleine justice au peintre d'Alceste. « Un flatteur crut lui faire plaisir, après la première représentation, en lui disant : La pièce est tombée, rien n'est si froid. Vous pouvez m'en croire, j'y étais.— Vous y étiez, reprit Racine, et moi je n'y étais pas, cependant je n'en crois rien, parce qu'il est impossible que Molière ait fait une mauvaise pièce, retournez-y et examinez mieux[3]. »

J'aime à croire à la vérité de l'anecdote précédente, elle peut même, à la rigueur, se concilier avec l'autre, mais elle n'empêche pas Boileau d'avoir applaudi des premiers à l'un des chefs-d'œuvre de Molière. Cette ferme assurance, cet

[1] Cizeron-Rival, *Récréations littéraires*, Lyon, 1766, p. 24 et 25. XXXV. *Note manuscrite de M. Brossette*). — V. Boileau, lettre au marquis de Mimeure du 4 août 1706, éd. Berriat, t. IV, p. 125. « Le chagrin de ce misanthrope ayant été, comme Molière me l'a confessé plusieurs fois lui-même, copié sur mon modèle. »

[2] *Récréations littéraires*, p. 2.

[3] Mémoires sur la vie de Jean Racine, *Œuvres de L. Racine*, 1820, t. V, p. 35.

espoir imperturbable dans le succès définitif, voilà l'honneur de Despréaux ; toutefois cela n'autorise pas à réclamer pour lui une collaboration quelconque dans l'invention ou la composition de la grande comédie[1].

Ainsi, pendant ces trois années d'intimité presque journalière, aucun texte ne prouve cette action décisive sur le talent de Molière que l'on attribue à Despréaux Rien ne démontre surtout que l'un, par sa présence respectée, ait contenu l'autre dans la haute comédie et l'ait contraint aux chefs-d'œuvre. A-t-il eu dans le même intervalle plus d'autorité sur La Fontaine, l'a-t-il obligé, comme on le prétend, à faire plus de fables et moins de contes? La réponse est encore dans les dates. La première publication de La Fontaine, depuis sa liaison avec Despréaux, celle qui a commencé à le mettre hors de pair, c'est justement le recueil de ses contes. Précisément aussi la première œuvre de prose écrite par le satirique, c'est une apologie en règle de l'un de ces contes, la dissertation sur *Joconde*. Je sais bien que, devenu plus grave, il avait honte de cette œuvre et la considérait comme un péché de jeunesse[2]! Qu'importe qu'il en ait ou non rougi plus tard, l'ouvrage existe, et Boileau n'en a pas moins commencé sa carrière de critique en encourageant un récit charmant, mais des plus légers. La faute est bien excusable sans doute : il était jeune et de plus vieux que lui, Chapelain[3], par exemple, l'ont commise sans scrupule.

[1] La façon dont Cizeron-Rival raconte l'anecdote exclurait toute idée de collaboration, même par voie de critique. Elle semble indiquer que Boileau ne connaissait pas la pièce avant la 3e représentation, et qu'il ne la connut qu'alors. Molière n'avait donc pas communiqué son œuvre à ses amis. C'est difficile à croire. On sait par Brossette qu'en 1664, Molière lut devant Boileau le premier acte de son chef-d'œuvre, chez M. du Broussin. (*Avis sur la IIe Satire*).

[2] Dans la suite il témoignoit à ses amis un grand regret d'avoir employé sa plume à défendre un ouvrage du caractère de Joconde. Brossette, *Comment.* sur le v. 52 de la Satire X.

[3] Voy. *Lettres de Jean Chapelain*, lettre CCLVIII, à M. de La Fontaine, 12 février 1666, t. II, p. 439. Dans cette lettre, Chapelain apprécie avec une grande justesse le mérite des *Contes* : « Non-seulement, écrivait-il, vous n'avez point parmi nous de supérieur, mais.... je ne sache pas que vous y ayez d'égal parmi nous. Vous y avez, Monsieur,

Il est même curieux de voir à quel point l'auteur de la *Pucelle* et celui de la *Satire à mon esprit* s'accordent pour louer le mérite de La Fontaine. « Je n'ai, disait le premier, dans une lettre de remerciement au poète qui lui avait fait remettre un exemplaire de ses contes, trouvé en aucun écrivain de nouvelles, tant de naïveté, tant de pureté, tant de gaîté, ni tant de jugement à ménager les expressions ou antiques ou populaires qui sont les seules couleurs vives ou naturelles de cette sorte de composition. » Et non content de ces compliments, pleins de justesse et de sens, le vieux poète, alors âgé de soixante et onze ans, engage fortement l'agréable conteur à continuer ses historiettes enjouées. « Je ne crois pas, lui dit-il avec une indulgente complaisance, qu'on doive jamais renoncer à un travail où on réussit comme vous faites en celui-ci... Ce n'est pas, ajoute-t-il finement, que je vous condamnasse à ne jamais faire que cela, mais si j'étais en votre place je mêlerais le doux à l'utile et je me délasserais quelquefois de mes études graves entre les bras de ces muses gaillardes qui vous traitent si favorablement. » On ne pourrait accuser Boileau d'avoir donné de pareils avis. Il ne semble pas, en effet, avoir encouragé La Fontaine à recommencer. Cependant, comme l'a dit avant moi M. Paul Mesnard, il « ne paraît voir dans la Nouvelle de Joconde qu'une narration fleurie et enjouée.... sans qu'il ait un mot de blâme pour le caractère licencieux de l'ouvrage [1] » Rien ne prouve donc qu'il ait alors songé à détourner son ami de composer de nouveaux contes. L'a-t-il au moins poussé à faire des fables de préférence ? Je voudrais pouvoir l'affirmer, mais je ne le sais pas ; ou pour mieux dire, je ne veux pas en répondre. On lui reproche dans tous les livres de n'avoir parlé dans son *Art poétique* ni du genre de l'apologue, ni de La Fontaine, et pour expliquer cet inconcevable silence, on a cherché mille raisons sans trouver la bonne. La meilleure ne serait-elle pas, que, sans bien s'en rendre compte et même sans méconnaître tout à fait le génie du grand fabu-

damé le pion à Boccace, à qui vous donneriez jalousie, s'il vivoit, et qui se tiendroit honoré de vous y avoir pour compagnon en ce style. »

[1] *Notice biogr. sur La Fontaine*, p. LXXXIII (en tête des *Œuvres* de J. de La Fontaine, dans la collection des *Grands Écrivains*.)

liste, il ne l'a jamais compris ni goûté complètement[1]? Nous avons pu tout à l'heure, voir avec quelle justesse Chapelain savait apprécier le style de La Fontaine, et cet heureux mélange de naïveté et d'élégance, d'archaïsmes, et de mots populaires, de sens pratique et même d'érudition qui en fait le charme. Ce charme, Despréaux le sentait[2], mais ne le goûtait qu'à moitié. L'aisance et l'abandon lui semblaient de la négligence[3] : il prenait le vieux langage pour de l'affectation, et ce tour inimitable, qui forme l'originalité même de l'aimable conteur, il le considérait comme une imitation servile de Rabelais et de Marot[4]. Il avait l'incroyable aberration de rêver pour la fable quelque chose de mieux que celle de La Fontaine, et la preuve qu'il faisait ce rêve, c'est qu'il l'a dit à Louis Racine[5] et surtout qu'il s'est à deux reprises essayé dans l'apologue : la première fois lorsqu'il refit la fable de la *Mort* et du *Bûcheron* qu'il trouvait languissante, la seconde lorsqu'il rima pour une de ses *Épîtres* le conte de l'*Huître et des Plaideurs*[6]. Quelle apparence qu'ayant sur le genre des idées et des visées si diffé-

[1] « Il rend, dit Ste-Beuve, à son confrère un éclatant hommage. » V. tout le passage, *Portraits littér.* Paris, Garnier, 1876. *Appendice*, p. 493 à 502. — Boileau avait certainement trop de goût pour ne pas comprendre du tout le génie de La Fontaine. Il disait à Montchesnay : La belle nature (le naturel?) et tous ses agréments ne se sont fait sentir que depuis que Molière et La Fontaine ont écrit. *Bolœana*, n° 91, p. 113. Cf. Lettre à Perrault, 1701. Éd. Berriat, IV, p. 88.

[2] Avec quels battemens de mains n'y a-t-on point reçu les ouvrages de Voiture, de Sarrasin et de La Fontaine, dit-il à Perrault (*lettre* de 1701). Remarquons toutefois qu'il constate le succès plutôt qu'il ne parle pour lui-même. Ste-Beuve (*loc. laud.*), à propos de ce passage, dit : « On le voit, pour lui La Fontaine était de cette famille un peu antérieure au pur et grand goût de Louis XIV ». La remarque est ingénieuse, mais elle n'est pas juste. Dans la lettre à Perrault, La Fontaine vient après Voiture et Sarrasin, comme un peu plus bas, Racine est placé à côté de Corneille, comme Molière est tout seul. Les poètes du XVIIe siècle sont groupés par genre et non par âge, dans cette lettre de Boileau.

[3] *Bolœana*, p. 31.

[4] *Ibid.* p. 55.

[5] *Œuvres* de L. Racine, t. II, p. 466. *Réflexions sur la poésie*, ch. XI. — P. 263 et 264 des *Mémoires sur la vie de Jean Racine*.

[6] Voy. Brossette, t. I, p. 195. *Remarques sur l'épître* II. Boileau a refait le *Bûcheron et la Mort* après La Fontaine, mais qui a composé le premier la fable de l'*Huître*? Il semble que c'est Despréaux.

rentes, il ait encouragé La Fontaine à faire des fables? Ce qu'il a pu faire, ce qu'il a fait quelquefois, c'est de lui donner des conseils, quand le bonhomme, son œuvre faite, la venait réciter à ses amis[1]. Mais qu'il y loin de ces avis, même excellents, à une direction suivie, et comme Despréaux aurait autrement loué le fabuliste, si cet esprit indépendant avait voulu subir sa férule. Avouons-le, c'eût été dommage et deux ou trois vers louangeurs dans l'*Art poétique* auraient été payés bien cher, si l'Aristarque avait réussi à réduire à sa mesure le plus libre et le plus original peut-être de nos poètes classiques.

Reste Racine. Nier que celui-là soit redevable à Boileau serait par trop paradoxal ; mais sans contester la dette, il est nécessaire de la définir et d'en limiter l'étendue. De ces deux inséparables, l'un, pour tout le monde, est Mentor, l'autre Télémaque. Tout le monde a raison, si l'on s'en tient aux dires de Despréaux et surtout aux assertions et aux expressions qu'on lui attribue. Mais cette comparaison rend-elle exactement la nature de leurs relations ? La vérité, c'est que tous deux se consultaient volontiers sur leurs écrits et leur conduite et se répondaient avec une égale et mutuelle franchise ; chacun d'eux rencontrait dans l'autre ce conseiller loyal et sévère que recommandera l'auteur de l'*Art poétique* :

> Faites choix d'un Censeur solide et salutaire
> Que la raison conduise et le savoir éclaire
> Et dont le crayon sûr, d'abord aille chercher
> L'endroit, que l'on sent faible, et qu'on se veut cacher[2].

Qu'on ne parle point ici de maître et de disciple, ce serait altérer l'égalité complete qui a régné entre ces deux illustres amis. Il est vrai cependant que cette égalité, Boileau, dans sa vieillesse, semble l'avoir tout à fait oubliée. Ne di-

[1] Ce qui est arrivé pour le *Chêne et le Roseau*. Racine et Despréaux lui conseillèrent d'imiter une image de Virgile. (Cizeron Rival, *Récréations littéraires*, p. 109. CLXVI). Il les écouta, mais, par contre, il n'accepta pas, dans le *Corbeau et le Renard*, *Mon beau chanteur* que Boileau proposait au lieu de *Mon bon Monsieur*. *Ibid.*

[2] *Art poétique*. IV. v. 71 à 74.

sons point qu'il ne sache pas rendre justice à Racine, ou qu'il en méconnaisse le génie. Il a pour cette chère mémoire une affection vive et profonde ; il ne manque jamais de la défendre chaleureusement dans l'occasion. Mais enfin il parle un peu de son ami comme d'un jeune homme dont il aurait eu la garde et la tutelle et se représente volontiers dans ses rapports avec lui sous les traits d'un curateur intellectuel et d'un directeur de conscience. On dirait qu'il prend à tâche de révéler à ses confidents tous les côtés faibles du grand poète dont il a été l'inséparable pendant plus de trente-cinq ans. Et quand on l'entend faire ces aveux, l'on est tenté de se demander s'il songe seulement à rendre hommage à la libre vérité dont il a fait son étude, ou plutôt ne cherche pas à montrer sa sagesse et son bon sens, en relevant les avantages de ses conseils et le salutaire effet de sa direction. A l'en croire, Racine rimait trop facilement, faisait des vers négligés [1], ne savait pas reconnaître les sujets propres à la tragédie [2], avait la faiblesse de se plaire aux inepties de Scarron et se cachait de lui pour les lire [3], voilà pour l'esprit et pour le goût. A la cour, il se montrait complaisant et flatteur, se dérobait quand il fallait soutenir le bon combat, et laissait Boileau défendre seul la cause de la vérité [4] ; en campagne, il craignait beaucoup la mort et ne se hasardait pas [5]. Dans la discussion, il était subtil [6], amer, blessant, il triomphait orgueilleusement de ses adversaires [7] ; enfin son tempérament le portait à être railleur, inquiet, jaloux et voluptueux, voilà pour le cœur [8]. Si l'on rassemble dans un même tableau tous ces traits épars, l'on ne peut s'empêcher de se demander où Boileau voulait en venir avec cette franchise imprégnée de médisance. Avait-il, sans bien s'en douter, l'intention de faire

[1] Brossette, t. I, p. 53. Louis Racine, *Mémoires*, p. 241.

[2] *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, par l'abbé Dubos, 1re partie, sect. XVI. — *Mém.* de L. Racine, p. 247.

[3] *Mém.* de Louis Racine, p. 330.

[4] *Mém.* de Louis Racine, p. 339. — *Manuscrit* de Brossette, p. 92.

[5] *Bolœana*, p. 20.

[6] *Corresp. avec Brossette*, lettre du 2 août 1703.

[7] *Mém. de Louis Racine*, p. 297.

[8] *Bolœana*, 85, p. 107.

une antithèse en opposant les défauts de Racine à ses propres qualités? Voulait-il seulement, en insistant comme il le faisait sur les torts de son ami, prouver à quel point il lui avait été utile? Saint Simon, dans une de ses pages les plus remarquables, peint avec un relief puissant, la jeunesse terrible du duc de Bourgogne. Il laisse ensuite pénétrer dans cette sombre peinture comme un rayon de soleil, en terminant par ces mots : « De cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, pénitent[1]. » Pouvait-on mieux montrer la puissance et l'efficacité de l'habile éducation donnée à l'héritier nécessaire de la couronne, par le duc de Beauvilliers? Boileau n'a pas cette vigueur de touche, il n'a d'ailleurs jamais essayé de faire en une seule fois le portrait de son ami. Mais quand il revient avec complaisance sur les défauts de Racine, qu'il le montre livré, comme l'aîné des petits-fils de Louis XIV, à toutes les passions et transporté de tous les plaisirs, ne semble-t-il pas dire à ceux qui l'écoutent : « Voyez et comparez. A côté de l'emportement, la prudence et le calme qui redressent et remettent dans la bonne voie, l'imperturbable patience qui finit par triompher des saillies et ramener des écarts. » Pardonnons ces illusions et ces bouffées d'amour-propre sénile à l'homme excellent et dévouc à qui Racine écrivait dans une circonstance délicate : « Je vous connais si noble et si plein d'amitié que je suis assuré que vous souhaiteriez de bon cœur que je fusse encore mieux traité[2]! » N'oublions pas que l'auteur d'*Athalie,* dans les derniers jours de sa vie, disait à son fils : « Faites connaître à Boileau que j'ai été son ami jusqu'à la mort », et qu'il adresse à ce fidèle compagnon des bons et des mauvais jours, ce touchant adieu : « Je regarde comme un bonheur pour moi de mourir avant vous[3]. » Quand on sait assez se faire aimer pour inspirer de tels sentiments et dicter

[1] Saint-Simon, éd. Hachette, in-18, 1857, tome VI, p. 239 et suiv.

[2] Il s'agissait de leur pension d'historiographes qui venait d'être réglée à 4,000 francs pour Racine et à 2,000 francs pour Boileau. Lettre de Racine du 8 avril 1692. *Correspondance de Boileau et de Racine*, éd. Berriat, tome IV, p. 220.

[3] L. Racine, 291.

à un mourant de semblables paroles, on est absous d'avance de tous les péchés de vanité. Si le tort est très pardonnable, il ne doit pas cependant fausser l'histoire. Elle a le droit de se montrer défiante contre cette tendance continuelle de Despréaux à se présenter devant elle comme le régent et le directeur de son ami[1]. Sans récuser son témoignage, elle ne doit en tenir compte qu'en réduisant son influence à sa juste mesure, par la comparaison de ses dires avec les faits avérés.

Quand les deux amis se rencontrèrent, à une date difficile à préciser, mais qui n'est pas antérieure à l'automne de 1663, Despréaux, plus âgé que Racine de trois ans, en avait alors vingt-sept. Lequel était le mieux préparé pour la carrière poétique ? Je n'hésite pas à le dire, c'était le plus jeune. Despréaux, sans doute, avait déjà, avec une grande justesse d'instinct, la haine d'un sot livre, mais quelles avaient été en dehors de ses classes, ses études spéciales ?

Studieux amateur et de Perse et d'Horace,

ainsi qu'il le dit dans son épître à ses vers, il avait été surtout le fervent admirateur et l'imitateur novice de Juvénal. Joignons-y Mathurin Regnier. Mettons encore qu'en lisant l'*Iliade* et l'*Odyssée* il a surpris Homère dérobant la ceinture de Vénus ; qu'en feuilletant Virgile il en a constaté la supériorité sur le Tasse et sur Quinault. Ajoutons Longin qu'il a traduit plus tard, Pindare qu'il louait plus qu'il ne le comprenait ; disons même qu'il était familier avec Aristote et les principaux classiques grecs et latins. Avec tout cela son bagage littéraire sera léger, si on le compare avec celui de Ra-

[1] A-t-il été cependant jusqu'à tenir le propos que rapporte d'Alembert *Œuvres philosophiques, historiques et littéraires*. Paris, Bastien, 1805 ; tom. VII, p. 179, dans la note 4 sur l'*Éloge de Segrais?* Boindin et La Motte lui demandaient « quels avaient été les véritables hommes de génie du siècle de Louis XIV ? Je n'en connais que trois, répondit brusquement et naïvement Despréaux, Corneille, Molière... et moi... Vous ne comptez pas Racine, lui objectèrent les jeunes littérateurs ? Racine, répondit Despréaux, n'était qu'un très bel esprit, à qui j'avais appris à faire des vers difficilement. » — Disons bien vite que d'Alembert ne tenait directement l'anecdote, ni de Boindin, ni de La Motte, mais de gens de lettres, qui prétendaient les avoir entendus.

cine, au retour d'Uzès. Les notes, les analyses, les traductions, les lectures de toute espèce du jeune prieur d'Epinay, tout ce patient travail dont il reste tant de traces montre bien avec quel soin l'apprenti théologien s'était préparé à son rôle de poète [1]. Laissons dans l'ombre l'imagination qui crée et celle qui colore, la sensibilité qui remue, évitons de mettre en regard la profondeur d'observation de Racine, avec la banalité des idées communes que Boileau sait d'ailleurs si bien mettre en œuvre, réduisons la question au bon sens, au bon goût, à la raison, c'est-à-dire aux qualités même dans lesquelles Despréaux excelle, et nous verrons si le satirique était à ce point de vue, si supérieur au tragique. Boileau se vantait à Louis Racine d'avoir enseigné à son père l'art de faire difficilement des vers faciles [2]. Bien qu'il n'ait pas eu soin de dire comment il s'y était pris pour cela, je le crois, puisqu'il l'affirme. Je suis même persuadé qu'il a rendu les plus grands services à son ami dans le détail de la versification, qu'il lui a fait souvent effacer des termes impropres, des tours qui manquaient de justesse. Néanmoins il ne faudrait pas s'imaginer que le plus élégant de tous nos poètes, l'aimable écrivain auquel nous devons tant de pages excellentes en prose, ait eu besoin qu'on le mît en garde contre sa trop grande facilité. Ses lettres à l'abbé Le Vasseur, les conseils qu'il en attend, les critiques qu'il provoque, les corrections qu'il fait subir à ses ouvrages, les avis qu'il accepte docilement de Chapelain [3]; tout cela ne prouve-t-il pas surabondamment que l'auteur de

[1] Voyez le tome VI de ses *Œuvres*, dans la collection *des grands écrivains*. Ses *remarques sur l'Odyssée*, même en admettant qu'il se soit aidé de commentaires et d'index, montrent quelle était l'étendue de ses lectures. Ses lettres écrites d'Uzès sont également pleines de citations. Il écrivait à M. Vitart le 16 mai 1662. « Je ne sors point. Mon oncle m'en sait fort bon gré, et je m'en console avec mes livres. Comme on sait que je m'y plais, il y a bien des gens dans la ville qui m'en apportent tous les jours. Les uns m'en donnent de grecs, les autres d'espagnols et de toutes les langues.

[2] *Mém.* de L. Racine, p. 263.

[3] « Elle (l'ode intitulée la *Nymphe de la Seine*) a été montrée à M. Chapelain ; il a marqué quelques changements à faire, je les ai faits et j'étais fort embarrassé pour savoir si ces changements n'étaient point eux-mêmes à changer. » Lettre à l'abbé Le Vasseur du 13 septembre 1660.

l'*Ode à la Renommée*, et de la *Thébaïde*, même avant de connaître Boileau, était aussi partisan du travail difficile que celui-ci pouvait l'être lui-même. La première lettre, qui nous ait été conservée, qu'il écrivit à l'abbé Le Vasseur, n'ayant encore que vingt ans, en est la preuve. Il envoyait à cet ami de collège, un sonnet corrigé. C'était ce triste sonnet qui lui valut de Port Royal, lettres sur lettres, ou pour mieux dire, excommunications sur excommunications [1]. « Je vous envoie, disait-il, mon sonnet, c'est-à-dire, un nouveau sonnet car je l'ai tellement changé hier au soir, que vous le méconnaîtrez. Mais je crois que vous ne l'approuverez pas moins. En effet, ce qui le rend méconnaissable est ce qui doit vous le rendre plus agréable, puisque je ne l'ai défiguré que pour le rendre plus beau et plus conforme aux règles que vous me prescrivites hier, qui sont les règles mêmes du sonnet. Vous trouviez étrange que la fin fût une suite si différente du commencement. Cela me choquoit de même que vous ; car les poètes ont cela des hypocrites, qu'ils défendent toujours ce qu'ils font, mais que leur conscience ne les laisse jamais en repos ; j'en étois de même. J'avois fort bien connu ce défaut, quoique je fisse tout mon possible pour montrer que ce n'en étoit pas un ; mais la force de vos raisons, ajoutée à celle de ma conscience, a achevé de me convaincre. Je me suis rangé à la raison et j'y ai aussi rangé mon sonnet [2]. » Est-il beaucoup de jeunes écrivains capables de ces aveux ingénus, et le poète de vingt ans qui parlait avec cette charmante candeur, a-t-il été jamais facile à se contenter ? Une autre lettre nous le montre, au moment de publier son *Ode à la Reine*, cherchant vainement autour de lui un censeur à qui la soumettre, et se désolant de n'en pas trouver. « Ainsi, dit-il piteusement, j'ai été obligé de m'en « rapporter à moi seul de la bonté de mes vers [3]. » Il n'eut plus cet embarras lorsqu'il connut Boileau. Mais peut-on dire qu'il en apprit le secret du métier ? Je sais bien que son ami se glorifie de lui avoir donné une recette infaillible, en lui

[1] *Lettres de Racine écrites dans sa jeunesse. IVe Lettre* à l'abbé Le Vasseur, du 13 septembre 1660.

[2] *Lettres de Racine écrites dans sa jeunesse*, à l'abbé Le Vasseur. Ce jeudi au matin (1660).

[3] Je ne savais à qui m'adresser. *Lettre* IV, le 13 septembre 1660.

conseillant de faire le second vers le premier. Admettons l'efficacité du procédé, admettons même que Racine en ait usé souvent, lui doit-il les charmantes douceurs de ses vers, l'élégante perfection de sa poésie ? N'aurait-il pas été sans cela l'harmonieux poète que nous connaissons ? Disons le vrai : au soir de sa vie, Boileau s'était mis à transformer en direction, ce qui dans la réalité n'avait été qu'un commerce sur le pied de l'égalité, qu'un échange intime et continuel de conseils et de remontrances. L'action des deux amis l'un sur l'autre est incontestable, elle a été constante, mais elle était réciproque. Sa force venait surtout de l'unanimité de sentiments sur certains principes littéraires : tous deux à un degré semblable étaient convaincus de la nécessité de l'art, de l'obligation indispensable du travail : tous deux avaient pour maxime :

> Hâtez-vous lentement et sans perdre courage,
> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Il y a mieux, quelques-uns de leurs entretiens semblent prouver que le plus sévère, le plus exigeant, comme aussi le plus pénétrant, c'était Racine. C'est à lui que Despréaux, jouant sur les mots [1], adressait ce reproche célèbre *ne sis Patru mihi :* n'ayez point pour moi la sévérité de Patru : lui qui, dans la dispute, s'acharnait le plus ardemment à la victoire et triomphait le plus orgueilleusement d'avoir raison, mais en somme avait raison [2]. C'était aussi lui qui profitait davantage des avis, était le plus prompt à se rendre, et craignait le moins d'avouer qu'il avait reçu des conseils : il ne se doutait guère que plus tard on pourrait en conclure qu'il avait été toujours en tutelle et sous la férule d'un maître, irréprochable lui-même. Il en a l'air, en effet, si l'on examine, suivant l'ordre des temps, tout ce qu'aux dires des commentateurs de Boileau il aurait dû à son ami, soit dans sa conduite privée, soit dans la composition de ses ouvrages. Restreignons-nous, pour le moment, à ces deux années où le jeune poète recevait du roi 600 livres de pension, à titre d'encourage-

[1] *Lettres de Boileau à Brossette,* Auteuil, 2 août 1703.

[2] Boileau, dit L. Racine, était pressé par de bonnes raisons, p. 297.

ment, et n'avait pas encore produit *Andromaque*. C'est à la fin de décembre 1663 au plus tôt que se fit la connaissance[1]. Racine venait de publier la *Renommée aux Muses* et achevait la première composition de la *Thébaïde*: il vit sur l'une de ces deux pièces des critiques faites par Boileau ; ces critiques lui parurent judicieuses, il voulut en connaître l'auteur, et dès lors commença leur indestructible amitié. Quel fut le premier service que lui rendit ce jeune homme dont il avait si heureusement désiré la connaissance? Despréaux lui révéla-t-il d'abord la justesse de son esprit par des remarques sur l'ode de la *Renommée*? Louis Racine le prétend et peut-être était-il bien informé sur ce point[2]. La chose importe peu d'ailleurs, puisqu'à cette époque la pièce étant imprimée et lancée dans le monde, les critiques venaient trop tard [3]. Mais la *Thébaïde*, alors sur le métier, a été également communiquée[4], et c'est surtout à propos de cette œuvre que le jeune

[1] Ce fut l'abbé le Vasseur qui communiqua les notes à Racine. Comment se fit la présentation? Brossette et Racine le fils semblent se contredire sur ce point. Au dire du premier, La Fontaine mena Racine chez Despréaux. Si l'on en croit l'autre, l'abbé Le Vasseur ménagea la connaissance. La contradiction n'est-elle pas plutôt dans les termes que dans le fond? L'abbé Le Vasseur mit en relation les deux poètes en montrant à l'un l'œuvre de l'autre: c'est donc lui qui procura la connaissance. La présentation des personnes a pu se faire ensuite par La Fontaine. — En tout cas, il est peu exact de dire, comme le fait Brossette, que Boileau n'avait fait encore aucun ouvrage: sa première satire commençait à être connue. Voyez Brossette, t. I, p. 488. et *Manuscrit*, p. 43 Louis Racine, *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, p. 221.

[2] V. dans le t. VI des *Œuvres* de Racine de la collection des *Grands écrivains*, la 41e lettre de Racine, p. 507, note 7. L. Racine s'y exprime ainsi: «Cet endroit est remarquable», il parle des critiques sur son ode de la *Renommée*, faites par Boileau à qui M. Le Vasseur avait montré cette ode. »

[3] La *Renommée*, dit Racine dans une lettre du mois de novembre (XXXI à M. l'abbé Levasseur) a été assez heureuse. M. le comte de Saint-Aignan l'a trouvée fort belle.—L'ode de la *Renommée* parut sans date et sans nom d'imprimeur, in-4°, 4 feuillets. V. *Œuvres de Racine*, éd. des *Grands écrivains*, t. VI, p. 71.

[4] Brossette, *Correspondance*, édit. Laverdet, p. 519, et *Manuscrit* p. 42, dit que Racine fit présenter sa pièce à Boileau par l'abbé Le Vasseur. Il est sur ce point en contradiction avec Racine le fils. Un fait certain, c'est que la *Thébaïde* fut soumise à Boileau, soit avant, soit

Aristarque a pu rendre service à l'émule de Corneille. Est-ce en lui fournissant le sujet de sa tragédie? Une légende, assez bien établie, en attribue l'idée première à Molière. Brossette, qui peut être considéré, chaque fois que l'on n'a pas la preuve du contraire, comme le porte-voix de Boileau, l'affirme expressément, et dit l'avoir appris dans une conversation qu'il eut avec celui-ci le dimanche 8 octobre 1702[1]. Grimarest dans sa vie de Molière et La Grange-Chancel[2] le disent de leur coté et, si les détails romanesques et tant soit peu ridicules dont le premier agrémente son assertion sont à bon droit suspects, ils ne prouvent pas que le fond n'en soit pas vrai[3]. Au surplus, cela n'a pas d'importance, pour la question qui nous occupe.

Que Racine tînt ou non la *Thébaïde* de Molière, elle était faite à peu près en entier, quand on le mit en relation avec Boileau[4]. Celui-ci n'a donc pu lui en fournir le sujet. Il reste uniquement à connaître les conseils qu'il en a reçus pour la révision de son ouvrage. Ici, Brossette et Grimarest ne sont pas entièrement d'accord, mais si leur témoignage diffère sur le nom des personnes, il est identique pour la nature des remaniements que les amis de Racine lui firent apporter à sa conception primitive. Soit qu'il fût pressé par le temps, soit qu'il se défiât trop de ses forces, il avait fait d'abord des emprunts trop nombreux et trop serviles à

après que l'auteur lui eût été amené. Brossette, dans un autre passage, déjà cité plus haut, semble dire que ce fut après : « M. Racine le pria de lui donner son avis sur la tragédie des *Frères ennemis*, à laquelle il travaillait alors, I, p. 488. »

[1] *Corresp. de Brossette et de Boileau*, éd. Aug. Laverdet, *Appendice*, p. 518, et *Manuscrit*, p. 42.

[2] Grimarest, *la Vie de M. de Molière*. Paris, 1705, p. 57 et 61. — *Préface* de la nouvelle édition des *Œuvres* de la Grange-Chancel, p. 38.

[3] Sur cette question, voir M. P. Mesnard, *Notice sur la Thébaïde*, p. 369 et suiv. M. Mesnard incline à croire que la *Thébaïde* fut commencée en Languedoc. Les preuves qu'il en donne, tirées de Louis Racine et de l'abbé Dubos, ne me semblent pas péremptoires.

[4] Dans une lettre du mois de novembre 1663, Racine dit que son quatrième acte était fait (lettre XXXII). Il venait de finir le cinquième, quand il fait, dans la lettre XXXIV, écrite en décembre, une première allusion à Boileau.

l'*Antigone* de Rotrou. Molière et Despréaux, peut-être tous les deux ensemble, peut-être chacun de son côté, l'en firent apercevoir ; il se rendit à leurs observations et refit sa pièce. Plus tard, lorsqu'il racontait la chose, Boileau, oubliant qu'il n'avait pas été seul à remettre Racine dans le bon chemin, s'est fait la part du lion : c'est un peu son habitude quand il revient sur le passé. Mais, de quelque côté qu'il parût, le conseil était excellent et l'apprenti poète n'eut point à se repentir de l'avoir suivi. Le récit qu'il fit lui-même devint, dit Brossette, le plus bel endroit de la *Thébaïde*[1].

Cette tragédie fut jouée le 20 juin 1664, sur le théâtre de Molière. Le succès en fut tel que l'auteur se mit aussitôt à l'œuvre pour en composer une seconde. Ici se place une étrange assertion de Brossette. Despréaux aurait détourné Racine de prendre des héros romains, comme avait fait Corneille, et l'aurait adressé aux Grecs. Rien ne paraît plus singulier[2]. Longtemps avant de connaître Boileau, le dramaturge débutant était familier avec la littérature hellénique. Il étudiait, à Uzès, Homère et Platon, Euripide et Sophocle ; il avait essayé de tirer une tragédie du roman grec de *Théagène* et de *Chariclée*. D'où lui soit venue l'idée de la *Thébaïde*, cette œuvre n'appartenait point à l'imitation latine, elle avait été prise en partie dans les *Phéniciennes* d'Euripide[3]. Racine était donc, au lendemain de cette pièce, en

[1] M. Despréaux n'approuva pas cela et engagea M. Racine à faire lui-même le récit. *Manuscrit de la Bibl. nat.*, p. 43. *Corresp. de Boileau et de Brossette*, — *Appendice* de l'éd. A. Laverdet, p. 519. — On lui fit entendre que l'on n'avait point d'honneur à remplir un ouvrage de celui d'autrui... Molière lui aida à changer ce qu'il avait pillé. Grimarest, *ibid.*

[2] M. Despréaux invita M. Racine à suivre une autre route que Corneille, qui n'avait mis sur le théâtre que des héros romains : « Prenez, lui dit M. Despréaux, les héros de la Grèce. » Il lui indiqua Alexandre le Grand, qui fut le sujet de sa seconde tragédie. *Corresp. de Boileau avec Brossette*, éd. Laverdet, *Append.*, p. 520, et *Manuscrit* de Brossette, p. 43.

[3] Racine, quoi qu'il n'ait, ni beaucoup imité Euripide, ni tout à fait laissé de côté Sénèque, dit dans la *préface* de la *Thébaïde* : « Je dressai à peu près mon plan sur les *Phéniciennes* d'Euripide, car pour la *Thébaïde* qui est dans Sénèque, je tiens... que non seulement ce n'est point une tragédie de Sénèque, mais que c'est plutôt l'ouvrage d'un déclamateur qui ne savait ce que c'était que tragédie. »

pleine Grèce; Despréaux n'avait par conséquent point à l'y mener. Peut-être cependant eut-il à l'y retenir. Imitateur maladroit, plein d'inexpérience, hésitant à chaque pas, l'auteur des *Frères ennemis* devait avoir les regards sans cesse tournés vers Corneille, le guide et le modèle de tous les tragiques du temps. Le maître devait la plupart de ses succès à l'histoire de Rome, n'était-ce pas là que ses émules devaient aller chercher leurs sujets? Il est donc possible que Racine ait songé à le faire. Alors, et l'hypothèse est vraisemblable, Boileau serait intervenu, non pour lui conseiller de venir à la Grèce, mais pour l'empêcher de la quitter. Et, pour lui prouver que l'on pouvait trouver des âmes peu communes en dehors de Rome, il lui aurait indiqué le personnage d'Alexandre. Le choix ne demandait pas un grand effort d'imagination, mais il était heureux. Et voilà comment, celui qui devait, comme Boileau le prétendra plus tard,

Surpasser Euripide et balancer Corneille [1],

se trouva marcher de nouveau sur les brisées de Claude Boyer, cet ecclésiastique venu d'Albi pour prêcher à Paris, qui, pendant plus d'un demi-siècle, commit, avec une persévérance digne d'un meilleur succès, tant de méchantes tragédies. Il avait, suivant une tradition contestable mais reçue, lutté contre le fécond abbé dans sa première œuvre, il allait, dans la seconde, recommencer ce combat inégal [2]. La coïncidence est au moins singulière. Un contraste qui ne l'est pas moins, c'est le conseil donné par Boileau. Il indique Alexandre à son ami comme un héros

[1] *Vers pour mettre au bas du portrait de M. Racine. Œuvres* de Boileau, éd. Berriat, t. II, p. 443.

[2] Claude Boyer avait mis au théâtre, en 1647, une tragédie intitulée : *Porus ou la générosité d'Alexandre.* (*Hist. du Théâtre françois* des frères Parfait, t. VII, p. 162). Il est moins sûr qu'il ait composé une *Thébaïde.* Cependant Brossette dit formellement dans son *Manuscrit* de la Bibl. nat. p. 42 : « Boyer avait fait la *Thébaïde* qui était très mauvaise. » M. P. Mesnard (notice sur la *Thébaïde*, Racine des gr. Ecr., t. I, p. 382, note) fait observer que dans le théâtre de Boyer il ne se trouve aucune pièce portant ce titre. Mais le *théâtre* de Boyer ne contient pas toute son œuvre. Brossette n'est pas d'ailleurs seul à parler de sa *Thébaïde.*

Digne de *son* encens et digne de *ses* vers[1],

Bientôt après il enverra aux petites maisons :

Ce fougueux l'Angeli, qui de sang altéré
S'en alla follement, et pensant être Dieu
Courir comme un bandit qui n'a ni feu ni lieu[2].

Voilà bien des humeurs et des fantaisies de poète.

Il importait, en vérité, fort peu que Racine cherchât ses personnages plutôt en Grèce qu'en Italie, l'essentiel aurait été que, connaissant mieux son propre génie, il cessât de suivre en écolier les exemples de Corneille, et ne forçât pas son talent à se régler sur un maître auquel il ressemblait si peu. Il était trop jeune alors pour le comprendre et Boileau ne me semble point avoir été plus en état que lui de s'en apercevoir. Personne en ce temps, excepté Molière peut être, ne s'imaginait qu'on pût concevoir et faire parler les héros tragiques autrement que l'auteur des *Horaces*. Sans doute, on les efféminait, par une docte et sublime complaisance pour le goût des délicats[3], mais l'on ne s'avisait point de les faire descendre de leur hauteur guindée, pour en faire de simples mortels. C'étaient, ainsi que Dorante le dit si bien dans la *Critique de l'Ecole des Femmes*, des portraits où l'on ne cherchait point la vraisemblance, et l'imagination qui se donnait l'essor, laissait souvent le vrai pour attraper le merveilleux[4]. L'*Alexandre* fut conçu d'après cette méthode : au lieu de le peindre d'après la nature, le dramaturge novice le peignit sur le patron du César de la *Mort de Pompée*. Toutefois il réussit assez dans cette copie pour faire illusion, si bien que Saint-Evremond écrivit à cette occasion, cette phrase si souvent répétée depuis : « La vieillesse de Corneille me donne bien

Avant lui Furetière, un contemporain de Boyer, avait dit dans son *second factum* (Amsterdam, 1685, in 12, p. 11) : On lui a reproché un jour de prêcher dans les déserts de la Thébaïde, à cause de la solitude qui se trouva à la représentation d'une de ses pièces qui portait ce nom.

[1] *Satire* VII, v. 24.

[2] *Satire* VIII, v. 101, 105 et 106.

[3] Corneille, *Sophonisbe*, 1663. *Au lecteur*.

[4] *Critique de l'Ecole des Femmes*, sc. VII.

moins d'alarmes, je n'appréhende plus tant de voir finir avec lui la tragédie. Je voudrais qu'avant sa mort il adoptât l'auteur de cette pièce, pour former avec la tendresse d'un père son vrai successeur [1]. » On sait que Corneille ne partageait point cette espérance ; le vieux poète ne croyait pas que sa succession dût s'ouvrir de sitôt : il n'admettait pas surtout que Racine pût jamais devenir son héritier. Lorsque ce dernier lui avait présenté sa pièce avant de la faire jouer, il lui dit après la lecture, qu'il avait un grand talent pour la poésie, mais qu'il n'en avait point pour la tragédie et il lui conseilla de s'appliquer à autre chose [2]. « Aux yeux de Saint-Evremond même, l'illusion n'était pas complète. Sous cette imitation spécieuse de son vieux maître, il découvrait confusément il est vrai, ce qui formera le caractère principal de la tragédie racinienne. « Il ne comprend pas, dit-il, l'antiquité, son Alexandre est mesquin, et tous les héros grecs ou indiens parlent et sentent en gentilshommes français [3]. » La critique est en partie fondée, c'est, en effet, le défaut du nouveau tragique, mais c'est aussi son mérite. Il s'essaie dans *Alexandre* à ce qu'il fera plus tard. D'une façon inconsciente, à l'exemple de Molière, il ne peint pas toujours ses personnages d'après une idée préconçue de noblesse et de grandeur, il étudie la nature, il regarde autour de lui et ne perd point de vue le milieu qui l'entoure. Ses héros ne sont pas des êtres abstraits, ce sont des hommes vivants, et pour me servir d'une expression trop en vogue aujourd'hui, il leur donne des sentiments vécus. Le danger de cette méthode c'est de confondre les traits immuables de l'humanité avec les singularités de la mode et les travers passagers d'une époque ; mais elle a l'immense avantage de laisser voir le monde tel qu'il est, et non point tel qu'on voudrait le faire. Boileau vit-il que son ami tendait instinctivement dès lors à transformer la tragédie par cette manière personnelle de la concevoir ? Cela me paraît

[1] *Dissertation sur l'Alexandre de Racine. Œuvres mêlées de Saint-Evremont,* édit. de 1706, in-12, t. II, p. 322.

[2] Lettre de Valincourt à d'Olivet. *Histoire de l'Académie*, t. II, p. 336. — *Mémoires sur la vie de Jean Racine,* p. 227.

[3] *Dissertation sur l'Alexandre,* p. 322.

bien douteux. A défaut de cette clairvoyance, découvrit-il au moins les côtés faibles d'*Alexandre* ? Se rendit-il compte, comme le fit plus tard Louis Racine, que l'amour dans cette pièce en paraît faire le nœud, tandis qu'un des plus glorieux exploits du héros n'en paraît que l'épisode[1] ? J'ai peine à le croire, je l'avoue. Malgré son *Dialogue sur les héros de roman*, qui semble être de ce temps, il n'avait pas encore d'idées arrêtées et de goût formé sur l'emploi de l'amour au théâtre. Les délicats en voulaient partout, mais personne ne savait le distinguer de la galanterie. Aussi des deux reproches contradictoires adressés à Racine par ses envieux, l'un qu'Alexandre n'était pas assez amoureux, l'autre qu'il ne venait sur la scène que pour parler d'amour [2], le premier toucha plus vivement Despréaux que le second. Cela s'explique très bien par les circonstances : la vogue était aux doucereux et Quinault était un rival autrement redoutable que Corneille. Le vieux maître, malgré sa gloire incontestée, se débattait en vain dans ses avertissements au lecteur contre le goût dominant ; l'autre, au contraire, était l'homme du jour ; élégant, bien fait, de belle prestance, parleur doux et insinuant, versificateur facile, cultivant avec un égal succès la tragédie et la comédie, il avait les amours du public. C'était lui qu'il fallait combattre et renverser, si l'on voulait déblayer le terrain. Boileau ne s'y épargna guère. Il commence le feu par ces vers si connus :

> Si je pense exprimer un auteur sans défaut,
> La raison dit Virgile et la rime Quinault ;

il continue la guerre dans le *Repas ridicule:* mais en malin stratégiste, il a l'air de n'en vouloir qu'à son ami. Il fait dire à un de ces nobles campagnards, grands lecteurs de romans, qui l'ont fait enrager par leurs longs compliments, tirés du *Cyrus:*

> Je ne sais pas pourquoi l'on vante l'Alexandre :
> Ce n'est qu'un glorieux, qui ne dit rien de tendre [3].

[1] L. Racine, *Remarques sur les tragédies de J. Racine, Œuvres*, t. v. p. 320.
[2] Voyez la *première préface* de Racine.
[3] *Satire* II, v. 19 et 20 — *Satire* III, v. 43 à 45 — 185 à 188.

Ces deux vers, sous forme de reproche, contiennent une louange et justifient Racine. « L'amitié sans doute, a dit La Harpe, aveuglait Despréaux[1]. » L'amitié ne l'aveuglait pas, mais ses yeux n'étaient pas bien ouverts. Il ne s'apercevait pas encore clairement que les galanteries débitées par le héros macédonien étaient déplacées dans sa bouche et ridiculement langoureuses. Il le sentait d'autant moins qu'il les comparait aux fadeurs du tragique doucereux en butte à ses sarcasmes. Les vers sur l'*Alexandre* appellent les autres non moins célèbres :

> Les héros, chez Quinault, parlent bien autrement
> Et jusqu'à « je vous hais », tout s'y dit tendrement.

Si Boileau se jetait à corps perdu dans la mêlée, Racine de son côté n'y allait pas de main morte, et tandis que son allié drapait l'auteur d'*Astrate*, lui ne craignait pas d'attaquer par des allusions transparentes un plus noble adversaire. « J'ai eu », disait-il, avec une audacieuse ironie « le plaisir de voir plus de six fois de suite le visage de ces censeurs, ils n'ont pas craint de s'exposer si souvent à entendre une chose qui leur déplaisait, ils ont prodigué libéralement leur temps et leurs peines pour la venir critiquer, sans compter les chagrins que leur ont peut-être coûté les applaudissemens que leur présence n'a pas empêché le public de me donner[2]. » A trois ans d'intervalle, avec autant de malice, mais avec beaucoup plus d'amertume, Racine redisait en prose ce que Despréaux avait dit en vers, à propos de l'*École des Femmes :*

> Si tu savais un peu moins plaire ;
> Tu ne leur déplairais pas tant.

Cependant déjà, dans cette préface pleine de superbe et d'irritation, le jeune dramaturge inaugurait une poétique nouvelle de la tragédie[3]. Elle est presque en entier dans ces lignes remarquables : « Mais de quoi se plaignent-ils, si tou-

[1] La Harpe. *Lycée, part.* II. *livre* Ier chap. III. Édition Auger. Paris 1813, in-12, t. III, p. 222.

[2] Première préface de l'*Alexandre.*

[3] M. Petit de Julleville le remarque avec beaucoup de sagacité. *Théâtre choisi de Racine,* p. 38. Paris, Armand Colin, 1888.

tes mes scènes sont bien remplies, si elles sont bien liées nécessairement les unes aux autres, si tous mes acteurs ne viennent point sur le théâtre que l'on ne sache la raison qui les y fait venir, et si, avec peu d'incidents et de matière, j'ai été assez heureux pour faire une pièce qui les a peut-être attachés malgré eux depuis le commencement jusqu'à la fin? » Ceux qui ne peuvent se figurer Racine faisant un pas sans l'aide et l'appui de Boileau[1] voient peut-être une inspiration de ce dernier, dans cette conception si logique et si neuve de la tragédie. Le fils même de Racine, émerveillé du saut prodigieux que fit le génie de son père en passant tout à coup d'*Alexandre* à *Andromaque* n'a-t-il pas écrit : « Cette vigueur lui fut inspirée par Boileau devenu son ami[2] ? » A dire mon sentiment, et sans vouloir réduire à néant l'heureuse influence de Despréaux, je crois qu'elle n'alla jamais jusqu'à révéler à Racine un système nouveau d'action tragique. Son attention était attirée particulièrement, tous les témoignages le disent et lui-même l'avoue « en cent endroits divers », sur les questions de forme et de style. Penser sainement, écrire avec clarté, dire sans s'avilir les plus petites choses, entretenir un perpétuel accord entre la rime et la raison, entre l'expression et la poésie, révérer la langue, voilà sa principale ambition, pour lui-même et pour les autres. Racine n'attachait pas moins de prix à ces qualités essentielles de forme, mais il ne connaissait pas ces âpres et rudes combats que Boileau soutenait du matin jusqu'au soir avec la rime, cette esclave quinteuse et désobéissante. Le satirique travaille et s'évertue, il sue vainement, recommence vingt fois son ouvrage et finit par dire :

[1] Louis Racine après avoir dit que son père s'écartait de la nature, ajoute : Boileau sut l'y ramener. *Mém.* p. 218. Voir l'*Éloge de Despréaux* par d'Alembert (*Œuvres philosophiques et littéraires*), Paris, J.-Fr. Bastier, 1805, t. VII, p. 73 à 77, et la note 11, p. 144 à 148, et surtout p. 146.

[2] Il compare ce saut à celui des coursiers des dieux franchissant l'espace. *Remarques*, etc. t. v, p. 345. — Combien La Harpe est plus vrai lorsqu'il dit, *ibid.* p. 225. « Racine dans *Andromaque*, ne devait rien qu'à lui-même. » — La Harpe, dont on fait si peu de cas aujourd'hui et que l'on pille effrontément, a une très bonne page sur la révolution dramatique opérée par Racine. *Ibid.*, 224 et 225.

Si j'écris quatre mots j'en effacerai trois.

Racine, au contraire, ressemble sur ce point à Molière.

Jamais, au bout du vers, on ne le voit broncher [1].

Cette facilité était pleine de périls, et nous avons vu qu'il s'en défia toujours. Boileau n'éveilla pas cette défiance, mais il la tint continuellement en haleine, et l'éclaira de ses remarques et de ses conseils. Censeur vigilant autant que solide, il ne se départit jamais de ce rôle, et de la *Thébaïde* jusqu'à *Phèdre* rendit au plus parfait de nos écrivains tragiques l'inestimable service de l'obliger à se surveiller sans cesse, à se montrer de plus en plus exigeant pour lui-même. De cette manière, et non par je ne sais quelles recettes empiriques, il lui apprit à faire difficilement des vers faciles. Mais, répétons-le vite, il fut payé d'un juste retour : le censuré se fit censeur, censeur minutieux, rigide, sévère au point de paraître incommode à un homme moins endurant pour les critiques d'autrui qu'il ne demandait aux autres de l'être pour les siennes [2].

Les deux amis s'entr'aidaient donc constamment, mais ne se dirigeaient pas. Ils se consultaient principalement sur le style, quoique la forme ne fût pas leur unique souci. Quand il s'agissait du fond même des choses, ils se donnaient aussi réciproquement des avis sincères. La solide raison de Boileau, son sens droit et lucide lui permettaient de venir en aide à Racine, pour la composition de la *Thébaïde* et d'*Alexandre*, par d'utiles conseils. Mais nous l'avons dit plus haut, s'il se mettait aisément au courant des progrès du bon goût, il ne les devançait pas. Très agile à se tourner du côté de la lumière, il la voyait vite, mais ne la faisait pas ; il attendait qu'elle fût faite pour l'apercevoir.

On en a de nombreux exemples dans le cours de sa carrière. Quelque temps admirateur de Mlle de Scudéry, il fut très longtemps encore séduit par l'esprit de Voiture. Par

[1] Voyez *Satire* II, v. 13 à 15,; 51 et 52, et 8.
[2] Lettre de Boileau à Brossette, 2 août 1703.

contre, il ne sut pas apprécier Saint-Évremond[1]; et, s'il a loué Benserade[2], il n'entra jamais entièrement dans la facilité de La Fontaine.

Le juge, intègre toujours mais non pas infaillible, n'a donc pas été plus vite que les autres.

Ne nous étonnons donc point s'il a laissé passer, s'il a même autorisé des fautes de Racine, et s'il ne les a blâmées qu'après coup, quand le mal était irréparable. Il n'a pas vu sur le moment, c'est-à-dire quand il importait de les voir, les défauts d'*Alexandre*. Nous verrons plus tard qu'il n'a aperçu qu'après coup, lorsque le public s'était déjà prononcé, ceux qu'il a relevés dans *Andromaque, Britannicus* et *Bérénice*. Au reste, il porta la peine de son manque de clairvoyance, au sujet de la seconde tragédie de Racine. On sait qu'il composa, je ne saurais dire précisément en quelle année, le charmant *Dialogue des héros de roman*[3]. Il ne voulait pas l'imprimer, mais il le savait par cœur et le récitait partout. Ses amis le retenaient et en faisaient des copies de mémoire. Un jour, quelque plaisant intercala dans une de ces copies une scène qui ne déparait pas les autres. L'*Alexandre*, de Racine, y paraissait avec l'*Astrate*, de Quinault, et l'*Ostorius*, de l'abbé de Pure, et passait comme eux sous les sarcasmes de Diogène et les verges de Pluton. Et ce qui relevait encore le sel de cette plaisanterie, c'était cette réflexion du dieu des enfers : « On avait bien raison, là-haut, de plaindre la Macédoine de n'avoir pas eu de petites maisons pour le renfermer. » Faire allu-

[1] Il appelle dans la préface de sa première édition une œuvre de Saint-Évremond « une prose fade et insipide que tout le sel de ses vers ne pourront pas relever ». A ses yeux Saint-Évremond était un charlatan de ruelles, un faux Aristarque qui veut toujours juger comme Perrin Dandin. *Bolœana* CXIX, p. 147.

[2] *Art poét.*, ch. IV, v. 199, 200.

[3] Sur la date de ce dialogue satirique, les souvenirs de Boileau manquent de précision. Brossette a dit qu'il avait été composé à la fin de 1664 et en 1665; sur quoi Berriat, tome III, p. 41, note 3, le reprend et le dément : mais Despréaux lui-même n'a-t-il pas dit : le lieutenant Tardieu et sa femme avaient été assassinés à Paris la même année que je fis ce dialogue, c'est à savoir en 1664. (Corresp. de Brossette, éd. Laverdet, p. 333.) Or Tardieu fut assassiné le 24 août 1665. — Je crois que le dialogue n'a été composé que pendant les années suivantes.

sion, à propos du héros transformé par Racine en amoureux transi, à l'un des passages les plus critiqués de la satire sur l'*Homme*, n'était-ce pas battre deux fois Boileau de ses propres armes [1] ?

La tragédie d'*Alexandre* fait époque dans la vie de Racine et dans notre histoire littéraire, elle eut assez de succès pour mettre son auteur hors de pair, elle fut l'occasion de sa rupture avec Molière. On sait que, jouée tout d'abord sur le théâtre du Palais-Royal, elle fut, quelques jours après, portée à la sourdine aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne. Molière, justement froissé du procédé, cessa de voir Racine. Ses amis, non sans raison, parlèrent d'ingratitude ; elle était flagrante, en effet, si l'on s'attache seulement aux services matériels que le jeune poète avait pu recevoir du comédien ; elle est plus grave encore, si l'on réfléchit à ce que l'auteur tragique doit aux exemples, sinon aux leçons directes du grand comique. On l'admire avec raison comme le peintre des passions, il avait reçu de la nature le talent nécessaire pour le devenir, mais de qui donc a-t-il appris à le mettre en œuvre, sinon de celui qu'on a nommé le contemplateur ? Il en procédait déjà, lors de leur rupture, il en procédera davantage encore dans la suite. Il apprend à cette école à s'attacher au vrai, à chercher les traits de ses héros moins dans l'imagination et l'abstraction que dans l'observation de la nature, à concentrer son action sur un petit nombre de personnages et d'incidents. Il serait inexcusable d'avoir si mal récompensé ces services précieux, si lui-même avait pu se rendre compte de l'étendue de ses obligations. On doit rendre cette justice à Despréaux, il l'empêcha d'abord de commettre cette ingratitude. Les amis de Racine l'engageaient à donner *Alexandre* à l'hôtel de Bourgogne, il résistait et voulait le faire représenter par la troupe de Molière, Boileau le décida par une saillie. Il dit « qu'il n'y avait plus de bons acteurs à l'hôtel, qu'il y avait encore le plus habile moucheur de chandelles qui fût au monde et que cela pouvait contribuer au succès d'une pièce [2]. » La première affirmation

[1] *Satire VIII*, v. 110. — La scène d'*Alexandre* chez Pluton parut, pour la première fois, dans l'édition des Œuvres de Racine, de 1713.

[2] Brossette, *Sat. III*, v. 185.

était fausse et la plaisanterie sans grand sel, mais une indélicatesse était évitée à Racine. Malheureusement, quelques semaines plus tard, lorsqu'il donna, sans rien dire, sa tragédie aux comédiens rivaux de Molière, Boileau ne fut pas prévenu ou ne fut pas écouté.

Ici finit la première période des relations du satirique avec ses amis. Nous avons essayé d'en définir le véritable caractère : Une sorte d'enseignement mutuel, où, tour à tour, nos grands écrivains s'encouragèrent, se soutinrent, s'éclairèrent de leurs conseils et de leurs exemples, où chacun fut moniteur à son jour, mais où personne, à proprement parler, ne joua le rôle de maître et de directeur.

La rupture de Racine avec Molière ne fit pas cesser les relations, mais le faisceau était brisé et la petite société ne fut plus jamais au complet. Rien ne prouve, en effet, que les deux auteurs dramatiques se soient trouvés depuis réunis. Despréaux continua de voir Molière, qui prisait beaucoup ses conseils[1]. La Fontaine qui, d'ailleurs, fit toujours un peu bande à part, resta l'ami des trois autres. Quant à Racine et à Boileau, leur intimité devint chaque jour plus étroite, c'est dire qu'ils continuèrent l'un avec l'autre cette sorte d'enseignement mutuel que nous avons essayé de caractériser. Le rôle de Despréaux, comme moniteur littéraire, n'est donc pas terminé. Son action sur ses amis devint même plus envahissante, sinon plus forte, à mesure qu'il grandit dans l'estime publique. Il est donc de plus en plus important d'en préciser exactement l'étendue et l'efficacité. Mais avant de continuer cet examen, il est nécessaire de s'arrêter un moment et de revenir en arrière. Despréaux ne s'est pas seulement formé parmi ses amis du Parnasse. Il est né, il a grandi dans une famille bourgeoise et dans la poudre du greffe ; il a fréquenté le palais, hanté les avocats et les magistrats, été reçu dans l'intimité du président de Lamoignon. Enfin il a vécu dans la société des grands seigneurs et la Cour n'a pas été pour lui un pays étranger. Ces différents milieux n'ont pas moins con-

[1] Boileau resta uni à Molière, qui venait le voir souvent, et faisait grand cas de ses avis. (*Mémoires* de L. Racine, p. 262. Nous savons que Boileau allait également voir Molière ?

tribué que le milieu purement littéraire de nos grands écrivains au développement de son talent et de son caractère. Il faut donc le suivre sur ces autres théâtres, essayer de découvrir ce qu'il y fut réellement, ce qu'il dut à cet entourage plus divers et plus mêlé. L'on pourra revenir ensuite à ses amis du Parnasse et puis à l'*Art poétique*.

Ch. Revillout.

QUATRE FABLES

IMITÉES OU TRADUITES DE LA FONTAINE

EN PATOIS SAINTONGEAIS

Le Louc et l'Ignâ

Qu'o sége dit tout crut ou que n'on zou chanfrouêse,
La force ést peurtout la borgeouêse.

In Ignâ, qu'avait fouit dau tet,
Bevait au long de la Selouère.
En tieûl endret venit otout, coume peur bouére,
In Louc monstreux que la faim chacotait.
« Drôle, dissit le Louc, tielle êve ést bein brouillée ;
'L'ést toué qui tu l' l'as sagouillée ?

Le Loup et l'Agneau (Livre I, fable 10)

Que ce soit dit tout cru ou qu'on l'exprime en belles phrases, la force est partout la maîtresse.

Un Agneau, qui avait fui de l'étable, buvait le long de la Sonnoire [1]. En cet endroit vint aussi, comme pour boire, un Loup monstrueux que la faim aiguillonnait. — « Petit, dit le Loup, cette eau est bien brouillée ; c'est toi qui l'as agitée ? Qu'y viens-tu de faire ?

[1] Un des affluents de la Charente.

Que z-y veins-tu de faire? A ne sent guière à bon.
— Ho, qu'hazardit l'Ignâ, mon sieu, vous fais pardon !
Tenez, qu'i dit, argadez vère
Si j'aî gavagné la rivière :
J'aî bounement, mon biâ mon sieu,
Fait coume tieu,
D'étant lâ, sans grouiller de piace.
L'êve, oussi bein, de vous sus moué, devale en bas;
Vous l' l'enchouti, j'ou peuris pas.
— Tu l' l'enchoutis ! brâillit le câlin en petrasse.
Antan, tu m'as gniargué; te queneus, j'aî bons œil.
— Antan? J'aî pas deux mouê ; seus encouère au remeuil ;
(Que le belard marmusit, tout en tremble.)
— Olést donc ton frère ; i te semble.
— Seus seul de drôle. — In cousin, oussi beun.
Fasez-vous pas bande ensemble,
Le chrétien, l'oueille, et le cheun ?
Tu payeras peur zeux tous la ribote... »
Et le malbétiâ, se lançant,
Au bouê l' l'empourte à sa charmote
Et chique tieû paure inocent.

Elle ne sent guère bon. — Ho ! hasarda l'Agneau, Monsieur, je vous demande pardon ! Tenez, dit-il, regardez si j'ai gâté la rivière : j'ai tout bonnement, mon beau monsieur, fait comme ceci, d'où je suis, sans bouger de place. L'eau, aussi bien, de vous sur moi, va en descendant. Vous la souiller, je ne le pourrais pas.— Tu la souilles ! s'écria le gredin en colère. L'an passé, tu m'as nargué. Je te reconnais, j'ai de bons yeux.— L'an passé ? Je n'ai pas deux mois, je suis encore au pis de ma mère (murmura en tremblant la bêlante créature). — C'est donc ton frère ; il te ressemble. — Je suis seul enfant. — Un cousin alors. Ne faites-vous pas bande ensemble, le chrétien, la brebis et le chien ? Tu paieras pour eux tous la ribote.... » Et le méchant animal, s'élançant, au bois l'emporte sur son échine (comme au jeu de la chèvre-morte) et dévore ce pauvre innocent.

Le Louc et le Renard

A cause ést-ou qu'Isope a teurjou son Renard
Coume exemple à bailler peur la finasserie ?
M'ést avis que le Louc n'en teint sa boune part.
I n-en at, à dés foué, bein mais, vous zou parie.
Pôrsuit o be jappant la faim,
Cré pas qu'ó s'en vouége in pus fin.
Lés queneus prou tous deux, et, qu'Isope m'eskiuse !
Je baille au maitre Louc le promier prix de ruse.
L'autre a peurtant soyut in cot le fiancer.
Vas vous dire coument. Le Renard vut in ser
Se mirer dans n-in poué la lune, raide-pieine.
« In feurmage ! sti ; boune aubaine ! »
In sillâ pendait ; le second
Piongeait peur ine corde au fond.
Le Renard, abramit, (o rend fou, la fringale :)
Dedans la seille vide incontinent s'estalle,
Et, brrr...! dans l'êve le velâ.
De feurmage, i n'en trouit jâ,

Le Loup et le Renard (XI, 6)

Pourquoi est-ce qu'Ésope a toujours son Renard comme exemple à citer pour l'astuce ? Il me semble que le Loup en tient sa bonne part. Il en a parfois bien davantage, je vous le parie. Poursuivi ou poussé par la faim, je ne crois pas qu'il s'en voie un plus retors. Je les connais assez tous les deux, et, qu'Ésope m'excuse, je donne au maître Loup le premier prix de ruse. L'autre a pourtant su, une fois, l'enjôler. Je vais vous dire comment. Le Renard vit un soir se mirer dans un puits la lune à son plein. — « Un fromage, dit-il. Bonne aubaine ! » Un seau pendait ; le second plongeait, le long d'une corde, au fond. Le Renard, bramant cela rend fou, la fringale, dans le seau vide incontinent s'installe, et, brrr...! dans l'eau le voilà. De fromage, il n'en trouva mie ; mais, oui bien de l'ennui, de la honte, de la bile, en abondance. — « Je suis, dit-il, perdu, à moins qu'il ne vienne au puits un autre alouvi comme moi, et qu'une

Mais voué be de l'enneû, de l'honte,
De la bile, tant qu'à bon compte.
« Seus, sti qu'i dit, peurdut, au mein qu'o vinge au pouê
In autre aloubit coume moué
Et qu'ine minprise pareille
L'incite à s'embarquer lassus dans l'autre seille. »
En deux jôr et deux neut, pas in chat ne venit.
La lune, qui peurnait de l'âge, s'entoumit,
Coume in grant tôrtiâ de ménage
Que son çarne a peurdut ine uré au rougnage.
Noute Renard se comptait pus vivant.
Mal à peurpoû. Dans la neut en suivant,
Il aparçouet in Louc : « Hé, sti, compère,
Veins çà touétout manger de tieû feurmage mou
Qu'il avant appourté de Lamothe en Pouétou,
Qui vaut in ékiu queme in sou.
Ol at lô-temps que je t'espère.
Si je me seus parmit sans toué, queme in gormand,
De z-y faire tielle entoumure,
Le chantiâ qui n-en reste a prou bele tôrnure.
Mons donc dans le sillà ; veins zou q'ri vîtement ! »
Le Louc, (tant que la faim, faut crère, le travaille !)
Gobe tieû conte de quenaille,

méprise pareille l'incite à s'embarquer là-haut dans l'autre seau. » En deux jours et deux nuits, pas un chat ne vint. La lune, qui prenait de l'âge, s'entama, comme un grand gâteau de ménage dont le rond a perdu une bordure au rognage. Notre Renard ne se regardait plus comme vivant. C'était à tort. Dans la nuit d'après, il aperçoit un Loup. — « Hé, dit-il, compère, viens ici manger, toi aussi, de ce fromage mou qu'on a apporté de Lamothe-en-Poitou [1], qui vaut un écu comme un sol. Il y a longtemps que je t'attends. Si je me suis permis, sans toi, comme un gourmand, d'y faire cette entamure, le chanteau qui en reste a assez belle tournure. Monte donc dans le seau ; viens vite le chercher ! » Le Loup (tant la faim, il faut croire, le travaille ! gobe ce conte d'enfant, descend et va changer de place, le nigaud ! avec le finot d'en bas.

[1] Lamothe-Saint-Héraye, centre producteur de bons fromages.

Devale et va changer de piace, le colas!
Avec tieû fin-finaud d'en bas.

Et, coume si lés louc tout seûl manquiant de téte,
Je n-en rions. Dame, peurtant,
Qu'ést-i, l'houme (en vous respectant !)
Qui, de sés jôr, n'agit en bète ?

Lés Raine piaillant in Rouè

Lés Raine in jôr dissiyant :
« Velons pus de Republique ! »
Et le tabut qu'a fiyant
Fut l'auteur que Jupin leux baillit, en repllique,
In grant lâgnou de Roué, bein prou bon peur zeux cllique.
Tieû Roué, venut d'en sus, parmi zelle, en chéyant,
Causit dau tribouil sans doute,
Pusqu'i disant que teurtoute,
Pourichouse coume a sont,
Se saquiyant au piein fond
De la vase de zeux cllône.

Et, comme si les seuls loups manquaient de tête, nous en rions. Dame, pourtant, qui est-il l'homme qui, de sa vie (sauf votre respect !), n'agit en bête ?

Les Grenouilles demandant un Roi (III, 4)

Les Grenouilles dirent un jour : « Nous ne voulons plus de République ! » Et le tapage qu'elles firent fut cause que Jupin leur donna, en réponse, un grand lambin de Roi, bien assez bon pour leur clique. Ce Roi, venu d'en haut, parmi elles, en tombant, causa de l'agitation sans doute, puisqu'on dit que toutes, peureuses comme elles sont, se cachèrent jusqu'au fond de la vase de leur étang. Ce Roi, gros comme

Tieû Roué, grou queme in sat, long de tiinze à vingt z-aune,
Etait in biâ chebron, en sap o beun en pin,
De la touéture à Jupin.
In cot chet, i ballit, pardienne! sus la mare.
O fouiyit in grant, grant moument,
Avant qu'ouqu'ine Raine, agare,
Montrisse son nez tant sement.
Ine s'hazarde enfin, trouê, quatre, in régiment.
Peurtout o mouve dare-dare.
Châqu'ine, ol ést bein meux, mont, se jouque et s'épare
Dessus l'échine à tieû Roué, bounicot
Qui, coume étant de bouê, rèpre et ne soune mot.
Béintoû : « Coac! A bas tieû faignant! Qu'i déloge!
Jupin, troque-nous-leu ! Chanterons toun éloge ! »
A pardiyant au change : in Ripoton, vrioge,
Chet, sus zelle, lés fremoge.
Et n-en vrelute combeun.
La bande brâille, a s'adeuille.
« Je vous acoute pus, dissit Jupin, pus reun;
Ne seus jâ vâlet de gueurneuille.
Sous la Republlique, en peurmier,
Ariez-vous pas dut vous régner ?
O vous follait in Roué : vous l' l'ai douné magniable.

un sac, long de quinze à vingt aunes, était un beau chevron, en peuplier ou en pin, de la toiture de Jupin. Une fois tombé, il flotta, parbleu! sur la mare. Il s'écoula un grand, grand moment, avant qu'aucune Raine, voyez cela ! montrât seulement son nez. Une se hasarde enfin, trois, quatre, un régiment. Partout cela remue (comme poissons) dare-dare. Chacune, c'est bien mieux, monte, se juche et s'étend sur l'échine de ce Roi bonasse, qui, comme étant de bois, se tient coi et ne dit mot. Bientôt : « Coac! A bas ce fainéant! Qu'il déloge! Jupin, troque-le-nous ! Nous chanterons ton éloge! » Elles perdirent au change: un Plongeon, pétulant, tombe sur elles, les secoue (comme un fumier) et en assomme un grand nombre. La bande crie, elle s'afflige. « Je ne vous écoute plus, dit Jupin, plus du tout. Je ne suis pas valet de grenouilles. Sous la République, en premier lieu, n'auriez-vous pas dû vous établir commodément ? Il vous fallait un Roi ! Je vous l'ai donné débonnaire. Vous en avez voulu un qui toujours se

Vous n-en avez velut in qui grouille teurjou :
Vous l' l'avez ; eh be, gardez-lou,
Crainte qu'in autre set le diable. »

La Mariaude

Qu'ést qu'o sart qu'ine mariaude
Tâline tant peur dire Voué ?
O pourte pas bounheur de faire sa fiéraude.
Coume peurve, il avant cité souventefoué
Tielle qui, velant tout peur soué,
Soitait in jéne, in jolit houme,
Noblle, espirituel, aimable, moyenneux.
O venit dés galant, tieu qu'ol avait de meux,
De tous lés racoin dau royoume.
A n-en trouit ouqu'in qui li riyisse au kiœur.
« Révant-î, tiellés gas ? Ol ést, stelle, tout coume.
Avec moué s'hazarder de patter ! Quiel malheur !
Leux en baraî, stelle, dés noce ! »
L'in badait trot le bet, l'autre avait trot de loce ;
In autre était rallut, in autre de gingouê ;

remue : vous l'avez ; eh bien, gardez-le, de crainte qu'un autre ne soit le diable. »

La Fille (VII, 5)

Que sert-il qu'une fille à marier diffère tant pour dire Oui ? Cela ne porte pas bonheur de faire la fière. Comme preuve on a souvent cité celle qui, voulant tout pour soi, désirait un homme jeune, joli, noble, spirituel, aimable, à grands moyens. Il vint des prétendants, ce qu'il y avait de mieux, de tous les recoins du royaume. Elle n'en trouva aucun qui lui sourit. « Rêvent-ils, ces gaillards-là ? C'est, dit-elle, tout comme. Avec moi se hasarder de lutter ! Quelle pitié ! Je leur en donnerai, dit-elle, des noces ! » L'un avait sans cesse la bouche bée, l'autre avait trop de langue ; un autre était tout en jam-

Tieûllâ rougeard, et tieû bianchouê.
A n-en passit ine seguelle.
A l'lés achintrit tous en mèle.
Emprès le tour dès bons, tieû dès meins valureux.
Qui ne fuyant jâ pus hureux.
« Ho bein, stelle, s'o deut n'en veni que de mème,
Je mettrons le tarouil. Peurfeurris meux cent cot
Faire de ma vie in carème
Que de prenre in de tiellés sot.
Réprons : seus pas si veille encouère ! »
A force de réprer, dame, a s'aveillounit,
Et, peur dés biâ galant, bon ser ! O fut finit.
Paure fille ! D'avouer si haut pourté la glouère,
Coume a zou regrouettit ! A s'en rougeait lés det.
Alle allait d'in mirour à l'autre, alle argadait
Si son teint peurdait tieûque chouse.
A s'agetit in pot de nègre, in pot de rouse,
Peur sés usse, sés piau, sés jote, eccœtera ;
Peus dés poudre de riz, de ra.
A sembiait en tieu rolle au maçon qui travaille
A regréyer ine muraille.
A n'était poin encouère à boutre à la feraille.
A se dissit qu'en lieur d'espérer tieû moument,
O follait qu'a teurchisse in marit vîtement,

bes, un autre tout de guingois ; celui-là rougeaud et celui-ci très pâle. Elle en passa une troupe. Elle les repoussa tous sans distinction. Après le tour des bons, celui des gens de moindre valeur, qui ne furent pas plus heureux. « Oh bien, dit-elle, s'il doit n'en venir que de semblables, nous mettrons le verrou. Je préférerais cent fois faire de ma vie un carême plutôt que de prendre un de ces sots. Donnons-nous du répit ; je ne suis pas encore si vieille ! » A force de différer, dame, elle vieillit ; et, pour de beaux amoureux, bon soir ! ce fut fini. Pauvre fille ! D'avoir été si ambitieuse, comme elle le regretta ! Elle s'en rongeait les doigts. Elle allait d'un miroir à l'autre, elle regardait si son teint perdait quelque chose. Elle s'acheta un pot de noir, un pot de rose, pour ses sourcils, ses cheveux, ses joues *et cetera* ; puis des poudres de riz, de ra. Elle ressemblait, en ce rôle, au maçon qui travaille à ragréer une muraille. Elle n'était point encore à mettre à la

Qu'a ferait bein, lé tout, d'avouer de la seguance.
A trouit ; mais châqu'in poussit dés z-oh, dés z-ah,
De la vère, emprès tant et tant de menigance,
Bailler sa main à n-in pétrâ.

Pierre LAGARENNE.

ferraille. Elle se dit qu'au lieu d'attendre ce moment, il fallait qu'elle cherchât vite un mari, qu'elle aussi ferait bien d'avoir de la famille. Elle trouva ; mais chacun poussa des oh ! et des ah ! de la voir, après tant et tant de minauderies, donner sa main à un lourdaud.

LE GROUPE **CT** DE **SANCTUS**

DANS LES NOMS DE SAINTS EN PROVENÇAL

Certains noms de saints semblent avoir pris en France un *ch* prosthétique : Saint Chamant (Sanctus Amantius), Saint Chignan (Sanctus Anianus), etc. M. Michel Bréal a montré [1] que ce *ch* représente le groupe *ct* de *Sanctus* qui est venu se placer en tête du nom suivant. On a cru tout d'abord que ces noms pouvaient grossir la liste des mots français qui présentent le changement de *ct* latin en *ch*. En réalité on ne les retrouve comme noms de lieux avec ce *ch* d'apparence prosthétique que dans certaines parties du domaine provençal : dans le domaine de la langue d'oïl, ils ont aussi donné des noms de lieu mais sans *ch* initial : Saint Amant, Saint Aignan, etc [2]. Or tandis que l'on ne peut citer qu'un bien petit nombre

[1] Romania. II, p. 329.

[2] Je ne connais d'exception que pour Saint-Chamant que l'on trouve dans le département de la Marne à côté de Saint-Amand. Seulement il faut remarquer que tandis que la forme Saint-Amant est fréquente dans le Nord de la France et sert à désigner des groupes plus ou moins importants de population, la forme Saint-Chamant ne se rencontre que deux fois, au moins n'en ai-je pas trouvé d'autres exemples, et sert à

de mots français dans lesquels ce changement ait eu lieu, on sait qu'il est de règle dans plusieurs dialectes provençaux. Son importance y est même telle que l'on peut établir une classification de ces dialectes fondée en grande partie sur le traitement qu'il font subir à *ct*, *factum* par exemple donnant dans certains dialectes *fait*, dans d'autres *fach*[1]. Du reste les *Leys*, II, 208[2] citent *sanch* comme une forme dialectale : « per los sanch e las sanchas de paradis. » C'est donc bien à un fait de phonétique provençale que l'on a affaire ici.

On peut se rendre compte par ce qui vient d'être dit qu'il y aurait quelque intérêt à dresser la liste des noms de lieu dans lesquels *ct* est devenu *ch*. On en trouvera ci-dessous une liste établie d'après les dictionnaires topographiques de la Dordogne, de la Drôme, du Gard, de l'Hérault, des Basses-Pyrénées, le dictionnaire géographique de Vivien de Saint-Martin, le Trésor de chronologie de M. Mas-Latrie, les pouillés du diocèses de Cahors, de Clermont et de Saint-Flour, le cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, le vocabulaire hagiographique mis par l'abbé Chastelain en tête du dictionnaire de Ménage[3].

désigner des « lieux-dits » ; de plus ces lieux-dits sont fort voisins l'un de l'autre : l'un est situé dans la commune de Chouilly, canton d'Épernay, l'autre dans la commune de Cuis (canton d'Arre) limitrophe de la commune de Chouilly. Voir le dictionnaire topographique de la Marne. Il ne serait pas impossible que ces deux noms fussent d'importation provençale. C'est un point d'histoire locale à éclaircir.

[1] H. Suchier. *Le français et le provençal*, trad. par P. Monet, p. 73.

[2] Cf. Diez. *Gramm.*, trad. I, p. 239.

[3] On sait que les dictionnaires topographiques qui donnent de si précieux renseignements sur les formes anciennes des noms sont encore peu nombreux. J'ai suppléé du mieux qu'il m'a été possible à leur défaut, sans pouvoir combler toutes les lacunes. Je recevrai avec reconnaissance tous les renseignements qui pourront rendre cette liste moins incomplète et par suite plus utile.

Outre les ouvrages cités plus haut, j'ai consulté le pouillé du diocèse de Toul, les dictionnaires topographiques des départements suivants : Aisne, Aube, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Marne, Meurthe, Meuse, Morbihan, Vienne, Yonne. J'y ai rencontré de nombreux Saint-Amant, Saint-Avit, Saint-Albin ou Aubin, Saint-Éloi, Saint-Ybard, etc. Mais, sauf l'exception signalée plus haut pour la Marne, je n'ai trouvé aucune forme présentant le *ch*, le *c* ou l's d'apparence prosthétique. Je

Gironde.....	S. Euparchius.....	*S. Cibard*, canton de Lussac [1].
Charente. ...	S. Euparchius.....	*S. Cybard*, canton de Montmoreau [2].
—	—	*S. Cybard*, canton de Lavalette.
Dordogne....	S. Albinus.....	*S. Chalbi*, auj. S. Aubin-de-Lenquais, canton d'Issigeac.
—	S. Amandus.....	*S. Chaman*, (pouillé du XIIIe siècle), auj. S. Amand, canton de Vern.
—	—	*S. Chamans* (1664), auj. S. Amand, commune de Boisse.
—	S. Asterius.....	*Sanctus Chasterius* (1399), *S. Chastier, S. Chastey* (XVIe siècle), auj. S. Astier, ch.-l. de canton [3].

n'ai rien trouvé non plus dans le dictionnaire topographique des Hautes-Alpes. Il en a été de même pour les tables des cartulaires énumérés ci-dessous, à l'exception du cart. de Saint-Victor de Marseille qui m'a fourni Saint-Chamas : Cart. de l'abbaye de S. Père de Chartres, C. de l'abb. de S. Bertin, C. de l'égl. de Notre-Dame de Paris, C. de l'abb. de Savigny et de l'abb. d'Ainay, C. de l'abb. de Beaulieu, C. de l'abb. de Redon, C. de l'église cathédr. de Grenoble, C. de l'église d'Autun, C. de S.-Étienne-de-Baigne, C. de Brioude, C. de l'abb. de Lérins.

[1] D'après H. Suchier, *Le français et le provençal*, trad. p. 71. Lussac est une localité française, mais la partie ouest du canton appartient au domaine provençal : c'est bien dans la partie ouest que se trouve Saint-Cibard.

[2] M. Chabaneau me fait remarquer que Saint-Cybard de Montmoreau est compris dans la partie du canton de Montmoreau qui est de langue française et qu'à Angoulême, en pleine langue française, on ne connaît d'autre forme que Saint Cybard. Un des faubourgs de la ville porte ce nom. C'est, du reste, à Angoulême qu'aurait vécu Euparchius.

Il résulte de ce fait que la prosthèse de *c* assibilé, dans le cas qui nous occupe, n'est pas inconnue aux dialectes de la langue d'oïl, du moins à ceux qui sont parlés dans le voisinage des pays de langue d'oc, la prosthèse de *ch* restant purement provençale. Il est bien vrai que, selon l'abbé Chastelain, Eparchius est nommé en un canton de la Champagne S. Chipar. Mais pour déterminer la véritable valeur de cette indication, il faudrait savoir où et comment elle a été recueillie : l'abbé Chastelain ne nous donne à ce sujet aucun renseignement.

[3] Dans le même canton, commune de Grignol, se trouve une an-

Dordogne....	S. Avitus.....	*S. Chabit*, commune de S. Sernin-de-Reillac, canton du Bugue.
—	—	*S. Chauvit* (1483), auj. S. Avit-de-Vialard, canton du Bugue.
—	—	*S. Chavit*, cadastre du vill. de S. Avit, commune de S. Pierre-de-Cole, canton de Thiviers.
—	—	*S. Chavis*, *S. Chevie*[1] (1466),
—	—	*S. Savy* (cadastre).
—	S. Eumachius.....	*S. Chamassy*, canton de S. Cyprien ; *Sen Chamaci*
—	—	(XVIe siècle).
—	S. Euparchius.....	*S. Cybard*, commune de Mouleydier, canton de Bergerac ; *Sen Chibard* (pouillé du XIIIe siècle).
Lot.....	S. Amarandus.....	*S. Chamarand*, canton de S. Germain.
—	S. Anianus.....	*S. Chignes*, h. commune de Gramat.
—	—	*S. Chigne*, commune de Saignes, canton de S. Céré ; alias *S. Ginii* (pouillé du XVIIe siècle).
Corrèze.....	S. Amantius.....	*S. Chamant*, canton d'Argentat.
Puy-de-Dome.	S. Amantius.....	*S. Chamand*, h. commune de S. Julien-de-Copel, canton de Billom[2].
—	—	*S. Chamand*, domaine, commune de Busséol, canton de Vic-le-Comte[3].

cienne chapelle consacrée à Saint Astier, appelé dans les textes relatifs à cette chapelle *Sen Chatier* (Dict. topog. de la Dordogne, s. v. Saint-Astier.

[1] Il serait intéressant de savoir si le document qui donne cette forme est en français, ou du moins s'il a subi une influence française.

[2-3] Bien au nord d'Aurillac ; donné par H. Suchier (*op. cit.* p. 72) comme situé vers la frontière nord du domaine provençal où *ch* = *ct* latin.

Cantal.....	S. Amantius.....	*S. Chamant*, canton de Salers.
Aveyron.....	S. Eligius [1], S. Electus [2]	*S. Chély d'Aubrac*, ch.-l. de canton.
Lozère.....	S. Hilarius.....	*S. Chély d'Apchier*, ch.-l. de canton[3].
—	—	*S. Chély-Forain*, canton de S. Chély d'Apchier.
—	—	*S. Chély-du-Tarn*, canton de Sainte-Enimie.
Aude.....	S. Amandus.....	*S. Chamans*, commune de Bizanet, canton de Narbonne, auj. Saint-Amand [4].
Hérault.....	S. Anianus.....	*S. Chinian*, ch.-l. de canton.
—	S. Aredius.....	*S. Seriès* [5], canton de Lunel.

[1] D'après le vocabulaire hagiographique de l'abbé Chastelain.

[2] D'après le Trésor de chronologie de M. de Mas-Latrie.

[3] Au nord de Mende ; même remarque que pour Aurillac (v. p. 607, n. 3). — L'abbé Chastelain donne pour ces noms les formes *S. Chelirs* et non *Chelvis* comme on a imprimé à tort dans l'article de M. Michel Bréal déjà cité) et *S. Gely* ; cf. plus loin p. 609, n. 1.

[4] Mouynès : *Inventaire des archives de Narbonne* AA, Annexes, p. 374. Copie du milieu du XIVe siècle. Au moment où cette copie fut exécutée à Narbonne pour prendre place dans un Thalamus on devait prononcer *Saint-Aman*. En effet, ce nom, sous la forme S. Chamans, se trouve dans la liste des lieux composant la viguerie royale de Narbonne créée en 1349.

Cette liste est reproduite à la page suivante du manuscrit d'après un texte différent et pour un autre objet ; les noms sont rangés dans un autre ordre. Dans cette seconde liste que j'ai sous les yeux, le travail du scribe a subi de nombreuses corrections dont des grattages nous ont laissé la trace. Le nom qui nous occupe a été l'objet d'une correction. Le scribe avait d'abord écrit S. *Chamans* comme portait le texte qu'il transcrivait ; *ch* a ensuite été gratté. On pourrait conclure de ce fait qu'à une époque difficile à déterminer, les textes faisant défaut, mais antérieure au milieu du XIVe siècle, la limite sud du domaine de *ch* prov. = *ct* latin a passé dans les environs de Narbonne. Aujourd'hui, dans la commune de Bizanet, comme dans tout le reste du canton de Narbonne, *ct* latin est représenté par *it*.

Il est fort probable, du reste, qu'à Narbonne, le groupe *nct* n'a pas été traité comme le groupe *ct* : je lis dans les comptes du clavaire de 1379-1380, f° 153, c. 1 : « copia de la letra del *fayt* del bestiar am l'*aponchamen* » ; et f° 145 v°, c. 2 « j. rolle d'*apohamentz* sus lo *fayt* de M° lo vescomte. »

[5] Cette forme n'aurait-elle pas subi une influence française ? On ne la connaît que par des textes récents.

Gard.....	S. Agatha.....	*S. Chapte*[1], ch.-l. de canton ; lieu dit, canton de Sumène.
Bch.-d. Rhône	S. Amandus.....	*S. Chamas*, canton d'Istres.
Drôme.....	—	*S. Chamand*, canton de Grignan.
Loire...	S. Enemundus, Anemundus.....	*S. Chamond*, et la forme latine *Chanemundus*, ch.-l. de canton.

Comme on doit s'y attendre, on trouve *ch* provenant de *ct* à l'intérieur des mots dans l'Hérault : *Saint-Frichoux*[2] *Sanctus Fructuosus*, et dans le Gard : *Uchaud*[3] *Octavum*, *Cheyran*[4] *Octodanum*, *Uchesanum*.

[1] M. Michel Bréal dit que l'orthographe *Sainche Apthe* (l'imprimeur a mis à tort Saincte Apthe) donnée par l'abbé Chastelain, « montre le changement en voie de s'accomplir ». L'abbé Chastelain ne nous dit pas où il a trouvé cette forme. Le Dictionnaire topographique du Gard ne nous fournit que les formes suivantes : Saint-Chaptes, Saint-Chapte, Saint-Chates, Saint-Chatte, Saint-Chattes, (ces dernières conformes à la prononciation locale actuelle) et Sainte-Catte (canton de Sumène). Cette dernière forme est-elle due à l'influence de l'étymologie populaire ? Je ne sais. Pour les autres formes, j'hésite à voir dans le *ch* initial le représentant de *ct*. Je serais plutôt disposé à croire qu'il y a eu d'abord aphérèse de l'*a* initial d'Agatha (on sait que les aphérèses sont très-fréquentes dans les noms de lieu), et qu'ensuite le *g* a donné *ch*, comme dans *Girac*, hameau du canton d'Anduze, à quelques lieues de Saint-Chaptes, que l'on trouve aussi sous la forme *Chirac*. — Par contre, *ch* paraît s'être affaibli en *g* dans *S. Gely*, nom donné à Mende à l'évêque Hilarius appelé *S. Chelirs* à Javols, ancienne capitale du Gévaudan. On pourrait se demander si le *g* n'a pas été amené par une confusion entre S. Chelirs (Hilarius et S. Gely (Egidius) dont le nom a été donné à un si grand nombre de localités, sous les diverses formes S. Gilles, Gély, Géry. Mais c'est peu probable. M. P. Meyer a signalé *gantaire* = *chantaire* (*Dern. Troub. de la Provence* p. 21 ; cf. *Romania*, I, 408). On pourrait objecter que cette forme se trouve dans un texte appartenant au provençal de l'est, mais on a pu voir plus haut un fait analogue dans le Lot : le pouillé du diocèse de Cahors donne à l'art. 360 : *Saint-Chigne*, C. S. Aniani alias *S. Ginii*.

[2] Canton de Lodève.

[3] Canton de Vauvert. Le *d* dans *Uchaud* est une addition récente due sans doute à une influence française. Au Moyen-Age on trouve les formes : *Octobianum* (945), *Octavum* (1060), *Ochau* (1170), *Ochavum* (1214), *Uchavum* (1380). *Dict. topogr. du Gard.*

[4] Canton de Lédignan : Cheyran, Saint-Bénézet-de-Cheyran est ap-

Dans la même région, le *c* intérieur devant *t* est parfois devenu *u* : *Octon*, canton de Lunas (Hérault), dans les textes du Moyen-Age *Octavianis* (893), *terminium de Octabiano* (1148), *rector de Octobiano* (1323), est désigné aujourd'hui dans le pays sous les noms de *Aloutou, Aroutou*[1]. On sait que le même changement a eu lieu pour *g* devant une consonne : Sancta Agnes est devenue Saint-Aunès (Hérault)[2].

On a remarqué dans la liste précédente que certains noms, dans les régions les plus diverses, commencent par *c* assibilé ou *s* au lieu de *ch* : *S. Cybard*, Gironde, Charente, Dordogne (ici en même temps que *S. Chibard*), et, au témoignage de l'abbé Chastelain, en un canton de la Champagne ; *S. Savy*, Dordogne, à côté de S. Chavit ; *S. Seriès*[3], Hérault.

La forme par *ch* est la plus ancienne, au moins en Dordogne, le seul département dans lequel nous trouvions les deux formes, ainsi S, Chibard se rencontre dans un pouillé du XIIIe siècle, S. Cybard est le nom actuel ; S. Chavit, Chabit, etc., sont attestés par des documents des XIIIe, XVe, XVIe siècles, la forme S. Savy ne nous est connue que par le cadastre. Pour

pelé en 1031 *Villa Sancti Benedicti de Octodano* ; en 1463, *Locus sancti Benedicti de Uchesano. Octodanum* est devenu régulièrement *Uchesanum*; *Uchesan* a donné *Cheyran* par l'aphérèse de *u* et le changement de *s* en *r* dont les exemples abondent dans la région au XIVe siècle. Comme l'a remarqué M. P. Meyer (*Romania*, IV, p. 189, n. 6) il n'y a pas lieu de s'arrêter plus que de raison à ce fait que l'on a ici la diphthongue *ey*, alors qu'on aurait attendu un simple *e*, la forme Cheyran étant récente.

[1] *Aroutou* renferme la préposition *ad* devenue *az* et enfin *ar* par la série de changements qui viennent d'être rappelés à propos de Cheyran. Cette préposition s'est fixée en tête du nom de la commune d'Octon. Il en est de même pour un village voisin, Olmet, appelé dans le pays *Araumet, Alaumet* (L. Vinas. *Rev. des lang. rom.*, I, p. 193). Dans les formes *Aloutou, Alaumet* il est possible que *l* soit une nouvelle transformation de *r* ; il est plus probable que c'est l'article précédé de la prép. *a*.

[2] Remarquer de quelle manière *sainte* Agathe et *sainte* Agnès sont devenues des *saints* en Languedoc.

[3] Les *Acta Sanctorum* mentionnent trois saints qui ont porté le nom d'Aredius : Ier mai t. I, p. 110 ; 10 août t. II, p. 543 ; 16 août t. III, p. 295. Ce nom se trouve sous les formes suivantes : Aredius, Aregius, Aridius, Arigius. C'est Aredius qui est resté dans Saint-Seriès.

S. Seriès la forme la plus ancienne, Sanctus Soregius, remonte à 1440, les autres exemples cités dans le *Dictionnaire topographique de l'Hérault* sont de la fin du XVIIe siècle et du milieu du XVIIIe. Il n'est pas impossible que l'on ait d'abord prononcé *S. Cheriès.*

Comme on doit s'y attendre, c'est une forme différente que l'on trouve dans le Béarn.

Sanctus Lidorus est devenu Saint-Gladie ; le *t* est tombé et le *c* s'est affaibli en *g*. Bien que cette forme ne soit attestée qu'à partir de 1655, cette prononciation était certainement plus ancienne[1].

Ailleurs, c'est le *t* qui a subsisté, mais affaibli en *d*. L'abbé Chastelain mentionne *Sanctus Amarinus* devenu *Saint Damarin* dans les environs de Volvic.

En résumé : *ch* représentant le groupe *ct* de *sanctus* placé en tête du nom suivant est provençal. Ce *ch* s'est affaibli en *c* assibilé on en *s* dans quelques noms ;

Le *c* seul subsiste affaibli en *g* devant *l* en Béarn ;

Le *t* seul subsiste affaibli en *d* près de Volvic.

Alphonse Blanc.

19 février 1892.

[1] Le Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées donne les formes suivantes : Sanctus Lidorus (XIIe siècle) Sent Ledie (1384), Sent Ledier (1385), Sent Ladie (1385), Sent Ladier (1391), Sanladie (1538), Sent Ladia (1540), Saint-Gladie (1655) qui est aussi la forme actuelle.

VARIÉTÉS

A PROPOS D'UN COMPTE RENDU

L'ÉDITION CRITIQUE DU « ROMAN DE THÈBES »

J'avais l'intention d'attendre, avant de reprendre l'examen des questions difficiles et compliquées que soulève le *Roman de Thèbes*, que la plupart des critiques compétents eussent donné leur avis sur l'édition que je viens d'en publier pour la Société des anciens textes français ; mais le compte rendu récemment inséré dans la *Romania* (XXI, 109), par M. P. Meyer, secrétaire général de cette Société, m'oblige de répondre sans retard à la plupart des reproches qu'il me fait, afin que personne ne soit tenté de croire que la publication dont je suis l'auteur a été trop légèrement acceptée et insuffisamment surveillée pendant les quatre années qu'en a duré l'impression.

M. P. Meyer ne croit pas que le manuscrit de Spalding (*S*) doive être considéré comme le représentant le plus voisin de l'original ; mais il se garde bien de donner des raisons : il faudrait pour cela avoir consacré plus de temps qu'il ne l'a fait à étudier une question fort épineuse et sur laquelle j'ai réfléchi pendant de longues années, sans pouvoir me flatter d'avoir résolu de façon irréfutable toutes les difficultés. Que l'on prenne comme base, au lieu de *S*, la famille *y* (*AP*), incontestablement picarde dans certaines parties que j'ai essayé d'isoler, ou la famille *x* (*BC*), qui est purement française, les difficultés ne disparaissent pas pour cela, comme semble le croire M. P. Meyer, bien au contraire. Je ne puis ici que renvoyer à la section III de mon *Introduction* (p. XLVIII sqq.), où j'ai communiqué sans aucune réticence tous les éléments de la question : il serait, en effet, oiseux de recommencer une démonstration contre laquelle il n'a été en réalité, produit aucune objection, quoiqu'elle ait été rejetée en bloc.

M. P. Meyer ne peut se résoudre à admettre des formes comme *duére, sué, hué, pué* (docere, sum, hodie, podium), ou *ést, gést, sére, évre* (exit jacet, senior, ebrium), qui ne se trouvent, dit-il, dans aucun manuscrit et qui ne s'appuient que sur des inductions d'une

valeur incertaine. Je reconnais que toute induction laisse quelque incertitude ; mais si l'on veut mettre quelque logique dans la constitution d'un texte critique d'ancien français et dans la restitution de ses formes, il faut bien, ce me semble, écrire *duère*, *sué*, *hué*, *pué*, etc., quand les rimes vous ont forcé d'écrire *nuét* (noctem) et *fué* (fr. *fief*) (voy. *Introd.* LXXVI sqq.), et *sére*, etc., quand on a dû écrire *lét* (lectum), *delét* (delectum), *respét* (respectum), *prez* (pretium), *sés* (sex), etc., (voy. le *Tableau des rimes* et l'*Introd.*, LXXVIII, n° 1) [1]. On pourrait, à la rigueur, se contenter d'admettre ces formes à la rime et les considérer comme des licences. Mais à quoi bon ? Il n'en restera pas moins acquis que l'auteur inconnu de *Thèbes* a employé certaines formes dialectales de l'Ouest ou du Sud-Ouest, et, si l'on conteste les doubles formes *ère* et *évre*, *sire* et *sére*, on ne saurait du moins contester sérieusement *lit* et *lét*, et ici l'on voudra bien reconnaître notre modération, puisque pour ces trois mots, où la forme purement française était attestée à côté de la forme dialectale, nous n'avons admis celle-ci qu'à titre d'exception et à la rime.

« Çà et là, » poursuit M. P. M., « des assertions présentées à la légère, qui ne sont pas faites pour inspirer confiance au lecteur » ; et il en donne les deux preuves qui suivent : 1° J'aurais classé dans la famille *y*, présentée comme un remaniement picard composé vers la fin du premier tiers du XIIIe siècle, les fragments d'Angers (*D*), que je crois de la fin du XIIe. M. P. M. fait ici une confusion regrettable. J'ai dit, en effet (*Introd.*, LXV, l. 3) : « D'autre part, vers la même époque (le premier tiers du XIIIe siècle), un manuscrit apparenté à *D*, *y'* (et non pas *y*), introduisait un certain nombre d'interpolations françaises, qu'il est difficile de distinguer parmi celles de *y* ou de *A* qui n'ont pas de formes picardes assurées. » Il n'est donc pas possible de se méprendre sur le véritable sens de ce que j'ai dit à la p. LX, savoir que *D* devait être rattaché, non à *S* ou à *BC*, mais à la famille *y*. Cela ne peut signifier qu'une chose, c'est que *D* (et j'en ai donné les preuves) forme groupe avec le manuscrit sur lequel ont été faites les deux interpolations successives, l'une française, l'autre picarde, représentées aujourd'hui toutes deux par les manuscrits *A* et *P*. — 2° J'ai eu, paraît-il, grand tort de préférer, au v. 7868, la leçon *Usarche* de *S* à *Lusarche* de *BC*, *Lusarce* de *A*, (*P* supprime, évidemment à dessein, le passage), et de voir dans *Usarche* la petite ville d'*Uzerche* (Corrèze), et non le village de *Luzarches* (Seine-et-Oise). C'est possible.

[1] D'ailleurs presque toutes ces formes se rencontrent, soit dans les textes d'archives, soit dans les textes littéraires de l'Ouest et du Sud-Ouest. Voy. Gœrlich, *Die sudwestlichen Dialekte der langue d'oïl* et *Die Nordweslichen Dialekte der langue d'oil*, passim.

et s'il n'y avait que cette raison de localiser le poème au sud de la Loire, nous pourrions être accusé de parti pris ; mais à défaut d'une raison pleinement décisive, qui manque le plus souvent en ces matières. il convient, ce nous semble, d'attacher quelque importance à des raisons d'ordre secondaire qui, peu concluantes, si on les considère isolément, sont cependant capables par leur réunion, de faire quelque impression sur des esprits non prévenus.

En terminant, je ne puis m'empêcher de regretter que M. P. Meyer ait cru devoir revendiquer la propriété de *certaines* notes, qu'il ne prend d'ailleurs pas la peine d'indiquer, et que j'aurais empruntées à sa traduction de *Girart de Roussillon*. Je viens de relire l'Introduction et les notes de cette traduction, et j'avoue naïvement que je ne vois pas du tout ce qui a pu donner lieu à l'erreur du savant critique. J'ai mis dans ces notes assez de renvois, en particulier à des travaux de M. P. Meyer, pour que personne ne puisse se plaindre que je me sois approprié le bien d'autrui. Mes notes ont d'ailleurs été recueillies au jour le jour pendant dix ans qu'a duré la préparation de l'édition. et, s'il faut préciser, je déclare formellement que, dans la note aux vers 394-5, laquelle vise un passage analogue à un passage de *Girart de Roussillon*, j'ai remplacée par un *etc.* plusieurs exemples que j'avais recueillis à des dates différentes, uniquement parce que je me suis aperçu qu'ils avaient déjà été cités par M. P. Meyer. Quand on est aussi riche que lui, on devrait bien permettre aux humbles de jouir en paix du bien modeste qu'ils ont péniblement amassé.

Léopold CONSTANS.

Manuscrits Provençaux de Marseille

Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France Départements* vient de s'enrichir d'un volume dû aux soins de M. l'abbé Albanès et consacré tout entier à la Bibliothèque Municipale de Marseille. Parmi les 1656 manuscrits qui y sont conservés, un très petit nombre mériterait de l'être ; un plus petit nombre encore intéresse nos études. Les lecteurs de la *Revue des Langues Romanes* nous sauront sans doute gré de les leur signaler. Nous nous bornons à reproduire ici sommairement et dans l'ordre du catalogue les notices que M. Albanès leur a consacrées, nous réservant de revenir ultérieurement sur ceux qui mériteraient une étude approfondie.

Cod. 338. [B b 42. R 277] de la p. 193 à la p. 298. Un catechisme et des prières en provençal (1710).

397. (E b 178. R 881), fol. 142-147. Deux sermons en provençal pour le jour des Rameaux et le jour de Pâques.

I *Inc :* On deven saber que la Sinagoga veent en lo seu conseller sos es lo diable. *Exp :* devem portar lor que senefica perseveranssa e fermetat.

II *Inc :* Lo present thema sera devisit en dues pars. *Exp :* en aquest mon la sua gracia he en lo seu regne la sua gloria transendent.

428. [E b 387. R 1091]. Sermons de Mathieu Olive, dernier curé de Saint-Ferréol de Marseille avant la Révolution.

Beaucoup sont en provençal. Ils ont été prêchés de 1727 à 1747.

431. [E b 372. R 1074]. Sermon de los santos martyres Gervasio y Protasio. (XVIIIe siècle).

449. [E b 102. R 807]. A la fin d'un recueil des œuvres de Raimond Jordani, abbé de Celles (cf. *Gallia Christiana*, t. II, 185) des notes en provençal (fol. 329) relatives à un pélerinage fait le 7 avril 1445 par divers personnages à la Sainte Baume près Marseille. Ces notes donnent le nom du possesseur de ce livre à cette date.

1011. Vocabulaire français, latin, italien, espagnol, provençal moderne (XIXe siècle).

1078. [F b 44. R 1175]. Parmi les fragments littéraires de l'abbé Féraud ici conservés, il faut citer un dictionnaire moundin ou de Toulouse 22 pp) et un essai de glossaire provençal (72 pp.)

1090 [Φb 19. R 1237]. Silvy. Notes philologiques sur la langue provençale.

1091 [Φ b 20. R 1238]. Silvy. Les verbes provençaux de la première conjugaison. (Ce volume comprend tous les verbes en *ar*).

Ces deux volumes modernes proviennent de la bibliothèque Bory. (n°s 8 et 9).

1092 [Φ 27]. Bouillon-Landais. Notes sur la grammaire provençale.

1093 [Φ 30]. Honnorat. Dictionnaire des synonymes provençaux. (Bibliothèque Bory, n° 11).

1094 [Φ b 30. R 1248]. Recueil de diverses pièces concernant la littérature romane. Ecriture de M. Bory.

1095 [Φ b. R 1252]. Sermons et autres pièces en catalan.

Fol. 1-5. Aci comença lo libre de doctrina pueril.

Fol. 5-23, 27-44, 49-257. Sermons divers.

Fol. 24, 274. Quatrains et vers.

Fol. 257-274. La vita de sant Amador. « Era un hom en Roma que havia nom Petonifrius (?) e sa muller havia nom Atrahea

Fol. 275. Proverbes en vers provençaux, quatorze quatrains.

(Remarquons en passant que le nom Petonifrius dont la forme bizarre a arrêté, semble-t-il, M. Albanès, n'est que le composé Pietro Onofrio, traduit et corrompu.)

Ce manuscrit, composé de divers fragments du XIVe et du XVe siècle, provient de la bibliothèque Bory, nº 2.

1096 [Φ b 27. R. 1245]. Sermons provençaux compousaz d'un style familier et proportionnat a toutos sortos de persounos, par messire H B P C D B (1731).

Bibliothèque Bory, ms. nº 12.

1097 et 1098 [Φ b 29 et 29 bis, R 1247]. Copie par M. Bory des Proverbes provençaux de Jean de Cabanes et recueil d'un supplément à ces proverbes.

1099 [Φ b 22. R 1240]. Cantiques spirituels en vers provençaux du P. Jean-Jacques Gautier.

De la main de Bougerel (XVIIIe siècle). Bibliothèque Bory, nº 24.

1100 [Φ B, 23. R 1241]. Viandasso, farci comedio, pesso galanto e crotesquo, compousado per un bouen garçon (Chery, 13 août 1717).

Ce manuscrit de 60 pages, incomplet des ff. 41-42 et 55-58, provient de la bibliothèque Bory, ms nº 32.

1101 [Φ 19]. Pélabon de Toulon. Traduction libre en vers provençaux sous le titre de « Moussu Bounias », d'un article de Colnet, paru dans la *Gazette de France* (1832).

1102 [Φ 20]. Aubert. Leis Aventuro d'un baldaquin. Pouèmo histourico (1835).

Dans le manuscrit 1224 [Ab 27, R 110], à la 39e et dernière page, des vers français et provençaux : La bergère à madame Louise de France, carmélite (XVIIIe siècle),

1430 [Φb 24. R 1242]. Statuts de la confrérie du Saint Sacrement, fondée en 1305 dans l'église de Saint-Giniès de Fontarèches (Gard).

Copie exécutée en 1517. *Inc :* Jhs. Maria. Ayso son los estatuz de la confrayria que es en lo loc he castel de Sant-Ginieys de Fontherecha; ha la honor del cor sagrat de Jhesu Cristz, en la forma he manieyra que se ensec.

Dans les manuscrits de Haitze (1495-1503), au tome VI, fol. 398 à 802, un *Cartularium provençale* divisé en deux registres contenant chacun cent pièces, l'un du VIe au XVIIIe siècle, l'autre du IXe au XVIIIe.

On voit par les extraits précédents que la bibliothèque de Marseille ne possède qu'un très petit nombre de manuscrits provençaux ou relatifs à l'histoire littéraire de la Provence, et que ces manuscrits manquent presque absolument d'intérêt.

Une épitaphe anacyclique de Richelieu

On appelle vers anacycliques ou rétrogrades les vers qui présentent une signification quelque soit le sens dans lequel on les lise, qu'il faille les lire mot par mot ou lettre par lettre. L'exemple le plus célèbre est l'hexamètre suivant :

« Signa te, signa : temere me tangis et angis. »

M. Éd. André en a publié récemment dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III, p. 144-147 (1892, janvier-avril), datant du XVe siècle et qu'il a tirés d'un manuscrit des archives de l'Ardèche (I 4, fol. 120 vo). Ce sont des distiques sur les vertus cardinales et les péchés capitaux qui présentent une signification contraire, selon le sens dans lequel on les lit. — Ce n'est pas seulement en vers et au moyen-âge que ce genre de chinoiserie a été cultivé. On a fait aussi de la prose épigraphique anacyclique, et ce jeu était encore en faveur au XVIIe siècle. J'ai trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque Corsini un exemple assez intéressant de ce genre de littérature : c'est une épitaphe du cardinal de Richelieu, conservée dans le cod. 702 (35 A 4) *Raccolta di varie scritture*, au fol. 162, avec des épitaphes satiriques de Jansenius et du cardinal Mazarin. A qui lit cette épitaphe en commençant par le commencement, elle présente un éloge du grand ministre ; en la commençant par le dernier mot, elle devient une satire aussi cruelle qu'injuste. La clef est du reste indiquée dans le manuscrit. En raison de son intérêt historique, cette petite pièce me paraît mériter d'être reproduite ici :

Epitaphium cardinalis Ermandi Rochillei.

N. B. — Tenor verborum rectum panegyricum sonat ; si vero a *Negabuntur* incipias, satyricum sensum invenias.

Justos et pios sequens per
Multa damna christiano orbi das
Pacem ; odisti
Cædes, amas
Jus, etiam servas, neque
Juramenta et pacem violas.
Clemens in bello,
Fidus in pace,
Constans in fœdere,
Civilis in conventu,

Pius in religione
Et Deo et hominibus
Gratus
In omnibus colis virtutem,
Non
Vitam.
Veri
Non
fraudum amator :
Mores honestos consequens.
Providum nihilque impium est quod agis:
Gallos bello te perditurum fertur.
Age,
Subvertens potens regnum
Et opum magnam vim, sed
Imperium tuum formabis neque
Turbæ tibi manebunt,
Feliciter tibi omnia succedent, neque
Optata carebis victoria,
Stabit æterna factorum gloria, neque
Gaudia cœli tibi negabuntur.

L.-G. P.

BIBLIOGRAPHIE

Arsène Darmesteter. — **Cours de Grammaire historique de la Langue française**. Première Partie : Phonétique. Un vol. in-12, XII-169 pp. Paris, Delagrave.

Il serait superflu d'insister sur la valeur considérable d'une publication d'Arsène Darmesteter. Malheureusement il s'agit dans la présente occasion, non seulement d'une publication posthume, c'est-à-dire qui a manqué des derniers soins et pour ainsi dire des corrections et des améliorations suprêmes de l'auteur, mais encore d'une publication posthume pour laquelle *le manuscrit ne se trouvait pas au point*. C'est ce que nous apprend l'éditeur, M. E. Muret, un ancien élève de Darmesteter. Aussi craignons-nous bien que ce livre ne soit pas à la hauteur de ses ainés, du *XVIe Siècle en France*, par

exemple. Des chapitres entiers, comme le chapitre VI, ont dû être refaits entièrement, de sorte que, de son aveu, l'éditeur est devenu « le collaborateur et le continuateur d'A. Darmesteter, » tâche ingrate et bien dangereuse, s'il en fut! L'éditeur nous parle encore des travaux parus depuis 1888, de leurs conclusions et de l'harmonie qu'il y avait à établir entre elles et les parties afférentes de l'ouvrage. En somme donc, il résulte de ses déclarations qu'il s'est cru autorisé à changer ce qui lui paraissait mauvais dans l'ouvrage et que ce qui est resté est de son avis exact et conforme à la science. Alors on ne trouvera pas exorbitante la conclusion qu'à lui doit remonter en partie la responsabilité de la publication, avec les erreurs et les défauts qu'elle contient.

Je veux seulement m'occuper de ce point de vue, sans signaler certains bons côtés du livre et, passant l'*Introduction* qui renferme l'histoire externe et l'histoire interne du français, aborder directement l'examen de la phonétique proprement dite.

Je procède par paragraphe et relève seulement les erreurs trop manifestes et vraiment criantes.

Au § 46, la chute de l'atome pénultième des proparoxytons est regardée bien à tort comme « générale et absolue. » De cette façon est esquivée l'explication de toute une série de mots français méritant la plus grande attention : *mire*, *suie* et *surge*, *fie et firie*, *grammaire*, *daumaire* et *daumaie*, etc., *pâle*, *rance*, *ore* et *ayre* (aridus), *tieve* (tepidus), *inde* (indicus), *espave* (expavidus ?), *domeste*, *ruste* et *ruiste* (rusticus), *diemeine* (didomenica), *demeine* (dominicus), *juevene*, *Estieve*, les mots en-*agus* (vertragus, etc.), des noms propres comme *Arles*, *Avranches*, etc., dont une partie a été remise récemment encore en question par M. Horning[1] et dans lesquels la loi de la syncope a subi sans contredit des modifications exceptionnelles et des plus intéressantes. Le ton formel et « absolu » de la règle exprimée est donc bien peu en situation. Au reste, elle est en pleine contradiction avec le § 49 où des diphtongues romanes sont expliquées par la persistance de la pénultième (à l'époque romane par conséquent). L'auteur explique ainsi *trède*, auquel l'on pourra ajouter des mots comme *siege*, *piège*, *hièble*, *Étienne*, *antienne*, *fiente*, *friente*, *pieuvre* (*puelve), *jeune*, peut-être *poêle* d'un ancien *poisle (pesile) etc., etc. Plus loin, la persistance de l'atone explique le changement des sourdes en sonores : fabrica, *forge*. Un peu d'attention, ce semble, eût évité de telles assertions contradictoires à quelques pages de distance.

Au § 90, *a* (long) latin entravé est cité parmi les voyelles qui se main-

[1] *Zeitschrift f. roman. Philol.*, XV, 493-503.

tiennent telles qu'elles existaient en latin jusqu'au Xe siècle. Voilà donc tranchée d'un trait de plume la grave question de savoir si l'*u* français est celtique ou non. Il n'est pas celtique, et c'est juste au Xe siècle, on ne sait pourquoi, comme à la suite d'un coup de baguette magique, qu'il apparaît subitement. Au § suivant, pourtant, l'auteur (ou l'éditeur?) se retrouve, et revenant à des idées et à une conception plus raisonnables, parle de l' « *ü* du gallo-roman ».

Au § 51, la cantilène de sainte Eulalie est assignée deux fois au Xe siècle. Il suffit de lire le *Manuel d'ancien français* de M. Paris (I, au tableau chronologique) pour savoir qu'elle est du IXe.

Au § 52 (note, de l'éditeur?), on rencontre ce qui n'était qu'hypothèse dans le *Romania*[1], transformé en dogme. *Ore* égalerait *ad horam*, grâce à un intermédiaire *aore*. Or, dans ce même §, à quelques lignes de distance, il est dit que *au* (*ao*) devient *o* ouvert vers le VIIe ou le VIIIe siècle, et l'on sait que le *d* médial a persisté jusqu'après le *Roland*. Au surplus, il est notoire que *ao* persiste dans le français moyen : *aorer*, *aorner*, *aost*. Du reste, l'opinion a déjà été réfutée par Grœber dans ses *Substrate* (s. v. *hora*). L'information et la mise au point laissent donc ici considérablement à désirer.

Au § 54, on trouve l'explication du suffixe — *ier*, — *ière* : il aurait été soi-disant emprunté aux mots présentant *y* + *arem*, comme *cochleare*, *familiarem*. De toutes les explications données du suffixe — *ier*, aucune n'est certainement plus inattendue et plus mauvaise, je dirai même plus invraisemblable et plus absurde. M. Horning avait bien dit autrefois quelque chose d'approchant, *Zeitschrift*, XII. 580, mais il s'est empressé d'abandonner son opinion, *Zeitschr.*, XIV, 387. Les mots présentant *y* + *arem* ne forment pas une classe dans la langue contenant un nombre suffisant de termes pour influencer cette dernière. Pour ma part, je ne connais y appartenant que les deux vocables cités, et encore parmi ceux-ci l'un est-il d'origine savante. Cette façon expéditive de résoudre dans un manuel, en un trait de plume — et de résoudre mal — une des plus difficiles questions de la phonétique, est on ne peut plus blâmable. Elle induit les commençants en erreur sur l'état actuel de la science, leur cache sciemment des doctrines remarquables et des controverses savantes, auxquelles il serait de toute utilité, et même de toute probité, de les renvoyer. Les opinions les plus récentes sur la matière sont celles du *Grundriss* et de Meyer-Luebke, qui admettent une substitution de suffixe à — *arium*, celle d'un suffixe — *erium* ou d'un autre — *erum* provenant de — *airum*. Quoique peu satisfaisantes en elles-mêmes et très probablement erronnées par le fait des conditions

[1] VI, 381 et 629.

phonétiques, ces explications sont mille fois préférables à celle qui est exposée. Si je devais exprimer une opinion personnelle dans la question, je dirais que je regarde le suffixe — *ier* comme résultant de — *iarium* qui a dû exister dans les mots en palatale + *arium* (berbigarium, filigariam), quand leur palatale s'est mouillée (VIIIe ou IXe siècle), suffixe réduit bientôt en — *iarum* en vertu d'une dissimilation. Ainsi, le suffixe — *ise* qui s'est substitué à — *eise* est sorti des mots en palatale + *itia* (*Rom.* XIX, 592). Le dialecte lorrain postule comme substratum — *iarium* de par l'équation qu'il oblige de poser : — *ier* lorrain = *iacum* = *è* latin + *y* [1].

Au § 62, en confirmation de la règle : *c* initial devient *j*, est cité *jaloux*, qui ne prouve absolument rien, puisqu'il est méridional [2].

Au § 63, une note (de l'éditeur ?) dit : « Pour l'*f* (l'*f* médiale) il n'y a d'autre exemple en français que le mot *scrofellas : escroeles.....* » L'éditeur ignorerait donc *ruser* de *refusare* et *biais* de *bifacem ?*

Au § 564, il dit que *m* et *n* « peut-être dès avant le Xe siècle, commencèrent à nasaliser les voyelles précédentes. » Donc, toutes les voyelles précédentes ? Or, il est notoire que *ain, ein, in, oin, un* ne sont nasalisés qu'au XVIe siècle. Je veux, pour terminer, aborder d'une manière plus particulière cette question des nasales, dont tout l'exposé dans l'ouvrage est rempli d'erreurs.

Je ferai encore pourtant une observation sur une note (de l'éditeur ? ajoutée au § 93, où l'on dit que *avoine, foin, moins* n'ont pas encore été expliqués sûrement. L'explication de Schuchardt [3] et de Suchier [4] qui montre ces formes venant de l'Est et s'introduisant dans le français au XVe siècle, ne compte donc pour rien ?

En ce qui concerne la nasalisation, les explications de *en* et de *ain* sont vraiment phénoménales. Pour le premier groupe devenant *an* en français, on a, dit le § 91, la série suivante : *én'* (avec *é* fermé), *in-n* puis *an-n*. Il est impossible d'embrouiller avec plus d'habileté ce qui par soi-même est fort clair : *in* ne peut jamais être la nasalisation de *é* fermé, c'est celle de l'*è* ouvert. Si le français donne *an*, c'est que cet *è* ouvert ne s'est pas nasalisé, *mais a passé à une époque très ancienne à a*, changement très normal que l'on retrouve dans *wè* = *wa* et devant *r* dans les dialectes et le français du XVIe siècle. Quant à la conception du passage direct d'une nasale *in* à une nasale *an*, elle est si absurde qu'on reste bouche bée de la voir exposée dans un traité de linguistique.

[1] Horning, *Zeitschrift*, XII, 379. Je compte, du reste, exposer en détail et défendre prochainement cette opinion.

[2] Suchier, *Le français et le provençal*, § 106.

[3] *Zeitschrift f. vergl. Sprach.*, XX, 268.

[4] *Le français et le provençal*, § 107.

Pour l'explication de *ain* (§ 96), on peut dire qu'elle est le comble du genre : *ain* devenu *an-jn* se serait réduit à *in-n*, quand *ai* passa à *è*. Cette transformation est très spécieuse, mais elle n'est que cela. Pour qu'elle se réalisât, il aurait fallu de la part des sujets parlants ni plus ni moins que ce curieux raisonnement : « Nous avons réduit *ai* en *è*, la nasale *an-jn* contient, d'après notre orthographe, la diphtongue *ai*. La logique bien entendue nous commande d'abandonner notre vieille prononciation *an-jn*, pour en adopter une nouvelle *in-n*, qui est la vraie nasalisation de *ai* prononcé *è* ! » Voilà le postulat que réclame rigoureusement cette explication fantastique ! En réalité le groupe *ai* s'est nasalisé au XVIe siècle et seulement après avoir passé devant une nasale à l'étape *èi* : on peut se rendre compte de cette évolution par la lecture du chapitre afférent de l'ouvrage de Thurot. Les nasalisations antérieures des textes ne peuvent qu'être dialectales.

L'éditeur serait excusable d'avoir publié ces invraisemblances, si les ayant trouvées dans le ms., il les avait respectées par excès de scrupule. Mais il semble bien qu'il n'en est rien et cette théorie paraît au contraire être la sienne. C'est ainsi que dans un paragraphe qui, de son aveu, est de sa main, le § 118 (il faut corriger le renvoi 128 de la page X en 118, le § 128 n'existant pas), il dit que *in* et *un* français sont sortis au XVIIe siècle des nasalisations propres et régulières de *i* et de *u* (les signes diacritiques pour exprimer ces sons nous manquent). On ne passe pas plus de ces sons à *in* et *un* français que de *in* à *an* et de *an-jn* à *in-n*. *In* et *un* sont les nasalisations régulières de prononciations très ouvertes *èn'* et *eun'* résultées de *in'* et *un'* par l'ouverture progressive de la voyelle. Au XVIe siècle, cette ouverture nous est attestée comme prononciation *parisienne* par des témoignages contemporains. Il semble que l'éditeur eût bien pu les connaître.

Paul Marchot.

Saint-Hubert (Belgique).

A. Roque-Ferrier. — **Le Midi de la France, ses poètes et ses lettrés de 1874 à 1890.** Mélanges de critique littéraire et de philologie. Un vol. in-8°. XXIV-534 p. Montpellier, Calas ; Paris, Maisonneuve.

Notre Revue, — *cujus pars magna fuit* — doit se borner aujourd'hui, faute de place, à signaler le recueil important que vient de publier M. Roque-Ferrier, autrefois secrétaire de la *Société des Langues romanes*, aujourd'hui président du *Félibrige latin*. Ce livre est composé de cent vingt-cinq articles, semés et éparpillés par la féconde activité de l'auteur dans diverses revues littéraires de Montpellier ;

nos lecteurs en reconnaîtront plusieurs; ceci n'est pas une critique : *amant meminisse periti*. Il est impossible de dire ici en quelques lignes tout ce que contient ce volume.

Un sommaire très complet permet de suivre le critique qui examine au courant de sa fantaisie *l'Armana Prouvençau*, *lou Tresor dóu Felibrige*, *la Cigalo d'or* ou *lou Cacho-fio*, qui étudie indifféremment des travaux de Gaston Paris et de Roumanille, de Tavan et de Pitré, de Bonaparte-Wyse et de Roumieux, de Mir et de Meyer.

Tantôt l'auteur prend texte de l'œuvre qu'il recense pour développer des vues personnelles, souvent justes et toujours ingénieuses, sur des questions de philologie et d'histoire littéraire, tantôt il cite des textes inédits, complète ou améliore les textes cités. Il n'est guère de publication, poétique, littéraire ou philologique, intéressant le Félibrige, parue dans les dialectes de Languedoc et de Provence depuis bientôt vingt ans, qui ne soit analysée, critiquée ou signalée dans ce volume. Ce sera un répertoire indispensable à consulter pour tous ceux qui s'occuperont désormais de l'histoire littéraire du Midi contemporain.

L.-G. P.

Errata du précédent numéro

A la bibliographie de la Reine Jeanne :

P. 457, ligne 4, *au lieu de* prétendre à, *lisez :* prétendre.
P. 460, *première ligne, lisez:* Qui.
P. 465, ligne 18, *au lieu de* leurs, *lisez:* leur.
ligne 19, *au lieu de* idée, *lisez :* cour.
au lieu de s'entendraient, *lisez :* s'entendaient.
P. 466, ligne 30, *au lieu de* ménagé, *lisez :* ménagée.
37, *au lieu de* quatrième, *lisez :* cinquième.
P. 467, ligne 36, *au lieu de* exemplaires, *lisez :* exemples.
P. 469, ligne 24, *au lieu de* admirablementée, *lisez :* admirablement.
P. 474, ligne 21, *après* s'en occupa, *mettez un point.*
22, *au lieu de* Dans, *mettez* dans.
après 1890, *mettez une virgule.*
au lieu de Sous, *mettez* sous.

Les corrections des pages 457 et 474 visent des modifications introduites à l'insu de l'auteur.

Le Gérant responsable : E. Hamelin.

TABLE DES MATIERES

DU TOME CINQUIÈME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

XXXVe DE LA COLLECTION)

Pages

BLANC (Alphonse). — Vocabulaire provençal-latin..... 29
— A propos de l'expédition en Sardaigne de Guillaume II, vicomte de Narbonne..... 296
— Le groupe CT de Sanctus..... 604
BRISSAUD. — Chant de noces de l'Agenais..... 290
CAMUS. — Notices et extraits des manuscrits français de Modène antérieurs au XVIe siècle..... 169
CASTETS. — *Il Fiore* et ses critiques..... 307
CHABANEAU. — Fragment d'un chansonnier provençal..... 38
— La langue et la littérature du Limousin..... 379
EXILAC (Méri d'). — *Lou Riou pouetsicou* (chant VII)..... 1
FOURÈS (Auguste). — Poésies lauragaises..... 23
— Les Jeux des enfants en Lauraguais..... 263
— *Voucabulari anatoumic e de las malautios del Lauragués*..... 281
HARVEY. — L'état de la population française du Canada..... 442
JOURDANNE. — *Jammeto*..... 287
LAGARENNE. — Quatre fables traduites de Lafontaine..... 596
MARCHOT. — Etymologies liégeoises..... 438
NOVATI. — Nouvelles recherches sur le roman de Florimont... 481
PÉLISSIER. — Lettres de Ménage à Magliabecchi et C. Dati.... 128
— Notes pour les lettres de Dom de Vic..... 164
— Les Amis d'Holstenius IV. — Les Petits correspondants..... 321, 503
REVILLOUT. — La Legende de Boileau (*Suite*)..... 548
ROQUE-FERRIER. — Une poésie montpelliéraine de Théodore Hipert..... 431
SÖDERJHELM (Werner). — *La Dama sanza mercede*..... 95
Variétés. — ALBANÈS (d'après). — Manuscrits provençaux de Marseille..... 614
— CONSTANS. — A propos d'un compte rendu de l'édition du *Roman de Thèbes*..... 612
— PÉLISSIER. — Epitaphe anacyclique de Richelieu. 617
Bibliographie. — CONSTANS. — Les grands Historiens du moyen âge (RIGAL)..... 166
— DARMESTETER. — Cours de grammaire historique (MARCHOT)..... 618
— LANGLOIS. — Notices et Extraits des mss. de la B. N. (CHABANEAU)..... 475
— MARIANU. — *Nunţa la Romani* (CHABANEAU)..... 475
— MELZI. — Nouveau Dictionnaire italien (CHABANEAU)..... 475
— MISTRAL. — *La Rèino Jano* (ESPAGNE)..... 453
— ROQUE-FERRIER. — Le Midi littéraire (PÉLISSIER). 622
Chronique..... 316, 480
Errata..... 318, 480, 623
Nécrologie. — Dr ESPAGNE. — Martin (de Nimes)..... 167
Périodiques (*Revue du Tarn. Journal des Savants*)..... 477

2486 4

PC
2
R4
t.35

Revue des langues roma

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY